This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS

DE

BAYONNE

ANNÉE 1898

BAYONNE
IMPRIMERIE A. LAMAIGNÈRE, RUE JACQUES LAFFITTE, 9

1898

DC
801
.B36
S68
1895
no.1

AUTOUR D'UNE ÉPIDÉMIE

BAYONNE 1837-1897

§ I

J'ai été témoin cette année, à Bayonne, d'une épidémie de méningite cérébrospinale qui a sévi pendant le premier trimestre sur la population civile et sur la garnison.

Je raconterai l'histoire des malades civils, d'ailleurs fort peu nombreux (quatre, dont un douteux), glissant légèrement sur les cas militaires, à propos desquels M. le docteur Geschwind, médecin principal, a écrit un travail adressé au Comité de santé de l'armée et à l'Académie de médecine. Il m'en a confié le manuscrit fort intéressant auquel j'aurai l'occasion, chemin faisant, d'emprunter quelques détails. Je remercie ici mon distingué confrère de son concours si bienveillant et si précieux.

Après avoir décrit l'épidémie de 1897, je remonterai jusqu'à l'épidémie bayonnaise et landaise de 1837, qui parut jadis être en France le réveil de la méningite cérébrospinale, dont quelques épidémies espacées s'étaient montrées au commencement du siècle.

J'aurai à montrer la maladie dans les Landes et à Bayonne, et à rechercher par où elle a commencé, quelle émotion elle a produite surtout dans le département voisin, à discuter la théorie que se sont transmise tous les épidémiologistes depuis 1837, en attribuant au 18e léger, qui n'a jamais tenu garnison dans notre ville, le transport de

l'épidémie de Bayonne à Rochefort, puis à Versailles, deux villes où il a séjourné, en effet, et où il a été atteint de cette affection.

J'ai eu recours, pour essayer d'élucider ces divers points, non seulement à des recherches bibliographiques et dans diverses archives locales, mais encore au bienveillant concours de plusieurs confrères, M. le professeur Jaccoud, MM. Hahn et Dureau, bibliothécaires de la Faculté de médecine de Paris et de l'Académie de médecine ; Pitres, doyen et Bernheim, professeur des Facultés de Bordeaux et Nancy ; Boinet et Mossé, professeurs de l'école de Marseille et de la Faculté de Toulouse ; Noquet, de Lille ; Sentex, de Saint-Sever ; Chopinet, médecin des salles militaires de l'hôpital mixte de Mont-de-Marsan ; Léon Lefour, de Saint-Sever.

§ II

L'épidémie de 1897 a débuté à Bayonne par des soldats du 49e casernés à la Citadelle.

Le premier cas est celui du soldat Jean, habitant au 2e étage d'un des casernements situés au côté Nord-Ouest de la Citadelle. Il est entré à l'Hôpital le 7 février, suivi le 8, du soldat Tenaud, qui occupait le 1er étage du même bâtiment. Dans le même bâtiment habitaient Urruspil et Capdevielle, qui furent hospitalisés les 11 et 16 février.

Le 17 février entra Damestoy, qui logeait au 2e étage du bâtiment 3, en face. Deux habitants de ce même quartier, Pécastaing et Guerineau, entrèrent le 18. Enfin, le nommé Toussaint fut le dernier pris. Il entra le 23 février à l'hôpital. Il occupait un petit quartier au Nord, entre les deux bâtiments précédents, et il l'avait quitté depuis six

jours avec sa compagnie qu'on avait envoyée loger au Château-Neuf par mesure de prudence.

Quatre de ces malades ont succombé, dont un au bout de trois mois. M. Geschwind signale en outre quatre cas douteux. Il publie dans son travail les observations faites par M. le médecin-major Cahier, à l'Hôpital militaire, sur tous ces malades ; je me dispenserai donc de les donner moi-même, me bornant aux cas civils qui sont d'ailleurs mentionnés par M. Geschwind, à l'exception de celui de M..., qu'il ne considère pas comme ayant succombé à l'épidémie régnante (1).

M..., mécanicien télégraphiste, 30 ans, est pris depuis trois à quatre jours d'éblouissements et de céphalalgie, ainsi que de difficulté d'élocution.

Le 2 février au matin, en se levant, il ne se plaint pas de la tête, mais d'un affaiblissement de la vision tel qu'il se figure qu'il y a du brouillard. Il prend son café et va au travail comme à l'ordinaire.

Vers dix heures la vision est encore diminuée, il est forcé de quitter le travail et de rentrer chez lui au bras d'un camarade. En route, il a presque une syncope. Rencontrant sa femme, il se plaint de « quelque chose » à la tête qui s'ajoute à sa quasi-cécité, et va avec sa femme chez un pharmacien qui lui donne de l'éther.

Il se couche tout habillé, s'amuse avec ses enfants, refuse qu'on vienne me chercher et essaie inutilement de dormir.

Il raconte le travail qu'il a fait ces jours derniers et attribue son malaise au maniement de composés de cuivre.

(1) Des renseignements recueillis depuis sur M..., sont plus complets que ceux que j'ai fournis au début au docteur Geschwind, et me laissent moins de doute sur la nature de sa maladie.

Il essaie de boire un bouillon, mais pris de nausées il s'arrête.

Vers deux heures, il rappelle ses enfants et, comme s'il se sentait mourir, il recommande à sa femme de bien soigner « les petits ».

La respiration devient suspirieuse, l'élocution plus difficile, puis il cesse de parler et perd connaissance.

On se décide à m'envoyer chercher ; mais, ne me trouvant pas, on appelle mon excellent confrère, le docteur Pambrun, qui trouve le pouls petit, la température normale et observe du trismus.

Il prescrit un lavement purgatif qui reste sans effet, des injections d'éther, des sinapismes.

J'arrive vers 4 heures et demie, je trouve M... en opistothonos. Ses jambes, me dit sa belle-mère, sont toujours restées demi-fléchies depuis qu'il s'est couché.

Il est pris de convulsions se succédant rapidement.

La raideur de la nuque persiste. Peu à peu le visage se cyanose. La mort arrive à 5 heures.

L'autopsie n'a pas été faite; douze heures après la mort on constate un écoulement considérable de matière purulente par les yeux et le nez.

Le second malade civil a été soigné par le docteur Rosenthal, qui me donne sur lui les renseignements suivants :

D..., âgé de 24 ans, demeurant au Boucau, vu pour la première fois le 3 mars.

Température 40°,2, pouls irrégulier, opistothonos très prononcé, secousses convulsives très fréquentes, hypéresthésie cutanée, constipation, éruption herpetiforme du tronc. Le malade entend difficilement et se plaint d'une violente céphalalgie et de douleurs rachidiennes.

Les parents racontent que leur fils, jusque-là toujours bien portant, était allé trois jours avant à un bal public, et était tombé brusquement malade le lendemain (plusieurs soldats du 49e étaient à ce bal).

Traitement : 3 grammes de chloral, 0,08 centig. d'extrait thébaique et 2 gr. d'antipyrine. Isolement.

Le lendemain, 4 mars, délire, raideur de la nuque augmentée, cyanose du visage. Le 5 mars, mort.

Le troisième malade a été également soigné par le docteur Rosenthal.

Notre confrère est appelé en toute hâte, le 12 mars, auprès du frère du malade précédent ; il avait couché dans le même lit que celui-ci et l'avait soigné (le malade avait mordu son frère à la lèvre).

Température 38°, violente céphalalgie, pouls régulier, pas d'autres symptômes. Le 12 au soir, céphalalgie augmentée, vomissements, raideur de la nuque.

Le docteur G. Lasserre est appelé en consultation. Le 13, raideur de la nuque plus prononcée, pouls lent, irrégulier. On constate des variations de 8 à 12 pulsations d'une minute à l'autre, constipation. Les vomissements ont cessé.

Le 14, la raideur de la nuque diminue, amélioration du pouls. Deux selles à la suite d'un purgatif.

Le 15 aggravation, cri hydrencephalique ; le 16, légère amélioration; le cri persiste, mais plus faible.

Le 17, nouvelle aggravation (comme le 15) ; le 18, amélioration très nette de tous les symptômes.

Le 19, raideur du cou presque disparue ; le 24 mars, guérison définitive.

On a employé les injections bi-quotidiennes de sérum artificiel, 3 grammes par jour d'iodure de potassium, le chloral, l'antipyrine.

Le quatrième cas civil est celui de D..., ouvrier maçon, âgé de 20 ans, qui travaillait à la construction du Musée, voisin immédiat de l'Hôpital militaire et qui, deux jours avant de tomber malade, travaillait à Biarritz.

Voici le résumé de son observation. Il fut pris brusquement, le 17 mai, de phénomènes méningitiques avec hyperthermie, et on vit ensuite évoluer chez lui, à l'Hôpital où il fut envoyé d'urgence, comme atteint de maladie infectieuse, tous les symptômes de la méningite cérébro-spinale, y compris les éruptions herpétiques de la lèvre supérieure, du sillon nasolabral et de la paupière supérieure droite. La maladie fut fort longue et, entre autres épisodes, il eut une surdité complète à droite. « Il guérit après près de deux mois de soins, m'écrit le docteur Georges Lasserre qui était à ce moment de service à l'Hôpital civil, et je crois que les injections sous-cutanées de sérum, qui lui ont été faites pendant toute la période aiguë, à la dose moyenne de 500 cmc par jour, ont été de la plus grande utilité ».

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette épidémie de l'année courante, et d'en étudier surtout les causes en traitant fort brièvement de l'étiologie.

Nous passons maintenant à l'épidémie de 1837.

§ III

Cette épidémie, qui régna à Bayonne et dans les Landes, est considérée par tous les médecins militaires, qui se sont occupés de statistique ou d'épidémiologie, comme la première qui se soit produite en Europe, depuis 1813 et 1814, et encore cette dernière épidémie, importée à Pont-à-Mousson par les lanciers de la Garde venant de Leipzig, ne

paraît pas s'être étendue. Nous n'avons pas, d'ailleurs, à parler de ces explosions éloignées, à savoir si le délire furieux qui, au dire de Lucien, prenait les Abdéritains au théâtre en plein midi, était de la méningite cérébrospinale, si c'était aussi cette maladie qu'on appela *Trousse-galant*, et dont Forestier (1549) dit : *Dolor plerumque capitis, renum, calor cum lassitudine*, etc...

Ce sont là des points étrangers à notre étude et qu'ont traités pertinemment MM. Boudin, Jaccoud, Faure-Villars, Colin, Richard et bien d'autres.

D'après Geschwind, l'épidémie aurait réellement débuté à Bayonne en 1836, avant celle des Landes.

Le 4e léger perd un soldat le 20 mai 1836 ; le 19e perd deux soldats le 5 et le 8 août (1) ; le 30 novembre, les 12 et 15 décembre trois hommes du 48e meurent.

En 1837, il y eut 24 décès par méningite, dont plusieurs du 48e.

Il m'a été impossible de trouver trace de l'épidémie dans la population civile. Une note, du Dr Romary, que m'a envoyée mon ami, le professeur Boinet, de Marseille, dit que l'épidémie a surtout sévi au quartier de Marrac. Il s'agit probablement du *quartier* militaire.

La statistique de l'état civil indique une mortalité plus grande à l'époque où eut lieu l'épidémie.

Tandis qu'il n'y eut que 590 décès à Bayonne, en 1835, la mortalité s'éleva à 655 en 1836 et à 924 en 1837, frappant plus fort à la fois les villes de Saint-Esprit et de Bayonne alors séparées, puisque Saint-Esprit eut 227

(1) Geschwind considère comme douteux les cas : 1° du soldat du 4e léger, entré à l'hôpital le 12 mai, mort en 8 jours, de méningite aiguë compliquée de nostalgie ; 2° des soldats du 19e léger, morts en un jour, de céphalite aiguë et en 4 jours de marasme en août ; 3° d'un soldat du 48e, mort en 41 jours d'arachnoïdite, suite de nostalgie en septembre-octobre 1836.

morts en 1837 au lieu de 168 en 1836 et que Bayonne seul en eut 697 au lieu de 487. Dès 1838, la mortalité pour tout Bayonne s'abaissa à 548. Elle remonta en 1840 à 705, aux dépens du quartier de Bayonne (542 tandis que Saint-Esprit n'avait que 163, chiffre même inférieur à celui de 1835).

On peut donc dire que les années 1836 et 1837 donnèrent un excédent de mortalité de 399 qui représenterait le chiffre des décès dus à l'épidémie pendant ces deux années.

Quelle est la part de l'Hôpital civil (de Bayonne seul) dans cette statistique ? Une délibération de la Commission hospitalière, à la date du 1er août 1837, sur le budget de 1838, prévoit qu'à la fin de 1837 l'administration se verra dans la nécessité de demander un supplément, à raison de l'enchérissement des comestibles et de l'augmentation du nombre des malades pendant plusieurs mois d'épidémie (probablement les sept mois de 1837 précédant la date de la délibération).

Quant au mouvement des malades à l'Hôpital, il est le suivant :

En 1835, malades, 897 ; décès, 94.

En 1836, malades, 904 ; décès, 109.

En 1837, malades, 975 ; décès, 139.

En 1838, malades, 920 ; décès, 84.

En 1839, malades, 1,045 ; décès, 105.

C'est donc en 1837 qu'eut lieu la plus grande mortalité proportionnelle et absolue (142,50 pour 1,000 malades), et en 1839 qu'elle fut la plus faible (100,40 pour 1,000) et cependant le nombre de malades fut en 1839 le plus grand de ces cinq années (1,045).

Si on considère les divers mois de 1837, on trouve 18

décès en janvier, 15 en février, 24 en mars, soit 57 dans ces trois mois sur les 139 de l'année entière.

§ IV

Le professeur Jaccoud, dans la 6e édition de son *Traité de Pathologie*, fait allusion à l'épidémie de Bayonne, et, traitant de la contagion, il dit que « l'histoire du régiment de Bayonne » qu'on a invoquée comme preuve de la contagion, est loin d'avoir ce caractère.

Quelle est cette « histoire » ? Je n'ai jamais pu la retrouver, et c'est même la recherche que j'en ai faite qui m'a fourni l'occasion de donner à ce travail plus d'étendue que je ne l'avais prévu.

Interrogé par moi à ce sujet, le professeur Jaccoud m'a répondu : « Je ne puis rien vous dire de précis, n'ayant plus depuis longtemps les notes qui m'ont servi pour ma pathologie. »

J'espérais retrouver un mémoire du médecin militaire Lalanne, sur lequel le docteur Cayrel fit un rapport à la Société médicale de Toulouse. Cayrel y fait remarquer que Lalanne a retracé le tableau des maladies cérébrospinales observées de 1837 à 1841 à l'Hôpital militaire de Bayonne, « dont il est le médecin en chef ».

Ni aux bibliothèques des diverses Facultés françaises, ni à la Bibliothèque nationale, je n'ai pu rencontrer ce mémoire qui, sans doute, devait être intéressant.

Pour en revenir à l'épidémie de Bayonne, il serait bon de rechercher si elle a débuté dans cette ville pour aller frapper ensuite la population civile des Landes, comme le dit Geschwind, ou si elle est venue des Landes à Bayonne.

Ce nouveau problème est, on le verra, facile à résoudre.

Dans une lettre écrite de Saint-Sever, le 15 mars 1838, par le docteur Lespès, à la Société royale de médecine de Bordeaux, il est dit :

« L'épidémie a commencé il y a plus d'une année (donc seulement au début de 1837 !) ; selon les uns, d'abord dans les terres ; selon d'autres, elle fit en premier lieu beaucoup de mal à Bayonne, Dax, Mugron, Tartas, Saint-Sever ; elle aurait donc remonté le cours de l'Adour ; selon d'autres, elle aurait été importée par des personnes venues de l'extrémité occidentale de la chaîne des Pyrénées ».

Laveran (*Traité*), citant cette opinion de Lespès, émet l'avis que l'épidémie se développa en même temps à Bayonne et dans les Landes.

Bien que les communications à la Société de Bordeaux ne datent que de 1838, bien que cette année-là seulement eut lieu la réunion des médecins convoqués à Souprosse par le Préfet, déjà, le 20 décembre 1837, avait paru, dans le *Journal des Landes*, une lettre du docteur Hiart, de Mugron, (écrite le 1er décembre), faisant allusion à une « maladie affreuse qui porte encore la désolation et l'épouvante dans plusieurs contrées du département ».

Dans cette lettre est pour la première fois indiquée, et en style bien imagé, la nature typhique de l'épidémie, tandis que le 27 décembre (*Journal des Landes* du 23 janvier 1838), le docteur Serres, de Dax, soutient, dans un style non moins fleuri, la nature inflammatoire de la maladie. Ces deux lettres sont curieuses comme révélant les mœurs et les théories médicales de l'époque.

Le 15 février 1838, le même journal rapporte une note signée Dufau, médecin des épidémies du 1er arrondissement (Mont-de-Marsan), débutant ainsi : « Une maladie très grave règne *depuis plusieurs mois* dans quelques com-

munes des 2e et 3e arrondissements ; on la désigne, jusqu'à ce jour, sous le nom de typhus, fièvre cérébrale... » (1).

Et le docteur Dufau poursuit en signalant dans la commune de Lacquy (1er arrondissement), le cas d'un scieur de long, malade du 4 février, transporté le 7 à l'hôpital de Mont-de-Marsan, avec perte de connaissance, abolition complète des fonctions des sens, raideur tétanique du tronc, agitation convulsive du bras, etc... ».

A l'autopsie, on trouva, dit-il, une lésion des membranes du cerveau ; la moelle ne fut pas examinée.

A ce moment, le docteur Dufau ne se déclare pas suffisamment éclairé pour « constater l'identité de cette affection avec celle qui règne épidémiquement dans les arrondissements de Saint-Sever et de Dax ».

La note se termine en rappelant aux médecins :

« Qu'ils doivent signaler à l'autorité supérieure toute maladie grave d'apparence épidémique, en indiquant sa nature, sa marche, et les moyens mis en usage avec le plus de succès pour la combattre ».

D'ailleurs, le médecin des épidémies se transporta lui-même dans la commune de Lacquy où avaient succombé plusieurs malades et où il fit, avec l'aide de plusieurs confrères, l'autopsie d'une femme de 70 ans, morte en quatre jours (du 9 au 13). Les symptômes avaient été : douleur intense de la tête s'étendant au rachis et au sacrum, vomissements, délire, raideur tétanique et convulsions suivies de coma. L'autopsie révéla les lésions suivantes : « vive injection de tous les vaisseaux de l'appareil cérébrorachidien, épanchement d'un liquide séropurulent

(1) Une brochure d'Hiart (1857) dit qu'à la fin de février, il y eut dans les Landes des cas de grippe, avec *pneumonie atonique* (remarquons la coïncidence) «suivie de ce typhus ataxoadynamique, malheureusement célèbre dans les Landes ».

assez abondant dans la cavité arachnoidienne, dans les ventricules du cerveau et dans le canal vertébral ; vive injection de la pie-mère, du cerveau et de la moelle épinière, infiltration purulente considérable du tissu cellulaire sous-arachnoidien étendue à toute la surface de la masse cérébrale ; la surface du cerveau est piquetée et sensiblement ramollie. Les organes du thorax et de l'abdomen n'ont présenté aucune lésion appréciable ».

Aussi tous les médecins réunis à Lacquy considèrent-ils la maladie comme une épidémie de méningite céphalo-rachidienne, et conseillent-ils les évacuations sanguines, les applications froides sur la tête, les révulsifs promenés ou établis sur les membres et sur la colonne vertébrale.

Tel est aussi l'avis d'une autre réunion convoquée par le Préfet à Souprosse, foyer principal de l'épidémie, le 23 février 1838, et à laquelle assistèrent vingt-six médecins, malgré la brièveté du délai (*Chalosse* du 4 mars). Il n'est pas sans intérêt de reproduire les résolutions adoptées dans cette conférence dont, au dire du journal, « chacun gardera un souvenir précieux. Le public, de son côté, doit trouver un motif de sécurité et une garantie de plus dans cette confrontation et ce rapprochement de pensées jusqu'à ce moment plus ou moins divergentes, indécises, et qui, ce jour-là, ont acquis un caractère de communauté, d'harmonie et de fixité non moins encourageante pour lui que pour les gens de l'art qui auront à les mettre en pratique ».

Voici ces conclusions : « 1° la maladie régnante dépend d'une inflammation de l'appareil cérébrospinal et des membranes qui l'enveloppent ; 2° cette maladie doit être combattue par des saignées, soit générales, soit locales, pratiquées avec promptitude et abondance, par des appli-

cations réfrigérantes, en débutant par l'eau à la température de l'air ambiant, pour arriver graduellement à l'eau à l'état de glace, si l'on peut s'en procurer ; applications qui, dès qu'elles ont commencé, ne doivent jamais être interrompues.

« Par des révulsifs extérieurs et cutanés, tels que sinapismes, vésicatoires, liniments irritants ; par des dérivatifs intérieurs, tels que les purgatifs, les laxatifs, et en particulier l'émétique en lavage ; par des frictions mercurielles faites avec de fortes doses d'onguent napolitain double sur le crâne, sur le trajet de la colonne vertébrale, sur l'épigastre.

« Quand l'intermittence et la périodicité dans la marche des symptômes seront évidentes, il conviendra aussi de recourir aux préparations antipériodiques, parmi lesquelles le sulfate de quinine occupe le premier rang ».

C'est l'article de la *Chalosse* contenant ces résolutions signées Dufau, président, et Lespès, secrétaire, qui éveilla l'attention de la Société royale de médecine de Bordeaux, et l'engagea à demander au docteur Lespès les éclaircissements auxquels il a été plus haut fait allusion.

La *Gazette médicale* de 1838 répandit ces faits dans le monde médical.

§ V

Il ne m'a été facile de connaître ni toutes les communes du département des Landes dans lesquelles a régné l'épidémie, ni la succession des explosions diverses, pour en tirer des conclusions relatives au mode de propagation. C'est en m'informant auprès des maires, dont plusieurs sont médecins, que j'ai pu obtenir quelques renseigne-

ments. On remarquera que peu de ces communes se trouvent sur le trajet de l'Adour, peu aussi sur la route d'étapes de Bayonne à Bordeaux. Pour les communes qui ne m'ont pas fourni le nombre des décès causés par l'épidémie, j'ai essayé d'évaluer cette mortalité, comme je l'ai fait pour Bayonne, en comparant le nombre des décès des années 1837 et 1838 à celui des années qui les ont immédiatement précédées ou suivies.

A Lacquy, où les accidents furent foudroyants, dans une population de 600 âmes, la mortalité monta de 15 en 1835 (25 pour 1,000) ; à 33 en 1837 (55 pour 1,000) ; et à 50 en 1838 (83 p. 1,000). De 1837 à 1840, il y eut 131 morts, tandis qu'au taux normal ces quatre années eussent dû en donner 60 ; il faut donc attribuer à l'épidémie 71 morts.

A Villeneuve (1,900 habitants), il n'y eut au-dessus du taux normal pour 1837 et 1838 qu'un excédent mortuaire de 17 attribuable à l'épidémie.

Pour les mêmes années, Tartas (2,785 habitants) perdit 18 méningitiques.

Souprosse, où il y eut des cas foudroyants, dut perdre 62 malades par l'épidémie.

A Cassen, (487 habitants) il y eut des morts rapides, au dire d'une vieille femme de 77 ans, et ceux qui échappèrent à la mort restèrent infirmes, dit-elle, et surtout sourds-muets. Il y eut 13 décès en 1837 et 1838 (6 enfants).

A Mées (400 habitants), l'épidémie de 1838 enleva environ 25 individus ; les morts rapides furent fréquentes.

Le maire de Saint-Paul-lès-Dax croit que l'épidémie y régna en 1835 et 1836 et fit 25 victimes. Là, ce ne sont pas les années 1837 et 1838 qui donnèrent le plus de morts. Voici la succession des décès : en 1835, il y en eut 77 ; en 1836, 79 ; puis le chiffre baisse : en 1837, 71 ; en 1838, 63.

Le maire de Gousse, localité signalée dans les archives de la Préfecture, ne sait rien ; du reste, la mortalité a légèrement baissé en 1837 et 1838 (5 décès), tandis qu'elle était en 1835 et 1836 de 7 (sur 222 habitants).

Une femme de la commune de Gamarde, épouse du chantre d'alors, fait remonter au 18 février 1838 le début de l'épidémie qui dura deux mois. Il y eut, cette année-là, 81 décès et seulement 39 en 1839, tandis qu'il était mort 52 personnes en 1836 et 26 en 1835. Sur les 82 décès de 1838, il y eut trente enfants au-dessous de 10 ans.

A Préchacq, un vieillard de 84 ans a été témoin de l'épidémie qui éclata au printemps de 1838 et fit 15 victimes (décès : 20 en 1836 et 39 en 1839, sur 583 habitants).

A Saint-Julien-en-Born, commune dont les habitants « se rappellent avec terreur l'épidémie de fièvre cérébrale » qui y régna de 1837 à 1838, la mortalité de ces deux années s'éleva à 29 et 52, soit une moyenne de 40, tandis qu'en 1835 et 1836, elle avait été de 31. Il est vrai qu'en 1840 il y eut 49 décès. La population était environ de 1,100 habitants aux recensements de 1836 et 1841.

A Candresse, l'épidémie a régné, m'écrit le maire, en 1833 et 1838. Mais celle de 1833 devait, dit-il, être le choléra dont quelques habitants ont gardé souvenir. Les plus forts décès de 1833 à 1840 sont : 27 en 1833 ; 29 en 1838. Dans les autres années, ils ont varié de 10 à 12.

Le Dr Degos, maire de Mugron, dit que la maladie fut importée dans sa commune en 1835 par des Espagnols sous le nom de typhus qu'on leur avait donné en Espagne. La mortalité s'éleva de 1835 à 1840 à 60, 72, 156, 96, 80, 99. Le chiffre de 1837, soit 156, est caractérisque.

A Dax, en 1836, sur une population de 4,776 habitants,

il y eut 190 morts, dont 6 militaires ; 278 morts, dont 24 militaires en 1837 ; et 7, dont 6 militaires en 1838. On peut donc supposer qu'il y eut en 1837 une mortalité supérieure de 80 environ à celles de l'année précédente et de l'année suivante.

Quant aux militaires décédés à Dax, en 1837, le docteur Geschwind croit qu'ils ont, la plupart, succombé à la méningite.

§ VI

Avant de quitter le département des Landes, je voudrais dire un mot sur la maladie à Saint-Sever. Elle sévit plutôt dans l'arrondissement que dans la ville même où il y eut peu de cas, comme me l'écrit le docteur Léon Dufour, qui a compulsé pour moi, avec une obligeance extrême, les papiers de son père. Les cas de Saint-Sever, pris d'abord pour des fièvres intermittentes pernicieuses, guérirent pour la plupart après avoir été traités par des saignées répétées et par la quinine. Ils succédaient à une forte épidémie de grippe, laquelle toucha à Mont-de-Marsan les quatre cinquièmes de la population. A Aire, ce ne fut pas la grippe qui précéda la méningite, mais une fièvre typhoïde très meurtrière.

Pour en revenir à l'épidémie de l'arrondissement de Saint-Sever, le journal médical manuscrit du Dr Léon Dufour père ne la fait remonter qu'au début de l'année 1837. A propos d'un malade de Mugron, pour lequel il eut une conférence avec les docteurs Juzanx, Batz, Lespès, Degos, Hiart et Lafaurie (on faisait alors d'importantes consultations), Léon Dufour écrit : « On convient que cette maladie est parfaitement identique à l'affection cérébrospinale

qui règne actuellement dans la contrée, et qui y régna l'hiver et le printemps dernier. Les autopsies ont démontré que le cerveau ou la moelle, parfois les deux en même temps, offraient soit dans la pulpe, soit dans les enveloppes, des altérations très marquées, tantôt du ramollissement, tantôt de l'induration, tantôt de l'injection sanguine, de la suppuration, des fausses membranes, etc. Il a été reconnu aussi que les diverses méthodes de traitement ont échoué dans le plus grand nombre de cas ».

Les observations consignées dans les souvenirs de Léon Dufour se rapportent à d'autres malades des environs de Saint-Sever. Je n'en citerai que deux : l'une de novembre 1837, l'autre de juin 1839, dates qui prouvent la longue durée de l'épidémie au sein de la population civile.

La première concerne un homme de 60 ans sonnés, habitant Mugron, pris, le 26 novembre 1837, de fièvre sans céphalalgie, puis le 27 d'un frisson prolongé et d'un violent mal de tête ; « le malade se sent atteint de la maladie cérébrale existant depuis quelque temps à Mugron ; il réclama aussitôt une saignée et un pédiluve sinapisé. Il fut saigné au pied, le mal fit des progrès, les facultés intellectuelles s'altérèrent et enfin se pervertirent complètement ».

C'est alors qu'eut lieu l'importante consultation mentionnée plus haut. Le malade continua à regarder sans voir, la pupille était dilatée, immobile, le pouls fréquent, parfois irrégulier, dur, le malade est sourd, ne reconnaît personne, il y a de l'hypéresthésie. Le traitement arrêté en consultation consista dans une large saignée, des sangsues dans les narines et aux apophyses mastoïdes, des réfrigérants à la tête, des cataplasmes irritants aux pieds, des vésicatoires aux jambes, des lavements purgatifs.

Le malade succomba le 1er décembre, après avoir pendant les deux jours précédents recouvré en grande partie la connaissance.

Le journal de Léon Dufour mentionne trois cas de mort de méningite, en mars et avril 1838, dans la commune de Toulouzette, au bas du coteau de Mugron.

Le cas de 1839, que je vais analyser brièvement, fut suivi de guérison.

Il s'agit du curé de la commune d'Aurice (canton de Saint-Sever), âgé de 29 ans, qui, au moment de l'office, le 6 juin, ressent une douleur de tête subite ayant son siège à la région occiputale et s'exagérant par le moindre contact. Le malade, qui se croit atteint de l'épidémie en cours, est incapable de se coucher ; on le porte au lit, et on ne peut le déshabiller que le lendemain. Dépression des forces, abaissement de la température. On pratiqua trois saignées ; elles firent cesser les vomissements qui s'étaient répétés dix fois. Le docteur Dufour, appelé auprès du malade, apprit que déjà il avait eu l'avant-veille, à Orthez, une violente céphalalgie, mais avait pu faire à cheval 42 kilomètres, ne ressentant sa seconde attaque, on l'a vu, que le surlendemain, ce qui donnait au mal l'allure de l'intermittenc ; aussi la quinine fut-elle employée concurremment avec les vésicatoires et les réfrigérants.

Après deux journées calmes, le malade eut, dans la nuit du 9 au 10, une douleur vive au côté droit du sacrum, avec extension au dos et au bras droit. Cette douleur, après s'être dissipée dans la journée, reparaît la nuit suivante avec fièvre ; on applique des sangsues, la douleur s'amende, le malade se lève, éprouve un malaise général qui disparait lorsqu'on le couche.

Pendant tout ce temps, on a continué les réfrigérants sur la tête. Peu à peu le malade se rétablit, malgré quelques accès de douleur aux lombes.

Avant de quitter Saint-Sever, je vais donner, comme pour les autres villes des Landes, la statistique mortuaire de 1836 à 1840. Pour une population, qui était en 1836 de 5,494 habitants et en 1841 de 5,863, il y eut 120 décès en 1836 ; tout d'un coup, en 1837, les décès montèrent à 166, chiffre qui resta à peu près le même jusqu'en 1840. Cette augmentation doit-elle être attribuée à l'épidémie ?

§ VII

La plupart des auteurs qui ont traité de l'épidémie de 1837, laquelle se promena, de cette date à l'année 1839, sur plusieurs points du territoire, accusent le 18e léger d'avoir transporté la maladie de Bayonne à Rochefort et Versailles. Il y a là une erreur qu'il m'a paru utile de dissiper.

A Dax, il est mort deux soldats du 18e (11 novembre 1836, 3 octobre 1837) ; à Bayonne, un (3 janvier 1838, de plaie de poitrine).

En consultant l'histoire du 18e léger (devenu le 93e de ligne), on y voit que le régiment a perdu par méningite des hommes à Périgueux, Rochefort, Versailles.

Boudin fait remarquer que ce régiment fut le seul atteint dans l'épidémie de cette dernière ville, après avoir reçu 226 recrues, et il mentionne l'épidémie de Rochefort comme ayant éclaté le 14 décembre 1838, et ayant sévi non seulement au bagne, mais encore au sein du 18e léger (1).

(1) A Versailles, le 18e léger eut 116 malades et les 4e, 14e, 15e, 55e de ligne, 4e cuirassiers et 2e hussards 38 malades de méningite (Faure-Villars).

Lefèvre, qui a écrit un travail sur l'épidémie du bagne, marque la même coïncidence (1).

Dans le traité de Colin, il est dit que l'épidémie de 1837, partie de Bayonne, suivit deux lignes, l'une passant par Auch, Foix, etc., nous n'avons pas à nous en occuper ; l'autre passant par Bordeaux, Rochefort, Chartres, Versailles. Boudin donne la succession : Dax, Bordeaux, La Rochelle, etc.

Mais ce n'est pas de Bayonne que le 18e léger a pu, en arrivant le 5 et le 10 novembre 1838 à Rochefort, y transporter l'épidémie. Car il n'a jamais été en garnison à Bayonne, mais aux environs. Depuis 1833 il a donné, dit son historique, des détachements dans l'arrondissement de Mauléon. En 1833 et 1834, il donna des détachements à Saint-Jean-Pied-de-Port et autour. En 1835, 1836 et 1837, il occupa Pau, Tarbes, Lourdes, Oloron, Navarrenx.

Le régiment part d'Oloron et Pau, où il s'était réuni, les 13, 14 et 18 octobre 1837, et il arrive à Périgueux les 25, 27 et 29 du même mois.

Il avait donc quitté Oloron, lorsque, en 1838, malgré un chiffre inférieur de mortalité totale (167), sur les années précédentes, le nombre des décès militaires s'éleva à 18, le plus haut chiffre atteint dans cette commune.

La cause de cette élévation était-elle la méningite ? C'est ce qu'ignore le maire d'Oloron. Il sait seulement que des

(1) Je fus frappé, dit Lefèvre, de la grande analogie des phénomènes morbides observés par Lespès avec ceux observés à Rochefort, du 15 janvier au 8 février, sur plusieurs militaires appartenant au 18e léger. Il ajoute : « A la même époque, les militaires des garnisons de La Rochelle et de Bordeaux succombèrent aux mêmes accidents. »

circulaires préfectorales du 26 février et du 12 avril 1837 signalaient une épidémie de grippe.

Le maire de Saint-Jean-Pied-de-Port (1) ignore également si la méningite frappa la garnison et, particularité curieuse, la mortalité fut bien plus faible en 1838 (56 décès) que les trois années précédentes qui donnèrent 79, 76 et 72.

A Lourdes, ville sur laquelle les renseignements sont muets en ce qui concerne l'épidémie, les décès nombreux en 1835 (129) s'abaissèrent ensuite à 84, 81, etc. La mortalité de la garnison n'a pu être fournie.

Le maire de Navarrenx, l'honorable docteur Clédou, m'écrit qu'il n'y a dans cette ville aucun souvenir d'une épidémie de 1837 à 1839. Le chiffre des décès n'indique rien à ce sujet, car ceux de 1835 à 1838 se succèdent de la façon suivante : 52, 38, 51, 39 pour remonter en 1839 à 42 et retomber en 1840 à 35.

A Pau, séjour du 18e léger, ce régiment n'eut que 2 décès du 1er janvier au 18 octobre 1837, date de son départ (7 juin et 13 octobre) lesquels décès n'ont pas attiré l'attention de l'auteur de l'historique.

Quant à la mortalité générale, elle a été à Pau, en 1837, de 444, soit 42 de plus qu'en 1836 et 98 de plus qu'en 1839. Geschwind dit de son côté que Pau, Tarbes, Navarrenx ne donnent pas de méningites.

On peut, il me semble, conclure de cette enquête que le 18e léger ne tint pas garnison à Bayonne, et que dans les villes où il résida avant d'aller à Périgueux, en 1837, la méningite ne paraît pas avoir fait de victimes. Il paraît

(1) D'après les registres de l'Hôpital, il y eut des décès militaires par gastrocéphalie et par meningo-encéphale à Saint-Jean-Pied-de-Port en 1841 et 1842.

avoir eu la maladie de son contact avec l'épidémie des Landes.

Le 18e léger évacuant ses malades de certains de ses cantonnements (Oloron, Orthez sur l'hôpital de Dax, y a trouvé la méningite. En tous cas, les bataillons de ce régiment, en venant au mois d'octobre 1837 de leurs garnisons de Pau, Tarbes, Lourdes, Navarrenx, Oloron, etc., pour aller à Périgueux, ont traversé les Landes par étapes. D'autre part, ils étaient en contact avec des détachements du 6e dragons qui occupaient les villages contaminés, ainsi qu'Auch où la maladie s'est déclarée en 1837 (1).

D'un autre côté, Bayonne doit être considéré comme ayant présenté, en 1836 et 1837, en 1840 et 1841, des épidémies de méningite, mais non comme le foyer d'où est partie la contagion vers Bordeaux (2), La Rochelle (3), Rochefort, Versailles.

(1) C'est ce qui ressort de l'historique du 6e dragons que le docteur Gesché vient de recevoir et qu'il veut bien me communiquer. En 1833, il y avait autour de Bayonne la division des Pyrénées occidentales, sous le commandement du lieutenant-général Harispe, notre illustre compatriote (comprenant en outre le 4e et le 19e léger, le 36e, le 45e et le 100e de ligne, le 5e hussards, régiments toujours en mouvement.)

En 1834, le 6e dragons fut cantonné successivement à Souprosse, Montaut, Grenade, Saint-Sever, Hagetmau, Aire, Barcelonne, Pau et Orthez. Du 4 septembre 1834 au 25 avril 1837, ses escadrons occupèrent successivement Pau, Orthez, Oloron. Dès 1836, le dépôt du 6e dragons était à Pau.

(2) A Bordeaux, où était en garnison le 44e de ligne, le médecin des épidémies, Léon Marchant, écrivant le 23 février 1837 au Préfet, dit que la grippe éclata en janvier. Cette année-là il y eut 3,728 décès au lieu de 3,255 en 1836 et 3,212 en 1838. Beaucoup de vieillards figurent parmi les morts. Bien que la grippe et la méningite aient souvent été confondues, je crois qu'il s'agit là de grippe et non de méningite. Les documents manquent à l'administration des hospices pour nous renseigner sur la morbidité et la mortalité de l'Hôpital civil de Bordeaux de 1836 à 1837. D'un autre côté, Laveran (*Diction.*) croit que la méningite a sévi à Bordeaux en décembre 1837.

(3) Voici, de 1835 à 1840, la mortalité à La Rochelle : 458, 405, 490 (saut brusque en 1837) ; 440, 453, 507 (saut brusque en 1840).

Il se peut cependant que la deuxième ligne de départ signalée par les divers épidémiologistes, Auch, Foix, etc., mérite d'être conservée, car dans ces deux villes la méningite a régné en 1837, et le 48e, quittant Bayonne cette année, a dû les traverser pour aller s'embarquer à Port Vendres ; ce régiment avait eu la méningite à Bayonne.

Pour ne pas quitter Bayonne, je signalerai, d'après Geschwind, les années où régna la méningite cérébro-spinale :

1836 (3 décès) ; 1837 (24) ; 1838 (4) ; 1839 (10) ; 1840 (37) ; 1841 (34) ; 1842 (3) ; 1843 (5) ; 1848 (2) ; 1849 (3) ; 1872 (1) ; 1874 (1) ; 1882 (1) ; 1888 (2) ; 1895 (1) ; 1896 (1) ; 1897 (4).

Il y eut des cas douteux en 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1852, 1859, 1864, 1867, 1868, 1871, 1873, 1876, 1881, 1882, 1892, 1894.

Dans le cours de ces diverses années, l'épidémie régna avec bien moins de régularité et de persistance dans les environs de Bayonne : à Dax en 1837 et 1838 ; à Saint-Jean-Pied-de-Port en 1842, 1849, 1850 ; en 1845, à Saint-Jean-de-Luz ; en 1888, à Mont-de-Marsan. C'est peu, on le voit.

Parvenu à la fin de cette discussion de dates un peu fastidieuse, je le crains, je crois pouvoir en conclure, comme le docteur Geschwind, que l'épidémie civile des Landes n'a débuté qu'en février 1837 au plus tôt (1), et encore faut-il prendre pour cela le début des manifestations de la grippe avec pneumonies atoniques. La brochure du docteur Hiart, je l'ai dit plus haut, lui donne comme début la fin du mois de février 1837 et ajoute : « qu'elle

(1) On a vu plus haut cependant que le maire de Saint-Paul-lès-Dax fait remonter l'épidémie à 1835 (la mortalité fut cette année supérieure à celle de 1837 et 1838) ; que le maire de Candresse dit que l'épidémie se montra en 1833 et 1838 (les décès furent plus nombreux ces deux années-là que dans les années intercalaires et postérieures).

fut suivie quelque temps après de ce typhus ataxo-adynamique, malheureusement célèbre dans le département des Landes ».

Dulau, le 15 février 1838, parle d'une maladie grave « qui règne depuis plusieurs mois dans les Landes. » Serres indique une épidémie de grippe en mars 1837. Lamothe et Lespès, en juillet 1838, disent qu'elle « n'a commencé ses ravages que depuis une année ».

L'épidémie des Landes est donc postérieure de plusieurs mois à celle de Bayonne, et probablement fille de celle-ci. (Lettre de Lespès du 15 mars 1838 à la Société royale de médecine de Bordeaux).

§ VIII

Passons à l'étiologie de la méningite cérébrospinale.

Le jeune âge est une condition favorable. A New-York (Colin), il y eut sur 990 malades, 771 enfants au-dessous de 15 ans. En Suède, la mortalité des enfants fut les sept dixièmes de la mortalité totale. A Bâle, en Silésie, l'enfance fut le plus frappée. A Bromberg, sur 141 cas, il y eut 132 enfants de moins de 7 ans.

Rien de bien positif pour le sexe. Cependant Boudin dit qu'à Rochefort la population civile perdit 59 hommes et 17 femmes. A Strasbourg, la proportion fut 50 hommes et 40 femmes.

L'influence du froid et de la saison froide est incontestable. A Bayonne, dans les épidémies de 1837 et 1897, c'est dans les quatre premiers mois de l'année que l'épidémie sévit davantage. C'est par un froid humide que se développèrent les épidémies de Versailles (1839) ; Douvres (1845) ; Bade (1865) ; Lonaconing (1894).

D'après Jaccoud, deux épidémies seulement sur 52 se sont montrées en été (Michel Lévy et Strumpel). Marvaud trouve la proportion de 47 épidémies ayant éclaté en hiver sur 54 (1).

Broussais paraît croire que la coïncidence de l'arrivée des recrues est une cause de la prédominance de l'épidémie au début de l'année. D'autres auteurs disent que le froid de l'hiver tient les hommes enfermés, c'est-à-dire exposés aux inconvénients de l'encombrement. Il faut dire cependant que les conditions hygiéniques de la caserne de la Citadelle de Bayonne sont considérées, dans le travail de Geschwind, comme ayant pu jouer un rôle, en 1897 du moins. J'emprunte à cet auteur la note suivante :

« Le casernement de la Citadelle fournirait un asile permanent à cet agent d'infection. Avec ses cages d'escalier tortueuses, ses chambres enchevêtrées se commandant, de niveaux différents, quelques-unes non plafonnées, présentant des solives libres et des intervalles morts entre les solives et le plancher supérieur, ce casernement semble avoir été disposé tout exprès pour servir de réceptacle abrité, de milieu de culture, aux germes de maladie de toute espèce apportés par les générations de soldats français ou étrangers qui s'y sont succédé depuis de si longues années et qui l'ont encombré toutes les fois qu'il s'agissait de traverser, de surveiller ou de défendre notre frontière d'Espagne ».

Le docteur Geschwind ajoute :

« Remarquons, en passant, que cette insalubrité du

(1) Nous parlons plus bas de la théorie pneumococcique de la méningite cérébrospinale. Or, Netter a vu la virulence des pneumocoques s'accentuer en hiver et au printemps, époque de fréquence et de gravité de la pneumonie.

casernement est continue et que les explosions de la méningite, à part celle des premières années qui ont suivi celle de 1836-37 (qui fut la première de Bayonne) ont été espacées, courtes et peu graves. Il y a d'autres causes pour les épidémies de notre garnison.

« La caserne renfermerait le germe en permanence, ainsi que celui de bien d'autres affections. Pour que ces graines reviennent en activité, germent, il faut des conditions occasionnelles, spéciales et assez rares (grains de blé des sarcophages égyptiens). Une caserne neuve peut subir une *contagion immédiate*, par transport, du dehors tout aussi bien qu'une vieille. Mais une vieille caserne renferme en elle plus de germes de contagion *possible* qu'une neuve ».

L'insalubrité des casernements affirmée par Gasté (épidémie de Metz), Tourdes (épidémie de Strasbourg) et d'autres, ne peut être invoquée d'après Lemoine qui a vu se développer l'épidémie dans les excellentes casernes d'Orléans. Malapert, qui a exercé à l'hôpital militaire de Rochefort (Broussais), invoque l'insalubrité des locaux. Laveran, de son côté, cite des épidémies dans des garnisons peu nombreuses (Cambrai, Bromberg), dans les quartiers salubres de Radstadt. A Douera même, les conditions hygiéniques étaient bonnes.

La fatigue, le surmenage sont des causes occasionnelles importantes ; voilà pourquoi les recrues sont plus souvent atteintes que les soldats déjà acclimatés au régiment. A Saint-Pétersbourg pourtant (1867-68), la maladie frappa presque exclusivement les anciens soldats.

L'aisance est un préservatif. Boudin constate que les officiers sont moins souvent pris que les simples soldats.

Les excès de boissons, l'insuffisance de la nourriture doivent aussi entrer en ligne de compte comme causes

occasionnelles. Lamothe, de Dax, attribue à la pauvreté de l'alimentation du paysan landais le développement de l'épidémie.

§ IX

Au cours de ce travail, nous avons montré l'épidémie s'étendant à la population civile ; c'est le cas à Bayonne en 1897, et probablement aussi en 1837 et 1838, car les registres de l'état civil et les archives de l'hôpital civil indiquent une mortalité très grande, pendant ces deux années, au sein de la population. Marvaud dit, sans en donner la preuve, qu'à Bayonne, en 1837, la population fut atteinte avant la garnison.

On voit, d'après le travail de Boudin, que la population civile a été atteinte à Orléans (1847-48), à Saint-Etienne (1848), à Dijon (1848-49), à Toulon (1851).

Dans la grande explosion de Rochefort (1839), dans celles de Gibraltar (1845), Aigues-Mortes (1841), Philippeville (1846), la maladie a sévi presque exclusivement sur la population, et Boudin croit que la cause en est dans l'alimentation moins saine que celle du soldat.

Quant à la proportion de la mortalité dans l'un et l'autre groupement, elle serait, d'après Laveran, de 61 °/₀ dans l'armée, de 84 °/₀ dans le civil à Rochefort, et de 75 °/₀ à Aigues-Mortes. D'après les recherches de Colin, sur 57 épidémies, 7 ont frappé les seuls civils, 39 les seuls militaires, 11 les deux populations à la fois. Voilà pour la France. En Amérique et dans les pays scandinaves, il trouve que sur 19 épidémies, 17 ne frappèrent que l'élément civil. Hirsch donne 7 épidémies civiles contre 49 militaires.

[illegible]

[illegible] la nature de la méningite [illegible] de toutes les théories impossibles [illegible] mentionnées [illegible] le monde médical, [illegible] de Netter qui, dès 1887 [illegible] de cette maladie, théorie [illegible] de Leichstenstein, Rieger, Foa, Mosny, Weichselbaum [illegible] sait que ce dernier a trouvé [illegible] un diplocoque analogue [illegible] le méningocoque, le diplococcus méningitis [illegible] par Leyden, Fuhrringer, [illegible] recent. Heubner dit avoir réussi [illegible] achèvre la méningite cérébro-spinale [illegible] par inoculation spinale le bacille [illegible] chez les enfants vivants atteints de cette [illegible].

Il n'a plus aucun [illegible] sur la nature pneumococcique de la méningite cérébro-spinale épidémique.

Il y aurait à parler aussi de la coïncidence de la méningite avec d'autres maladies intercurrentes.

Geschwind, dans son travail, nie la relation de l'épidémie de 1897 avec la scarlatine et la grippe. Deux cas seulement de grippe sont entrés à l'Hôpital militaire de Bayonne en janvier, et treize dans les sept premiers jours de février. Dans le premier trimestre il y eut 3 cas de scarlatine.

On a observé souvent, dit-il, des cas de grippe dans certaines garnisons, non accompagnés de méningites, et dans d'autres des méningites sans grippe ni scarlatine.

Peut-être cependant, ajoute t-il, la scarlatine prépare-t-elle le terrain, et il cite le soldat Tenaud qui, guéri de la scarlatine le 13 décembre 1896, entre le 7 février à l'Hôpital pour méningite et meurt le 14.

La question de la contagion est une des plus contestées. Et cependant le transport de la maladie par les régiments dans les garnisons où ils arrivent est indéniable.

A propos de l'épidémie des Landes, Lespès raconte l'histoire d'une famille dans laquelle le père, pris d'abord, communiqua la maladie à sa femme et à ses enfants; le cas de deux femmes soignant des malades et prises à leur tour, celui d'un jeune homme de 18 ans venant visiter un oncle moribond et succombant lui-même en 36 heures.

Richard cite des femmes atteintes en soignant des soldats; Laveran, des sous-officiers de garde à l'hôpital et contractant la maladie. De son côté, Colin fait remarquer que les régiments qui quittèrent Bayonne ont porté la maladie aux autres garnisons de France et en Algérie, et n'ont rien transmis sur leur passage au plateau central peu fourni de garnison; il donne, comme exemple de transmission sans contact, les cas qui ont éclaté autour de Bayonne en 1837.

Tandis que Broussais prétend que la maladie ne se transmet ni aux sœurs ni aux infirmiers, le professeur Vaillard, du Val-de-Grâce, dans une lettre qu'il m'adresse, déclare que la contagion est si évidente, qu'en Prusse on édicte des mesures pour l'éviter.

L'infection n'est pas niée par Laveran (*Article Épidémie du Dictionnaire de Dechambre*, XXV, p. 59). Il fait remarquer que la méningite, parfois limitée à quelques casernes, se dissémine d'autres fois sur une masse de de-

meures, comme à New-York, où elle frappa 990 malades dont 920 occupaient des maisons différentes.

Geschwind cite le 36e de ligne, atteint à Dax et à Bayonne en 1839 et 1840 et transportant la maladie à Montbrison (1840) et à Saint-Etienne (1841). Il cite, dans l'épidémie de 1897 à Bayonne, ce jeune homme gagnant la maladie en soignant son frère mourant. Cependant Geschwind, partisan convaincu de la contagion, pense que dans certaines villes les germes apportés jadis et endormis peuvent se revivifier. Ce serait de la contagion retardée. C'est la théorie du choléra d'Hauser, adversaire de la théorie hydrique.

Le transport de la maladie par le 18e léger, de Rochefort à Versailles, où ce régiment fut presque seul atteint, est incontestable. Et cependant Jaccoud, dans son allusion à l'*Histoire du régiment de Bayonne*, avance, sans justifier son assertion, que c'est un exemple pris à tort comme preuve de la contagion. Laveran, partisan de la contagion, cite le fait d'un soldat du 21e, arrivant le 21 février à Schlestadt, pris ce même jour et envoyé à l'Hôpital. Le 29, l'enfant d'un cabaretier, dont l'établissement est fréquenté par les soldats, est pris de méningite ; le 6 mars, c'est le tour des deux filles d'un boucher, fournisseur de la troupe ; une trentaine de cas se produisent.

Dans l'épidémie de Bade (1865), les cinq premiers cas frappent des recrues venues de Kœnigsberg, qui infectent des civils voisins de la caserne.

En 1837, le 26e et le 62e (61e d'après Geschwind), viennent de Perpignan et de Montpellier, où règne la maladie, à Constantine, où ils la transportent.

On trouvera d'ailleurs, dans l'excellent travail de Geschwind, de nombreux et indéniables exemples du transport de la maladie.

Quant au mode de contagion, la présence du méningocoque de Weichsebaum dans les sécrétions nasales, la persistance de la virulence dans les microbes desséchés, nous renseignent. C'est vraisemblablement par les sécrétions nasales qui souillent les vêtements et le linge, ou par les crachats que peut se faire l'infection. (Jœger, *in Semaine méd.* 1895, p. 420).

C'est sur ces faits, constatés par d'autres observateurs, que Geschwind établit la prophylaxie et les moyens de s'opposer à la propagation de la méningite cérébrospinale.

§ XI

Je serai bref sur la symptomatologie, que l'on trouve très bien traitée dans les récents ouvrages de pathologie, et aussi dans les rapports sur les épidémies militaires de Broussais, Boudin et Faure-Villars.

L'un de ces symptômes, la céphalalgie, qui, d'après Tourdes, rendait les malades « enragés de douleur » s'est retrouvé chez tous les malades de notre épidémie de 1897. Je croyais qu'il ne s'était pas montré chez le mécanicien télégraphiste M..., le premier de nos cas civils, et que l'on a pu considérer comme un cas de diagnostic douteux. De nouveaux renseignements me permettent d'affirmer que la céphalalgie a existé chez lui. De plus, j'ai appris et consigné dans mon observation, que douze heures après sa mort, une matière purulente est sortie du nez et des yeux. Serait-ce, comme me l'a dit un de mes confrères, une raison pour repousser le diagnostic méningite ?

Mais Randolph a observé, 8 fois sur 25, des complications oculaires, et Mosny (*Debove et Achard*, t. IX), constate que le pneumocoque peut provoquer la formation du pus

sans que l'intervention d'un microbe pyogène soit nécessaire.

Pour justifier le diagnostic du cas de M....., je pourrais passer en revue les auteurs qui ont cité les cas rapides. Je me bornerai à quelques mots.

Broussais dit que les cas foudroyants forment le quart de ceux observés. Faure-Villars donne le cas d'un soldat du 18e léger mort en une heure. Richard donne aux cas subaigus la limite de trois à trente-six heures, qui permet d'observer les symptômes essentiels : céphalalgie, convulsions, vomissements, raideur de la nuque, oppression, collapsus.

Jaccoud a vu la mort arriver entre la troisième et la douzième heure. Lemoine l'a vue survenir en douze heures. Broussais cite des malades enlevés en quinze heures ; l'autopsie révélait la purulence. Des cas foudroyants n'ont pas été rares dans l'épidémie des Landes (lettres des maires d'après les souvenirs de vieillards). L'historique du 18e léger constate qu'un tiers des cas fut foudroyant.

§ XII

Les deux théories, celle de l'inflammation et celle du typhus, mirent en présence, dans l'épidémie des Landes, deux méthodes de traitement.

Le docteur Serres, qui soutenait la première, employa la saignée générale et locale (1), les applications froides, les révulsifs. Un pharmacien de 87 ans, témoin de l'épidémie de 1837, à Villeneuve (Landes), déclare avoir vu réussir les

(1) L'historique du 18e léger attribue à la saignée la guérison du tiers des malades dans l'épidémie de Versailles.

applications de pommade de Gondret sur la colonne vertébrale. Le traitement par la saignée était déjà combattu par Boudin qui, dans l'épidémie de Lille, avait vu que les malades guéris étaient ceux qui avaient été le moins saignés.

L'autre méthode employée dans les Landes était la méthode antispasmodique. Le docteur Hiart, qui traite longuement, dans sa lettre, de la nature typhique de l'épidémie, combattait la maladie par l'emploi d'une mixture composée à parties égales de teinture de castoreum et d'éther. Mais l'affirmation de ses 11 cas de guérison sur 12, obtenues par ce traitement, aurait dû s'appuyer sur des observations bien prises.

D'autres remèdes ont été mis en usage : les applications froides sur la tête, le tartre stibié en lavage, les révulsifs (poussés jusqu'à la suppuration longuement continuée sous peine de mort, d'après Hiart), le sulfate de quinine (Broussais, Lalanne), bien que Lespès nous dise qu'il a été souvent nuisible dans une épidémie qui était cependant en plein foyer de fièvres palustres.

Trouillet et Esprit, qui ont récemment étudié la maladie à l'Hôpital militaire de Grenoble, ont employé le chloral, l'antipyrine, la morphine (recommandée aussi par Broussais, Richard, Lespès), la caféine avec les laxatifs ; la digitale leur a été utile en cas de tachycardie, les bains à 39° et 40° ont été employés.

On a vu plus haut, dans les lignes consacrées à notre épidémie de 1897, les guérisons que mes confrères Rosenthal et G. Lasserre attribuent à l'emploi du sérum artificiel qui avait été employé à l'hôpital militaire, dès le début de l'épidémie de la garnison, par M. le médecin-major Cahier, professeur agrégé au Val-de-Grâce, avec un certain succès.

On a aussi essayé du sérum pneumococcique et celui d'un convalescent de la maladie.

Leyden a trouvé du soulagement dans la ponction lombaire. Cette ponction est, d'ailleurs, en usage en Allemagne pour le diagnostic, et fait découvrir dans le liquide extrait le bacille de Weichselbaum (Leyden, Führbringer, Heubner, Shirer, 1896).

§ XIII

Le chiffre de la mortalité a grandement varié suivant les années et les villes. Ziemssen admet comme minimum 20 %.

L'épidémie de Rochefort, en 1839, donna la proportion de 80 %, tandis que la même année, l'épidémie de Versailles ne donna que 42 % (Lefèvre, Laveran, Colin), Richard, qui ont un relevé spécial, trouva une mortalité de 61 % chez les militaires, de 65 chez les civils. Jaccoud donne les chiffres extrêmes de 33 à 75. Il trouve la mortalité plus grande chez les hommes de la population civile et aussi chez les enfants de moins de dix ans.

Laveran dit que la mortalité qui, dans les périodes françaises et suédoises, a été de 60 % s'est réduite à 15, à 20 dans les pays tels que l'Amérique et l'Allemagne, où le nombre des cas abortifs a été relativement très grand (cependant Colin trouve à New-York une mortalité de 76 %). Hirsch dit que la mortalité est d'autant plus élevée que l'âge du malade l'est moins. Et il cite une épidémie qui a présenté une mortalité de 88 % chez 770 enfants de moins de dix ans.

A Douera, la mortalité a atteint le chiffre considérable de 90 %.

Faure-Villars apprécie, dans son rapport, la mortalité par période de la maladie. Sur un nombre de 29 décès, il en trouve huit au premier jour, cinq au deuxième, quatre au troisième, cinq au quatrième, sept au cinquième.

Dans l'épidémie de Bayonne de 1897, deux civils sont morts sur quatre, et trois militaires ont succombé sur douze atteints, dont quatre de diagnostic douteux (Geschwind).

§ XIV

La bibliographie de la méningite cérébrospinale épidémique est très nombreuse, surtout depuis 1887, et on la trouvera indiquée dans les livres récents de médecine interne. Je ne veux donner ici que la liste des recueils ou traités qui m'ont servi pour les épidémies de 1837 et 1897 :

Broussais. — *Histoire des épidémies de méningite cérébrospinale* qui ont régné dans les différentes garnisons de France, depuis 1837 jusqu'à 1842. (*Recueil de mémoires de médecine militaire*, 1re série, t. LIV, pp. 1 à 208.

Boudin. — *Résumé des documents envoyés au Conseil de santé des armées sur la méningite cérébrospinale épidémique. Recueil des mémoires de médecine militaire*, 2e série, t. IX, pp. 1 à 126.

Boudin. — *Traité de Géographie et de Statistique médicale*, t. II, p. 564.

Cayrel. — *Société de médecine de Toulouse*, comptes rendus, 1842.

Claverie. — *Méningite cérébrospinale, Thèse de Bordeaux*, 1886.

Colin. — *Traité des maladies épidemiques*, 1879, p. 668.

Faure-Villars. — *Histoire de l'épidémie de méningite cérébrospinale*

brospinale de Versailles en 1839 (*Mémoires de médecine militaire*, t. XLVIII, 1840).

Gazette médicale de Paris, 1838.

Jaccoud. — *Traité de pathologie interne*, 6e édition.

Laveran. — *Article méningite cérébrospinale du Dictionnaire de Dechambre.*

Laveran. — *Traité des maladies et des épidémies des armées*, p. 415.

Lefèvre. — *Annales maritimes et coloniales*, 1840, avril, t. II, p. 433.

Recherches historiques de la maladie qui a régné au bagne de Rochefort (*méningite cérébrospinale*) pendant les premiers mois de l'année 1839. (Tirage à part. Imprimerie royale).

Mosny *in* Debove et Achard. — *Manuel de médecine*, t. IX.

Piorry. — *Rapport sur les épidémies* qui ont régné en France en 1836, 1837 et 1838. (*Mémoires de l'Académie de médecine*, t. VII, p. 141).

Richard. — *Article typhus, du Dictionnaire* de Jaccoud.

Dr DELVAILLE.

ADDITION

22 février 1898. — Ce travail a été écrit en octobre 1897.

Depuis le mois de décembre, 17 militaires sont entrés à l'hôpital pour méningite cérébrospinale ; 8 ont succombé.

Le malade civil dont l'observation est rapportée page 8. est mort trois mois après sa sortie de l'hôpital.

Dr D.

LES

CORSAIRES BASQUES ET BAYONNAIS

SOUS

LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE

CHAPITRE XLII

(SUITE)

En 1801, encore un de ces armements faits à Bayonne, quoique le capitaine et la maison d'armements soient de Bordeaux. C'est la *Proserpine*, de 200 tonneaux et 16 canons, armateur Gérus, capitaine Langlois, avec un équipage de 100 hommes (1). Le corsaire *les Quatre Frères*, de Bordeaux, capitaine Dupeyrat, prit et amena en 1797, à Rochefort, la *Résolution*, navire portugais, capitaine Dos Santos, chargé de blé et d'amandes, et le *Frascara*, navire danois, chargé d'oranges et de citrons (2).

Le corsaire le *Renard*, de Bordeaux, dont nous ne connaissons ni le nom de l'armateur ni celui du capitaine, fit entrer à Bayonne, en 1797, la goëlette le *Lord Gazeleir*, de Londres, chargée de salaisons, et l'*Argyl*, chargé de beurre et de salaisons, estimé 50,000 francs et qui attei-

(1) 15 officiers, 2 officiers volontaires, 10 officiers mariniers, 5 officiers non mariniers, 35 matelots, 14 novices, 11 mousses, 13 soldats.

(2) *Moniteur Universel*, 1797.

gnit le port de Bordeaux. En 1798, la *Revanche*, corsaire de Bordeaux, capturait un corsaire anglais et conduisait à Gijon le brick la *Neutralité*, se disant danois, et chargé de rhum (1).

En 1811, une prise anglaise, le *Pellrissies*, fit naufrage, le 16 février, sur la côte de Belle-Isle ; son chargement consistait en coton, pelleteries, bois d'acajou, de campêche et de gayac. Malgré la position fâcheuse dans laquelle se trouvait ce navire, on espérait pouvoir retirer la plus grande partie de la cargaison. Treize marins français, qui étaient à bord de cette prise, furent sauvés, ainsi que trois prisonniers anglais. Le *Pellrissies* était du port d'environ 200 tonneaux ; il venait de l'île de la Providence, et se rendait à Londres, lorsqu'il avait été capturé par le corsaire le *Rôdeur*, de Bordeaux (2).

Le *Scipion Français*, commandé par le capitaine Martin, se trouvait, le 5 juin 1799, par 48°40' de latitude Nord et par 18° de longitude Ouest, lorsqu'il découvrit un navire sous le vent, sur lequel le capitaine fit aussitôt gouverner.

A neuf heures du matin, le navire étranger arbora les couleurs danoises et, loin de fuir, il parut se préparer au combat, car il arriva sur le corsaire en tirant un coup de canon. Le bordelais s'apercevant qu'il avait affaire à un navire à deux ponts, armé d'artillerie, s'empressa de s'éloigner, et le vaisseau inconnu, cessant aussitôt de lui donner la chasse, reprit sa route. Le capitaine Martin, étonné de cette manœuvre, pensa qu'il n'avait cherché qu'à l'effrayer. Il vira de bord et appuya la chasse à son tour. A cinq heures et demie du soir, le corsaire se trouvait à la

(1) *Moniteur Universel.*
(2) *Moniteur Universel.*

distance de trois portées de canon. Il arbora le pavillon national et il semonça le vaisseau, qui ne répondit pas. Le *Scipion Français* lui envoya quelques bordées, que l'éloignement rendit sans effet. Enfin, à sept heures du soir, le vaisseau arriva de deux quarts, fuyant toujours à toutes voiles, et cette manœuvre ne permit plus de douter que ce ne fût un ennemi.

La nuit survint : le vaisseau fit éclairer sa batterie, mit un fanal à sa poupe et fit battre la caisse jusqu'à une heure du matin ; puis, il éteignit tout à coup ses feux, disparut à la faveur de l'obscurité, et profita de la nuit pour faire fausse route. Le capitaine Martin, incertain de la direction qu'il devait donner au corsaire, présuma que le vaisseau avait pris les amures à tribord. Il fit la même manœuvre et eut la précaution de diminuer de voiles pour ne pas dépasser l'ennemi. Cette manœuvre réussit parfaitement.

Vers sept heures du matin, il découvrit le bâtiment étranger courant au plus près, ses amures à tribord. Le corsaire força de voiles pour l'atteindre ; l'autre força de voiles pour s'échapper.

« Enfin, à sept heures du soir, le *Scipion Français* se trouva dans les eaux du navire, qui arbora de nouveau le pavillon danois. Le croiseur bordelais arbora les couleurs nationales et les assura d'un coup de canon. Un coup de même nature partit du vaisseau. Le capitaine Martin le héla :

« — Mettez, lui dit-il, votre canot à la mer, et apportez vos papiers.

« — Notre canot fait de l'eau, répondit-on du navire, vous n'avez qu'à envoyer le vôtre.

« Le capitaine Martin insista, et le vaisseau lui envoya

son embarcation, dans laquelle se trouvait un officier porteur de quelques papiers très insignifiants.

« — Le vaisseau, dit-il, s'appelle le *Cassin Holm*, de Copenhague : il est commandé par le capitaine John Alcok ; il porte 78 hommes et vient de Canton avec une cargaison de thé pour le Texel.

« L'insuffisance des papiers exhibés au capitaine Martin, le détermina à envoyer à bord du *Cassin Holm* MM. Jean Jacques, lieutenant et Teixier, second lieutenant du *Scipion*.

« En arrivant à bord du *Cassin Holm*, ceux-ci trouvèrent qu'on y avait fait les plus grands préparatifs de défense. Les canons étaient chargés et amorcés, les mèches allumées ; chaque homme était à son poste, prêt à servir les batteries ; les cornes d'amorce avaient été distribuées ; on n'attendait que le signal pour faire feu ; la chambre, la dunette et le pont étaient couverts de pistolets, de sabres et d'espingoles.

« Les officiers du *Scipion* virent tout le danger qu'ils couraient. Ils se hâtèrent d'avertir le capitaine Martin.

« — Tenez-vous sur vos gardes, lui crièrent-ils, on va tirer sur vous !

« Après cet acte du plus honorable dévouement, les officiers bordelais s'adressèrent avec fermeté à John Alcok :

« — Cet appareil de combat, lui dirent-ils, ne peut convenir au pavillon neutre que vous avez arboré ; préparez-vous donc à porter à bord du corsaire tous les papiers qui doivent justifier légalement de sa neutralité.

« Au même moment, le maître canonnier vint demander à John Alcok l'ordre de faire feu.

« Le danger, comme on le voit, était grand, et une lutte sanglante allait s'engager ; mais, intimidé par la fermeté

des officiers du *Scipion*, John Alcok hésita à donner l'ordre de commencer le combat. Les Bordelais profitèrent de ce moment d'irrésolution, mirent le sabre à la main, sautèrent dans la batterie, s'emparèrent des mèches et des cornes d'amorce, les jetèrent à la mer et démorcèrent les canons. L'équipage étonné abandonna ses postes ; et ces hommes, qui paraissaient prêts à combattre, ne songèrent plus, dit un narrateur contemporain, *qu'à faire leur paquet*.

« Le capitaine en second se munit des papiers qu'on réclamait. Il s'embarqua dans le canot et se rendit à bord de la lettre de marque bordelaise. Ces papiers ne permirent plus de douter de la validité de la capture. Le *Cassin Holm* était un bâtiment anglais déguisé ; il fut donc amariné, et le premier lieutenant du *Scipion* passa comme capitaine sur son bord » (1).

En 1797, le *Spartiate*, corsaire de Bordeaux, capitaine Raymond Baudet, prit et conduisit à La Rochelle deux bâtiments portugais venant du Brésil à Lisbonne, dont l'un de 600 tonneaux, chargé de 606 caisses de sucre, 8 balles de coton, 888 sacs de riz, bois des îles, etc., et l'autre de 550 tonneaux, chargé de 550 caisses de sucre, 1,750 balles de coton et 5 à 600 cuirs en poil (2).

Ceci se passait en mars. En octobre de la même année, le *Spartiate* capture encore les bâtiments suivants : le *Hanwich*, de 200 tonneaux, chargé de drogues à teinture, entré à Vigo ; le *Themlet Adventure*, de 150 tonneaux, chargé de coton, raisin et citron ; l'*Hygien*, de Sunderland, de 150 tonneaux, chargé de sel, conduit à Vigo ; la *Nuestra Señora de Mayloshone*, de 150 tonneaux, chargé de coton,

(1) Ribadieu. *Corsaires de Bordeaux*.
(2) *Moniteur Universel*.

sucre et cuirs, estimé 350,000 fr. entré à Bordeaux (1). En janvier 1798, il fait entrer dans la Loire deux bâtiments anglais allant à la Martinique, chargés de vin, beurre et chandelles et, dans le port, le *Klinton,* chargé de morue et estimé 50,000 francs (2). Puis encore, quatre autres et une lettre de marque anglaise contre laquelle il soutint un très vif combat.

Et successivement, nous voyons défiler la *Marie,* de Philadelphie, chargée de sucre et café ; la *Princesse-Amélie,* de Liverpool, qu'il brûla en pleine mer ; le *Vulture,* de Londres, démâté et coulant bas d'eau, qu'il brûla également après en avoir retiré 547 balles de coton et 100,000 francs en piastres ; le brick l'*Aurore,* naviguant sous pavillon ami et allant à Londres chargé de 51 boucauts de tabac, 110 tierçons de riz, 102 balles de coton et 3,420 de rhum, et le *Républicain,* de Baltimore, allant à Falmouth, chargé de 288 boucauts de tabac, 914 sacs et 120 quarts de café, 121 caisses, 42 barriques, 11 tierçons et 8 quarts de sucre. Le *Scipion* était armé par M. Vaudhoën, de Bordeaux.

En 1798, nous trouvons le brick le *Succès,* de La Rochelle, de 79 tonneaux et 8 canons, armé par Chégaray frères, de Bayonne, capitaine Luc Belliard, avec un équipage de 38 hommes (3). Il fut pris par les Anglais, sans que nous ayons rien trouvé de particulier sur ses croisières. Dans la même année, la *Revanche,* de Bordeaux, de 150 tonneaux et 20 canons, armée par Barrère, de Bordeaux, capitaine Lermet, de Saint-

(1) *Moniteur Universel.*

(2) *Moniteur Universel.*

(3) 6 officiers, 6 officiers mariniers, 3 officiers non mariniers, 35 matelots, 5 novices.

Jean-de-Luz, avec 132 hommes, aussi capturée par les Anglais (1).

Le *Surveillant,* corsaire de Bordeaux, capitaine Videau, captura et conduisit dans ce port le *Thomas,* chargé de vin, vinaigre, sel, figues, oranges et raisins (2). En 1799, nous pouvons remarquer le *Tigre,* de Nantes, armé au Passage, capitaine Peyrusset, armateur Peyrusset, pris aussi par les Anglais. Celui-ci jaugeait 150 tonneaux, et était armé de 14 canons de 6 et 3 obusiers, avec un équipage de 88 hommes (3).

Le 23 frimaire 1803, on écrivait de Bordeaux la lettre suivante : « Le 17 courant, le corsaire le *Vaillant,* de ce port, capitaine Etienne, est entré dans notre rivière après une croisière de soixante-douze jours, pendant laquelle il a rançonné ou capturé six navires anglais qui lui ont fourni 70 à 80 prisonniers de tous grades, parmi lesquels un major général.

« D'après le rapport, le *Vaillant* a essuyé quatorze chasses de différentes frégates, qu'il a toutes reconnues à portée de canon, et dont une seule a pu le tenir trois à quatre heures. A son apparition sur la côte, les pilotes de Royan l'ayant pris pour une frégate anglaise, aucun n'a voulu aller à son bord, et le capitaine Étienne a été forcé de l'entrer lui-même à la vue d'une canonnière expédiée pour le reconnaître par le stationnaire qui avait été trompé comme les pilotes » (4).

(1) 17 officiers, 1 pilotin, 14 officiers mariniers, 4 officiers non-mariniers, 44 matelots, 30 novices, 13 mousses, 3 volontaires, 6 supplémentaires. (Archives de l'Inscription maritime de Bayonne).

(2) *Moniteur Universel.*

(3) 9 officiers, 8 officiers mariniers, 29 matelots, presque tous espagnols, 31 novices espagnols, 9 mousses, 5 surnuméraires. (Archives de l'Inscription maritime).

(4) *Moniteur Universel,* 21 décembre 1803.

En 1800, le *Vautour*, de Nantes, capitaine Le Roy, de Pornic, est armé à Bayonne par Teissier. C'était un navire de 240 tonneaux, armé de 22 canons, 4 de 12, 16 de 6, et 2 caronades de 36, avec 161 hommes d'équipage (1).

En 1798, Bordeaux avait aussi armé un corsaire qui portait le nom de *Vautour*, qui fit entrer à Rochefort le *Washington*, sortant de Liverpool et allant à Baltimore, chargé de sel, faïences anglaises, charbon de terre, verre à vitres et peinture. Peu de temps après, il envoyait encore à Ribadeo le *Greville Bay*, brigantin anglais, chargé de 678 barils de farine, 432 de viande salée, 280 de beurre et 348 de différents légumes secs. Ce bâtiment faisait partie du convoi allant de Plymouth à Gibraltar, que le *Vautour* continuait de poursuivre (2).

Nous avons déjà eu l'occasion de parler du capitaine Limousin dans les croisières qu'il fit à bord de l'*Aventure*, de Bayonne. En l'an VII, nous le trouvons montant un beau navire de 300 tonneaux et de 20 canons, et armé par Contés, de Bordeaux, pour les colonies, en guerre et en marchandises, avec un équipage de 79 hommes (3).

Les prises faites par la *Vengeance*, dans cette croisière, furent aussi nombreuses que riches. Ce fut d'abord la goëlette anglaise le *John*, allant de St-Vincent à Londres, chargée de 38 barriques de sucre, 61 barriques de rhum, 4 boucauts de café et 7 balles de coton. Cette prise a été

(1) 17 officiers, 7 pilotins, 17 officiers mariniers, 5 officiers non mariniers, 25 matelots, 25 novices, 38 volontaires, 5 mousses, et un complément d'hommes pris au Passage, et se composant de 22 matelots et 23 novices. (Archives de l'Inscription maritime de Bayonne.

(2) *Moniteur Universel*.

(3) 5 officiers, 7 officiers mariniers, 3 officiers non mariniers, 45 matelots, 16 novices, 4 mousses.

obligée de faire côte, à cause du mauvais temps, près de la Teste ; on put sauver une partie de la cargaison.

Dans la croisière suivante, le corsaire la *Vengeance* fit quatre nouvelles prises estimées plus d'un million : le *Hoopell,* chargé de sucre et de café, venant du Môle St-Nicolas ; le capitaine de ce brick annonçait qu'à son départ du Môle, les Anglais évacuaient cette place, et que son bâtiment même avait servi à transporter à la Jamaïque quelques Anglais et leurs effets ; puis le *Mercure,* chargé de sucre et de rhum ; le *John,* portant une cargaison semblable, et un navire américain chargé de sucre et de tabac pour compte ennemi, et conduit au port du Passages l'*Hannach,* de Porthmouth, en Virginie, chargé de 280 boucauts de tabac, 22 caisses de sucre et 1,500 douves de merrain. Ce bâtiment, à trois mâts, entra dans le port de Bayonne et enfin dans la rivière de Bordeaux. La *Vengeance* conduisit l'*Argus,* bâtiment de guerre anglais, de 14 canons, appartenant à la division de Warred et Pelew, et commandé par le capitaine Clark, lieutenant de vaisseau (1). Nous retrouvons en 1813, à la fin de l'Empire, le capitaine Limousin montant le corsaire la *Vénus,* armé à Bordeaux, et capturant le navire anglais *The Pill,* de 153 tonneaux, équipé de 13 hommes, et qui se rendait de Terre-Neuve à la Martinique avec un chargement de morue.

Ajoutons à cette revue rapide des armements bordelais les noms suivants : en 1797, la *Républicaine,* capitaine Lebozec, qui entra en Gironde après avoir fait quatorze prises dans une seule croisière ; le *Huron,* de Bordeaux, capitaine Harismendy, armé par M. Conte ; en 1798,

(1) *Moniteur Universel,* an VII.

l'*Enjôleur*, sous le commandement de Lefèvre ; le *Grand Buonaparte*, armé par MM. Sallanche et Sorbé ; en 1799, le *Bordelais*, armé par M. Balguerie ; le *Vautour*, commandé par M. Bolle ; l'*Entreprenant*, capitaine Joly ; le *Scipion Français*, capitaine Martin, armé par MM. Raymond Bonnet et Cie, et dont nous avons déjà raconté les hauts faits ; la *Vengeance*, capitaine Grandidier ; en 1800, le *Blaireau*, capitaine Castets ; en 1801, le *Courageux*, sous les ordres du capitaine Langlois ; la *Psyché*, que commandait le lieutenant de vaisseau Léveillé ; en 1803, l'*Adour*, capitaine Mandetot, etc. La liste de ces braves marins, quoiqu'elle ait pu paraître longue au lecteur, est encore bien loin d'être épuisée. Nous terminerons cette faible esquisse par le récit de deux actions de corsaires de Bordeaux, que nous empruntons à l'unique historien de ces corsaires.

Le *Courageux* appartenait à M. Ségur ; c'était un superbe trois-mâts de 26 canons qui, grâce à son importance et à sa belle batterie, eût pu figurer en ligne dans les escadres de Brest, de Toulon ou de Rochefort.

La *Minerve* avait pour propriétaire M. Gérus ; c'était surtout par ses qualités dans la marche qu'elle se distinguait. Sur ces deux navires, rien ne devint impossible au capitaine Langlois. Jusqu'en 1802, c'est-à-dire jusqu'au jour où il abandonna la profession de corsaire, il ne cessa de faire à la marine anglaise une guerre à outrance ; le nombre des bâtiments qui furent amarinés ou coulés par lui est incalculable. Si ses prises furent nombreuses, il fut assez heureux pour n'être jamais capturé lui-même.

Un jour, néanmoins, il put douter pendant quelques heures de cette fortune qui lui avait été jusqu'à ce moment si favorable.

M. Langlois montait alors la *Minerve ;* un combat des plus vifs venait d'avoir lieu. Après une assez longue résistance, un bâtiment anglais, richement chargé, avait été obligé de se rendre. La prise était évaluée deux ou trois millions. Elle avait été attaquée et défendue avec toute l'énergie que le désir d'acquérir ou de conserver une pareille valeur avait pu inspirer. Eugène Langlois avait envoyé sur l'ennemi une partie de son équipage, et son second en avait déjà le commandement, lorsqu'une voile fut signalée à l'horizon. Le corsaire bordelais ne tarda pas à reconnaître une grosse frégate portant les couleurs du roi Georges. Le vaisseau en vue se trouva bientôt dans les eaux de la prise qui, trop faible pour résister longtemps, amena à son tour devant ce nouvel adversaire.

Le second de la *Minerve* et les matelots trouvés sur l'ancienne capture furent conduits comme prisonniers à bord de la frégate.

— Votre navire, dit le capitaine anglais en montrant le corsaire monté par Eugène Langlois, votre navire est de Bordeaux, n'est-ce pas ?

— Il est, en effet, de Bordeaux, répliqua le second de la *Minerve.*

— Cela se voit d'un coup d'œil, reprit le commandant : mâture élancée et hardie, coupe fine, tournure élégante ; il n'y a que Bordeaux pour mettre à la mer des navires gréés et membrés comme le vôtre ; ce doit être un marcheur de première force.

— Il passe, il est vrai, pour un assez bon voilier, répondit le second.

— Et il n'a pas encore trouvé son maître ? demanda l'Anglais.

— Il ne l'a pas trouvé, comme vous dites.

— Eh bien ! dit le commandant en sortant sa montre et en la mettant sous les yeux de son prisonnier, vous voyez où est l'aiguille, dans quatre heures votre capitaine sera à mon bord ; nous aurons ce soir le plaisir de souper ensemble.

Une chasse terrible, et comme il avait été donné d'en voir bien rarement, même à cette époque, commença aussitôt. La frégate anglaise se couvrit de toile ; cacatois, clin-focs, bonnettes hautes et basses, tout ce qu'il était possible d'offrir au vent fut déployé en quelques minutes.

La *Minerve,* fatiguée et endommagée par le combat qu'elle avait soutenu déjà contre son ancienne prise, ne se découragea point, et à son tour mit dehors toute sa voilure. Après une poursuite de plusieurs heures et des manœuvres aussi habiles d'un côté que de l'autre, Eugène Langlois put enfin constater que l'intervalle qui le séparait de la frégate s'était accru. Le corsaire bordelais, dans cette circonstance suprême, mérita encore sa brillante réputation, et le second de la *Minerve* ne put souper ce soir-là avec son capitaine, comme le lui avait promis un peu prématurément le commandant au service de S. M. Georges III.

En février 1801, c'était la *Psyché* qui, à son tour, attirait sur elle tous les regards. Cette croisière fut certainement l'une de celles qui firent le plus d'honneur au port de Bordeaux. A cette époque, dit M. Gallois, qui nous fournit les détails relatifs à cette campagne, des armateurs de Bordeaux, ville dont les corsaires firent alors de si importantes et de si nombreuses prises, armèrent en course la *Psyché,* gros trois-mâts portant trente-six caronades et deux cent cinquante hommes d'équipage ; la

lettre de marque délivrée à ses armateurs donna à ce navire la qualification de *frégate-corsaire.*

Pour commander ce redoutable croiseur, il fallait un homme ayant fait ses preuves et pour la bravoure et pour l'habileté. Les armateurs de la *Psyché* jetèrent les yeux sur Léveillé ; ils n'eurent pas lieu de s'en repentir.

En sortant de la Gironde, Léveillé se dirigea vers les Açores ; il y avait là chance de rencontrer quelques-uns de ces gros navires de la Compagnie des Indes, si richement chargés, et que les corsaires bordelais allaient parfois chercher jusque dans l'Océan oriental.

Le 21 février 1801, le matelot en vigie sur la vergue de perroquet signala la première voile qui eût été en vue dans ces parages : c'était une petite goëlette anglaise qui se rendait dans la Guinée ; grâce à la *Psyché,* elle n'eut pas la peine de continuer son voyage ; la *Sully* fut dirigée sur Sainte-Croix de Ténériffe, où elle arriva à bon port.

Trois jours plus tard, Léveillé capturait, à la hauteur de Madère, la *Jeune Lyonnaise,* brick de Londres, allant à la Jamaïque ; ce brick et sa cargaison ne valaient pas moins de 200,000 fr.

Le 28 février, l'*Alfride,* de Londres, évaluée à la même somme, amenait également son pavillon devant la *Psyché.* Le lendemain, le brick le *Wilhworth,* chargé de vins de Madère, allait rejoindre les deux précédents.

Enfin, le 2 mars, une journée qui devait faire époque dans leur existence, se leva pour les corsaires gascons. La *Psyché* allait trouver à qui parler, et ses caronades allaient enfin pouvoir se faire entendre. Quatre navires portugais se présentaient hardiment au croiseur : c'étaient le trois-mâts l'*Amarel Luisa,* portant une batterie de 20 bouches à feu, et les bricks l'*Activo,* de 10 canons, l'*Ami-*

zade, de 12, et l'*Aurore*, tous se rendant de Lisbonne à Fernambuco.

Un coup de sifflet appela tout l'équipage sur le pont.

— Allons, enfants! s'écria le capitaine de la *Psyché*, donnons-nous un bon coup de peigne ; visez à démâter, et allons en avant.

Il était alors six heures du matin : le feu commença immédiatement. Le trois-mâts et l'*Amizade* ripostèrent avec vigueur ; mais un quart d'heure après, la plupart de leurs pièces étaient démontées, grâce à la précision du tir de la *Psyché*.

Les deux derniers bricks, jugeant que la lutte leur serait à coup sûr fort peu avantageuse, se couvrirent de voiles et abandonnèrent leurs deux conserves ; cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que les deux assaillants étaient enlevés à l'abordage.

Le corsaire, après avoir pris possession des deux portugais, qui avaient eu plusieurs hommes tués ou blessés, fit mettre le cap sur les fuyards et, à deux heures du soir, après une chasse de sept heures, ils étaient aussi amarinés. Ils furent tous deux brûlés par la *Psyché*. Restait à mettre les deux prises en lieu sûr; or, ce n'était pas là chose facile, vu la grande quantité de vaisseaux anglais qui croisaient dans ces parages.

Entre autres navires ennemis, la frégate anglaise la *Métisse* se trouvait à l'entrée du port de Sainte-Croix de Ténériffe ; pour y atterrir, il fallait passer sous son feu. Léveillé n'hésite pas et, prenant son parti avec cette résolution dont il avait fait preuve dans toutes les actions de sa vie, il ordonna d'entrer à tout prix dans le port.

Le combat que la *Psyché* venait de soutenir avait fortement endommagé ses vergues ; sa voilure avait été

dépecée et deux de ses pièces avaient été crevées pendant la lutte.

On se mit à l'œuvre pour réparer toutes ces avaries. Deux caronades de 12, prises sur le trois-mâts portugais, remplacèrent celles que l'explosion avait mises hors de service. Après quelques jours de calme, on se trouva enfin en vue de Sainte-Croix ; mais, comme l'avait prévu le corsaire, la *Mélisse* était là, se disposant à barrer le passage aux Bordelais. Le branle-bas de combat eut lieu à bord des trois navires, où l'on s'attendait à une lutte des plus chaudes.

Léveillé fit en même temps exécuter une manœuvre des plus hardies : il ordonna aux deux prises de passer le long de la terre, pendant que la *Psyché* courait droit sur la *Mélisse*. Le capitaine du trois-mâts girondin envoya deux bordées à la frégate anglaise, qui répondit mollement ; et, jugeant sans doute qu'il était dangereux d'essayer la chance d'un abordage, elle gagna le large en laissant le champ libre à la *Psyché*.

La frégate corsaire était bonne voilière : elle filait 13 nœuds à l'heure ; elle eût inévitablement atteint l'ennemi ; mais le capitaine, voyant son équipage fatigué par quarante-cinq jours de mer, prit le parti d'entrer tranquillement au port avec ses portugais. Les deux dernières prises faites par Léveillé étaient fort riches : l'*Amarel Luisa* portait une grande quantité de marchandises sèches, et son lest se composait de fer et de vin.

Chapitre XLIII

CORSAIRES BASQUES ET ESPAGNOLS

Les corsaires de la côte cantabrique. — Un corsaire biscayen au XVIIe siècle. — Combat naval. — Un corsaire nantais. — Une frégate de Saint-Sébastien. — Sous la République et l'Empire. — Le chebec espagnol le *Saint-Joseph*. — Une action d'éclat. — Le *Napoléon*. — La felouque l'*Espérance*.

Dans un précédent ouvrage, nous avons eu déjà l'occasion de publier diverses études sur les courses et les hauts faits des corsaires espagnols, et principalement sur ceux qui furent armés par les ports de la côte cantabrique. Mais avant de dire quelles furent les actions d'éclat des corsaires espagnols sous la République et l'Empire, on nous permettra de revenir quelque peu en arrière et de signaler quelques faits qui sont parvenus à notre connaissance depuis cette publication (1).

Au XVIIe siècle, les villes de la côte cantabrique armaient en course un grand nombre de pinasses avec lesquelles elles allaient écumer les rivages français ; nous avons déjà parlé à diverses reprises de ces chaloupes biscayennes et du mal qu'elles faisaient au commerce. On nous permettra de reproduire ici un combat, livré à une de ces pinasses, que nous empruntons au remarquable ouvrage de M. de la Nicollière Tejeiro, archiviste de Nantes, et dont les savantes études sont venues combler une lacune considérable dans l'histoire de nos corsaires :

« C'était le dimanche 20 juillet 1636, les habitants du Poulinguen s'étaient rassemblés avec le désir de connaître les détails d'un combat qui venait d'être soutenu contre

(1) *Histoire maritime de Bayonne. — Les corsaires sous l'ancien régime.* Bayonne, Hourquet, in-8°.

un corsaire espagnol. Ces hardis marins venaient audacieusement, sur les côtes que ne protégeait aucune défense, enlever les embarcations de pêche et les petits caboteurs faisant le commerce du sel et du vin du pays. Un succès qui pouvait diminuer la téméraire confiance de l'ennemi avait donc, pour ces pauvres gens, le double attrait d'un avantage remporté par des parents, des amis, puis l'espérance prochaine de pouvoir bientôt jeter sans crainte leurs filets et gagner le pain de la famille.

« Au fond de la jolie *Baie-Blanche,* traduction du breton Pouli-Guen, dont le village de ce nom forme presque le centre, se voyait « un long batteau, en forme de double « chalouppe, avecq deux petitz mastz à chacun desquels « il y avoit une enseigne de taffetas bleu avec des croix « de taffetas blanc, apposez pour marque de victoire sur « les ennemys du Roy ». La chaloupe mesurait vingt-sept pieds de longueur sur six et demi de largeur.

« Irrité de la prise d'une de ses barques, du port de trente tonneaux, chargée de diverses marchandises, Raoul Berthelot, aidé de son ami Jean Lefaubé, tous deux « bourgeois du Polligain », équipa deux chaloupes montées de quinze ou seize hommes « bien armez, munition- « nez de mousquetz, picques, demies-picques, lances, « rondaches et autres armes ». Dès l'aurore, ils poussèrent au large, firent à la rame douze ou quinze lieues sans rien rencontrer, et revinrent à la pointe de Penchâteau débarquer une partie de l'équipage. Là, ils apprirent que deux embarcations espagnoles croisaient à l'île Dumet, à une lieue de Pouliguen, et résolurent de les attaquer le lendemain.

« Le dimanche matin, Berthelot partit avec une chaloupe, ayant soin de faire cacher la majeure partie de

son monde, et de ne laisser voir que les hommes nécessaires à la manœuvre. Les Espagnols, prenant la chaloupe pour un simple marchand, la laissèrent approcher, croyant s'en emparer sans coup férir. Mais au commandement de Berthelot « d'admener la voile de par le Roy », ils tirèrent plusieurs coups de mousquet, auxquels Berthelot répondit vertement en ordonnant l'abordage.

« Et ont estoppé ladite chaloupe espagnolle, où il y a « eu un grand combat entre eux, tant de picques, lances, « qu'espées, coutelatz ; et ont fait en sorte qu'ils se sont « rendus les maîtres de ladite chalouppe, quelque résis- « tance qu'ont fait les Espagnols, la pluspart desquels « estoient blessez et renversez, ayant tousjours l'espée à « la main. Et ont, lesdits Berthelot et son équipage, veu « l'autre chalouppe espagnolle, de la compagnie d'icelle « par eulx prise, à distance d'environ la portée d'un canon « moyen, qui a mis à la voile et fait contenance de venir « secourir l'autre qui avoit rendu combat. Mais comme « ils ont veu qu'elle estoit prise, ils ont fait large et pris « la mer, sans qu'ils aient pu la suivre parce qu'elle « allait à force de rames ».

« Les deux amis, encouragés par un si heureux succès, obtinrent une lettre de marque et commencèrent la course contre les ennemis de l'État.

« Le 29 août suivant, deux chaloupes sortaient du port du Poulinguen. Berthelot, à la tête de dix-huit hommes, conduisait l'une ; Lefaubé, avec onze hommes, dirigeait l'autre. Au bout de quelques heures, ils aperçurent deux pinasses qui escortaient une barque en leur pouvoir. Ils rejoignirent près de Belle-Isle un des corsaires et le contraignirent à en venir aux mains. Le combat fut long et acharné. Berthelot, mortellement frappé au bas-ventre,

tomba à la renverse « et ne seait, — dit-il dans sa déposi-
« tion du lendemain 30, — ce qui est depuis arrivé audit
« combat, sinon qu'il a appris que le capitaine espaignol
« est mort et que son corps avoit esté porté au bourg de
« Batz, où il fut enterré ».

« Le 30 septembre, Jean Lefaubé comparaissait seul devant le sénéchal de Nantes (grave présomption pour le décès de Berthelot), déclarant avoir « fait prinse, en mer,
« d'une pinasse de 48 thonneaux, conduite par nombre
« d'Espaignols ennemys de cest estat, en laquelle y avoit
« deux pierriers, ung petit fauconneau de fer coullé qui
« porte boullet de la grosseur d'un œuf d'oye, dix picques
« et huit mousquets, dix avyrons et une bannière espai-
« gnolle ».

L'affaire de Pierre Valteau est encore plus intéressante, et comme le corsaire espagnol est un basque guipuzcoan, nous croyons devoir la placer ici, en l'empruntant toujours au même auteur :

« Le jeudi 3 octobre 1741, Sylvestre Legof, Yves Leglas, Michel Mahinet, Jean Legal, Guillaume Perrin, Julien Bouvier, Thomas Bretel et Julien Calvon, « bons mariniers et maistres de chaloupes », devisaient amicalement sur le quai du Croisic. Les incidents de la pêche au banc de Terre-Neuve, les péripéties émouvantes de la pêche des baleines, l'audace des corsaires espagnols venant avec leurs légères pinasses arrêter nos bâtiments jusqu'à l'embouchure de la Loire, servaient de thème à la conversation, fort animée d'abord, et de plus en plus languissante, entre les interlocuteurs.

« Le vent estant au su-suroit (sud-sud-ouest), tourmentant en mer, soulevait par rafales la houle creuse et écumante, tandis que des nuages sombres et bas couraient

rapidement vers la terre. Les bâtiments à l'ancre raidissaient par instant violemment leurs câbles, et les grincements de la membrure se mêlaient aux sifflements aigus de la brise dans les cordages.

« Il était environ deux heures de l'après-midi ; toute l'attention des causeurs se portait sur « un vaisseau à eux « incogneu pour l'espace qu'il y avoit, lequel estant à la « cape avec une seule voile à mi-mât », avait rangé la pointe du Croisic sans pouvoir la doubler, et se trouvait ainsi porté vers la côte, dans l'anse de Piriac, ne gouvernant plus.

« Emus de pitié à la pensée du naufrage inévitable qui attend le navire ainsi que l'équipage, les braves marins n'hésitent pas. Ils s'embarquent promptement dans la chaloupe d'Yves Leglas « au hasard de leur vie, s'exposent à la merci des ondes », et, à force de rames, parviennent à atteindre le navire en perdition.

« Au moment où ils accostent, un singulier spectacle frappe leurs yeux. Ils reconnaissent la *Renée*, du Croisic, et aperçoivent le maître du navire, Pierre Valteau, qui, perché dans les haubans, « crioit miséricorde !... » Deux Espagnols étoient amarrés contre les bittes, et deux autres, des haches d'abordage à la main, s'enfuirent à leur approche, pendant que Yves Tactouez, matelot de la *Renée*, reprenant courage, se jette sur la barre du gouvernail.

« En un instant, toutes les voiles sont déployées ; le navire, que deux ou trois encâblures à peine séparent des brisants du rivage, échappe au péril, et va mouiller dans la Vilaine, près de la Roche-Bernard, désormais en sûreté, à l'abri du danger.

« Le lendemain, deux cadavres espagnols sortaient de la *Renée* pour être inhumés au cimetière, et le soir une

autre fosse recouvrait les restes d'un troisième Espagnol. Une action sanglante, mais de vaillante énergie, s'était passée à bord. Si l'étrange position du capitaine Valteau semble quelque peu équivoque, après le récit de son sauvetage, écoutons sa déposition faite le cinq octobre devant messire René Spadim, « écuyer, sieur de la Landière, conseiller du roi, sénéchal et lieutenant général de l'amirauté au terrouer de Guérande » (1) :

« Le 15 avril 1644, la *Renée*, montée par 10 hommes, quittait le port du Croisic pour se rendre au banc de Terre-Neuve, où elle arrivait le 29 juin, fête de saint Pierre. Après une pêche heureuse, elle remit à la voile le 8 septembre, affin d'effectuer son retour, pendant lequel l'équipage aperçut sept ou huit navires et une barque qu'il « recogneut estre de Sainct-Gilles, par le signal qu'ils s'entrefirent ».

« Le 30 septembre, arrivés à deux lieues de Belle-Isle, dans l'est-sud-est, le capitaine Valteau fut abordé à 11 heures du matin par une patache espagnole, de Saint-Sébastien, la *Nuestra Señora del Rosario*, montée par 45 hommes, armée de trois canons, trois pierriers, dix-huit à dix-neuf piques, onze mousquets, trois arquebuses, deux douzaines de pots à feu et deux douzaines de grenades.

« Le capitaine fit aux Français « commandement, de la

(1) Registre des causes et des affaires de la marine et du commerce, à Guérande, 30 juillet 1652. (Arch. départ. de la Loire-Inférieure, amirauté, pp. 45-57).

Citons seulement quelques lignes du journal de bord de la *Renée*, journal des plus sommaires du reste, sur lequel la hauteur est très rarement indiquée : « Le dimanche 14 juillet, pris 400 moullues. — Le jeudi 25, avons rien prins. — Nativité de N. D., le dimanche 8 septembre, avons prins 40 moullues. — Le lundi 9, avons débarqué à 10 heures du matin. — Le mardi 10, avons filé à est-su-est, 40 lieues. — Le mercredi 25, veu un navire au vent, je prins un héron. — Le lundi 30, il était *prins* lui-même. — Le 2 octobre, *mercredy, la nuit, avons defet les Espaignols.* »

« part du roi d'Espagne, d'amener, autrement il les coul-
« leroit à fonds ». Sans canons, sans munitions, sans armes, et vu leur petit nombre, ceux-ci baissèrent la voile.

« Pierre Valteau monta dans la patache et fut chargé par le capitaine capteur de conduire la *Renée*, à bord de laquelle il retourna avec un seul de ses matelots, Yves Tastouez, trois soldats et quatre matelots espagnols. La patache, ayant vu un navire au nord-est, se dirigea sur lui ; la *Renée* prit la route d'Espagne au sud-sud-est.

« Du lundi au mercredi dans la nuit, ils avaient fait 25 à 30 lieues, et se trouvaient entre l'île d'Yeu et Belle-Ile, lorsque « ledit Valteau et ledit Tastouez prirent la réso-
« lution de se rendre les maistres dudit vaisseau ou de
« mourir ; et après avoir complotté ensemble, ils prirent
« l'occasion que la pluspart desdits Espagnols dormoient
« dans les chambres ».

« La conversation tenue par les Français devait être assez difficile. Ils étaient, en effet, couchés sur les bords d'une paillasse, au milieu de laquelle reposait un des corsaires qui pouvait les entendre ou s'éveiller au moindre mouvement. A force de précautions et d'adresse, Tastouez parvient à saisir une hache et en frappe l'Espagnol qui pousse un cri, appelant ses compagnons à l'aide. Les complices se précipitent hors de la chambre, mais Valteau, saisi par deux hommes, est jeté à terre. Il n'avait qu'un mauvais couteau dont il s'escrime si bien qu'il fait lâcher prise à ses ennemis, s'empare d'une hache et blesse grièvement l'un de ses adversaires. Il monte sur le pont « où Tastouez l'appelloit et estoit en peine de luy ». Les Espagnols le suivent ; le courageux capitaine s'arme d'une pièce d'enseigne ferrée, et atteint deux fois les assaillants ;

malheureusement son pied glisse, il tombe, et de nouveau est terrassé. En se débattant sa main rencontre la hache, un des Espagnols est tué, les autres « demandèrent quartier et liberté ».

« Sur sept hommes, cinq étaient à peu près hors de combat.

« Les Croisicais, vainqueurs, attachent un des corsaires au mât, l'autre aux bittes, et ferment les écoutilles afin d'empêcher ceux qui sont sous le pont de monter. Aux premières lueurs de l'aurore « ils mettent le cap sur le « hâvre du Croisicq, à portée de canon duquel ils arrivè- « rent vers les deux heures de l'après-midi ».

« Occupés de la manœuvre nécessitée par le vent contraire et la tempête, Valteau et Tastouez oublient un instant la surveillance des prisonniers. Ceux-ci profitent de cette négligeance, arrivent armés sur le pont, puis les forcent à abandonner la direction du gouvernail et des voiles pour se défendre, ce qui allait occasionner la perte du navire sans la généreuse intervention « des bons mariniers et des maistres de chaloupe » (1).

Pendant les grandes guerres navales du règne de Louis XIV, la côte guipuzcoane arme de nombreux corsaires, et quelques-uns d'entr'eux sont mis à la mer par des armateurs de Saint-Sébastien. L'une de ces frégates prend le vaisseau la *Catherine* en 1691 ; une autre rencontre le vaisseau l'*Europe*, du port de La Rochelle, capitaine Jean Faure, et lui livre un combat dont le procès-verbal, enregistré à Marseille, mérite d'être reproduit :

« Ayant eu rencontre d'une frégate espagnole le vingt-un du mois de juillet, à environ vingt lieues de l'isle Dieu, armée à Saint-Sébastien, montée de 18 canons et environ 130

(1) La Nicollière Tejeiro. — *Les Corsaires du port de Nantes.*

hommes d'équipage, laquelle arbora pavillon bleu et tira trois coups de canon, à quoy ledit capitaine Faure respondit par la mesme manœuvre qu'il fit faire à son bord en faisant toujours sa routte ; ensuite la ditte frégate l'ayant aproché à la portée du canon, jetta sa chaloupe hors pour mieux se disposer à les attaquer et arbora pavillon espagnol, après avoir amené celuy de France qu'il avoit hissé, et aussi tost il commença à luy tirer du canon, ce qu'ayant continué jusqu'à sept ou huit coups dans leur derrière, allors le dit cappitaine Faure luy fit prester le costé pour empécher l'abordage, et luy tira sa volée de canons, ce que voyant ledit corsaire, il auroit retiré le costé de bâbord, mais voyant qu'il avoit autant de force que de l'autre costé et que ledit Faure luy avoit fait tirer encore deux autres coups de canon, il fut encore à tribord et voulut en même temps l'aborder, ce qu'ayant effectivement fait et s'estant joints ensemble par leurs manœuvres, sans pouvoir déborder, ilz se seroient battus à coups de canons, mousquets et pierriers, pendant une heure de temps, dans lequel combat ledit Faure avoit esté blessé d'un coup de grenade à la main droite avec trois hommes de tuez et six blessés, et comme ladite frégate espagnole continuait à tirer, un coup de ses canons donna dans la soute aux poudres dudit vaisseau l'*Europe,* qui enleva tout le derrière et mit le feu aux poudres, qui fit sauter à la mer quatre de leurs matelots, et aussi tost le navire estant entièrement ouvert, il emplit d'eau et coula bas sur le champ, ce qui fit noyer le s^r de la Climendière, comte Manche, avec son nègre, les dames Saint Gilles et la nourrisse, qui avoit avec elle une petite fille âgée d'environ un an, lesquels estoient passagers au bord de l'*Europe ;* ce que voyant ledit cappitaine Faure, avec dix

hommes qui luy restoient, ils se seroient jettez dans ledit corsaire espaignol qui estoit toujours accroché avec les manœuvres dudit vaisseau l'*Europe*, où estans lesdits Espagnols les auroient fort maltraités à coups de sabre et les vouloient même jetter à la mer ; ayant même tué dans leur bord un de l'équipage qui s'y estoit sauvé, nommé René l'Autriche, et tué le charpentier, lequel auroient ensuite dépouillé et jetté à la mer, tant leur rage était inhumaine, et si le capitaine n'avoit crié quartier pour eux, tout auroit passé par le sabre » (1).

Sous la République et l'Empire, l'Espagne arma aussi un certain nombre de corsaires. Déjà, en ventôse an VII, nous pouvons signaler le fait suivant : le chebec espagnol le *Saint-Joseph*, commandé par le capitaine Jean Sala, fut forcé de se rendre à deux vaisseaux de guerre anglais après la plus opiniâtre résistance. Surpris par les brouillards, ce navire s'était trouvé entouré et placé entre deux feux, au moment même où il venait de se signaler par deux actions d'éclat.

Un corsaire anglais, d'une force supérieure, l'avait attaqué : quoique la partie fût inégale, il avait livré combat et, après un choc violent, il avait coulé bas son adversaire. Un autre brigantin anglais, de 16 canons, avait voulu tirer vengeance de cet exploit. Il se rua sur le chebec espagnol ; celui-ci l'accueillit d'abord par un feu terrible et, s'étant approché, il lança sur son bord des matières explosibles et parvint à le faire sauter.

« Voilà, dit le *Moniteur*, un de ces traits que nous aimerions à pouvoir citer plus souvent ; ils rappellent

(1) *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1895, n° 2. G. Saint-Yves. *Les pertes du commerce de Marseille.*

l'ancienne valeur castillane, dont nos alliés annoncent encore de temps à autre qu'ils ont conservé quelques souvenirs » (1).

Les Espagnols ne devaient pas s'arrêter en si beau chemin, car en décembre 1800, le brigantin de guerre anglais le *Pasley*, commandé par le capitaine Charles-Jacques Nervin, lieutenant de vaisseau de la marine britannique, avec trois autres officiers et 58 hommes d'équipage, armé de 14 obusiers de 18, 2 canons de 6, tous avec des batteries et autres armes blanches, fut pris par un corsaire espagnol, la chaloupe canonnière le *Saint François-Xavier*, portant aussi le nom de *Le Puissant*, armé d'un canon de 24 et deux de 6 ; l'espagnol fit cette honorable prise le 2 du mois, entre la pointe du Carnero et la Almina de Ceuta, à l'abordage, après deux heures et demie de combat : il eut un homme tué et trois blessés, et les Anglais un tué et treize blessés.

Le brigantin était sorti de Plymouth le 22 novembre, avec des dépêches pour Gibraltar : il avait relâché à Lisbonne ; les paquets furent jetés à la mer avant d'amener. La prise entra le 14 décembre à Algésiras, venant de Ceuta : elle passa sous les batteries de deux vaisseaux de guerre anglais et avait échappé à un brigantin qui était mouillé dans la baie de Gibraltar et qui avait mis à voile pour tâcher de la couper ; mais la marche supérieure de ce navire, doublé en cuivre, l'avait mis à l'abri de tout ce que l'on fit pour le reprendre.

Le double nom du corsaire espagnol amena une amusante confusion, car la cour martiale anglaise admit que l'*Admiral Parly* avait été capturé par deux canonnières,

(1) *Moniteur* du 1er germinal an VII.

et le commandant lieutenant Nervin fut honorablement acquitté (1).

Aussitôt après la rupture de la paix d'Amiens, les négociants français établis en Espagne avaient sollicité la permission d'armer des corsaires ainsi qu'ils avaient fait pendant la guerre précédente. Il avait été accédé à cette demande, et des lettres de marque leur avaient été adressées. Lorsque les Espagnols se furent joints à la France, ils obtinrent, par réciprocité, l'autorisation de construire, armer et équiper des navires en France.

Le grand armateur de Bordeaux, M. Daniel Lacombe, se mit aussitôt en mesure de chercher des associés en Espagne, et M. Jacques Blandin, honorable négociant et agent commercial de France à Saint-Sébastien, l'autorisa, vers la fin de novembre 1804, à armer en course, sous pavillon espagnol, le trois-mâts le *Napoléon*, qu'il venait d'acheter à Bordeaux. Ce navire était doublé en cuivre et percé pour 18 bouches à feu, mais il n'en portait que 14 : 10 canons de 8 et 4 caronades de 18. Il devait, en outre, être armé d'une forte mousqueterie et être équipé d'un nombre d'hommes qui pouvait aller jusqu'à 130. Les actions d'armement étaient au nombre de 50, à 4,000 fr. Le commandement du navire fut donné au célèbre capitaine Quoniam.

« A la fin de mars 1805, le *Napoléon* sortait de la Gironde par une forte brise du Sud-Est, et allait s'établir en observation à l'ouverture de la Manche et du canal Saint-Georges. Il était en croisière sur ce point depuis peu de jours, lorsque, le 17 avril, les hommes de vigie signalèrent, dans une éclaircie, un grand trois-mâts qui avait

(1) James. *Naval History*.

sans doute aperçu le *Napoléon* avant d'en être vu, car il faisait route sur lui, couvert d'autant de toile que le temps à bourrasques lui permettait d'en porter. Quoniam, désireux d'être rejoint, ne changea rien à sa manœuvre, mais mit ses voiles en ralingue. Quand le corsaire anglais le *Westmoreland*, de Liverpool, qu'il allait combattre et qui venait d'arborer son pavillon, fut à portée de canon, le *Napoléon* mit brusquement en travers et lui envoya, pour appuyer ses couleurs, une bordée en enfilade ; puis il laissa abattre sur l'autre bord et longea l'ennemi en le saluant d'une nouvelle volée, à laquelle l'anglais répondit. Le *Napoléon* revira aussitôt et alla se placer dans la hanche du *Westmoreland ;* mais celui-ci s'étant laissé culer, les deux trois-mâts furent bientôt par le travers l'un de l'autre, à portée de pistolet. Dans cette position, le feu fut très-vif de part et d'autre pendant près d'une heure. Le combat aurait pu se prolonger encore si le *Napoléon* n'était parvenu à aborder le *Westmoreland* et à jeter sur son pont une partie de son équipage. Les Anglais, troublés par une pluie de grenades, surpris par la soudaineté de l'attaque et écrasés par le nombre des assaillants, amenèrent pavillon.

La capture du *Westmoreland* était d'autant plus flatteuse pour le capitaine Quoniam que l'échantillon de son bâtiment était sensiblement inférieur à celui de son adversaire. Le *Westmoreland* était un navire de 412 tonneaux, tandis que le *Napoléon* ne jaugeait guère plus de 150 tonnes. Quant à la force de l'artillerie, elle était égale sur les deux bâtiments : le corsaire anglais, avec ses dix-huit canons de huit, et deux de 4, pouvait lancer, en une décharge générale, 152 livres de fer, juste le même poids que le *Napoléon* avec ses dix canons de 8 et ses quatre caronades de 18.

« Le 19 avril 1805, le *Napoléon* rencontra en mer, vers les 50° 30' de latitude Nord, le brick de S. M. Impériale le *Sylphe*, commandé par M. le lieutenant de vaisseau Langlois, lequel venait de faire, avec succès, une ronde sous les côtes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. L'aviso français, qui était lui-même surchargé de prisonniers, ne put prendre à son bord ceux du *Napoléon*, dont la gêne fut bientôt augmentée par la capture du brick, de Londres, le *Brunswick*, chargé de bois d'acajou et de campèche.

« Le capitaine Quoniam aurait désiré continuer sa croisière dans les mêmes parages pendant quelque temps encore ; il dut céder devant la nécessité de se débarrasser de ses prisonniers et fit voile pour Saint-Sébastien, son port d'attache, où il trouva le *Westmoreland* et le *Brunswick* qui l'avaient devancé.

« A son retour en Espagne, Quoniam, que sa dernière campagne avait un peu fatigué, s'empressa de remettre le commandement du *Napoléon* à son second, don Juan Miaure, originaire du Passages.

« La frégate corsaire le *Westmoreland* fut achetée par M. Daniel Lacombe dans la vente publique qui eut lieu à Saint-Sébastien » (1).

Le 1er juin 1806, la frégate anglaise la *Loire*, de 38 canons, commandée par le capitaine Frédérick Lewis Maitland, croisant sur les côtes d'Espagne, découvrit et chassa un petit corsaire qui disparut dans la baie de Gamarina, située à l'Est du cap Finistère. Dans l'après-midi, le temps étant devenu calme, le capitaine Maitland mit à la mer la chaloupe et les deux cutters avec 35 officiers et marins, sous le commandement du lieutenant James Lucas Yeo,

(1) Fabre. *Nos Corsaires*.

assisté par le lieutenant d'infanterie de marine Samuel Mallock, le maître Charles Clinch et les midschipmen Massey Hutchinrac, Herbert et Mathew Mildridge, qui étaient chargés de s'emparer du navire. A cause de la difficulté du passage, il ne fut pas possible de commencer l'attaque avant l'aurore du 2 ; et au lieu d'un seul, ils trouvèrent deux corsaires protégés par une batterie de 10 pièces de canon. Donnant ordre à la chaloupe, commandée par le maître M. Clinch, d'aborder le petit navire, le lieutenant Yeo, avec les deux autres embarcations, attaqua et emporta sans perte l'autre corsaire. C'était la felouque espagnole l'*Espérance*, ou *Saint-Pierre*, armée de trois longs canons de 18, 4 pierriers et 50 hommes. Sur ce nombre, 19 avaient été blessés à coups de pique et de sabre, les seules armes employées par les Anglais dans l'abordage. En même temps la chaloupe enlevait l'autre corsaire.

Après cette affaire, la même frégate fit l'expédition bien connue de Muros, sur laquelle nous ne nous étendrons pas davantage pour revenir aux corsaires espagnols. Les frégates anglaises n'étaient pas toujours aussi heureuses dans leurs attaques contre ces légers navires, ainsi que le démontre la lettre suivante adressée, le 13 juin 1800, par le brigadier don Augustin de Figueroa, commandant de la marine à Puerto Cabello, au prince de la Paix :

« Très excellent seigneur, le commandant militaire dans la province de Cumana m'annonce, par une lettre du 10 de ce mois, que le 2, dans la nuit, une frégate anglaise, qui jusqu'alors avait tenu bloqué le port de la Nouvelle-Barcelonne, s'approcha à demi-portée du brigantin la *Paloma*, corsaire espagnol, venant de Porto-Rico, qui, se

voyant poursuivi, vint se réfugier sous le canon de la forteresse *del Morro*. La frégate, s'opiniâtrant à la chasse, lui détacha trois chaloupes bien armées, afin de s'en emparer ; mais le capitaine du brigantin, don Pedro Blanco Casariego, le défendit avec tant de vigueur et d'habileté dans le choix des armes propres à repousser une telle attaque, que malgré la grande infériorité de force (il n'avait que 24 soldats sur son bord), il parvint à les obliger à prendre le large, laissant 19 morts que l'on vit bientôt surnager autour du bâtiment. Il est probable que ce n'est que la moitié de la perte de l'ennemi, car la plus grande des chaloupes ne pouvait se servir que de trois rames. La frégate continua de tirer son canon jusqu'au retour des chaloupes, et lorsque le jour vint à paraître, on reconnut que son mât de misaine était désemparé et que tous les agrès étaient en désordre. Il paraît, d'après le rapport des pêcheurs, qu'elle a été obligée de se retirer à l'île de la Borracha pour réparer ses avaries. De notre côté, nous n'avons eu que trois blessés ; malgré l'inégalité du nombre, les ennemis n'ont jamais pu en venir à l'abordage ; la main qui s'appuyait sur le bord était coupée à l'instant ; enfin l'artillerie *del Morro* a parfaitement secondé les efforts des combattants, et c'est à elle que l'on doit les désastres de la frégate » (1).

Le 9 juillet, le capitaine George Ralph Collier, commandant la frégate la *Minerva*, de 32 canons de 12, croisant du côté d'Oporto, dépêcha sa chaloupe, sous le commandement du lieutenant Mulcaster, pour croiser à quelques lieues plus au Nord, dans l'espoir de pouvoir capturer quelques-uns des corsaires espagnols dont les dépréda-

(1) *Moniteur Universel.*

tions s'étendaient jusqu'à Lisbonne. Le 11, après une course de 40 milles, la chaloupe aperçut le lougre corsaire *Buena Dicha*, armé d'un canon de 8, pierriers et mousqueterie, et monté de 26 hommes. La chaloupe avança en essuyant une décharge de mitraille et réussit à s'emparer du corsaire, qui eut son capitaine et deux officiers tués, un homme tué et trois blessés (1).

Nous arrêtons ici ces quelques exemples des armements en course de l'Espagne après 1808; ces alliés des Français devaient se changer aussitôt en leurs plus mortels ennemis.

---

(1) James. *Naval History*.

Chapitre XLIV

LES NAVIRES ET LES ÉQUIPAGES

Modèles de corsaires. — L'armement, l'artillerie. — Les projectiles. — Pierriers et espingoles. — Les petites armes. — La composition des équipages. — Difficulté de recrutement. — L'équipage de la *Blonde*. — Les corsaires français dans les prisons d'Angleterre. — Un document inédit. — Conclusion.

Nous avons pensé ne pouvoir terminer complètement cet ouvrage sans consacrer quelques lignes aux navires armés en course et à leurs équipages. Cela forme, en effet, le complément obligé de ces études, et les quelques documents que nous avons pu trouver sur ce sujet nous ouvrent un jour tout nouveau sur les moyens d'action que ces hardis marins avaient à leur disposition.

Pour les navires, on y trouve tous les modèles employés, depuis ce que l'on appelait la frégate corsaire jusqu'à la plus mince chaloupe, du plus grand au plus petit. Nous voyons, en effet, de grands trois-mâts, de plus de 500 tonneaux, comme la *Blonde*, des brigantins de 80 à 100 tonneaux, comme l'*Angélique*, des bricks de 45 tonneaux, comme la *Bayonnaise*, tandis que d'autres bricks en jaugent près de 200, d'autres 75, comme le *Buonaparte*, ou 90, comme le *Chasseur*; des lougres de 70 tonneaux, comme le *Chasseur Basque*, et d'autres navires du même genre, de 20 tonneaux seulement; des trincadoures et même de simples barques de pêche; puis ce sont des goëlettes, des chasse-marées, ceux-ci peu nombreux, des bâtiments bermudiens à un seul mât, et même des mistiques. Toutefois, le cutter paraît être peu employé et laissé plus particulièrement aux corsaires anglais.

Nous n'avons que peu de documents sur les comptes d'armement de nos corsaires, car ces sortes de papiers

paraissent avoir été tous détruits. Un corsaire du port de Nantes nous offre plus de détails pour le prix de revient de l'artillerie. Il s'agit de l'armement du corsaire le *Chéri :* 2 canons de 24 livres de balles coûtent 8,405 livres 10 sols ; 2 canons de 12 et 2 de 8, 3,000 livres ; les canons de 6, à 600 livres ; 3 affûts de 24, 2 de 12, 9 de 8, barres d'anspect, coussins, coins de mire, roues de rechange et 2 pompes de 23 pieds chacune, 1,723 livres 17 sols. La ferrure des affûts, cercles pour les pompes, ferrure des pierriers, 60 fers ou menottes, 20 pinces pour les canons, goupilles, crocs de rechange, 2,744 livres 2 sols.

Les écouvillons, refouloirs, cuillers à canons et pierriers, tire-bourres, épinglettes, cornes à amorces, garde-feu, mesure à poudre, boîtes à mitraille pour les pierriers, balles pour les fusils, plomb pour les platines, fanaux de combat, débites de signaux, mèches à canon, 1,788 livres 8 sols ; 150 boulets ronds de 8, pesant 1,200 livres, à 30 sols le cent, 360 livres ; 64 boulets de 24, pesant 1,536 livres, à 40 fr. le cent, 614 livres 8 sols ; 21 boulets ramés de 24, 20 de 12, 50 de 8 et 20 de 6, pesant ensemble 1,708 livres, à 60 sols le cent, 1,024 livres 16 sols ; 30 grappes de raisins de 24 à 14 livres et 51 de 12 à 7 livres, 777 livres ; 30 boulets à étoiles de 24, et 41 de 12, à 2 sols la livre.

Beaucoup de corsaires sont armés de pierriers et d'espingoles : l'*Aimable-Jeannette,* de Bayonne, de 27 tonneaux, a, pour un équipage de 40 hommes, 2 canons de 4, 8 pierriers, 30 fusils, 30 sabres, 20 pistolets, 8 haches d'armes et 12 lances. L'*Alerte,* de 85 tonneaux, porte, avec un équipage de 47 hommes, 4 canons de 4, 3 pierriers, 13 espingoles, 19 fusils, 12 pistolets et 24 sabres. L'*Ami des Planteurs,* de 110 tonneaux et 90 hommes, a 12 canons

de 4, 4 pierriers, 3 espingoles, 34 fusils, 20 paires de pistolets, 20 sabres ou machettes, 20 haches d'armes. L'*Angélique*, de 80 tonneaux, 8 canons de 4, 2 de 3, 9 pierriers, 13 espingoles, 36 fusils, 40 sabres, 40 haches et 20 pistolets. Nous arrêtons ici ces exemples, suffisants pour faire voir l'armement ordinaire des corsaires bayonnais.

L'armement de la *Représaille*, corsaire de Bordeaux, de soixante-dix pieds de longueur de l'étrave à l'étambot, de vingt pieds de largeur au maître-bau, et de neuf pieds de creux de la quille au barrot, jaugeant 60 tonneaux, avait coûté 25,000 fr. Les dépenses d'achat du présent armement et de mise hors s'élevaient ensemble à 84,000 fr. « Dans cette somme figurait la valeur du lest en fer (14,000 kilogr.), des six grappins à abordage avec chaînes ; des 14 canons de 3 livres de balles, du prix de 200 fr. chaque ; des fusils, pistolets, sabres et menues armes, ainsi que 560 boulets, 150 boîtes à mitraille, des grappes de raisin, bottes d'asperges, grenades, gargousses, cartouches et autres artifices de guerre, dont le corsaire avait été muni par les soins vigilants de l'armateur ».

La composition des équipages était très difficile, et les corsaires furent très souvent obligés d'engager des étrangers, parmi lesquels les Espagnols entrent dans une forte proportion, surtout sur les navires basques, bayonnais et bordelais. Quant à la division introduite dans les équipages, elle varie suivant leur force et le tonnage du navire, mais on y peut remarquer surtout une très grande proportion d'officiers et d'officiers mariniers.

Le corsaire de Bayonne la *Blonde*, de 550 tonneaux et 30 canons, armé par Chégaray et commandé par Aregnaudeau, se divise de la manière suivante : un capitaine, un deuxième capitaine, un capitaine surnuméraire, deux

seconds lieutenants, quatre enseignes, trois deuxièmes chefs de prises, un chirurgien-major, un deuxième chirurgien. Puis venaient les officiers mariniers, un premier et un deuxième maîtres d'équipage, cinq seconds maîtres, onze quartiers-maîtres, un chef de timonerie, un maître canonnier, un deuxième maître canonnier, un maître charpentier, un deuxième maître charpentier, un maître voilier, un deuxième maître voilier ; les officiers non-mariniers, un commis aux vivres, un tonnelier, un maître d'hôtel, un cuisinier, un deuxième cuisinier, un boulanger, un perruquier, huit pilotins, un armurier et un deuxième armurier ; et l'équipage, formé de 49 matelots, 7 novices, 1 capitaine de volontaires, 1 sergent, 1 deuxième sergent, 2 caporaux, 31 soldats, 14 mousses, en tout 168 hommes (1).

Il a été trop écrit sur le sort de ces équipages, lorsqu'ils avaient le malheur de tomber entre les mains des Anglais : les pontons ou des prisons plus insalubres encore devenaient leur résidence. Ce sujet est trop connu pour que nous en parlions ici. Nous nous contenterons de reproduire une lettre écrite par les capitaines corsaires de Bayonne et adressée par eux à la Chambre de commerce de cette ville. Elle vaut mieux, à coup sûr, que les plus longs commentaires :

« Messieurs (2),

« Intimement convaincus de l'intérêt que vous prenez à notre sort, nous avons l'honneur de vous exposer un précis de notre situation, persuadés d'avance qu'émus

(1) Registre de l'Inscription maritime de Bayonne.

(2) Archives de la Chambre de commerce de Bayonne, E. 2. n° 37, vers 1810.

du récit de nos maux, vous ne négligerez rien pour les alléger.

« Après une captivité de six années, passée à bord des prisons flottantes, le gouvernement anglais ordonna que 6,000 Français du dépôt de Plymouth fussent transférés à une prison nouvellement bâtie dans un lieu désert et stérile, nommé Dartmoor. Là, des brouillards épais, formés par les exhalaisons d'un sol marécageux, dérobent pendant les deux tiers et demi de l'année la vue de l'astre bienfaisant du jour, et ont toujours empêché les Anglais d'y former aucun établissement. Le laboureur actif et industrieux n'ose y porter ses pas ; et nul être de la création ne peut y trouver une nourriture que la nature, prodigue en ses dons, accorde dans tous les lieux fréquentés par l'homme.

« Déjà, depuis deux mois, l'influence funeste de ses brouillards pestilentiels s'est fait sentir sur nos corps affaiblis, et 1,200 infortunés sur 6,000 gisent dans les hôpitaux, sans compter 500 de plus que la mort a délivrés de leurs souffrances. Encore si nous prévoyions un terme aux ravages destructeurs de cette maladie ! Mais comment l'espérer !!! Il faudroit, pour opérer cet effet salutaire, changer la nature du climat et réparer les deffectuosités de l'administration vicieuse de cette prison, c'est-à-dire corriger le caractère insalubre des eaux que nous buvons, chasser les vapeurs pestilentielles qu'un terrein fangeux exhale sans cesse ; clore les ouvertures des bâtiments qui nous servent de demeure, fermer aux vents, toujours déchaînés dans ce quartier, l'issue que leur offrent des murs mal maçonnés, diminuer par le chauffage le froid rigoureux d'un hiver de huit mois où prévalent tour à tour les frimas, les neiges, les gelées et l'humidité plus

malfaisante encore ; vêtir des malheureux dont la nudité fait frissonner tout homme sensible, et enfin veiller à la qualité des alimens qui nous sont accordés. De toutes ces choses, les premières sont impossibles, les dernières peuvent s'exécuter, mais qui peut les espérer du gouvernement anglais ! de ce gouvernement qui, sous le masque de l'humanité, déchire cruellement ses victimes et cependant annonce à toute l'Europe les effets de sa clémence !

« Permettez-nous, Messieurs, de vous citer un trait frappant de cette clémence et de cette humanité si vantée ! Vous avez été informés, vous et toute l'Europe, que Sa Majesté Britannique, en commémoration de la 50e année de son règne, avoit ordonné le renvoi dans leur patrie de tous les prisonniers infirmes et vieillards au-dessus de 50 ans. D'après une promesse aussi solennelle, promulguée dans tous journaux de l'Angleterre, il n'est pas une famille en France qui ait des parents de cette description dans ce pays, qui ne s'attendît à les voir promptement de retour dans leurs foyers. Mais quelle erreur ! Quelques-uns, il est vrai, ont été renvoyés, la politique l'exigeait, mais le plus grand nombre reste et est condamné à traîner une vie languissante et pleine d'amertume, dans des prisons infectées et dégoûtantes.

« Voilà le fait : ces jours derniers, un médecin inspecteur des hôpitaux, envoyé par le gouvernement, vint faire sa visite dans ce lieu. Plus de 400 vieillards et infirmes s'y présentèrent : pleins de confiance dans l'ordre d'un monarque, ils se félicitaient d'avance du bonheur de revoir leur patrie et d'y pouvoir passer le déclin de leurs jours, au milieu de leurs fils et petits-fils. Jugez donc de leur douleur de se voir refusés, chassés même hors de la présence de l'inspecteur ! Oui, Messieurs, des hommes

que leurs cheveux blanchis au service de leur patrie doivent rendre respectables, même à ses ennemis ; des hommes couverts de cicatrices honorables ; des hommes mutilés ont été repoussés et privés de l'exécution d'une promesse royale. Sept environ ont été élus. Pourquoi ?... Parce qu'il importe de faire croire aux habitans des côtes de France que les Anglais, religieux observateurs de leurs promesses, renvoyent les vieillards, renvoyent les infirmes.

« De plus, Messieurs, c'est un crime auprès des agens de ce gouvernement de porter le titre d'officier de bâtiment marchand et particulièrement de corsaire. Nombre de vieillards et d'infirmes ont été traités ignominieusement et renvoyés du bureau de l'agent où ils faisaient leurs réclamations, parce qu'ils jouissaient de ce titre, et pour seule raison de refus, on prononçait les mots de proscription. — Vous êtes officiers ! les faveurs du Roi ne s'étendent que sur les matelots.

« Ces officiers, y comprenant nombre de braves militaires de l'armée de Saint-Domingue et autres corps, honorés des grades de leur état ; ces officiers, que les subterfuges ou le caprice des agens anglais ont privés du droit qu'ils ont à leur parole, languissent dans les prisons et n'ont pu ni peuvent obtenir la faveur accordée indistinctement en France à tout prisonnier anglais de leur grade, faveur que prescrivent les loix de la guerre, leur envoi sur parole ; c'est par la même raison que, témoins depuis notre détention de divers échanges partiels, beaucoup d'entre nous, malgré la longueur de leur captivité, en ont été exclus et ont vu leur place occupée par des matelots, etc., pris longtemps après eux. En un mot, le gouvernement anglais et ses agens n'épargnent rien pour faire sentir tout le poids de leur haine aux prisonniers

français et principalement à ceux qui portent le nom d'officiers.

« Messieurs, d'après cet exposé, nous laissons à votre sensibilité comme hommes, à votre patriotisme comme Français, à vos intérêts comme étant étroitement unis avec les nôtres, à faire les démarches que vous jugerez à propos pour l'adoucissement de notre malheureux sort. Nous osons vous prier de faire parvenir, aux pieds du trône de notre grand et bien-aimé Empereur, des représentations arrachées par près de sept années de captivité, certains que, s'il le juge consistant avec la saine politique et les intérêts de la France, nous serons bientôt rendus à notre patrie, à tout ce que nous avons de plus cher.

« Nul d'entre nous ne doute, et nous sommes en grand nombre, que vous ne simpathissiez à nos maux. Surtout ayant devant vos yeux nos familles désolées par une si longue absence et par les craintes qu'elles ne peuvent qu'entretenir pour notre vie, exposés comme nous le sommes à toutes les rigueurs d'un climat malsain, jointes à la misère et aux souffrances que nous endurons journellement.

« Dans cette persuasion, Messieurs, nous vous prions de croire à toute la reconnoissance et au respect qui vous sont dus.

« Messieurs,

« Vos très humbles et obéissants serviteurs,

« JACQUES SANGUINET, Pre LABORDE, Mn GOYETCHE, Jn Bte DANGLADE, MOULIA, Laut LARRE, LATAPIE, JULIEN LAMARQUE, Bte SALLABERRY, Bin LISSALDE, Jn Bte SANGUINET ».

Nous sommes arrivés ici au terme de ces études. Mais quelques efforts que nous ayons pu faire, nous nous apercevons déjà qu'elles sont bien vagues et bien incomplètes. Quoi qu'il en soit, elles pourront peut-être servir de jalon à ceux que ce sujet pourrait intéresser, et les documents qui surgiront un jour ou l'autre de la poussière des archives publiques ou privées, rendront enfin un glorieux témoignage de ceux qui combattirent pour leur pays, tandis que leurs noms, qui sont déjà presque effacés de toutes les mémoires, reprendront enfin un lustre nouveau.

Bayonne, le 3 avril 1897.

E. DUCÉRÉ

(A continuer).

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

DÉCEMBRE 1897

Dates	Baromètre	Températures de la station	Températures du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	759	+10.6	+ 9	+13.2	+ 2.5	80	18	2	1	2	W.	6	9
2	756	+ 6.2	+ 8	+11	+ 5.2	91	20	1.5	2	30	W.	9	7
3	760	+ 3.8	+ 7	+ 9	+ 1.5	90	21	0.5	2	10	N.E.	8	9
4	764	+ 2	+ 5.5	+ 6.7	0	85	9	1	1	0	S.E.	5	1
5	765	— 1.5	+ 4	+ 6	— 3	100	5	0.6	1	0	S.E.	3	1
6	767	+ 2	+ 5	+ 5.7	— 2	90	6	0	2	0	S.E.	5	2
7	767	+ 7.5	+ 7	+10	+ 1.5	100	0	0	2	4	Variable	5	9
8	767	+11.4	+ 8	+13	+ 6.2	75	19	0.5	0.3	1	W.	8	8
9	762	+11.6	+ 9	+15	+ 9	90	20	2	2	14	N.W.	9	9
10	761	+10	+ 9	+12	+ 9	91	20	1	0.4	10	W.	9	9
11	762	+14.4	+12.8	+15.2	+ 9.5	75	21	2	2	6	W.N.W	9	9
12	763	+10	+ 9	+13	+ 8.2	80	10	1	0.2	1	Variable	7	3
13	762	+12.5	+ 9	+18	+ 4.3	75	3	4	2	0	S.E.	6	1
14	757	+13.8	+ 8	+15	+10	80	7	7	0.7	0	S.	4	2
15	761	+ 8	+ 8	+16.3	+ 5.5	85	9	5	2	2	S.E.	9	3
16	763	+10	+ 8.5	+16.5	+ 5.5	94	2	4.5	1	0	S.E.	7	2
17	764	+ 4.5	+ 7	+19.4	+ 3.6	84	0	8	2	0	S.E.	7	0
18	764	+ 5	+ 6.5	+19.4	+ 4	78	0	1	2	0	S.E.	4	0
19	762	+ 8	+ 7	+15.5	+ 4	95	0	0.8	0.2	0.5	S.E.	3	9
20	760	+ 9.6	+ 8	+11.2	+ 6.8	89	0	0.5	0.2	1	S.E.	2	7
21	765	+ 8.5	+ 8.5	+14.2	+ 5.3	97	0	0.4	0.1	0	Variable	1	9
22	768	+ 9.5	+ 8.5	+12.2	+ 6.5	92	4	0	0.1	0	N.N.W.	3	9
23	770	+ 4	+ 7	+12.3	+ 2.2	93	4	0.4	2	0	S.E.		9
24	768	+ 1.2	+ 5	+12	0	94	0	0.5	0.3	0	S.E.	4	0
25	766	+ 0.5	+ 4	+12.5	— 0.5	88	0	1	2	0	S.E.	3	0
26	772	— 1.3	+ 2.5	+10.5	— 2.5	82	0	0.5	2	0	S.E.	3	0
27	770	0	+ 2.5	+13	— 1.7	99	0	1.8	2.3	0	S.E.	4	0
28	767	+ 6	+ 4	+14	+ 0.5	86	1	6	0.7	0	S.S.E.	5	2
29	769	+ 3	+ 4	+11.5	+ 0.7	97	4	3.5	2	0	S.E.	6	0
30	757	+11.5	+ 6.5	+15	+ 8	66	5	7	0.3	1	S.W.	7	9
31	755	+ 7.5	+ 5	+13		87	15	7	2	4	S.E.	8	0

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

JANVIER 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Température du sol	Maxima	Minima	Psychrometre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	742	+ 8.5	+ 7	+ 13	+ 7	88	20	5.8	0.3	12	W.N.W		9
2	755	+ 5	+ 5	+ 10.8	+ 2.7	100	13	3	4	12	S.E.	7	0
3	760	+ 2.2	+ 4	+ 15	+ 1.2	88	3	3	0.3	0	S.E.	3	1
4	768	+ 3	+ 4	+ 19.5	+ 1.2	97	0	2	2	0	S.E.	5	0
5	767	+ 4	+ 4	+ 17	+ 2.5	93	0	3.5	0.5	0	S.E.	3	2
6	766	+ 11	+ 7	+ 22	+ 3.5	74	0	3	0.4	0	S.E.	5	9
7	764	+ 7	+ 7	+ 15.2	+ 5	97	0	6	2.2	0	S.E.	6	5
8	761	+ 9.2	+ 8	+ 14	+ 6.5	97	1	0.4	0.4	0	S.E.	8	3
9	754	+ 9.4	+ 8	+ 12	8	92	0	0	2	0.3	S.E.	6	5
10	766	+ 6	+ 7	+ 15	+ 3.7	97	0	0.4	0.4	0	W.S.W	8	3
11	770	+ 7.2	+ 7	+ 12.2	+ 5	97	3	0	1	0.4	E.	6	9
12	773	+ 7.5	+ 7.5	+ 12.4	+ 6.6	97	7	0.3	2	0	E.	4	9
13	768	+ 6	+ 7	+ 9	+ 4.2	97	0	0.4	0.3	0	E.	3	9
14	767	+ 2.7	+ 6	+ 12.5	+ 1.5	89	0	0	2	0	E.		9
15	768	+ 3	+ 4.5	+ 15.2	+ 1	99	0	0.3	0.3	0	S.E.	3	3
16	770	+ 6.2	+ 6	+ 11.5	+ 2.7	91	1	0.5	0.2	0	S.E.	2	3
17	771	+ 5	+ 5.5	+ 16.2	+ 2.5	94	0	1	0.3	0	E.S.E.	3	3
18	775	+ 2.6	+ 5	+ 15.5	+ 1.5	97	0	0.5	2	0	S.E.	4	3
19	774	+ 6	+ 6	+ 12	+ 2	97	1	0	0.2	0	S.E.	5	3
20	775	+ 4	+ 5	+ 7.5	+ 3	97	8	0	2	0	S.E.	5	3
21	775	+ 4	+ 5	+ 4.2	+ 2	99	11	0	2	0	S.E.	7	3
22	775	+ 4	+ 4.5	+ 7	+ 1	94	17	0.3	0.2	0	S.E.	6	3
23	776	+ 5	+ 6	+ 8.1	+ 3.7	94	10	0.5	0.2	0	E.	3	3
24	776	+ 4.2	+ 5.5	+ 7	+ 1	70	3	0.3	2	0	S.E.	1	3
25	773	+ 4.7	+ 6	+ 8.5	+ 2.3	97	8	0	0.3	0	E.	1	3
26	770	+ 1.6	+ 5	+ 7.5	+ 0.5	97	11	0.4	1	0	S.E.	1	3
27	769	0	+ 4	+ 3.5	— 3.3	92	2	0	0.2	0	S.E.	3	3
28	773	— 0.5	+ 3	+ 1.8	— 3.8	93	0		0.2	0	S.E.	3	3
29	777	— 1.4	+ 3	+ 11	— 3.5	96	0		0.3	0	E.		3
30	779	1	+ 4	+ 7	— 2.2	100	0		0.2	0	E.		3
31	780	— 6	+ 5	+ 10.5	— 0	91	1	0	2.5	0	E.	6	4

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

FÉVRIER 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mean	Nébulosité
1	779	+ 11.2	+ 8	+ 14.5	+ 5.2	100	13	0.3	2	4	N.O.	6	7
2	772	+ 10.5	+ 6	+ 15.5	+ 1	80	6	0.6	0.2	0	W.	5	9
3	773	+ 10.1	+ 7	+ 13	+ 6.4	74	18	2	2	2.5	N.	8	9
4	763	+ 11	+ 8	+ 11.5	+ 7.2	81	20	1.6	4	12	W.N.W	9	9
5	755	+ 5.5	+ 6	+ 12.2	+ 5	74	7	»	0.2	18	N.E.	9	7
6	767	+ 1.8	+ 5	+ 7.5	0	90	7	»	0.4	0	Variable	8	7
7	767	+ 10	+ 8	+ 11	+ 1.3	95	15	»	0.5	12	N.	7	9
8	770	+ 8	+ 8	+ 12	+ 6.4	100	17	»	0.2	6	Variable	8	9
9	770	+ 6.6	+ 8	+ 11	+ 5	95	10	0	2	4	Variable	6	8
10	770	+ 3.6	+ 5	+ 13	+ 0.5	77	5	0.3	6	0	S.E.	4	0
11	768	+ 2.5	+ 4	+ 12.7	— 1	83	5	5	8	0	S.E.	3	0
12	771	+ 6.5	+ 5	+ 15	+ 2	95	6	1	6	0	S.E.	7	0
13	770	+ 2.6	+ 4	+ 14.5	+ 1.3	90	8	1	2	0	S.E.	7	9
14	773	+ 9.3	+ 6	+ 13.7	+ 1.8	92	12	0.6	0.3	0	N.W.	8	9
15	776	+ 8	+ 7	+ 12.2	+ 6.9	91	16	0.7	0.6	0.3	Variable	7	7
16	776	+ 2.8	+ 4	+ 12.8	+ 0.3	86	6	0.6	4	0	S.E.	6	0
17	777	+ 9.4	+ 5	+ 13.3	+ 2.5	95	18	1	2	2	O.N.O.	7	9
18	762	+ 9.7	+ 9	+ 11	+ 8.5	95	14	0	0.4	8	Variable	7	9
19	757	+ 9.5	+ 9	+ 12.3	+ 9.5	97	3	0	0.5	0.3	S.E.	5	9
20	756	+ 6.3	+ 8	+ 12.8	+ 4	91	13	1.2	0.2	0.2	Variable	4	9
21	749	+ 10.3	+ 8	+ 12.3	+ 5	74	15	1.6	4	0.4	S.	4	2
22	747	+ 8.1	+ 6.6	+ 15.6	+ 4.7	97	20	4	2	22	W.	7	9
23	751	+ 4.3	+ 5	+ 10.2	+ 3	81	20	2	0.2	16	W.	8	9
24	762	+ 4.3	+ 4	+ 7.6	+ 3	97	21	»	0.5	26	Variable	5	9
25	767	+ 4.5	+ 4	+ 8.8	+ 1	65	15	0.3	4	2	S.E.	3	2
26	768	+ 2.3	+ 3	+ 11.5	— 2	65	1	1.5	2	0	S.E.	4	1
27	768	+ 9.7	+ 4	+ 13	+ 1.5	78	19	1	2	6	N.	6	9
28	768	+ 11.3	+ 5	+ 12	+ 1	50	16	1.7	1	0	S.S.E.	5	9

Le Sociétaire chargé de la direction du service météorologique,

E. RAGON.

OBSERVATIONS

Le degré très élevé de nébulosité est dû à ce que cette observation est inscrite à 9 heures du matin. La même raison existe pour l'actinométrie ou intensité des rayons solaires, qu'il faudrait observer à midi, heure où le ciel est généralement découvert.

Ces deux observations ne doivent donc être consultées ici : la première donnant le chiffre maximum de nébulosité : la seconde donnant le chiffre minimum d'intensité des rayons solaires.

LA FORMULE MAGIQUE

« SATOR-AREPO »

Il est si difficile de détruire une erreur qui a pris racine ; il faut si longtemps pour persuader qu'on s'est trompé dans une affaire très simple, que j'invoque ce fait seul pour m'excuser d'entretenir la *Société des Sciences et Arts de Bayonne* d'une chose aussi absurde qu'un charme de sorcellerie.

J'ai acquis dernièrement un excellent livre, *Ethnogenie de l'Aquitaine Primitive,* par A. Castaing. (Maisonneuve, Paris, 1885). J'y lis, pages 242, 243 :

« Il existe à Rochemaure (Ardèche), dans une chapelle « Saint-Laurent, une inscription où se trouve le mot *Arepo.* « En la signalant, M. Wescher (*Mém. des Antiquaires de Fr.,* « t. xxxv) fait observer qu'il l'a retrouvée, avec sa traduc- « tion, dans le *Mss 2511 du fonds grec*, f° 60. Je mets en « regard le texte latin, la reproduction et la traduction « grecques :

« S. A. T. O. R.	Sator	Ho Speirôn
« A. R. E. P. O.	Arepo	Arotron
« T. E. N. E. T.	Tenet	Kratei
« O. P. E. R. A.	Opera	Erga
« R. O. T. A. S.	Rotas	Trochous »

Ces mots grecs veulent dire : « Celui qui sème une charrue gouverne les œuvres les roues ». Ces mots, pris ensemble, n'ont signification aucune. M. Castaing remarque :

« *Arepo* signifierait donc la charrue ou le labourage. La « forme a pu être légèrement modifiée pour faciliter « l'exécution de l'acrostiche carré que forme le texte « latin : *Arepennis*, d'où vient *Arpent*, est un mot gaulois « (*Columella*, v. I.) et il indique l idée de labourage ».

Au mois de Mars 1882, j'ai reçu du Folk-loriste célèbre, Dr Reinhold Kohler, de Weimar, un tirage à part du *Verhandlungen*, de la Société d'Anthropologie de Berlin, 15 Octobre 1881, sur le « Sator-Arepo Formel ». Il y donne des preuves de son antiquité, dès les temps des anciens Romains. On l'a trouvé écrit rudement sur les murs d'une maison romaine à Chichester, en Angleterre ; il paraît, à plusieurs reprises, au moyen âge, en France et en Allemagne. Comme nous l'avons vu, il a été traduit en grec dans un manuscrit de la *Bibliothèque Nationale*, à Paris. Au XVIe siècle, on le cite, dans un ouvrage médical, comme un fébrifuge excellent ; dans la Thuringie, on le donne à avaler aux vaches prêtes à mettre bas ; il passait même l'Océan, et les laboureurs du Brésil y apportaient grande foi comme remède contre la morsure des serpents. Mais qu'est-ce que c'est ? D'où provient-il ? Quelle signification a le mot mystérieux *Arepo ?*

Dr Reinhold Kohler termine son savant mémoire avec ces mots :

« Dans mon opinion, la question n'est pas encore « décidée, car si *Sator*, *Tenet*, *Opera* et *Rotas* sont des mots « latins connus, *Arepo*, au contraire, n'est pas latin, et il « n'a pas encore reçu une explication raisonnable ».

J'avais laissé la brochure ouverte sur ma table, sans aucune intention de m'en occuper sérieusement, lorsque, en la ramassant pour la placer dans ma bibliothèque, je fus saisi par le mot T. E. N. E. T. — Tiens ! me suis-je

dit, ce mot peut se lire le même en deux sens, de droite à gauche et de gauche à droite. Je me rappelais tout de suite les histoires de la Messe noire et du *Pater noster* dit au rebours par les sorcières. Je regardai. La solution était trouvée. Le *Sator-Arepo Formel* n'était que ces trois mots : *Sator, Opera, Tenet*, lus alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, et répétés. *Tenet* n'est pas écrit deux fois, parce qu'il n'est pas nécessaire, on peut le lire également de droite à gauche ou de gauche à droite, réciproquement ; l'acrostiche est carré dans le même sens. *Arepo* n'est que le mot *Opera*, lu au rebours ; *Rotas* est *Sator*, lu au rebours.

J'explique la raison, s'il y a aucune raison d'être, de ces formules de sorcellerie, tout simplement par ceci : Si de répéter une prière ou un rite d'une façon doit plaire au bon Dieu, de le répéter dans le sens contraire doit nécessairement plaire à l'Esprit malin ; si on le répète des deux façons à la fois, alors on se recommande également à toutes les deux puissances du Bien et du Mal. Car toute sorcellerie ou magie a ses fondements dans le dualisme.

Je suppose donc que les mots *Sator, Opera, Tenet*, — le semeur ou le Créateur possède (ses) œuvres, — forment une phrase tirée de quelque hymne ou rituel païen chanté comme action de grâces pour les moissons. Le rituel d'une religion se transforme facilement en formules magiques de son successeur. J'en trouve un exemple dans ce que des prêtres catholiques, en Angleterre, m'ont raconté. Il n'était pas rare qu'ils fussent accostés par des fermiers ou laboureurs protestants leur demandant de l'eau magique (c'est-à-dire de l'eau bénite) pour guérir leur bétail malade. Par une équivoque sur le

mot *elle* (1), en parlant d'une vache malade, un digne prêtre fit une longue course, la nuit, pendant une forte tempête, à travers les landes de Yorkshire, pour se trouver introduit, avec force révérences, dans l'écurie où gisait la bête malade.

Le passage que j'ai cité de l'ouvrage de M. Castaing, qui m'a servi de texte, nous montre aussi comme il est facile de se tromper en étymologie, même avec des mots qui n'existent pas du tout.

Je vous demande pardon, Messieurs, de vous avoir entretenu de ces trivialités ; mais, comme je l'ai dit au commencement, il vaut bien la peine de dénoncer les erreurs, toujours répétées, aussi longtemps qu'elles persistent.

WENTWORTH WEBSTER.

(1) En anglais les êtres humains sont masculins ou féminins, *he* ou *she* ; les bêtes, le plus souvent, sont neutres, *it*. Le bon prêtre se croyait mandé pour les derniers offices à quelque femme *in extremis*.

LES

CORSAIRES BASQUES ET BAYONNAIS

SOUS

LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE

(SUITE)

APPENDICE

Ces études étaient à peine achevées, que la nécessité d'un appendice se faisait sentir. Mais nous avons pensé que nous ne devions pas nous en tenir aux seuls corsaires de la République et de l'Empire et que nous devions y joindre les quelques documents intéressants que nous avons trouvés sur nos croiseurs de l'ancien régime ; nous comblerons ainsi une lacune qui s'est fait sentir à la suite d'un ouvrage récemment publié, et qui a été accueilli avec quelque faveur (1).

I

MODÈLE DE COMMISSION EN COURSE

(Archives du Tribunal de Commerce]— Registre)

L'*Aigle*, de Saint-Jean-de-Luz, capitaine Samson Dufourcq, 200 tonneaux, 6 canons, 2 pierriers.

Louis Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, gouverneur et lieutenant général pour le Roi, en sa province de Bretagne, amiral de France, à tous ceux qui ces présentes

(1) Voir les *Corsaires sous l'ancien régime.*

lettres verront, salut : Sçavoir faisons que nous avons donné congé à Samson Dufourcq, maître et capitaine du navire nommé l'*Aigle*, de Saint-Jean-de-Luz, du port de 150 tonneaux ou environ, monté de 6 pièces de canon et de 2 pierriers, étant de présent au port de Saint-Jean-de-Luz, de faire équiper en guerre et en marchandises ledit navire, armé et munitionné de toutes choses nécisaire, le charger de telles marchandises que bon lui semblera, pourvu qu'elles ne soient ni prohibées, ni défendues, pour aller trafiquer à l'isle Roialle, y faire la pesche des morues, et, en faisant, faire la guerre aux ennemis de l'Etat, à tous corsaires, pirates, forbans, gens sans aveu et autres qui voudroient empêcher la liberté du commerce aux sujets du roy ; pourra aussi courir sus les vaisseaux, barques et autres bâtimens de mer, tant françois qu'étrangers, faisant le commerce étranger et prohibé aux isles françaises de l'Amérique, les réduire par la force des armes, les prendre et amener dans l'île la plus prochaine du lieu où la prise aura été faite, après avoir toutefois donné caution, de même que s'il armoit en guerre, sans quoi, la présente commission ne pourra lui être délivrée, à la charge par ledit Samson Dufourcq de garder et faire garder par ceux de son équipage les ordonnances de la marine, porter et faire porter pendant son voyage le pavillon des armes du roy et les notres, faire enregistrer le premier congé au greffe de l'Amirauté le plus proche du lieu où il fera son armement, y mettre un rolle signé et certiffié de luy, contenant les noms et surnoms, naissance et demeure des hommes de son équipage, faire son retour audit lieu ou autres ports des îles de l'Amérique ou de France, y faire son rapport par devant les officiers de l'Amirauté et non autres, de ce qui se sera passé durant son voiage, nous en donner avis, le tout conformément au règlement rendu par Sa Majesté, le 23e jour de juillet 1720. Prions et requérons, tous, Rois, princes, potentats, états, républiques, amis, alliés et confédérés de cette couronne, leurs amiraux, gouverneurs de leurs provinces, villes, ports, hâvres et passages, capitaines, chefs et conducteurs de leurs vaisseaux et équipages

et autres, leurs officiers et sujets qu'il appartiendra, de donner audit Samson Dufourcq toute assistance, passage et retraite, en leurs ports, avec son dit vaisseau et ce qu'il aura pu conquérir, offrant de faire le semblable lorsque nous en serons par eux requis. Mandons et ordonnons aux vice-amiraux, généraux des armées navales, chefs d'escadre, capitaines de vaisseaux et tous autres officiers de marine qu'il appartiendra, de laisser seurement et librement passer ledit Samson Dufourcq, avec son dit vaisseau et équipage, et tout ce qu'il aura pu conquérir pendant son voyage, en vertu du présent congé, sans lui donner ou souffrir luy être fait ou donné aucun trouble ou empêchement, mais, au contraire, tout le secours, aide et assistance dont il aura besoin. Et ne servira le présent congé que pour un seul voiage.

De quoi, nous avons signé ces présentes et à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contre-signé par le secrétaire genéral de la Marine. — A Baione, le 11e jour du mois d'avril 1744.

Signé : L. J. M. de Bourbon.

Et plus bas :

Pour Son Altesse Serénissime :

Signé : Romie et scéllé.

Reçu soixante livres. Signé : de Marmajour.

II

LETTRE D'UN CAPITAINE CORSAIRE

(Registre de l'Amirauté de Bayonne)

Ce capitaine, qui signe Novion, et qui écrit à son armateur pour lui apprendre sa capture par une frégate anglaise, nous est totalement inconnu. Nous n'avons même pu savoir quel était le nom du navire qu'il montait.

A M. Jean Castera, Bayonne.

Taristock, ce 12 février 1758.

Monsieur,

Vous aurès sans doute été surpris de ne pas recevoir de mes nouvelles particulières, quoique vous aurès appris par M. Jean Toller de Londres la mauvoise rencontre que je fis la veille de Noël. Je n'ay pas peu vous le marquer moy même, je m'attendois à le faire sytost mon arrivée à terre. Point du tout, sytost que j'y ay esté descendu, je suis tombé tellement malade, que j'ay prescé le commissaire à me livrer mon passeport pour me rendre icy, où est mon chirurgien, avec tout l'état major. J'ay resté alité depuis mon arrivée pendant vingt deux jours. Je vous assure que j'ay assez souffert. Vous ne doutez nullement que le chagrin n'y ayt sa bonne part. Enfin, j'ay commencé à sortir deux fois. Je commence actuellement à me remettre. Voilà la cause de mon retardement, car sans cela, je pense que vous me rendez assez de justice pour penser que j'eusse manqué à un devoir sy essentiel, n'ayant jamais perdu de l'idée le fort intérêt que vous aviez sur le corsaire, ainsy que MM. St-Michel et Coriolles. Vous trouverez inclus une notte du combat de la rencontre, ainsy que du combat que j'ay essuyé pendant l'espace de trois heures et demie ou environ, sans autre intervalle que de charger les canons et les mettre aux sabords. Mon artillerie a été très bien servie. Il est vray que j'avois un officier major à chaque canon. Il faut que ces canons soient d'une bonne matière, car pas un n'a manqué, malgré qu'ils fussent véritablement échauffez. Je n'ay pas peu sçavoir encore le nombre des morts ny blessés. J'attends tous les jours la copie du rolle d'équipage que j'ay laissé chez le commissaire de Plymouth, sitost que je le sçaurois au juste, je vous en enverrais un état. J'ai eu plusieurs blessés par le feu qui avoit pris à la grande hune. Ils sont tous remis à l'exception de M. Ladreau, enseigne, qui est mort, il y a sept ou huit jours, à l'hôpital.

La frégate avec qui je me suis battu est précisément la pareille à ce fameux *Tartare*, même construction et même force. J'ai eu le bonheur, dans ma disgrâce, de tomber avec un très honnête homme, on n'a rien touché de ce qui m'appartenait.

NOVION.

III

UNE CURIEUSE AFFAIRE (1748)

(Registre de l'Amirauté de Bayonne)

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Ponthièvre, amiral de France, vu par nous la procédure faite par les officiers de l'Amirauté de Bayonne et par le sieur Boussignac, député par le Roy de la nation française, résident à St-Sébastien, sur la prise du navire le *St-Barthélémi*, d'Amsterdam, capitaine Cornélis Treuriw, contenant le rapport fait le 15 mars dernier, devant les officiers de l'Amirauté, par le nommé Jacques Desjoyes, capitaine en second sur le corsaire la *Fraudeuse*, de Bayonne, commandé par Pierre Basilew, muni de notre commission, portant que ledit Basilew partit du port de Bayonne, le 16 du mois de novembre de l'année dernière, pour aller faire la course aux ennemis de l'Etat.

Que le 17, il se rendit à St-Ogne, en Espagne, d'où il fit voile le 22, après avoir pris un homme d'équipage et un pilote côtier; qu'ayant croisé jusqu'à St-Vincent de la Busquère, pendant environ huit jours, il rentra dans le port de St-Ogne vers la fin du mois de novembre ou le commencement du mois de décembre; qu'il sortit plusieurs fois de ce dernier port pour visiter les bâtimens qu'il appercevait, et y rentroit tous les soirs; que le 19 de janvier, y étant mouillé, ayant découvert vers les huit heures du matin, à la distance de quatre lieues, un navire qui faisoit route pour quelque port d'Espagne, il seroit party sur les dix heures, pour aller en faire la visite. Mais dès qu'il fut en mer, ledit navire, qui avoit déjà deux

pilotes espagnols à bord, jeta l'ancre à trois quarts de lieue et à une lieue et quart du port de St-Ogne ; que le dit Basilew, à qui l'agitation de la mer et le calme ne permettoit pas de s'approcher de ce bâtiment, proposa au pilote d'une chaloupe espagnole, près de laquelle il se trouvoit, d'y recevoir seize ou dix-huit hommes de son équipage qui iroient visiter ledit navire sur lequel, au cas qu'il fut de bonne prise, il promit que l'équipage de la dite chaloupe auroit une part de matelot. Ce que le pilote espagnol ayant accepté, 18 hommes ou environ de l'équipage français, à la tête duquel étoit le nommé Légarralde, lieutenant, s'embarqua dans ladite chaloupe et se rendit à bord dudit navire, qui avoit arboré pavillon hollandois; que ledit Basilew, qui se tenoit toujours auprès du port de St-Ogne, sous pavillon françois, ayant vu un autre navire, lui cria de mettre sa chaloupe à la mer, mais qu'on luy répondit que c'étoit une prise faite par la frégate du roi la *Mutine;* qu'aiant demandé au commandant de cette prise si les corsaires françois pouvoient courir sur les Hollandois, on lui auroit dit que ouy et que les navires qu'on prendroit sur eux et dont les capitaines ne seroient pas munis de passeports du Roy, seroient de bonne prise. Ce qui luy auroit été confirmé par le déclarant qu'il envoya à bord de ladite prise pour s'en mieux assurer ; qu'alors ledit Basilew fit route pour s'approcher dudit navire hollandois, dont on avoit coupé les cables et qui avoit mis à la voile, pendant que le déclarant étoit sur la prise faite par la frégate du Roy.

Que vers les 11 heures, le déclarant aiant été envoyé à bord dudit navire hollandois, s'en seroit rendu maître, en prit le commandement suivant la commission qui lui en avoit été expédiée, se saisit des papiers et fit route pour France; que cette prise, qui est environ du port de 200 tonneaux, nommée la *St-Barthélémi*, d'Amsterdam, alors commandée par le sieur Cornélis, équipée de 12 hommes, armée de 6 canons et autres armes, se rendait dudit lieu d'Amsterdam à St-Sébastien, suivant la déclaration dudit Cornélis, chargée de cacao, canelle et balloterie ; que le gros temps et l'impossibilité de gouverner,

parce que ledit navire étoit à la bande d'environ deux pieds à tribord, obligea le déclarant à relacher le 21 au port du Passages ; que le lendemain, il fit sa déclaration tant par devant le corregidor ou torrero du lieu de Passages ; que le même jour, l'intendant de la marine fit arrêter la dite prise sur laquelle il établit trois gardiens ; le dit rapport, vérifié par un officier dudit corsaire. Autre rapport fait le 17 du mois de mars devant le dit sieur député, par le nommé Joseph Dilhaune, patron de la chaloupe nommée la *Notre-Dame*, du port de St-Ogne, portant que le 19 dudit mois de janvier dernier le corsaire la *Fraudeuse*, sortant du port de St-Ogne, capitaine Basilew, qui le commandait, héla le dit Villana qui se trouvait en mer dans sa dite chaloupe, luy dit de vouloir bien recevoir à son bord 18 hommes de l'équipage dudit corsaire pour les mettre à bord d'un navire hollandais qui étoit mouillé à trois quarts de lieue de terre. Ce qu'ayant été exécuté de bonne volonté par ledit Villana, ils auroient été à bord du dit navire hollandais et auroient embarqué dans ladite chaloupe le pilote hollandais dudit navire, qu'ils menèrent avec ses passeports à bord du dit corsaire où le dit Basilew aïant lu lesdits passeports et reconnu que le navire se nommoit le *St-Barthélémi*, venant d'Amsterdam, renvoya ledit pilote à son bord en lui disant qu'il ne voulait pas causer des procès à son armateur.

Que dans ce même tems, il vint à bord dudit corsaire un autre navire hollandais, pris par la frégate du Roy la *Mutine*, dont l'officier qui en étoit chef dit audit Basilew que les Hollandois avoient pris douze navires aux Français et que s'il vouloit prendre celuy qui étoit à la veue, qui était le navire le *St-Barthélémi*, il seroit de bonne prise. Ce qui auroit porté ledit Basilew à faire aussytost voile sur luy et l'auroit fait amener par un coup de pierrier qu'il lui tira sous voiles, en ayant quatre dehors. Les équipages hollandais aïant eux-mêmes coupé les cables de l'ancre sur laquelle le dit navire étoit mouillé, laquelle ancre fut levée deux jours après, par ordre de Don Joseph Camino, dudit lieu de St-Ogne, par deux

chaloupes dudit port; que si cette ancre eût resté mouillée où ledit navire la laissa, elle auroit pu servir de preuve et vérifier le parage dans lequel il étoit mouillé, lorsque les équipages coupèrent le cable; ledit rapport, vérifié par un homme de l'équipage de ladite chaloupe de *Notre-Dame*, et par un autre de l'équipage dudit corsaire.

Ensuite de quoy et déclaration faite le même jour par devant le même député, par le nommé Pedro Dalgado, maître de la pinasse le *Saint-Antoine*, du lieu de St-Ogne, porteur qu'il est de sa connoissance, par le rapport qui luy fut fait le 19 de janvier dernier, se trouvant audit lieu de St-Ogne, par les équipages de trois chaloupes dudit lieu, qui venoient de piloter un bâtiment d'entrée, que le navire hollandois le *St-Barthélémi* fut pris en mer, étant à la voile, à environ trois quarts de lieue de distance de terre, que les équipages desdites chaloupes luy dirent aussy qu'ils avoient vu que le cable sur lequel ledit navire étoit amarré fut coupé par les Hollandois de son équipage, qui étoient à bord, lorsqu'ils virent et reconnurent que le corsaire la *Fraudeuse* revenait sur eux pour s'en emparer.

Autre rapport fait devant lesdits officiers de l'amirauté de Bayonne, le 16 dudit mois de mars, par Michel Dupourtau, premier contre-maître sur ledit corsaire la *Fraudeuse*, portant entr'autres choses que ledit corsaire étant mouillé dans le port de St-Ogne, le 19 janvier dernier, ledit Basilew découvrit, vers les huit heures du matin, à la distance de quatre lieues, ledit navire hollandois, qui faisoit route pour quelque port d'Espagne; qu'à une heure après midy, ledit sieur Dejoye, capitaine en second, qui fut envoyé à bord dudit navire, s'en seroit rendu maître; que ledit Basilew resta, à quatre heures du soir, dans le port de Saint-Ogne; que le 24, ledit Dupourtau auroit reçu ordre de don Joseph Camino, commissaire de la marine, de délivrer ledit corsaire aux gens qu'il y enverroit, et que le même jour, à dix heures du matin, dix hommes s'y étant présentés de sa part, s'en rendirent maîtres et l'échouèrent sur une grosse pièce de bois qui luy cassa la quille. Ledit rapport

vérifié par un officier dudit corsaire, ou aussy les autres pièces de la procédure trouvées à bord, ensemble la requête signée Duport, avocat aux conseils, à nous présentée par le sieur Dominique Duplessy, armateur dudit corsaire la *Fraudeuse*, contenant entr'autres choses que, suivant les connoissements et passavents trouvés à bord dudit navire hollandais, dont il y en a qui sont datés du 29 décembre, ledit navire le *Saint-Barthélémi* n'est parti du Texel que le cinq janvier, plus d'un mois après la publication du placard des Etats Généraux du 5 décembre, qu'il étoit destiné pour Saint-Sébastien, et que la prise a été faite le 19 janvier, en sorte qu'étant à tous égards un navire ennemi, les marchandises du chargement sont de bonne prise, aux termes de la lettre du Roy du 31 décembre et de l'article sept du titre des prises ; que le supliant n'ignore pas que le sieur Camino, commissaire de la marine à Saint-Ogne, pour tacher d'excuser les attentats dont il est coupable, a prétendu que la prise a été faite sous la batterie de la forteresse de Saint-Ogne, mais que c'est de sa part une imposture qui est démontrée par les déclarations de quatre Espagnols, patrons de barque de Saint-Ogne, qui ont vu faire la prise, lesquels ont déposé unanimement par devant ledit sieur député de la nation française ; que sur l'avis qui fut donné au dit Basilew, par le chef d'une prise hollandoise, faite par la frégate du Roy la *Mutine*, qui entroit de relache à Saint-Ogne, que Sa Majesté avoit donné ordre de courir sur les navires de cette nation, il avait fait voile sur ledit navire le *Saint-Barthélémi*, qui étoit à trois quarts de lieue de terre et qu'il s'en étoit emparé sous voile, en aïant quatre dehors, les gens de l'équipage hollandois aïant eux-mêmes coupé le cable de l'ancre sur laquelle le navire étoit mouillé. Laquelle ancre fut levée deux jours après, par ordre dudit Camino, et que si elle eut resté mouillée où ledit navire, le *Saint-Bartholomé*, la laissa, elle auroit pu servir de preuve et vérifier le parage dans lequel il étoit mouillé, lorsque les gens de l'équipage coupèrent le cable ; que les quatre témoins qui ne peuvent pas être suspects aux Hollandois ni aux négociants de Saint-Sébastien, prouvent

démonstrativement que la prise a été faite en pleine mer, hors de la portée du canon de St-Ogne, puisqu'il n'y a aucun canon, de quelque gros calibre qu'il soit, qui puisse porter à une demie lieue, et que l'enlèvement de l'ancre, qui a été fait malicieusement de l'ordre dudit sieur Camino, n'a eu d'autre objet que d'en dérober la connoissance; que les négociants de Saint-Sébastien ne peuvent avoir aucun prétexte pour retenir les marchandizes qu'ils prétendent leur appartenir; qu'il suffit qu'elles aient été trouvées sur un navire ennemi pour être déclarées de bonne prise; que l'article 19 du traité des Pyrénées, qui a été confirmé par l'article 29 de celuy de Ryswich, et qui subsiste, déclare que tout ce qui se trouvera chargé, et réciproquement, par les sujets des deux Roys, sur un navire ennemi, bien que ce ne fût pas marchandise de contrebande, sera confisqué avec tout ce qui se trouvera dans ledit navire, sans exception ni réserve, que la détention qu'ils font du navire et des marchandises est formellement contraire à l'article 9 du même traité, suivant lequel les marchands, maîtres des navires, pilotes, matelots, marchandises, denrées et autres biens appartenans aux sujets des deux Rois, ne pourront, d'un côté ny d'autre, être arrêtés ni saisis, soit en vertu de quelque mandement général ou particulier, ou pour quelque cause que ce soit, de guerre ou autrement, ni même sous prétexte de s'en vouloir servir pour la conservation ou deffence du pays, et que généralement rien ne pourra être pris aux sujets de l'un des deux Roys, dans les terres de l'obéissance de l'autre, que du consentement de qui il appartiendra, et en payant comptant ce qu'on désirera avoir d'eux, vu que c'est un principe certain que dès l'instant qu'un navire a été pris par un corsaire français sur les ennemis de l'Etat, il luy appartient par le seul fait de la prise; que le jugement qui intervient n'a fait que déclarer le droit qui luy étoit acquis en vertu de la déclaration de guerre, en sorte qu'il est sous la protection et sauvegarde de Sa Majesté, et qu'il jouit dans les états des princes, avec lesquels elle a fait des traités, de la même franchise que les navires françois, sans qu'il soit permis aux

officiers du sommaire de l'Etat où la prise a relaché, d'en prendre connoissance, ce droit étant réservé aux juges du prince dont le sujet a fait la prise, et que si ceux du Roy d'Espagne, se croyent en droit de réclamer quelque partie des marchandises, ils doivent se présenter par devant nous, pour y former leurs demandes, et comme il a été convenu par l'article 23 du même traité des Pyrennées qui porte que les actions qui ont été ci-devant, ou seront ci-après intentées, par devant les officiers des deux Roys, pour prise, dépouille ou représailles, contre ceux qui ne seront pas sujets du prince, en la juridiction duquel lesdites actions auroient été intentées, seront renvoyées sans difficulté, par devant les officiers du prince duquel les défendeurs se trouveront sujets ; qu'il est donc évident qu'aux termes du traité, les négociants de Saint-Sébastien et autres sujets du Roy d'Espagne n'ont pu se pourvoir que par devant nous pour y réclamer les marchandises qu'ils prétendent leur appartenir ; que le traité des Pyrennées, pour ce qui concerne la navigation et le commerce, est conforme aux traités faits entre les autres états, tels que sont ceux conclus à Utrecht, entre l'Espagne, l'Angleterre, Etats de Hollande, et entre la France et ces deux derniers Etats ; que par ces traités, qui n'ont fait que renouveller les anciens, il a été convenu que les vaisseaux de guerre et ceux que leurs sujets auront armés en guerre, pourront en toute liberté conduire, où bon leur semblera, les prises qu'ils auront faites sur leurs ennemis, sans que lesdits vaisseaux ou lesdites prises entrans dans les hâvres ou ports des souverains puissent être arrêtés ou saisis, ni que les officiers des lieux puissent prendre connoissance de la validité desdites prises, lesquelles pourront sortir et être conduites franchement et en toute liberté, aux lieus portés par les commissions dont les capitaines desdits vaisseaux seront obligés de faire apparoir.

A ces causes, conclut le supliant, à ce qu'il nous plut luy donner acte de ce que pour moyen de confiscation dudit navire hollandois le *Saint-Bartholomé,* il employe le contenu en ladite requête et aux pièces de bord ; ce faisant, déclarer ledit

navire et marchandises du chargement de bonne prise et les adjuger au supliant.

Autre requête, signée dudit sieur Duprat, à nous présentée par ledit sieur Duplessy, contenant qu'aïant prouvé dans l'instance, par le traité des Pyrennées conclu entre l'Espagne et la France, que les navires et prises appartenant aux sujets des deux états ne peuvent être arrêtés sous aucun prétexte dans les royaumes, provinces et païs des deux Roys, il ne peut y avoir aucune difficulté à déclarer de bonne prise le navire le *St-Barthélémi* et les marchandises du chargement, mais que, comme les sujets du Roy d'Espagne pourroient prétendre que, suivant les loix de cet état, ils sont autorisés à s'emparer des marchandises à eux appartenantes, chargées sur des navires armés sous commission étrangère, qui ont relaché dans les ports d'Espagne, il est nécessaire de démontrer que cette prétention est insoutenable ; que c'est un principe du droit des gens, que les princes qui ont fait des traités ne peuvent y déroger que d'un consentement mutuel et que les loix contraires que l'un des deux Rois fait publier dans ses Etats ne tient pas les sujets de l'autre Roy, lesquels sont toujours bien fondés à réclamer l'exécution des traités qui sont la loi commune, et c'est aussy ce qui a été convenu par l'article 21 du même traité ; que ce traité, pour ce qui regarde le commerce et la navigation, a été confirmé par l'article 29 de celui de Ryswich, subsiste dans toute sa force, comme il a été jugé par les conseils de France et d'Espagne en faveur d'un armateur de Bayonne et d'un armateur de St-Sébastien dont on avoit confisqué en France et en Espagne le navire et marchandises, sous prétexte qu'ils avoient contrevenu aux loix de ces deux états. Mais qu'aïant fait voir que suivant les traités des Pyrennées, les navires appartenans réciproquement aux sujets des deux états qui entrent de relache dans les ports des deux Roys, ne peuvent être inquiétés ni troublés, sous quelque prétexte que ce soit, les jugements qui avoient ordonné la confiscation des navires et des marchandises ont été annulés et qu'il leur en a été fait

main levée pure et simple, par deux arrêtés rendus sur l'avis des députés au conseil de commerce. A ces causes, conclut le supliant, à ce qu'il nous plut luy donner acte de ce que, pour plus amples moyens de confiscation dudit navire, le *St-Barthélémi* et marchandises du chargement, il employe le contenu en ladite requête, ensemble ce qu'il a dit et écrit, ce faisant luy adjuger les fins et conclusions par luy prises en l'instance. Autre requête, signée du sieur Duprat, avocat, à nous présentée par ledit sieur Duplessy, tendant à ce que pour les causes y contenues, il nous plut luy donner acte de ce que pour plus ample moyen de confiscation dudit navire le *St-Barthélémi* et marchandises du chargement il employe le contenu en ladite requête, et les pièces y jointes, ensemble ce qu'il a dit, écrit et produit, ce faisant, et procédant au jugement, luy adjuger les fins et conclusions à luy prises dans l'instance, ou enfin l'information faite le 28 de juin dernier, par devant l'alcade de la justice ordinaire de St-Ogne, composée de onze témoins, habitans, et la plus part mariniers du même port de Saint-Ogne, par laquelle il paroit que ledit navire le *Saint-Barthélémi* a été pris sous voiles, à une lieue au large du château et montagne dudit port ; et tout considéré :

Nous, en vertu du pouvoir à nous attribué, à cause de notre dite charge d'amiral, avons déclaré et déclarons de bonne prise le *St-Barthélémi*, ensemble ses armes, agrés, apparaux et marchandises de son chargement, et les adjugeons audit Basilew. En conséquence, ordonnons que le tout sera vendu si fait n'a été, en la manière accoutumée, et les deniers en provenant à luy remis, à la réserve du dixième à nous appartenant, qui sera délivré au receveur de nos droits, lequel y sera contraint par corps. Quoy faisant, déchargé, mandons au député de la nation françoise à St-Sébastien, et à notre lieutenant général et autres officiers de l'amirauté de Bayonne qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution du présent jugement, et ordonnons au premier huissier ou sergent sur ce requis de faire pour son entière exécution tous exploits requis

et nécessaires de ce faire, luy donnons pouvoir. Fait à Fontainebleau, le dix-sept octobre mil sept cens quarante huit.

Signé : DELACORBINIÈRE.

IV

PRISE D'UN CORSAIRE BAYONNAIS

(Registres de l'Amirauté de Bayonne)

1757. — Le brigantin la *Providence*, 2 canons, 10 pierriers, 36 fusils, 55 hommes.

A. M. HIRIGOYEN, armateur.

Je profite de l'occasion de M. Salaberry, qui va partir pour France, pour vous apprendre notre malheureux sort. Nous avons été pris, le 15 du courant, par l'escadre de l'amiral Boscawen, dans l'E. S. E. et en vue du cap Finistère. Nous estimions 40 lieues dans l'Ouest ; nous aperçumes l'escadre à midy, qui étoit composée de quatre vaisseaux et une frégate, qui nous a arrêté, étoit armée de 24 canons, les autres depuis 100 à 112 qu'ils sont de retour à Plymouth. A l'égard de notre équipage, nous sommes trente-un à Porchester. Je ne sais où ils auront débarqué mon cher capitaine, ils n'ont jamais voulu consentir que je restasse avec luy. Je crois qu'il viendra icy ou à Plimouth. Il était en croisière quand nous le quittames, la prise a esté à Garnezo, le maître il est dedans, ils n'ont point fait d'autre prise que nous.

Le 29 juillet 1757.

SILHOUETTE.

A bord du *Léphaphe*, par latitude de 45°.

Monsieur,

Je viens vous apprendre avec chagrin que le jeudy 14, j'étois pris par la frégate la *Phaphée*, de 30 canons, et trois vaisseaux

de guerre, 2 de 100 canons et un de 72. J'estois pour lors à l'Ouest du cap Finistère, 50 lieues au large, n'ayant pu ranger plus au Nord, à cause du vent de N. O. qui a raigné depuis mon départ. L'escadre s'est retirée. Ils ont mené l'équipage ; il n'y a que moy, le major et Barthelemy qui sommes à bord de cette frégate, en croisière à bord pour trois semaines, et après elle doit se retirer. Je profite d'un hollandois qui va à Ferrol, qu'on a fait amener, pour vous apprendre cette triste nouvelle. Je prends toute la part que le sentiment exige.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

J. Grammond.

V

LE CORSAIRE LA *BELLONE* (1757)

(Registres de l'Amirauté)

Déclaration de Bertrand de Moracin, enseigne sur la *Bellone*, de Bayonne, commandée par le sieur Bertrand Piquessarry, portant que le 13 dudit mois, à la hauteur de 50°18' de latitude Nord, 5°40' de longitude, ledit Piquessarry eut connoissance, à la distance d'environ deux lieues, d'un navire au vent à luy, qu'il l'attendit jusqu'à ce qu'il fût assez près pour le reconnoitre ; que n'en étant éloigné que d'un quart de lieue, il s'aperçut qu'il n'avoit point de pavillon, et jugea que c'étoit un corsaire de sa force ; que ledit Piquessarry prit chasse, et que les deux navires, qui n'avoient point jusqu'alors leur pavillon, arborèrent en même temps pavillon françois ; que ledit navire ayant tiré à boulet sur ledit Piquessarry quatre ou cinq coups de canon de chasse, il luy fut répondu par trois coups de canon de retraite, mais que ni l'un ni l'autre n'essuyèrent aucun de ces coups, étant trop éloignés ; que pendant cette chasse, qui dura depuis deux heures, ledit Piquessarry fit la découverte d'un autre navire, distant de luy d'environ deux

lieues ; mais ignorant de quelle nation pouvait être ce navire qui le poursuivoit, il résolut de donner sur celuy qu'il venoit d'apercevoir ; que dans cette intention, il pinça le vent, et lui donna chasse ; que sur le champ, le navire inconnu amena le pavillon français et arbora pavillon et flamme anglaise, et remit ensuite pavillon et flamme française, qu'il assura d'un coup de canon ; que ledit sieur Piquessarry continua la chasse sur ledit navire et lui fit tirer deux coups de canon à boulets pour le faire amener. Ce qu'il fit sur le champ, que ledit Piquessarry envoya à bord dudit navire le sieur Ducrabon, son capitaine en second ; que peu de temps après qu'il s'y fut rendu, le second capitaine du navire, auquel il avoit donné ci-devant chasse, y vint aussi. Pendant la contestation qui arriva entre ces deux officiers pour s'emparer de ladite prise, ledit Piquessarry s'approcha de l'autre navire, et ayant demandé aux gens de l'équipage d'où ils étoient, il apprit que c'étoit le corsaire l'*Intrépide*, de Saint-Malo, commandé par le sieur de la Place fils. Que ledit de la Place luy ayant demandé ce qu'il vouloit faire de cette prise, ledit Piquessarry luy répondit qu'il entendoit l'amariner, à quoi le Malouin répliqua qu'il vouloit en avoir sa part, sinon qu'il la feroit périr.

Ils restent en accord pour l'*Elisabeth* de St-Christophe, 6 canons, 12 pierriers, 90 tonneaux, beurre, bœuf salé, lard, savon, hareng, chandelles. On y établit deux chefs de prise.

VI

UNE FRUCTUEUSE CROISIÈRE

(Registres de l'Amirauté de Bayonne, 1762)

On a déjà vu que les armateurs bayonnais ne se contentaient pas d'armer des corsaires, mais encore prenaient des intérêts dans les navires sortant des autres ports. La lettre suivante rend compte de la croisière du corsaire le *Thamas Koulikam*, à Joseph Candau, de Bayonne, qui avait une part dans l'armement :

A. M. Joseph CANDAU, négociant à Bayonne en France.

Cayenne, le 9 novembre 1762.

Monsieur,

Le brigantin corsaire *Thamas Koulikam*, armateurs MM. Capdeville et Chapus, négociants à l'isle Martinique, est sorti de ladite isle sous mon commandement, le 10 septembre année dernière et a croisé par les mers de l'Amérique quelques jours, en société avec le bateau le *Roi David*, pendant lequel temps le bateau le *Draguenet*, de la Virginie, portant commission en guerre, armé de 12 canons et 16 pierriers, plus le navire vermudien le *Royal Anne*, de Philadelphie, du port de 200 tonneaux ou environ, portant commission en guerre, dématté de tous ses mats et ne luy restant plus que sept pièces de canon de 6 et 9 livres de balles ; ledit navire chargé de farine, biscuit et autres provisions. Après la prise de ce dernier, qui a été expédié et envoyé à l'isle Martinique, il y a eu quelque mécontentement entre les équipages des deux corsaires, ce qui a occasionné la dissolution de la société, le 18 octobre de la même année, de sorte que ledit brigantin a esté seul prendre connoissance de l'isle de Madère, le 14 novembre suivant, et le 15 dudit a pris et amariné le bateau anglois le *Henigton*, chargé de morue, lequel bâtiment a été conduit et vendu par moy, à l'isle de Ténérife, le 24 du même mois. Et comme le *Thamas Koulikam* se trouvoit endommagé par sa mature, et que son suif se trouvoit sale, la saison ne permettant pas de le caserner en cette isle, j'ay été à l'isle Gratianne, qui est déserte, proche Lancerotte, lieu où on ne craint pas la désertion, où j'ay réparé le dommage qu'il y avoit aux mats et l'y ay carené, et j'en ay sorty le 22 dudit de la même année

Et le 31 dudit mois, j'ay pris et amariné le senaut le *William*, de Glascow, que j'ay expédié pour l'isle de San Yago, Cap Vert, et de là aller à l'isle Martinique, sous le commandement du sieur Paul, mon officier. J'ay aussi fait route pour

l'isle de San Yago, Cap Vert, et j'y ay mouillé le 9 janvier année présente, à dessein d'y faire des vivres et de l'eau dont j'avois un extrême besoin. J'en ay sorti le 28 dudit, même année, pour aller à la coste d'Afrique, et le 17 février suivant, sur les sept heures du soir, j'ay pris à l'abordage, dans la rade du Sénégal, le navire anglais le *Neptune*, portant commission en guerre, armé de 20 canons, dont 2 de bois, 40 hommes d'équipage ; ledit navire chargé de gomme arabique, du port d'environ 250 à 300 tonneaux, et partie de sa cargaison en bœuf ou autre barillage et pièces contenant des provisions ou marchandises sèches.

L'obscurité de la nuit m'a empêché de prendre une goëlette de 10 canons dans la même rade, contre laquelle je livray aussy combat en combattant le *Neptune*. J'ay expédié ce dernier pour l'isle San Yago, du Cap Vert, sous le commandement du sieur Pierre Douet, mon officier. J'ay pris aussy, le 22 du même mois, la goëlette le *Paragon*, de Rodellam, laquelle j'ay remise au capitaine pour me débarasser de mes prisonniers, parmy lesquels étoient trois officiers de la garnison du Sénégal, qui venoient avec deux soldats de l'isle de Gorée. Et le 23, j'ay pris, un peu plus bas que le Sénégal, le brigantin le *Joon*, de New-Yorck, que j'ay expédié pour l'isle San Yago, sous le commandement du sieur Crosnier de Saint-Médart, et le 28 du même mois, ayant perdu mon ancre à l'embouchure de la rivière de Gambie, lieu de rendez-vous pour mes prises, et y prendre quelque ancre et amarre du navire le *Neptune*, j'y ay mouillé avec deux canons, le 5e mars année présente. Mais jugez, Monsieur, quelle fut la surprise de celuy qui a l'honneur de vous écrire, quant, au lieu du navire le *Neptune*, dont j'avois donné la conduite au capitaine Douet, mon officier, je n'ay trouvé en le port Delpray, à l'isle du Cap Vert, que la chaloupe dudit navire, et son équipage qui nous ont dit, juré et affirmé par serment, que le navire le *Neptune* avoit mouillé dans ledit port, le 24 décembre de la présente année, et que le 28, même mois et an, sur les trois heures du matin,

il avoit été pris, ancré par les cinq brasses d'eau, et à la portée d'un fusil à balle, de la forteresse de cette place, par le navire anglois le *Phénix*, de Londres, capitaine Joon Milet, de Londres. J'ay commencé de droit fait toutes les poursuites et diligences sur cet enlèvement et, après amples perquisitions faites, il s'est trouvé que ce navire anglois est le *Liban*, capitaine Robert Missac, dans lequel navire s'est embarqué un officier anglois venant de la coste de Sénégal. Je me suis fait donner les pièces justificatives de cet enlèvement par Messieurs les généraux et puissances de cette isle, et même par duplicata. J'ay aussy tiré des certificats séparés de M. le général et du gouverneur du fort et des agents de la Compagnie de Marignam, établie en ce port, qui constatent que c'est un vol manifeste et une insulte faite à leur pavillon. Enfin, j'ay avant mon départ de cette isle laissé à M. Pedro Cardas un paquet dans lequel sont toutes les pièces justificatives de cet enlèvement, sous le couvert de MM. Rosillan et d'Abadie et Cie, négociants à Lisbonne, pour donner connoissance de cette affaire au consul françois de cette ville, pour qu'il réclame cette prise au nom des armateurs et équipage. Et pour qu'il ne se trouve pas dans le cas de faire aucun déboursé, j'y ay joint une lettre de change, tirée par mon dit sieur Pedro Cardos en faveur de MM. Rosillan et d'Abadie, pour la somme de 600 piastres gourdes ou pataques, dont valeur est pour la dessus du prix du brigantin le *Joon* que j'ay vendu et livré au dit sieur Pedro Cardas ; le paquet doit leur être parvenu par un bateau portugais qui devoit partir au mois de may dernier pour aller en droite route à Lisbonne.

J'ay sorti des isles du Cap Vert le 15 mars dernier, et j'ay mouillé à la vue des isles Adelos, coste d'Affrique, le 28 du même mois, et le 30, j'ay pris à l'abordage le navire la *Thétis*, de Londres, portant commission en guerre, armé de 12 canons et de 40 hommes, du port de 250 tonneaux ou environ, plus le senaut la *Vénus*, portant commission en guerre, armé de 8 canons et de 30 hommes d'équipage ; le brigantin la *Celly*,

portant commission en guerre, 8 canons montés et 8 pierriers; le brigantin le *Harroy*, armé de 6 canons, 6 aubuses et 10 pierriers, portant commission en guerre ; le brigantin le *Senapek*, armé de 4 canons, le bateau le....., armé de 4 canons. Lequel bateau j'ay donné aux Anglois après avoir jeté les canons à la mer. Il y avoit un senaut de 12 canons, qui s'espalmoit sur une pointe, qui s'est fait sauter en l'air, ne pouvant éviter de me tomber aux mains. Il y avoit aussy quantité de bateaux goëlettes et chaloupes pontées, que j'ay brulés ou coulés à fond, à l'exception d'un certain nombre que j'ay réservé pour me débarrasser des prisonniers. Cette opération vous paraîtra un peu fabuleuse, je l'ay pourtant exécutée sans beaucoup de difficulté, et j'avoue avec plaisir que mes officiers ont exécuté avec tant de zèle et d'intelligence mes intentions, que j'ay fait trois abordages dans le même temps. Et voicy comme : Le senaut la *Vénus* a été abordé par une chaloupe que j'avois prise et armée sous le commandement de M. Sigoigne, mon officier. Ledit bâtiment a été abordé par une autre chaloupe par moy armée sous le commandement de M. Doucet, mon officier, et j'ay abordé le plus fort de la rade, de sorte que cela s'est fait avec tant de précipitation, qu'ils n'ont pas eu le temps de se reconnaître, et que ceux qui restoient à combattre ont été interdits et découragés. Enfin, le tout a été pris et amariné dans une heure et demie. Et le 31, j'ay pris dans la même rade le navire la *Catherine*, de Londres, de 250 tonneaux, armé de 10 canons et de 25 hommes, 6 pierriers. Lequel navire allait à Sierra Léone, pour y prendre sa cargaison de nègres et y laisser ses marchandises. Le 2 avril dernier, toutes les prises disposées à faire route, est venu, pour mouiller dans cette rade, le navire l'*Anne-Marie*, armé à Bristol, portant commission en guerre, montant 10 canons et 10 pierriers, ayant 40 hommes d'équipage. Ce dernier, après un long et opiniâtre combat, a été pris sur les sept heures et demie du soir, et le troisième jour j'ay fait route et pris deux petits bateaux, que j'ay donné aux Anglois

pour me débarasser des prisonniers. Il n'y avoit dans ces dits bateaux que du rhum et j'ay pris ce que j'avois besoin. Ensuite, ayant par eux pris des nouvelles indirectes de l'isle Martinique, j'ay passé icy avec sept prises, pour y faire de l'eau et du bois dont j'avois un extrême besoin. Les sept prises sont comme suit, sçavoir :

Navires : *La Catherine*, 10 canons ; *La Thétis*, 12 canons ; *L'Anne-Marie*, 10 canons. — Senaut : *La Vénus*, 8 canons. — Brigantins : *La Celly*, 8 canons ; *Le Harroy*, 6 canons ; *Le Senapek*, 4 canons. Cinquante-huit pièces de canon, 10 aubuses et 26 pierriers, chargés en total de 600 nègres et de quantité de marchandises sèches, poudre, fusils, etc.

Et arrivé en ce port j'ay fait une déclaration de relache, ainsy que les capitaines des prises, occasionnée par le besoin urgent d'eau, bois à brûler et y attendre des nouvelles du sort de l'isle Martinique, lieu de ma destination. Cinq à six jours après mon arrivée, les équipages, sur les bruits courant du siège de l'Isle Martinique, ont demandé, qu'en attendant des nouvelles de son sort, je fis vendre les nègres, lesquels ont été par moy vendus. Le 6 juin, après délibération faite en forme par mes officiers et équipage, ladite vente faite pour le bien commun des intéressés et équipage, environ un mois après, ne recevant aucune nouvelle de l'isle Martinique, l'équipage a fait d'autres délibérations et demandé à ce que le reste des nègres et effets périssables eussent été vendus, ce qui a encore été par moy fait, le 7 juillet, pour le bien commun. Ensuite, ils ont encore demandé la vente des marchandises seiches ou la part d'icelles en nature, eu égard à la rareté des espèces en ce païs, ce qui a esté fait. Ils ont ensuite formé une demande pour avoir, en place des crédits faits sur les nègres aux habitants, que je leur en remis des marchandises au prorata de leurs estimations. Pour cette dernière demande, je ne l'ay pas voulu accepter, et leur ay demandé sureté pour les mauvaises créances, et un bénéfice de 7 1/2 pour cent, attendu que la vente des nègres s'est fait à six, à

neuf, à douze et dix-huit mois de terme : ledit bénéfice, au profit des intéressés, et en outre une commission de 5 pour cent pour celuy qui sera chargé de faire les recouvrements, comme qui est d'usage en ce païs. Proposition qu'ils n'ont pas acceptée et après laquelle ils courent encore. Et je n'y veux plus consentir, parce que depuis les nouvelles que j'ay reçues, j'ay tracé un autre plan pour tirer party des marchandises dont est question. L'affaire est évoquée au conseil, je ne scay ce qu'il en sera ordonné. J'ay aussy voulu faire vendre ledit corsaire pour le faire changer d'armateur simplement, et le faire naviguer et servir toujours sous mes ordres. Il a été ordonné, par sentence de l'amirauté, que je feray le dépôt du prix dudit corsaire au greffe en marchandises, ce qui me lie les mains et me met hors d'état de rien entreprendre. Je suis aussy appelant de cette sentence. Je me propose d'aller avec mon corsaire charger des marchandises à la coste Saint-Dominique et de la charger et faire ses retours en France ; revenir icy pour chercher les fonds restés dans cette colonie. Les termes se seroient trouvés expirés, et en arrivant icy j'aurois trouvé une cargaison prête. J'ay aussy acheté pour mon compte, des armateurs, le brigantin le *Hausq*. Il convient, sauf votre meilleur avis, envoyer pour ce bâtiment une commission et un équipage hollandois pour faire passer les fonds avec plus de sûreté ; agissez sur ce fait comme il vous plaît. Il convient pourtant, qu'avant toutes choses, je vous préviens sur une défense qu'on me fait au sujet de mes armateurs. Attendu qu'ils ont passé sous la bannière angloise, l'on ne se propose rien moins que de séquestrer le produit de ma capture, jusqu'à ce que le conseil des prises n'en ait ordonné autrement. Vous êtes intéressé, je le suis aussy pour un 16e ; M. Mercier de la Martinique, et qui aujourd'huy est à Bordeaux, l'est aussy, et je vous prie de vous pourvoir au conseil des prises, tant pour la valeur du corsaire que pour le montant des prises vendues, car je ne puis disposer de rien que sous caution. Envoyez moy le plutost que faire se pourra la

confirmation des avis des juges homologués par autorité de la cour de cette isle de Cayenne, où l'on me fait mille avanies déplacées. J'aurois peut-être tort de me plaindre de M. Dorulien, gouverneur de cette place, qui m'a paru avoir des sentiments bien opposés à ceux que j'ay éprouvé journellement au tribunal de l'amirauté. Vos avis me pourront parvenir par Hollande, par les vaisseaux qui vont à Surinam et ailleurs le long de ceste coste.

J'ay l'honneur d'estre très parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur.

P. Tenguy,
Capitaine du *Thamas Koulikam*.

VII

PRISE DU CORSAIRE L'*HEUREUX BISCAYEN*

(Registres de l'Amirauté de Bayonne)

L'*Heureux Biscayen*, construit par Geoffroy, constructeur du Roy, était armé de 22 canons de 6, 6 pierriers, 50 fusils, 50 pistolets, 50 sabres, 200 hommes, et coûtait 132.000 livres.

Lettre adressée à M. Tausiet, à Bayonne.

A St-Eustache, le 23 décembre 1760.

J'ai été pris, mon cher Monsieur Tausiet, à 60 lieues dans l'O. de la Vermude, le 11 novembre dernier, par un vaisseau de guerre de 64 canons, qui venoit de la Nouvelle Angleterre, et qui m'a conduit, ainsi que le brigantin, à Antigues, où j'ai resté dix-huit jours. Je suis arrivé icy depuis deux jours ; j'ai cherché une occasion pour me rendre au Cap avec Baptiste. Je ne vous feray pas le détail de ma misère, il seroit trop mortifiant pour moy.

J'étois parti du Cap, le 16 octobre dernier, avec les trois frégates, commandées par M. de Macarthy, et deux de Saint-Malo, le *Colibry* et un chébek, nous fimes route de devant Picolet, à 2 heures après-midy, pour aller débouquer par le canal anglois. Le lendemain 17, étant à 10 lieues du Nord de Morelle, à 8 heures du matin, nous eûmes connoissance de 5 vaisseaux de guerre ou frégates sous le vent à nous, à la vue. Les vents étant pour lors au N. petit frais, nous continuames notre bordée. Comme je marchays le mieux de la flotte, je viray de bord moy seul, et fis route pour me rallier à terre; la flotte continua sa route encore pendant une heure ayant gagné le vent aux Anglois, mais il n'étoit plus temps. M. de Macarthy, pour lors, vira de bord à l'E. N. E. en conservant toujours un peu l'avantage du vent. Il étoit pour lors soleil couché, un des vaisseaux anglois n'étoit plus qu'à demie lieue de la flotte sous le vent; lorsque la nuit fut venue, je fis route pour le vieux canal et ay débarqué par Baham, et par ce moyen, j'avois évité tous les Anglois qui gardoient le débouquement de Caïque et des isles Turques. Je me croyois sauvé, mais le sort en a décidé autrement, le bonheur a son terme comme le malheur. Je l'éprouve en ce moment.

Signé : GAUJEAN.

VIII

LA FRÉGATE CORSAIRE LE *CHASSEUR*

(Registres de l'Amirauté de Bayonne)

Sur une capture faite par deux corsaires.

1746. — Février, à bord de la frégate le *Chasseur*, en course, par la latitude de quarante neuf degrés cinquante minutes nord, et par la longitude de six degrés trente-six minutes, nous, officiers de ce corsaire, certifions qu'aiant apperçu, à

neuf heures du matin, un navire sous le vent à nous, nous aurions arrivé sur luy et l'aurions chassé jusqu'à midy et demy, que nous l'aurions joint à portée de boucanier, quoiqu'il fuyoit avec toutes ses voiles dès qu'il nous apperçu, et aïant arboré notre pavillon et tiré un coup de canon à boulet, il auroit sur le champ amené son pavillon anglois, qu'il avoit aussi arboré, cargué ses basses voiles et mis en panne, l'aïant joint à la voix et lui aïant ordonné de mettre sa chaloupe à la mer, et de venir à notre bord, il nous auroit répondu qu'étant très foible d'équipage, il lui étoit impossible de faire ce que nous luy demandions, parce que la mer étoit un peu grosse. Sur cela, nous lui dimes de passer sous le vent à nous, que nous allions mettre la notre à la mer pour aller à son bord, ce que nous retardames à exécuter, par la vue que nous avions eu d'un navire par notre travers, environ une heure avant de faire amener cette prise, et qui chassoit sur nous toutes voiles dehors. Ce navire étoit alors distance de nous de plus de trois lieues. Nous l'attendimes en panne, avec notre pavillon dehors, ainsi que la prise amenée à une portée de fusil de nous, et lorsqu'il fut environ une lieue de nous, ce navire arbora flamme et pavillon anglois, qu'il tint jusqu'à ce qu'il fut près de nous, dans le dessein de nous faire abandonner notre prise, ainsy que le capitaine dudit navire et son officier, qui vint à notre bord, nous l'ont fait entendre, disant que s'il avoit continué de tenir son pavillon et flamme angloise, qu'il nous auroit obligé à l'abandonner. A quoi nous lui dimes que non, et que nous étions disposés à la bien défendre. Ce navire étant venu à portée de canon de nous, il amena sa couleur angloise, arbora flamme et pavillon françois et l'assura d'un coup de canon, nous assurâmes aussi le notre d'un coup de canon, et s'étant approché à pouvoir nous parler, environ sur les trois heures après midy, il nous demanda d'ou étoit notre navire, qui le commandoit, et comment il s'appeloit, nous lui répondimes qu'il étoit de Baionne, commandé par Giraudel, et qu'il se nommoit le *Chasseur*, sans

qu'il nous demandat de lui envoyer notre chaloupe à son bord, nous lui demandâmes d'où estoit le sien, et qui le commandoit. Il nous répondit qu'il estoit du Havre, commandé par Auffré Dugué Lambert ; il nous demanda ensuite ce que c'étoit que le navire que nous gardions sous le vent à nous, nous lui répondimes que c'étoit notre prise ; depuis quand nous l'avions fait amener, depuis le matin ; de quoi elle étoit chargée, de tabac. Il nous répondit qu'il alloit le sçavoir. Il mit en panne entre nous et notre prise, et mit sur le champ son canot à la mer pour aler à son bord, notre chaloupe aiant été aussi mise à la mer, notre capitaine, qui avoit retardé d'amariner cette prise par la crainte qu'elle ne fut reprise par le navire qui nous chassoit si c'estoit un garde coste anglois, et que l'équipage qu'il mettroit à bord ne fut fait prisonnier, voulut l'envoyer à bord avec l'équipage nécessaire pour la conduire, et étant par le travers de la poupe de la frégate dudit sieur Dugué Lambert, il hella notre officier pour lui dire qu'il fut à son bord et non à bord de notre prise, et que s'il n'obéissoit pas, il ordonneroit de faire tirer sur luy ; cet officier s'en retourna sur le champ près de notre bord, pour recevoir les ordres de notre capitaine, qui arriva avec sa frégate par la poupe de celle dudit sieur Dugué Lambert, pour lui dire de quel droit et autorité il empéchoit notre chaloupe, avec l'officier et l'équipage, d'aler à bord de notre prise, en menaçant comme il l'avait fait de faire feu sur eux, et qu'il luy notifioit qu'il n'avoit rien à prétendre sur icelle. Sur cela ledit sieur Dugué Lambert répondit que nous pouvions l'envoyer à bord, et qu'il ne l'en empéchoit plus ; les gens de son canot, déjà à bord de notre prise avant notre chaloupe par le retardement qu'il nous occasionna, amenèrent à leur bord le capitaine, le pilote et autres qu'ils jugèrent à propos, et de retour à leur bord avant notre chaloupe au notre, un officier dudit sieur Dugué vint nous dire de la part de son capitaine, que nous pouvions envoyer un officier et équipage pour conduire la prise, qu'il en enverroit aussi, et qu'à terre

nous disputerions nos droits. En foi de quoi nous avons signé le présent.

A bord dudit navire le *Chasseur*, ledit jour et an que dessus.

Signé : GIRAUDEL, J. DUCRABON, L. LAMAIGNÈRE, CORDIÉ, René DUBOIS, HALBRAN, Manuel GONZALEZ, Jean-Baptiste GILIBERT, Pierre GAILLARDIC, Raimond LORMAND, J. CASENAVE et P. LE BRUN, écrivain.

—

1746. — Aujourd'huy 21 mars 1746, par devant nous, Jean de Laborde-Lissalde, conseiller du roi et lieutenant-général au siége de l'amirauté de Baionne, auroit comparu le sieur Jean-Baptiste Moracin de Berens, bourgeois et négociant de la présente ville, sindic des armateurs du corsaire le *Chasseur*, de Baionne, commandé par le sieur Michel Giraudel, lequel Moracin, en présence du procureur du roi, nous auroit présenté deux lettres qui lui ont été adressées les quatre et dix de ce mois : l'une par le sieur Dupruilh, chef de la prise le *Swift*, de Londres, faite par ledit corsaire, et l'autre par le sieur Henry Banneau, négociant de La Rochelle, desquelles il auroit requis l'enregistrement, et qu'il lui soit donné acte de la remise qu'il fait desdites deux lettres au greffe de ce siège, ensemble des protestations qu'il fait contre toutes les diligences et protestations qui peuvent avoir été fait devant l'amirauté dudit lieu de La Rochelle, soit par ledit Dupreuilh, soit par le sieur Bessède Labarthe fils, négociant de la même ville de La Rochelle, correspondant des armateurs du vaisseau l'*Etoile*, du Havre, auquel ledit Dupreuilh s'est adressé audit lieu, malgré les ordres par écrit qu'il avoit de lui Moracin, de s'adresser audit sieur Henry Bonneau, comme aussi de repéter tous les dommages et intérêts concernant ladite prise, contre quoy il appartiendra ; et le procureur du roi ayant déclaré y consentir, nous avons donné acte audit sieur Mora-

cin de sa comparution et réquisition. Ensemble de la remise des deux lettres et des protestations ci-dessus, et au procureur du roi du consentement par lui donné ; en conséquence, ordonnons que les deux lettres dont est question, et lesquelles nous avons dans le moment paraphé, seront enregistrées au présent registre, et qu'elles demeureront devers le greffe de ce siége, et a ledit Moracin signé avec le même procureur du roi et nous.

MORACIN DE BERENS.

LABORDE-LISSALDE.

—

Suit la teneur de la lettre du sieur Dupreuilh :

M. MORACIN DE BERENS.

A la flotte de St-Martin-de-Ré, le 4 mars.

La présente est pour vous apprendre mon arrivée en cette rade, hyer, avecq une prise chargée de tabac, d'environ 810 boucauds, ayent été contrarié par les vents de Sud. S. S. E. et S. S. O. grant vent, ce qui fait que je n'ai pas peu atrapper Bayonne. J'avais les ordres de M. Giraudel d'aller à Bayonne ou Bordeaux si sçavoit en tems de pais par ce que j'aurès louvoyé, mais dans l'auculence où nous sommes, j'ai voulu profiter du tems qu'il me portoit pour un port de France. Il est vraye qu'il semble que j'aye fort fatal pour être contrarié. En outre, je vous diray que cette prize et engasalle coit à dire à decision de justice coit pourquoy, nous sommes deux équipages à bord et deux chefs de prixe. J'ai vous diray que le 19e du passé étant à l'ouvert des Manches par les 49 d. 20 m. de latitude et par huit degrés de longitude, à huit heures du matin, portant un vent Ouest et O. N. O. bon fray, étant sur les deux pafix, avons eu connoissance d'un navire sous le vent de nous, à la distance de 2 à 3 lieues. Avons arrivé sur luy et forcé de voille, vers les dix heures du matin avons

aperçu trois navires au vent à nous, par lesquels il i navoit qui chasoit sur nous et chasions sur notre première découverte toutes voilles dehors courant à l'E. et E. N. E. Vers les deux heures de l'après-midi, avons joint le présent navire, avons connu que c'étoit un anglois par son pavillon et fabrique, luy avons tiray un coup de canon à balle, ayant de suitte amené, luy avons commandé qu'il mit sa chaloupe à la mer, nous ayant répondu qu'il n'avoit pas de monde pour la mettre, nous avons préparé la notre prette à la mettre à l'eau. Voyant que ledit navire qui nous chassoit depuis le matin, portant pavillon et flame angloise, voyant cella nous avons commandé aux anglés qui étoit dans la prize d'arriver au S. S. E. et nous sommes préparé au combat, étant à la portée d'un canon de 4 livres de balles, il a amené les couleurs angleze et a arboré pavillon françois l'ayent assuré d'un coup de canon, et nous aussy, ayant passé bort à bort de nous, nous ayent hellé et demandé d'où nous étions, et nous à luy, nous ayent dit que c'étoit l'*Etoille*, du Hâvre-de-Grâces, ce nous ayent en outre demandé qué navire c'étoit, nous répondimes que c'étoit une prize angleze que nous venions de faire, amené il y avoit deux hures ou environ, il nous dit qu'il en voiloit part, il a aussi demandé si nous l'avions amariné, nous dimes que nous étions en même de metre la chaloupe dehors, il passa en avant de nous, il envoya sa chaloupe équipée à bord de la prize et du monde pour l'amariné, nous avons aussi envoyé la notre ayant aussi appellé voulant qu'elle fut à son bord. M. Giraudel luy dit que sy c'étoit un vesau du roy qu'il lui pouvoit obligé, elle n'y fut pas qu'après avoir été à la prize pour y cherché quelque prisonnié anglés. E il ont convenu que chaque un y mettroit un équipage, et voilla les circonstances comme il se sont passées.

Je suis ici sans aucune connoissance ni lettre de crédit, nous n'avons pas ny pein ny boisson à bord, mais mon camarade a correspondant à La Rochelle, j'aurois envie d'aller à Bordeaux par le premier beau temps, mais je considère que

l'entrée et la rivière sont si épinuzes et de la façon que nous sommes équipés, M. Giraudel m'a donné trois volontaires et deux mousses pour mon équipage, et de l'autre nan vallent pas davantage, et d'ailleurs épouvantés, nous avons trouvé un cruel tems, surtout en entrant par le pertuis breton, la mer brisoit plus de trois lieues large. Jan e perdu la misene et le grand hunier, et reçu quantité de coups de mer d'un vent Ouest. Et inci jay prans le parti d'esperer icy vos ordres ou à La Rochelle, l'équinoxe s'approche, ici on est fort à découvert, çoit une rade forene, supposé que je ne sois pas La Rochelle, je vous prie, M., de vouloir faire en sorte qu'elle me soit rendue ici. M. Giraudel m'a recommandé de vous dire qu'il n'a pas eu le temps de vous écrire, mais supposé qu'il aille dans quelque port de relache, il aura l'honneur de vous écrire, il m'a seulement recommandé de vous raconter toutes les circonstances qui se sont passées à l'égard de cette prize. J'ay suis avec attention, Monsieur, votre et très obeyssant serviteur.

Signé : J. Dupruilh.

—

Suit la teneur de la lettre du sieur Henry Bonneau :

M. Moracin de Berens.

La Rochelle, le 10 mars 1746.

Monsieur,

J'ay eu l'honneur de vous écrire le 13 du mois dernier, depuis laquelle je suis privé des votres, je le fais maintenant pour vous apprendre avec plaisir l'arrivée dans ce port d'une prise qu'a fait le sr Giraudel, commandant le corsaire le *Chasseur*, et le corsaire l'*Etoille*, du Hâvre-de-Grâce, capitaine Dugué Lambert, qui prétend y avoir part, chargée de 150 boucauds de tabac venant de la Virginie, alant à Londres, de la valeur de 70,000 livres. Je n'ay apris l'arrivée de cette

prise que hier à quatre heures du soir, que le sieur Dupruilh, chef de prise de votre corsaire, vint chés moi, quoiqu'il soit arrivé de lundi dernier, il m'a dit pour raison qu'il ne sçavoit pas mettre adresse, n'aiant pas lu la copie que luy a remis le sieur Giraudel, des ordres que vous luy avés donné de s'adresser à moy, dans le cas où il enverroit des prises dans ce port. Cette faute d'attention a fait que ledit sieur Dupruilh s'est adressé au sieur Labarthe, de concert avec le chef de prise qui a été mis de la part du corsaire l'*Etoille*. De manière que ledit sieur Labarte, qui n'ignoroit pas que je devés être informé de l'arrivée de cette prize, a fait faire les déclarations à notre amirauté, présanté requête, qu'il a même fait signer par ledit sieur Dupruilh, sans m'en parler, je n'en suis pas surpris, l'avidité d'une commission ne peut que l'avoir fait manquer à la bienséance et déférence que l'on doit en pareil cas, ou peut-être il a pensé qu'en m'en prévenant, je pourrois m'oposer aux prétentions que conte avoir le corsaire l'*Etoille*, comme en effet je l'ay fait pour votre intérêt, par une oposition que j'ai fait à notre amirauté, jusqu'à ce que la chose soit décidée ; vous avés ci-joint les déclarations des deux chefs de prize, où vous verrez que le sieur Giraudel avoit fait ammener la prize avant que le corsaire l'*Etoille* l'eut reconnue, et sur ce que le sieur Giraudel lui dit que c'étoit une prize qu'il venoit de faire, il avoit fait mettre sa chaloupe dehors pour l'ammariner ; le sieur Giraudel, voyant sa manœuvre, fit mettre aussi la sienne dehors et alla à bord de la prize, il fut convenu qu'ils l'amarineroient ensemble jusqu'à la décision, ils mirent six hommes chacun de leurs équipages et prirent aussi la moitié de l'équipage anglois, dont ils n'ont léssé seulement un mathelot, qui na jusqu'à présent fait aucune déposition ; le sieur Dupruilh m'assure que quand l'on interrogera l'équipage anglois, qu'ils ne pourront s'empécher de déclarer qu'ils se sont rendus au corsaire le *Chasseur*, et que s'ils ont souffert que le sieur Dugué, commandant le corsaire l'*Etoille*, l'ait amariné de concert, c'est qu'il étoit supérieur

en force, comme il est vray, le corsaire l'*Etoille* étant armé de 42 pièces de canon et 440 hommes d'équipage, sy l'équipage anglois dépose comme je l'espère, ainsy qu'il n'est pas douteux que cette prize ne vous soit adjugée en plain. Pour cela faire il faudra que lorsque votre corsaire sera rentré, que vous fassiez entendre les six hommes de l'équipage anglois par devant les officiers de votre amirauté, dit y a ce temps là je feray les formalités et poursuittes nécessaires. Je voudray pour beaucoup que le sieur Dupruilh n'eusse pas signé la requête quy paroitroit consentir à donner part dans cette prize, quoique mon procureur m'assure que cela ne peut préjudicier à aucun de vos droits. Nous y avons fait oposition, et déclarer ladite requête nulle de sa part. Nous en allons présenter une autre et faire signifier au sieur Labarte que mal à propos il leur a fait présenter de concert. Je conte que vous m'aprouverés, et quoy que ledit vous en aye écrit mardy dernier, pour que vous le chargiez sans doute de cette affaire, vous n'en ferés rien, puisqu'il fait pour les armateurs du corsaire l'*Etoille*, avec lesquels visiblement je vois que vous aurés un procès, qui me paroit juste, s'il est vray que l'équipage anglois dépose ce que le sieur Dupruilh m'a déclaré ; vous serez informé de ce qui se passera sur cette affaire, me remettant au reste au contenu de ma dernière.

H. Bonneau.

IX

DEUX CAPITAINES CORSAIRES INCONNUS

Sans la publication récente du bel ouvrage du savant archiviste de Nantes, S. de la Nicollière Teijeiro, *La Course et les Corsaires du port de Nantes,* nous n'aurions eu aucune connaissance des deux corsaires de notre pays qu'il a su faire revivre et dont nous empruntons le récit à ses remarquables études. Ce n'est que lorsque des recherches

semblables auront été publiées pour tous les ports de l'Océan et de la Méditerranée, qu'il sera possible de faire revivre l'ensemble de ces braves marins que des efforts successifs et vaillants commencent maintenant à remettre en lumière :

Godefroy Darembourg

Le document suivant, dit M. de La Nicollière Teijeiro, fait connaître un nom que nous devons citer à la suite de ceux qui précèdent :

« A Marly, le 9 octobre 1731.

« Sur le compte que j'ai rendu au roy du combat rendu par le sieur Darembourg, capitaine du navire *Le Charlemagne*, de Nantes, contre un bateau forban, Sa Majesté a bien voulu lui donner une épée que je vous envoyeray par la première occasion. J'ai contribué avec plaisir à lui procurer cet honneur afin d'exciter les autres capitaines à se comporter avec valeur et résolution dans les rencontres qu'ils pourront faire.

« Maurepas » (1).

Godefroy d'Harembourg ou d'Arambourg, né le 31 juillet 1685, fils de Gratien, marchand, et de Perrine Leclerc, reçut le baptême à Saint-Nicolas le lendemain de sa naissance. Son aïeul était originaire de Bayonne. Il fut reçu capitaine à l'amirauté de Nantes, le 14 décembre 1714, et mourut à Suci en 1743. *Le Charlemagne*, qu'il commandait en 1734, était un bâtiment de deux cents tonneaux, percé pour 20 canons, et en portant 12.

Jean Crabosse
1694-1705

Ce nom qui, par son étrange consonance, fera probablement la joie de l'écrivain en quête d'une appellation bizarre pour

(1) Adm. de la marine de Nantes, correspondance ministérielle, 1731.

un traître de mélodrame ou un bouffon de comédie, est celui d'un capitaine armateur aussi inconnu jusqu'à présent que son patronymique vocable.

Jean Crabosse, qui signait aussi de Crabosse et peut-être en avait le droit, originaire du « diocèse de Saint-Médart, en Chalosse, Gascongne », devint tout à fait Nantais par son mariage avec Renée Peignon, paroissienne de Saint-Nicolas, en 1691, et les divers commandements qu'il obtint. Il mourut le 3 juillet 1705, âgé de 46 ans, par suite des fatigues de ses rudes croisières, au moment où il pouvait espérer encore de brillants succès.

Le 8 juillet 1694, il mettait en mer avec le *Saint-Philippe*, frégate de 60 tonneaux, 12 canons et 74 hommes d'équipage, parmi lesquels se trouvaient dix flibustiers, armée par le sieur Guinebaud. Le *Sans-Pareil*, de Bristol, l'*Espérance* et la *Friponne*, bientôt expédiés pour France, venaient y déposer les marchandises anglaises entassées dans leur cale et prouver que le corsaire ne perdait pas son temps à jeter sa poudre aux moineaux.

Le 16 mai 1696, Crabosse repartait avec le *Duc de Bourgogne*, frégate de 50 tonneaux et 8 canons, armateur M. Meslier et consorts, et rentrait le 6 novembre pour repartir le 2 août 1697. Nous n'avons aucun détail sur ces deux campagnes, dont la dernière dut être fort courte, la paix ayant été signée le 21 septembre de la même année.

Le 4 mai 1702, l'Angleterre et l'Allemagne déclaraient la guerre à la France, et le *Duc de Bourgogne*, très bon marcheur « basty à Nantes », jaugeant 130 tonneaux, armé de 16 canons, 4 pierriers, 80 mousquets et 128 hommes qui, pendant la paix, avait accompli plusieurs voyages fructueux aux colonies, notamment en 1700 et 1701 aux îles Canaries, fut l'un des premiers à sortir de notre port, car le 13 juillet il levait l'ancre « pour faire la course sur les ennemis de l'Etat, en vertu d'une commission en guerre de S. A. S. Mgr le comte de Toulouse,

Le corsaire rentrait en octobre. Le 29 août, à la suite d'un sérieux engagement, il se rendit maître de la corvette du roi d'Angleterre, *La Vitesse*, capitaine Jean Bouck, sur laquelle se trouvait comme otage, en garantie du payement de la rançon, le maître du navire le *Pierre Michel*, de Nantes, récemment amariné par l'anglais. Cette corvette fut reprise le 1er septembre. Le 23, l'*Industrie*, autre anglais, amenait pour le *Duc de Bourgogne*, et était introduit au Passage, après avoir laissé au capteur diverses marchandises et deux pièces de canon avec affût. En plus, le conseil des prises lui adjugeait la somme de 297 livres sterling, montant de l'acte de rançon du *Pierre Michel*.

Le 21 juillet 1703, le *Duc de Bourgogne* faisait voile de la rade de Bonne-Anse, rivière de Nantes. Peu de jours après il coulait un petit navire chargé de sel, repris sur les Flessinguois.

Le 9 août, par le travers de Londonderry, il amarinait la *Marie*, de Bedfort, anglais de 100 tonneaux, chargé de tabac, venant de la Virginie. Après avoir mouillé aux îles Darou, côtes d'Irlande, afin de réparer son navire, Crabosse repartit le 4 septembre. Le 13, il rencontra les frégates de Nantes la *Dryade*, capitaine Graton, la *Nymphe*, capitaine Du Goujon. Celle-ci fit, en vue du *Duc de Bourgogne*, la prise d'un bâtiment de 60 tonneaux, qu'elle brûla, après en avoir toutefois partagé la cargaison avec ce dernier.

Le 17 août notre corsaire tomba au beau milieu d'une flotte de onze navires anglais. Il parvint à se tirer de cette position difficile et dangereuse ; puis, à l'aide de diverses manœuvres, attira hors de la vue des autres un des bâtiments qui le chassait.

Le surlendemain 19, vers sept heures du matin, le capitaine nantais, prêt à livrer combat, enjoignit à son adversaire, bien plus fort que lui, d'amener ses couleurs. Sur le refus, énergiquement formulé, il le canonna de très près, et à la suite de plusieurs décharges d'artillerie et de mousqueterie, fit

jeter les grappins d'abordage. Alors le sieur de la Foucaudière, lieutenant en second, sauta à bord avec sept hommes seulement, et par des prodiges de valeur contraignit les Anglais à abandonner leur pont. Mais la mer était houleuse, par suite d'un violent roulis les grappins cassèrent et les navires furent séparés.

Crabosse, manœuvrant habilement, effectua bientôt un nouvel abordage et envoya des secours à ses intrépides marins qui, dans cet instant critique, n'avaient pas cessé de se battre avec vigueur et acharnement. Enfin, la lutte, des plus vives et des plus émouvantes, durait depuis plus de trois heures, lorsque les Nantais eurent la satisfaction de voir le pavillon de la Grande-Bretagne s'abaisser en signe de défaite.

C'était l'*Espérance*, de Londres, armée de 20 pièces de canon, capitaine Everden, chargée de mâtures pour la reine. Le *Duc de Bourgogne* compta six hommes tués, dont l'écrivain du bord. Parmi les blessés, assez nombreux, se trouvaient le brave de la Foucaudière et Nicolas Viau, du Clion, premier pilote, qui eut la main coupée par une grenade. La prise, conduite au port de More, en Espagne, fut vendue 11,000 piastres.

Les affaires terminées, l'actif capitaine reprenait sa course le 28 octobre. Le lendemain il amarinait la *Sainte-Elisabeth*, de Gênes, abandonnée par son équipage qui, croyant être attaqué par des Turcs, se sauva au plus vite dans la chaloupe. Le navire, conduit à Pontevedra, dut compter 400 piastres à Jean Crabosse, considéré comme son sauveteur. Le 8 novembre, il prenait l'*Aventure*, petite caiche anglaise de 25 à 30 tonneaux, chargée de morues, et le 12 la *Concorde*, autre anglais venant de Terre-Neuve. Le 24, le brigantin le *Retour-de-Batou*, de Londres, mouillait à Pontevedra, où sa cargaison, vendue comme celle des deux précédents, produisait un total assez rond dont les piastres et les pesetas prenaient la route de Nantes.

Le 25 novembre, pendant un fort ouragan de S. S. O., le

Duc de Bourgogne se trouva en perdition et ne dut son salut qu'au sangfroid et à l'expérience de son capitaine, qui réussit à grand peine à l'entrer à Vigo le 30, tout désemparé. La tempête avait brisé le beaupré, le mât de misaine, le grand perroquet ; un coup de mer avait enlevé deux matelots et une pièce d'artillerie.

Sortis de Vigo le 16 décembre, les Nantais prenaient le 25, à la suite d'une chasse de deux heures, le *Saint-Antoine*, de Londres ; puis, après relâche à Bilbao, Alden (?), etc., amarinaient le 12 février, à 15 lieues O. du cap Finistère, la *Catherine Buck*, d'Amsterdam, capitaine Petersen, chargée de ballots de drap, fil d'archal, acier et quincaillerie. Non loin du Pileir, un petit navire portugais faisait la onzième prise de la croisière, et le *Duc de Bourgogne* mouillait heureusement à Paimbœuf le 4 avril 1704.

X

UNE CROISIÈRE EN L'AN 1707. — LE *CÉSAR*

C'est encore au bel ouvrage de M. de La Nicollière Teijeiro, *La Course et les Corsaires du port de Nantes,* que nous empruntons cette précieuse notice sur les hauts faits d'un corsaire bayonnais qui était resté jusqu'à cette heure totalement inconnu. Nous la reproduisons complètement, heureux de rendre ainsi justice à une œuvre trop peu connue et qui devrait être dans les bibliothèques de tous nos ports maritimes de l'Océan et de la Méditerranée.

Par une belle journée de juillet 1808, la frégate corsaire *Le Coezard*, de 150 tonneaux, 22 canons, 164 hommes, armateur La Brouillère, était ancrée en grande rade de Paimbœuf (1).

(1) Administration de la Marine de Nantes. Reg. 8., 1705-1708. — Un membre de cette famille, le fils vraisemblablement de l'armateur du *César*, M. Marc de la

Il y a loin de l'aspect que présentait alors ce petit port vaseux, avec celui que nous offre le chef-lieu de l'arrondissement actuel. L'église, grand bâtiment sans caractère, l'hôpital très modeste, quelques maisons basses, d'immenses magasins, de vastes hangars en bois plus ou moins alignés sur la rive, formaient un ensemble assez triste, beaucoup plus animé cependant que ne le sont les larges quais et les rues de la ville actuelle.

Parmi les nombreux bâtiments qui encombraient la rade, si le *César* ne se distinguait pas par la force de son tonnage, du moins son accartillage soigné, ses peintures fraîches, sa mâture en partie neuve, le faisaient facilement ressortir aux yeux des gens de mer. Le temps était chaud, aucune brise n'agitait les pavillons tombant immobiles le long des drisses ou des mâts ; et, comme bien d'autres, il attendait un vent favorable pour déployer ses voiles et reprendre sa course contre les ennemis de l'Etat.

La capitaine David Cazala, de Bayonne, se promenait d'un air légèrement préoccupé sur le gaillard d'arrière, jetant parfois un regard soucieux sur divers groupes de marins de l'équipage entre lesquels semblait régner une certaine animation, que trahissaient des gestes violents à demi réprimés, des éclats de voix mal contenus.

Tout à coup Jacques Boissé, canonnier, fort affairé, en apparence, à assujettir une des deux pièces de retraite de la frégate, fait un signe à l'un des groupes et, profitant d'un instant où le capitaine a le dos tourné, le saisit à la gorge, le terrasse,

Brouillère, avocat au Parlement, conseiller du roi, juge maître particulier des eaux et forêts du comté de Nantes, fut échevin en 1754, puis sous-maire en 1756. Sans le procès-verbal de la révolte de l'équipage, précédé du récit de la croisière, déposé par le second à l'amirauté de Nantes (Arch. départ.), nous n'aurions trouvé que le nom de ce navire et le rôle de son équipage, ainsi composé : officiers majors, 17 ; officiers mariniers, 28 ; matelots, 65 ; cuisiniers, 4 ; soldats, 32 ; mousses, 7 ; total : 154 hommes, compris le capitaine (Note de l'auteur).

l'accable de coups de poings, de coups de pieds, soutenu dans sa révolte par plusieurs soldats qui accourent et se joignent à lui, tandis qu'officiers mariniers et matelots se précipitent au secours de leur chef.

Le moment était bien choisi, la plupart des officiers se trouvant en permission. Le second, Charles Briand, occupé dans la cale, attiré par le bruit et les cris, mettait le pied sur le pont, quand il aperçoit « Paulus Thiercelen, soldat de nation anglaise », levant sa hache d'abordage pour fendre la tête du capitaine. Soudain, au milieu des forcenés, surgit un homme vêtu d'un long vêtement blanc, à la figure austère, à la barbe légèrement grisonnante, et le fer homicide est adroitement détourné par le bras vigoureux du R. P. Jean Le Roy, religieux dominicain, aumônier du bord, qui écarte les meurtriers et leur arrache le corps inanimé de leur victime.

Dirigés par le second, les matelots eurent bien vite raison des soldats révoltés, mis immédiatement aux fers, et bientôt après punis suivant la rigoureuse mais juste sévérité des lois maritimes. Néanmoins, le sang avait coulé ; avec le capitaine, des plus maltraités, une douzaine d'hommes entrèrent à l'hôpital, sans préjudice des écorchures, horions et égratignures portés aux profits et pertes. Une enquête s'ouvrit sur cet acte de mutinerie ayant pour mobile le refus de Boissé, Thiercelen et consorts, de servir pendant le mois qu'ils devaient encore pour compléter le temps de leur engagement.

La croisière, en effet, avait été longue ; cependant les résultats en étaient assez satisfaisants. En voici l'historique, d'après le rapport rédigé par le second, à défaut du capitaine Cazala « détenu au lit en raison des sévices exercés contre lui » :

« Le *César* quittait la rade de Mindin le 29 novembre 1706, allant croiser sur les côtes d'Irlande. Le 9 décembre il prenait l'*Elisabeth*, de Londres, assez richement chargée de bois de gayac, sucre et gingembre, puis venait relâcher au Morbihan pour se ravitailler, en escortant la *Catherine*, de Londres,

dont le beurre et le bœuf salé furent vendus aux Bretons bretonnants.

« Reparti le 7 février 1707, le *César* amarinait, peu de jours après, un petit pingre anglais dont les belles oranges, les fins citrons et les fruits confits, destinés aux gourmets de la Grande-Bretagne, furent servis à ceux de la Petite.

« Huit jours après, par un temps à grains, la mer grosse et houleuse, les Nantais firent rencontre d'un fort galion espagnol arrivant de la Havane, chargé de tabac et de sucre, mais démâté de son grand mât, dont la chute avait grièvement blessé plusieurs hommes, et qu'une voie d'eau, que l'équipage exténué ne pouvait franchir, mettait dans un danger prochain de couler bas. La moitié des corsaires passa sur le marchand, que le *César* escorta jusqu'à Cadix, où l'armateur reconnaissant offrit 14,000 piastres, plus de 70,000 fr., au capitaine Cazala, pour son dévouement et le sauvetage de son navire.

« Une sortie de quinze jours, en avril, leur fournit l'occasion de s'emparer d'un côtre sous pavillon gênois, chargé de ballots de draps et de saumons salés, ainsi que d'un petit bâtiment anglais, porteur de sel, vins et jarres d'huile.

« Le corsaire nantais, après avoir essuyé plusieurs chasses de la part de bâtiments de guerre anglais, dut rentrer à Cadix pour subir certaines réparations aussi urgentes que nécessaires. Aux premiers jours de juin il était prêt à lever l'ancre, lorsque le gouvernement de Philippe V mit embargo sur le navire et envoya officiers et matelots renforcer la garnison des forts de Cadix, menacés par les Anglais déjà maîtres de Gibraltar.

« C'était assurément un fâcheux contre-temps que ce casernement forcé, pour nos marins si jaloux de leur liberté, et réduits tout à coup au monotone exercice du maniement d'armes, ou à faire les cent pas, le mousquet au bras, sur les chemins de ronde de la citadelle, tandis que leurs regards embrassaient au loin le vaste horizon de la mer azurée,

sillonnée d'embarcations dont ils suivaient en soupirant le sillage rapide. Enfin, après cinq mois d'épreuves, marqués du reste par de nombreuses discussions, ils peuvent disposer de leurs personnes.

« Le capitaine Cazala compléta son équipage, et le 3 novembre mit le cap sur la rivière de Nantes, dont il était sorti depuis un an. Chacun avait le plus vif désir de réparer le temps perdu en trouvant d'heureuses circonstances pour remplir la bourse que la campagne de Cadix, le vin d'Espagne, et aussi peut-être les beaux yeux des Andalouses, laissaient tout à fait à sec malgré les avances reçues. Aussi le chemin des écoliers, c'est-à-dire le plus long, fut adopté à l'unanimité.

« Le *César* établit sa croisière sur les côtes de Portugal : le 14 novembre 1707, il amarinait la *Julienne*, d'Amsterdam, hollandais de 80 tonneaux, chargé de marchandises sèches, conduit à Vigo ; quelques jours après, il enlevait la *Femme-de-Londres*, anglais de 50 tonneaux, à la cale garnie de morues sèches, et lui donnait comme compagnon un autre anglais porteur d'une cargaison semblable. Le mauvais temps le contraignit à se réfugier, ainsi que ses prises, dans la rivière de Pontevedra, où la tourmente lui causa diverses avaries et le mit un instant en perdition, de sorte qu'il ne put reprendre le large que le 20 février 1708.

« Ce même jour, vers les huit heures du matin, le pingre anglais la *Catherine-de-Londres*, de 100 tonneaux, bourré de froment, apprenait à ses dépens qu'il n'était pas toujours agréable de se trouver sur la route du *César*. Le lendemain, un second anglais chargé de morues sèches faisait la même expérience. Le maître de ce navire proposa au capitaine Cazala une rançon de 4,000 piastres (20,000 francs), que celui-ci accepta, en retenant le fils du maître comme otage.

« Dans les premiers jours de mars, le *Derby*, de Dublin, son beurre, son bœuf, ses harengs et son cuir tanné devenaient propriété du *César*. Le 29, le *Saint-Paul*, hollandais

de 90 tonneaux, chargé de sel et huile, éprouvait le même sort. Le 31, pour commencer la journée, le *Cherchel-Guelly*, de Jersey, de 80 tonneaux et 2 canons, pesamment chargé de blé, amenait pavillon; et le soir la *Suzanne-de-Londres*, portant une belle cargaison de fer, acier et merrains, se rangeait sous le canon du *César*. Le 1er avril, chemin faisant, un petit brigantin anglais, avec ses caisses de beurre, lard, viande salée et chandelle, prenait la route de Pontevedra où le corsaire touchait, ainsi que toutes ses prises.

« Neuf bâtiments en cinq mois dédommageaient amplement nos engagés involontaires de la fâcheuse campagne de Cadix. Les affaires en partie terminées et remises pour le reste en bonnes mains, le corsaire revint explorer les côtes de Portugal. Le 16 mai il se trouvait à 13 lieues au large, par le travers de Viane, petit port de France, lorsque, sur les 11 heures du matin, la vigie signala deux voiles au vent courant sur la frégate, qui les attendit. Mais reconnaissant bientôt deux navires de guerre anglais, elle prit chasse jusqu'à la nuit. Alors l'obscurité la déroba un instant à la vue de l'ennemi.

« Le 17, au point du jour, non-seulement les deux chasseurs suivaient la bonne piste, mais ils avaient aussi beaucoup gagné ; l'un d'eux était même à moins de deux lieues des Nantais. Le *César*, fin voilier, se couvrit de toile. L'anglais, un vaisseau de 60 canons, loin de perdre sa distance, gagnait peu à peu. Cazala, excellent marin, se surpassa. Toutefois, convaincu de l'inutilité de ses manœuvres, il assembla le conseil et se décida à alléger la frégate. Huit canons passent par dessus le bord, l'anglais avance toujours. Onze autres disparaissent dans les profondeurs de la mer, la poupe du *César* fend l'onde écumante qui, par moment, rejaillit jusque sur le pont : l'anglais approche encore. Deux mâts de hune, quatorze avirons, douze barriques rompues à coups de pinces, la cuisine, les choses les plus lourdes sont jetées à l'eau, et le *César*, ainsi soulagé, s'éloigne sensiblement de son adversaire qui, à six heures du soir, lève la chasse, renonçant à l'atteindre ».

Là s'arrête le récit que nous empruntons au savant archiviste de Nantes. On eut ainsi à savoir ce qui advint de la révolte de l'équipage, et si le capitaine Cazala parvint à se rétablir de ses blessures. Mais il en est de celui-ci comme de la plupart des autres capitaines corsaires, un fait saillant, une anecdote, une action d'éclat, une croisière, puis plus rien.

XI

LETTRE DU CORSAIRE ÉTIENNE PELLOT, ADRESSÉE A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BAYONNE, RELATIVEMENT AU COMBAT DE SON NAVIRE LE *GÉNÉRAL-AUGEREAU.*

(Archives de la Chambre de Commerce de Bayonne, H. 15, n° 34)

La gloire militaire, ni la gloire civile, ne sont pas uniquement le patrimoine de ceux qui la constituent ou qui y attachent chaque jour un nouveau fleuron, elles appartiennent encore à la postérité par l'histoire.

C'est ainsi que sont arrivés jusqu'à nous et la réputation du grand courage des marins basques nos compatriotes, et celle de leur adresse sans exemple pour la pêche de la baleine, dont l'énorme stature faisait frémir les hommes de mer, jusqu'à ce que les Basques eussent appris au monde que l'alliance de l'adresse au courage supplée parfaitement bien à la force qui peut manquer aux individus, pour vaincre la résistance supérieure qui leur est opposée dans certaines circonstances de la vie.

C'est dans ces exemples de mes devanciers que, dès mon jeune âge, j'avais fortement trempé mon âme pour me forger un cœur inaccessible à la crainte dans la carrière dangereuse de la navigation, que j'allais embrasser pour toujours.

Aucun de vous, Messieurs, n'ignore les brillantes courses

que je fis pendant les guerres de la Révolution sur le corsaire le *Général-Augereau*, armé au port de Bayonne par la maison Basterrèche frères et Compagnie.

Vous n'ignorez pas non plus qu'en 1804, mon courage ayant électrisé l'équipage de mon petit corsaire armé de 12 faibles caronades, nous n'hésitâmes pas d'attaquer et de combattre deux grosses lettres de marque anglais, armés en guerre; l'un de 22 canons gros calibre, qui aurait pu nous engloutir dans sa cale avec mon corsaire, devint cependant ma capture après un combat opiniâtre, dans lequel le sang des ennemis arrosa largement le pont du navire pris à l'assaut, sous la mitraille de l'autre navire, m'opposant quatre fois plus de monde que j'en avais, sans compter la haute position de son pont, qui nous obligeait à grimper les armes entre les dents !.....

Ce fait d'armes, dont je suis fier pour moi et pour mes compatriotes, me valut les félicitations les plus honorables de Monsieur le général Augereau, patron de mon corsaire, la demande à l'Empereur de la décoration de l'honneur pour moi, la promesse de ce signe de la vaillance par Monsieur le comte de Lacépède, grand chancelier de la Légion. Si cette étoile ne brille pas encore sur ma poitrine, je le dois sans doute à un oubli involontaire des chefs du gouvernement d'alors, dont l'attention se portait plus aux besoins du moment, suscités par la guerre, qu'au passé qu'ils croyaient pouvoir combler plus tard.

Quoi qu'il en soit, je ne voulais pas descendre dans la tombe, m'aller donner ma froide main au vieux Caron, sans laisser à mes héritiers et à mon pays le tableau parlant de cette action que je trouve héroïque d'après les témoignages qui m'en ont été donnés. Je fis donc composer ce tableau sur toile, sous mes yeux, et j'en ai fait hommage à l'école d'hydrographie de Saint-Jean-de-Luz, mon pays, où il a été inauguré le 2 mars 1830, par ordre de Son Excellence le Ministre de la marine et des colonies.

Mais Saint-Jean-de-Luz n'est pas une ville qui est souvent visitée par les jeunes marins destinés à rehausser, s'il est possible, la gloire des navigateurs ; ils verront peu, ou jamais, ce tableau qui prouve que la vaillance des hommes est souvent au-dessus du cercle des possibles par comparaison, et qu'on ne doit point mesurer les moyens d'attaque à ceux de la résistance qui se présente devant les yeux.

Je vous proposerais donc, Messieurs, pour perpétuer et répandre le fait d'armes dont il s'agit, que vous ouvrissiez une souscription dans la Chambre de Commerce de Bayonne par un appel à tous les commerçants, armateurs du Pays Basque et autres, pour faire graver le tableau dont j'ai fait hommage à l'école d'hydrographie de Saint-Jean-de-Luz, afin qu'un exemplaire puisse être remis à chaque école de marine et à chaque bâtiment de guerre en France, et à tous les marins curieux, à un prix raisonnable, pour que les souscripteurs puissent recevoir leur argent du produit.

Je me flatte, Messieurs, que vous accueillerez ma proposition avec l'empressement que commande le sujet et l'intérêt particulier que vous inspire à tous un vieux marin, votre compatriote, qui, plus d'une fois, a affronté la mort pour soutenir l'honneur des marins basques, et pour servir de véhicule aux armateurs futurs de la navigation.

Je suis avec un profond respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

E. Pellot.

Bayonne, 5 mai 1831.

XII

ROLE D'ÉQUIPAGE DU CORSAIRE LES *DEUX-AMIS*, DE BAYONNE

Commandé par le citoyen Pellot, armé par le citoyen Alexandre père, dudit lieu, pour une croisière de deux mois

ETAT-MAJOR

Etienne Pellot	capitaine	Hendaye
Pierre Doussinague	2e capitaine	Bayonne
Jn Miquelperitz	1er lieutenant	Sare
Jn Ao Olaguibel	lieut surnuméraire	Plencia
Robert Tourteau	officier	Vigo
Joseph Sarachague	id.	Plencia
Thomas Oignate	chef de prise	Plencia
Dr Jn Franc Breton	chirurgien	Fontenay-le-Comte

OFFICIERS MARINIERS

Mariano Ouarte	officier marinier	Plencia
Jn Sanchez	2e mre d'équipage	Porto-Real
Gabriel Falipon	mre canonnier	Vienaud
Joseph Martias	2e mre canonnier	Marmande
Manuel Harostéguy	mre charpentier	Bayonne
Manuel Digartoua	mre timonier	Plencia
Jean Barthe	cambusier	Dax
Etienne Ithurbide	timonier	Montricou
Jean Labadie	id.	Sare
George Lorghen	id.	Nantes
Mathurin Thibeau	id.	Port-Malo
Martin Artiçaga	id.	Plencia
Betry Lafargue	calier	St-Pée

MATELOTS

Bapte Lissaraga	matelot	Garrants
Nicolas Ouben	id.	Lecaiton

Pedro Fco Artola	matelot	Plencia
Andres Garcia	id.	Gijon
Domingo Martinez	id.	Sarautz
Juan Padron	id.	Ste-Croix-de-Ténérife
Me Ante Loucanbio	id.	Passages
Manuel Fouguera	id.	Canaries
Nicolas Jugo	id.	Nantes
Franco Molina	gabier	Canete
Juan Ramirez	matelot	Bayonna
Denis Michel	id.	Vierzon
Jean Hiribourou	id.	Sare
Pierre Ithurbide	id.	Sare
Jn Ae Ouarte	id.	Plencia
Pierre Carrère	id.	Bayonne
Andres de Silba	id.	Carthagène
Joseph Manterola	id.	Saragosse
Joseph Garmendy	gabier	Plencia
Joseph Rasa	matelot	Porto-Real

NOVICES

Martin Fraxouqui	novice	Sare
Ignacio Içaguerre	id.	Hastousija
Miguel Artola	frater	Damasquera
Fr. Jn Perez	coeq	Carthagène
Aspicouet	novice	Hendaye
Bernard Arrarbide	id.	Souraïde

MOUSSES

Dr Antoine Basquer	mousse	Bayonna
Rafael Artiagua	id.	Plencia
Joseph Garcia	id.	Vigo
Andres de Castres	cuisinier	Malaga

Total : 8 officiers, 14 officiers mariniers, 20 matelots, 6 novices, 4 mousses.

XIII

EXPÉDITION DU CAPITAINE ROQUEBERT

Nous reproduisons ici quelques curieux documents relatifs à la malheureuse expédition du capitaine Roquebert, ces pièces pouvant servir à éclairer cette croisière et les combats qui mirent fin à une carrière qui promettait d'être des plus brillantes.

Angleterre. — Londres, le 11 novembre (1) (Courrier).

Extrait d'une lettre d'un officier blessé sur la frégate la GALATEA, *datée de l'hôpital de la marine de Port-Louis (Isle-de-France), le 7 juin.*

Quelques jours après vous avoir écrit ma dernière, datée du Cap, l'amiral eut avis que cinq frégates françaises devaient arriver avec des troupes pour renforcer la garnison de cette île, ne sachant pas que nous en étions maîtres. Il donna aussitôt l'ordre à deux frégates qui étaient venues avec nous de se rendre ici, et dès que nous fûmes près, nous les suivîmes. Un mois après avoir quitté le Cap, nous reconnûmes cette île. Nous croisions au vent de la terre avec la *Phœbé*, de 36, et le *Racehorse*, de 18, quand, le 8 mai, nous apperçumes trois frégates françaises entre la terre et nous. Nous leur donnâmes chasse sur le champ ; elles s'éloignèrent de la côte avec toutes voiles dehors. Pendant deux jours et une nuit nous les gardâmes en vue ; mais la seconde nuit étant très brumeuse, nous les perdîmes, et le lendemain matin nous ne savions plus quelle route tenir ; mais comme il fallait qu'elles fissent de l'eau avant de retourner en France, et comme les Français n'ont aucune île en leur pouvoir dans ces mers, nous regar-

(1) *Monitenr*, n° 329, 25 novembre 1811.

dâmes comme vraisemblable qu'elles iraient relacher dans quelques petites îles éloignées de celle-ci pour s'y ravitailler. Nous avons dans ces îles quelques garnisons, mais qui ne sont pas assez fortes pour résister à trois frégates françaises. Nous étions entre nous d'un avis différent sur la route qu'elles avaient pu prendre ; et, pendant plusieurs jours, nous gardâmes notre station. L'*Astrea*, de 36, nous rejoignit pendant cet intervalle, et nous résolûmes d'aller chercher l'ennemi, en commençant par Tamatave (île de Madagascar), où nous eûmes le bonheur d'arriver à l'endroit même où l'ennemi s'était rendu. Le 19 mai, au soir, nous apperçûmes la terre près Tamatave ; nous mouillâmes pendant la nuit ; le lendemain matin, à la pointe du jour, nous eûmes le plaisir de voir l'ennemi ; à quatre heures après midi nous engageâmes, avec trois frégates, un combat qui dura pendant quatre heures. Le combat commença en courant nos bordées opposées les unes aux autres. L'ennemi étant au vent à nous vira de bord et passa directement derrière nous. La *Galatea*, qui était à la tête de notre ligne, supporta le plus fort du feu de l'ennemi, et fut très endommagée. Pendant trois heures nous reçûmes le feu de deux frégates, et pendant une grande partie du tems elles étaient sous notre poupe et nous donnaient l'enfilade, sans que nous puissions faire porter sur elles aucune de nos pièces. Dès le commencement du combat le vent calma, et il y eut un calme si plat que nous ne pûmes gouverner et par conséquent présenter notre flanc à l'ennemi. Nous mîmes un de nos canots de poupe à la mer pour touer notre frégate, mais au moment où l'équipage mettait le grelin dedans, un boulet vint malheureusement frapper le canot, qui coula sur le champ. Nous mîmes aussitôt les palans sur un autre canot pour le mettre à la mer, mais ils furent à peine fixés qu'un boulet les emporta. Nous perdîmes alors tout espoir de faire virer notre frégate en la touant. Nous essayâmes de border nos avirons, et par ce moyen nous réussîmes à présenter notre flanc aux deux frégates enne-

mies qui nous avaient canonnées si à leur aise. Un peu avant sept heures, l'*Astrea* vint à notre secours. Au commencement de l'action elle avait été tellement en avant de nous que, malheureusement, le calme qui survint l'empêcha de nous rejoindre plus tôt, de sorte qu'elle avait été à peine engagée dans l'affaire. Vers huit heures nous arrêtâmes une de ces frégates à un demi mille de nous, et nous fûmes très occupés toute la nuit à réparer nos avaries. Le lendemain matin, quand nous fîmes l'appel de l'équipage, nous trouvâmes que 82 hommes avaient été tués ou blessés. Le premier lieutenant des soldats de marine avait été tué au commencement du combat. Deux heures après que nous eûmes commencé l'action, j'eus la cuisse emportée à 3 pouces environ au-dessus du genou, par un boulet qui frappa une de nos pièces de gaillard, s'éparpilla en morceaux, et dont un des éclats vint me frapper dans l'intérieur de la cuisse, coupa une des premières artères et me brisa l'os. Je vous annonce avec plaisir que ma blessure va bien, et je me flatte qu'elle sera guérie dans la quinzaine. Aussitôt notre arrivée, nos blessés furent envoyés à l'hôpital qui est ici. J'ai une chambre aérée, très commode, et l'on me traite avec beaucoup d'égards et d'attention.

—

*Copie de deux lettres du capitaine Schomberg, de la frégate de S. M. l'*Astrea*, adressée au capitaine Beaver, du* Nisus, *officier supérieur commandant la station à l'Isle-de-France, et transmises par ce dernier à John Wilson Croker, écuyer.*

A bord de la frégate de S. M. l'*Astrea*, à la hauteur de Foulepointe, île de Madagascar, le 21 mai 1811.

Monsieur, j'ay eu l'honneur de vous faire part de ma détermination de quitter ma station devant Round-Island, pour me mettre à la poursuite des trois frégates ennemies ayant des troupes à bord qui ont paru, le 7 de ce mois, devant l'Isle-de-France, ainsi que des raisons que j'avais de supposer

qu'elles avaient fait voile pour quelque point voisin, et peut-être pour Tamatave.

J'ai aujourd'hui la satisfaction de vous rendre compte que l'ennemi fut découvert dans la matinée du 20 de ce mois, au vent à nous, ayant vue de terre, près Foulepointe, île de Madagascar. Le signal de chasse fut promptement répondu par les frégates de S. M. la *Phœbé*, la *Galatea* et le *Racehorse*, corvette. Pendant toute la journée, les vents furent on ne peut pas plus variables, ce qui nous contraria excessivement, et ce qui, joint aux efforts de l'ennemi pour se tenir toujours au vent à nous, ne nous permit d'en approcher que vers les quatre heures. L'*Astrea* se trouvait à un mille en avant et au vent, lorsque les frégates françaises virèrent de bord, serrèrent le vent et montrèrent une disposition à nous amener à une action. Elles commencèrent alors leur feu à une très longue portée, ce qui, malheureusement pour nous, produisit un tel calme sous le vent que, pendant trois heures, notre escadre fut dans l'impossibilité absolue d'exécuter aucune sorte de manœuvre. Tout fut tenté, pendant ces trois mortelles heures, pour amener la frégate de S. M. sur le lieu de l'action, et engager le combat de près ; mais tous les efforts furent inutiles. La frégate ennemie, qui formait l'arrière-garde, s'approcha un peu de l'*Astrea*, qui demeurait presque immobile sur la surface de l'eau, se contentant de lui tirer par intervalle des bordées, tandis que les deux autres frégates du centre et l'avant-garde, conservant une jolie brise, réussissaient à canonner l'arrière de la *Phœbé* et de la *Galatea*, les enfilant ainsi avec beaucoup d'effet pendant un tems considérable. L'ennemi demeura ainsi à cette distance qui lui était si favorable jusqu'aux approches de la nuit, lorsqu'une légère brise permit à la *Phœbé* de s'approcher de la frégate qui était le plus près et de se placer dans une bonne position pour l'amener à une action décisive. En moins d'une demi-heure cette frégate fut battue ; les signaux de nuit appelèrent à son secours les deux autres frégates, et la *Phœbé* fut en consé-

quence obligée de suivre la *Galatea*, lequel bâtiment, en venant sur moi, me masqua et m'enleva la brise. Je fus alors hélé par le capitaine Lovack, qui m'informa que la *Galatea* avait souffert considérablement ; et lorsqu'elle passa sous le vent à moi, j'eus la douleur de voir tomber son mât de misaine, et peu de temps après ses petits mâts de hune. Ayant tiré un de ses canons d'avant, cette frégate fit le signal de nuit qui indiquait qu'elle était dans une grande détresse et qu'elle avait besoin qu'on vint promptement à son secours. Je m'en approchai aussitôt pour connaître l'état où elle se trouvait, et je fus de nouveau hélé par le capitaine Lorack, qui m'informa que la *Galatea* avait tellement souffert qu'elle se trouvait absolument hors d'état de se porter de nouveau sur l'ennemi pour renouveller le combat, comme le portait l'ordre que j'avais précédemment donné.

Je fis sur le champ connaître au capitaine Hillyar ma résolution de recommencer le combat dès que la *Phœbé* serait en état de me soutenir. Elle fit bientôt signal qu'elle était prête quoiqu'ayant de grandes avaries. Alors l'*Astrea* vira de bord et gouverna sur l'ennemi suivie du *Racehorse* et de la *Phœbé*. Tout l'équipage de cette dernière frégate s'est distingué par son courage. Bientôt après nous apperçûmes l'ennemi un peu en avant de nous, et l'*Astrea* attaqua la frégate sur laquelle était le commodore. Elle amena son pavillon après 25 minutes de combat, et fit un signal en conséquence, après avoir cherché à nous prendre à l'abordage, sous un feu bien nourri de mitraille et de mousqueterie. Nous appuyames aussitôt la chasse à une frégate qui s'éloignait, qui dura jusqu'à deux heures du matin, mais le mauvais état dans lequel nos frégates se trouvaient ne leur permit pas de se servir de toutes leurs voiles. Comme la frégate ennemie nous gagnait par sa marche, je jugeai à propos de virer de bord, afin de nous assurer de la frégate ennemie que nous avions prise, et pour rejoindre la *Galatea*, s'il était possible. Alors la *Phœbé* perdit ses mâts de perroquet, de misaine, et nous n'apperçûmes la

Galatea et la frégate ennemie que le lendemain matin. Nous trouvâmes le lieutenant Roger, de l'*Astrea*, et M. Brury, lieutenant des soldais de marine, faisant tous leurs efforts pour me rejoindre avec la frégate ennemie, qui était rasée comme un ponton, et sur laquelle nous n'avions pu envoyer que ces deux officiers et cinq hommes d'équipage dans un canot prêt à couler. Leurs manœuvres leur font beaucoup d'honneur.

—

A bord de la frégate l'*Astrea*, au mouillage de Tamatave, devant l'île de Madagascar, le 28 mai 1811.

Monsieur, dans ma lettre du 20 courant, qui contient les détails de l'affaire entre les frégates de S. M. sous mes ordres et celles de l'ennemi, j'ai eu l'honneur de vous donner avis que mon intention était de reconnaître ce port, ayant appris que l'ennemi y avait débarqué, et qu'il avait surpris la garnison dès son arrivée sur la côte.

L'état dans lequel se trouvaient l'*Astrea* et la *Phœbé* ne leur permit pas de louvoyer contre les courans, aussitôt après le combat, ni contre des vents variables ; c'est pourquoi j'envoyai le *Racehorse* en avant pour sommer la garnison de Tamatave de se rendre sur le champ.

Dans la soirée du 24, le capitaine de Rippe me rejoignit et m'apprit qu'il avait vu dans ce port une grosse frégate. Un coup de vent violent empêcha les frégates de S. M. de l'apercevoir jusqu'au 25 du courant après-midi, jour où, ayant tout préparé pour forcer le mouillage, j'entrai dans la baie où je reconnus une frégate ennemie placée dans une fort bonne position en dedans des rescifs du port, afin de donner l'enfilade à travers du passage étroit qui se trouvait entre elle et nous. Elle était protégée par une batterie placée en avant d'elle, à une demi-portée de fusil et garnie de troupes ; il y avait encore d'autres ouvrages en construction pour protéger le mouillage.

N'ayant personne à bord de nos frégates qui connut l'entrée de ce port, et comme il n'était pas possible de sonder la passe entre les récifs, passe qui est très difficile, sans être entièrement exposé au feu de l'ennemi et à portée de mitraille, je jugeai à propos de différer, à moins que cela fût nécessaire, de faire courir des dangers aux frégates de S. M., vu qu'elles étaient pleines de prisonniers français, outre les malades et les blessés, et parce qu'une partie de leurs équipages avait été mise sur la *Renommée*.

Je sommai donc la garnison et la frégate de se rendre sur le champ, et après les échanges ordinaires de parlementaires, le fort de Tamatave, ses dépendances, la frégate et les bâtiments qui étaient dans le port nous furent remis, ainsi que l'ancienne garnison (un détachement du 22e régiment que les Français avaient faits prisonniers).

J'adhérai aux conditions de la capitulation, dont vous trouverez ci-joint copie ainsi que la sommation, et de la réponse que l'ennemi y a faite pour empêcher la destruction du fort de Tamatave, de la frégate et des bâtiments qui étaient dans le port, mesures que l'ennemi avait l'intention d'adopter.

—

A bord de la frégate l'*Astrea*, devant Tamatave,
le 25 mai 1811.

Monsieur, — La *Néréïde* a fait une belle défense ; la *Renommée* a amené son pavillon après un combat opiniâtre dans lequel le capitaine Roquebert a été tué et le major Barrow blessé très grièvement. Je vous invite donc, au nom de l'humanité, à vous rendre sur le champ aux frégates de S. M. qui sont sous mes ordres. Rien ne pourrait justifier une effusion de sang inutile.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Schomberg, capitaine.

A l'officier commandant la frégate française la *Néréïde*.
(D'après la traduction anglaise).

A bord de la frégate de S. M. I. la *Néréïde*,
Tamatave, le 25 mai 1811.

Monsieur,

Je suis autant que vous en état de juger la situation où je me trouve. Je vois avec plaisir que la manière dont j'ai défendu la frégate que S. M. I. a daigné confier à mes soins, a su me mériter vos éloges. Je tâcherai de la conserver à la marine de S. M. I., ou, si je suis obligé de la rendre, je le ferai d'une manière honorable. J'apprécie les propositions que vous voulez bien me faire, et je dois vous observer, Monsieur, que je ne puis les accepter sans me déshonorer moi-même. Je désire autant que vous éviter l'effusion du sang ; mais mon devoir d'officier doit passer avant mon devoir d'homme. Je vous envoie donc, Monsieur, les seules et uniques propositions que je puisse accepter. Je désire que mon état-major, mon équipage et les troupes aient l'assurance certaine de retourner dans leur patrie sans être faits prisonniers de guerre. Les blessés resteront à Tamatave pour y être soignés par un chirurgien français. A ces conditions le fort et la frégate vous seront livrés ; telles sont les seules conditions que je puisse accepter. Je suis convaincu, Monsieur, que vous sentirez vous-même combien ces propositions doivent m'être pénibles ; et si votre conduite est véritablement fondée sur des principes d'humanité, vous sentirez également que toutes autres conditions seraient déshonorantes pour moi.

Quelles que soient vos intentions, Monsieur, soyez certain que, comme officier ou comme homme, ma conduite aura toujours pour but de mériter votre estime.

Agréez l'assurance de ma haute considération, etc.

Signé : Poncé.

Au commandant de l'escadre anglaise.

*Capitulation signée entre Charles Marsh Schomberg esq^re, capitaine de la frégate de S. M. Britannique l'*ASTREA, *etc., et M. Poncé, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, et capitaine commandant de la frégate française la* NÉRÉIDE, *à Tamatave, le 26 mai 1811.*

ART. 1er. — La frégate la *Néréïde*, ainsi que tous les bateaux, bâtiments et propriétés qui se trouvent à Tamatave, le fort, etc., de la dite place, seront remis, sans être endommagés, à la frégate de S. M. Britannique actuellement sous mes ordres.

ART. 2. — Les officiers, les équipages et les troupes actuellement à Tamatave ou à bord de la *Néréïde* seront envoyés aussitôt que possible à l'Isle-de-France, et de là transportés en France, sans être considérés comme prisonniers de guerre; les officiers et les sous-officiers conserveront seuls leurs armes.

ART. 3. — Les blessés resteront à Tamatave sous l'inspection d'un chirurgien français jusqu'à leur rétablissement, et seront ensuite envoyés en France à la première occasion.

Signé : C. M. SCHOMBERG.
PONCÉ.

XIV

POLICE D'ARMEMENT DU CORSAIRE LE *TIGRE*

Police de société pour l'armement en course, à Saint-Jean-de-Luz, d'une trincadoure nommée le TIGRE, *sous le commandement du capitaine Martin Etchebaster, armateur M. P^re Giron, de Bayonne, en vertu d'une procuration dudit Martin Etchebaster, pour une croisière de quarante-cinq jours, armée et pourvue convenablement et équipée de vingt-trois hommes.*

ART. 1er. — Les soussignés sont intéressés au dit armement pour les sommes par eux souscrites au pied de la présente.

Art. 2. — L'armement est fait par voie économique, et le compte en sera formé comme de clerc à maître.

Art. 3. — Les dépenses qui auront été omises dans le susdit compte d'armement et qui auront lieu ensuite, seront à la charge de tous les intéressés au marc la livre.

Art. 4. — Toutes les obligations contractées par l'armateur et sa caution sont communes à tous les intéressés qui supporteront au marc la livre les préjudices ou dommages et intérêts qui seraient occasionnés pour cet armement.

Art. 5. — L'armateur est autorisé à traiter pour le mieux avec le capitaine; il pourra lui allouer une commission de cinq pour cent sur les parts de prise qui reviendront aux intéressés. L'armateur est en outre autorisé à bonifier audit capitaine Martin Etchebaster, cinq cents francs en actions, pour la cession qu'il a faite de la lettre de marque audit sieur Giron, en faveur dudit armement.

Art. 6. — Attendu que la trincadoure employée au susdit armement est prise à loyer à la condition de payer la valeur au propriétaire, en cas qu'elle se perde ou bien qu'elle soit prise, cet objet reste à la charge de tous les intéressés, ainsi que deux pierriers en bronze, du calibre d'une livre, qui ont été prêtés à l'armement par l'administration de la marine. Le prix de la trincadoure est fixé à trois mille cinq cents francs, celui des pierriers le sera après l'événement.

Art. 7. — L'armateur pourra se dispenser de déposer au greffe du tribunal de commerce le compte détaillé du susdit armement, et se bornera à déposer un prospectus comme si l'expédition était faite à forfait, sans néanmoins que ledit prospectus puisse ni infirmer ni atténuer les dispositions de la présente.

Art. 8. — Chacun des soussignés demeure obligé à verser en mains dudit sieur Giron et à sa première réquisition, soit le montant de l'intérêt qu'il aura souscrit, soit la quotité aux dépenses ou débours extraordinaires qui pourraient survenir, sous peine de perdre leurs droits à cet armement.

Art. 9. — Il est alloué au sieur Pierre Giron la commission de deux pour cent sur l'armement et celle de cinq pour cent sur le désarmement et les prises.

Art. 10. — L'armateur s'oblige à rendre un compte exact du résultat de cette expédition, dans la forme et dans les délais fixés par les lois sur la course ; il se fera d'ailleurs un devoir de donner à tous les intéressés toutes les communications et les renseignements qui pourront les intéresser.

Art. 11. — La présente convention entre l'armateur et les intérêts sera ponctuellement observée et exécutée nonobstant toutes lois, décrets et règlements qui pourront y être contraires, entendant y déroger expressément pour le maintien des stipulations qui précèdent.

Fait à Bayonne, le 20 octobre an 1808.

P^e Giron.

XV

LES CORSAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE

(Archives de l'Inscription Maritime de Bayonne)

Quoique cette liste des navires armés en course à Bayonne sous la République et l'Empire soit très incomplète, nous la reproduisons fidèlement d'après un mince cahier composé de quelques feuillets, conservé dans ce fonds d'archives intéressantes.

1793

	HOMMES
L'*Aimable-Jeannette*.....	40
L'*Union*, cap. Jean Biron.....	47
L'*Alerte*, cap. Dolhabarats.....	49
Le *Renard*, cap. Lalanne.....	21
L'*Ami des Planteurs*, cap. Jean Lissabe.....	44
L'*Epervier*, cap. Esteben Laxague.....	52

	HOMMES
L'*Angélique*, cap. Lermet	78
Le *Sans-Soucy*, cap. Louis Auliacq	114
Le *Guerrier*, cap. Jean Galbaruet	79
L'*Ami des Planteurs*	90
L'*Entreprise*, cap. Jérôme Valence	51
L'*Hirondelle*, cap. Benabe	25
Le *Sans-Peur*, cap. Loustalet	114
Le *Réfléchy*, cap. Soutras (pris par les Anglais)	68
La *Reprise*, cap. Rd Laxague	22

AN V

L'*Impromptu*, cap. Lacare	48
Le *Hazard*, cap. Bailly	36
La *Hiène*, cap. Lavigny	217
Le *Chasseur Basque*, cap. Darribeau	61
L'*Adour*, cap. Auliacq	»»
Le *Hasard*, cap. Bailly	»»
Le *Hardy*, cap. Lasouble	»»
La *Fortune*, cap. Lacave	41
Le *Buonaparte*, cap. Boulanger	79
Le *Chasseur Basque*, cap. Lartigue Mongrué	66

AN VI

La *Hiène*, cap. Berrade (pris par les Anglais)	221
L'*Aigle*, capitaine Harismendy	61
Le *Bayonnais*, cap. Lasserre	43
La *Bonne-Aventure*, cap. Bardoitz	147
Le *Succès de La Rochelle*, cap. Cocillard	»»
Le *Chasseur Basque*, cap. Lartigue Mongrué	76
La *Gajeure*, cap. Pons	20
La *Réussite*, cap. Hiribarren	21
La *Fortune*, cap. Bailly	51
Le *Buonaparte*, capitaine Boulanger	76
Le *Fortuné*, cap. Martin	99
Le *Hardy*, cap. Faulat	13
L'*Epervier*, cap. Lauzuc	29

HOMMES

Le *Vengeur*, cap. Damborgez..... 28
Le *Luron*, cap. Lacave..... 40
L'*Aventure*, cap. Doyambéhère..... 15
Le *Hazard*, cap. Bergrieu..... 29
Le *Diligent*, cap. Dominique..... 15
Les *Deux-Amis*, cap. Pellot..... 37
Le *Léger*, cap. Lassus..... 25
Le *Décidé*, cap. Beck, de Bordeaux..... 110
L'*Aventure*, cap. Tesson, de Bordeaux..... 102
La *Gironde*, cap. Darrigrand, de Bayonne..... 93
La *Caroline*, de Nantes, capitaine Bertrand..... 77
Le *Hazard*, trincadoure, cap. Lis Auliacq..... 17
La *Gajure*, trincadoure, cap. Hiriart..... 22
Le *Tigre*, cap. Peyrusset..... 95
La *Réussite*, cap. Gon..... 21
La *Fortune*, trincadoure, cap. Gme Laurens..... 15
L'*Impatient*, cap. Le Bailly..... 83
Le *Hardi*, de Bordeaux, cap. Destebetcho, en guerre et marchandises..... 123
La *Vengeance*, de Bordeaux, cap. Limousin..... 79
L'*Horoscope*, cap. Damborgez..... 29
Le *Barbier de Séville*, cap. Moreau..... 82
L'*A-Propos*, lettre de marque, cap. Boussez, pour la Guadeloupe..... 33

AN VII

Le *Dragon*, cap. Lartigue, armateur Baradat..... 19
La *Légère*, cap. Maffeux, armateur Castro..... 41
Le *Buonaparte*, cap. Lausuc, armateur Marqfoy, trincadoure..... 15
L'*Impromptu*, cap. Lannelongue, armateur Marqfoy (pris par les Anglais)..... 57
Le *Tigre*, de Nantes, armé au Passage, cap. Peyrusset, armateur Peyrusset (pris par les Anglais)..... 88
Le *Poisson-Volant*, de Nantes, cap. Harismendy, armateur Boyer..... 30

HOMMES

Le *Réveil*, brick, cap. Desparmet, armateur Recur (pris par les Anglais)..... 34
L'*Impatient*, cap. Laborde, armateur Basterrèche..... 113
Le *Cantabre*, cap. Hiriart, armateur Recur (pris par les Anglais)..... 43
Le *Hussard*, cap. Le Pelletier, armateur Basterrèche (pris par les Anglais)..... 142
L'*Avant-Propos*, lougre, cap. Rousse, armateur Pèche (pris par les Anglais sans avoir fait aucune prise).... 27
Le *Clairvoyant*, lougre, cap. Lichigaray, dit Lissabe, armateur Lasserre..... 20
Les *Deux-Amis*, cap. Gois, armateur Alexandre..... 34
Le *Tigre*, cap. Auticq, armateur Joanthau..... 16
Le *Vautour*, trois-mâts, cap. François, armateur Tessier..... 158
Le *Courageux*, trois-mâts, de Bordeaux, cap. Beck, armateur Segure (pris par les Anglais)..... 208
Le *Courageux*, lougre, cap. Dque Doussinague, armateur Larroulet..... 23
Le *Faucon*, cap. Garrou, armateur Lafont..... 21
L'*Indépendant*, de Saint-Jean-de-Luz, cap. Dalbarade, armateur Pagès..... 23
L'*Espoir*, cap. Pe Faulat jeune, armateur Sauvinet..... 19
La *Victoire*, cap. Damborgez, armateur Pèche (pris par les Anglais)..... 112
La *Légère*, cap. Mathieu, armateur Castro (pris par les Anglais..... 50
Le *Bayonnais*, brick, cap. Boulanger, armateur Pèche. 40
Le *Général-Brune*, cap. Lartigue-Mongrué, armateur Belardi, de Bordeaux..... 14

AN VIII

La *Revanche*, cap. Hiriart, armateur Pèche..... 52
L'*Espérance*, cap. Laussuc, armateur Pèche (pris par les Anglais)..... 33

HOMMES

La *Fortune*, cap. Léon Darribeau, armateur Recur..... 74

Le *Vautour*, de Nantes, capitaine Le Ray, armateurs Tesson et François (pris par les Anglais)..... 141

L'*Africaine*, goëlette de la Guadeloupe, cap. M. Cavalier, armateur Linard, armée en guerre et en marchandises. 20

Le *Cerbère*, de Brest, cap. Aug. Brançon, armateur Cabassus (pris par les Anglais)..... 35

La *Rancune*, cap. Bailly, armateur Dupuy..... 44

Le *Courageux*, lougre, capitaine Hiribarren, armateur Beonza..... 53

La *Revanche*, cap. Hiriart, armateur Pèche (pris par les Anglais)..... 30

La *Fortune*, cap. Franç. Brestée, armateur Mazon, de Bordeaux (pris par les Anglais)..... 163

La *Rancune*, cap. Naguille, armateur Dupuys (pris par les Anglais)..... 48

Le *Phénix*, cap. Auliacq, armateur Joanthau..... 61

L'*Ariège*, de Bordeaux, cap. Harry, armateur Delplaa.. 157

AN IX

L'*Africaine*, goëlette, cap. Sancié, armateur Chegaray.. 19

AN XI

Les *Deux-Amis*, cap. Sancié, armateur Chegaray..... 19

AN XII

La *Bellone*, de Bordeaux, cap. Jacques Parroud, armateur Dque Conte..... 156

La *Blonde*, cap. Aregnaudeau, armateurs Gramont et Chegaray..... 257

Le *Général-Augereau*, cap. Pellot, armateur Berdié (pris par les Anglais le 23 pluviôse an XIII)..... 73

AN XIII (1807)

Iéna, cap. Danglade, armateur Giron (pris par les Anglais)..... 42

HOMMES

Le *Voltigeur*, cap. Fr. Thomas, armateur Gonse (pris par les Anglais)..... 42

L'*Amiral-Martin*, cap. Cavelier, armateur Basterrèche. 111

1808

La *Nouvelle-Gironde*, cap. Lecomte, armateur Daniel Lacombe, de Bordeaux..... 80

Le *Prince-de-Neuchâtel*, cap. Pierre Lermet, armateur Basterrèche..... 97

1809

L'*Amiral-Martin*, cap. Mathieu Carelier, armateur Basterrèche (pris par les Anglais)..... 69

Le *Rôdeur de Bordeaux*, capitaine Marrauli, armateur D. Lacombe..... 102

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE Ier

LA COURSE

La course maritime. — Proclamation de la Convention. — Discours de Thibeaudeau. — *Instruction aux marins de la République.* — La marine des peuples primitifs. — Phéniciens, Carthaginois et Romains. — La marine espagnole et portugaise. — La marine française. — Position maritime de la France. — Cassard. — Marine marchande et marine militaire. — *L'armada.* — Le capitaine Wilson. — Duquesne. — Habileté de Duguay-Trouin. — Un beau combat.

CHAPITRE II

LA COURSE

Tactique de terre. — Expédition de Rio-Janeiro. — Le capitaine Duclerc. — Entreprise de Duguay-Trouin. — Connaissances nécessaires aux marins. — Ecoles à bord des vaisseaux. — Prise d'un vaisseau hollandais par Ducasse. — Jean Bart à l'abordage. — Une action d'éclat. — Jean Bart et le capitaine anglais. — Un beau combat de Duguay-Trouin. — Un vaisseau en flammes. — L'enseigne Jancin. — Les navires de la République. — Le corsaire Mordeille. — La felouque *La Vigilante.* — La corvette l'*Epervier.* — Le capitaine Tartre.

CHAPITRE III

LA COURSE

Les flibustiers. — Les canots des flibustiers. — Pierre Legrand. — Course dans la mer du Sud. — Michel le Basque et Jonqué. — Croisière devant Carthagène. — Laurent. — Montbars. — L'Olonnais. — Morgan. — Prise de la Vera-Cruz. — Une retraite. — Grammont. — L'expédition de Pointis. — Réponse de l'amiral Bing. — Les naufrages. — Le citoyen Duchesne. — Christien. — L'amiral Tromp. — Bataille de la Hogue. — Appel aux marins.

CHAPITRE IV

LA *CITOYENNE FRANÇAISE* ET LE *GÉNÉRAL DUMOURIEZ*

Combat naval de la *Citoyenne Française*. — Le lieutenant Rigal. — Mort du capitaine Dubédat. — Les historiens maritimes. — Quel est le vainqueur ? — La frégate l'*Iris*. — Méprise. — Pertes des combattants. — La *Citoyenne Française* a bien mérité de la patrie. — Trois corsaires en souscription. — Le *Général Dumouriez* et le galion le *Santiago du Chili*. — Une prise de 24 millions. — Une escadre anglaise. — Les voleurs volés. — Reprise du galion espagnol. — Ce qui est bon à prendre est bon à garder.

CHAPITRE V

LA *BAYONNAISE*

La *Ville de Baionne*. — Le corsaire le *Bayonnais*. — Le capitaine Doussy. — Une lettre inédite. — Une croisière et une prise. — Rencontre d'une frégate anglaise. — Combat naval. — En chasse. — Nouveau combat. — Eclatement d'un canon. — A corsaire, corsaire et demi. — Pris par les Anglais. — Une frégate offerte au roi. — Lettre de la ville à M. le duc de Choiseul. — Réponse du duc. — La frégate la *Bayonnaise* et le chevalier de Luppé.

CHAPITRE VI

LA *BAYONNAISE* ET L'*EMBUSCADE*

Construction de la *Bayonnaise*. — Rencontre de la frégate l'*Embuscade*. — A l'abordage ! — Le lieutenant de vaisseau Richer. — L'enseigne Ledanseur. — Relation anglaise. — Force de l'*Embuscade*. — En chasse. — Combat d'artillerie. — Les soldats d'infanterie. — Tous les officiers anglais sont blessés. — Le feu à bord. — Les pertes à bord des combattants. — Une gravure. — Causes de la supériorité de la corvette française. — Capture de la *Bayonnaise*. — Le corsaire le *Bayonnais*. — La *Bayonnaise* de Jurien de la Gravière.

CHAPITRE VII

LE CAPITAINE PELLOT

Etienne Pellot-Montvieux. — Sa naissance à Hendaye. — Jean Pellot commandant des pinasses de Hendaye à l'île de Ré. — Médaille d'or donnée par le roi

Louis XIII. — La famille Lissardy. — Incendie de Hendaye. — Embarquement de Pellot sur le corsaire la *Marquise de Lafayette*. — Belle croisière. — Prises anglaises. — A bord de l'*Aigle* et du *Fier*. — Nouvelles campagnes.

CHAPITRE VIII

UNE AUDACIEUSE ÉVASION

A bord du *Général Dumouriez* — Prisonnier des Anglais. — Évasion. — Pellot gracié par Charette. — La corvette la *Suffisante*. — Le corsaire le *Coro*. — Le *Flibustier*. — Pris par une frégate anglaise. — La prison de Folkestone. — Comédies de corsaire. — Le *Général boiteux*. — Un hôtel de Folkestone. — Pellot et la belle Liégeoise. — Le général Hope. — Enlèvement d'un cutter. — En fuite. — Les côtes de France.

CHAPITRE IX

UNE CROISIÈRE SUR LE *BORDELAIS*

Le corsaire les *Deux Amis*. — Prises en mer. — Débarquement. — A bord du corsaire le *Bordelais*. — Riches captures. — Changement de capitaine. — Une fâcheuse rencontre. — Séance de divination. — La frégate anglaise le *Révolutionnaire*. — Singulière coïncidence. — Pellot prisonnier. — Les pontons de Kinsale. — Une audacieuse fuite. — Le pèlerin de Saint-Jacques. — Le retour.

CHAPITRE X

CROISIÈRE SUR LE *GÉNÉRAL AUGEREAU*

Le *Général Augereau*. — L'équipage et les officiers. — Un convoi dans le canal de Saint-Georges. — La *Marguerite* et le capitaine William Scott. — Nouvelles constructions anglaises. — Supercherie. — Combat d'artillerie. — L'abordage. — Noble conduite de Pellot. — Les paris sont engagés. — Le revers de la médaille. — Chassé par une frégate anglaise. — L'*Imprenable*. — Lettre du maréchal Augereau. — Rien que la gloire. — Blessures de Pellot.

CHAPITRE XI

NOUVELLE CAMPAGNE DE PELLOT

Prise du *Général Augereau*. — Le corsaire le *Retour*. — Nouvelles captures. — Prise du *Retour*. — Pellot est conduit à Corck. — Tentative d'évasion. —

Pellot est repris en pleine mer. — Un vigilant gardien. — Les contrebandiers anglais. — Pellot condamné par contumace. — Pellot et la justice d'Angleterre. — Retour en France.

CHAPITRE XII

DERNIÈRES CAMPAGNES DE PELLOT

Le corsaire l'*Eve*. — Une lettre de marque. — Un curieux effet de mirage. — Epouvante de l'équipage et tranquillité de Pellot. — La rançon du corsaire. — Lermet, capitaine du *Prince de Neuchâtel*. — Pellot monte le *Cupidon* et le *Général Darmagnac*. — Un lougre bayonnais. — Prise de la *Nuestra Señora de Begoña*. — Pellot tombe dans un piége. — Prisonnier à Berméo. — Un coup d'audace. — Fin des campagnes de Pellot.

CHAPITRE XIII

LE CORSAIRE L'*AVENTURE* ET SES CAPITAINES

Les capitaines de l'*Aventure*. — Limousin. — Croisières de l'*Aventure*. — *L'Eugénie*. — Résolution héroïque. — Pris par les Anglais. — Le capitaine Beck. — Le *Comte de Mansfield*. — Le corsaire le *Courageux*. — Prise d'une corvette anglaise. — Le capitaine Lanthone monte l'*Aventure*.

CHAPITRE XIV

HISTOIRE D'UN VAISSEAU CORSAIRE ET DE SES CAPITAINES

Lanthone devient capitaine de l'*Aventure*. — Le *Poisson Volant*. — Première croisière. — Une action d'éclat. — Combat d'artillerie et abordage. — Un contre trois. — Une lettre de Truguet, ministre de la marine. — Une course sur l'*Aventure*. — Nouvelle croisière du *Poisson Volant*. — Il se perd en vue de Dieppe. — Le *Poisson Volant* de Bayonne.

CHAPITRE XV

L'*AVENTURE*, LE *DÉCIDÉ* ET LES CAPITAINES NOEL ET GARROU

Le *Décidé*. — Les stratagèmes des corsaires. — Sur les côtes d'Angleterre. — En chasse. — Prise d'un trois-mâts. — L'*Ariadne*. — Un troisième larron. —

Prétention du *Furet*. — Sagesse du capitaine Noël. — Un procès célèbre. — Le capitaine Garrou. — Il commande l'*Aventure*. — Heureux commencement de croisière. — Chassé par une frégate anglaise. — Combat en chasse et en retraite. — Prise de l'*Aventure*. — La *Lacasta*.

CHAPITRE XVI

LE CAPITAINE SOUSTRA

Encore la *Bayonnaise*. — Le capitaine Soustra doit la commander. — Il prend le commandement de l'*Atalante*. — Départ pour Brest. — Chassé par la croisière anglaise. — Un discours de marin. — Hourra pour la France. — Arrivée à Brest. — Le comte de Villaret-Joyeuse. — Un élève du bailli de Suffren. — La corvette la *Naïade*. — Situation de la France. — On attend un convoi d'Amérique. — Une mission de confiance. — L'*Atalante* à la découverte. — Départ de la flotte française.

CHAPITRE XVII

LA CORVETTE L'*ATALANTE*

L'*Atalante* et la *Bellone*. — La brume. — Une situation périlleuse. — Belle conduite de la *Bellone*. — L'amiral Villaret-Joyeuse complimente le capitaine Soustra. — Pertes de la flottille française. — Nouvelle campagne de l'*Atalante*. — Dans la rade de Brest. — L'embarcation fantôme. — Maître Martin. — Les officiers anglais au théâtre de Brest. — En mer. — Croisière avec la *Jacobine*. — Captures. — Une avarie. — Déni de justice.

CHAPITRE XVIII

DERNIÈRES CROISIÈRES DU CAPITAINE SOUSTRA

Encore à bord de l'*Atalante*. — Navigation. — Les officiers de marine. — Une singulière réception. — Le capitaine Soustra quitte la marine de l'Etat. — Réclamations de ses parts de prise. — Croisière sur le corsaire la *Gironde*. — Captures. — Un coup de canon malheureux. — Mort du capitaine Soustra. — Une rectification.

CHAPITRE XIX

LE CAPITAINE AREGNAUDEAU

Un corsaire bordelais. — L'*Heureux Spéculateur*. — La *Blonde*, armée par Chégaray, de Bayonne. — Une voile sous le vent. — Un convoi anglais. — La *Blonde* et le *Wolverenne*. — Combat naval. — A l'abordage. — Prise d'une corvette anglaise. — Humanité des corsaires. — Le capitaine Lewis Montbeck. — Les corsaires Fourmentin et Bucaille. — Une belle action. — Origine du *Wolverenne*. — Capture de la *Blonde*. — Dernière campagne du capitaine Aregnaudeau. — Le vaisseau fantôme. — Un drame horrible.

CHAPITRE XX

LE VICE-AMIRAL BERGERET

Embarquement sur la *Bayonnaise*. — L'*Auguste*. — Une croisière dans la mer Rouge. — Bergeret est nommé enseigne. — A bord de la *Virginie*. — L'escadre de l'Océan. — Un vrai marin. — L'amiral Villaret-Joyeuse. — Engagement. — Recommandation d'éviter le combat. — Belle conduite.

CHAPITRE XXI

COMBAT DE LA *VIRGINIE*

La frégate la *Virginie*. — Croisière vers le cap Lézard. — Sept voiles ennemies. — L'*Indéfatigable*. — Branle-bas de combat. — Chasse prolongée. — Combat sanglant. — La *Virginie* et un vaisseau rasé. — L'artillerie des combattants. — Sir Edward Pellew. — Les historiens anglais. — Lettre du ministre de la marine.

CHAPITRE XXII

COMBAT DE LA *PSYCHÉ* ET DU *SAN FIORENZO*

Prise de sir Sidney Smith. — Échange projeté. — Bergeret envoyé à Paris pour suivre les négociations. — Rapport au Directoire exécutif. — Sidney Smith enfermé au Temple. — Son évasion. — Bergeret à bord du *Dix-Août*. — Croisière. — Lettre du général Savary. — Bergeret monte un navire de commerce. — Dans l'Inde. — La *Psyché*. — Combat contre une frégate anglaise. — Le *San Fiorenzo*. — Prise de la *Psyché*. — Opinion des historiens anglais.

CHAPITRE XXIII

DERNIÈRES ANNÉES DE L'AMIRAL BERGERET

Bergeret rendu à la liberté. — La division de l'île d'Aix. — Bergeret et l'amiral Decrès. — La Restauration. — Une mission de confiance. — Aux Antilles. — Vice-amiral et préfet maritime. — Portrait de l'amiral Bergeret. — Son agilité, sa force et son adresse. — Une noble physionomie. — Prieur de la Manche. — Bonté de M. Bergeret. — Sa famille. — Son portrait placé au Musée de Versailles.

CHAPITRE XXIV

LE CAPITAINE DESTEBETCHO

Origine basque. — Le Duguay-Trouin de la marine bordelaise. — Une physionomie de marin. — Le corsaire la *Bellone*. — Capture. — Destebetcho monte le *Huron*, de Bayonne. — Nouvelles croisières. — Disparition du capitaine Destebetcho. — Histoire de la *Bellone*. — Combat avec le *Lord Nelson*. — Abordage. — Le corsaire Lasvignes. — Un sabre d'honneur. — Dernière course de la *Bellone*.

CHAPITRE XXV

LE CAPITAINE JORLIS

Un brave marin. — Le corsaire l'*Invincible-Napoléon*. — En croisière. — Les frégates anglaises. — Un tour de corsaire. — L'*Invincible-Napoléon* sur les côtes d'Irlande. — Portrait de Jorlis. — Sa manière de combattre. — Son audace et son courage. — Le clair de lune. — Une riche capture. — Chassé par une croisière. — Le cutter anglais.

CHAPITRE XXVI

DERNIÈRE CROISIÈRE ET CAPTURE DE L'*INVINCIBLE-NAPOLÉON*

Au port de Passages. — Pris par le calme. — A l'aviron. — Précautions prises contre une attaque de nuit. — Du côté des Açores. — Les côtes du Portugal.

— En face d'Oporto. — Un hardi coup de main. — Prise de deux navires portugais. — Le lieutenant Dilharéguy. — Echange de prisonniers. — Le brick anglais la *Mutine*. — Prise de l'*Invincible-Napoléon*.

CHAPITRE XXVII

HISTOIRE DE L'*ATRÉVIDO*

Episode de la vie du capitaine Jean-Marie Cochet. — Prise du paquebot le *King Georges*. — Le trois-mâts le *Brave* devient le corsaire l'*Atrévido*. — Son artillerie et son armement. — Difficulté du recrutement de l'équipage. — Il est acheté par M. Pierre Labat, de Bayonne. — Armement en actions. — Croisières et captures. — Un voyage en Espagne. — Dernières courses de l'*Atrévido*. — Nouvelles prises. — Désarmement.

CHAPITRE XXVIII

LE COMMANDANT ROQUEBERT

Un marin bayonnais. — Une division de la flottille de Boulogne. — Combat naval. — Pertes des Anglais. — Une expédition. — Les frégates la *Renommée* et la *Clorinde*. — Captures en mer. — Rapport du capitaine Roquebert. — Attaque d'une frégate anglaise. — Capture de la *Junon*. — Bravoure du capitaine anglais. — Pertes des deux partis. — Prise des flûtes la *Seine* et l'*Oise*.

CHAPITRE XXIX

UNE EXPÉDITION

Roquebert est chargé d'une mission importante. — La *Renommée*, la *Néréide* et la *Clorinde*. — Les capitaines Roquebert, Lemaresquier et Saint-Cricq. — Départ pour l'île de France. — Résumé de l'expédition. — Mort de Roquebert. — Un moment d'erreur. — Retour à Brest du capitaine Saint-Cricq. — Le châtiment — Rapport de mer du capitaine Saint-Cricq. — Tempête. — Réparations des avaries en pleine mer. — Captures. — En vue de l'île de France.

CHAPITRE XXX

RAPPORT DE MER DU CAPITAINE SAINT-CRICQ

Envoi d'embarcations à terre. — Apparition d'une division navale ennemie. — L'Ile de France au pouvoir des Anglais. — Retraite sur Madagascar. — Arrivée à Tamatave. — Prise du fort. — La division anglaise. — Ordre de bataille. — Combat naval. — Le calme. — Combat de nuit. — La *Clorinde* n'est pas au feu. — Retraite de la *Clorinde*.

CHAPITRE XXXI

FIN DE L'EXPÉDITION

Résolution du capitaine Saint-Cricq. — Relâche aux Seychelles. — Le capitaine se décide à revenir en France. — Le scorbut à bord. — L'île de Diégo Garcia. — Violence des vents et de la mer. — Prise d'un brick portugais. — Attaqué par un vaisseau anglais. — Entrée dans la rade de Brest.

CHAPITRE XXXII

UNE MALHEUREUSE AFFAIRE

Force des frégates françaises. — En face de l'Ile de France. — Chasse de la division anglaise. — Le capitaine Roquebert rationne ses équipages. — Il se dirige vers Bourbon. — Prise de Tamatave et de la garnison anglaise. — Le commodore anglais Schomberg. — Les frégates l'*Astrea*, la *Phœbé*, la *Galatea* et le brick le *Race Horce*. — Combat. — Pertes des équipages. — Mort de Roquebert et prise de la *Renommée*. — Une capitulation honorable.

CHAPITRE XXXIII

LE CAPITAINE DE VAISSEAU JACQUES DE ST-CRICQ

Ancienneté de la famille Saint-Cricq. — La *Bonne Citoyenne*. — Embarqué à douze ans. — Prisonnier. — L'expédition d'Irlande. — Combat du *Hoche*. — Une expédition scientifique. — Retour en France. — Le *Voltigeur* et la *Pique*. — Blessé et prisonnier. — Saint-Cricq est nommé au commandement de la frégate la *Clorinde*. — Le conseil de guerre. — Déchéance. — Jacques de Saint-Cricq reprend sa place dans la marine. — Sa mort.

CHAPITRE XXXIV

UNE ACTION D'ÉCLAT

L'équipage de la *Bonne Citoyenne*. — Les citoyens Sélis et Thierry. — Evasion. — Les fugitifs sont repris par les gardes-côtes. — En route pour Botany-Bay. — A bord du *Lady Shore*. — Audacieux projet. — Attaque de l'équipage. — Les Français se rendent maîtres du navire. — *Vive la République*. — Précautions. — Arrivée à Montévidéo. — De tristes alliés. — Talleyrand-Périgord.

CHAPITRE XXXV

LA CORVETTE ANGLAISE LA *LILLY* ET LE CORSAIRE FRANÇAIS LA *DAME-AMBERT*

Un corsaire de Bayonne à la Guadeloupe. — La *Dame-Ambert*. — Le capitaine Lamarque. — En vue de l'ennemi. — Prise de la corvette la *Lilly*. — Un bateau bermudien. — Dans la rade de Saintes. — Attaque de nuit. — Le capitaine Lapointe. — Pertes des Anglais.

CHAPITRE XXXVI

CROISIÈRES ET COMBATS

Les corsaires de la Révolution. — L'enseigne de vaisseau Martin Sarrouble. — Une capture en vue de Saint-Jean-de-Luz. — Le *Sans-Souci*. — Un tour de corsaire. — L'*Entreprise* et le capitaine Valence. — Une riche capture. — Corsaire à 80 ans. — L'un des plus grands vaisseaux armés en course. — Les chaloupes corsaires. — Petites courses et petits corsaires. — L'*Indépendant* et le capitaine Etchebaster. — Prise d'une corvette anglaise. — Le capitaine Darrigrand. — Une fructueuse croisière. — Un navire à la côte. — Le capitaine Dalbarade.

CHAPITRE XXXVII

CROISIÈRES SOUS L'EMPIRE

L'*Audacieux* de Bayonne. — Mêmes noms de corsaires dans les différents ports de l'Océan. — Le *Tilsitt* n° 2. — Un contre deux. — Le capitaine Garat. — Le corsaire l'*Adour*. — Le capitaine Digard et le *Vengador*. — La fin d'un héros. — Un sanglant combat.

CHAPITRE XXXVIII

L'*AMIRAL MARTIN*

Pénurie de documents sur les corsaires. — L'*Amiral Martin* et le capitaine Darribeau. — A bord du *Chasseur*. — Napoléon et le corsaire. — La péniche de l'Empereur. — Promenade de nuit. — Souvenirs du temps de l'Empire. — Une mission secrète. — Le blocus de l'Adour. — La parole d'honneur d'un corsaire. — Ordre de l'Empereur. — Retour de l'*Amiral Martin*. — M. Bourgeois, lieutenant de vaisseau. — Un homme d'acier.

CHAPITRE XXXIX

L'AMIRAL BRUIX

L'amiral Bruix était originaire de Bayonne. — Sa naissance et son éducation. — Le commandement du *Pivert*. — A l'Académie de marine de Brest. — A bord de l'*Indomptable*. — Campagne d'Islande. — Bruix nommé ministre de la marine. — Commandant de la flottille de Boulogne. — Mort de l'amiral Bruix.

CHAPITRE XL

UN ARMATEUR BAYONNAIS ET SES CORSAIRES

Pierre Giron, armateur de corsaires. — Le capitaine Etchebaster. — Une prise en participation. — Document inédit. — Le corsaire le *Tigre*. — La frégate l'*Amphitrite*. — Une riche capture. — Une affaire embrouillée. — Inventaire. — Une chasse. — Lettre du capitaine Etchebaster. — Le *Sans Souci*, le *Printemps*. — Dépenses d'un corsaire.

CHAPITRE XLI

PETITS CORSAIRES

Diminution de tonnage. — Les petits corsaires. — Pris par les Anglais. — Le *Bonaparte*, l'*Epervier*, la *Fortune*. — La chaloupe corsaire le *Goujon*. — L'*Entreprenante*, de Bordeaux. — Plainte de la Chambre de commerce de Bayonne. — Lettre au Ministre. — La *Vengeance* armée par Castro. — Les chaloupes de pilotes. — La délivrance des lettres de marque.

CHAPITRE XLII

CORSAIRES DE BAYONNE ET DE BORDEAUX

L'*Adour*, capitaine Auliacq. — La *Caroline*. — Encore l'*Amiral Martin*. — Corsaires capturés. — La *Légère*. — Armements bordelais. — L'*Alerte*, capitaine Ballet. — L'*Ariège*. — Le capitaine Cavalier et la *Bagatelle*. — La *Confiance*, le *Diable à Quatre*. — La *Dorade* et le capitaine Benquey. — Le corsaire l'*Égyptienne*. — Un corsaire de 400 tonneaux. — Le *Scipion Français*. — Une étrange manœuvre. — Croisière en 1803. — La *Minerve*. — Un fin voilier. — Une frégate corsaire. — Le capitaine Leveillé.

CHAPITRE XLIII

CORSAIRES BASQUES ET ESPAGNOLS

Les corsaires de la côte cantabrique. — Un corsaire biscayen au XVIIe siècle. — Combat naval. — Un corsaire nantais. — Une frégate de Saint-Sébastien. — Sous la République et l'Empire. — Le chebec espagnol le *Saint-Joseph*. — Une action d'éclat. — Le *Napoléon*. — La felouque l'*Espérance*.

CHAPITRE XLIV

LES NAVIRES ET LES ÉQUIPAGES

Modèles de corsaires. — L'armement, l'artillerie. — Les projectiles. — Pierriers et espingoles. — Les petites armes. — La composition des équipages. — Difficulté de recrutement. — L'équipage de la *Blonde*. — Les corsaires français dans les prisons d'Angleterre. — Un document inédit. — Conclusion.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

MARS 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Température du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	770	+ 8.6	+ 7	+13.7	+ 6	86	18	1.3	2	0.3	S.E.	4	9
2	766	+ 8.5	+ 5	+13	+ 1.8	86	19	1	0.4	0	W.	4	8
3	763	+ 9.4	+ 7	+12.5	+ 6.5	86	21	1	2	2	W.	4	4
4	753	+ 8.7	+ 7	+12	+ 6.5	90	19	0.8	0.5	9	Variable	4	9
5	755	+ 3.6	+ 4	+ 7.7	+ 1.7	96	16	0	4	20	S.E.	4	3
6	757	+ 2.5	+ 3	+ 8.5	− 1	93	12	2	2	0	S.E.	4	6
7	752	+ 7.5	+ 5	+12.6	+ 2	98	15	1	2	4	Variable	3	7
8	751	+ 1.6	+ 3	+11.5	+ 0	89	4	2	4	0	S.E.	3	9
9	755	+ 4.5	+ 4	+ 5.2	+ 1	97	18	1	4	0	S.E.	3	4
10	758	+ 7.7	+ 5	+ 7.2	+ 4	90	18	1	2	0.3	Variable	2	9
11	758	+ 6	+ 5	+10.5	+ 4.7	97	12	0.5	0.6	0.3	N.E.	4	9
12	759	+ 6.2	+ 5	+ 8.5	+ 5.2	100		4	0.1	0	N.	4	9
13	761	+ 4.6	+ 3	+ 7.7	+ 4.6	98	9	0	0.1	4	S.E.	3	9
14	764	+ 4.8	+ 3	+ 6.6	+ 0	87	19	0.5	6	1	S.E.	6	0
15	766	+ 3.8	+ 4	+12.2	− 0.5	93	11	1.4	6	0	S.E.	5	9
16	767	+ 9	+ 8	+14	+ 1.5	94	12	1.5	6	0	S.E.	4	0
17	768	+ 6.5	+ 6	+13.2	+ 0.8	88	7	1	4	0	S.E.	3	1
18	769	+10.6	+ 9	+14.4	+ 6.6	97	4	1.3	4	0	S.E.	3	7
19	764	+ 9	+ 8	+15.2	+ 2.3	92	5	1.4	4	0	S.E.	3	0
20	761	+10.8	+10	+20.2	+ 7	97	18	1.3	0.3	9	W.	4	9
21	760	+10.7	+11	+16	+ 9.3	97	10	0.5	0.7	1	Variable	2	0
22	758	+ 9.7	+10.5	+12.2	+ 6.8	84	10	1	6	0	E.	4	0
23	760	+11.8	+11.5	+12.3	+ 7.5	85	7	2	4	0	W.	8	2
24	756	+ 8.2	+ 8	+14.5	+ 7.5	97	18	2	0.2	4	N.W.	5	9
25	751	+ 4	+ 7.5	+ 9	+ 0.5	93	21	3	6	8	E.	4	9
26	746	+ 4	+ 5	+ 6.8	+ 1	97	20	2.5	2	2.05	S.W.	5	9
27	746	+ 8.4	+ 6.5	+ 8	+ 1.3	77	21	1.5	4	22	N.W.	8	9
28	746	+ 7	+ 8	+13.4	+ 1.5	97	8	2.7	8	1	S.E.	3	1
29	748	+ 9.7	+ 8	+13	+ 5.5	82	20	1.6	10	20	W.	3	6
30	747	+ 9.6	+ 8.5	+15.5	+ 5.2	95	11	2	2	0.3	Variable	2	9
31	750	+ 9.2	+ 8.5	+12	+ 3.3	89	19	0.4	4	4.5	W.	4	7

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

AVRIL 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Du sol	Maxima	Minima	Psychrometre	Ozone	Evaporometre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	757	+ 9.6	+ 8	+ 12.5	+ 3.4	87	20	1.6	2	0	N.	4	8
2	755	+ 9.8	+ 8.5	+ 13.5	+ 7	82	18	2	0.1	22	E.	3	7
3	760	+ 8.8	+ 8.5	+ 11.5	+ 8	97	6	3.5	2	0.4	N.	4	9
4	765	+ 10	+ 10	+ 13.5	+ 7	97	20	1	4	2.5	S.E.	4	9
5	767	+ 10	+ 10	+ 15	+ 4.2	87	18	1	6	0	S.E.	2	3
6	766	+ 10.6	+ 10	+ 13.2	+ 6.2	90	10	1.3	8	0	S.E.	4	2
7	767	+ 8	+ 9	+ 15	+ 2.7	90	8	1.5	6	0	S.E.	3	0
8	766	+ 16.6	+ 13	+ 20	+ 7.3	79	3	4.3	2	0	S.E.	6	0
9	768	+ 24.5	+ 18.6	+ 22.7	+ 8.8		1	5.5	6	0	S.E.	5	1
10	768	+ 14.6	+ 14	+ 22.5	+ 8.8	88	1	3	2	0	S.E.	5	0
11	766	+ 15.5	+ 15	+ 23	+ 11.7	91	6	2.5	4	0	S.E.	6	2
12	765	+ 11	+ 13	+ 22.7	+ 9.8	95	21	2	2	2.5	W.N.W	7	8
13	767	+ 10.6	+ 14	+ 15.2	+ 4.5	92	8	1.6	6	0	S.E.	7	0
14	760	+ 18.5	+ 14	+ 19.2	+ 9.5	59	3	4	4	0	S.	5	7
15	761	+ 14.6	+ 15	+ 21	+ 10	83	10	3.5	6	4	S.E.	6	2
16	758	+ 10.8	+ 13	+ 19.7	+ 9.2	92	12	2.3	2	4	N.O.	6	9
17	761	+ 12.8	+ 13	+ 12.8	+ 9	88	16	1	4	8	N.	5	3
18	758	+ 12	+ 13.5	+ 14	+ 4.7	76	10	2	10	0	S.E.	5	0
19	762	+ 11.6	+ 13	+ 17	+ 8.4	88	16	2.7	4	2	S.W.	5	6
20	764	+ 11	+ 13	+ 15.5	+ 4.5	88	15	1.6	8	0	S.E.	5	7
21	766	+ 13.8	+ 14	+ 18	+ 9.5	100	14	1.6	2	0	Variable	3	4
22	763	+ 13.2	+ 14	+ 17.2	+ 10	89	14	1.3	2	0.3	N.W.	4	5
23	759	+ 12.3	+ 13	+ 15.5	+ 5.3	90	8	1	6	1	S.E.	5	9
24	760	+ 15	+ 14	+ 17.5	+ 5.2	88	13	2	8	0	S.E.	3	5
25	762	+ 14	+ 14.5	+ 18.5	+ 11	86	21	2.5	6	0	W.	4	3
26	758	+ 10.8	+ 13	+ 17	+ 10.3	97	20	1.4	2	4.05	W.	3	9
27	751	+ 13	+ 13	+ 14.2		88	20	0.7	2	3	W.N.W	4	6
28	755	+ 12.8	+ 13	+ 19	+ 8.5	88	18	3	2	0	W.	5	9
29	756	+ 14.8	+ 14.5	+ 17	+ 9.2	80	14	1.6	4	0	Variable	4	4
30	758	+ 20.2	+ 15	+ 20.2	+ 8.8	63	12	2.4	7	0	S.E.	5	0

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

MAI 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	757	+ 18.8	+ 16.5	+ 25	+ 8.5	88	11	4	6	0	S.E.	7	4
2	753	+ 22.5	+ 17	+ 29	+ 17.8	53	1	11	4	0	S.W.	4	7
3	757	+ 16.7	+ 15	+ 22	+ 10.6	58	8	6	4	0	S.	4	2
4	764	+ 15	+ 15	+ 21	+ 10	76	18	4	6	2	W.	6	2
5	764	+ 15.5	+ 15	+ 18	+ 8.3	96	12	1.8	2	0	S.E.	6	8
6	770	+ 17	+ 17.5	+ 20.5	+ 9	93	11	1.5	4	0	W.	5	5
7	770	+ 15	+ 16.5	+ 18.2	+ 10	89	20	0.5	4	0.5	W.	4	3
8	771	+ 12.7	+ 16	+ 17	+ 8	93	12	1.4	6	0	S.E.	3	0
9	759	+ 14	+ 15	+ 22.5	+ 7.5	93	19	2.4	2	0.5	N.W.	4	9
10	767	+ 14.8	+ 16	+ 15	+ 11.5	98	14	0	4	6	N.W.	4	5
11	762	+ 15.2	+ 16	+ 17	+ 12	98	12	1.4	2	0	Variable	3	0
12	753	+ 12	+ 14	+ 18.2	+ 10	88	21	2	2	10	N.W.	7	9
13	761	+ 10.2	+ 13	+ 15	+ 7.8	95	21	1.5	0.5	14	N.W.	8	9
14	763	+ 15	+ 14	+ 15.5	+ 5.5	78	9	1	4	2	S.E.	6	2
15	763	+ 17	+ 14	+ 20.5	+ 10	79	18	2.5	4	0	S.E.	4	0
16	765	+ 14	+ 16	+ 21	+ 12	95	20	2.3	6	0	N.E.	4	5
17	764	+ 12.8	+ 14	+ 16.5	+ 10	86	19	1.5	2	4	W.	4	9
18	762	+ 10.6	+ 13.5	+ 13	+ 8.8	92	19	1.5	4	14.5	W.N.W	4	9
19	754	+ 9.4	+ 13	+ 15	+ 7.5	92	20	2.7	4	12	W.	6	9
20	755	+ 11.6	+ 12	+ 11	+ 7.5	75	20	1.5	2	14	W.	6	6
21	757	+ 15.5	+ 10.5	+ 16	+ 4.6	100	7	2.6	2	0	S.E.	4	0
22	754	+ 17	+ 15	+ 23	+ 12.5	68	3	4	2	0	S.	3	9
23	754	+ 16	+ 15	+ 23	+ 10	89	14	3.5	2	0	S.E.	3	5
24	759	+ 16	+ 16	+ 20.2	+ 12.2	89	6	1.8	3	0	S.E.	2	1
25	755	+ 17.5	+ 16	+ 21	+ 10.8	76	11	1.7	2	2	S.E.	1	0
26	755	+ 17.6	+ 16.5	+ 21.5	+ 10.6	80	7	3	2	0	S.E.	1	1
27	758	+ 17	+ 16	+ 21	+ 9.5	90	9	2.4	4	0	W.	3	7
28	763	+ 16.5	+ 17	+ 19	+ 12.2	89	15	1.2	4	1	N.W.	4	4
29	765	+ 15.2	+ 16	+ 19	+ 13	89	11	2	2	0	N.N.W.	5	4
30	766	+ 15.2	+ 17	+ 19	+ 12.6	87	7	2	2	1	N.	5	3
31	767	+ 15	+ 17	+ 18	+ 11.2	95	15	1.5	6	1	N.W.	4	9

Le Sociétaire chargé de la direction du service météorologique,

E. RAGON.

OBSERVATIONS

Le degré très élevé de nébulosité est dû à ce que cette observation est inscrite à 9 heures du matin. La même raison existe pour l'actinométrie ou intensité des rayons solaires, qu'il faudrait observer à midi, heure où le ciel est généralement découvert.

Ces deux observations ne doivent donc être consultées ici : la première donnant le chiffre maximum de nébulosité ; la seconde donnant le chiffre minimum d'intensité des rayons solaires.

DC
801
.B36
S68
1898
no. 3

LE VERBE BASQUE TROUVÉ ET DÉFINI

Arnaud Détroyat Bayonako yaun liburazale liburutsuari eskain diozat liburuto haur 1898 hurteko Christen Crutzearen edireitearen bestan.

Messieurs,

Après mon expérience pendant les années 1886, 1887 et 1888 des difficultés que rencontrent ceux qui commencent l'étude de la langue *Heuskara*, j'ai reconnu qu'il fallait surtout mettre en mains de tous le moyen de *trouver* le verbe parmi les autres mots et de *définir* le verbe une fois trouvé. J'ai vu qu'il serait nécessaire, afin de donner une base solide à cette partie de la science grammaticale, de la fortifier contre toute espèce de nébulosité par la compilation d'un index documenté ou citationnel, de sorte que les lecteurs pourraient discuter et examiner en juges les définitions, les conclusions de l'auteur. Ils doivent y croire, non pas comme autant de dogmes prononcés *ex Cathedrâ*, mais comme enfants de la raison pure. M. V. Henry a dit, dans la *Revue Critique* d'avril 1898 : « Le pire savoir, c'est l'acceptation machinale des enseignements du maître ou du livre ». J'ai voulu donc dresser en ordre alphabétique les formes verbales du Nouveau Testament de Jean de Leiçarraga (duquel déjà à cette époque-là une nouvelle édition m'a paru très nécessaire, comme je l'ai dit à plusieurs personnes) en les accompagnant des portions du texte qui ressentent leur influence, et en y ajoutant de plus les portions du texte français de Calvin qu'ils représentent. Un mot isolé est une acquisition importante : mais une phrase entière, extraite d'un

[illegible] vaut beaucoup plus. Pour un [illegible] de M. le chanoine Inchauspé [illegible] qu'il m'a écrit quand je lui ai [illegible] de compiler un Dictionnaire [illegible]

[illegible] 15 [illegible] 1889.

EVÊCHÉ DE BAYONNE

Monsieur,

Je comprends l'utilité que pourrait avoir pour les amateurs de la langue basque un travail tel que celui que vous proposez. Mais pour moi le temps me manque absolument pour l'entreprendre. Les affaires administratives me l'absorbent entièrement.

Recevez l'assurance de mes sentiments dévoués.

INCHAUSPÉ, vicaire général ».

M. J. Vinson [illegible] mais il m'a écrit, le 8 septembre 1897, que sa concordance une fois terminée serait « a most useful work », un très utile ouvrage. Je désire la terminer. Mais c'est des parties (!) que l'on fait un tout !

LEENT OIREN HOLLANTS VOLCK HET STUCK DAT WY BEGINNEN IS WEERT OM IN TE GAEN TOT UWE DIEPSTE SINNEN.

J. Cats Lof Sangh op het geestelick Houwelick van Godes soon. Tot Dordrecht, voor Jacobus Savry, wonende in 't Kasteel van Gent, 1658, c'est-à dire :

Le [illegible] pris sont l'évangile de St Marc qui paraîtra dans la *Revue de Linguistique* [illegible] de St Luc, l'épître de St Jacques, [illegible] de St Paul et l'apocalypse de St Jean.

Prêtez vos oreilles, gens de la Hollande! Le morceau que nous commençons est digne d'entrer dans vos pensées les plus profondes.

CONCORDANCE ANALYTIQUE DES 75 FORMES DU VERBE EMPLOYÉES DANS L'ÉPITRE DE SAINT PAUL A SAINT TITE, *selon le* TESTAMENTU BERRI *en langue basque de l'an 1571* (2). On trouve les citations françaises dans la Bible de J. Calvin, imprimée à Genève, l'Ollivier d'Henri Estienne, 1565, qui porte la cote A. + 171. A. à la Bibliothèque Nationale, rue de Richelieu, Paris.

iraitz AC. 1. Impératif, singulier, 2e personne, régime singulier, adressé au masculin, auxiliaire actif, forme agglutinée.

3.10. Guiçon hereticoa.... IRAITZac :..... Rejette l'homme heretique,

ADI. 1. Impér : sing : 2e auxiliaire.

2.15..., eta ARI *adi* EXHORTATZEN eta REPREHENDITZEN... & admoneste & repren

ALBEITENDI. 1. Adjuratif, s. 2e auxil :

3.12..., DILIGENTA *albeitendi* enegana ERHORTERA Nicapolisera :..., diligente-toy de venir

Ce mot se retrouve chez Leiçarraga. J'en ai pris la définition du prince L.-L. Bonaparte. M. le chanoine In-

(2) Des exemplaires de ce livre de Iean de Leiçarraga, duquel M. le docteur H. Schuchardt prépare une nouvelle édition, se trouvaient récemment dans le département des Basses-Pyrénéees, aux bibliothèques des villes de Bayonne et d'Oloron, du château d'Abbadia (Hendaya), de M. le chanoine M. Harriet, à Halzou, des Pères Bénédictins de Belloc sur Arran (près d'Urte), de M. l'abbé J. Hatan, curé de Halzou. M. J. Vinson a dit à la page 523 des *additions et corrections* de son *Essai d'une Bibliographie de la Langue Basque* (Paris, 1878) : « M. E. S. Dodgson me fait connaître que M. Berrizabal, mort à Durango en 1873, aurait possédé un exemplaire de Liçarrague. Je ne sais d'où lui est venu ce renseignement ». A l'exception de la dernière phrase, il n'y a pas un mot de vrai dans cette note ; et je prie M. Vinson de la retirer avec d'autres erreurs qu'il a livrées à la publicité.

chauspé m'a écrit, le 10 décembre 1891 : « *Diligenta albeitendi* est une locution mauvaise en basque. En bon basque, il aurait dû dire *al bezain lehia adi* ou *lehia adi al bezain*, hâte-toi autant que tu pourras. *Diligenta* pour *hâte-toi* ne se dit, je crois, nulle part. *Albeitendi* ou *al (ahal) beitendi* veut dire « tant que tu peux ». Il a ajouté, le 29 janvier 1892, « n'y aurait-il pas une faute d'impression ? Et n'aurait-il pas imprimé *albeitendi* pour *albeilendi ?* » Peut-être M. le chanoine veut dire *albeihendi* = *si tu pouvais*.

Dans ce cas, *diligenta* est un impératif où rien que le radical verbalisé n'est exprimé, ce qui arrive assez souvent en basque. Le sens en serait « diligente-toy si tu pouvais ». *Diligent adi* se trouve deux fois dans les épîtres à saint Timothée. M. W. J. Van Eys m'a écrit :

« *San Remo, 14 Janvier 1892.*

« Dear M. Dodgson,

« *Diligenta albeitendi* is « mayest thou indeed or verily be diligent, *al-beit-hendi* from *edin*. The 2nd pers : in my brochure (nº 673, Bibliographie) p. 53 shows *andin*, this perhaps a peculiarity of Leiçarraga. Generally the vowel of the imperf : is the radical vowel. The *n* is always dropped in this time which was called an *imparfait tronqué*, and which I call a *conditionnel tronqué* for *nendike*. See Gr., p. 503. Liçarrague very frequently employs this form, for instance Luke, 23, 42. « *Orhoit albeitendi niçaz* » = « *mayest thou indeed remember me* ». *(Aye memoire de moy.)*

AVT. 1. Indicatif, présent s. 1e rég : sing : 2e pers : aux : act :

1.5. Causa hunegatic UTZI *ukan aut* Cretan... ie t'ay laissé en Crete.

AVTÉ. 1. Ind : prés : pluriel, 3e r. s. 2e pers : aux : act :

3.15. SALUTATZEN *autè*... guciéc. Tous... te saluent.

BEÇATE. 1. Impératif pluriel, 3e r. s. aux : act :

3.14. Bada IKAS *beçate* gurec-ere obra onetan EMPLEGATZEN... Que les nostres aussi apprennent de maintenir bonnes œuures

ÇAITADAN. 1. Ind : prés : s. 3e rég : indirect sing : 1e pers : auxiliaire ; c'est-à-dire *çait* avec ADA euphonique pour *t* avant *n* relatif nominatif = *qui*.

1.3.... niri cargutan EMAN *içan çaitadan* predicationeaz : ..... qui m'est commise

CIAYEC. 2. Ind : prés : s. 3e r. ind : pl : adr : masc : aux :

1.10... : hæy ahoa BOÇATU BEHAR CIAYEC :.... ausquels ils *(sic)* faut clorre la bouche :

2.11. Ecen AGUERTU *içan ciayec* guiçon guciey Iaincoaren gratia saluagarria. Car la grace de Dieu, salutaire a tous hommes, est apparue :

CITIÉ 1. Ind : prés : pl : 3e r. pl : adr : masc : aux : act :

1.11. Hec etcheac ossoqui ERAUTZEN *citié*,... Qui renuersent les maisons

baDA 1. Ind : prés : sing : 3e verbe substantif.

1.6. Baldin cembeit bada irreprehensibleric..., s'il y en a quelq'vn qui soit irreprehensible,

DADINÇÁT. 1. Subjonctif, prés : s. 3e décliné au destinatif, aux :

2.8... CONFUNDI DADINÇÁT, çueçaz gaizquiric cer ERRAN EZ UKANEZ..., à fin que celuy qui est contraire, soit confus, n'ayant rien à dire de mal de vous.

DAGOCAN. 1. Ind : prés : s. 3e r. i. s. verbe irrégulier intransitif EGON avec *N* relatif, nominatif = *qui*.

2.3... saindutassunari DAGOCAN continentiataco,..., d'vne contenance conuenable à

DAGOZCAN. 1. Ind : prés : pl : 3e r. i. s. verbe irr : intr : *egon*, avec *N* rel : nom : pluriel = *qui*.

2.1... doctrina sainduari DAGOZCAN gauçác... les choses qui conviennent à

DAITEN. 1. Potentiel, prés : s. 3e avec *N* relatif, nominatif.

2.8..., *eta* CONDEMNA ECIN *daiten beçalaco*:.... et qu'on ne puisse condamner.

DAITENIC. 1. Pot : prés : s. 3e *N* rel : décliné au partitif indéfini, qualifiant le nom multiple *anhitz* nominatif de *baduc*, auxiliaire. *NIC* = *quelqu'un qui*.

1.10... RANGEA ECIN *daitenic*... qui ne se peuuent ranger :

DAITEZQVENAC 1. Pot : prés : pl : 3e *N* rel : décl : accusatif pl : auxiliaire, régime de *dituelaric*. *NAC* signifie *ceux qui*.

1.6..., ez dissolutionez ACCUSATUAC, edo RANGEA ECIN *daitezquenac*..., non accusés de dissolution, ou qui ne se peussent ranger.

DAQVIALARIC. 1. Ind : prés : s. 2e r. s. avec *A* euph : pour *C* devant la terminaison participiale partitive *laric* v : irr : transitif *iaquin*, qualifiant le sujet de *iraitzac*.

3.11. DAQUIALARIC ecen... Sçachant que

DARIZCVTENAC. 1. Ind : prés : pl : 3e r. pl : 1e pers : *N* rel : nom : décl : accus : pl : v : irr : transitif *eritz*, régime de *itzac*. *NAC* = *ceux qui*.

3.15... fedez on DARICUZTENAC... ceux qui nous aiment en foy.

DEÇADANEAN. 1. Subj : prés : s. 1e r. s. avec *N* rel : décl : au locatif de temps ou cas temporel et *E* euphonique, aux : act : *NEAN* signifie *au temps quand, lorsque*.

3.12. IGOR *deçadanean* Artemas hiregana edo Tychique.. . Quand i'enuoyeray vers toy

DEÇÁNÇAT. 1. L'original porte *deçançát.* Dans l'épître aux Colossiens, ch. IV, v. 17, les mots « à fin que tu l'accomplisses » sont traduits ainsi : « administrationea compli deçánçat ». La forme suivante nous démontre la nécessité de cette correction, pour éviter la confusion entre la 2e et la 3e personne. M. J. Vinson m'a écrit il y a quelques années qu'il publierait ma liste des fautes d'impression de Pierre Hautin.

Subj. : prés : s. 2e r. s. décl : dest : aux : act.

1.5.... gaucén CORRIGITZEN CONTINUA *deçánçat*,.... à fin que tu poursuyues de corriger

DEÇANÇÁT. 1. Subj : prés : s. 3e r. s. décl : dest : aux : act :

1.9..., doctrina sanoz EXHORTA-ere AHAL *deçánçat,* eta... VENÇUT.

..., à fin qu'il puisse admonester par... Dans l'épître aux Colossiens, ch : I, vers : 18, les mots « à fin qu'il tienne le premier lieu en toutes choses », sont traduits ainsi : « gauça gucietan lehen lekua eduqui deçançát. ».

DELA. 3. Ind : prés : s. 3e avec la term : conjonctive *la* = *que* qui change *da* en *de.* Verbe subst. et aux : En 1, 4 et 3, 15 *la* a le sens de l'optatif.

1. 4. Gratia DELA *hirequin* (Hautin a mis *dela*)..., grace,

3.11... ecen ERAUCIA *dela* halacoa... que celuy qui est tel, est renuersé, (à remarquer le participe comme adjectif prédicatif, défini).

3.15. *Jaincoaren* gratia DELA çuequin gucioquin, Amen. (Hautin a mis *dela*). Grace *soit* avec vous tous.

On remarque ici l'usage de Leiçarraga en employant *guci, tous,* avec le pronom. Il donne à *guci* et au pronom qu'il qualifie la même terminaison casuelle. Je crois que les grammairiens ont omis de signaler cette loi.

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

AVRIL 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Températures du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	757	+ 9.6	+ 8	+ 12.5	+ 3.4	87	20	1.6	2	0	N.	4	8
2	755	+ 9.8	+ 8.5	+ 13.5	+ 7	82	18	2	0.1	22	E.	3	7
3	760	+ 8.8	+ 8.5	+ 11.5	+ 8	97	6	3.5	2	0.4	N.	4	9
4	765	+ 10	+ 10	+ 13.5	+ 7	97	20	1	4	2.5	S.E.	4	9
5	767	+ 10	+ 10	+ 15	+ 4.2	87	18	1	6	0	S.E.	2	1
6	766	+ 10.6	+ 10	+ 13.2	+ 6.2	90	10	1.3	8	0	S.E.	4	1
7	767	+ 8	+ 9	+ 15	+ 2.7	90	8	1.5	6	0	S.E.	3	0
8	766	+ 16.6	+ 13	+ 20	+ 7.3	79	3	4.3	2	0	S.E.	6	0
9	768	+ 24.5	+ 18.6	+ 22.7	8.8		1	5.5	6	0	S.E.	5	0
10	768	+ 14.6	+ 14	+ 22.5	+ 8.8	88	1	3	2	0	S.E.	5	0
11	766	+ 15.5	+ 15	+ 23	+ 11.7	91	6	2.5	4	0	S.E.	6	1
12	765	+ 11	+ 13	+ 22.7	+ 9.8	95	21	2	2	2.5	W.N.W	7	1
13	767	+ 10.6	+ 14	+ 15.2	+ 4.5	92	8	1.6	6	0	S.E.	7	0
14	760	+ 18.5	+ 14	+ 19.2	+ 9.5	59	3	4	4	0	S.	5	
15	761	+ 14.6	+ 15	+ 21	+ 10	83	10	3.5	6	4	S.E.	6	
16	758	+ 10.8	+ 13	+ 19.7	+ 9.2	92	12	2.3	2	4	N.O.	6	9
17	761	+ 12.8	+ 13	+ 12.8	+ 9	88	16	1	4	8	N.	5	
18	758	+ 12	+ 13.5	+ 14	+ 4.7	76	10	2	10	0	S.E.	5	0
19	762	+ 11.6	+ 13	+ 17	+ 8.4	88	16	2.7	4	2	S.W.	5	0
20	764	+ 11	+ 13	+ 15.5	+ 4.5	88	15	1.6	8	0	S.E.	5	2
21	766	+ 13.8	+ 14	+ 18	+ 9.5	100	14	1.6	2	0	Variable	3	8
22	763	+ 13.2	+ 14	+ 17.2	+ 10	89	14	1.3	2	0.3	N.W.	4	7
23	759	+ 12.3	+ 13	+ 15.5	+ 5.3	90	8	1	6	1	S.E.	5	7
24	760	+ 13	+ 14	+ 17.5	+ 5.2	88	13	2	8	0	S.E.	3	0
25	762	+ 14	+ 14.5	+ 18.5	+ 11	86	21	2.5	6	0	W.	4	3
26	758	+ 10.8	+ 13	+ 17	+ 10.3	97	20	1.4	2	4.05	W.	3	9
27	751	+ 13	+ 13	+ 14.2		88	20	0.7	2	3	W.N.W	4	0
28	755	+ 12.8	+ 13	+ 19	+ 8.5	88	18	3	2	0	W.	5	9
29	756	+ 14.8	+ 14.5	+ 17	+ 9.2	80	14	1.6	4	0	Variable	4	1
30	758	+ 20.2	+ 15	+ 20.2	+ 8.8	63	12	2.4	7	0	S.E.	5	0

sitive se répète pour rendre plus emphatique le nom de l'apôtre, et parce que six mots interviennent.

DENAZ. 1. C'est *dena*, v. s. décl. : médiatif. *NAZ* = *touchant celui qui.*

3. Sommaire 10 *Heretico* DENAZ. *L'heretique.*

DENEAN. 1. C'est *den*, aux. : décl. : temporel ; *e* euph : *nean* = *lorsque.*

3.4... eta guiçonetaraco amorioa AGUERTU *içan denean*,... quand... est apparue,

DIÁT. 2. Ind : prés : s. 1e r. s. adr : masc : aux : act :

3.8..., eta gauça hauc NAHI *diat* AFFIRMA *ditzán*,..., et ie vueil que tu affermes ces choses,

3.12... : ecen han neguären IRAGAITERA DELIBERATU *diát*. ... car i'ay deliberé de faire là mon hyuer.

DIC. 2. Ind : prés : s. 3e r. s. adr : masc : aux : act :

1.7. Ecen Ipizpicuac BEHAR *dic* IÇAN irreprehensible, (voyez 1 Tim. : 3, 2.) Car il faut que l'Euesque soit irreprehensible,

1.12. ERRAN *dic* hayén arteco cembeitec,.. Quelqu'vn d'entr'eux,... a dit,

DIÉ. 2. Ind : prés : pl : 3e r. s. adr : masc : aux : act :

1.16. Professione EGUITEN *dié*..., baina obraz UKATZEN *dié*,... Ils font profession..., mais ils le nient par œuures,

DIOT. Ind : prés : s. 1e r. s. verbe irrég : trans : *erran*.

1.3. DIOT..., à sçauoir (Hautin a mis *Diot*).

DIRADELARIC. 1. Ind : prés : pl : 3e term : particip : part : *laric*, verbe subst :

1.16..., abominable DIRADELARIC eta... REPROBATUAC. (à remarquer le prédicatif *reprobatuac*)..., veu qu'ils sont

DIRADEN. 12. Ind : prés : pl : 3e avec *n* rel : nom : = *qui*, ou conjonctif ; changeant *sunt* en *sint*. Verbe subst : et aux :

1.5... goitico DIRADEN gaucén... les choses qui restent,

1.14..., eta eguiatic ALDARATZEN *diraden* guiçonén manuetara,... & aux commandements des hommes qui se destournent de la verité.

2. 2. Guiçon çaharrac sobre DIRADEN,... Que les hommes anciens soyent sobres,

2. 3. Emazte çaharrac halaber DIRADEN..., ez mahatsarno anhitzari EMANAC,... Pareillement que les femmes anciennes soyent..., non suiettes à beaucoup de vin,... (Hautin a mis *diraden*).

2.6... moderatu DIRADEN... qu'ils soyent sages :

2.9. Cerbitzariac bere nabussién suiet DIRADEN,... Que les seruiteurs soyent suiets à

3.1... Principaltassunén eta Potestatén suiet DIRADEN,... obra on orotara prest DIRADEN :... qu'ils soyent suiets aux..., ..., qu'ils soyent prest à toute bonne œuure :

3.2. ., DIRADEN gudu gabe, moderatu...., qu'ils ne soyent point quereleux, *mais* benins,

3.8... : huná, guiçonen on eta probetchutaco DIRADEN gauçác. (Hautin a mis *diraden*)... voila les choses qui sont bonnes & vtiles aux hommes.

3.14... necessario DIRADEN gaucetaco.... pour les vsages necessaires,

3.15... enequin DIRADEN guciéc. Tous ceux qui sont auec moy

DIRADENAC. 2. I. q. préc : *N* rel. : décl : (1) acc : régime de *deçançát* étendu et entendu avec *vençut* : (2) nom : intrans : sujet de *baduc* par apposition avec *anhitz*, nom multiple. *NAC* = *ceux qui.*

1.9..., eta CONTRASTATZEN *diradenac* VENÇUT... ceux qui contredisent.

1.10..., principalqui Circoncisionetic DIRADENAC :..., principalement ceux qui sont de la Circoncision,

DITVC. 3. Ind : prés. : pl : 3e adr : masc : verbe substantif.

1.15. Gauçac guciac chahuendaco chahu DITUC, (Hautin a omis la virgule après *dituc*)..., aitzitic DITUC satsu hayén adimendua eta conscientiá. Toutes choses sont nettes à ceux qui sont nets,... ains leur entendement consciences sont souillées.

3.9..., ecen probetchu gabetaco DITUC eta vano.

..., car elles sont inutiles & vaines.

DITVELARIC. 1. Ind : prés : s. 3e r. pl : term : partic : partit : *laric*. Verbe possessif.

1.6..., haour fidelac DITUELARIC,... ayant enfans fideles.

DITVGVN. 1. Ind. prés : pl. : 1e r. pl : *N* rel : accus : aux : act :

3.5. Ez EGUIN *ekan ditugun* obra iustoéz,... que nous ayons faites,

DITVZTELA. 1. Ind : prés : pl. : 3e r. pl : term : participiale *la* aux : act :

1.11... gauçác IRACASTEN *dituztela* IRABAZTE deshonestaren causaz... enseignans pour gain deshonneste :

DITVZTENÉZ. 1. Ind : prés : 3e r. pl : *n* rel : nom : décl : médiatif défini. Hautin a omis l'accent sur la dernière syllabe de ce mot. *NÉZ* = touchant ceux qui.

1. Sommaire 11... *gauçác IRACASTEN dituztenéz. 10.* Fables Judaiques.

DITZÁN. 2. Subj : prés : sing : 2e r. pl : adr : masc : aux : act :

1.5..., eta ORDENA *ditzán* hiriz hiri Ancianoac,... & que tu constitues des Anciens par

3.8..., eta gauça hauc... AFFIRMA *ditzán*,... que tu affermes ces choses,

DITZATEN. 1. Subj : prés : pl : 3e r. pl : aux : act :

3.1..., Gobernadoreac OBEDI *ditzaten*,... qu'ils obeissent aux Gouuerneurs,

DITZATENÇÁT. 1. I. q. *ditzaten*, décl : destinatif.

2.4. Emazte gazteac INSTRUI *ditzatençát* moderatu IÇATEN, bere senharrén ONHETSTEN, bere haourrén maite UKAITEN : A fin qu'elles instruisen les ieunes femmes à estre modestes, à aimer..., à aimer (*çát* traduit *à fin.*)

DRAVADAN. 1. Ind : prés : s. 1e r. s. r. i. s. 2e pers : adr : masc : avec *da* euph : pour *t* devant *N* conjonctif régi par *beçala* : aux : act :

1.5..., nic ORDENATU *dravadan* beçala :... comme ie te l'ay ordonné :

DVALARIC. 2. Ind : prés : s. 2e r. s. adr : masc : avec *a* euph : pour *c* suivi de *laric* term : partic : partit : aux : act :

2.7. Gauça gucietan ERACUSTEN *dualaric* eure buruä obra onen exemplu, doctrinán ERACUSTEN *dualaric* integritate, grauitate. (Hautin a mis. doctrinán *eracusten dualaric*)... Te monstrant toy-mesme... : *monstrant, di-ie,*

ba DVC. 3. Ind : prés : s. 3e, i. q. *da* adr : masc : verbe subst :

1.10. Ecen BADUC anhitz... Car il y en a plusieurs

1.13. Testimoniage haur eguiazcoa DUC : Ce tesmoignage est vray.

3.8. Hitz segura DUC haur, (Hautin a mis *duc*). Ceste parole est certaine,

DVELA. 1. Ind : prés : s. 3e r. s. i. q. *du* avec *e* euph : et *la* conj : = *que*, aux : act :

3.11... eta huts EGUITEN *duela*,... & qu'il peche

DVTELA. 1. Ind : prés : pl : 3e r. s. avec *la* conj : aux : act :

1.16... laincoa EÇAGUTZEN *dutela*,. . de cognoistre Dieu,

DVTELARIC. 3. Ind : prés : pl : 3e r. s. avec la termi naison partitive participale *laric ;* aux : actif.

2.9..., gauça gucietan hayén gogara EGUITEN *dutelaric*,... leur complaisans en

2.10..., baina leyaltate on gucia ERACUSTEN *dutelaric*,... mais monstrans toute bonne loyauté :

3.2..., emetassun gucia ERACUSTEN *dutelaric*..., & monstrans toute douceur

DVTENÇÁT. 1. Ind : prés : pl : 3e r. s. avec *N* conjonctif qui lui donne la force d'un subjonctif, décl : destinatif, aux : act :

3.8..., artha DUTENÇÁT obra onén ENTRETENITZERA..., à fin que..., ayent soin de

DVTENÉC. 1. Ind : prés : pl : 3e r. s. avec *N* rel : nom : décl : nom : act : aux : act : sujet de *dutençát*. *NÉC* = *ceux qui.*

3.8... Iaincoa SINHETSI *dutenéc* :... ceux qui ont creu à Dieu,

DVTENEY. 1. I. q. préc : décl : datif. *NEY* = *à ceux qui.*

3. Sommaire 2 (une faute pour I). *Princiey eta guehientassuna DUTENEY obedientia EKARTECO. Obeissance aux Princes.*

ez EÇALA. 1. Imp : s. 3e r. s. : 2e pers : aux : act :

2.15... : nehorc *ezeçala* hi MENOSPRECIA.

... : que personne ne te mesprise.

GAITVELA. 1. Ind : prés : s. 3e r. pl. 1e pers : term : participiale *la,* aux : act :

2.12. IRACASTEN *gaituela*,... Nous enseignant

GARÉN. 1. Subjonctif : prés : pl : 1e aux :

2.12..., infidelitateaz eta munduco desiréz RENUNTIATURIC..., eta religiosqui VICI *garén*... qu'en renonçant à infidelité & desirs mondains, vous viuions...

GAVDELARIC. 1. Ind : prés : pl : 1e ; term : partic : partitive *laric*. Verbe neutre irrég : *egon.*

2.13... Iesus Christen gloriataco aduenimendu excellentaren BEGUIRA GAUDELARIC :... Attendans...

GVENÇANÇAT. 2. Subj : prés : s. 3e r. pl. 1e pers : décl : dest : aux : act : (*çát* traduit *à fin.*)

2.14..., gu REDEMI *guençançát...*, eta PURIFICA *guençançát* bere populu particular, obra onetara AFFECTIONATU IÇATECO.

..., à fin qu'il nous rachetast de..., & nous nettoyast pour luy estre vn peuple peculier, addonné à bonnes œuures.

GVENTECENÇÁT. 1. Subj : passé pl : 1e décl : dest : aux :

3.7. Haren gratiaz IUSTIFICATURIC heredero EGUIN *guentecençát* VICITZE eternaleraco sperançaren araura. A fin qu'estans iustifiez par la grace d'iceluy nous soyons heritiers...

GVENTVÁN. 1. Ind : imparf : pl : 1e adr : masc : verbe substantif.

3.3. Ecen gu-ere noizpait adimendu gabe GUENTUÁN,... Car nous aussi estions iadis insensez,

GVENTVELA. 1. Ind : imparf : pl : 1e r. pl : aux : act : avec *la* participial et élision du *n* final.

3.3..., desobediént, ABUSATUAC, anhitz moldetaco desirac eta voluptateac CERBITZATUEN *guentuela...*, seruans à diuers desirs & voluptez,

GVIAITIC. 1. Ind : prés : s. 3e r. pl : 1e pers : adr : masc : aux : act :

3.5..., baina bere misericordiaz SALUATU *ekan guiaitic* regenerationezco GARBITZIZ..., il nous a sauuez

GVINELA. 2. Ind : imparf : pl : 1e verbe subst : et aux : avec *la* participial.

3.3..., malitiatan eta inuidiatan VICI *guinela*, GAITZETSIAC GUINELA : *ela* elkarri gaitz erizle..., viuans en malice & enuie, odieux, & haissans l'vn l'autre.

ITZAC. 8. Impératif, s. 2e r. pl : adr : masc : aux : act :

1.13... : causa hunegatic REPREHEND*itzac* hec viciqui,... Pour ceste cause repren-les viuement,

2.1. Baina hic DENUNTIA*itzac*... gauçác. Mais toy, annonce les choses...

2.6. Guiçon gazteac halaber EXHORTA*itzac*.... Semblablement enhorte *(sic)* les...

2.15. Gauça hauc DENUNTIA*itzac*,... Annonce ces choses...

3.1. ADMONESTA*itzac*..., Admonneste-les...

3.9... eta Legueazco IHARDUQUITEAC EMPATCHAT*itzac* :... Mais refrene les...

3.13. Zeno Legueco doctora eta Apollo diligentqui GUIDA*itzac*,... Conuoye songneusement Zene

3.15... SALUTA*itzac* fedez on DARIZCUTENAC. Salue ceux qui nous aiment en foy.

ez TADINÇÁT. 1. I. q. *dadinçát*, avec *t* pour *d* à cause du préfixe.

2.5.... : Iaincoaren hitza BLASPHEMA ez*tadinçát*..., à fin que... ne soit blasmee.

N indéterminé. ez TÉN 1. I. q. *den* à cause du préfixe.

1.7..., eztén porfidioso, ez coleric, ez mahatsarnoari EMANA, ez vkaldicari, ez IRABAZTE deshonestaren guthicioso : qui ne soit point addonné à son sens, ni cholere, ni suiet au vin (cet emploi d'*ezten* n'est point élégant.)

ez TENAC 1. I. q. *denac*; sujet de *baitu*.

1.2... Iainco gueçurti EZTENAC... Dieu qui ne ment point,

ez TERRATEN. 1. Ind : prés : pl : 3e r. s. avec *N* conjonctif qui lui donne la force du subjonctif : — impératif : verbe irrég : actif *erran*. I. q. *derraten*.

3.2. Nehorçaz gaizquiric EZTERRATEN,... Qu'ils ne dient mal de personne,

ez TIRADELARIC. 1. I. q. *diradelaric*.

2.9..., contradiçale EZTIRADELARIC :..., non contredisans.

ez TIRADEN. 2. I. q. *diraden.*

1. Sommaire II *Irabaciagatic, behar eztiraden gauçác...* *10* Fables Judaiques.

1.11..., BEHAR ez*tiraden* gauçác... : ce qui n'appartient point.

ez TIRADENÇÁT. 1. I. q. *tiraden*, décl : dest : *N* conjonctif.

3.14..., fructu gabe EZTIRADENÇÁT.

... à fin qu'ils ne soyent point sans fruict.

bai TV. 3. I. q. *du.* Ind : prés : s. 3e r. s. aux : act :

1.2..., cein PROMETTATU *ukan baitu*... eta MANIFESTATU... laquelle..., a promise

2.14. Ceinec EMAN *baitu* bere buruä guregatic,... Lequel s'est donné soy-mesme

3.6. Cein ERAITSI *ukan baitu* gutara... Lequel il a espandu abondamment en

ez TVC. 1. I. q. *duc.*

1.15..., baina satsuendaco eta infidelendaco EZTUC deus chahuric..., mais rien n'est pur aux (Hautin a mis deus, chahuric,).

ez TUTELARIC. 2. I. q. *dutelaric.*

1.14. BEHATZEN ez*tutelaric* luduén fabletara,... Ne s'amusans point aux fables (s'amuser se traduit par *beha* également dans les épîtres à saint Timothée sous les formes *eztitecen* et *çaiztela*).

2.10. Deus APPARTATZEN ez*tutelaric*,... Ne soustrayans rien,

ez TVTÉN. 1. I. q. *duten.* Subj : prés : pl : 3e r. s. Verbe possessif.

3.13..., deusen faltaric EZTUTÉN..., que rien ne leur defaille.

MAKE VERBAL REPETITION. (William Shakspeare, *poems*).

Incipit Appendicitis

Les formes du tutoiement masculin dans cette épître sont 15. *i.e. ac, ciayec, citié, diát, dic, dié, dituc, ditzán, dravadan, dualaric, duc, guentuán, guinitic, itzac, eztuc.*

LES RADICAUX VERBALISÉS sont 58.

ACTIFS ET PASSIFS. 3. Behar, eman, erauci ou erautz.

PASSIFS. 15. Aguertu, aldara, ari, beguira, blasphema, boçatu, condemna, confundi, contrasta, diligenta, ecin, egon, içan, rangea, vici.

ACTIFS. 40. Admonesta, affirma, ahal, apparta, beha, cerbitza, continua, delibera, denuntia, eçagun, eguin, empatcha, eracus, eraitsi, eritz, erran, exhorta, guida, iaquin, igor, ikas, instrui, iracas, iraitz, manifesta, menosprecia, nahi, obedi, ordena, prometta, purifica, redemi, reprehend, salua, saluta, sinhetsi, uka, ukan, utzi, vençut,

Dans le *Bulletin de la Société Ramond* des années 1893 et 1895, on voit la concordance du verbe employé dans les épîtres de saint Paul à Philémon et de saint Jude à l'Église Catholique. Voici les radicaux verbalisés qu'on y rencontre.

PHILÉMON 21.

ACTIFS ET PASSIFS. 3. Eman, nahi, recrea.

PASSIFS. 3. Eçagut, içan, parti.

ACTIFS. 15. Appain, cerbitza, çor, eguin, ençun, engendra, erran, iaquin, igor, imputa, othoi, paga, recebi, saluta, scriba.

SAINT-JUDE 51.

ACTIFS ET PASSIFS. 3. Beguira, conserva, erran.

PASSIFS. 19. Abandonna, appresta, ari, disputa, ebil, eman, engana, ethorri, iarreiqui, içan, iharduki, ioan, minço, multiplica, orhoit, proposa, sanctifica, sar, ventura.

ACTIFS. Adi, ahal, aippa, arrapa, bazca, cambia, deliura, deseguin, eçagut, edifica, eguin, eraman, eritz, exhorta, iaquin, mehatcha, menosprecia, nahi, paillarda, prophetiza, renuntia, reserva, salua, satsu, separa, sinhetsi, suffri, usa, utzi.

« Alere, asko egieki, Euskera galdu da. Baña ori ezta Euscararen, ezpada Euscaldunen desonra : bada oriec polikitu, apañdu, ta edertu bearrean, lotsarik gabe berak beren nagitasunez itsustu, larrutu, ta desegin izan dute ». Agustin Cardaberaz. *Eusquararen Berri Onac*, Pamplona, 1761, p. 10. Une nouvelle édition de ce livre paraîtra cette année à Tolosa.

Je prends cette occasion d'annoncer aux amateurs de la langue basque que je garde toujours 58 exemplaires de mon index des 256 formes du verbe employées dans les proverbes biscayens de 1596, publiés pour M. W. J. Van Eys, chez Georg, et Cie, libraires-éditeurs, Genève, Bâle et Lyon, 1896.

Cet index, qui sert de supplément au précieux livre de M. Van Eys et ne vaut presque rien sans cela, fut imprimé à Bayonne le 1er mai 1896. Il a le même format et a été imprimé au même numéro d'exemplaires que l'édition des proverbes. Pourtant M. Van Eys a plus d'une fois refusé de me donner une liste des personnes ou institutions possédant un exemplaire de son livre, à la vente duquel j'ai contribué pas mal. Il a même empêché ses éditeurs de me la fournir. Ceux qui désirent s'en procurer un exemplaire affranchi sont priés de me transmettre la somme de 50 centimes, et ils le recevront.

On m'a volé, au printemps de 1895, quelque part entre Banyuls-sur-Mer et Oloron, mon exemplaire de la *Bibliographie Basque*, relié en parchemin blanc, contenant des

notes personnelles et mon supplément qui parut dans la *Revue des Bibliothèques*, Paris 1892. J'ai retardé la publication de la 4e partie de mon supplément parce que j'ai appris de M. J. Vinson qu'il allait bientôt produire le sien. Cet ouvrage a paru il y a trois semaines. Il n'est pas complet.

E. S. DODGSON, 3 mai 1898.

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

AVANT-PROPOS

Il ne faut pas avoir fouillé bien profondément les riches Archives de Bayonne, pour voir combien ce dépôt précieux renferme de pièces de la plus haute curiosité. Quelques-unes d'entre elles ont déjà servi à des travaux spéciaux, mais il en est d'autres, plus isolées, qui ne sauraient trouver place dans une monographie, et qu'il est cependant d'un grand intérêt de connaitre.

En outre de ces documents, il en est un grand nombre d'autres qui proviennent, soit en originaux, soit en copies, des plus riches fonds de la capitale. Bayonne même possède plusieurs collections contenant des relations encore inédites et aussi nombreuses que variées.

Nous avons cru rendre service aux érudits et même aux simples curieux en publiant une suite d'études et de documents se rapportant soit à l'histoire de Bayonne, soit à celle des Basses-Pyrénées et des Landes. Nous pensons qu'il serait important de reproduire quelquefois les curieuses relations

que nous offrent ces précieux recueils connus sous les titres de *Gazette de France* et de *Mercure*, possédés seulement par les grandes bibliothèques et qui ne sont pas à la portée de toutes les bourses. D'ailleurs, ces collections complètes sont devenues rarissimes, et cependant combien leur richesse est grande relativement à l'histoire de nos provinces.

Biographies de Bayonnais célèbres, relations de fêtes, prises d'armes, entrées de rois, reines et princesses, expéditions, rébellions et émeutes, testaments de grands personnages, sans oublier les mémoires et souvenirs des voyageurs qui sont passés par Bayonne et en ont parlé dans leurs ouvrages, ainsi que ces curieux inventaires après décès, si propres à éclairer l'étude de la vie privée d'autrefois, voilà ce que nous nous proposons de publier successivement. L'ordre chronologique ne sera pas suivi, mais une table, placée à la fin de chaque série, mettra toute chose en l'état et facilitera les recherches à ceux qui aiment à rendre hommage à l'étude du passé.

E. D.

Bayonne, le 1er mai 1898.

I

L'AMBRE GRIS

L'ambre employé comme parfum. — Relation d'un ambassadeur vénitien. — André Navajero. — L'ambre avalé par les renards. — Offre d'un présent d'ambre gris à la reine Anne d'Autriche. — Valeur de l'ambre aux XVIe et XVIIe siècles. — Hommage d'ambre gris.

Nous ne voulons parler ici que de l'ambre gris, qui se trouvait autrefois en assez grande quantité sur les vastes plages du golfe de Gascogne. Nos ancêtres ont fait sur son compte beaucoup d'hypothèses, mais on le regarde aujourd'hui comme une sorte de concrétion morbide qui se forme dans les intestins d'une espèce de cachalot. Or, on sait combien ces cétacés étaient communs dans nos parages, au point qu'on les rencontrait quelquefois par bandes de plus de cent.

L'ambre gris était employé comme parfum ou bien pour aromatiser certaines préparations. Il était fort estimé à Bayonne, où on lui attribuait une action aphrodisiaque, et nous le trouvons fréquemment mentionné dans des inventaires après décès de bourgeois bayonnais, datant du commencement du XVIe siècle, et rédigés en langue gasconne. Il était conservé dans des boules ou pommes de senteur en argent ciselé, et percées de petits trous. On le trouve à la fois dans les boutiques d'apothicaires, d'épiciers et dans les familles des riches bourgeois. Les étrangers eux-mêmes qui passent par Bayonne n'oublient pas de parler de l'ambre gris que l'on recueille sur les bords de la mer et d'en faire des approvisionnements assez considérables. L'ambassadeur vénitien, André Navajero, qui traversa notre pays en 1528, et qui a laissé une si curieuse relation de son voyage, en dit quelques mots

et répète même une fable assez réjouissante pour que nous la disions à notre tour.

« Sur la plage, près de Bayonne, on trouve une grande quantité d'ambre qui n'est pas mauvais, quoique de qualité inférieure à celui qui nous vient du Levant. Il paraît que les renards recherchent cet ambre et vont le chercher tout le long de la mer et, dès qu'ils le trouvent, ils l'avalent ; mais, ne pouvant le digérer, le rendent et l'enfouissent. Dans ce dernier état on en trouve beaucoup, mais il n'est pas aussi bon que celui qui a été avalé par les renards » (1).

L'ambre gris était si estimé dans notre ville que de beaux morceaux, bien choisis, furent très souvent offerts en présent aux souverains ou aux grands personnages de passage. Ainsi, en 1615, la belle Anne d'Autriche, infante d'Espagne, qui allait épouser le roi Louis XIII, fit une entrée solennelle et alla loger à ce grand corps de bâtiment appelé le *Palais*, qui est encore situé dans la rue de Montaut. Aussitôt après son entrée dans ses appartements, elle fut saluée par une députation d'échevins en robe de cérémonie, qui lui apportèrent le présent de la ville de Bayonne. Il consistait en un magnifique morceau d'ambre gris contenu dans un coffret d'argent ciselé, et portant sur les côtés, en émaux cloisonnés, les armes de France, d'Espagne et de Bayonne. Il paraît que la belle reine s'extasia fort sur la pureté et la grosseur du morceau d'ambre qui lui avait été si gracieusement offert, et nous aimons à croire, pour la galanterie bayonnaise, que ce dernier n'avait pas été au préalable avalé par les renards. C'était un morceau qui pesait, paraît-il, vingt onces, c'est-à-dire

(1) Relations des ambassadeurs vénitiens.

un des plus gros dont nos Archives aient fait mention. Le coffret d'argent, exécuté par un orfèvre bayonnais, reçut sa bonne part d'éloges ; nous aurons occasion de revenir plus tard sur l'argenterie fabriquée dans notre ville sous l'ancien régime.

Les acquisitions d'ambre gris se retrouvent très fréquemment dans les comptes de la ville, et cette matière, quoique assez abondante, paraît coûter fort cher. Ainsi, le morceau offert à Anne d'Autriche fut acheté à Madame de Saint-Martin pour la somme de 630 livres. Vers 1608, on mentionne une somme de 342 livres payées à Pierre Veillet, marchand et bourgeois, pour deux morceaux d'ambre gris dont le poids n'est pas indiqué ; enfin, une cinquantaine d'années plus tard, on achète encore à Dominique Daguerre, marchand de Bayonne, un morceau d'ambre gris du poids de dix onces pour 700 livres, ce qui paraît mettre l'once à peu près à 80 livres, selon le plus ou moins de grosseur du morceau.

La ville de Bayonne avait acheté au duc d'Albret la seigneurie et la haute, moyenne et basse justice de Saint-Étienne d'Arribe-Labourd, pour une certaine somme une fois payée, et surtout pour l'hommage d'une once d'ambre gris, que la ville devait aux seigneurs d'Albret tous les trente ans et à chaque mutation de seigneur.

Quelquefois on envoie à Bayonne, pour percevoir ce droit, un commissaire qui se trouve être un jour Pierre Levenyer, président de la Chambre des Comptes de Navarre, entre les mains duquel les échevins doivent prêter hommage comme représentant des seigneurs d'Albret ; en 1667, ce sont les Bayonnais eux-mêmes qui se déplacent et qui envoient à Nérac le bourgeois Larrezet, dont tous les frais de voyage sont payés par la ville.

Pendant le XVIIIe siècle, l'ambre gris est peu à peu détrôné par les parfums orientaux qui deviennent à la mode en France et bientôt après à Bayonne. Enfin, avec la disparition des cachalots du golfe Cantabrique, l'ambre gris n'est plus recueilli dans nos contrées, et c'est à peine si on en trouve dans nos anciens comptes une fugitive mention.

II

LES APOTHICAIRES BAYONNAIS

Ancienneté de la corporation. — Compagnies distinctes. — Les épices. — Chefs-d'œuvre. — Privilèges. — Principaux maîtres apothicaires. — Un apothicaire bayonnais en 1680. — Mobilier, vêtements, ustensiles de cuisine, marchandises, fabrication de la bougie.

Les premiers statuts de la corporation des apothicaires datent de 1581, mais la corporation existait déjà au moyen âge ; elle n'était pas obligée, comme la plupart des corporations bayonnaises, de résider dans une rue spéciale, ainsi que les taverniers, les aubergistes et marchands. Ses membres étaient disséminés dans toute la ville, afin sans doute d'être plus à portée de leurs clients. Nous trouvons déjà, à la date du 18 janvier 1378, un établissement ou ordonnance municipale, portant défense à tout épicier ou *botiquer* (apothicaire), mercier, ou tout autre mercadier ou non mercadier, de vendre, peser ou acheter épicerie cuite ou à cuire, ni mercerie, comme piment, safran, cumin, soie ou fil « ni nulle autre empleyte ou autre mercadeirie » qui se vende au poids, si ce n'est à la livre, laquelle sera de 14 onces et demie, de même que le quintal est de 96 livres, et qu'on n'emploie aucun poids de demi-livre, ni quarteron, ni demi-quarteron, ni au-dessous, sous les peines les plus sévères (1).

Avant le XVIe siècle, la corporation comprenait aussi les épiciers, droguistes et confiseurs qui finirent un peu plus tard par former des corporations distinctes. C'est que cette ancienne distinction venait de ce que, dans le principe, l'art de l'apothicairerie n'ayant point encore une délimi-

(1) AA. 1. Archives de Bayonne. *Livre des Établissements.*

tation parfaite, s'occupait d'une infinité de choses qui n'avaient aucun rapport avec l'art de guérir. L'union des épiciers avec les apothicaires avait encore une autre cause. Dans les commencements, les épices ou épiceries étaient si rares et si précieuses, qu'on n'en composait guère que des médicaments. « Ce n'est que depuis le renouvellement de la navigation par l'invention de la boussole, et surtout depuis que les Portugais avaient ouvert une nouvelle route pour passer aux Indes, en doublant le Cap de Bonne-Espérance, que les épices du Levant étaient devenues d'un usage familier en Europe. Néanmoins, elles demeurèrent longtemps à un prix élevé, de telle sorte qu'elles faisaient toujours un des principaux ornements des tables aux jours des grandes réjouissances » (1).

Nous avons déjà dit que les plus anciens statuts des apothicaires qui soient parvenus jusqu'à nous dataient de 1581. En 1754, ils présentent à l'approbation du Corps de Ville un projet de statuts et règlements en 55 articles « tant pour leur art que pour la confrérie qu'ils veulent établir à l'honneur de Dieu, de la Très Sainte Vierge, et sous la protection de la glorieuse Sainte Magdeleine, leur patronne ». La compagnie reçoit des maîtres parmi les aspirants apothicaires : ainsi nous trouvons les lettres de maîtrise de Pierre Dussuet, en 1671, à qui on avait proposé comme chef-d'œuvre « la confection *Hamet* et l'emplâtre *Betonica* ; à Pelletier et à Moyssen (1714), la composition de *Mithridate* et la confection d'*Alkermés* (2).

Jalouse de ses droits et privilèges, la compagnie prononçait une amende, en 1738, contre Jacob Silva, mar-

(1) P. Lacroix. *Histoire des anciennes corporations de Rouen*. 1850.
(1) Archives de Bayonne, HH. 61.

chand apothicaire de Saint-Esprit, « surpris avec un pot d'opiat qu'il portait en ville », et contre Augustin Darracq, en 1742, et Petit Lafargue, en 1750, tous deux chirurgiens, pour des contraventions aux statuts des maîtres apothicaires. Enfin, en 1759, elle intenta un procès au Père Silvestre Lagarde, prieur des Carmes de Bayonne, au sujet de médicaments vendus par ses religieux dans la ville.

Parmi les principaux maîtres apothicaires des siècles écoulés, nous signalerons les noms suivants : Abel Boinet (1598), auteur d'un préservatif contre la peste ; Michel Barthe (1604), Jean Tartas (1667), Pierre Duserer (1671), Étienne Lafargue (1713), Blaise Rouquette (1760), Antoine Moulis, natif de Carcassonne (1770), Pierre Dabedeilhe (1773), Jean Moulis fils (1776).

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer la rapide étude de cette antique corporation bayonnaise qu'en reproduisant ici l'inventaire d'une boutique d'apothicaire de notre ville, daté du 20 avril 1680, et qui nous offre, non seulement l'énumération complète de ses marchandises, mais encore l'état de sa fortune, de ses meubles et objets mobiliers.

—

Inventaire des biens laissés par deffunt St Jean de Jusan et Catherine de Leberou, conjoints

(20 AVRIL 1680)

Premièrement les biens immeubles consistant en un héritage appelé de *Jusan*, situé en la paroisse d'Anglet, où il y a deux maisons, deux vergers à pommiers, des terres labourables et d'autres en friche servant de padouan.

Une maison appelée de *Jusan*, située rue de Luc,

Une maison appelée de *Brunet*, où lesditz deffuntz faisaient leur résidence, scituée dans la rue Poissonnerie.

Dans la maison de *Brunet*, les meubles suivants :

Quatre chalitz de bois de noyer avec trois garnitures desdictz litz, les deux de Cadix de couleur de feuille morte et bleu et l'autre de Bergame.

Six mateias.

Dix couvertes de lict, une d'icelles d'Espagne, blanche, et les autres cinq du Béarn.

Deux matelassines.

Deux coëttes et quatre chevetz de cotil, le tout rempli de plumes.

Une table ronde de bois de noyer.

Une paire de chenetz garnis d'airain.

Deux petites tables.

Deux chaises de bois de noyer.

Six autres petites chaises de mesme bois.

Six escabeaux.

Une armoire de bois de noyer.

Un coffre bahut couvert de vache de roussie, avec une cassette aussi couverte de cuir rouge et leurs piedz.

Une chaise à bras servant de fauteuil, garnie de Cadix couleur feuille morte.

Un petit coffre de bois de noyer.

Deux coffres bahuts fort vieux à la mode ancienne.

Deux autres coffres de bois de chesne fort vieux.

Ustenciles de cuisine

Quatre chaudières de cuivre.

Deux chandeliers d'airain.

Un chaudron d'airain.

Deux autres chandeliers d'estain.

Dix platz grandz et petitz, vingt sept assiettes, le tout d'airain fin.

Une poëlle d'airain à trois piedz.

Une autre petite poëlle pareillement d'airain pour lisser le linge et un fer pour le mesme usage.

Deux grilles de fer.

Trois cuillères de fer pour le pot.

Deux couvertes de fer pour le pot.

Un eschauffe lict de cuivre.

Un porte plat et un vinaigrin d'estain.

Deux broches et une lichefrite de fer.

Linge de service trouvé dans les coffres

Quinze linseuls, huit de drap de lin fin, les autres du commun.

Deux autres linseuls de toile de Hollande.

Une garniture de toile à pantes.

Cinq couverts de drap de lin pour les chevetz des lictz.

Trois napes, l'une carrée, les deux autres communes.

Vingt-quatre serviettes et deux essuie-mains de drap de lin.

Six cuillères d'argent.

Une escuelle d'argent du poids de cinq onces.

Une bague d'or montée d'un diamant.

Outilz trouvés dans la bouticque de la maison pour servir à l'usage des droguistes

Une bassine de cuivre pour faire la bougie.

Une filière de fer pour y passer la bougie.

Trois cuillères de fer-blanc pour jeter la cire sur les cierges.

Deux tables de bois de noyer sans piedz pour rouler les cierges, avec deux rouloirs aussi du même bois.

Quatre tours pour faire la bougie.

Trois bassines de cuivre pour servir à faire des cierges.

Un pot de cuivre pour servir à faire fondre la cire.

Un perloir avec les bras de la bassine pour faire les dragées.

Une cuillère d'airain pour jeter le sucre sur les dragées.

Un berlingau.

Un fer pour souder les flambeaux.

Un fléau de fer pour les grandes balances.

Deux comptoirs de bois de chêne vieux et usés, un grand et l'autre petit.

Deux poids de plomb de huit livres chacun.

Deux poids de plomb, l'un de 25 livres et l'autre de 50.

Vingt-trois poids, tant d'airain que de plomb.

Marchandises trouvées dans la même boutique

Demi barrique de turmentine.

Un tiers de demi barrique galipot.

Trois livres pesant amidon blanc.

Soixante livres pesant rouge d'Angleterre.

Deux livres pesant sanguine.

Trois livres pesant benjoin.

Une livre pesant estorac.

Trois livres pesant vitriol blanc.

Une livre pesant arcanette.

Dix douzaines noix vomica.

Huit livres pesant de céruse.

Deux livres pesant de salpêtre.

Huit douzaines de pipes fines.

Vingt-deux livres pesant lesasge doré.

Deux livres pesant terre merise.

Demie livre pesant encens.

Une corne de cerf.

Dix livres pesant de cire, tant en cierges que londedoz.

Cinq douzaines de boëttes pour tenir les drogues.

Deux grandz livres, l'un contenant 564 feuillets, où il y a peu d'écriture toute rayée, et l'autre contenant 74 feuillets et servant de brouillard.

III

LA GARDE BOURGEOISE DE BAYONNE

La garde des villes. — Composition de la garde bourgeoise. — Piquiers et mousquetaires. — Armement. — Recrutement. — Discipline. — Exemptions. — Les officiers. — Le maire colonel général. — Règlement. — Un document inédit. — Devoirs des officiers. — Le guet assis. — Corps de garde bourgeois. — Rixe des troupes avec la garnison.

« Si les villes ont le droit d'avoir des murailles, dit M. Babeau, elles ont le devoir de les défendre. C'est à leurs habitants que le soin de les garder est confié, c'est à eux qu'appartient la surveillance des remparts et des portes. Au XVIe siècle, encore, on appellera ce double service le guet et garde. Plus tard, lorsque les fortifications seront abattues ou auront perdu leur importance, les bourgeois seront encore astreints à un service militaire local, qui les enrôlera dans la milice bourgeoise.

« La milice bourgeoise n'est plus la milice communale du XIIe siècle, c'est le guet du XVIe siècle qui s'est réorganisé en se modelant sur les subdivisions de l'armée active. Les quartiers dont les bourgeois armés font partie se transforment en compagnies, et les quartiniers, les dizainiers et les centeniers deviennent des capitaines, des lieutenants et des enseignes. Cette réorganisation date du milieu du XVIe siècle, et elle est en pleine vigueur sous le règne de Louis XIII » (1).

A Bayonne, la garde bourgeoise est toujours nombreuse et aguerrie, et nous trouvons qu'elle s'élève, selon les temps, à 2,000 ou 3,000 hommes. Au commencement du XVIe siècle, les compagnies sont formées par quartier,

(1) Babeau. *La ville sous l'ancien régime.*

et un peu plus tard elles composaient deux bataillons ayant chacun quatorze compagnies. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on trouve que la plupart des hommes sont habillés d'un uniforme, et en 1595, les capitaines du guet doivent avoir leurs manteaux de couleur rouge, qui est celle de la ville (1). Toutefois, au XVIIIe siècle, une ordonnance royale défend aux officiers de la milice bourgeoise de Bayonne de porter des épaulettes, qui sont réservées aux seuls officiers des troupes actives. Lors d'une alerte qui vint, en 1636, réveiller le zèle des Bayonnais, la milice bourgeoise, qui courut tout entière aux armes, présenta, à la revue qui en fut passée par le lieutenant de roi, l'effectif respectable de 1,800 mousquetaires et de 700 piquiers. M. Babeau dit qu'en 1745, la dauphine infante d'Espagne fut reçue à Bayonne par les troupes bourgeoises vêtues de rouge, et commandées par des officiers en veste d'or broché (2). Nous croyons qu'il faut voir là seulement une sorte de garde d'honneur, choisie parmi les habitants les plus riches et qui avait été équipée spécialement pour cette occasion. On retrouve, en effet, cette garde de luxe à chaque entrée des rois, reines et princes. Des règlements militaires édictés par le roi prescrivaient les devoirs de la milice et déterminaient son organisation.

D'après le règlement de la milice bourgeoise de Bayonne, tous les habitants étaient astreints à en faire partie de 18 à 60 ans. Son armement varie avec les siècles et est assez curieux et assez intéressant pour que nous nous y arrêtions quelque peu. Jusques vers 1600, les armes défensives sont encore fort usitées, et les jaques de mailles,

(1) Archives de Bayonne, BB. 15.
(2) *La ville sous l'ancien régime.*

les haubergeons et même les armures à piques sont assez nombreux pour que la ville en entasse une grande quantité dans ses arsenaux. Les compagnies ont les deux tiers de leurs soldats armés de piques de 18 pieds et l'autre tiers d'arbalètes, bientôt remplacées par des arquebuses et enfin par les mousquets. En 1618, les compagnies formées par les rues Panecau, Galuperie et Pont-Traversant avaient 112 hallebardes et pertuisanes, 43 mousquets et 123 arquebuses ; dix hommes portaient encore le casque et la cuirasse d'acier. Les mousquets avec leurs bandoulières de cuir noir ou rouge, où se trouvaient suspendues les charges toutes prêtes dans des étuis en cuir, étaient achetés par la ville en Flandres et dans le pays Wallon. A partir de 1700, la garde bourgeoise bayonnaise fut uniformément armée de fusils à baïonnettes, et les officiers portèrent l'épée, l'esponton et le hausse-col.

Pendant longtemps le recrutement de la garde bourgeoise se fit avec une assez grande facilité, car chacun tenait, pour ainsi dire, à honneur d'en faire partie, et quoique on puisse remarquer par moment une sorte de relâchement, on peut cependant constater la plupart du temps une grande régularité dans le service. Mais bientôt le nombre de ceux qui cherchèrent à s'y soustraire devint incalculable. Déjà, au XVIe siècle, et par mesure de prudence sans doute, il avait été décidé dans le conseil de la cité que les protestants ne devaient pas monter la garde, mais se faire remplacer par les catholiques (1). Vers 1580, il fut demandé à l'évêque et au clergé de monter la garde au château, ou du moins à y entretenir 50 soldats (2).

(1) Archives de Bayonne, BB. 9.
(2) Archives de Bayonne, BB. 10.

Enfin, il fut défendu aux Portugais (juifs) de Saint-Esprit de faire le guet, et on ne dut exiger d'eux aucun droit d'exemption (1).

Nous ne pouvons mentionner ici, même en passant, tous les règlements et les ordonnances des gouverneurs astreignant les bourgeois au service du guet et de la garde, ils sont aussi nombreux que variés. Au commencement, les exemptions étaient excessivement rares, mais avec les années, la garde bourgeoise finit par être considérée comme une véritable charge, de laquelle les gens qualifiés faisaient tous leurs efforts pour se faire exempter. Dans certaines villes de France, les habitants qui font défaut sont frappés d'une amende ; en 1651, on défend à Dijon aux chefs de famille de s'absenter au moment où couraient des bruits de guerre, sous peine de confiscation de leurs biens ; en 1679, on remplace la confiscation par le fouet, le carcan et l'expulsion. A Thiviers, en 1652, on menace de livrer au pillage les maisons des habitants qui quitteront la ville (2). Peu à peu, et à mesure qu'on se rapproche du XVIIIe siècle, les ecclésiastiques, les nobles et les officiers de tout genre finissent par se faire exempter définitivement.

Un document très curieux, conservé aux Archives de Bayonne, contient la liste fort exacte des personnes qui, en 1730, sont exemptées, à tort ou à raison, de la milice bourgeoise : tous les anciens officiers garde-côte, tous les ouvriers et employés de la Monnaie, tous ceux qui touchent de près ou de loin à la maison de la reine douairière d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, alors en

(1) Archives de Bayonne, BB. 23.
(2) Babeau. *La ville sous l'ancien régime.*

résidence à Bayonne ; puis viennent les greffiers de la connétablie, le greffier en chef des affirmations de la Bourse, un Jean Larro, maître orfèvre, qui s'intitule « quêteur pour les captifs », des notaires, des écuyers, les hommes d'armes des deux châteaux et leurs archers, et une foule d'autres personnages qui font sonner très haut des titres aussi vagues que perfides.

Une ordonnance du roi vint tout remettre en place et fit rentrer dans les rangs de la milice bourgeoise ces nombreux fugitifs. On ne faisait d'exception que pour quelques rares personnages que leurs fonctions spéciales désignaient naturellement pour l'exemption. C'étaient le lieutenant général et particulier, procureur du roi et greffier au Sénéchal, les marins employés à l'amirauté et à la maîtrise du port. Les juges et consuls pendant l'année de leur exercice, les receveurs et autres employés de la douane, les hommes d'armes et leurs archers, les officiers de la reine douairière d'Espagne, et enfin les pères de famille qui avaient plus de dix enfants vivants (1), cas d'ailleurs très fréquent dans notre ville.

Les officiers de la milice se recrutaient parmi les bourgeois les plus notables. Chaque compagnie était commandée par un capitaine ayant sous ses ordres deux lieutenants et deux enseignes, qui devinrent plus tard des sous-lieutenants. Les officiers étaient primitivement nommés par le maire et ratifiés par le gouverneur. L'édit de 1694, qui établit la vénalité des charges, fut racheté par Bayonne pour la somme de 7,700 livres (2), et elles restèrent depuis lors à la disposition du corps municipal.

(1) Archives de Bayonne, EE. 7.
(2) Archives de Bayonne, BB. 36.

Si dans un certain nombre de villes de France on trouve difficilement des gens distingués pour occuper ces offices, il n'en est pas de même à Bayonne où ils sont toujours très recherchés. Nous trouvons en effet, en 1771, une supplique d'un certain Dumerle, maître écrivain et arithméticien de Bayonne, qui ne veut point servir en qualité de soldat daus la garde bourgeoise, et demande avec instance le grade d'officier.

Le maire de Bayonne est colonel général de la garde bourgeoise et conserve sur elle toute son autorité. Les principales punitions étaient la prison et l'amende. Le maire recevait le serment des officiers et donnait le mot du guet. On verra dans une autre étude qu'il possédait encore un privilège plus précieux, dont il était très fier, et qui, grâce à son énergie, fut conservé intact jusqu'en 1789.

Dans une ville frontière comme Bayonne, le service de la garde bourgeoise était des plus sérieux, car il comprenait, avant l'arrivée d'une garnison régulière, la garde des portes, le guet sur les remparts, la garde des rues, les patrouilles, et enfin les revues ou montres, les prises d'armes extraordinaires pour les cérémonies publiques, les entrées de rois ou de princes, les menaces de guerre et les incendies. Nous terminerons cette étude en disant quelques mots de la garde des murailles, des portes et du guet assis.

Les convocations se faisaient à l'aide des sergents de quartier ou par voie d'affiche ; en cas d'alarme, par le tambour ou la cloche. En 1758, à l'occasion de la venue à Bayonne du maréchal duc de Richelieu, appelé par la menace d'un débarquement de troupes anglaises, le maire convoqua les habitants à se rendre

le lendemain à la revue, armés de leurs fusils et de leurs épées (1) :

Des nombreux règlements relatifs à la garde bourgeoise, nous nous contenterons de reproduire le plus remarquable, car il modifia tous les autres et survécut lui-même jusqu'à la chute de l'ancien régime.

Règlement que le Roy a ordonné qui fut observé par les gardes bourgeoises de Bayonne

Aucun des bourgeois qui sont sur le rolle paraphez par le duc de Gramont, ne pourra être exempté de faire la garde par aucune raison que ce puisse être, si ce n'est par acquisition de charge, ou par ordre exprès de la cour.

S'il arrive que quelqu'un vienne s'établir à Bayonne qui doive faire garde, il sera mis sur le rolle à la diligence du major de la place, aussi bien que la jeunesse qui viendra en âge de porter les armes.

Quoique chaque famille ne doive fournir qu'un homme pour la garde, s'il s'en trouve où il y ait plusieurs personnes en état de la faire, s'ils veulent se faire mettre tous sur le rolle de la même compagnie, ils seront reçus à faire la garde l'un pour l'autre, sans qu'il soit besoin de permission pour cela ; mais aucun ne sera mis sur ledit rolle s'il n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans.

Aucun officier ou soldat ne pourra passer d'une compagnie à une autre sans une cause légitime approuvée par son capitaine et le Corps de ville, et seront tenus d'en avertir le gouverneur ou celui qui commandera en son absence.

De trois compagnies on en fera deux seulement, qui monteront la garde forte de 40 hommes, avec un officier et deux sergens.

Les officiers des compagnies incorporées seront mis dans

(1) Archives de Bayonne, EE. 10.

celles qui seront conservées, s'il en manque, les plus anciens les premiers.

Quant aux autres, ils serviront dans les deux compagnies dans laquelle la leur aura été incorporée, moitié dans l'une, moitié dans l'autre, et seulement avec les officiers desdites compagnies, comme font les officiers réformez dans les troupes réglées.

Il montera tous les jours deux compagnies seulement fortes comme dit est, l'une à la porte Saint-Léon et l'autre à Mousserolles.

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, la garde se montera à cinq heures précises; pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre, à six heures, et pendant les mois de may, juin, juillet et aoust, à huit heures.

Les soldats et officiers subalternes s'assembleront à la porte des capitaines de leurs compagnies, pour marcher ensuite à la Place d'Armes, où le roy ordonne que ce sera le major qui fera tirer les portes au lieu du premier échevin.

Quand les compagnies auront tiré les portes, il se fera un détachement de celle qui devra monter à Mousserolles, commandé par un sergent, pour remplir le poste de Lachepaillet.

Les officiers qui commanderont les compagnies auront la même autorité sur leurs subalternes et sur leurs soldats qu'ont les officiers des troupes réglées, pour ce qui regardera le service, et pourront, pendant qu'ils seront de garde, les châtier ainsi qu'ils le jugeront à propos, en avertissant le major, pour que ledit major ensuite en informe le gouverneur ou celui qui commandera en son absence.

L'officier qui devra monter la garde sera châtié sévèrement s'il manque, à moins d'excuse légitime, approuvée par le gouverneur ou lieutenant de roy, auquel cas il avertira s'il est en ville, celuy qui la doit monter après luy, afin que le service se fasse avec la dernière régularité.

Les officiers ne sortiront point de Bayonne sans venir se présenter devant le gouverneur ou lieutenant de roi, ce qui

doit s'entendre des voyages, et non des simples promenades qui n'empêcheront point qu'ils ne se rendent à leur devoir.

S'il arrive que quelque soldat bourgeois mérite la prison, il sera mis dans celle de la ville, où on ne fera payer aucun droit d'entrée, de gitte, de sortie ou autre, et où il sera libre aux prisonniers de se faire apporter les choses dont ils auront besoin, d'où il leur plaira.

Les sergents de quartier apporteront au major, à la montée de la garde, un controlle de chaque garde, contenant les noms de tous les soldats, pour que ledit major le remette ensuite en main du gouverneur et lieutenant de roy.

Les bourgeois qui seront parvenus à soixante ans, s'ils sont simples artisans vivant de leur travail, seront entièrement exempts de faire la garde, il en sera de même de ceux de pareille condition qui se trouvent invalides et reconnus pour tels.

Quant à ceux qui sont riches, en quelque état qu'ils soient et quel âge qu'ils ayent, ils feront faire la garde par d'autres, ne pouvant ou ne voulant la faire eux-mêmes.

Les officiers de chaque compagnie seront responsables de tous les soldats défaillans de leur garde, c'est-à-dire que le dit officier sera obligé de faire remettre en prison les dits défaillans à sa diligence pendant huit jours seulement, et d'en avertir le gouverneur de la place ou celuy qui commandera en son absence pour ordonner de leur élargissement; que si le dit officier manque à faire ses diligences dans l'espace de huit jours, il sera mis en prison.

Comme les compagnies seront présentement réduites au nombre de quarante hommes, et qu'à cause de la réduction qui vient d'être faite de trois compagnies à deux, elles se trouvent fortes de soixante au plus, l'intention du roy est que, comme il n'en doit monter chaque fois que quarante, on les fera monter alternativement, et le soulagement sera plutôt en faveur des païsans et des artisans que des autres bourgeois; c'est à dire que ceux qui auront monté la garde seront relevez

la huitaine d'après par les vingt restans, et successivement la quinzaine ensuite, en observant le même ordre, et dont l'officier sera obligé de rendre compte au gouverneur ou à celuy qui commande à sa place, afin qu'il ne favorise personne et que la loy soit égale.

S'il se trouve dans la suite qu'il y ait quelque chose à changer au présent règlement en l'absence du duc de Gramont, le sieur de Collins en donnera connoissance au roy, pour que Sa Majesté ait à luy faire savoir ses intentions.

Il sera donné des copies du dict règlement aux bourgeois, afin qu'ils sachent à quoy s'en tenir.

Fait à Bayonne, ce neuvième de janvier mil six cens nonante.

Signé : ANTOINE, CHARLES, duc de GRAMONT.

Et plus bas : Par Monseigneur, LAMARQUE (1).

Nous ajouterons que la garde était formée par deux compagnies correspondant à chacun des jours de la semaine, et que vers 1725 chaque compagnie était composée d'un capitaine, 6 officiers, 4 sergents, 46 soldats, 19 à 20 marins, 15 vignerons et 6 ou 8 habitants de Saint-Esprit.

Un peu plus tard, M. Dadoncourt, lieutenant de roi, fit publier une nouvelle ordonnance qui dut être affichée dans tous les corps de garde bourgeois. L'officier qui commandait la garde devait partir avec sa troupe au soleil couchant pour se rendre à la parade ; le lieu ordinaire du rendez-vous était les *Plams*, c'est-à-dire la rue Thiers, ancienne Place d'Armes. Là, il devait être passé en revue par le major ou l'aide-major, qui examinait les gardes. Aussitôt arrivé à son poste, il devait envoyer

(1) Archives de Bayonne, EE. 4.

chercher les hommes qui avaient manqué, et les punir comme il le jugerait à propos.

Lui-même devait rester constamment à son poste, afin de contenir ses soldats dans le devoir. Il devait s'assurer que les sentinelles étaient posées très régulièrement et devait répondre des dégradations qui auraient été faites aux fortifications ainsi qu'aux arbres du rempart. Lorsqu'un officier de garde aura manqué à quelqu'un des points qui viennent d'être développés, il sera puni pour la première fois des arrêts, qu'il gardera chez lui, et pour la seconde fois il sera envoyé en prison aussitôt qu'il aura descendu sa garde. Le lieutenant de roi ordonne de pourvoir immédiatement au remplacement des sergents qui manquent dans les compagnies. Il ajoute qu'il faut quatre sentinelles à la porte Saint-Léon, de jour et de nuit, dont une devant le corps de garde, une sur la plate-forme, une à la vieille glacière, et une au bastion de la Vieille Boucherie. La porte de Mousserolles devait avoir deux sentinelles. Le poste de Lachepaillet devait être commandé par un sergent, ainsi que celui de la Tour de Sault.

Les capitaines commandant les compagnies de la garde bourgeoise étaient très attentifs à relever tous les sujets de plainte que leur causaient les empiètements successifs et continuels des troupes actives sur leurs privilèges. Des plaintes nombreuses qu'ils portent collectivement, nous nous bornons à reproduire la suivante, qui les résume toutes assez exactement :

Griefs de plainte que présentent les capitaines en chef des gardes bourgeoises à Messieurs les mayre, eschevins, jurats et conseil de la ville de Bayonne, qui sont très humblement

supliés de leur part de se pourvoir devant qui il appartiendra pour estre réparés.

Les dits capitaines se plaignent de ce que les troupes du régiment de la Reine se sont emparées contre l'usage, droit et justice, de certains postes des remparts à l'exclusion des bourgeois :

Notamment de ce qu'ils mettent une sentinelle à la guérite du bastion des Boucheries et se sont emparés du corps de garde qui est sur le chemin de ronde de la courtine de Boufflers, sous prétexte de la désertion, ce qui est une entreprise formelle contre les droits de la ville, uzage et privilège, qu'on veut pourtant colorer de bien du service, quoyque ce ne soit qu'une vexation et un vray attentat.

Les gardes bourgeoises ont toujours été attentives à ne point laisser sortir ledit soldat de la garnison hors de la place lorsqu'il leur a été consigné.

Ils auront toujours la même attention dans l'étendue de leur poste. Il est même très constant qu'il n'est point déserté de soldats de la garnison par les postes gardés par les bourgeois, et les troupes doivent s'imputer la désertion, puisqu'on a vu six soldats armés déserter la garde du commandant de la ville, et s'évader par les remparts du Château-Vieux.

D'ailleurs, il a toujours été d'usage dans cette ville que le bourgeois a eu la garde de ses remparts, comme le dehors à la garnison : lesdits bourgeois défendront leurs remparts à l'occasion avec fermeté et toute la fidélité qu'ils doivent à leur souverain.

Et comme il y a aparence, Messieurs, que l'uzurpation faite par les troupes sur le privilège des bourgeois est faite à l'insu de M. de Collins, lieutenant pour le roy en cette ville, qui n'a pu le leur accorder, la conservation des privilèges luy ayant été très expressément recommandée, Messieurs les magistrats sont très humblement priés de s'en éclaircir avec ledit sieur de Collins, pour qu'il remette les choses dans leur état ancien, à faute de quoy les dictz sieurs magistrats se pourvoient

devant qui il appartiendra pour la réparation des griefs cy dessus (1).

Ce fut probablement à la suite d'une de ces querellles qu'un tumulte indescriptible eut lieu au corps de garde de la porte Saint-Léon entre les soldats du roi et l'officier et les soldats de la garde bourgeoise qui occupaient la porte. L'officier fut mis en prison par ordre du lieutenant de roi et relâché bientôt après (2).

Nous ne parlerons pas ici des portiers ou *portalers*, ainsi qu'on les appelait au moyen âge, et qui existaient à Bayonne depuis les temps les plus reculés. La garde des remparts, ou guet proprement dit, qui n'était usitée dans les villes de l'intérieur qu'en temps de guerre seulement, exista à Bayonne jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Sur les murailles, à l'abri des échauguettes, des guérites en bois, ou des galeries qui couraient les remparts, étaient placées des sentinelles qui devaient donner l'alarme et signaler tout danger. Des rondes vérifiaient de temps à autre si les hommes du guet assis étaient à leur poste et faisaient bien leur devoir. En 1609, le guet assis occupait encore les endroits suivants : Saint-Esprit, 7 hommes ; les Jacobins, 3 ; Mousserolles, 7 ; Notre-Dame, 4 ; la brèche de Saint-Jacques, 4 ; le Fer à Cheval, 3 ; une guérite qui n'est pas nommée, 4 ; le Port de Sault, 5 ; le Pied de Mulet, 3 ; Saint-Léon, 6 ; la Boucherie, 3 ; Lachepaillet, 6 ; les Loms, 3 ; la tour de Nard, 4 ; le Piedmont, 4.

A la fin du XVIIIe siècle, l'uniforme est généralisé et se compose d'un habit bleu à revers et d'une veste et une culotte blanches. En 1718, la garde bourgeoise n'a plus

(1) Archives de Bayonne, EE. 7.
(2) Voir à l'appendice la relation de cette affaire.

que six drapeaux en taffetas blanc et bleu et terminés par une pique dorée (1).

En 1789, la garde bourgeoise est dissoute et remplacée dans toutes les villes de France par la garde nationale.

---

(1) Archives de Bayonne, EE. 6.

APPENDICE

CORPS DE GARDE BOURGEOIS

1750

(Archives de Bayonne, EE. 10)

Les sergens de chaque corps de garde devront attention de contenir tout leur monde dans le poste, ils pourront en envoyer dîner la moitié, depuis 11 heures jusqu'à midi, l'autre moitié depuis midi jusqu'à une heure, en observant que, lorsque le sergent aura dîné, le caporal restera jusqu'à son retour, avec la moitié du monde, et que cette division se fera au choix du sergent ou de l'officier commandant le poste; personne ne pourra quitter le corps de garde après les portes fermées, et lorsque quelque soldat aura indispensablement besoin d'aller chez lui dans le courant du jour, l'officier ou le sergent commandant le poste pourra en envoyer un à la fois, pendant une ou deux heures seulement, et s'il manque à se rendre à l'heure qu'on lui aura marqué, le sergent ou l'officier commandant l'enverra en prison de son ordre, à la descente de la garde, ainsi que pour tout autre manquement de service, en avertissant un officier major de la place ou le sergent de quartier de semaine qui en rendra compte au major. Il se fera quatre appels, dans chaque poste, des soldats qui sont de garde, le premier après la porte fermée, le second au point du jour, le troizième avant onze heures et le quatrième après une heure, pour savoir si tout le monde est rentré : les officiers feront eux-mêmes les deux premiers, et les sergens rendront compte des autres.

Lorsque les colonels, lieutenans-colonels de la garnison ou la suite de la place, et les commandans de bataillon feront la visite des portes, les corps sortiront, le soldat se mettra en haye reposé sur les armes, l'officier ou le sergent à leur tête, pour qu'ils puissent examiner si tout le monde est à leur

devoir et les armes en bon état, et on leur montrera le contrôle de la garde, afin qu'ils examinent s'il est conforme à celui qui leur aura été remis par le major, lesquelles consignations seront affichées à chaque corps de garde.

Fait à Bayonne, le 9 juin 1750.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

ELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

JUIN 1898

TEMPÉRATURES				Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	VENTS	Mer	Nébulosité
DE LA ATION	DU SOL	MAXIMA	MINIMA								
15	+16.5	+17	+11.8	89	19	1.8	4	1.3	W.	4	5
16.5	+17	+19	+11	89	13	1.2	4	1	Variable	4	4
16	+18	+18	+ 8.2	85	11	1.5	2	0	Variable	4	3
18	+17	+18	+ 7.8	80	7	2.3	4	0	S.E.	3	2
17	+18	+28.5	+15.2	90	8	3	4	0	E.	1	5
25	+21	+28	+15.5	76	8	3.5	4	0	S.	1	1
20	+20	+25.5	+16.2	88	9	2.5	4	0	Variable	2	2
18	+19	+25.6	+15.5	96	14	1	2	2.8	W.	2	9
17.5	+19	+21.5	+14.8	78	19	0.7	4	0	W.N.W	3	6
15.5	+18	+20	+14	96	20	1	4	2	W.N.W	4	9
18.7	+19	+21	+10.2	88	15	1	2	0	S.E.	1	0
19.2	+20	+22.8	+14.8	92	17	1.6	4	0	N.N.W.	1	3
18.8	+20	+22	+17	92	18	1	2	0	W.N.W	1	7
16.6	+18	+19	+15.3	96	11	0.4	0.4	5.4	Variable	2	9
16	+18.5	+21.2	+15.2	96	18	0.5	2	2.5	N.	4	9
15.5	+19	+17.5	+12	87	15	1.6	2	1	Variable	5	2
17.7	+19	+18	+12	89	10	2.5	6	0	S.E.	4	3
18.5	+19	+21	+10.5	80	12	2.3	2	0	Variable	2	0
18.9	+19	+21.7	+10.5	94	12	2.3	4	0	N.	2	3
19	+19.5	+22	+11	90	16	2	2	0	S.E.	2	0
24	+20.5	+26	+12	85	6	2.5	2	0	S.E.	2	0
19.6	+20.5	+34.2	+13	94	14	5	0.6	0	W.	2	9
18.5	+20	+21.6	+15	88	18	1.2	4	6.5	N.	4	4
17.5	+19	+20.5	+ 8.7	80	11	2.7	2	0	S.E.	4	0
21	+21	+22	+14	73	6	3.4	4	0	S.E.	4	2
18	+18	+20	+11.5	81	16	2	8		N.W.	7	5
16	+17	+19.5	+12	96	12	2.3	6		N.W.	6	7
17	+18	+20	+10.2	90	18	1.5	4		S.E.	4	0
18.5	+19	+23		96	8	3	4		W.	2	0

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

JUILLET 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	768	+18.5	+19.5	+22.8	+12.6	90	15	1.6	2	0	S.		
2	771	+19	+19	+22.8	+14.8	90	12	2	4	0	S.E.		
3	768	+19	+20	+22.2	+15.5	90	17	1	4	0	N.		
4	766	+17.5	+19.5	+21.7	+15	90	16	2	4	0	S.		
5	767	+18.5	+20	+22	+15	98	10	2	4	0	S.W.		
6	769	+18	+20	+22.2	+11.5	71	16	2.4	4	0	S.E.		
7	770	+20	+21	+25	+11.4	70	5	5.2	4	0	E.		
8	768	+20.5	+20.5	+25.2	+13	92	6	4.4	4	0	S.E.		
9	765	+20.2	+20.2	+25	+13	90	9	1.8	4	0	W.		
10	764	+17.7	+19	+25	+14	88	10	2	3	0	E.		
11	768	+17.5	+18.5	+22	+11	81	7	3	2	0	N.E.		
12	769	+18.5	+19	+22	+11.4	91	6	2	1	0	N.E.		
13	768	+20	+20	+24	+16.4	80	7	3.2	4	0	N.W.		
14	766	+18.2	+19	+23	+16	90	13	2	2	2	N.W.		
15	768	+19.5	+19	+23.5	+12	89	7	1.7	2	0	S.E.		
16	764	+23	+20	+30	+15.5	80	10	4.7	2	0	W.	3	0
17	765	+21.6	+21	+27	+17.6	90	17	2	4	0	N.W.	3	0
18	764	+22.5	+21	+27	+16.5	90	4	1.7	2	0	S.E.	3	3
19	764	+22.5	+22	+31	+30	98	12	2	2	0	W.	3	5
20	764	+21	+21	+27	+19	90	6	1	2	1	W.N.W	3	6
21	766	+20.2	+21.5	+23	+17.5	98	4	1.5	2	4	S.W.	3	6
22	766	+23	+21.5	+24	+17	83	2	2.5	2	0.3	S.E.	2	0
23	764	+21	+22	+27.5	+18	91	15	1.3	2	0.4	Variable	3	4
24	765	+18.8	+21	+23.3	+16.6	90	16	2	3	0	E.	3	4
25	765	+22.5	+22	+26	+18	90	14	2	2	0	Variable	3	3
26	765	+22.2	+23	+26	+19	90	17	2	4	0	Variable	2	2
27	766	+21.5	+22	+24.3	+18.8	90	6	2.2	3	0	N.W.	4	4
28	767	+22	+22	+25	+15	91	19	1.7	4	0	N.	3	1
29	767	+22	+22	+24.5	+16.7	80	17	2	4	0	W.	3	4
30	766	+18.8	+19	+24.7	+11	90	12	1.5	3	1.02	E.	3	0
31	762	+19.7	+20	+26.2	+15	72	4	6	3	0	E.	1	2

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

AOUT 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	764	+20.7	+21.5	+27	+18	92	15	3	2	0	W.	2	2
2	765	+21	+21	+24.8	+16.5	91	17	2	2	0	W.	3	2
3	767	+21	+21	+24.6	+14.2	91	16	1.5	4	0	S.E.	2	0
4	769	+20.6	+22	+27	+16	91	11	3	2	0	Variable	3	2
5	770	+20.2	+20.5	+25.7	+13.5	81	6	2	2	0	S.E.	4	0
6	770	+21	+22.5	+30.5	+17	91	8	3	2	0	Variable	4	0
7	760	+24.5	+24	+30.7	+19	83	14	2	2	0	W.	3	3
8	760	+22.2	+22	+30.6	+15	91	8	1.7	4	0	S.E.	4	5
9	768	+18.5	+20	+23.5	+14.3	71	13	3	2	2	W.N.W	6	6
10	770	+15.2	+18	+21.5	+9.3	79	6	2.05	2	0	S.E.	3	0
11	767	+19.6	+19	+26.2	+9.5	81	14	4	2	0	S.E.	1	0
12													
13	765	+22.5	+22	+36	+15	91	16	4	2	0	S.E.	3	0
14	764	+20.5	+22	+29.5	+15.8	82	15	2	2	0	Variable	5	1
15	763	+22	+23	+24.5	+19	83	14	2	2	0	W.N.W	4	5
16	763	+21	+22.5	+25.7	+18	90	10	1.7	2	0	Variable	3	8
17	762	+21.8	+23	+28.2	+19.8	90	17	2	2	0	S.E.	3	9
18	760	+23	+24.5	+34	+21.2	90	14	4.3	2	0	S.W.	2	3
19	766	+23	+23	+25.2	+16	80	18	1	2	0	S.E.	3	2
20	765	+26.2	+22.5	+27.8	+16.2	83	9	2	2	0	S.E.	2	0
21	763	+23.7	+24.5	+34.5	+18.5	91	6	4.5	4	0	calme	2	5
22	765	+23	+24	+32.2	+19	83	12	2.2	1	0	W.	2	5
23	767	+22	+24	+32	+19	95	19	1.5	2	0	Variable	2	9
24	770	+22.2	+22.5	+25.5	+17	74	19	1.5	2	0	W.	3	4
25	769	+20	+21	+24.2	+14.3	80	10	2	2	0	Variable	4	3
26	768	+19	+20	+24	+10.5	80	9	2.2	2	0	S.E.	3	0
27	767	+18.5	+20	+24.5	+11.5	80	7	2	2	0	S.E.	3	0
28	767	+21	+22	+27.7	+17	82	10	3	2	0	S.W.	3	6
29	769	+19	+20	+23	+14	81	12	1	2	2	S.E.	6	0
30	769	+18.8	+21	+24	+13.7	98	14	2	2	0	W.	5	0
31	770	+19.2	+22	+24.5	+18	98	13	2.8	2	0	S.E.	4	9

Le Sociétaire chargé de la direction du service météorologique,

E. RAGON.

OBSERVATIONS

Le degré très élevé de nébulosité est dû à ce que cette observation est inscrite à 9 heures du matin. La même raison existe pour l'actinométrie ou intensité des rayons solaires, qu'il faudrait observer à midi, heure où le ciel est généralement découvert.

Ces deux observations ne doivent donc être consultées ici : la première donnant le chiffre maximum de nébulosité ; la seconde donnant le chiffre minimum d'intensité des rayons solaires.

DC
801
.B36
S68
1898
no. 4

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

(SUITE)

RIXE ENTRE LA GARDE BOURGEOISE ET LES TROUPES DE LA GARNISON

14 OCTOBRE 1715

(Archives de Bayonne, EE. 6, n° 46)

L'an mil sept cens quinze et le quatorzième du mois d'octobre, environ les six heures et demy du soir : certiffie moy Léon Barroilhet, bourgeois de cette ville de Bayonne et officier dans la milice bourgeoise, depuis hier au soir à la même heure, qu'estant en fonction pour garder avec ma compagnie, composée d'un sergent et un caporal et 86 hommes, la porte de la ville qui est celle qui mène en Espagne, et un moment avant que la garde qui devait me relever ne fût arrivée, serait venu un sergent portant les clefs de la ville dans sa main, suivy seulement de deux grenadiers, et les trois estans armés de leurs fusils, les noms desquels me sont inconnus, ayant remarqué néanmoins qu'ils avaient des moustaches et que ledit sergent estoit d'une stature raisonnable, à barbe rousse et assés bien fourny. Et quoy qu'il se pratique le plus souvent que le capitaine des portes se trouve luy même avec des fusilliers à la fermeture de cette porte, ainsy que des autres, néanmoins ie passay par dessus cette formalité, et ledit sergent ayant remis lesdites clefs entre les mains du fermeur ordinaire de ladite porte, nommé Georges Chaline, employé et aux gages de Messieurs les maire, échevins et jurats de Bayonne, pour en faire la fermeure sous l'escorte d'un détachement de mes soldats que ie donnay comme il s'observe, il seroit arrivé après que les portes avancées

furent fermées sous l'assistance de mon détachement, et au moment qu'on finissoit de fermer la première porte pour sortir de la ville, qui est scitué contre le corps de garde, et par conséquent dans mon poste, moy officier, portant les marques du caractère dont j'avais l'honneur d'estre revestu, estant présent ensemble une bonne partie de mes soldats, que ledit Chaline ayant voulu me présenter les clefs comme il est d'usage, parmy la milice bourgeoise de tous les temps observés, affin de vérifier sy la dite porte étoit bien et fidèlement fermée, le dit sergent déclara hautement et d'un air de mépris, qu'il s'opposoit à cette présentation, et se saisit d'abord des clefs qu'il arracha des mains dudit fermeur, comme s'il avoit quelque mauvoise intention, et sur ce que celuy-cy remontra au dit sergent qu'il croyoit qu'il delinquat dans cette occasion, en refusant une honnesteté qui tomboit dans le devoir, et quy n'avoit jamais esté obmise, luy fermeur l'ayant toujours pratiquée de même, sans aucune insistance, outre que la précaution donnoit égale et plus recommandable encore à moy officier puisque j'en étois chargé et personnellement responsable, et la sentinelle posée près ladite porte usant aussy de quelque douce remonstrance. Là-dessus, sans que j'eusse encore dit mot, ny fait le moindre mouvement, ledit sergent, présentant le bout du mousquet sous le menton de ladite sentinelle, et prenant un ton plus élevé qu'auparavant, répartit qu'il se f..... de l'officier et de son corps de garde, et que le premier qui s'approcheroit de luy auroit la bourre dans le ventre. Présuposant qu'il avoit ses ordres pour en agir de la sorte, sans aucune discrétion ny ménagement pour son caractère ny du corps de garde, et qu'alors me sentant ainsy traité et méprisé, et attendu que c'étoit violer les règlements militaires et la subordination deue envers les officiers indépendamment de la témérité exercée contre la sentinelle et de la présentation desdites clefs insolemment refusée, j'ordonnay à mon détachement d'arrêter sur le champ ledit sergent et les deux soldats grenadiers,

mais ils prirent la fuite à toutes jambes, tenant touiours les clefs et furent plus de quarante pas en avant, jusqu'à ce qu'ils furent joints par mon détachement qui les fit rebrousser et entrer dans le corps de garde, cosant beaucoup de voies de faits et de violences contre mes soldats qui reçurent plusieurs bourrades dans cette occasion, jusqu'à ce que ledit sergent mit en joue, et qu'il lâcha le coup qui ne prit point pour avoir râté, ce qui me fut aussy raporté par mon dit détachement et les personnes qui avoient accouru au bruit qui s'estoit respandu au quartier, par la résistance et la violance desdits soldats, moy officier, me tenant toujours dans mon poste avec vingt ou trente soldats bourgeois. De manière qu'aussitôt que ledit sergent et un soldat furent conduits et arrêtés dans mon corps de garde, le second soldat s'étant évadé, ils continuèrent encore de me malmener et à mes soldats, en disant qu'ils ne devoient point obéir à des bougres de gueux de bourgeois, et que nous étions de la canaille. Et luy ayant demandé s'il ne savoit point son devoir, et qu'il devoit se contenir quand il parloit à un officier, et en présence d'un corps de garde, ils répondirent qu'ils avoient leurs ordres et qu'ils se f..... de nous.

Et l'autre compagnie bourgeoise, commandée par le sieur Detcheveryy, s'étant présentée dans cet instant pour relever ma garde pour cette nuit et le jour du lendemain, comme c'étoit son tour, je luy consignai lesdits sergent et soldat après l'avoir informé de ce qui venoit de se passer, et de ce qui pouvoit intéresser d'ailleurs le service, et ie fis retirer ma troupe, à l'exception de mon sergent et d'un de mes soldats auxquels j'ordonnay de porter incessamment les clefs à Monsieur de Collins, ayant observé cependant de prendre mes soldats et toutes les personnes qui étoient accourues et celles qui m'étoient venues visiter, pour témoins de l'action criminelle qui venoit d'être commise, et dans l'idée que j'avois de me servir de leur témoignage si j'en avais besoin pour authoriser la plainte que j'allai faire à Monsieur Collins, commandant du Château-Vieux et de la place, sous les ordres

de Monseigneur le maréchal de Montrevel, commandant général pour Sa Majesté dans la province, et effectuant ma résolution soutenue par mon droit, j'allay sans perdre un moment chez ledit sieur Collins, que ie ioignis sur le rempart, assés près dudit corps de garde, où il étoit à se promener, et luy ayant adressé ma plainte sur l'exposé que je viens de faire en luy priant de me rendre justice, et luy témoignant que ie venois de donner mes ordres pour faire remettre les clefs dans le château, il se contenta de me dire seulement que je n'avois qu'à luy faire remettre les clefs à luy même et qu'il aloict les prendre dans le corps de garde. En effet, nous y estant acheminés tous deux, lesdites clefs furent remises audit sieur Collins, qui les envoya dans son château par le sergent et le soldat que ie venois d'arrêter sans qu'il m'eut autrement rendu justice qu'en m'exhortant à me retirer, ce que j'exécutay d'abord, et m'en allay souper en ville dans une maison du sieur de Lissonde, bourgeois et mon parent, avec lequel ie soupay. Et comme le souper et la recréation me menèrent jusques bien avant dans la nuit, et qu'il se faisoit une heure indue pour se rendre chez mon père, ie me vis dans la nécessité de coucher avec ledit sieur Lissonde et dans sa maison. Evitant en cela d'incommoder mon père parce qu'il l'estoit desia et qu'il est fort avancé dans l'âge.

Et le lendemain matin quinzième de ce mois, m'estant levé entre les sept heures et retiré chez mon père, mon frère cadet qui s'y trouva me prévint que j'avois donné beaucoup d'inquiétude à mon père pendant la nuit passée, à cause que ie ne m'estois pas retiré chez luy, et bien plus que ledit sieur Collins m'avoit envoyé chercher à dix heures sonnées de la mesme nuit par Monsieur Dauville, major de la place, ancien capitaine du régiment de la Royne, en garnison à Bayonne, et le sieur Larrérie, capitaine des portes, tous trois précédés d'un soldat portant un fanal allumé pour les éclairer, lesquels officiers avoient eu la complaisance de m'attendre iusques vers les onze heures, dans la croyance

que ie me retireray, et qu'ils l'avoient chargé de me dire que j'eusse à me rendre incessamment et à quelque heure que j'arrivasse, chez M. Dubarbier, commissaire des troupes, où ledit sieur Collins estoit à souper, sans autrement s'expliquer sur le suiet de leur commission. Et que ledict capitaine des portes estoit revenu le matin vers les six heures pour m'ordonner de la part dudit sieur Collins de me rendre aux prisons de la ville dans un quart d'heure tout au plus, à défaut de quoy qu'il envoyeroit bonne garnison, ce qui me surprit d'autant plus que ie n'avois rien à objecter qui eut pu m'attirer un ordre pareil, outre que cy estoit à l'occasion de ce qui estoit arrivé la veille, ledit sieur Collins avoit absolument décidé la chose à mon grand désavantage ; cependant, ayant esté assuré par la famille du rapport qui venoit de m'estre fait par mon frère, je me déterminay à obéir et à me rendre en prison, et dans ceste entrefaite, mon frère aîné, notaire royal dans ceste ville, qui avoit sans doute appris de quoy il s'agissoit, s'en fut de son mouvement, à l'instigation de notre père commun, accompagné de M. de Rivière, ancien advocat en la cour et cittoyen de la ville, puis comme chef de ma garde, devers le sieur de Collins, pour luy rendre compte de la conduite que j'avois tenue, mais il les renvoya en leur disant qu'il falloit obeir, sy bien que de son authorité j'ay esté détenu prisonnier dans les prisons de la ville, où je suis actuellement. Dans cest estat très douloureux pour moy, me voyant grièvement offensé par deux endroits également sensibles, le premier par les insultes et les violences desdits sergens et soldat, et le second arresté dans une prison sans aucun suiet qui ait peu luy donner lieu, j'ay fait et dressé le présent procès-verbal de tout ce dessus, que j'ay signé avec ledit Chaline, fermeur des portes, mon sergent et caporal, tous mes soldats présents qui sçavent signer et non les autres qui ne sçavent point, non plus que la sentinelle, mais qui adhèrent à tout.

BAROILHET, officier de garde.

(Suivent les autres signatures).

IV

UNE FÊTE CHAMPÊTRE A L'ILE DE ROL

La convalescence de Louis XV. — Relation d'une fête. — Le château de *Montpellier*, sur l'Adour. — Milices en armes. — *Te Deum*. — Distribution de comestibles. — Banquet. — Feux d'artifice. — Danses et *pamperruque*.

Il s'agissait de fêter la convalescence du roi Louis XV, que la France craignit un moment de perdre. La relation très détaillée que nous publions ci-dessous est extraite du *Mercure de France*, ce précieux recueil de notre histoire.

Relation d'une fête champêtre donnée par M. de Rol-Montpellier, le 20 septembre 1744, dans son château de Montpellier, *sur l'Adour, à deux lieues de Bayonne, et à l'occasion de la convalescence du Roi.*

(*Mercure de France*, 30 novembre 1744, p. 31).

M. de Rol-Montpellier (1), chevalier de l'ordre de Saint-Michel, voulant donner des marques de son zèle ardent pour la personne sacrée de S. M., résolut de faire chanter le *Te Deum*, dans sa chapelle, en action de grâces de la convalescence du roi et de faire des réjouissances auxquelles sa maison, ses amis et tous ses tenanciers prirent part. Ayant pris jour le dimanche 20 septembre, la fête fut annoncée par la générale, qui fut battue à sept heures du matin par une bande d'excellents tambours, accompagnés de fluttes du pays, de violons et de cors de chasse : à neuf heures on battit l'assemblée et à onze heures le drapeau ; à ce signal, un canot, extrêmement propre, mouillé en face d'une très belle terrasse qui borde tout l'enclos, fut orné de pavois, de pavillons et de flames : toutes les rames étaient peintes avec goût et placées sur les bancs. A midi, ce canot, bien équipé, vogua comme un trait le long des deux rives, les matelots

(1) Les Rol-Montpellier ont fourni des maires à la ville de Bayonne.

criant continuellement *Vive le Roi*, ce que les habitants des deux bords répétoient avec des transports de joye et de tendresse qui rendoient parfaitement leurs sentiments : ce canot vint ensuite se mouiller à son premier poste, pendant que la compagnie dina.

Sur les trois heures, tous les tenanciers et les voisins s'assemblèrent en armes et en très grand nombre dans le meilleur équipage qu'il leur fut possible. Une multitude infinie de curieux des deux sexes se rendirent aussi dans l'enclos : les dames leur distribuèrent des cocardes et des bouquets ; ils formèrent dans les bosquets et sur les terrasses plusieurs troupes de danseurs au son de divers instruments. A cinq heures, le *Te Deum* fut chanté dans la chapelle, après lequel M. de Rol, suivi des cavaliers qu'il avait invité à cette fête et de la plupart de sa famille, alla se mettre à la tête de la milice, qui était en bataille dans un avant-cour ; il marcha ensuite l'esponton à la main, revêtu de l'ordre de Saint-Michel par dessus son habit, la troupe défilant par quatre au son de tous les instrumens ; il fit tout le tour de l'enclos, qui est vaste, et arrivant à un bout de la terrasse, qui est le long de la Dour, il la fit border, la droite appuyée à une espèce de bastion et la gauche à un grand pavillon, qui avance également dans la rivière ; une demie heure après il alluma le feu de joye placé entre le château et la rivière. On fit à l'instant une décharge de toute la mousqueterie, et les cris de *Vive le Roy* se firent entendre de toutes parts. Tous ceux qui étaient répandus sur le bord de la rivière, dans une étendue d'une demie lieue, répétèrent ces mêmes cris avec une émulation charmante.

Vers les sept heures du soir on distribua des viandes, du pain, du vin et des fruits à tout le monde ; un peu avant la nuit, les tambours rappelèrent, et la milice ayant repris son poste, les tambours, battant la charge, firent une seconde décharge, après laquelle il y eut un grand souper. Trois tables furent servies avec autant de délicatesse que de profu-

sion; vers les dix heures, le signal ayant été donné par des fusées volantes, le château, le canot et la terrasse furent illuminés, et la milice fit une troisième décharge, pendant que les tambours et les autres instruments faisaient un bruit de guerre qui fut très bien exécuté. Ensuite, tout le peuple se dispersa par bandes dans les bois et dans les bosquets, qui étaient éclairés, pour danser au son des instruments et de la voix, tandis que la compagnie, placée sous un berceau illuminé avec art, commença un bal qui dura jusqu'au jour; les rafraîchissements furent servis avec abondance, et deux fontaines de vin placées dans les bosquets tout ce tems pour les paysans qui y passèrent la nuit; les fusées et les décharges ranimaient de temps en temps la joye et le bruyant de cette fête. Avant le point du jour, le canot avec ses armemens et ses falots, équipé des plus vigoureux nageurs, reconnus parmi les meilleurs qu'il y eut en France, vogua comme un trait. Un grand nombre de cavaliers s'y étaient embarqués avec la symphonie; la force des rameurs et l'habileté du pilote imitoient parfaitement des danses en rond au milieu de la rivière, au son des instrumens; les rivages retentissaient des cris continuels de *Vive le Roy,* et la mousqueterie, faisant de nouvelles décharges toutes les fois que le canot passait le long de la terrasse, il parcourut les bords de la rivière extrêmement garnie de maisons dont les habitans, se levant en sursaut, se plaçoient aux fenêtres ou sortoient à demi nuds pour suivre le canot et joindre leurs acclamations et leurs cris à ceux de cette troupe flottante. La fête fut terminée par une danse générale du pays nommée la *pamperruque*, les tambours battant un air extrêmement gay, toutes les dames, les cavaliers, les paysans et les paysannes faisant une chaîne qui tenoit tout l'enclos.

Il est aisé de donner des fêtes plus magnifiques, mais il n'est pas possible d'en donner de plus vives; l'amour et la joye éclatoient de toutes parts; les discours des paysans valoient des panégyriques et les pièces les plus achevées que les meilleures plumes ont produit d'aucun événement aussi intéressant.

V

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE DU SIÈGE DE FONTARABIE (1638)

A. Bernal de O'Reilly. — Le Père Moret. — Un livre rare. — Ouvrages espagnols. — Relations du siège. — Ouvrages français.

En 1872, parut un petit ouvrage intitulé : *Bizarria Guipuzcoana y sitio de Fuenterrabia* (1474-1521-1635 et 1638). — *Apuntaciones historicos* de ANTONIO BERNAL DE O'REILLY, natural de Madrid. — *San Sebastian,* imp. y lib. de I. Osés, plaza de la Constitucion (7) — 1872, 304 p. et 1 p. de table.

La lecture de cet ouvrage nous ayant mis en garde contre certaines assertions qui s'y trouvent à côté de l'éloge exagéré des braves défenseurs de Fontarabie, nous avons recherché les livres qui ont traité le même sujet, et on verra par la liste que nous en donnons ci-dessous, que ce fait mémorable ne compte pas pour peu de chose parmi les événements les plus extraordinaires du siècle.

Le plus curieux, comme le plus rare, est du P. Moret. Il porte pour titre : *R. P.* JOSEPHI MORETI, *Pamplone soc. Jesu. De Obsidione Fontarabia libri tres. — Jean Couronneau, s. l. n. d.* pet. in-32, 476 p. plus une dédicace en tête, et l'approbation à la fin de la dernière page, datée de 1655. Une planche sur cuivre donnant la rue de la ville et les emplacements des batteries.

L'excellent exemplaire que nous avons sous les yeux appartient à la riche bibliothèque locale de M. A. Détroyat, qui a bien voulu nous le communiquer avec son obligeance accoutumée.

On trouve dans la *Biographie Universelle,* de Michaud, article Moret, que le savant auteur des *Annales de Navarre*

avait déjà écrit l'histoire du siège de Fontarabie par les Français, en 1638 :

Historia obsidione Fontarabiæ, anno 1638 frustra de Gallis tentata, Lyon, 1856, in-24. Cet ouvrage est le plus rare de tous ceux du P. Moret. Quelques bibliographes, qui n'avaient pu se le procurer après de longues recherches, ont pensé qu'il n'avait point été imprimé. Cependant l'édition qu'on vient de citer est mentionnée dans la *Biblioth. Soc. Jes.* et dans la *Bibl. hisp. nova.* d'Antonio. Elle l'est enfin dans la *Bibliothèque historique de la France,* t. 2, n° 21,953, où l'on en indique une première édition, *Pamplona,* 1832. Quoiqu'il ne soit pas impossible que le P. Moret eût alors composé cet ouvrage, puisqu'il avait 23 ans, il est probable qu'il ne l'a publié que longtemps après.

Dans le supplément du *Manuel du libraire,* publié par MM. P. Deschamps et G. Brunet, libr. Firmin Didot, 1878, on cite une édition : *Moretus (R. P. Josephus), Pampelonensis, e : Soc. Jesu. De Obsidione Fontarabiæ, libri tres.* s. l. n. d. (vers 1655), in-32, fig. sur cuivre.

(Petit volume rare : cette relation du siège de Fontarabie est ornée de jolies planches gravées sur métal, 21 p. de Morante).

Nous pensons que c'est l'édition que nous avons citée en premier lieu.

Il existe une traduction espagnole de l'ouvrage de Moret :

Empreños de valor, y Bizarros Desempeños o sitio de Fuente-Rabia que escribo en latin el Rmo P. Joseph Moret, de la Compañia de Jesus, natural de la ciudad de Pampelona, succedido el año de..... 1638 | Escrito en tres libros año de..... 1654 y traducido al *castellano* año de..... 1763, con algunas addiciones y notas por *Don Manuel Silvestre de*

Arlegui, natural tambien de la ciudad de Pamplona, y Maestro de Gramatica en la de Sanguessa; en la oficina de Joseph Miguel de Esquerro, impressor de los Reales Tribunales de Navarra.

Cénac-Moncaut a fait mention de cet ouvrage dont il donne un extrait dans son *Histoire des Pyrénées,* t. v, p. 187. Paris, Amyot, 1855.

Un autre auteur espagnol a publié l'histoire du siège de Fontarabie en 1638 et a intitulé son livre :

Sitio y Socorro de Fuenterrabia, y sucesos del año de 1638, escritos de orden y en virtud de decreto puesto todo de la Real mano de la magestat del señor Don Felipe IV por el ilustrisimo, excelentissimo y venerable sierre de Dios Don Juan de Palafox y Mendoza, de los Consejos de Indias y Aragon, obispo de la Puebla de los Angeles y de Osuna, Arzobispo electo de Mexico, virey y capitan general de Nueva España, etc. *Quarta impression, Madrid, MDCXCIII, en la oficina de don Géronimo Ortega y herederos de Ibarra. Se hallara en la libreria de don Manuel de Muñita, calle de las Carretas, XIV,* 400 p. et un pl. in-8°.

Enfin Lafuente, dans son *Historia de España,* cite les ouvrages suivants imprimés ou manuscrits :

— *Suceso feliz de Fuenterrabia, elogio del almirante, é historia de todo lo sucedido :* archivo de Salazar, numéros 12 et 28, tomo 61, v. 14.

— *Relacion verdadera de la insigna y feliz victoria que los invinctos Españoles han tenido,* etc. — Granada, por Andrés Palomino.

— *Carta que don Miguel de Zabaleta, vicaria de la villa de Renteria, escribio á un correspondiente suyo sobre la entrada de las armas de S. M. en Francia, conducidas por la provincia de Guipuzcoa, y reino de Navarra.* Salazar, I. 126.

— *Tercera relacion y muy copiosa del socorro de Fuenterrabia*

— *Carta escrita desde Navarra y puesto de San Sebastian . Zaragoza, dando aviso de lo que ha sucedido*, etc.

— *Carta de Fuenterrabia á Guipuzco, pidiendo*, etc. Ms. de Vargas Ponce, v. 22, en la Réal Académia de la Historia.

Relacion verdadero al socorro que á Fuenterrabia dieron los excelentissimos almirante de Castilla y marqués de los Velez, virez de Aragon générales de ambas coronas en esta fuccino, vispera de Nuestra Señora de setiembre de este año de 1639; escribiola Alonso Martinez de Aguilar, que se hallo en el escuadron volante, gobernado por el marqués de Torrecusa, maestro de campo general de los tercios de Navarra : Arch. de Salazar, I. 126.

— *Relacion verdadera de las vitorias que han tenido el serenissimo Enfante Cardenal y las catolicas armas en los paises de Flandres contra Franceses y Holandeses. Dase cuenta de las presas que les tomaran, y numero de muertos que hacia de los enemigos. Domingo, 20 de junio de 1638.* — Sevilla, por Nicolas Rodriguez, 1638, in-4°.

— *Carta escrita desde Navarra y puerto de San Sebastian a Zaragoza, donde aviso de lo que ha sucedido de nuevo acerca del ejercito francés que esta en Fuenterrabia.* — Barcelona, por Sebastian y Jaime Materat, 1638, in-4°.

— *Socorros que han acudido y entrado en la villa de Fuenterrabia, asi de Vizcaya como de Castilla y Portugal, y armada de Don Antonio de Oquendo, y victoria que el principe Tomas tuvo de 10,000 Franceses que estaban prevenidos para socorro del Holandés qui intento acercar a Amberes.* — Sevilla, Francisco de Lyra, 1638, in-4°.

— *Carta que escribio del ejercito el P. F. Francisco de Tarazona, lector de artes en el convento de los capuchinos de Pamplona al P. Guardian de los capuchinos del convento de Zaragoza.* — Zaragoza, 1638, in-4°.

— *Relacion verdadera del socorro que á Fuenterrabia dieron los Excelentisimos Almirante de Castilla y el marqués de los Velez, Virey de Navarra, generales de ambas coronas en esta faccion, vispera de Nuestra Señora de setiembre deste año de 1638. Escribiola Alonso Martinez de Agullar que se hallo en el escuadron volante gobernado por el marqués de Torrecusa, maestre de campo, général de los tercios de Navarra.* — Logroño, Matias Mares, 1638, in-4º.

— *Tercera relacion y my copiosa del socorro de Fuenterabia; dieronle los Excmos Almirante de Castilla y el marqués de los Velez, Virey de Navarra, generales de ambas coronas en esta faccion, vispera de Nuestra Señora de Setiembre, deste presente año de 1638. Escribela Alonso Martinez de Aguilera! uno de los que se hallaren en el escuadron volante gobernado por el marqués de Torrecuso, maestre de campo, général de los tercios de Navarra.* — Madrid, por Diego Diaz, 1839, fol.

— *Segunda relacion de la gran presa que les tomaran á los Franceses en Fuenterabia, y suero de muertos que hubo en este año de 1638. Sacado de una carta que envio el P. Cristobal, Escudero de la Compañia de Jésus.* — Sevilla, por Don Nicolas Rodriguez, 1863, in-4º.

— *Segunda relacion de 14 de setiembre desde presente año, escrita por el P. Christoval, Escudero de la Compania de Jésus, al señor arzobispo de Burgos, en que se da cuenta de la feliz victoria que Nuestro Señor ha servido dar el señor Almirante de Castilla, général del ejercito de España contra el rey de Francia en la villa de Fuenterrabia. Es obra hecha de la mano de Dios, milagro grande que obro con nos otros.* — Madrid, por la viuda de Alonso Mentin, 1638, fol.

— *Segundo suceso sacado del original impreso en Madrid, en que da razon de todas las cosas que han sucedido desde el principio de la venida de los Franceses en Fuenterrabia y sus villas,*

y el desastrado fin de ellas, echandolas fuera del reino, los Excmos Sres el marqués de los Velez, Virey de Aragon y Navarra, y almirante de Castilla, ambos generales del ejercito que S. M. ha enviado a Navarra quedando en poder dellos la artilleria y municiones de guerra, oro y plata y los demas del bagaje. — Barcelona, 1638, in-4º.

— *Relacion verdadera de la insigna y feliz victoria que los invictos españoles han tenido contra los ejercitos del rey de Francia y su general el principe de Condé, sobre el porfiado y bien defendido sitio de la inexpugnable villa, y a ciudad de Fuenterrabia en la provincia de Guipuzcoa, vispera de la Natividad de Nuestra Señora, 7 de setiembre.* — Granada, Andrés Santiago Palomino, 1638, in 4º.

— *Relacion de la mémorable victoria que las armas del rey D. Phelipe el Grande, nuestro señor, han alcanzado de los Franceses, haciendo general de Castilla la Vieja y de la provincia de Guipuzcoa, D. Juan Alonso Enriquez de Cabrera, gran almirante de Castilla,* por D. Francisco de Vargas, s. l. n. d. fol.

— *Carta que el general D. Luis de Villar y Manuel, caballero de la orden de San Juan, comendador de Vadillo, escribio á D. Luis Ponce de Léon, su hermano mayor, caballero de la orden de Calatrava y regidor perpetuo de esta ciudad, en que remite las dos cartas que el principe de Condé escribia á Fuenterrabia, y sus respuestas como testigo de vista que ha sido el dicho general, y tanta parte en esta gran victoria :* (poos sic) *en la batalla naval fué el que con su navio hizo rostro al enemigo, peleando tan valerosamente que murio toda su gente, quedando solo en el su persona y otros cinco ; uno de ellos su sobrino, Don Pedro de Aguilar y Cayas, de edad de quinze años, y luego se agregaren al ejercito del almirante de Castilla, donde pelearen valerosamente los dichos general y su sobrino, por sujo valor luego que S. M.* (Dios le guarde), *tuvo nuevas de la victoria, le*

hizo merced de un habito de la orden militar que eligiere. Ecija, Luis Estupiñan, 1838, in-4°.

— *Relacion verdadera de la grandiosa batalla que las coronas de España han tenido contra las de Francia sobre el cerco de Fuenterabia. Dase cuenta del numero de los muertos, presos y ahogados, quedando el campo y todo los despojos por los nuestros. Sucedio esto vispera de Nuestra Señora á 7 de setiembre de este presente año de 1638.* — Sevilla, Juan Gomez de Blas, 1638, in-4°.

— *Relacion y traslado bien y fielmente sacado de una carta enviada en esta corte, y tiene por argumento : la sumbra de Monseñor de la Forza se aparece á Gustavo Horn, puro en Viena, y le cuenta el lastimoso suceso que tuvieron las armas de Francia en Fuenterrabia.* — Madrid, Pedro Diaz de la Carrera, 1638, fol.

— *(De resueltas de haber los Franceses publicado en Paris un folleto, cuyo argumento es la sumbra del conde D. Juan de Cerbellon que se aparece á Juan de Weerdt, prisionero en el castillo real de Vincennes, y le cuenta el desgraciado suceso de Leucata ; se ideo por alguno de los nuestros un dialogo entre el marinal La Force y Gustavo de Horn, en que se lamentan del desgraciado suceso de Fuenterabia).* — Zaragoza, en el hospital Réal de Nuestra Señora de Gracia, 1638, in-4°.

— *Discurso apologetico. De la Virgen vencedora. De la fe triumfante. De la heregia vencida. De la casa de Austria exaltada. Del catolico rey Felipe IV sublimado. De España vengada. De Francia castigada en el sitio de Fuenterrabia el año de 1638. A l'ilustrissimo señor arzobispo de Burdeos, general de la armada del cristianisimo rey de Francia, dedicado al Excelentisimo canonigo magistral de las iglesias colegiales de Logroño y Albelda.* — Logroño, por Pedro de Mont Gaston, Fox, 1839, in-4°.

— *Relacion verdadera de las grandes mercedes que la Catolica*

Magestad de Felipe IV el grande ha hecho al gobernador y á los demas caballeros y hijos-dalgo, y a toda la demas gente de Fuenterrabia y asi mismo se da cuenta de las grandes fiestas que en la villa de Madrid se han hecho por la grandissima victoria alcanzada contra el Francés y desagravios de la Virgen Santisima, este año de 1638. — Ecija, Juan de Malpartida de las Alas, 1638, in-4°.

— *Relacion en que se declara lo que en la ciudad de Fuenterrabia aviso á S. M. del prodigio y milagro que ha sucedido con la devotisima imagen de Nuestra Señora de Guadalupe, cuya ermita esta en una montañuela, frontero á la ciudad, donde los Franceses tenian puesto el sitio, y donde Monseñor de la Force leia su mala secta a los demas.* — Barcelona, Jaume, Romeu, 1839, in-4°.

Garcia Samaniego. — *Apuntes historicos sobre el sitio de Fuenterrabia en 1638.* Art. en la Asamblea del ejercito, 1864, tome VII, page 1.

Martinez de Aguilera (A). — *Relacion del socorro de Fuenterrabia y dissota del ejercito francés en 1638.* — Ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid.

Perez de Valderas (Juan). — *Cerco de Fuente Rabia, Invasio del Exercito y Armada Francesa, expedicio del Exercito Español. Guerna de nuestra Armada. Coñata de la plaça. Vitoria de los nuestros, y ricos despojos que dexaso los enemigos.* Relac. en versos de 2 hoj. in-4°, sin año. (Bibl. de F. San Roman).

— *Relacion verdadera del suceso de la toma de Andaya, Uruña, Ciburu, San Juan de Lus, y el Puerto de Zocoa en Francia, hecha por la gente del reyno de Nauarra, y provincia de Guipuzcoa, por el marqués de Valparayso, Virey y capitan general del Reyno de Nauarra, y capitan general del Ejercito y provincia de Guipuzcoa, año 1636.* — Pamplona (Martin Labayen), deux f^ts in-f° y Sévilla (Simon Fajardo). Académie d'histoire de Madrid.

— *Relacion de la entrada que han hecho los hijosdalgo de Valladolid, y otros que por todos fueron 160 de á cavaello y 50 infantes que salieron de Fuenterrabia á correr la campaña per orden del duque de Nochera su general. Dare cuenta como descubrieran una emboscada de 500 Franceses á cavallo y de como los nuestros los hicieron retirar con mucha perdida de los contrarios y otras cosas que declara esta relacion.* — Sevilla (Simon Faxardo), 1637. Deux f^ts in-4°.

— *Relacion que se debia hacer para asegurar las plazas de Fuenterrabia, Pasajes y San Sebastian en tiempo de Felipe IV.* — (Ms. de la Bibliothèque).

— *Relacion de los socorros que han acudido y entrado en la villa de Fuente Rabia asi de Viscaya, como de Castilla, Portugal y Armada de D. Antonio de Oquendo. Y vitoria que el principe Tomas tuvo de diez mil Franceses qui estaran prevenidos para socorro del Olandes que intento cercar á Amberes.* — Sevilla (Francisco de Lyra), 1838, 2 f^ts in-4°.

— *Relacion diaria del memorable cerco y feliz vitoria de la muy noble et muy leal ciudad de Fuenterabia. Al Excmo Señor D. Gaspar de Gusman, conde de Olivares, etc., general de las guardas y cavalleria de España y alcaide perpetuo de Fuenterrabia.* — Burgos (Juan Martias), 1833, 43 p. in-4°.

— *Relacion verdadera de la grandiosa vitoria que las armas de España han tenido contra las de Francia sobre el cerco de Fuente Rabia. Dare cuenta del numero de los muertos, presos y ahogados quedando en el campo y todos los despojos por los nuestros. Sucedio esto vispera de Nuestra Señora á 7 de setiembre deste presente año de 1638.* — Sevilla (Juan Gomez de Blas), 1638, 2 f^ts in-4°.

— *Relacion segunda de catorce de setiembre deste presente año, escrita por el Padre Christoval Escudero, de la Compañia de Jésus, al Señor Arzobispo de Burgos. En que da cuenta de la*

feliz vitoria que Nuestro Señor ha sido servido dar al señor almirante de Castilla, general del Exercito de España, contra el Rey de Francia, en la villa de Fuente Rabia. Es obra hecha de la mano de Dios, milagro grande que obro con nosotros. Madrid (por la viuda de Alonso Martin), 1638, 2 f^ts in-f^o.

— *Relacion (segunda) de la gran pressa que les tomaron á los Franceses de Fuente Rabia y numero de muertos que huvo. En este año de 1638. Sacada de una carta que embio el Padre Christoval Escudero, de la Compañia de Jésus.* — Sévilla (Nicolas Rodriguez), 1638, 2 f^ts in-4°.

— *Relacion y carta nueva y copia de muchas, de la verdad de lo sucedido en la batalla que tuvo nuestro exercito con el de Francia escritas de Fuenterrabia y Madrid á muchas personas desta ciudad, contiene todo lo que paso desde el principio hasta el fin, de una y otra parte de entrambos ejercitos.* — Valladolid (Gregorio Bedoya), 1638, 2 f^ts in-f^o.

— *Relacion verdadera de los regocijos y fiestas, que en la villa de Madrid se ha hecho per los felices sucessos de Fuente Rabia. Asi mismo se da cuenta de la grade mortandad, que el marques de Torrecusa hizo en los Franceses, que por salvar las vidas, huyeron del sitio de la misma Plaça, hazia el Reyno de Navarra. Con las grandes mercedes que el Rey nuestro Señor ha hecho á los de Fuente Rabia. En este año de 1638.* Con licencia del señor alcalde don Francisco de Alarcon, en Sevilla, por Juan Gomez, 2 f^ts in-4°.

San Raymundo (V. de). — *Relacion diaria de la memorable victoria de la noble ciudad de Fuentarabia.* — Barcelona (Jaime Romeu), 1638, un f^t in-4°.

Samtam y Tapia (D. Juan de). — *Relacion verdadera de la entrada que hizo la armada del Francés, en compañia de la del Olandés, en la embocadura del puesto del Real Présidio y Ciudad de la Coruña el jueves 21 de junio de 1639, y lo sucedido el*

tiempo que estuvo en el. Y el socorro que quitaren los vecinos de Fuenterrabia al Franzés que llevaba de socorro á Bayona de bastimentos, municion y otras cosas. — Barcelona, 1639, 4 f^ts in-4°.

Le Père Lelong, *Bibliographie de la France*, cite les ouvrages suivants :

N° 21,954. — *Fragmenta Historiæ Catholicæ, in quibus Fonsrapidus seu Fontarabia obsessa, Gallique inde submoti; auctore Josepho Ripamontio.* Mediolanensi : Mediolani, in-fol.

N° 21,956. — *Relation de tout ce qui s'est passé tant durant le siège de Fontarabie, qu'à la levée d'icelui.* Ms. in-f° de la Bibliothèque du Roi.

N° 21,957. — *Autre relacion de ce siège en 1638,* par Bernard de La Valette, duc d'Epernon. Ms.

N° 21,958. — *Réponse de M. le Prince à cette relation ; et une lettre de M. le duc de la Valette, en réplique à M. le Prince.* Ms. Ces deux pièces appartenaient à la bibliothèque de Fénet de Fontettes.

Signalons encore, dans la collection des *Documents inédits : Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux.* — Paris, 1839, 2 vol. in-4°.

Et enfin : *Recherches historiques sur le siège de Fontarabie en 1638,* par E. Ducéré, in-8° de 76 p.

E. Ducéré. — *Invasion du Labourd et siège de Fontarabie (1636-1638). Lettres et documents.* — Bayonne, Lamaignère, 1892, in-8° de 152 p.

VI

UNE LETTRE DE LOUIS XI

Publications peu connues de J. Balasque. — Louis XI à Bayonne. — Philippe de Commines. — Entrevue du château d'Urtubie. — Lettre du roi adressée aux Bayonnais. — Il leur fait savoir la mort de son frère le duc de Guienne.

Il pourrait paraître invraisemblable au premier abord que M. J. Balasque, le savant auteur des *Études historiques de Bayonne,* eût produit ce remarquable ouvrage sans s'être jamais distrait en des fragments historiques dans lesquels généralement les érudits aiment à essayer leur force. Que sont devenus les papiers et les notes nombreuses que ce patient chercheur avait dû accumuler? C'est ce que nous ne saurions dire, mais combien doivent être grands nos regrets quand on lit les quelques fragments d'histoire bayonnaise qu'il publia en collaboration avec M. Daguerre-Dospital, dans un ancien journal bayonnais, l'*Ariel,* dont la collection est devenue aujourd'hui rarissime.

C'est dans le but de sauver ces morceaux de l'oubli que nous avons cru devoir les reproduire dans ces études. Nous croyons que tous les amateurs d'histoire bayonnaise nous en sauront gré.

LETTRE DE LOUIS XI A LA VILLE DE BAYONNE

(18 MAI 1472)

La lettre que nous publions est restée inédite jusqu'à ce jour (1) : outre l'intérêt qui s'y rattache tout naturellement à cause du nom dont elle est signée, les événements au milieu

(1) Elle a depuis été publiée dans le beau Recueil des Archives Municipales de Bayonne. *Livre des Établissements*, p. 413.

desquels elle fut écrite lui donnent une véritable valeur, et nous ne doutons pas qu'elle n'excite la curiosité de tous nos lecteurs qui ont le goût des études historiques.

Laissons d'abord parler Philippe de Comines qui, dans ses mémoires, nous offre une peinture si vivante et si animée de cette époque :

« En ce temps dont je parle estoit le duc de Guienne un peu malade. Les uns le disoient en grand danger de mort, les autres disoit que ce n'estoit rien. Ses gens pressoient le duc de Bourgogne de se mettre aux champs, car la saison y estoit propre. Ils disoient que le roi avoit armée aux champs... Tant firent que le duc de Bourgogne tira à Arras... et estoit son armée plus puissante et plus belle qu'il eut jamais eue. Car il y avoit en chacune compagnie dix hommes d'armes davantage, sans le lieutenant et ceux qui portoient les enseignes... En faisant cette armée dont je parle, vindrent deux ou trois fois devers luy (le duc de Bourgongne), le seigneur de Craon et le chancelier de France, appellé messire Pierre d'Oriole et secrettement se traicta entre eux paix finale qui jamais ne s'estoit pu trouver, pour ce que ledit duc voulut s'avoir Amiens et Saint Quentin, et le roi ne les vouloit pas rendre. Or maintenant s'y accorda, voyant cet appareil, et espérant venir aux fins que vous entendez... Cette paix jura le duc de Bourgongne et y estoit présent, et aussi la jurèrent le seigneur de Craon et le chancelier de France, pour le roy... le roy delaya (retarda) cette confirmation pour aucuns jours, et cependant survint la mort de son frère le duc de Guienne... Le quinzième jour de may mil quatre cens septante deux vindrent lettres audit duc de Bourgongne, contenant que ledit duc de Guienne estoit trespassé et que ja le roy avoit pris une grande partie de ses places... Ledit duc estoit fort désespéré de cette mort, escrivit lettres à plusieurs villes, à la charge du roy ; à quoi profita peu, car riens ne s'en émut, mais croy bien que si le duc de Guienne ne fust point mort que le roy eut eu beaucoup d'affaires ».

Louis XI était venu à Bayonne, lors de son entrevue avec Henri de Castille, au château d'Urtubie, près d'Urrugne. Ce roi « le plus humble en paroles et en habits, qui estoit généralement amy des gens de moyen estat », dit se trouver à l'aise au milieu de cette population de bourgeois et de commerçants, pauvres diables conquis et ruinés par les armes de Charles VII et qui, nouveaux venus dans la famille française, ne demandaient pas mieux que de le soutenir dans ses querelles avec les grands du royaume. Aussi leur accorda-t-il force privilèges, et quand il se décida plus tard, menacé par la redoutable ligue des ducs de Bretagne, Bourgogne et de Guienne, à frapper un grand coup en précipitant la mort de son frère, ses vieux amis les Bayonnais lui revinrent à la mémoire et il écrivit en ces termes :

« *Lettre tremesse per nre tres soviran seinhor Loys, rey de France, à la vielle et ciutat de Bayonne*

« De par le Roy :

« Très chiers et bien amez : nous avons sceu la mort de nre beau frère dont Dieu ait l'âme. Et à ceste cause, vous envoyons Jehannot Danglade, lequel a toujours demouré en nre hostel. Si vous prions que incontinent vous le saisissez de vre ville et des deux chasteaulx et envoyez devers nous et à toute diligence ; et par ceulx que vous envoierez, faictes nous savoir tout ce qui sera possible que pouvons faire pour vous et nous le ferons de bon cueur.

« On nous a dit que on vous a mis sus beaucoup de charges nouvelles et que on ne vous a pas confirmé vos privilleiges, dont il nous déplaist. Soiez seurs que en la manière que estiez avecques nous, vous le serez, et si mieulx vous pouvons faire, nous le ferons de bon cueur.

« Aussi les compaignons de guerre qui estoient au service de nre beau frère de Guienne, nous les recueillerons, si le leur faictes savoir et les nous envoiez devers nous : et si nous savions leurs noms, leur escriprions. Et s'il y en a aucuns qui

aient fait aucune chose à l'encontre de nous, nous le leur pardonnerons.

« Afin que tous qui serons nos officiers, nous n'avons rien changé et avons remis ledit Estevenot (1) ainsi qu'il estoit.

« Donné à Monstercolbellay, le xviij^e jour de may m. iiij c. lxxij (1472).

« LOYS.
« TILHART.

« Nos très chiers et bien amez les gens d'église, nobles, bourgeois, manans et habitans de nre ville de Bayonne (2) ».

---

(1) Estevenot de Talameresse, ecuyer, maire de Bayonne, nommé par le roi.
(2) *Ariel*, n° 15, 12 janvier 1845.

VII

PASSAGE DU COMTE D'ARTOIS

Le comte d'Artois à Bayonne. — Relation du passage. — Préparatifs. — Loge dressée sur la place de Gramont. — Pavillon au Boucau. — La *pamperruque*. — Costumes des danseurs. — Garde d'honneur. — Arrivée du prince. — Il loge à l'évêché. — Banquet offert au Boucau. — Les invités. — Le repas. — Danses devant le prince. — Départ du prince. — Présents de la ville. — Retour du comte d'Artois. — Menu du repas. — Liste des invités.

Le comte d'Artois, qui régna plus tard sous le nom de Charles X, passa par Bayonne en 1782, pour se rendre au siège de Gibraltar. Les fêtes qui lui furent offertes par le Corps de ville furent singulièrement brillantes, et nous en donnons ci-dessous la relation qui nous a été conservée par nos Archives. Nous avons ajouté à ce compte rendu officiel, quelques pièces originales, parmi lesquelles nous signalerons principalement le menu du repas qui lui fut donné au Boucau. On verra que nos ancêtres faisaient bien les choses.

« *Relation du passage et séjour à Bayonne de Monseigneur, comte d'Artois, frère du Roy, et des fêtes que S. A. R. a bien voulu accepter de la part de la ville* (1).

Les magistrats ayant appris par les nouvelles publiques que S. A. R. Monseigneur, comte d'Artois, frère de S. M., devait passer par cette ville pour aller à la cour de Madrid, et ensuite au siège de Gibraltar, écrivirent à M. l'Intendant pour luy demander de quelle manière ils devroient se conduire et ce qu'ils devroient faire pour témoigner à ce prince toute la joye que sa présence causeroit à la ville. M. l'Intendant leur répondit qu'il ne lui étoit encore revenu aucune instruction à cet égard, mais que dès qu'il en recevroit il en feroit part au Corps.

(1) Archives de Bayonne, BB. 63.

M. l'intendant n'ayant rien écrit depuis, et les lettres de Paris annonçant que le prince ne tarderoit pas à se mettre en route, les magistrats firent examiner dans les anciens registres ce qui s'étoit pratiqué dans de semblables occasions, notamment en mil sept cens un et mil sept cens trente neuf. Ils conférèrent avec M. le marquis d'Amou, lieutenant de roy, et avec M. de Caupenne, son fils, adjoint au commandement de la place, lequel devant aller à Bordeaux pour prendre les ordres de M. le maréchal de Mouchy, commandant général au gouvernement de Guyenne, pourrait mieux qu'un autre acquérir des connaissances sur le fait dont il s'agit, et donner aux magistrats d'utiles conseils.

M. de Caupenne ne manqua pas, dès son arrivée à Bordeaux, de s'occuper de cette affaire, et sur ce qu'il manda de ses conférences avec M. le maréchal il fut arrêté préliminairement que la bourgeoisie prendroit les armes le jour de l'arrivée du prince, et feroit à l'ordinaire la garde, à laquelle la ville fourniroit un drapeau de couleur, attendu que le régiment des grenadiers royaux, actuellement en garnison dans la place, n'a point de drapeau ; que les magistrats, accompagnés des notables, se rendroient en robe de cérémonie le vendredy douze juillet devant le corps de garde de l'avancée du St-Esprit, pour y présenter au prince les premiers hommages de la ville ;

Que M. le Maire le harangueroit, qu'attendu qu'il étoit vraisemblable que S. A. R. iroit voir les travaux de la Barre, les magistrats le supplieroient d'agreir le canot de la ville (1) et une halte au Boucau ; que pour son retour on feroit jouer sur la place de Gramont, par des Basques et des Bas-Navarrais, une partie de paume à la main, et qu'afin que le prince pût la voir commodément, il seroit dressé un balcon adossé à la maison de ville, servant actuellement de salle de spectacle ;

(1) Il fut en outre arrangé pour la circonstance quatre chaloupes des pilotes de la Barre, qui furent recouvertes avec d'élégants pavillons et autres réparations, le tout monta à la somme de 174 livres.

qu'on choisiroit un nombre de cavaliers et de demoiselles, enfants des notables, pour former la danse du païs appelée *pamperruque;* que les rues où le prince passeroit à son arrivée et à son départ seroient tapissées, jonchées et éclairées dans chaque maison : qu'il seroit rendu une ordonnance portant ce dont les habitants seroient tenus.

Ces dispositions ainsi arrêtées autant qu'elles peuvent l'être, on en donna connoissance à M. le marquis de Caupenne qui, se trouvant à Bordeaux pour y attendre l'arrivée du prince, étoit à portée de s'en entretenir de nouveau avec M. le maréchal de Mouchy et avec le seigneur de la suite de S. A. R. et en état de guider la ville sur les démonstrations de joye qu'elle avoit intention de donner.

M. de Caupenne s'acquitta de cette nouvelle commission avec le zèle et l'intelligence qui luy sont naturels ; il manda que tout avoit été agréé, que la *pamperruque* surtout, dont le prince avoit entendu parler, luy feroit grand plaisir ; que ledit sieur de Caupenne étant allé au delà de sa commission, et s'étant enquis si S. A. R. permettroit que M. le Maire eût l'honneur de le servir à table, à sa halte du Boucau, il luy avoit été répondu affirmativement ; que quant à la harangue, le prince n'en avoit reçu dans aucune des villes de son passage, et qu'il ne devoit pas non plus en être question à Bayonne.

Ces circonstances venues à la connoissance des magistrats, ils commencèrent leurs préparatifs.

En premier lieu, il fut dressé sur un dessin élégant un balcon de charpente, couvert de voiles de navires bien ornées, adossé comme il a été dit à la maison de ville, à la place de Gramont, où est la place de spectacle, tenant tout le corps du milieu de cette maison, élevé de quinze pieds au dessus du rez-de-chaussée, de cinquante pieds de façade sur neuf pieds de profondeur et onze pieds de hauteur intérieure, soutenu par huit étançons arrangés en forme de colonnade et arceaux au moyen de guirlandes de mirthe et de lauriers,

peints en couleur blanche et gris de lin. Sur le milieu de ce balcon ressortoit une petite saillie de quatre pieds de longueur sur deux pieds de profondeur en forme d'autre balcon destiné au prince, il y fut placé un fauteuil. L'intérieur fut aussi orné de dessins formés de guirlandes, mirthe et de laurier, appliquées sur une sorte de tapisserie de linge blanc.

Secondement, il fut dressé au Boucau (1), du côté du Sud, également en charpente, un pavillon sur cent quarante pieds de longueur, onze pieds de longueur intérieure et vingt huit pieds de largeur, distribué en quatre appartemens, sçavoir : une salle de réception pour le prince, de quarante deux pieds de long et vingt huit de large, de laquelle on passait dans la salle à manger, qui était de vingt huit pieds de large et de vingt huit pieds de long. Une salle à manger de quarante pieds de long et vingt huit de large, où fut placée une table de soixante couverts, une salle de réception de trente un pieds de long, pour les personnes destinées à manger à cette table. Autour de ce pavillon régnait une galerie à double escalier, d'où on découvrait la mer dans un grand éloignement (2).

Troisièmement, il fut arretté que la *pamperruque* seroit formée de sept cavaliers et six jeunes demoiselles, tous enfants de notables, habillés uniformément, laquelle seroit menée par M. Dubrocq, fils du maire, et clôturée par M. Tausiet, fils de l'échevin actuellement en place ; que cette jeunesse seroit habillée uniformément, selon un costume qu'on concerteroit avec elle, afin de rendre le spectacle aussi galant qu'il seroit possible.

A ces dispositions il en fut jointe une autre. Des jeunes gens de la ville s'étant présentés, et ayant offert aux magistrats, tant pour eux que pour d'autres, au nombre de cinquante, de

(1) Ce plan, que nous n'avons pu retrouver, coûta 72 livres.

(2) La fourniture des bois de charpente destinés à la construction de ce pavillon, dont le dessin ne nous a pas été conservé, s'éleva à la somme de 2,760 liv. (CC. 745-48). La tapisserie et décoration, à 617 livres.

s'habiller en uniforme (1) pour former une garde particulière pour le prince. Les magistrats les y autorisèrent, louèrent leur zèle et nommèrent pour leurs officiers MM. Lafreté et Darguibel, anciens magistrats (2).

Dans le même temps, les magistrats se donnèrent les soins nécessaires pour se procurer en jambons et en vins, pour le présent de ville, tout ce qui pourroit se trouver de plus exquis, et ils prirent les mêmes précautions pour le dîner à servir au Boucau. Ils rendirent aussi une ordonnance qui fut imprimée, publiée et affichée au bruit des tambours et de la trompette, et aux acclamations de vive le Roy et Monseigneur, comte d'Artois, par un des sergents de maire accompagné des capitaines et des soldats du guet, portant injonction aux habitants de tapisser les façades de leurs maisons dans toutes les rues où le prince passeroit, soit à son arrivée, soit à son départ, et de répandre de la jonchée ; d'illuminer dès l'entrée de la nuit pendant le séjour du prince à Bayonne, de tenir leurs boutiques fermées ; à la milice bourgeoise, de prendre les armes, et à tous capitaines de navires actuellement dans le port de pavoiser leurs bâtiments et tirer du canon s'ils en ont.

Toutes choses ainsi disposées, on fut informé que le prince arriveroit le vendredy douze juillet après midy ; en conséquence les magistrats, en robe de cérémonie, accompagnés des notables, précédés du guet de la ville et des sergens de maire portant leurs masses, se rendirent vers les cinq heures devant le corps de garde de l'avancée du Saint-Esprit, où se rendirent aussi M. le marquis d'Amou, lieutenant du roy, le major, l'aide major, le capitaine des portes, les commandants des châteaux, de la place, le commandant de la citadelle, les officiers du génie et de l'artillerie, et nombre d'autres person-

(1) Cet uniforme était composé d'une veste et d'une culotte blanche, habit vert foncé, parement, collet et revers cramoisi, boutons d'argent soufflé, le chapeau garni de trois plumets formant une fleur de lys.

(2) Ils furent armés de fusils et bayonnettes modèle 1746, fournis par ordre de M. le marquis d'Amou.

nes de distinction de la ville et étrangers. Les troupes militaires et la milice bourgeoise étaient sous les armes.

Le prince, qui avait été annoncé pour les six heures du soir, n'arrivant pas encore à neuf heures sonnées, et l'obscurité étant déjà sensible, les magistrats firent porter trente flambeaux de cire blanche pour éclairer le prince et son cortège (1).

S. A. R. arriva enfin vers les dix heures du soir, et les chevaux de son carrosse ayant pris un essor qu'il ne fut possible d'arrêter que vers le milieu du pont Saint-Esprit, les magistrats ayant à leur tête M. le marquis d'Amou, lieutenant de roy, commandant actuellement dans la place, se rendirent dans ce lieu, ils eurent l'honneur d'y saluer le prince qui, non seulement les accueillit avec bonté, mais qui voulut bien encore s'excuser sur ce qu'il s'étoit fait attendre. S. A. R. continua sa route précédée et suivie des flambeaux qui avoient été préparés pour l'éclairer; elle traversa le Réduit, le pont Majour, la rue de ce nom, celle de l'Argenterie et la place Notre-Dame, toutes ces rues étant tapissées, jonchées et éclairées à toutes les fenêtres. Les magistrats suivirent le prince à l'évêché dans l'intention de lui faire de nouveau leur révérence, mais S. A. R. étant très fatiguée, leur fit savoir qu'elle ne pourroit l'agréer que le lendemain. En conséquence, ils retournèrent à l'Hôtel de Ville et quittèrent leurs robes, après quoy M. le maire et deux échevins sans robe, allèrent saluer les seigneurs de la suite de S. A. R., savoir : M. le comte de Maillé, maréchal de camp, premier gentilhomme de la chambre; M. le chevalier de Crussol, brigadier; M. d'Alsace, prince d'Hénin, capitaine des gardes; M. le chevalier d'Escars, capitaine des gardes en survivance; M. le marquis de Vaudreuil, maréchal de camp.

Le lendemain samedy vingt dudit mois de juillet (1), les magistrats se rendirent dès le matin à l'évêché, en robe, pour

(1) A 15 sols chacun. CC. 765, n° 54.

(2) La relation porte en marge : « On a voulu écrire samedy treize juillet ».

présenter au prince le présent de la ville. S. A. R. le reçut avec de nouveaux témoignages de bonté, et daigna en faire des remerciements. M. le Maire proposa ensuite à M. de Maillé la liste des personnes à proposer au prince pour être admises à sa table au dîner du Boucau. S. A. R. l'agréa telle qu'elle luy fut présentée et fixa immédiatement après l'heure du Boucau à environ midy. Le prince partit en effet alors de l'évêché, marchant à pied, suivi d'un grand cortège dont le Corps de ville faisoit partie, traversa les mêmes rues où il avoit passé à son arrivée, la place de Gramont, l'allée Marine, et s'embarqua à la cale, près du pont de pierre; M. le maire s'embarqua aussi pour faire les honneurs du canot, qui fut commandé par M. Dolhabarats, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, et sous luy, par M. Sallenave, pilote-major de la Barre. M. le marquis de Maillé et plusieurs autres seigneurs de sa suite, de Laferronnai, évêque de Bayonne, et M. le marquis de Caupenne y entrèrent aussi. Les anciens maires, six anciens échevins et les autres personnes invitées s'embarquèrent dans des chaloupes qui avaient été préparées pour eux. Le tout formait une espèce de petite armée navale dont le coup d'œil parut plaire beaucoup. Les cris de vive le Roy et Monseigneur comte d'Artois furent répétés mille fois par une foule innombrable de peuple qui s'était trouvée sur le passage du prince et à son embarquement. Les vaisseaux qui étaient sur la rivière, qui avaient du canon, en firent aussi des décharges, après que la ville, le Château-Vieux et la Citadelle eurent fait les leurs. Tous les vaisseaux mirent leurs flammes dehors, et plusieurs se pavoisèrent.

La petite flotte étant arrivée au Boucau, le prince visita les ouvrages de la Barre (1), monta et se promena sur les digues du Nord et du Sud, et marqua quelque désir d'aller sur la barre, mais sur les représentations de M. Dolhabarats et du

(1) La pièce des Archives CC. 765, p. 43, contient l'ordre suivant : « Monsieur Lesseps, payé au nommé Pierrouton, neuf livres pour un voyage fait au Boucau en jouant du tambourin ».

pilote-major, appuyés de M. le comte de Maillé, S. A. R. y renonça et se rendit au pavillon au travers d'une allée de pins plantés en droite ligne et jonchée avec goût ; la table du prince fut aussitôt servie, et M. le maire eut l'honneur de le servir. La seconde table, de 60 couverts, le fut aussi immédiatement après. Le pavillon était gardé par des brigades de la maréchaussée, le prévôt à la tête, occupant les principaux postes, et par un détachement du bataillon des grenadiers royaux en garnison à Bayonne. M. le baron de Garro, colonel, bailli du pays de Labourt, y avoit aussi conduit un détachement des milices de ce pays ; le plus grand ordre régna à cette fête, malgré un concours prodigieux de spectateurs qui s'y étoient rendus. Le prince en témoigna sa satisfaction. Les seigneurs de sa suite et les personnes invitées firent aussi éclater la leur par des compliments et dans des termes qui ne laissaient pas de doutes sur leur sincérité.

Pendant le dîner, le prince eut le plaisir de voir entrer un bâtiment qui passa la barre à pleine voile et, montant la rivière, défila en quelque sorte devant S. A. R.

L'embarquement pour le retour à la ville se fit dans le même ordre que l'aller. Le prince ayant désiré de remonter la rivière de l'Adour, ordonna qu'on conduisit le canot au delà du pont Saint-Esprit, ce qui fut exécuté ; S. A. R. examina cette rivière et les chantiers établis sur les bords, jusqu'au lieu appellé Garinde, d'où elle revint, et étant rentrée dans la rivière de Nive, S. A. R. débarqua à la seconde cale du pont Majour, et se rendit au balcon de la place de Gramont pour voir la partie de paume à la main dont il a été parlé. Les magistrats l'y reçurent et s'y placèrent ainsi que les seigneurs de sa suite, M. le marquis d'Amou, M. le marquis de Caupenne son fils, et nombre de personnes de considération.

La partie étant finie, S. A. R. se rendit au Jeu de Paume qui est vis à vis le jardin du monastère de la Visitation, et joua une partie de quatre à la raquette. S. A. R. ayant désiré y prendre quelque raffraichissement, M. Sans de Tourioulou,

[illegible] Ensuite S. A. R. revint par [illegible] B[illegible] à la place de Gramont et monta de [illegible] la partie de paume à la main. A [illegible] se fit assis que la *pimperruque* parut [illegible] marchant gravement [illegible] du tambour et des instruments de musique [illegible] flambeaux de cire blanche (1). [illegible] devant et derrière. Le prince fut frappé de [illegible] se leva de dessus son siège avec pré[illegible] et parut enchanté. Le coup d'œil était en effet très brillant et très aimable, principalement par la bonne grâce des danseurs et des danseuses, et par la manière [illegible] dont ils étaient habillés (2). Tous les connaisseurs et surtout les étrangers, emportèrent ce jugement. La *pimperruque* se rendit auprès du balcon et y fit trois *dabe dabes*. Après la troisième, le prince descendit sur la place, se plaça au milieu du cercle qui s'étoit formé pour le recevoir, et adressa quelques mots obligeants à chacune des demoiselles, qui y répondirent de leur mieux, et par une profonde révérence. Après quoy la danse partit escortée d'un détachement des soldats de la garnison, du guet de la ville et du bruit des tambours et de la musique, le prince se tenant toujours sur le milieu avec les seigneurs de sa suite et d'autres

(1) Une liste très exacte, conservée aux Archives de Bayonne, contient les noms des cinquante *porte faix* qui tenaient les flambeaux et qui furent payés à raison d'une livre par homme (CC. [illegible], n° 29).

(2) Cet habillement était pour les demoiselles un corset de taffetas puce garni de gaze [illegible], un jupon de taffetas couleur de rose orné d'un falbala de gaze et couvert d'un jupon aussi de gaze relevé par des nœuds de ruban, des souliers de couleur puce brodés aussi couleur de rose, la coiffure, de petits chapeaux blancs ornés de rubans couleur de rose et bordés d'un petit velours noir.

Les cavaliers, gilet et culotte de taffetas blanc, jarretières séparées au dessous du genou, couleur de rose, ceinture autour du corps aussi couleur de rose, par dessus le gilet, veste de taffetas puce, mouchoir de soye rouge et blanc autour du col ; chapeau noir abattu et rond avec un ruban couleur de rose autour ; bas blancs et souliers noirs.

personnes de marque. Plusieurs magistrats s'y placèrent aussi, tant pour augmenter le cortège que pour faire observer l'ordre. La marche se fit ainsi jusqu'à la cour de l'évêché ; il y fut fait trois *dabe dabes*, et sur le point de prendre congé, le prince, dont la satisfaction se faisait de plus en plus remarquer, dit aux danseurs et danseuses d'aller se reposer et de retourner dans une heure ; ils défilèrent devant S. A. R. faisant un profond salut, et M. le maire les mena chez luy, où il leur fit servir une collation délicate et abondante.

Au temps marqué par le prince, la *pamperruque* se rendit à l'évêché où, sur l'invitation qui lui fut faite par les ordres de S. A. R., elle monta dans les appartemens, et arrivée à celuy où le prince soupait, elle se forma en cercle autour de la table. S. A. R. adressa encore la parole et dit des choses très obligeantes aux acteurs et actrices, leur offrit des raffraichissemens, et le souper fini, on descendit dans la cour. La danse s'y forma, elle fit une *dabe dabe*, le prince, les seigneurs de sa suite et d'autres personnes de considération se tenant dans le cercle. L'ordre fut ensuite changé, la danse se forma sur deux files ; le prince et sa suite placés sur le milieu, elle se rendit devant l'Hôtel de Ville, dont la façade était illuminée avec beaucoup de goût (1). On y dansa par l'ordre exprès de S. A. R. une *dabe dabe*, après laquelle on descendit la rue de l'Argenterie, et on se rendit sur la place de Gramont. Il y y fut donné une *dabe dabe*, après laquelle le prince ayant

(1) Compte des fournitures que j'ay fait pour les mèches, moi Laramée, soldat du guet, savoir :

1 l. 1/2 coton, à 4 l. 10 s., cy	61 l.	15
5 l. sire, à 2 l. 8 s., cy	12	00
1 bougie, à 2 l. 8 s., cy	2	08
Huile turbantine, cy	0	16
Trois journées d'un homme	3	15
Et quatre de femmes	3	00
	241 l.	14

(Arch. de Bayonne, CC. 765, 58). Le chiffre total de l'illumination s'éleva à 334 l.

entendu et étant peut-être informé d'avance qu'il y avoit des violons chez M. de Barrau, où M. le chevalier d'Escars, un des capitaines de ses gardes, étoit logé, voulut que la *pamperruque* montât. S. A. R. y demeura environ deux heures, dansa plusieurs contredanses avec les demoiselles de la *pamperruque* et autres, et se retira.

Le lendemain dimanche, quatorze dudit mois, les troupes étant sous les armes, les magistrats se rendirent en robe de cérémonie au delà de la barrière de la porte d'Espagne et sur les escaliers du glacis pour y attendre le prince et lui faire leur révérence à leur passage. S. A. R. voulut bien leur dire les choses les plus obligeantes sur tout ce qu'ils avoient fait pour luy plaire et pour luy rendre son séjour dans la ville agréable, et mettant le comble à ses bontés, S. A. R. daigna ajouter qu'elle étoit trop contente de Bayonne pour ne pas y repasser à son retour d'Espagne.

État des présents faits

25 bouteilles vin Capbreton, rouge 25 — — Jurançon, rouge 25 — — Jurançon, blanc 25 — — Roque d'Ondres	à Mgr comte d'Artois.
12 bouteilles vin Capbreton, rouge 12 — — Jurançon, blanc 6 jambons	à M. le comte de Maillé, gentilhomme de la chambre.
12 bouteilles vin Capbreton, rouge 6 — — Jurançon, blanc 6 — — Roque d'Ondres 6 jambons.	A M. le chevalier de Crussol, capitaine des gardes.

On sait quelle fut la triste issue du siège de Gibraltar, entrepris avec un si grand fracas : le comte d'Artois repassa par Bayonne pour rentrer à la cour, et nous donnons ci-dessous la relation inédite de son retour, empruntée aux registres des délibérations municipales.

RELATION DE MONSEIGNEUR COMTE D'ARTOIS A BAYONNE, REVENANT D'ESPAGNE

(JEUDI 14 NOVEMBRE 1782, BB. 62, p. 523)

Toutes choses étant disposées pour les honneurs à rendre à S. A. R. Monseigneur comte d'Artois, annoncé pour devoir arriver aujourd'huy en cette ville, le Corps s'est assemblé vers les dix heures du matin, et a délibéré d'envoyer un soldat du guet en station à la porte de Bidart pour aviser au moment où S. A. R. y arriveroit et venir en toute diligence en prévenir le Corps. Cet émissaire revint à Bayonne vers une heure après midy, et ayant trouvé le Corps assemblé, il luy rapporta que S. A. R. arriveroit un quart d'heure après. Et sur le champ, M. le maire, le conseil, les échevins et procureurs du Roy prirent leurs robes et se rendirent, précédés des capitaines, soldats du guet et des sergents de maire, hors la porte St-Léon et sur les escaliers des glacis où se trouvèrent aussi les anciens maires et les anciens échevins invités à cet effet, M. le marquis d'Amou, lieutenant de Roy, et tous les corps militaires actuellement en résidence en cette ville. S. A. R. y étant arrivée peu après fit arretter sa voiture, et le Corps s'étant avancé luy présenta son respect. S. A. R. y répondit avec la plus grande bonté. Les canons des forts firent leurs salves accoutumées. Le régiment des grenadiers royaux de la Guyenne, actuellement en garnison à Bayonne, étoit sous les armes et bordoit une double haye tout le terrain qui conduit de la porte d'Espagne à la rue Majour ; icy les troupes bourgeoises prirent leurs postes et formoient aussi une double haye jusques au palais épiscopal où S. A. R. descendit et fut accueillie par M. d'Iturbide, vicaire général, attendu l'absence de M. de Lafferronnay, évêque de ce diocèse.

La garde du prince étoit composée d'un piquet de cinquante hommes des grenadiers royaux sans drapeau, attendu que le régiment n'en a pas, et pour la milice bourgeoise, de cinquante jeunes gens vêtus comme lors du passage de S. A. R. pour

l'Espagne, et quoi qu'alors les grenadiers royaux eussent eu le pas sur la bourgeoisie, les cinquante jeunes gens ayant ardemment désiré de faire la garde du prince conjointement avec la maréchaussée à qui cette prérogative est dévolue, M. le maire pria M. le prince de Hénin, capitaine des gardes de service de S. A. R., de solliciter cet honneur en faveur de la bourgeoisie. M. de Hénin ayant pris les ordres de S. A. R., elle décida que la maréchaussée et les jeunes bourgeois formant le piquet de cinquante hommes feroient concuremment la garde dans ses appartemens, de sorte qu'à la porte de chacun d'iceulx, et notamment à celuy occupé par S. A. R., on posta un cavalier de la maréchaussée et un bourgeois, le premier ayant la droite, les grenadiers royaux gardoient les postes extérieurs.

Immédiatement après l'arrivée de S. A. R. au palais épiscopal, le Corps s'y rendit pour luy présenter de nouveau ses respects, et ayant été admis sur le champ à son audience, M. le maire le pria de donner ses ordres pour l'heure où la comédie devoit commencer. Le prince l'ayant fixée à six heures, deux échevins se rendirent sur le champ à la salle de spectacle pour y faire préparer toutes choses dans l'ordre le plus convenable : leur premier soin fut de fixer le nombre des billets qu'il seroit permis de distribuer pour l'entrée des spectateurs, et afin qu'il n'y eut aucune méprise, ils furent cachetés aux armes de la ville.

Vers les six heures, S. A. R. arriva à la salle du spectacle accompagnée du lieutenant de Roy, des autres corps militaires et du Corps de ville, et se plaça dans la loge du lieutenant de Roy, que les échevins avoient fait orner extérieurement d'une belle tenture de Damas, et où ils firent placer un fauteuil. La garde de S. A. R. fut faite par les seuls cavaliers de la maréchaussée, qui occupoient ce jour là tous les postes de la salle, mais la porte de la loge où étoit placée S. A. R. fut gardée par un cavalier de la maréchaussée et un des jeunes gens du nombre du piquet des cinquante, et ces deux faction-

naires furent relevés entre les deux pièces et par un autre cavalier et par un autre bourgeois.

L'entrée de S. A. R. au spectacle fut marquée par des cris redoublés de vive le Roy et des applaudissements qui désignaient la joye dont étoient pénétrés les habitans. S. A. R. parut satisfaite du spectacle, les pièces fixées furent les opéras la *Fausse Magie* (1) et le *Sabot Perdu*.

Le spectacle fini, S. A. R. se retira au palais épiscopal, où elle agréa un souper que M. le marquis d'Amou, lieutenant de Roy, y avoit fait préparer.

Et pour marquer d'une manière sensible la joye générale des habitans, le Corps de ville ordonna à la troupe de comédie de donner un bal paré qui dura toute la nuit, mais S. A. R., qui étoit fatiguée, ne put l'honorer de sa présence.

S. A. R. ayant annoncé qu'elle partiroit à la pointe du jour pour continuer sa route pour la cour, il fut ordonné à la milice bourgeoise de prendre les armes à trois heures du matin et de prendre ses postes en double haye depuis l'évêché en suivant par l'Argenterie et la rue Pont Majou, le régiment des grenadiers royaux prit les siens aussi en double haye depuis le bout du pont de ce nom jusqu'au corps de garde de l'avancée du St-Esprit, où le lieutenant de Roy, l'état major de la place, les autres corps militaires et le corps de ville en robe se rendirent pour réitérer leurs hommages respectueux à S. A. R. et luy souhaiter un bon voyage. Vers les quatre heures, le carrosse de S. A. R. ayant passé, ce prince ordonna de le faire arrêter, mais la course rapide des chevaux empêcha qu'on n'exécutat ses ordres : le prince se contenta de laisser la glace de sa voiture ouverte, et ayant mis la tête à la portière, il exprima verbalement et du geste toute sa satisfaction et son désir d'être utile à la ville de Bayonne.

---

(1) La *Fausse Magie*, opéra comique en deux actes et en vers, paroles de Marmontel, musique de Grétry, représentée à la Comédie Italienne le 1er février 1775.

APPENDICE

I

Compte pour Messieurs les Magistrats de ce que j'ai débourcé pour le dessert et autres frais que j'ai donné au Boucau à l'occasion de la fête que Messieurs de Ville ont donné à Monseigneur le comte d'Artois.

(Archives de Bayonne. CC. 765, nº 73)

Pour trois plateaux pour la table du prince..... 9 l.
Pour le compte de la frutière du fruit qu'elle m'a fourni, tant pour servir cru que pour faire des compotes..... 74 l.
Pour le compte de l'épicier, pour le sucre, cassonnade et amandes qu'il m'a fourni, pour glaces et autres choses..... ..... 64 l.
Pour douze assiettes de biscuits de différentes calités 16 l. 2 s.
Pour douze douzaines d'abricots pour faire des glaces et compotes, à vingt quatre sols la douzaine... 14 l. 8 s.
Huit assiettes de différentes conserves à trente sols pièce..... 12 l.
Huit assiettes de gato à la fleur d'orange, contenant quarante huit petits gato à six sols pièce..... 14 l. 8 s.
Huit assiettes de conserve à fleur d'orange à trente sols pièce..... 12 l.
Huit assiettes de confitures riches contenant six livres de confitures à trois livres la livre..... 18 l.
Quatre assiettes de fromage..... 5 l.
Pour cinq livres de café de Moca pour servir, et pour le fromage à quatre livres la livre..... ..... 20 l.

Compotes

Quatre pots de gainde pour quatre compotes dont deux sans noyau..... ..... 8 l.

Deux compotes de prunes reineglose..... 41.5s.
Deux compotes de gelée de groseille en pots contenant quatorze gobelets à huit sols..... 51.12s.
Pour deux pots de gelée de groseille à cinquante sols. 5 l.
Pour six assiettes de framboises à trente sols et une assiette de fain, tant pour faire des glaces que pour servir..... .. 101.10s.
Pour six livres de groseille à vingt quatre sols la livre, pour servir et pour faire des glaces..... .. 71.4s.
Pour du lait pour faire la crème des glaces et des fromages..... ..... 8 l.
Pour quinze douzaines d'œufs pour faire la crème desdits fromages et glaces, à onze sols la douzaine. 81.5s.
Pour une conque de gros sel pour les glaces..... 41.16s.
Pour du chocolat pour les glaces..... 3 l.
Pour douze citrons verts à dix sols..... 6 l.
Pour l'eau de fleur d'orange..... 2 l.
Pour de la vanille pour les fromages..... 6 l.
Pour cinq femmes qui ont lavé, qui ont été au Boucau, et qui ont fait d'autres travails..... 15 l.
Pour les journées des portefaix qui ont porté et rapporté tous les effets..... 23 l.
Pour le tillolier qui a été chercher la glace au Boucau et porté à l'Hôtel de Ville..... ..... 4 l.
Pour les portefaix qui ont porté du port une barrique de glace chez moy..... 2 l.
Pour cinq carafes et trois pots à l'eau de cassés..... 51.14s.
Pour verres cassés grands et petits et gobelets à glace..... ..... 231.4s.
De plus douze verres cassés..... 41.16s.
Pour un plat commun et un grand saladier fin et deux assiettes cassées..... 6 l.
Pour louage de cruches et de cassés..... 101.10s.
Pour une charete de charbon envoyée au Boucau et que j'ai employé icy pour travail..... 18 l.

Pour eau de vie d'Hendaye que j'ai pris à Bourgeois.	2 l. 2 s.
Pour du vin que j'ai pris au mesme pour les portefais, pour les femmes et pour le nécessaire.....	71. 5 s.
Pour mon travail à la disposition de Messieurs, et pour celuy qui a mis sur table, moy ne pouvant pas le faire, ce que ces Messieurs iugeront à propos...	72 l.
	532 l.

II

Compte pour Messieurs de Ville du repas que j'ai donné au Boucau, à l'occasion de M. le prince d'Artois, le 13 juillet 1782.

ARCHIVES DE BAYONNE, CC. 785, N° 80)

Table du Prince

Un potage d'une bisque d'écrevisse.....	9 l.
Un à la reine.....	6 l.
Une peurée verte.....	41. 10 s.
Un au ris.....	6 l.
Une noy de veau glassé à l'ozeille.....	5 l.
Deux côtes de mouton, id.....	7 l. 10 s.
Une chartreuse de blanc de volaille.....	8 l.
Une grenade de solles..... ..	12 l.
Une timbale de quisses de poularde garnies.....	7 l. 10 s.
Un pâté dressé de pigeons.....	6 l.
Un jambon à la peurée d'épinards.....	10 l.
4 pigeons au sang.....	6 l.
4 poulets au restorant.....	6 l.
Des ratellets de ris de veau.....	5 l.
Des petits patés à la Béchamelle.....	4 l. 10 s.
Un aspic.....	6 l.
Un paté d'ortolans.....	15 l.

Un canard à la surprise..... 41. 12 s.
Une louvine à la Minince..... 10 l.
Un crabe à la sauce blanche, aux capres..... 6 l.
Une raie au beurre noir..... ..... 6 l.
Un cadrille de filet de merou et de louvine..... 10 l.
Une piesse de bœuf.... ..... 6 l.
Une grande louvine sauce à la ravigotte..... 18 l.
Un merou au bleu..... 14 l.
Une hure de saumon sauce blanche..... ..... 19 l.
Deux plats d'ortolans..... 30 l.
Une pintade..... 6 l.
De solles frites..... ..... 6 l.
6 barbechos (?)..... ..... 12 l.
6 cailles..... ..... 41. 10 s.
Une queue de merlus frit..... 5 l.
Citrons..... 2 l.
Olives..... 3 l.
2 plats cercuils..... 10 l.
2 plats de chevrettes..... 5 l.
8 tasses de crème mêlée..... 6 l.
8 gobelets de blanc manger..... 8 l.
Un plat de petits pois..... 4 l.
Un plat épinars..... 1 l. 16 s.
Un d'haricots verts..... 1 l. 16 s.
Un de queues d'artichaux..... ..... 2 l.
Un de carottes..... 2 l.
Une friture d'artichaux..... ..... 2 l. 8 s.
8 plats de patisserie..... . 24 l.
Un paté froid de saumon..... .... 18 l.
Un jambon glacé. ..... 15 l.
Un bonnet de teurq..... ..... 12 l.
Une croquante ..... 12 l.

Table à fer à cheval

Deux peurées..... 6 l.
Une jeuillienne..... 5 l.

Un à la reine..... ..... 9 l.
Une bisque..... ..... 9 l.
4 patés chos de saumon et sardines..... 24 l.
4 timballes de soles et filets de louvines..... 20 l.
2 chartreuses..... 16 l.
2 grenades de solle..... 20 l.
2 cadrilles de fillet de louvine..... 14 l.
2 plats de rée au beurre noir..... 9 l.
2 meurles à la peau d'oignon..... 7 l. 10 s.
2 crabes sauce blanche aux capres..... 10 l.
4 louvines sur le gry sauce à l'estragon..... ..... 20 l.
4 dorades à la rabigotte..... 20 l.
2 plats de solles..... ..... 14 l.
4 de sardines à la Ste-Menou à la remoulade..... 16 l.
4 plats morue..... 10 l.
4 d'œufs à l'ozeille..... 6 l.
2 plats croquets..... 10 l.
2 cadrilles..... 8 l.
2 caisses de filets de louvines..... 10 l.
2 d'atellets..... ..... 12 l.
4 plats petits patés..... ..... 6 l.
4 patés frais de thon et de saumon..... 72 l.
3 bonnets de Teurcq..... 24 l.
2 gateaux d'amande..... 24 l.
2 buissons..... 14 l.
2 omellettes à la Noailles..... 15 l.
Un gateau au riz..... 12 l.
20 assiettes de patisserie..... 36 l.
4 plats de soles frites..... 16 l.
4 plats de Barbezot..... 24 l.
3 plats de turbots au bleu..... 12 l.
3 plats id., frits..... ..... 10 l.
2 de louvines frits. ..... 9 l.
2 meurles frits .... 7 l. 10 s.
2 queues de saumon..... 12 l.

2 merrons	18 l.
2 grandes louvines	30 l.
Une hure de saumon	10 l.
2 merlucx	24 l.
2 plats cérénile	20 l.
4 de chevrettes	5 l.
4 plats de gobellets de crème molle	12 l.
4 de blanc manger	16 l.
4 plats de queux d'artichaux	5 l.
2 fritures d'artichaux	6 l.
2 ragouts de poix	6 l.
2 haricots verts	3 l. 12 s.
2 de carottes	4 l.
2 asperges	4 l.
2 épinars	3 l. 12 s.
Pour le pain	52 l.
Pour linge et assiettes cassées	24 l.
Pour quatre ouvriers	48 l.
Pour un bateau de marinier	36 l.
Pour deux tillolles pour chevallée	24 l.
A portefaix	12 l.
	1349 l. 7 s.

III

Liste des personnes invitées au repas offert au comte d'Artois

(Archives de Bayonne, II. 14)

Table du Prince

Mgr le comte d'Artois. — Mrs les seigneurs de la suitte, 5. — Mgr l'évêque de Bayonne. — M. le marquis d'Amou. — M. le marquis de Caupenne. — M. Desclaisons. — M. Ducros. — M. de Garro. — M. Dolhabarats. — Le vicomte de Caupenne.

Autre table

Officiers des gardes, 2. — Pages, 2. — Du Verne, écuyer. — Le Roux, 1er valet de chambre. — Bourlet, id. — De Labordère, 1er médecin. — De Verges, aumônier. — De Vergès, subdélégué à Tarbes. — Lacase, 1er chirurgien. — Le Roux, secrétaire de la chambre. — Flament, secrétaire de la partie militaire. — De Bessière, secrétaire de la partie politique. — Amabert, secrétaire. — Vassal, 1er apothicaire. — Messelier, contrôleur de la bouche. — Noguès. — Lasserre. — Monho. — Lalanne, écuyer. — Jean Broche, avocat. — P. Poydenot. — Ducasse. — Dque Cabarrus. — Verdier. — De Hureaux. — De Clédat, major du régiment. — De Lince Courroch. — Du Bocq. — Le baron de Valier. — De Lassalle. — De Las. — L'abbé de Hureaux. — Larralde, curé. — A. Bretous. — Sorhaindo. — Castera. — Le chevalier Bretous. — De Roual. — Van Dufil, commissaire. — Dervillé, commissaire. — Neuville, chevalier de St-Louis. — Chegaray, subdélégué. — Ducoureau, subdélégué. — Haramboure, sindic du païs de Labourd. — Le chevalier de Caupenne. — Laborde, lieutenant-général. — Tirol, commissaire. — Le marquis de Logra. — De Haïtze. — Montpellier. — Bérard, ingénieur. — Tréforet, artilleur. — Picot, chevalier de Saint-Louis. — La Croix. — Le sindic des états de Béarn. — Le marquis de Castelbaya. — D'Escrime, prévôt général de la maréchaussée. — Dutast, capitaine d'artillerie. — Le chevalier Foucaut. — Le Norman. — De Lanecaube, conseiller. — Darmendarits. — De Gassagne. — De Léotar, officier du régiment. — De Belloc, conseiller au Parlement de Pau. — De Labaumée, lieutenant de la maréchaussée. — Le comte de Pena Florida. — Un ingénieur du Boucau. — Le chevalier de St-Pé. — De Neurisse, président du présidial de Dax.

VIII

JUNOT ET L'ARMÉE DU PORTUGAL A BAYONNE

Passage des troupes sous l'Empire. — Formation d'une armée à Bayonne. — Junot, général en chef. — Les troupes étrangères. — Les troupes dans les Basses-Pyrénées. — Premier séjour de Junot à Bayonne. — Fêtes en son honneur. — Femmes de généraux. — Une allocution singulière. — Le général de Laborde. — L'armée de Portugal et les Bayonnais. — Arrivée de l'artillerie. — Passage des Landes. — Aspect de Bayonne. — Départ des troupes. — St-Jean-de-Luz. — La contrebande. — La convention de Cintra. — Napoléon et le capitaine Hulot. — Composition de l'armée de Portugal.

En 1807 commença, sous les yeux des Bayonnais, cet extraordinaire passage de troupes qui devait faire défiler devant eux tous les uniformes de l'Empire et de ses troupes alliées, et qui dura jusqu'en 1814. Le premier corps, dont la formation s'opéra dans notre ville, fut l'armée de Portugal.

Nous n'avons pas à nous occuper des motifs qui portèrent Napoléon à opérer, de concert avec une armée espagnole, la conquête du Portugal. Ce fait appartient à l'histoire générale et a été diversement commenté. Selon les uns, l'application rigide du système du blocus continental fut un prétexte à cette invasion ; selon les autres, c'était un acheminement sur l'accaparement successif de toute la Péninsule Hispanique, à laquelle il songeait déjà depuis la veille de la bataille d'Iéna.

Déjà, le 19 juillet 1807, se trouvant à Dresde, l'Empereur écrivit à M. de Tailleyrand pour qu'il eût à faire fermer tous les ports du Portugal à l'Angleterre, à défaut de quoi l'Espagne et la France déclareront la guerre, et une armée de 20,000 hommes se réunira à Bayonne pour conquérir ce royaume (1). Dix jours plus tard, il ordonne au général

(1) Correspondance de Napoléon, t. 15, nº 12,928.

Déjean de former à Bayonne une armée de 20,000 hommes avec 40 pièces de canon, et désire déjà savoir à quelle époque elle sera rassemblée sur la frontière (1). Enfin deux jours plus tard paraissait le décret de formation du corps d'observation de la Gironde, qui devait peu de jours après prendre le nom d'armée du Portugal. Les trois camps volants de Saint-Lô, de Pontivy et de Napoléon furent dissous dans le courant du mois d'août et devaient former chacun une bonne division. Le premier aide-de-camp de l'empereur, le général Junot, gouverneur de Paris, fut nommé général en chef. La première division fut commandée par le général de Laborde avec les généraux de brigade Brenier et Anil. Le général de division Laroche commandait la seconde division avec les généraux de brigade Charlot et Petitot. La troisième division était sous les ordres du général Travot avec le général de brigade Fuzier. Plusieurs de ces généraux furent changés au moment de la formation de l'armée. On en trouvera plus loin le détail.

Le quartier général avait été placé à Bayonne, et le 5 septembre le général en chef arriva dans la ville où son chef d'etat-major se trouvait déjà depuis plusieurs jours. Les premières colonnes de la première division arrivèrent les 9, 10 et 11, les autres suivirent immédiatement et furent cantonnées depuis Saint-Jean-de-Luz jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port. L'artillerie fut établie à Bayonne, la cavalerie sur la route d'Irun, et on attendit de nouveaux ordres. La ville s'encombrait d'hommes, de matériel et de troupes, d'employés, de chefs d'administration, d'état-major et de généraux. Parmi les troupes, le 2e bataillon du 2e régiment suisse et la légion hanovrienne excitèrent

(1) Correspondance de Napoléon, t. 15, n° 12,947.

à un haut degré la curiosité des gens du pays. Les Suisses portaient l'uniforme rouge avec revers, parement et collet bleu céleste, liséré noir, pantalon et gilet blanc, schako et guêtres noires, manteau et sac de campagne, épaulettes en or et épée à poignée d'argent doré (1). Cela formait un grand contraste avec les costumes plus sévères des troupes françaises.

« Le temps que l'armée passa dans les Basses-Pyrénées fut loin d'être perdu pour elle. Le général Junot l'employa à électriser ses troupes, à pourvoir à leurs besoins. Il vit chaque corps à mesure qu'il arriva ; il en fit passer des revues fréquentes, auxquelles des officiers de son état-major assistèrent, lorsqu'il ne pouvait y assister lui-même ; il s'occupa de la tenue des hôpitaux et de tout ce qui avait rapport à la santé des soldats ; il resserra les liens de la discipline, pressa l'instruction, fit manœuvrer les corps, fortifia leur bon esprit, les excita à se montrer dignes des armées d'Allemagne, et leur répétant : *Je veux avoir les premières fatigues, et vous faire jouir des premiers avantages ;* il les préparait à la guerre » (2).

En même temps il faisait réparer le matériel d'artillerie qui était fort mauvais, et la cavalerie, qui souffrait de la pénurie des fourrages, fut envoyée se refaire dans le département des Hautes-Pyrénées. Malheureusement, l'ordre d'entrer en Espagne étant arrivé presque aussitôt après, il lui fallut revenir sur ses pas, ce qui la fatigua en pure perte. On prit les plus sages dispositions pour la traversée de l'Espagne, afin qu'elle se fît avec ordre et discipline, et l'ordre des étapes fut remis aux commis-

(1) *Souvenirs bayonnais.*

(2) *Relation de l'expédition de Portugal, faite en 1807 et 1808 par le baron Thiébault.* Paris, Magimel, 1817.

[illegible] qui s'étaient [illegible] à Bayonne pour [illegible] avec le [illegible]-major général.

[illegible] aux divisions de laisser à Bayonne [illegible] sous la garde d'un officier [illegible] et les malades [illegible] seulement [illegible] en dépôt, comme [illegible] et [illegible]. Dans les bataillons de [illegible] de 2 [illegible] hommes, [illegible] qui commandait à Bayonne fit [illegible] les compagnies de marche et de [illegible] qui en [illegible] de cent hommes et [illegible] par un officier, afin de [illegible]

E. DUCERE.

A [illegible]

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

SEPTEMBRE 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Températures du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	770	+21	+21.5	+24.5	+16.5	82	3	1	2	0	Variable	4	2
2	770	+17.6	+20.5	+24.2	+12	90	1	2	2	0	S.E.	4	0
3	769	+18.5	+20.5	+26	+11.6	90	8	2.8	2	0	S.E.	2	0
4	768	+20.4	+21	+32.7	+14.3	81	3	5.4	4	0	S.E.	2	0
5	766	+21.5	+22	+33.5	+14	90	2	7	3	0	S.E.	2	0
6	766	+20.8	+23	+28.4	+18.5	90	17	1.6	4	0	S.E.	4	2
7	765	+19.5	+21.5	+30	+16	90	2	1.3	0.7	0	Variable	3	0
8	764	+23	+23	+36	+14.7	90	6	5	2	0	W.	6	0
9	764	+22.2	+22.5	+27.6	+18.5	90	14	1.5	2	0	S.E.	4	0
10	764	+21	+23	+32.8	+16	91	9	2	4	0	S.E.	4	0
11	764	+21	+23	+32.2	+18.5	91	14	1.6	2	0	Calme	4	0
12	765	+22.2	+23.5	+35.5	+19	91	17	2.6	2	0	N.W.	5	5
13	767	+19.5	+21	+25.3	+18.2	90	18	1.5	0.1	6	N.W.	6	9
14	771	+18.7	+20	+20.2	+15	81	7	1.6	2	0.3	S.E.	6	0
15	769	+17.3	+19	+22.7	+12	90	8	2	2	0	S.E.	4	0
16	765	+23	+20.5	+30	+15.5	75		4.5	4	0	S.E.	2	0
17	764	+25.2	+23	+34.7	+20.5	95	2	9.5	2	0	S.	1	4
18	765	+21.5	+22.5	+27.5	+16.5	90	4	3	2	0	W.	4	3
19	770	+18.5	+21	+27	+15.7	80	13	1.5	1	0.02	E.	5	0
20	766	+17.5	+19	+26	+11.6	92	3	3.5	2	0	S.E.	4	0
21	761	+19.5	+19.5	+28.2	+14.6	72	2	4	2	0	S.E.	2	0
22	760	+20.6	+21	+33.7	+15.6	95	1	5	2	0.05	Variable	4	3
23	762	+21.5	+20	+32.2	+15.5	90	1	5.2	2	6	S.E.	2	0
24	758	+19.5	+19	+30	+13.6	80	3	3.7	2	0	S.E.	3	0
25	758	+21.4	+19	+29.7	+14	75	6	2	2	0	S.E.	2	3
26	757	+18.2	+19	+25	+18.2	90	20	0.5	0.2	18	W.	2	9
27	760	+18.3	+19	+19.5	+15.2	80	18	1.3	2	36	O.	7	9
28	765	+16.5	+18	+22	+14	80	13	2.5	2	4	Variable	6	9
29	767	+15	+17.5	+20	+11	90	18	1.4	2	8	S.W.	6	6
30	761	+18.3	+18	+18	+12.7	92	21	1.3	2	8.5	N.W.	7	9

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

OCTOBRE 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Du sol	Maxima	Minima	Psychromètre		Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	763	+ 15.5	+ 16.5	+ 21.2	+ 13.8	78	18	3		2	6	N.E.	8	9
2	765	+ 14	+ 16.6	+ 17	+ 13	78	15	2		0.3	0	S.E.	4	9
3	764	+ 14	+ 16	+ 16	+ 11	88	5	0.5		0.7	0	S.E.	3	1
4	765	+ 13.4	+ 15.5	+ 18.5	+ 9.5	88	3	3		2	0	S.E.	3	0
5	763	+ 13.5	+ 16	+ 22.7	+ 13.5	98	4	1.3		2	0	S.E.	3	4
6	763	+ 17.2	+ 15.5	+ 23	+ 11	78	2	1.5		2	0	Variable	2	0
7	763	+ 17	+ 16	+ 26.5	+ 11	88	5	2.3		0.9	0	S.E.	1	2
8	761	+ 19	+ 17.5	+ 26.2	+ 10.8	86	5	5		2	0	Variable	4	9
9	765	+ 16	+ 17	+ 19	+ 13	86	20	0		6	22	N.W.		6
10	765	+ 14.2	+ 15.5	+ 22	+ 9.6	88	5	0.7		2	0	S.E.	7	1
11	764	+ 14.3	+ 16	+ 22	+ 13	88	18	1		2	6.4	N.	7	9
12	765	+ 13	+ 15	+ 18.2	+ 9	88	20	0.6		2	4	S.E.	7	2
13	757	+ 13.2	+ 15	+ 18.7	+ 8.3	89	9	1.5		4	0	S.E.	4	4
14	752	+ 15.7	+ 16	+ 22.5	+ 12	98	5	2		2	2	S.E.	6	7
15	745	+ 20	+ 17	+ 21.5	+ 12.7	73	16	3		0 3	6	S.W.	6	8
16	744	+ 20	+ 16	+ 21.4	+ 13	66	10	1.6		2	4	S.	7	2
17	740	+ 18	+ 15	+ 21	+ 14.1	85	11	5		0.5	0	S.W.	8	1
18	746	+ 13	+ 15	+ 22	+ 11.7	88		3.3		0.2	12	N.W.	7	9
19	753	+ 10.5	+ 11.5	+ 11.3	+ 6.5	85	13	1		2	62	S.W.	8	9
20	760	+ 12.5	+ 13	+ 16.5	+ 9	98	10	0.7		4	26	Variable	5	9
21	765	+ 18	+ 16	+ 17.7	+ 11.7	98	8	0.3		2	12	Variable	4	6
22	766	+ 14	+ 14.5	+ 22.4	+ 10.8	86	1	0.6		2	0	S.E.	4	0
23	767	+ 12.5	+ 15	+ 25	+ 10.2	95	2	1		2	0	S.E.	6	1
24	768	+ 16.7	+ 16.5	+ 21.2	+ 12	96	8	0.5		0.2	0	Variable	4	9
25	769	+ 14.4	+ 16	+ 20	+ 13.2	96	12	0.7		0.5	0.5	Variable	4	7
26	770	+ 12	+ 14.5	+ 19.7	+ 19	90	7	1		2	0	S.E.	7	0
27	765	+ 12.8	+ 14	+ 19	+ 8	86	1	1.2		2	0	S.E.	5	0
28	761	+ 13.7	+ 15	+ 25	+ 10	90	0	1.5		2	0	S.E.	7	4
29	760	+ 19.5	+ 15	+ 23.2	+ 13	95	5	7		2	0	S.W.	5	4
30	758	+ 13.8	+ 16	+ 22	+ 12.5	95	18	5		2	6	S.W.	6	9
31	758	+ 13.6	+ 13	+ 16.5	+ 7.5	84	12	3		2	0	S.E.	6	1

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

NOVEMBRE 1898

Dates	Baromètre	Températures de la station	Températures du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	762	+11.5	+14	+19	+10.5	95	20	4	2	26	N.O.	8	9
2	767	+ 7	+12	+16.4	+ 5	64	18	0.5	2	8.5	S.E.	9	1
3	766	+10.8	+12.5	+17.2	+ 8.2		3	1	2	0	S.E.	6	8
4	766	+14.7	+13.7	+16.5	+10.2	98	2	0	2	0.5	Variable	7	9
5	761	+14	+14	+17.7	+12	80	0	0	2	2.5	S.E.	8	9
6	766	+12.5	+13.5	+17.5	+12.5	90	17	0.2	4	24	S.E.	6	4
7	762	+11.4	+11	+17	+ 5.7	83	6	1	2	0	S.E.	4	2
8	760	+11.2	+11.5	+20	+ 8	80	2	2.2	2	0	S.E.	2	2
9	761	+11.8	+12	+21.2	+ 9.3	80	0	1.5	2	0	S.E.	4	2
10	759	+12.4	+12	+23.2	+ 8	88	3	3.4	3	0	S.E.	2	4
11	758	+13.3	+13	+20.7	+11	80	8	2.6	2	2	S.	2	3
12	757	+14.2	+13	+17.5	+11.2	80	14	1.5	0.2	0.5	S.	1	6
13	760	+12.5	+13	+15.5	+ 9	80	16	1.5	1	0	N.W.	4	8
14	763	+ 9	+11	+12.5	+ 7.4	78	18	0	0.1	28	S.E.	7	7
15	767	+11.5	+11.5	+12.2	+11.5	80	8	0.5	1	0	S.E.	4	0
16	768	+ 9.2	+11	+17.5	+ 7.6	97	3	0.3	2	0	S.E.	6	9
17	765	+11	+11.5	+12.7	+ 8.8	97	2	0	0.3	0	S.E.	4	2
18	762	+10.5	+11	+14	+ 9	95	6	0.3	0.3	6	S.E.	4	9
19	762	+10.5	+11	+14.2	+ 9	98	1	0.1	2	0	S.E.	3	3
20	762	+ 7.5	+10	+18	+ 5.7	98	0	0.5		0	S.E.	3	3
21	764	+12.5	+11.5	+13.5	+ 7	98	1	0	0.1	0	S.E.	3	9
22	757	+10.6	+11	+18.4	+10	98	20	0.7	0.2	20	N.O.	5	9
23	755	+ 6.7	+ 9	+11	+ 3.7	90	15	0.6	2	6	S.O.	5	7
24	738	+11	+ 9	+11.2	+ 4.7	64	11	5.5	2	0	S.O.	5	1
25	738	+10.8	+ 8.5	+14.2	+ 2.5	78	6	9	2	0	S.W.	9	4
26	740	+11.5	+ 8	+13	+ 7.5	76	8	8.5	2	0	S.W.	8	1
27	748	+ 8.7	+ 8.5	+14	+ 7.3	91	12	5.5	2	4	W.N.W	8	9
28	747	+10.5	+ 8.5	+14.5	+ 7.5	87	20	5	2	8	S.O.	7	6
29	754	+ 5.3	+ 7.2	+10	+ 4	81	21	4	0.2	34	W.N.W	8	9
30	757	+ 9.3	+ 7.5	+10	+ 4.5	85	19	1	4	20	W.	6	3

Le Sociétaire chargé de la direction du service météorologique,

E. RAGON.

OBSERVATIONS

Le degré très élevé de nébulosité est dû à ce que cette observation est inscrite à 9 heures du matin. La même raison existe pour l'actinométrie ou intensité des rayons solaires, qu'il faudrait observer à midi, heure où le ciel est généralement découvert.

Ces deux observations ne doivent donc être consultées ici : la première donnant le chiffre maximum de nébulosité : la seconde donnant le chiffre minimum d'intensité des rayons solaires.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS

DE

BAYONNE

Séance du 7 Décembre 1897

Présidence de M. F. BERGERET

Présents : MM. Bergeret, de Chasteignier, Delvaille, Hiriart, Ducéré, Dr Lobit.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Ducéré lit à la Société le premier chapitre d'un ouvrage ayant pour titre : *Le Mariage de Louis XIV.*

La séance est levée à 5 heures et demie.

Séance du 8 Mars 1898

Présidence de M. F. BERGERET

Présents : MM. Bergeret, Hiriart, Delvaille, Forestier, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Ducéré lit un chapitre d'un travail intitulé : *Le Mariage de Louis XIV.*

La séance est levée à 5 heures et demie.

Séance du 5 Avril 1898

Présidence de M. F. BERGERET

Présents : MM. Bergeret, Hiriart, Delvaille, Larralde, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire lit, au nom de M. Wentworth-Webster, une courte étude sur la formule magique *Sator Arrepo.*

M. Ducéré donne lecture d'un chapitre de son ouvrage : *Le Mariage de Louis XIV.*

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 3 Mai 1898

Présidence de M. DELVAILLE

Présents : MM. Delvaille, Détroyat, Dodgson, Manecy, Hiriart, Forestier, Larralde, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Dodgson présente à la Société un travail intitulé : *Formes verbales de la langue basque.*

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 1er Octobre 1898

Présidence de M. F. BERGERET

Présents : MM. Bergeret, Hiriart, Larralde, de Serres, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents se sont entretenus de divers sujets relatifs au bon fonctionnement de la Société.

La séance est levée à 6 heures.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS DE BAYONNE

FONDÉE EN 1873

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1897

Bureau

Président..... MM. F. BERGERET.
Vice-Président..... LE BEUF.
Secrétaire..... DUCÉRÉ.
Trésorier..... RAGON.

Membres Titulaires

MM. Amyot, avoué-licencié, à Bayonne.
Bergeret (Félix), à Bayonne.
Bergeron, juge de paix, à Soustons.
Bernain, à Anglet.
Bernadou (Charles), négociant, à Bayonne.
Biraben (V.), conseiller municipal, à Bayonne.
Bocher, au château *Caradoc*, à St-Étienne, Bayonne.
Bonnat (L.), membre de l'Institut, à Paris.
Bonnecarrère (J.), prop^re^, à St-Étienne, Bayonne.
Brandéis (le D^r^), à Bayonne.
Broade (le Rév. G. E.), à Cambo.
Campan, pharmacien, à Bayonne.
Cantéro, à Bayonne.
Cantin, à Sordes.
Caro-Delvaille (Mme), à Bayonne.
Castencau (A.), négociant, à Bayonne.
Cenoz (F.), à Bayonne.

MM. Chagé (l'abbé), curé à St-Étienne.
Chambre de Commerce de Bayonne.
Chasteignier (le vicomte de), à Biarritz.
Corrèges (Ferdinand), à Bayonne.
Croste (Th.), à Bayonne.
Cuzacq, géomètre, à Tarnos.
Daguerre-Dospital (A.), à Séville.
Dagrant (G.-P.), à Bordeaux.
Daguenet, notaire, à Bayonne.
Daguerre (J.), à St-Pierre d'Irube.
Delvaille (le docteur C.), à Bayonne
Demolon, pharmacien, à Bayonne.
Détroyat (Arnaud), à Bayonne.
Diharce (C.), à Bayonne.
Dolhats, à Bayonne.
Dours (L.), à Bayonne.
Dubarat (l'abbé), aumônier du Lycée, à Pau.
Du Sérech de Saint-Avit, directeur des douanes, à Bayonne.
Durruty (le docteur), à Bayonne.
Ducazau, ingénieur de la ville de Bayonne.
Ducéré (Edouard), sous-bibliothécaire archiviste adjoint, à Bayonne.
Dumontel, maire, à Boucau.
Duverdier, notaire, au Havre.
Duverdier, receveur des finances, à Bayonne.
Etcheverry (L.), propriétaire, à St-Jean-le-Vieux.
Fonsèque (R.), à Bayonne.
Foy (Edmond), Président de la Chambre de Commerce, à Bayonne.
Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.
Galant, à Bayonne.
Gentinne (Jules), à Bayonne.

MM. Gommès (Armand), banquier, à Bayonne.
Guichenné (L.), avocat, à Bayonne.
Guex, pasteur de l'Église réformée, à Bayonne.
Haulon (S.), sénateur des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
Hervé (le général), à Bayonne.
Hill James (lieutenant-colonel), à Londres.
Hiriart (Léon), bibliothécaire archiviste de la ville de Bayonne.
Hourquet (E.), libraire, à Bayonne.
Hurt, à Saint-Étienne.
Inchauspé (E.), à Bayonne.
Iribarnégaray (B.), à Bayonne.
Ithurbide (Charles d'), négociant, à Bayonne.
Jardillier, à Saint-Jean-de-Luz.
Jaurgain (J. de), à Mauléon.
Jolyet, directeur de l'École de Peinture, à Bayonne.
Labat (L.), à Bayonne.
Laborde-Noguez (Amédée de), à Ustaritz.
Labrouche (P.), directeur de la *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, archiviste des Hautes-Pyrénées.
Lacoin, négociant, à Bayonne.
Lafont (le docteur P.), à St-Martin-de-Seignanx.
Lafore, receveur de l'enregistrement, à Bayonne.
Lailhacar (de), à Paris.
Lamaignère (Ernest), à Biaudos.
Lamaignère (Alfred), rédacteur en chef du *Courrier de Bayonne*.
Lamarque, à Bayonne.
Larralde-Diustéguy (de), à Urrugne.
Larralde (M.), à Bayonne.
Larréguy, pharmacien à Bayonne.
Larribière (N.), à Bayonne.

MM. LASCOUTX, à Bayonne.
LASSERRE (le docteur), à Bayonne.
LAUDUMIEY, pharmacien, à Bayonne.
LAZARD (Mme), à Paris.
LEBARILLIER, maire, à Anglet.
LE BEUF (Lucien), pharmacien, à Bayonne.
LEGRAND (J.), député des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
LÉON (Henry), à Biarritz.
LESPINASSE (le colonel), à Anglet.
LÉVY (E.), grand-rabbin, à Bayonne.
LOBIT (le docteur), à Biarritz.
LOUIS (Pierre), architecte, à Biarritz.
LUZAREY (le docteur DE), à Bayonne.
MANECY, contrôleur des douanes, à Bayonne.
MALAPERT, à Bayonne.
MARMISSOLLE, à Bayonne.
MARASSÉ (A.), agent général d'assurances, à Biarritz.
MASSENET, ingénr des ponts et chaussées, à Bayonne.
MAZE, propriétaire, à Saint-Étienne.
MOUNIER, professeur au Lycée, à Bayonne.
MOUREU, pharmacien, à Bayonne.
MOLINIÉ (Alexandre), à Bayonne.
NOGUÉS, vétérinaire, à Bayonne.
OLHAGARAY, propriétaire, à Ustaritz.
PELLOT (Ch.), propriétaire à Biarritz.
PICHE, ancien conseiller de préfecture, à Pau.
RAGON (Émile), à Bayonne.
RIBETON (le Dr), à Bayonne.
REVELY (E.-Jelf), à Biarritz.
SALANE (H.), relieur, à Bayonne.
SALZÉDO (A.), à Bayonne.
SALZÉDO (A.), banquier, à Bayonne.

MM. SAUTET, professeur au Lycée, à Bayonne.
SERRES (DE), à Tarnos.
SERVAL, ancien inspecteur divisionnaire des douanes, à Bayonne.
SILVA (G.), propriétaire, à Bayonne.
SODES (E.), à Bayonne.
SOULICE, bibliothécaire de la ville de Pau.
SOUPRE, pharmacien à Bayonne.
VACHEZ, receveur des postes, à Bayonne.
VIGUERIE, sous-préfet, à Bayonne.
VINSON (Julien), professeur à l'École des Langues Orientales, à Paris.
WEILLER, avoué, à Bayonne.
WENTWORTH WEBSTER, à Sare.
YTURBIDE (P.), à Bayonne.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Dr DELVAILLE. — *Autour d'une épidémie (1837-1897)*.. 3

DUCÉRÉ. — *Les Corsaires Basques et Bayonnais*..... 39

WENTWORTH-WEBSTER. — *La formule magique « Sator-Arepo »*..... 81

DUCÉRÉ. — *Les Corsaires Basques et Bayonnais* (suite et fin)..... 85

S. DODGSON. — *Le verbe basque trouvé et défini*..... 161

DUCÉRÉ. — *Variétés d'histoire Bayonnaise* (Avant-propos) 181

L'ambre gris..... 183

Les apothicaires Bayonnais..... 187

La garde bourgeoise de Bayonne..... 193

Une fête champêtre à l'île de Rol..... 214

Essai de bibliographie du siège de Fontarabie (1638)..... 217

Une lettre de Louis XI..... 228

Passage du comte d'Artois..... 232

Junot et l'armée de Portugal à Bayonne..... 253

RAGON. — *L'année météorologique.*

Procès-verbaux.

Imp. et Litho. A. Lamaignère. — Bayonne — Biarritz.

DC
801
B36
S68
1899
no1

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE BAYONNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS

DE

BAYONNE

ANNÉE 1899

BAYONNE
IMPRIMERIE A. LAMAIGNÈRE, RUE JACQUES LAFFITTE, 9

1899

D
S
15

IMPRESSIONS D'UNE MARCHE

Par la vallée de Venasque et les Pyrénées

PAR

EDUARDO DE OLIVER-COPÓNS, *commandant d'artillerie*

Traduit de l'espagnol par HENRY LÉON

Par ordre royal du 28 mai 1897, il fut décidé qu'une batterie dotée de la nouvelle pièce de montagne Krupp de 7.5, ferait une marche expérimentale à travers les terrains dont les difficultés mettraient en évidence les avantages ou les inconvénients de ce système, afin, s'il y avait lieu, de le substituer au Plasencia aujourd'hui en usage ; on essayerait en même temps les bâts qui lui seraient les mieux appropriés, arrivant à perfectionner ce genre d'artillerie dont l'importance est indéniable pour l'emploi surtout qui en sera fait dans ces guerres que les Espagnols auront probablement à soutenir un jour.

Nommé pour diriger cette marche et après avoir fait les préparatifs nécessaires, je sortis de Barcelone avec une colonne composée d'artillerie, d'infanterie et de cavalerie, le 23 juin, à trois heures de l'après-midi, dans la direction de San Cugat del Vallés, pour y passer la nuit, comme première étape, continuer après par les provinces de Barcelone et de Lérida, entrer en Aragon par celle de Huesca, et longer ensuite la chaîne pyrénéenne, objectif principal qui nous avait été marqué.

Le chemin que nous parcourûmes fut pénible, hérissé de difficultés et même de dangers, mais en même temps

plein d'attraits, provoquant dans l'esprit d'inexplicables sensations, en présence du magnifique spectacle qui, successivement, allait en se déroulant devant nos yeux émerveillés. Vallons pittoresques, montagnes abruptes, rivières torrentielles, forêts sombres, villages de différents aspects et de mœurs variées, panoramas quelquefois doux et riants avec la gaîté de leurs vertes campagnes, quelquefois mélancoliques et sévères par la grave majesté de leur pentes abruptes ; il y eut de tout dans cette marche si intéressante et si instructive, et à part les enseignements acquis et les études faites sur le matériel, objet de nos expériences et dont le mémoire officiel comprendra les détails, on peut encore en parler à des points de vue tout à fait distincts.

J'ai conservé les souvenirs les plus agréables et d'impérissables impressions de tous les jours et même de chacun des instants pendant lesquels j'ai voyagé à travers des sites peu connus et encore moins fréquentés et, si j'en ai le temps, car l'envie ne m'en manque pas, je classerai les notes et les faits que j'ai recueillis, pour écrire quelque chose comme un *Journal de voyage* où apparaîtront, quoique sous l'aspect d'une imparfaite et légère silhouette, les mille extraordinaires beautés que renferment ces régions que — comme dans beaucoup d'autres de notre Espagne, — nous laissons reléguer derrière une muraille d'indifférence et d'apathie, bien plus impénétrable que la chaîne de montagnes dont il a plu à Dieu de les entourer.

Quelque grandement pittoresque que soit l'itinéraire suivi, où l'on rencontre partout la splendide variété de la mère nature, il en est une partie qui m'a particulièrement impressionné et j'en évoque encore le souvenir avec délices. Je me reporte au trajet qui, commençant à

Castejon de Sos, dans cette belle région aragonaise de fertiles campagnes et de ciel merveilleux, se termine au poétique et plein d'originalité val d'Aran où le voyageur, l'artiste et le rêveur trouvent, à chaque pas, des motifs de se récréer et de méditer.

Il est impossible que ma plume grossière et mon style décoloré puissent écrire comme il le faudrait et faire, avec un relief convenable, le narré que je me propose de présenter, même en y joignant les gravures obtenues de photographies prises sur place et qui ne seraient que sans vie et sans couleurs ; j'essayerai cependant d'en ébaucher le tableau, auquel viendra s'ajouter tout ce que voudra la fantaisie du lecteur dont les appréciations seront encore au-dessous de la réalité.

—

C'était le 6 juillet. Par une agréable matinée pleine de fraîcheur, nous partîmes de Castejon de Sos à six heures et demie dans la direction de Venasque, par un chemin de muletier rocailleux, étroit et en certains endroits converti en bourbier par les pluies des jours précédents ; mais il était si pittoresque, malgré ses embarras et ses difficultés, que facilement on les oubliait tant la vue était distraite par les riantes rives d'une rivière murmurante, les sombres bosquets, les amphithéâtres des montagnes et les ondulantes vallées au milieu desquelles se détachaient de blanches maisons qui, rapetissées par la distance, ressemblaient à une compagnie de palombes éparpillées, venues pour apaiser leur soif aux frais ruisseaux qui serpentaient sur les versants de la montagne, allant ensuite enrichir le lit de l'Esera, dont nous suivions les bords.

Nous jetâmes un regard sur le village de Sesné et nous

passâmes par ceux de Villanoba, Sahun et par l'antique sanctuaire de Notre Dame de Gayente. Si celui-ci n'étale pas des lignes grandioses d'architecture et ne se montre pas avec les splendeurs de la richesse, il se présente du moins au milieu du parfum des fleurs de la montagne et, devant l'autel de la Sainte Image très vénérée dans le rayon de ces frontières, s'élèvent les prières d'une foi naïve et d'une dévotion vraie. De ses murs, dépourvus de tout ornement, pend comme un glorieux trophée de guerre, un drapeau turc pris le jour à jamais mémorable de Lépante, par le chevalier de Malte, D. Francisco Ascon, natif d'un petit village avoisinant le sanctuaire et commandant d'une des galères espagnoles, qui vint le déposer au pied de la Vierge, à son retour, sain et sauf, après cette sanglante journée.

Plus loin, nous passâmes à Eriste, aux environs duquel se trouve un noyer séculaire d'une extraordinaire grosseur, car son tronc doit avoir plus de 4 mètres de diamètre, et l'on peut dire sans exagération qu'au-dessous de ses branches peuvent s'abriter presque la totalité des habitants du petit village. Celui-ci a deux ponts, l'un sur l'Esera, par où l'on va à Anciles, et l'autre sur le ruisseau d'Eriste et qui conduit au chemin de Venasque.

Le soleil commençait à nous importuner et, après quelque repos, qui permit aux soldats de calmer leur soif dans les sources cristallines venues s'offrir sur notre chemin, et nous faisant comprendre que nous étions dans la région des montagnes, nous arrivâmes à Venasque, à dix heures et demie du matin. Après avoir passé le pont ogival qui se trouve à l'entrée, nous pénétrâmes sur une place où la colonne fit halte devant le général D. Pedro Cornel, citoyen de cette ville, qui nous attendait.

Quoique nous fussions à notre douzième journée de

marche, quelques-unes bien pénibles, par les fatigues du soleil et celles des chemins, convertis dans beaucoup d'endroits en vrais bourbiers et dans d'autres pleins de pierres, elle se trouva correctement formée, comme si elle arrivait d'une courte promenade militaire.

Après en avoir demandé la permission au général, on fit le logement des hommes et des animaux dans de bonnes maisons et dans de bonnes écuries. La population nous reçut avec toute cordialité et avec grande joie : il est vrai que le commandant de la batterie était le capitaine D. Antonio Anglada, né à Venasque, et que le sympathique alcade, D. José Maria Albar, était frère d'un de nos compagnons qui commande une autre batterie du 1er régiment de montagne.

Les principales familles de la ville voulurent nous recevoir et nous accueillir, et celle-ci, quelque peu visitée qu'elle soit, se trouvant si éloignée des grands centres, a su remplir d'une façon admirable les devoirs de l'hospitalité ; comme aux jours lointains du moyen âge, par cela même que les communications étaient difficiles et peu fréquentées, les villages recevaient avec la cordialité la plus raffinée les voyageurs qui venaient frapper à leurs portes, considérant leur personne comme sacrée et leur offrant, avec toutes les délicatesses de la benveillance, toutes les satisfactions de leur propre foyer.

Ces idées traditionnelles et cet esprit noble et hospitalier envers les étrangers se maintiennent encore plus vivaces dans les montagnes que dans les cités populeuses où l'on vit au milieu du tourbillon du monde, de la frivolité et de l'indifférence, et où la constante agitation et le changement de toutes choses relâchent les liens de toute affection.

D'après les avis qui me furent donnés, je compris qu'il était impossible de traverser le port et de poursuivre l'itinéraire que l'on s'était proposé, par suite du piteux état des chemins, dû au mauvais temps qui avait régné dans ces derniers jours de juin et pendant la première dizaine de juillet, et je fus obligé de signifier aux alcades de Las Bordas et de Viella, dans le rayon desquels se trouvaient les dégâts, qu'ils eussent à les réparer, prenant les autres dispositions que pouvaient conseiller les circonstances pour amoindrir notre séjour, sans renoncer à continuer le plan tracé. Aussi, après un jour de repos marqué pour Vénasque, fallut-il en passer plusieurs autres, donnant ainsi aux attentions et aux démonstrations d'amitié l'occasion de se multiplier, et le souvenir que j'en ai conservé est encore pour moi une cause de vive satisfaction, rendue uniquement amère par l'impossibilité de pouvoir, comme il le faudrait, en témoigner notre reconnaissance.

Je profitai de cet arrêt forcé et, me laissant diriger par les impulsions de ma curiosité et de mes goûts, je parcourus, en m'arrêtant quelquefois, la capitale du délicieux val de l'Esera et je fouillai dans son histoire, quoique légèrement.

La petite ville de Venasque, dépendant de la juridiction de Boltaña, s'étale dans une plaine étendue, belle et pittoresque. Elle a des rues larges, des places spacieuses, un bon Casino, et l'on voit tout de suite que cela a été une ville seigneuriale d'une importance plus grande autrefois qu'aujourd'hui. La rue Mayor est une de celles qui a conservé de meilleurs édifices et c'est là qu'habitent les principales familles, ainsi que le prouvent les petites tours défensives et les blasons héraldiques qui, avec leurs sculptures, apparaissent à l'encoignure des maisons, sur le haut des portes ou sous les frontispices des croisées.

Par-dessus domine le palais appelé du *Regatillo*, assez bien conservé, qui avait appartenu au comte de Ribagorzia, un bâtard d'Aragon. Il a dans ses encoignures des cubes ronds d'une grande antiquité et sur la façade des ornements richement sculptés, représentant des animaux, des fleurs et des bustes de femmes remontant au XVe siècle, mais, à mon avis, ayant subi des restaurations pour lesquelles on a suivi le style de la renaissance, dans le genre que lui appliquait l'école florentine.

Presqu'en face de ce palais on voit un artistique donjon qui fut anciennement la prison, dont les toits démolis laissent passer la lumière du jour, et où, derrière les grilles et à travers les murailles démantelées, on aperçoit des lambeaux de ciel à la place des visages horribles et sinistres des criminels. Cette espèce d'abandon qui, en parlant d'un autre édifice, pourrait être considéré comme une négligence des Venasquais, est au contraire un titre d'honneur pour eux, car elle démontre leurs qualités laborieuses et leurs mœurs pleines de modération, qui font chez eux la prison complètement inutile.

Se détachant dans le centre du quartier, aux constructions basses et dont les toits sombres d'ardoises donnent un aspect triste et caractéristique à ces régions où les neiges sont abondantes et fréquentes, s'élève, élancée et fière, une tour seigneuriale du XIIe siècle, carrée et munie de créneaux, appelée *Maison du Juste*, surnom donné aux plus illustres de l'Aragon et aux descendants des chevaliers et des hidalgos possesseurs de la baronnie de Monclus, dépendant d'Arcussa, en Sobrarbe, où ils avaient un somptueux palais, dont la renommée rappelle avec éloges l'œuvre artistique.

Un des membres de cette noble famille fut s'établir à

VENASQUE AVANT LA DÉMOLITION DE SON CHATEAU

Venasque et édifia cette maison avec toute la splendide magnificence qu'exigeaient sa noblesse et les richesses qu'il possédait. Elle est aujourd'hui habitée par les descendants du fondateur et, quels que soient son état de décadence et ses empreintes marquées d'abandon, on comprend quels ont pu être le mérite et l'importance de cette construction à son époque primitive.

En parcourant les rues solitaires de Venasque, se contournant et se croisant à l'infini, on rencontre là un centre d'accès pour un ancien palais que les années ont rongé — ou bien un donjon en ruine avec ses assises disjointes qui servent de refuge à toute espèce d'animaux : plus loin, une maison nobiliaire maltraitée par les années, sur la façade de laquelle se déploie un écusson de pierre, brisé et festonné par les tiges flottantes du lierre comme l'aurait fait le cimier de son casque, et encore cela eût été moins mal si l'on n'avait voulu cacher les dégradations avec des raccords et des replâtrages les moins artistiques, le privant ainsi de son caractère de vétusté et de sévérité antique. Partout, ce ne sont qu'étranges contrastes et échantillons d'époques diverses ; nulle part on ne s'est soumis à un ordre quelconque d'architecture, d'alignement ou d'ornementation, car les anciens étaient peu amateurs de la symétrie : l'un avançait en saillie, l'autre laissait une encoignure qui formait un large carrefour devant son logis — et, faisant une angle ou une courbe irrégulière, sans suivre aucun *plan* déterminé de nivellement ou d'élévation, chacun consultait uniquement son goût et sa commodité.

L'ensemble, riche en incalculables combinaisons de lignes, présente cependant une beauté inexplicable et parle avec éloquence à l'archéologue ou à celui qui serait

enclin à étudier les idées, les goûts et les coutumes des temps passés.

L'église, dédiée à la Vierge dans le mystère de son Assomption, date du XIe siècle et est de style roman avec, à l'entrée, un portique très bon et très bien conservé, surmonté d'une ravissante rosace et une nef de moyenne proportion, recouverte d'une voûte aplatie. Elle ne m'offrit rien de remarquable à admirer, sauf deux autels dont l'un, le troisième à droite, à partir de l'entrée, attira spécialement mon attention, non par son mérite, car il n'en a aucun, mais parce que l'on y vénérait la patronne de l'artillerie.

L'image de la sainte, qui est au centre, est de sculpture médiocre, enchâssée dans une niche creusée dans la muraille du côté gauche, de sorte qu'à peine on la distingue à cause de l'obscurité. Il y a aussi une autre Sainte-Barbe de marbre, avec des dorures et des peintures en relief, à demi effacées par l'usure du temps et la négligence des hommes. Elle soutient la tour de la main gauche, et elle porte la palme de la droite ; la délicatesse avec laquelle elle est modelée fait supposer l'habileté de l'artiste inconnu qui l'a mise en œuvre ; mais ce qui divulgue sa lointaine antiquité, c'est la raideur des draperies, les angles de sa façon et la couronne de forme très étrange qui entoure sa belle tête.

Quelque recherche que j'aie faite, je n'ai pu constater d'où pouvait provenir cette statue et pourquoi elle se trouve dans cet endroit, car on comprend qu'elle ne fut pas édifiée pour y être placée. Peut-être a-t-elle été vénérée dans l'ancien château de Venasque, et à l'époque où il fut détruit, au milieu du présent siècle, fut-elle portée à l'unique église paroissiale de la ville.

C'est à cet autel, patronage aujourd'hui de la famille Albar, m'a-t-on assuré, qu'était célébrée la fête de Ste-Barbe par les artilleurs qui, jadis, tenaient garnison à Venasque.

L'autre autel, que j'ai déjà signalé, très chargé d'ornements du style Churriguera, a une statue de Saint Marcial, patron de la ville, extrêmement curieuse et très ancienne, car, sans pouvoir en préciser la date, elle paraît être antérieure au XIIe siècle ; elle est revêtue d'une tunique de grand mérite, formée de petites feuilles d'argent et d'émail, semblable aux cottes de maille du temps du moyen âge, et se trouve enchâssée sur une croix grossière. Il existe une pieuse tradition sur la venue de l'image sacrée dans la ville et qui est décrite avec détail dans un livre très rare de l'an 1727 (1).

Cette église possède des bijoux et des ornements d'une haute antiquité et d'une grande valeur artistique, et M. le recteur eut l'amabilité de nous montrer quelques belles tapisseries, des ornements brodés et plusieurs calices, parmi lesquels l'un d'eux appartenait au château et fut offert par le roi Charles IV, en l'année 1800, ainsi que le constate l'inscription qui y est gravée. Dans la sacristie, il y a une magnifique arche de chêne où se conservent les archives municipales, et dans une armoire d'ancienneté respectable, celles de la paroisse.

Une fois que nous eûmes parcouru l'intérieur de la ville, nous utilisâmes quelques après-midi à visiter dans les environs le joli village de Anciles et le beau vallon de l'Esera, enchanteur par la douceur de ses tons et sa

(1) *Vie et miracles du glorieux Saint Marcial*, dédié à la très noble et très ancienne ville de Venasque. Écrit par le P. Miguel García y Vera, professeur en théologie au collège de la Compagnie de Jésus, de Zaragoza.

plein d'attraits, provoquant dans l'esprit d'inexplicables sensations, en présence du magnifique spectacle qui, successivement, allait en se déroulant devant nos yeux émerveillés. Vallons pittoresques, montagnes abruptes, rivières torrentielles, forêts sombres, villages de différents aspects et de mœurs variées, panoramas quelquefois doux et riants avec la gaîté de leurs vertes campagnes, quelquefois mélancoliques et sévères par la grave majesté de leur pentes abruptes ; il y eut de tout dans cette marche si intéressante et si instructive, et à part les enseignements acquis et les études faites sur le matériel, objet de nos expériences et dont le mémoire officiel comprendra les détails, on peut encore en parler à des points de vue tout à fait distincts.

J'ai conservé les souvenirs les plus agréables et d'impérissables impressions de tous les jours et même de chacun des instants pendant lesquels j'ai voyagé à travers des sites peu connus et encore moins fréquentés et, si j'en ai le temps, car l'envie ne m'en manque pas, je classerai les notes et les faits que j'ai recueillis, pour écrire quelque chose comme un *Journal de voyage* où apparaîtront, quoique sous l'aspect d'une imparfaite et légère silhouette, les mille extraordinaires beautés que renferment ces régions que — comme dans beaucoup d'autres de notre Espagne, — nous laissons reléguer derrière une muraille d'indifférence et d'apathie, bien plus impénétrable que la chaîne de montagnes dont il a plu à Dieu de les entourer.

Quelque grandement pittoresque que soit l'itinéraire suivi, où l'on rencontre partout la splendide variété de la mère nature, il en est une partie qui m'a particulièrement impressionné et j'en évoque encore le souvenir avec délices. Je me reporte au trajet qui, commençant à

Castejon de Sos, dans cette belle région aragonaise de fertiles campagnes et de ciel merveilleux, se termine au poétique et plein d'originalité val d'Aran où le voyageur, l'artiste et le rêveur trouvent, à chaque pas, des motifs de se récréer et de méditer.

Il est impossible que ma plume grossière et mon style décoloré puissent écrire comme il le faudrait et faire, avec un relief convenable, le narré que je me propose de présenter, même en y joignant les gravures obtenues de photographies prises sur place et qui ne seraient que sans vie et sans couleurs ; j'essayerai cependant d'en ébaucher le tableau, auquel viendra s'ajouter tout ce que voudra la fantaisie du lecteur dont les appréciations seront encore au-dessous de la réalité.

—

C'était le 6 juillet. Par une agréable matinée pleine de fraîcheur, nous partîmes de Castejon de Sos à six heures et demie dans la direction de Venasque, par un chemin de muletier rocailleux, étroit et en certains endroits converti en bourbier par les pluies des jours précédents ; mais il était si pittoresque, malgré ses embarras et ses difficultés, que facilement on les oubliait tant la vue était distraite par les riantes rives d'une rivière murmurante, les sombres bosquets, les amphithéâtres des montagnes et les ondulantes vallées au milieu desquelles se détachaient de blanches maisons qui, rapetissées par la distance, ressemblaient à une compagnie de palombes éparpillées, venues pour apaiser leur soif aux frais ruisseaux qui serpentaient sur les versants de la montagne, allant ensuite enrichir le lit de l'Esera, dont nous suivions les bords.

Nous jetâmes un regard sur le village de Sesné et nous

quelque peu interrompue par des phénomènes géologiques, qui dérivent de la partie la plus haute du Nord des Pyrénées. A l'Occident de cette cordillère et à quelques mètres de sa base, coule la timide rivière Esera (1) qui naît dans le point le plus septentrionnal des Pyrénées, dans le creux de *Aigua-llut*, au pied de Aneto, formée par un misérable ruisseau provenant de l'un des grands glaciers de la Maladeta ; elle disparaît bientôt près de la Renclusa, et l'on ne sait à quelle profondeur elle passe, pour reparaître de nouveau quatre fois dans le court trajet qu'il y a entre le plateau d'Estany et l'hôpital de Venasque ; elle sort près de ce dernier, court du Nord au Midi sur un lit de pierres et forme la petite cascade de *Aiguas Passes* ; elle s'étend à travers la plaine de los Baños et de Senarta, passe par celle de Renclusa, Creguenya, Vallhiberna, Rinero, Remascaro, Bisaurri et Gabas par la gauche, et par la droite Estos, Somera, Erist et Sorri, jusqu'au moment où elle débouche dans le Cinca, près de Olvena, à trois lieues de Barbastro, après un cours de 17 lieues et demie, avec des bords fertiles.

Venasque, par sa position et ses conditions, peut être un agréable point de repos pour faire provision des forces qui s'épuisent dans le milieu déprimant des grandes villes. La beauté et la fertilité de son sol, ses aliments sains et le fait d'être entouré de montagnes avec une quantité d'arbres et de plantes, lui font un air pur, frais sec et plein d'ozone, privé de tout germe préjudiciable à l'organisme humain, disposé à être envahi avec empressement par toute sorte de *bactéries*.

(1) Son nom vient, suivant la tradition, de ce que, dans une grande sécheresse qui se fit sentir dans le pays pendant une période de six ans, toutes les rivières se desséchèrent moins celle-là, et l'on dit alors : « Cette rivière *es y sera* ou *Esera*. Dans beaucoup d'endroits, elle est très profonde.

On connaît bien l'influence physiologique des altitudes qui passent de 1,000 mètres, surtout quand il y règne une atmosphère fraîche et sèche. Les fonctions s'activent, l'appétit se développe, la peau transpire mieux ; la dépression barométrique, agissant utilement, nous fait marcher sans fatigue ; on éprouve en un mot un doux bien-être qui calme complètement le système nerveux le plus altéré.

Voilà pour la partie physique. La partie morale y gagne aussi par le calme, la tranquillité, le silence et le beau spectacle que présente sans cesse la nature, qui jamais n'est plus prodigue de ses enchantements que dans ces sites élevés, comme si elle les plaçait loin pour qu'ils ne soient pas profanés par la multitude.

Si l'on augmentait les facilités de voyages à la montagne, sûrement on varierait le courant qui va chercher aujourd'hui aux bords de la mer, sur d'élégantes plages, des émanations saines et salubres, dont l'action bienfaisante est, il est vrai, plus rapide que celle de la montagne, mais peut-être moins durable.

Si en terminant les routes projetées (1) et le chemin de fer, on arrivait à mettre Venasque en communication avec le reste de l'Espagne ; ce petit coin serait très visité, surtout en été, car il n'y fait jamais chaud ; en réalité, il n'y a qu'une mauvaise saison, l'hiver ; le reste du temps, c'est comme une bénignité de celui qui adoucit quelque peu ses rigueurs.

Sur le haut d'une colline, au Nord-Ouest de Venasque, il y avait autrefois un château-fort (2) qui défendait la

(1) En outre de celles qui devaient aller dans l'intérieur de la péninsule, on en avait étudié une, il y a déjà des années, qui de Vénasque devait aller à Bagnères-de-Luchon.

(2) Il avait appartenu, ainsi que la ville, au comte de Ribargorza.

ville et la vallée et dominait le défilé de la ligne de France, probablement l'unique ligne d'invasion. Par suite du changement des systèmes défensifs et de la portée des canons, il ne serait pas aujourd'hui inexpugnable ; mais de toute façon il est regrettable que vu l'inutilisation, due au progrès moderne, des forts que nous possédions, nous ne nous occupions pas à construire ceux qui doivent les remplacer.

Pour la garde de ce château, où se tenaient une garnison d'infanterie et un détachement d'artillerie avec quelques pièces, le Roi avait nommé un gouverneur, charge de relative importance, que remplirent en certaines occasions des personnages influents et de certaine représentation.

J'ai eu l'occasion de voir un passeport donné, le 12 août 1808, au château de Venasque par « D. Tomas Bellanger de Zuñiga la Cerda y Medrana, marquis de Villora (1), seigneur noble de la ville et de son district, seigneur de la Fortaleza, paroisses et conseils de San Payo, du majorat de Medrano, des héritages de Sesneda, des pâturages de Igualada, la Muela de Pancrudo, la Cortina y Fuencaliente, lieutenant-colonel d'infanterie des armées royales, gouverneur militaire du château de Venasque et commandant des armes ».

D. Vicente Sousa, appartenant à une des plus nobles familles de la vallée, fut aussi aide-major et gouverneur du château, au commencement de ce siècle.

La ville de Venasque ne manque pas de brillante histoire militaire, et la tradition relate les anciens épisodes notables qui s'y passèrent et que racontent ceux qui à leur tour les ont entendus de la bouche de ceux qui les ont

(1) Marié avec Mlle Antonia de Anglada, d'une famille illustre de la localité.

précédés ; mais il n'y a rien d'écrit, et il existe sur ce sujet peu de faits authentiques.

Dans différentes occasions, elle a excité la jalousie de nos voisins les Français, et dans les guerres que nous eûmes à soutenir avec eux, au premier tiers du siècle passé, elle fut assiégée, non sans souffrir de considérables dégâts occasionnés par les pièces du château ; mais ses défenseurs, serrés de près et n'ayant plus aucun moyen de résistance, firent une sortie le 6 août 1731, plaçant au devant leur gouverneur qui, malheureusement, fut fait prisonnier, malgré la valeur avec laquelle combattirent ses soldats, aidés des Venasquais. Alors les Français intimèrent l'ordre de se rendre au château et à la place où était resté comme gouverneur intérimaire un frère du prisonnier, menaçant de donner la mort à ce dernier s'ils y répondaient négativement. L'héroïque officier envoya la suivante et laconique réponse : « Ma patrie et l'honneur de notre nom valent plus que la vie de mon frère » (1).

Quand elles envahirent l'Aragon, en 1808, les hordes napoléoniennes s'emparèrent du château de Venasque, dont la position stratégique ne pouvait passer inaperçue à nos ennemis. Il est dit, dans quelque histoire, qu'ils s'en emparèrent en juin ; mais cela ne dut pas être pour longtemps, car nous avons vu qu'en août le gouverneur espagnol y résidait.

(1) Faute de temps, je compulsai très à la légère quelques papiers des archives municipales ; dans l'un d'eux, on citait ce fait, mais sans y donner le nom du gouverneur ni aucun autre détail. Je n'y trouvai pas non plus la preuve de d'autres faits que l'on me raconta, et il est dommage qu'on n'aille pas fouiller dans les documents, car on y trouverait des choses du passé, curieuses pour l'histoire de Venasque et de son important château, dignes d'être publiées et où l'on y rencontrerait les noms de beaucoup de Venasquais illustres.

En 1809, il tomba de nouveau au pouvoir des Français après une sanglante lutte.

Le général Ferraz, natif de Venasque, et qui fut ministre de la guerre (1), appréciant que le château avait perdu de son importance, et que par suite des circonstances actuelles il fallait le désarmer, pensa qu'il était préférable de le démolir, et c'est ce qui fut fait en 1858 ; il n'en reste aujourd'hui que quelques fondements et une profonde citerne.

Après le retrait des artilleurs qui y tenaient garnison, on décida de descendre les canons à Venasque, et l'on résolut de les fondre pour faciliter leur transport, mais de longtemps on ne fit point cette opération, et ce ne fut qu'en 1864, sur l'ordre qu'en reçut le lieutenant-colonel D. Juan Aisa, qu'au moyen de fourneaux énormes, et avec du combustible transporté de France, on les mit en morceaux et on les transféra à Zaragoza.

Il n'eût pas été possible, vu les difficultés de communication, de les mouvoir d'une autre façon, et l'on ne comprend pas quels furent les moyens que l'on employa pour les porter à Venasque, car on ne peut admettre ce que quelques anciens affirment, qu'ils furent construits là même ; on doit plutôt admettre qu'ils

(1) Don Valentin Ferraz y Baoran fut ministre par intérim de la guerre du 8 avril au 13 juin 1836, une autre fois, en 1838, et comme titulaire, du 20 juillet au 28 août 1840. Il fut aussi ministre d'Etat, et dans beaucoup de circonstances critiques il se chargea de la présidence du conseil des ministres. Il a dû mourir en 1864.

On cite aussi, comme né à Venasque, le général D. Antonio Cornel, ministre intérimaire de la guerre du 4 septembre 1799 au 14 février 1801, et titulaire du 13 octobre 1808 au 13 novembre 1809. Il fonda les bains de Venasque et, pour perpétuer son souvenir, on y a placé une pierre commémorative.

Un autre Venasquais illustre fut D. José Ferraz y Cornel, ministre des finances plusieurs fois, qui laissa une réputation de probité et d'intelligence.

avaient été également amenés en morceaux et reconstitués ensuite.

—

C'est en toute justice que l'on peut appliquer à la ville de Venasque le titre d'hospitalière ; aimablement reçus et gracieusement entretenus, nous y passâmes depuis le 6 jusqu'au 11 juillet. La troupe, fort entourée, jouit de l'accueil le plus cordial, et le dernier jour, qui était un dimanche, il y eut un succulent repas, disposé par le capitaine Anglade, et que l'on confectionna dans une des principales maisons de l'endroit, l'aimable maîtresse n'ayant point dédaigné d'en prendre la direction, aidée par des amies et des parents.

Vins, fruits et cigares furent le complément du repas, et à la fin l'allégresse des soldats déborda en danses, chansons et vivats, comme démonstration de leur satisfaction, jusqu'au moment où la pluie, si tenace ces jours-là, vint éteindre la flamme de l'enthousiasme général.

Le matin, nous avions assisté, dans l'église paroissiale, à une messe célébrée par le vicaire, qui donna à cet effet toute sorte de facilités, et il se fut prêté même à ce qu'elle fût dite en campagne, ainsi que la majorité de la population l'avait désiré, si le temps n'avait manqué pour en obtenir la permission de Mgr l'évêque.

Beaucoup de monde vint y assister et, dans la modeste église, on entendit les belliqueux sons de la trompette qui se répercutaient avec sonorité dans ces murs sacrés, peu accoutumés à écouter une musique aussi profane.

Nous passions ainsi très bien notre temps ; mais tout s'achève, quelque volonté que nous ayons de le faire éternel. Le chemin reconstruit et le temps devenu meilleur, il fallut donner l'ordre du départ, qui eût été rendu plus

pénible si l'on n'avait pensé qu'il était forcé par l'accomplissement du devoir.

Il me reste un souvenir reconnaissant de ces journées paisibles et tranquilles passées dans cette sympathique ville qui, loin des centres agités et enfermée au milieu des montagnes, ressemble à une sévère résidence des siècles passés, transmise dans le présent sans modifications ni changements. Ses enfants (1) sont d'un commerce choisi et d'une amabilité sans bornes, et le plaisir qu'ils eurent à nous recevoir et à nous accueillir, parce qu'ils se croyaient presque dans l'obligation de le faire ainsi à cause de leur concitoyen Anglade, ne doit pas empêcher que dans ces pages je leur rende un modeste tribut de gratitude, enchérissant sur leur charitable hospitalité autant qu'il l'est permis à ma maladroite et nonchalante plume.

Le lundi 12 se leva pluvieux et avec des tendances à bourrasques ; mais le ciel s'éclaircit peu à peu et nous pûmes partir à trois heures de l'après-midi, la pluie ayant cessé ; la température était fraîche et agréable, et l'étape s'annonçait ainsi sans crainte de la chaleur, du reste ordinairement peu forte à ces altitudes.

Nous allâmes cotoyant l'Esera qui coulait abondamment enrichi par les pluies torrentielles passées, dont la violence avait même fait disparaître en quelques endroits la trace du chemin qui, presque horizontal, est très peu élevé au-dessus du lit de cette rivière et d'une largeur à peine de deux mètres dans son plus grand parcours.

(1) Dans leur caractère et leurs usages, ils participent des Catalans, des Aragonais, des Euskariens et même des Français, et dans leur langage on remarque ce même mélange, car c'est une espèce de *patois* plus doux que le catalan. Ils sont francs, laborieux, honnêtes, agiles et robustes, constituant un bel exemple de la race montagnarde.

Avant une heure de marche on rencontre le pont de *Cuera* ou de Saint Jaïme, que l'on laisse à gauche, réunissant les deux rives de la rivière et conduisant à quelques fermes et au mont Estor, propriété et lieu de chasse de quelques habitants de Venasque.

Presqu'en face du pont se trouve la *Borda* de Anglade ainsi qu'une chapelle très ancienne dédiée à Saint-Jaïme, et, en suivant directement vers la montagne, se présente un étroit défilé formé de montagnes excessivement élevées et par lequel passe le torrent Estor, qui vient joindre ses eaux à celles de l'Esera. Il y a en cet endroit une curieuse particularité : la neige s'y accumule tellement, qu'elle arrive quelquefois à y conserver une épaisseur considérable, formant un énorme bloc de glace que perce le torrent s'ouvrant un passage avec furie et laissant au-dessus un vrai *pont de neige* que les pasteurs avec leurs troupeaux, ainsi que les muletiers, utilisent pour aller d'un côté à l'autre. Quant à nous, nous renonçâmes à le visiter, parce qu'il avait dégelé, chose rare, car il subsiste ordinairement toute l'année.

Ce point mérite aussi qu'on y appelle l'attention, vu qu'il est désigné comme le point de sortie du tunnel du chemin de fer transpyrénéen central qui, arrivant de la vallée de Luchon et du Lys en France, passerait par Venasque et Castejon de Sos, pour aller se relier à Monzon avec la ligne du Nord d'Espagne.

Puisqu'il est nécessaire de rompre la barrière naturelle des Pyrénées, par suite de la tendance moderne de réunir entre elles les deux nations, et aussi des exigences du commerce et de l'industrie, il y a lieu de rechercher les voies de moindres difficultés, au tracé le plus court, simple et économique, et qui soient facilement défendues.

Ceci admis et sans préjuger la question de la défense générale du territoire, ni des autres lignes de Canfranc, Noguera-Pallaresa, etc., il n'y a pas de doute que bien des raisons militent en faveur de la ligne ferrée Luchon-Venasque, et il faut reconnaître qu'elle réunit de grands avantages pour faciliter la mise en communication directe de Paris avec Madrid.

Sans grands travaux d'art, avec un court parcours, peu de tunnels (1), des pentes pas très prononcées, sans courbes de rayon supérieures à 300 mètres, il paraîtrait naturel qu'on donnât suite à ce projet et que l'on continuât les études commencées il y a tant d'années et aujourd'hui délaissées, pour construire un chemin de fer si avantageux pour l'Aragon et la Catalogne, et qui devrait donner la vie à des contrées fertiles et productives. Castejon de Sos, Campo, Graus et la vallée de Venasque, très séparés du reste de la péninsule, obtiendraient de sa réalisation un grand développement et une augmentation de leur richesse et de leur industrie, ayant ainsi la possibilité d'ouvrir leurs entrailles qui offriraient les trésors inconnus et inépuisables qu'elles renferment en mines de toute espèce, et favorisant aussi des facilités d'accès pour y visiter la capitale de la gracieuse vallée de l'Esera qui, avec un peu de bonne volonté, arriverait à être peu à peu recherchée comme résidence d'été.

Telles étaient les réflexions que je me faisais pendant que l'aimable alcade de Venasque, qui avait eu l'attention de nous accompagner dans cette étape, me donnait, dans l'intervalle d'un repos que nous fîmes,

(1) Si l'on en admettait un plus grand nombre, on raccourcirait encore la distance.

quelques explications au sujet de la topographie de ce pays.

Le sentier présentait ensuite quelques rampes et des endroits périlleux, parce qu'il se trouvait au bord de la rivière qui se déroulait élargie dans un lit rocailleux, et qu'à droite s'élevait escarpé le mont Artigas (1), où l'on a projeté de construire un fort d'après l'étude générale des fortifications de la frontière pyrénéenne faite par le général D. Rafael Cerero, avec la collaboration de divers officiers distingués d'artillerie et d'ingénieurs.

Le paysage, là, est d'une beauté sévère et mélancolique. Les monts Artijas, Estatao, Valhiberna, Rosech, Braquisal et autres nombreux, se trouvent recouverts d'une sombre végétation et donnent naissance à diverses rivières, quelques-unes importantes comme le Valhiberna, qui viennent accroître le cours de l'Esera. Les pins, les sapins et autres conifères, qui conservent malgré les gelées la verdure sombre de leurs feuilles, provoquent à chaque instant un changement d'aspect dans le panorama, dont les notes gaies et claires sont les blanches clochettes, les gentianes azurées, les anémones, la digitale purpurine et les églantines couleur de feu. Tout cela est animé et vivifié par une multitude de petits ruisseaux et de cascades qui, fréquemment grossis par le dégel et les pluies, coulent et tombent des hautes cimes, serpentant doucement parfois dans les replis de la montagne, ou sautant avec fracas de roche en roche, pour, de descente en descente, aller se perdre dans le fond mystérieux des ravins.

Surtout les cascades de San Farré, Literola, Aiguas-

(1) Ici il existe une fontaine ferrugineuse qui parfois laisse voir des susbtances cuivreuses, et elle est si chargée de fer, que les naturels du pays disent : « *Sembla ferro liquit* ».

Passes et Remuñez, que nous aperçûmes successivement en passant, n'ont rien à envier à celles du Monasterio de Piedra, San Miguel de Fay et autres renommées. L'eau pulvérisée, en se choquant avec la vieille roche, s'élève en forme de légers nuages et de vapeurs diaphanes et transparentes, sur lesquels le soleil produisait de lumineux reflets, blancs comme l'argent, ou des spectres éclatants et colorés des couleurs de l'iris. La vue ne savait où se porter, émerveillée par tant et tant de belles choses qui allaient en variant constamment comme dans un gigantesque *caléïdoscope.*

(A continuer).

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

VIII

JUNOT ET L'ARMÉE DE PORTUGAL A BAYONNE

(SUITE)

Junot était déjà passé à Bayonne quelques années auparavant en qualité d'ambassadeur de France en Portugal. Lors de son second passage, il était revêtu alors d'une dignité plus grande comme commandant en chef une des armées de l'empereur, et fut reçu par la ville avec plus de solennité. La municipalité fit préparer un logement dans la maison Dubrocq, située à l'ancienne rue du Gouvernement, aujourd'hui rue Thiers, dans laquelle il descendit avec son état-major. Le lendemain, le maire lui fit une visite et le harangua ; mais, sur les observations du général, qui dit avoir trouvé son domicile un peu trop dénué d'ornements, il fit aussitôt transporter vingt-quatre flambeaux en argent à double et triple branches et avec girandoles, des fauteuils garnis, des tables à jeu, etc. « Son Excellence, disent les registres du temps, fut sensible à ces honnêtetés, et il fut décidé qu'une fête serait offerte au général ».

Elle eut lieu en effet dans la maison de la rue de Montaut, appelée encore aujourd'hui le Palais, et qui a pris ce nom de la longue résidence qu'y fit, pendant le siècle précédent, la reine d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg,

« M. le Maire, jugeant qu'il était du devoir de la mairie d'offrir une fête et un repas à Son Excellence, a conféré là-dessus avec ses deux adjoints. Il a été reconnu que le général Junot était un grand dignitaire de l'Empire, jouissant de la confiance de S. M. l'empereur et roi ; que c'est d'ailleurs pour la première fois depuis longtemps qu'il est arrivé à Bayonne un général en chef d'armée, et que, dans la personne du général Junot, la ville honorera les grands officiers de l'Etat » (1).

Il fut décidé qu'un repas et un grand bal seraient offerts au général. Le bal devait avoir lieu dans le palais de la rue Montaut, soigneusement décoré de tentures, de draperies, et brillamment illuminé. Il eut lieu, en effet, le vendredi 25 septembre 1807, et les dames et demoiselles des officiers généraux, du corps municipal et des principaux habitants y furent invitées. Il fut très brillant. Son Excellence et les officiers généraux de sa suite et de l'armée parurent s'y plaire et y demeurèrent fort avant dans la nuit ; tout le monde s'y amusa avec gaieté et enjouement, et il était presque jour quand le bal finit.

On voit que les fêtes ne manquaient pas. Junot avait un jour de réunion par semaine, et tout ce que Bayonne avait de mieux ne manquait pas de s'y rendre. Ces soirées finissaient par des parties et pour Junot par un whist, jeu qu'il jouait très bien et fort cher (2). Ces soirées étaient embellies non seulement par la présence des dames de Bayonne, mais encore par quelques femmes de ses officiers généraux qui avaient suivi leurs maris, et parmi ces dernières on peut citer Mme Trousset, femme de l'ordonnateur en chef de l'armée, et Mme Foy, femme du colonel

(1) Registre des arrêtés du maire.
(2) *Mémoires du général Thiébault.*

d'artillerie qui devint plus tard si justement célèbre. On trouve dans les mémoires du temps le degré d'intimité qui s'établit entre cette dernière et le général en chef et qui donna lieu à un jeu de mots qui courut toute l'armée.

Ce fut pendant ce séjour que Junot mécontenta l'empereur en faisant un voyage à Bagnères-de-Bigorre, où il n'avait que faire, et où, dit Mme d'Abrantès, il perdit un bracelet de cheveux blonds (1); mais, comme le dit la duchesse, il était déjà malade, et on ne peut guère qu'expliquer de la sorte l'étrange conduite qu'il eut par moments pendant cette campagne. Ce fut au point qu'en faisant une allocution à ses généraux, après avoir rappelé à chacun la grande confiance qu'il avait en eux, il dit les principaux faits de sa vie, son intimité avec l'empereur, et termina par ces mots malheureux, qui ne lui furent jamais pardonnés : « Et pourtant, Messieurs, ce ne sont pas ces sentiments, ce ne sont pas ces titres qui ont décidé Napoléon à me placer à votre tête. Non. Vous êtes sous mes ordres, parce que je vaux mieux que vous » (2).

Pourtant ces généraux, qu'il affectait de dominer ainsi, ont laissé pour la plupart de grands souvenirs dans l'armée. Sans parler du chef de l'état-major, général Thiébault, l'auteur bien connu du *Manuel des adjudants généraux*, on voyait là le général Loison, le général Travot, le général Kellermann commandant la division de cavalerie, le général Tariel, commandant l'artillerie de l'armée, et bien d'autres qu'il est inutile de citer.

Parmi les chefs de l'armée de Portugal, le général de division Delaborde était une vieille connaissance pour les Bayonnais. Le comte Henri-François Delaborde se dis-

(1) *Mémoires du général Thiébault*, t. IV.
(2) *Mémoires*, t. 7.

longue pendant les guerres de la Révolution. Il commandait à l'armée des Pyrénées-Occidentales cette fameuse colonne infernale dans laquelle servait La Tour-d'Auvergne, avec laquelle il s'en prit de la vallée de Roncevaux. Il devait montrer dans l'attaque des positions de Vimeiro, un talent de tacticien peu commun, qui attira sur lui l'attention impériale. Ses nombreux séjours à Bayonne lui avaient créé d'excellentes relations dont il put tirer parti pour la formation de l'armée (1).

Voyons maintenant quelle impression produisirent Bayonne et ses environs sur les troupes nombreuses qui traversaient la France pour opérer la formation de l'armée de Portugal. Les souvenirs d'un témoin oculaire viennent à notre aide et nous donnent sur leur séjour dans le pays quelques détails circonstanciés.

Le général Hulot, qui n'était en ce moment que capitaine, avait été désigné pour l'armée de Portugal. Il faisait partie du camp de Pontivy et, après avoir passé par la Roche-Bernard, traversé Nantes, Niort et Saintes, il arriva à Bordeaux, où il fut frappé du port vide, de la stagnation du commerce maritime et de l'air de mécontentement répandu sur le visage des habitants.

Il entra dans les Landes avec ses batteries « tristes et stériles plaines que la nature et la mer semblent avoir délaissées sur une étendue de quarante lieues. On n'y voit que des arbres résineux dont les rares habitants tirent leurs faibles ressources. Dans ces sables on se croirait à mille lieues de la France. Cependant, la route qui les traverse est assez fréquentée, à cause du voisinage de l'Espagne. Pour conserver cette route, on était obligé d'en établir les fondements avec des poutres transversales ; à

(1) *Souvenirs bayonnais.*

notre passage, on essayait de la paver ; j'ignore si on a réussi. C'est en approchant de Bayonne que je vis pour la première fois des chênes-liège, dont on emploie l'écorce principalement pour faire des bouchons ; Bordeaux en fait une grande consommation.

« Le 12 septembre, nous descendîmes dans le charmant bassin de l'Adour, en longeant la citadelle qui le commande. A notre gauche, des coteaux boisés et fleuris recréaient nos yeux fatigués de la traversée des sables ; à notre droite, notre vue se prolongeait sur la mer, dans le golfe de Gascogne. Devant nous se dressaient de nouvelles Alpes, les Pyrénées, boulevard de l'Espagne, que je désirais trouver aussi belle, mais mieux gouvernée que l'Italie. Nous défilâmes sur le long pont de bois de Saint-Esprit, faubourg de Bayonne, et pour aller établir notre parc sur la route d'Espagne, nous traversâmes cette riante et populeuse ville, bientôt appelée à une célébrité dont la France se serait heureusement passée » (1).

Le capitaine Hulot fut nommé commandant de l'artillerie de la première division, général Delaborde, et il vint demeurer dans la ville où il se trouva parfaitement bien, ainsi qu'il le dit dans ses souvenirs :

« La ville de Bayonne, ses environs et les habitants sont également propres à justifier les heureuses impressions. Le costume léger de ses habitants, leur vivacité et leur langage, mêlé de français, de basque et d'espagnol, plaisent à tous les étrangers. Il en est de même du site, qui offre une succession de paysages baignés par des eaux courantes et bien ombragées. La mer, qui semble s'élever dans le lointain, les Pyrénées et le coteau septentrional de

(1) *Souvenirs militaires du baron Hulot, général d'artillerie.* — Paris, *Spectateur militaire*, 1886, in-8°.

l'Adour ferment ce beau bassin. Souvent je manœuvrais et tirais à boulet sur la plage unie qui, à marée basse, borde la côte dans une immense étendue. Ces exercices attiraient beaucoup de curieux, parmi lesquels mes jeunes hôtesses qui me montrèrent, à peu de distance de là, la *Chambre d'Amour,* célèbre par le tragique dénouement dont elle fut le théâtre » (1).

Cependant, le temps se passait et le mécontentement de l'Empereur croissait. Le 12 octobre il écrivait au général Clarke de donner l'ordre à Junot et à l'armée de Portugal d'avoir à entrer en Espagne vingt-quatre heures après avec les troupes (2). Le 16, un officier d'état-major, un commissaire de guerre et le médecin en chef partirent pour précéder l'armée et achever de faire préparer sur son passage le logement, les vivres, les fourrages et les hôpitaux. Enfin, le 27, les troupes commencèrent leur mouvement sur seize colonnes, à un jour de distance l'une de l'autre, ordre de marche qui fut peu de temps après sévèrement critiqué par Napoléon.

Lorsque le capitaine Hulot fut arrivé à Saint-Jean-de-Luz avec ses deux batteries, il crut prudent de visiter et de passer une revue de son matériel afin de s'assurer de son bon état.

« Quelles ne furent pas ma surprise et mon indignation, dit-il, lorsque je trouvai dans ces caissons une quantité considérable de tabac en poudre qui n'avait pu y être déposé que pendant la dernière nuit ! Mon garde, interdit, ne voulut répondre à aucune de mes questions ; je le cassai, le fis arrêter, et rendis compte sur-le-champ à mon

(1) *Souvenirs militaires du baron Hulot, général d'artillerie.* — Paris, *Spectateur militaire*, 1886, in-8°.

(2) Correspondance de Napoléon, n° 13,337.

général divisionnaire. J'étais certain que ni ce garde, ni aucun militaire sous mes ordres n'avait acheté ce tabac ; d'un autre côté, en le faisant jeter de suite dans la mer qui battait le champ du parc, je me rappelai qu'en sortant de Bayonne j'avais été sollicité par certain *matador* de lui mander d'Irun si nous avions eu la visite des douaniers au delà de la Bidassoa. Jamais je n'ai entendu reparler de cette affaire, qui m'a bien prouvé que certaines gens ne perdent pas de temps pour commencer leurs cupides manœuvres, mais je débutais mal avec ces puissances occultes et dangereuses.

« Le lendemain, après deux heures de marche, nous aperçûmes à nos pieds, du haut de la colline d'Hendaye, le pont de la Bidassoa, l'île des Faisans, la terre d'Espagne et les petites villes d'Irun et de Fontarabie, toutes deux démantelées » (1).

Laissons l'armée de Portugal continuer sa marche précipitée que le passage des montagnes changea presque en désastre. Laissons Junot s'emparer de Lisbonne et y régner presque en roi. Pendant qu'il était encore à Ciudad-Rodrigo, l'Empereur, qui espérait qu'il parviendrait à s'emparer de la flotte portugaise, donna l'ordre à Decrès de lui envoyer un capitaine de vaisseau, quatre capitaines de frégate, six lieutenants de vaisseau, une douzaine d'enseignes, un commissaire de marine et un ingénieur de construction. Ces officiers devaient se rendre à Bayonne sans bruit, et partir le 17 novembre afin d'être rendus le 20 au quartier général (2). En même temps il faisait partir deux régiments provisoires de Paris et de Bretagne, et le général Loison devait remplacer le général Laroche. Le

(1) *Souvenirs du général Hulot.*
(2) Correspondance de Napoléon, n° 13320.

23 décembre il faisait réunir à Bayonne quatre commissaires de guerre, deux inspecteurs aux revues et quatre auditeurs. Le général Tariel, qui n'était pas encore arrivé en Portugal, reçut l'ordre de s'y rendre sur-le-champ (1).

On sait comment se termina cette expédition. Junot perdit par sa faute la bataille de Vimeiro et signa la convention de Cintra, par laquelle les Anglais se chargèrent de transporter les troupes en France à l'aide de leurs vaisseaux. L'armée de Portugal et le duc d'Abrantès devaient encore repasser par Bayonne peu de temps après, mais ils ne formaient plus alors qu'un numéro de corps de la grande armée, et Junot, qui n'avait plus la confiance de l'Empereur, ne commandait plus en chef.

Avant de terminer, nous emprunterons encore une anecdote aux souvenirs du général Hulot : l'armée de Portugal, embarquée à bord de transports anglais, fut surprise par une tempête et dispersée de tous les côtés. Quelques bâtiments périrent, mais la presque totalité réussit à débarquer à La Rochelle et autres ports de la côte (2). Hulot et ses deux compagnies d'artillerie étaient à bord d'un navire marchand anglais qui erra longtemps sur les vagues de l'Océan. Il perdit un de ses mâts dans la tempête, et on fut obligé d'avoir constamment dix ou douze hommes aux pompes. Après avoir été jetés à plus de 200 lieues de leur point de départ, ils finirent par obliger le capitaine à pénétrer dans le golfe de Gascogne et à se diriger sur Bayonne. Arrivés en vue de l'entrée de la Barre, où l'équipage n'osait pénétrer, on tira le canon, et un pilote lamaneur, arrivant de Bidart, s'empara du commandement et franchit le soir même la Barre, en disant à Hulot : « Com-

(1) Correspondance de Napoléon, n° 13412.
(2) Voir les *Mémoires du général Thiébault.*

mandant, vous êtes sauvés ». Enfin, nous étions dans les eaux de l'Adour et en France ».

La première visite qu'il reçut fut celle du général Sénarmont, qui lui apportait un ordre de l'Empereur, qui se trouvait à Bayonne. Il devait débarquer et aller se reposer avec ses hommes à Bidache, où il se rendit aussitôt. Il était rentré en France le 21 octobre, un an jour pour jour après être entré en Espagne. « Après un séjour de quarante-huit heures à Bayonne, on nous envoya, pour nous refaire, en cantonnement à Bidache, charmante et tranquille campagne sur la Bidouze, au pied des Pyrénées ».

Ils y restèrent peu de jours. Le 3 novembre ils étaient de retour à Bayonne « et le lendemain l'Empereur nous passa en revue à son château de Marrac. Il inspecta attentivement chaque homme du détachement, parla à beaucoup et finit par me dire : — Capitaine, vous allez prendre sur vos 160 canonniers les 120 qui sont le plus en état de rentrer de suite en campagne, formez-en votre compagnie et partez demain pour le siège de Saragosse.

« Le maréchal Duroc, ayant fait reconduire le détachement par un autre officier, me prit par le bras et me questionna beaucoup sur notre dernière campagne. J'étais des derniers sortis du Portugal et le premier que voyait Napoléon. Je répondis au maréchal avec vérité et circonspection. « Pourquoi, me dit-il, n'avez-vous rien demandé pour vous et pour votre détachement à l'Empereur, qui en est si content ? » Je répliquai que je rougirais de jamais rien demander pour moi ; pour les officiers, sous-officiers et canonniers, ils avaient bien mérité d'être récompensés, et que je saisirais avec empressement cette rare et favorable occasion si notre général en chef, jaloux d'obtenir lui-même ces récompenses, ne me les avait promises per-

sonnellement, et que je l'offenserais en lui ôtant un plaisir qu'il se ménageait avec autant de bienveillance que de justice. Cependant le maréchal me rapprochait de Napoléon, qui voyait défiler d'autres troupes partant pour l'Espagne. — Sire, lui dit-il, le capitaine Hulot aurait des grâces à demander à Votre Majesté. — Que désirez-vous, capitaine? me dit l'Empereur. — Sire, enhardi par le général Duroc, j'aurais, en effet, beaucoup à demander à Votre Majesté, si M. le duc d'Abrantès ne m'avait prévenu qu'il se réserverait cet honneur. Alors Napoléon, se retournant vers le maréchal Berthier, lui recommanda d'écrire ce que je demanderais. Je ne crus pas offenser le général Junot en demandant une seule décoration pour un vieux sergent qui avait servi dans les quatre parties du monde. Trois jours après, je la lui remis à Pampelune : il se nomme Guenot, et est aujourd'hui, je crois, garde d'artillerie à Granville. Certes, j'étais à la source des grâces. Je n'avais qu'à y puiser... et j'ai eu lieu de regretter de ne l'avoir pas fait pour mes compagnons d'armes ; ma délicatesse fut extrême ; le duc d'Abrantès n'obtint ou ne demanda presque rien pour l'armée ».

Hulot ajoute qu'il vit bien clairement, dans cette circonstance et même plus tard, le système de Napoléon de ne pas récompenser une armée hors de son commandement direct, lorsqu'elle n'était pas victorieuse, quoiqu'il donnât avec empressement à un simple officier de cette armée lorsqu'il se trouvait par un heureux hasard auprès de lui.

Nous ne pensons pouvoir mieux terminer cette étude sur l'armée de Portugal à Bayonne, qu'en donnant la composition de cette même armée et des généraux qui la commandaient. On aura ainsi un aperçu exact de cette masse de troupes destinées à de si grandes choses, et qui abou-

tirent presque à un désastre. A partir de cette expédition, l'étoile de Napoléon commença à pâlir et ne donna plus que quelques faibles reflets qui aboutirent enfin à la catastrophe finale.

COMPOSITION, ORGANISATION ET FORCE DU PREMIER CORPS D'OBSERVATION DE LA GIRONDE, DEVENU ARMÉE DE PORTUGAL.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Son Exc. le général *Junot, duc d'Abrantès*, grand officier de l'Empire, premier aide-de-camp de Napoléon, colonel-général des hussards, gouverneur de Paris, commandant en chef l'armée.

MM. de *Grandsaigne*, colonel ; *Hersant*, chef de bataillon ; de *La Grave* et *Thomassin*, capitaines, aides-de-camp du duc. MM. de *Gambis*, adjudant-commandant ; le prince de *Salm-Salm* et *Carrion de Nisas*, chef d'escadron ; de *Tacher*, Auguste de *Forbin*, *Prévost* et *Laval*, capitaines, officiers de l'état-major du duc. M. *Girod de Novillars*, chef de bataillon du génie, employé auprès du duc.

M. le baron *Thiébault*, général de brigade, chef de l'état-major général de l'armée. M. de *Trentignant*, lieutenant, aide-de-camp du général *Thiébault*. M. le chevalier de *Bagneris*, adjudant-commandant, sous-chef de l'état-major général. MM. le prince de *Salm*, chef d'escadron ; *Palamède de Forbin*, *Mattar*, *Vidal de Valabrègue*, *Quentin*, *Longchamp*, capitaines, et *Vallier*, lieutenant, officiers d'état-major, employés auprès du chef d'état-major général.

M. *Mercure*, capitaine du génie, employé à l'état-major général de l'armée.

M. le général de division comte *Quesnel* ; M. le général de brigade baron de *Solignac*, et M. le général de brigade *Réné*, officiers généraux venus à l'armée après son arrivée à Lisbonne.

MM. *Bardinet* et *Thérondel*, capitaines, aides-de-camp de MM. les généraux *Quesnel* et *Solignac*.

Gendarmerie. — M. *Thomas*, chef d'escadron, commandant.

Force. — 1 officier et 37 gendarmes à cheval.

PREMIÈRE DIVISION D'INFANTERIE

Etat-major. — M. le général de division comte *Delaborde*, commandant. MM. *Barret*, chef de bataillon, et *Viard*, capitaine, aides-de-camp. M. le général de brigade *Avril*. M. *La Case*, capitaine, aide-de-camp. M. le général de brigade *Brenier*, baron de Montmorand. — MM. *Barrié* et *Desjardins*, capitaines, aides-de-camp. M. l'adjudant-commandant *Arnault*, chef d'état-major. M. *Ruthie*, capitaine adjoint.

Troupes. — 1re brigade : 2e bataillon du 47e de ligne, 1,541. — 1er et 2e bataillons du 70e de ligne, 2,358. — 1er bataillon du 4e régiment suisse, 985. Total : 4,884. — 2e brigade : 3e bataillon du 15e de ligne, 1,086. — 1er et 2e bataillons du 86e de ligne, 2,501. Total : 3,587. — Total de la division : 8,471.

DEUXIÈME DIVISION D'INFANTERIE

Etat-major. — M. le général de division comte *Loison*, commandant. MM. *Coizel*, chef de bataillon, et *Lages*, capitaine, aides-de-camp. M. le général de brigade *Charlot*. MM. *Lalou* et *Cardineau*, capitaines, aides-de-camp. M. le général de brigade baron *Thomières*. M....., aide-de-camp. M. *Dillet*, adjudant-commandant, chef d'état-major. M. *Oboussier*, capitaine-adjoint.

Troupes. — 3e bataillon du 2e léger, 1,075. — 3e du 4e, 1,098. — 3e du 12e, 1,253. — 3e du 15e, 1,305. Total : 4,731. — 2e brigade : 3e bataillon du 32e de ligne, 1,034. — 3e du 58e, 1,428. — 2e du 2e suisse, 1,103. Total : 3,565. — Total de la division : 8,296.

Nota. — Les bataillons des 2e et 4e légers formaient le 1er régiment provisoire d'infanterie légère ; et ceux des 12e et 15e, le deuxième.

Les bataillons des 32e et 58e de ligne formaient le 1er régiment d'infanterie provisoire de ligne.

TROISIÈME DIVISION D'INFANTERIE

Etat-major. — M. le général de division baron *Travot*, commandant. MM. *Megissier*, chef de bataillon ; *Vallory* et *Gaudot*, capitaines, aides-de-camp. M. le général de brigade *Fusier*. M....., aide-de-camp. M. le général de brigade *Graindorge*. M. *Marlière*, capitaine, aide-de-camp. M. *Megissier*, premier aide-de-camp du baron *Travot*, chef d'état-major de la division.

Troupes. — 3e bataillon du 31e léger, 846. — 3e du 32e, 1,099. — 2e du 26e de ligne, 517. — 1er et 2e bataillons de la légion du Midi, 842. Total : 3,304. — 2e brigade : 3e bataillon du 66e de ligne, 1,125. — 3e du 82e, 963. — Légion hanovrienne, 804. Total : 2,892. — Total de la division : 6,196.

Nota. — Les bataillons des 31e et 32e légers formaient le 3e régiment provisoire d'infanterie légère.

DIVISION DE CAVALERIE

M. le général de division *Kellerman*, comte de Valmy, commandant. MM. *Herdebous*, capitaine, et de *Soucy*, lieutenant, aides-de-camp. M. le général de brigade baron de *Margaron*. MM. *Dufreval*, capitaine, et *Duplessis*, lieutenant, aides-de-camp. M. le général de brigade baron *Manvin*. M....., aide-de-camp. M. *Herdebour*, premier aide-de-camp du comte de Valmy, chef d'état-major.

Troupes. — 1re brigade : 4e escadron du 26e de chasseurs, 263. — 4e du 1er de dragons, 335. — 4e du 3e, 305. Total : 903. — 2e brigade : 4e escadron du 4e de dragons, 298. — 4e du 5e, 291. — 4e du 9e, 337. — 4e du 15e, 322. Total : 1248. — Total de la division : 2,151.

Nota. — Les six escadrons de dragons formaient trois régiments provisoires ; savoir : ceux des 1er et 3e régiments, le 3e provisoire ; ceux des 4e et 5e, le 4e, et ceux des 9e et 15e, le 5e.

ARTILLERIE DE L'ARMÉE

M. le général de brigade baron *Taviel*, commandant. MM. *Brun* et *Hennet*, capitaines, aides-de-camp. M. le colonel *Prost*, chef d'état-major. M. le chef de bataillon *Chatenet*, sous-

chef d'état-major. MM. *Lasnou*, capitaine, et *Boilleau*, lieutenant, adjoints à l'état-major. — M. le colonel *Douenec*, directeur des parcs (1). MM. les colonels *Foy*, d'*Aboville* et *Piccoteau*, employés à l'armée.

Troupes. — 4e compagnie du 1er régiment à pied, 112. — 8e, 10e et 12e compagnies du 3e régiment, 336. — 15e et 16e compagnies du 6e régiment, 222. — 9e compagnie d'ouvriers, 30. — 12e bataillon du train d'artillerie, 373. Total : 1,073.

Matériel. — Pièces de 4, 22. — Pièces de 8, 10. — Obusiers de 6 pouces, 6. Total : 36 pièces de canon. — Affûts de rechange, 7. — Caissons d'artillerie, 67. — Caissons d'infanterie, 73. — Forges, 6. — Chariots, 19. — Fourgons, 1, 26. — Total des voitures d'artillerie : 211.

GÉNIE

M. le colonel *Vincent*, commandant. — M. le chef de bataillon *Bruley*, commandant en second. — M. le chef de bataillon *Girod de Novillars*. — MM. les capitaines *Mescure*, *Boucherat*, *Calmet*, *Andrès*, *Mairet*, *Dérouet*, *Laguette*, *Boulanger*, *Pedemonte*, *Charles Plazamet*, *J. Plazamet*, et les lieutenants *Spinola* et *Saint-Léger*.

Troupes du génie, 18.

MARINE

Commandant, le capitaine de vaisseau *Magendie*.

ADMINISTRATION DE L'ARMÉE

Inspection. — MM. *Viémot Vaublanc* et *Degoy*, inspecteurs aux revues. MM. *Cros*, *Evrard* et *Parrain*, sous-inspecteurs.

Services. — M. *Trousset*, ordonnateur en chef. — MM. les commissaires des guerres *Audirat*, *Blanchard*, *Flandin*, *Debené*, *Serre*, *L'Allemand*, *Barchou*, *Herpin*, *Audini*, et MM. *Ballet*, *Deblair*, *Priston* et *Thery*, commissaires-adjoints.

M. *Thonnelier*, payeur-général. M. *Berthelot*, receveur-

(1) Le colonel Douenec était directeur de l'artillerie à Bayonne, au moment de la formation de l'armée.

général. M. *Maillard*, médecin en chef. M. *Beaumarchef*, chirurgien en chef. M. *Pemlet*, pharmacien en chef. M. *Blorc*, directeur des postes. M....., directeur des hôpitaux. M. *Fray*, directeur des services réunis.

BATAILLON DU TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

M. *François*, commandant.
Hommes, 292. Fourgons, 114. Chevaux, 550.

En y comprenant les renforts qui vinrent rejoindre à Lisbonne, il passa donc par Bayonne le total général de 26,533 hommes et 3,274 chevaux.

IX

LE BRIGADIER MUSCAR

Un soldat inconnu. — Arnould Muscar naît à Bayonne. — Entrée au service. — Chef du 3e bataillon. — En Vendée. — Un peu sucres. — Au Bouquerey. — Conseil de guerre. — Le capitaine Hugo. — Guerre civile. — Muscar commandant d'Ostende. — Il est assiégé par les Anglais. — Belle défense. — Muscar est oublié. — Il est mis à la retraite.

Si la ville de Bayonne a vu naître un grand nombre d'excellents marins : si parmi ses corsaires quelques-uns d'entr'eux sont arrivés à la célébrité par la hardiesse de leurs entreprises, on trouve, en revanche, qu'il est fort peu de ses enfants qui aient marqué dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, où l'on fit cependant une si effroyable consommation d'hommes. Aussi est-ce pour cette raison que nous voulons donner ici une rapide biographie d'un homme bien obscur qui, dit son historien, « eut son heure de mauvaise renommée et sut la racheter par toute une vie d'honneur et de devoir ».

Si M. A. Duruy n'avait été tenté par cette figure originale, nous ne posséderions rien, sans doute, sur cet obscur héros, car, ajoute-t-il dans son préambule : « Mon homme est un de ces vieux de la vieille, un de ces modestes vétérans qui ne brillèrent pas tous, il s'en faut, d'un grand éclat, mais dont la plupart devinrent d'excellents officiers de troupes. Muscar — on verra pourquoi — ne s'éleva pas aux grades supérieurs : il mourut simple brigadier, autrement dit colonel, mais, dans les diverses situations qu'il occupa, il eut le mérite de bien faire. Il ne fut pas seulement un vaillant à une époque de vaillance, il ne mit jamais rien, même en Vendée, dans sa poche. A ce titre seul il mériterait déjà d'être tiré de l'oubli ».

Arnould Muscar naquit à Bayonne, le 1er août 1757, dans une maison de la rue Port-Neuf, qui porte aujourd'hui le n° 7. A dix-sept ans, c'est-à-dire le 13 juin 1774, il s'engagea dans le régiment de Vivarais, alors en garnison à Bayonne, et au moment de la Révolution, en 1791, il n'était encore que sergent-fourrier, quoiqu'il eût trente-deux ans, et dix-sept ans de service. Emprisonné pour s'être mis à la tête d'une mutinerie qui éclata dans son régiment, il fut relâché sur un décret de l'Assemblée nationale, et guéri de son exaltation républicaine ; sa bonne conduite le faisait bientôt nommer sergent-major.

Il avait attendu dix-sept ans, il devait, en moins de six mois, franchir trois nouveaux grades : le 26 avril 1792, il était nommé sous-lieutenant ; en juin, lieutenant, et à Valmy, Kellermann, qui avait remarqué la belle tenue de sa compagnie, l'avait nommé capitaine-adjoint aux adjudants-généraux. Il fit la campagne suivante avec Custine, il se distingua lors de la retraite de l'armée et fut nommé commandant du 8e bataillon du Bas-Rhin.

Ce 8e bataillon avait été destiné pour la Vendée, il ne formait, par ses huit compagnies, que 421 sous-officiers et soldats et 30 officiers. L'état-major se composait de 5 officiers seulement, mais parmi ceux-ci, il faut citer Brutus Hugo, le père du grand poète, avec lequel Muscar se lia d'une étroite amitié.

A peine arrivé dans le pays, Muscar, dont le commandement s'exerçait dans tout l'arrondissement du château d'O, s'empressa de balayer le pays et de familiariser ses hommes avec le feu.

« Cependant, quelque effort qu'il fit pour se donner, comme on dit, de l'air, le cercle à peine rompu se reformait aussitôt autour de lui. Pour le briser une bonne fois,

il fallait saisir l'occasion d'un rassemblement ennemi, se jeter vivement sur lui et le prendre ou le détruire. Muscar n'était pas seul à penser cela : c'était aussi l'opinion du général Haxo, son chef immédiat, qui avait fait la grande guerre en 1793, avec Kléber et Marceau, et qui enrageait à présent d'en être réduit à des opérations de police et de gendarmerie. Mais les chouans se gardaient bien, grâce à la complicité des habitants, et l'occasion si désirée ne se présentait pas. Un jour, pourtant, au commencement de 1794, il parut qu'elle était arrivée : le général s'étant avancé jusqu'à Machecoul, avec son état-major, apprit que les *brigands,* au nombre de 3,000, occupaient La Che vrolière, près Nantes. Aussitôt le commandant du 8e est prévenu par un courrier et reçoit l'ordre de se porter sur eux. Ils tenaient d'assez fortes positions en avant du village, et leur supériorité numérique était énorme, n'y ayant du côté des bleus qu'un bataillon et une centaine de cavaliers. Cependant Muscar n'hésite pas : après une courte canonnade, il enlève ses hommes, se met à leur tête et se jette intrépidement sur le front de l'ennemi, pendant que ses dragons l'abordent de flanc. Devant cette double attaque, les chouans lâchent pied et, comme de coutume, s'enfuient dans la direction des bois. Muscar, sans perdre un moment, se lance à leur poursuite. Il va les atteindre, il est déjà sur eux, quand un coup de feu lui traverse le corps, le jette à terre et lui arrache au dernier moment sa proie. C'était encore un beau succès pour le 8e et pour son chef, car les chouans, malgré leur retraite précipitée, laissaient nombre d'entr'eux sur le carreau. Mais il s'en fallait que le but de l'expédition fût atteint : le rassemblement n'était que dispersé, nullement détruit, et il n'allait pas tarder à se reformer. Effective-

ment, à peine guéri, Muscar eut derechef affaire à lui du côté de Chinon et n'y fut pas plus heureux, une balle lui ayant fracassé le bras droit et l'ennemi lui ayant, cette fois encore, échappé » (1).

Quoique Muscar eût montré, dans toutes ces occasions, les aptitudes réelles d'un chef, il ne pouvait se soutenir longtemps dans une position semblable. Les exactions commises par les troupes républicaines amenaient tous les jours des recrues nouvelles au chef des partisans, Cœur-de-Lion. Muscar eut toutes les peines du monde à ravitailler la petite ville de Châteaubriant, bloquée étroitement, et fit en vain au général Tuncq des appels désespérés. Ce dernier se borna à une démonstration sans portée, laissant derrière lui le pays dans une plus grande exaspération. Aussi, cette fois, s'adressa-t-il à Hoche pour lui faire part de sa situation.

« J'ai des vérités affligeantes à vous dire, mon général, lui écrit-il à la date du 23 vendémiaire. Le général Tuncq est venu ici dans l'intention de me secourir, avec une colonne suffisante pour écraser dans peu de jours tous les chouans de ce pays et pour leur enlever les grands magasins qu'ils établissent et qui bientôt nous échapperont. Quel fut l'effet de son expédition ? Je tremble de vous le dire, général, et je me tairais si, en ne révélant que la vérité sans aucune passion, je pouvais passer à vos yeux pour un délateur. La colonne de Tuncq a répandu dans le pays la consternation et le désespoir ; elle a doublé, par le désordre de sa marche et par le plus infâme bri-

(1) Il va sans dire que tous ces renseignements sont empruntés à la curieuse notice publiée par M. G. Duruy dans la *Revue des Deux-Mondes* (novembre 1885), et il a pris les éléments dans : 1° papiers et correspondance de Muscar ; 2° Archives de la guerre ; 3° Archives de la ville d'Ostende.

[illegible] le bonheur de nos concitoyens. Voilà tout ce qu'elle a fait. Voilà tout ce qu'elle pouvait faire [illegible] les dispositions qui [illegible] dans le pays, au lieu [illegible] par les larmes des malheureux et par le sang des patriotes. Je crois le [illegible] Tout [illegible] pour ne pas vous faire ces [illegible] et vous jugerez. [illegible] dans le pays [illegible] Moi, je ne se trouvait à l'es[illegible] qui me menaçaient. [illegible] que je me suis [illegible] au milieu de la [illegible] pure de revenir [illegible] se rendre à Nantes. Me voilà donc [illegible] entre Nantes et Bain, distante de dix-huit lieues [illegible] deux cent quatre-vingt-dix [illegible] que Tusq lui-même [illegible] une [illegible]. Je ne pouvais [illegible] nationales et [illegible] à Nantes et jusqu'à Bain, parce qu'il faut [illegible] qui me reste est de vous le [illegible] inutilement. La perspective est consolante.

La catastrophe qu'il craignait ne se produisit pas : la pacification de la Vendée suivit de près la mort de Robespierre. Cependant ce retour à la paix ne fut pas général, et Muscar combattit encore quelque temps. Il s'opposa fortement aux déprédations du général Humbert, mais quoiqu'il eût eu l'assentiment du général Hoche et du Directoire, il n'en fut pas moins sacrifié et envoyé comme

commandant d'Ostende, dont l'emploi était devenu vacant. Mais avant de parler de ses exploits dans ce nouveau commandement, qui ne paraissait tout d'abord qu'une mise à la retraite déguisée, nous empruntons aux *Mémoires* de son ami le général Hugo, deux faits qui donnent bien la mesure de ce que put être, à cette époque, cette terrible guerre civile :

« Toutes les troupes qui se rendaient du château d'O à Nantes, en prenant la traverse qui passe sous Bouquenoy, étaient ordinairement attaquées par les habitants de cette commune. Une expédition de nuit y prit 270 hommes et 22 jeunes filles de quinze à vingt-quatre ans. Un tribunal spécial, envoyé de Nantes, condamna à mort ces 270 hommes, qui furent exécutés. Le président du tribunal, qui avait reçu l'ordre de retourner à Nantes, pria Muscar de faire juger les jeunes filles par une commission militaire et, désirant les sauver, il nomma comme président le capitaine Hugo.

« Un vieux sous-lieutenant du 13e de Seine-et-Oise, nommé Fleury, s'il m'en souvient bien, homme sombre et taciturne, devant opiner le premier, je craignais que sa voix n'influençât défavorablement les autres juges, et je crus, avant de la lui demander, devoir, après la rentrée des prévenus dans la chapelle, représenter au tribunal qu'il était bien pénible pour des militaires d'être appelés à prononcer sur le sort de malheureuses victimes de la guerre ; qu'il l'était plus encore quand les jugements devaient tomber sur des jeunes filles qui ne pouvaient avoir pris aucune part aux hostilités ; sur des infortunées qui toutes versaient déjà des larmes de sang par suite des événements affreux dont nous venions d'être témoins, et dont elles ne pouvaient douter, puisque tous les feux

meurtriers avaient retenti jusqu'à elles. J'engageai les juges à bien se recueillir, à ne chercher aucun modèle de conduite, et à prononcer d'après leur cœur.

« Alors ce vieil officier, que je craignais tant, dit à haute voix et sans sortir de son caractère : « Je me suis « fait militaire pour combattre des hommes et non pour « assassiner des femmes. Je vote la mise en liberté des « vingt-deux prévenues et leur renvoi immédiat chez « elles ».

« Cette opinion, qui m'aurait précipité dans les bras du brave homme si j'avais osé le faire, fut appuyée de suite par un lieutenant de la légion nantaise qui le suivait, et bientôt une heureuse unanimité ouvrit les portes de la chapelle à ces enfants, toutes à genoux ; à ce jeune troupeau qui, aujourd'hui peut-être, entretient encore de ses terreurs et de sa joie inespérée la nombreuse postérité qui doit en être issue.

« Muscar vint alors remercier le tribunal de sa généreuse conduite, et nous exprimer ses regrets que les 270 prisonniers qui venaient de périr n'eussent pas été soumis à un arrêt aussi doux que le nôtre. Cependant, qui le croirait, des hommes prévenus ou mal informés ont fait planer sur ce brave officier l'accusation d'avoir lui-même nommé le tribunal à qui Bouquenoy doit sa dépopulation » (1).

Nous terminerons par le récit d'un fait atroce qui se passa pendant les derniers temps du séjour de Muscar en Vendée, et qui montre bien à quel degré d'horreur pouvaient aller ces luttes fratricides. C'est encore aux *Mémoires* du général Hugo que nous empruntons cet épisode :

(1) *Mémoires du général Hugo.* Paris, Ladvocat, 1823, 3 vol. in-8°.

« Muscar ayant pris le commandement de Châteaubriant, battit l'ennemi dans plusieurs rencontres. C'est pendant qu'il s'y trouvait qu'eut lieu l'assassinat le plus horrible dont les annales du fanatisme et de l'égarement puissent faire mention. Un paysan de Sion travaillait dans les terres voisines de la route de Rennes, et tenait caché près de lui un fusil chargé à balles. Un soldat, convalescent d'un coup de feu reçu à l'armée du Rhin, allait se rétablir chez son père, et malgré tous les conseils de ne pas devancer l'escorte de la diligence, s'en était séparé à la rue de son village : le paysan, le voyant venir, s'embusque, l'ajuste et l'étend sans vie. A peine le vit-il en cet état qu'il courut avec sa femme pour dépouiller sa victime : un portefeuille contenant une feuille de route et un havresac mal garni forment le seul butin qu'elle leur présenta. L'escorte de la diligence ayant paru presque aussitôt après cet assassinat, le paysan et sa femme se sauvèrent, et on ne put les rejoindre parce que les troupes ne pouvaient s'attacher à leur poursuite. Rendus chez eux, un voisin leur lut la feuille de route, et ils y reconnurent le nom et le signalement de leur fils unique. Alors la mère se précipita sur un couteau, et le père, dans un égal désespoir, alla lui-même se livrer à la justice » (1).

×

Ce fut précisément à Ostende, qui avait été considéré par les ennemis de Muscar comme ses invalides, qu'il atteignit l'apogée de sa gloire. Le 30 floréal an VI (19 mai 1798), parut une escadre de vingt vaisseaux anglais portant deux à trois mille hommes de débarquement.

(1) *Mémoires du général Hugo.*

Voici exactement quelle était la force de cette expédition : un vaisseau de 44 canons, mais n'en portant que 26, deux frégates de 28, deux navires de 20 canons, trois frégates armées en flûtes et portant 14 canons chacune, et 17 sloops, bombardes et canonnières, sous les ordres du capitaine Home Riggs Popham ; le corps de troupes embarqué sur cette escadre était commandé par le major général Eyre Coote. Ces troupes étaient composées de quatre compagnies légères du premier régiment des gardes, deux compagnies légères du Goldstream-gardes, deux compagnies du 3e régiment des gardes, le 11e régiment et les compagnies de flanqueurs des 23e et 49e régiments, avec un petit détachement de mineurs. En tout 1,140 officiers et soldats. Ils débarquèrent six pièces de canon de campagne et les artifices nécessaires pour leur expédition (1). Ils avaient pour instruction de faire sauter les écluses du canal de Bruges « afin de détruire la navigation intérieure entre la Hollande et la Flandre, puis de s'emparer de la ville. Mais laissons ici la parole au brillant biographe de Muscar.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

(1) *History of the Royal Navy*, t. 2.

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

DÉCEMBRE 1898

TEMPÉRATURES				Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	VENTS	Mer	Nébulosité
de la station	du sol	Maxima	Minima								
+ 7.2	+ 7	+12.5	+ 1.5	97	20	0.7	0.2	6	S.E.	4	9
+10.6	+ 8.5	+12.7	+ 7	98	21	0	0.4	4.5	N.N.W.	4	5
+ 9.8	+ 9	+14.5	+ 9	97	12	1	0.1	2.5	Variable	5	9
+10.5	+ 9.5	+12	+ 9	97	3	0	0.5	2	S.E.	4	3
+ 4	+ 6	+ 9	+ 2	97	5	0.7	3.3	0	S.E.	4	0
+ 5	+ 7	+16	+ 2.6	91	0	0.7	0.5	0	S.E.	5	0
+12.5	+ 7	+18.5	+ 3	97	0	0.5	0.7	0	S.E.	4	0
+10	+ 9	+18.3	+ 3.	94	15	1.3	2	6.5	S.E.	4	6
+ 6	+ 7	+15.1	+ 1.7	94	6	0.5	0.6	0	Variable	6	5
+ 7.5	+ 8	+16.5	+ 5	94	20	1.5	2	0	S.E.	4	2
+ 4.5	+ 7	+15.5	+ 2.5	97	1	0.4	3.3	0	E.	6	0
+ 0.7	+ 0.7	+14.2	— 1	100	1	0.3	0.2	0	S.E.	6	0
+11	+ 8	+17	+ 1	88	18	1.5	0.3	0	W.	4	9
+11	+ 9	+13.2	+ 9.5	97	20	0	0 3	16	Variable	5	6
+ 9.7	+ 9	+13.3	+ 8	95	5	0.6	0.2	0	N.W.	4	9
+15.5	+10	+13	+ 9	58	21	0	2	6	Variable	4	9
+ 5.7	+ 8	+13.5	+ 4.5	97	1	0	2	0	S.E.	4	0
+ 2.5	+ 7	+14.2	+ 1.5	100	0	0.3	0 4	0	E.	9	9
+10	+ 7	+15.3	+ 1	90	0	0.4	2	0	W.N.W	6	2
+ 9.5	+ 8	+13.7	+ 9.4	96	3	0	0.2	2	S.E.	4	9
+ 0	+ 5	+12	— 0.5	100	11	0.3	0.6	0	S.E.	4	9
+ 0.3	+ 4.5	+ 6.5	— 2	88	5	0.5	0.7	0	S.E.	3	0
+ 1.2	+ 3	+ 5.5	— 2.8	97	4	0.5	0.8	0	E.S.E.	2	0
+ 1	+ 3	+10	— 1.7	95	0	1.6	2	0	S.E.	4	0
+ 0.5	+ 3	+14	— 1	88	0		2	0	S.E.	6	0
+ 0.8	+ 3	+12.5	— 0.5	92	0	1	0.6	0	S.E.	4	2
+10	+ 4	+13	+ 0.3	71	2	2	2	0	S.E.	3	0
+10.2	+ 5.5	+13.5	+ 5.8	72	8	11.5	0.2	0	W.	7	9
+ 9.2	+ 5	+11.5	+ 5.3	80	21	2	2	6	S.E.	8	1
+ 9	+ 7	+13.6	+10.8	95	21	5.5	0.2	16	N.W.	9	9
+ 4.5	+ 5	+12.8	+ 1	100	19	0.5	2	6.5	S.E.	8	4

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

JANVIER 1899

Dates	Baromètre	Températures de la station	Du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	757	+ 10.5	+ 7	+ 13	+ 3.5	95	21	3	0.8	6	N.W.	7	9
2	758	+ 11.5	+ 8	+ 15.2	+ 8	86	20	3 5	0.1	6 5	W.	9	9
3	762	+ 11.2	+ 9	+ 14.5	+ 9.3	95	21	1.4	0.2	24	N.N.W	9	9
4	771	+ 13	+ 10	+ 12.7	+ 10.3	97	21	0	0.2	30	N.E.	9	10
5	772	+ 10.2	+ 9	+ 14.8	+ 8.8	95	15	0.5	0.5	2	E.	8	6
6	765	+ 5.2	+ 7	+ 14.8	+ 4.2	90	3	1	0.4	0	S.E.	6	7
7	765	+ 11.2	+ 7	+ 18	+ 4	78	4	3.5	0.3	0	S.	6	2
8	758	+ 10.2	+ 7.5	+ 15.1	+ 2	90	12	7.8	0.5	0	S.E.	4	0
9	753	+ 15.7	+ 8	+ 18.1	+ 9	93	3	10.5	2	0	S.	4	5
10	754	+ 12.5	+ 8	+ 17.6	+ 9.8	97	12	9.6	0.4	0	S.	6	8
11	764	+ 7.3	+ 7.5	+ 14.5	+ 6.2	87	17	5	2	6.5	N.W.	8	9
12	768	+ 12.2	+ 8	+ 14.6	+ 7.4	61	20	5	0.4	0	W.	8	9
13	772	+ 11.7	+ 9.5	+ 16.5	+ 9	93	12	3.2	2	0	W.	8	4
14	774	+ 11.6	+ 9	+ 18.2	+ 9	100	16	1.7	2	0	W.	8	4
15	774	+ 12.2	+ 10	+ 15.8	+ 11	90	17	2.4	0 3	0 4	S.	4	3
16	765	+ 4.8	+ 6	+ 19.3	+ 3	95	4	1.5	4	0	S.	4	0
17	770	+ 11	+ 8	+ 16.5	+ 4.2	88	19	1.6	2	6	N.W.	6	6
18	769	+ 4.5	+ 6.5	+ 15	+ 3.5	100	15	1	2	0	S.E.	6	1
19	764	+ 4.5	+ 5	+ 15.2	+ 1.8	77	2	1	4	0	S.E.	4	0
20	764	+ 3.7	+ 5	+ 18.5	+ 2.5	98	4	5	4	0	S.E.	4	0
21	766	+ 20.6	+ 6	+ 20.6	+ 16.3	26	7	5.2	4	0	S.W.	4	0
22	760	+ 14	+ 8	+ 17	+ 6	95	18	11.5	12	0	S.W.	5	7
23	764	+ 8.5	+ 7	+ 14.7	+ 7	91	21	3.5	1	28	N.O.	6	9
24	769	+ 7.6	+ 6.5	+ 14.8	+ 4	94	17	0.5	4	16	S.W.	4	5
25	770	+ 1.2	+ 5	+ 11	+ 0.5	100	12	0.5	0.3	0	S.E.	4	0
26	770	+ 0.5	+ 3.5	+ 8	+ 1.2	92	12	2	0.3	0	E.	4	9
27	766	+ 1.6	+ 3	+ 1.8	+ 3.7	89	14		0.2	0	S.E.	2	0
28	761	+ 1	+ 2	+ 3.5	+ 3	92	3		4.2	0	S.E.	1	0
29	758	+ 3.7	+ 3.5	+ 8.5	+ 1	90	2		2	2	S.W.	2	6
30	756	+ 5	+ 4	+ 10.2	+ 2.3	90	16	2	2	6.5	S.E.	3	5
31	749	+ 3.6	+ 4	+ 12	+ 0	97	3	1	2	0	S.E.	3	9

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

FÉVRIER 1899

TEMPÉRATURES				Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	VENTS	Mer	Nébulosité
de la station	du sol	Maxima	Minima								
+ 5.5	+ 4.5	+12	+ 3	100	3	1.2	2	0.3	S.E.	2	3
+ 9.5	+ 5.5	+16	+ 5	79	10	3.5	4	0	S.E.	5	2
+ 9.4	+ 6	+15.2	+ 7.8	84	21	2	0.1	10	N.	6	9
+ 4.4	+ 4	+ 9.2	+ 1.2	97	12	1	4	0	S.E.	4	3
+11.5	+ 7	+16.7	+ 2.3	97	4	3	2	0	calme	7	1
+11.2	+ 8	+18.8	+ 5	97	16	5	0.4	4	W.N.W	7	9
+17.2	+ 9	+17	+ 7.3	64	18	4	2	0	S.	5	3
+16.5	+ 9.5	+18.5	+12.5	79	7	10.6	2	0	S.	7	8
+18	+10	+20	+13	86	12	12	0.2	0	S.	7	6
+18.8	+10.5	+23.5	+13	99	2	12	6	0	S.E.	6	0
+20.3	+11	+26	+	99	1	12	0.7	0	S.	4	3
+14	+10	+23.5	+ 8.5	87	13	11.4	6	0	S.W.	5	6
+16	+10	+17.4	+ 6.5	47	8	5.5	0.2	0	S.W.	8	8
+11	+12	+18.2	+ 8.6	70	12	10	2	0	calme	9	6
+ 7.7	+ 7.5	+19	+ 5	80	4	4	2	0	S.E.	7	5
+ 8.6	+ 8	+18.2	+ 4	90	4	4.3	4	0	S.E.	8	0
+ 7	+ 8	+22	+ 5.2	100	2	2	2	0	S.E.	5	5
+13.1	+10.5	+14	+ 6.7	88	14	0.4	2	0	W.	7	5
+ 5.5	+ 8	+17	+ 4	97	18	0.5	2	0	S.E.	7	9
+ 8	+ 7.5	+19	+ 4	85	8	2	6	0	S.E.	6	0
+12.8	+ 9	+19.6	+ 7.6	72	3	3	2	0	S.E.	3	4
+ 9.5	+ 9.5	+20	+ 8.6	95	6	3	2	0	S.E.	4	2
+10.6	+ 9.5	+17.6	+ 5.4	92	8	0.7	4	0	S.E.	4	1
+11.5	+10	+15.6	+ 9.3	90	19	0.7	2	0	calme	4	5
+ 6.5	+ 8	+15	+ 3.5	97	11	0.5	2	0	S.E.	4	9
+ 5.4	+ 5	+16.8	+ 1	90	12	1.4	2	0	S.E.	3	0
+ 5.6	+ 6	+15	+ 4	100	17	1	2	4	calme	4	9
+ 6.5	+ 6	+14	+ 4.1	87	13	1	4	2	E.S.E.	2	0

Le Sociétaire chargé de la direction du service météorologique,

E. RAGON.

OBSERVATIONS

Le degré très élevé de nébulosité est dû à ce que cette observation est inscrite à 9 heures du matin. La même raison existe pour l'actinométrie ou intensité des rayons solaires, qu'il faudrait observer à midi, heure où le ciel est généralement découvert.

Ces deux observations ne doivent donc être consultées ici : la première donnant le chiffre maximum de nébulosité ; la seconde donnant le chiffre minimum d'intensité des rayons solaires.

DC
801
.B36
568
1899
no. 2

IMPRESSIONS D'UNE MARCHE

Par la vallée de Venasque et les Pyrénées

PAR

EDUARDO DE OLIVER-COPÓNS, *commandant d'artillerie*

Traduit de l'espagnol par HENRY LÉON

(SUITE ET FIN)

Après avoir traversé quelques torrents au moyen de planchers étroits et plus ou moins solides, ce qui exigea pour les bêtes de grandes précautions, nous passâmes par la plaine de Senarte et le *Pla de Turpi,* immense pré où viennent paître tous les troupeaux de la vallée, et là nous fîmes une halte assez longue. Nous entrâmes ensuite dans une route assez bonne, de 3 à 4 mètres de largeur, qui va déboucher dans une plaine humide, fertile et magnifique, que l'on appelle le *Campement* (1).

On dut passer à gué la rivière qui, à ce point, a un lit élargi et des rives marécageuses et couvertes d'herbes, car le plancher qui s'y trouve ordinairement avait disparu, entraîné par le courant impétueux de l'eau, rendue alors trouble et rougeâtre par la bourbe et la terre des terrains supérieurs.

L'opération ne se fit pas sans quelques difficultés, quoiqu'avec un ordre admirable. Comme on ne pouvait pas abandonner les bêtes, et que d'un autre côté il n'est pas convenable de les attacher lorsqu'elles portent des charges,

(1) Nom qui lui vient de ce que, il y a longtemps déjà, en faisant des excavations, on y avait trouvé des tranchées et des murs.

car la chute ou le faux pas de l'une entraîne l'autre, les conducteurs durent se déchausser et remonter leurs pantalons, et encore ainsi ils se mouillèrent jusqu'au dessus de la ceinture. L'eau formait des remous et des courants qui, petits d'abord, allaient bientôt en s'étendant, motivant un recul de la part des chevaux, car effrayés ou en défaillance, si l'on peut s'exprimer ainsi, ils n'osaient appuyer leurs pieds dans la liquide et mouvante surface dont ils ne connaissaient pas le fond, et l'on devait alors les conduire dans une direction oblique. Les servants, à côté des mules, empêchèrent que les unes ou les autres eussent l'idée de se laisser choir, et il fallut une demi-heure pour passer la rivière qui, à cet endroit, pouvait avoir 30 mètres de largeur avec un fond pierreux et glissant.

Une fois que la batterie fut sur l'autre bord, on fit une halte de quinze minutes pour que les gens puissent se reposer de la peine qu'ils s'étaient donnée et qu'ils puissent changer leur habillement mouillé par un autre plus sec.

Aussitôt après nous commençâmes à monter une côte rocailleuse et d'une pente d'environ 20 p. 100, qui se poursuit le long d'un énorme précipice ; par bonheur, le trajet était aussi court qu'il était périlleux, et après une petite descente, nous débouchâmes dans une plaine recouverte d'herbe fraîche et tendre, au bord d'une rivière dont les rives offraient de riants et variés tableaux.

Là il fallut faire encore une halte de dix minutes pour rallier les bêtes qui, par suite des conditions du terrain, avaient dû rester à distance les unes des autres. Au-dessus de cette plaine, à gauche, se trouve le mont de Literola (3,000 mètres) (1), d'où se détache un large ruisseau qui va se jeter dans la rivière après avoir traversé une fantas-

(1) Les nombres entre parenthèses désignent l'altitude.

tique gorge, et à droite, de l'autre côté, s'élève l'établissement des *Bains de Vénasque*, qui ressemble à un nid d'aigle planté sur le haut du pic. Ses eaux thermales sulfureuses (1) sont très semblables à celles de Luchon, et elles pourraient lui faire concurrence, si ce n'était la difficulté d'y arriver.

Le chemin se présenta sans beaucoup d'incidents. Le spectacle des montagnes, qui commençaient à perdre leurs contours, confondues par les vagues lumières du crépuscule devenait de plus en plus imposant. Les derniers rayons du soleil couchant dorèrent un moment, avec cette force qu'ils ont avant de se dissoudre, les hautes crêtes des montagnes et les cimes des pins élevés, et éclairèrent pour une dernière fois les cascades avec de merveilleux effets de lumière et de couleur qui, d'abord rouges et empourprés, tournèrent vite à l'orange et au bleu, pour passer au jaune et au vert jusqu'à ce que, cachés derrière la montagne qui était à notre gauche, tous les objets restèrent comme enveloppés dans une nuance violette et mélancolique.

Du fond des vallées, des bouillonnantes cataractes et des vieilles roches, réchauffées par le soleil ardent de juillet, commencèrent alors à monter et à descendre ces vapeurs diaphanes, ces brouillards nacrés qui, comme des voiles de gaze, couvrent la nature au moment où la nuit va s'avançant.

Le silence se fit plus profond, les doux bruits des champs, provoqués par les insectes que l'on ne voit pas, cessèrent bientôt, et le calme de ces lieux n'était interrompu que par le murmure de l'eau dans son éternel désir de trouver une rivière qui l'absorbe et par le tintement des lointai-

(1) La température varie de 32 à 36°.

nes sonnettes des troupeaux à la recherche des cabanes où ils vont le soir s'abriter, mêlé au sifflet aigu des pasteurs appelant leurs brebis égarées.

Une indicible émotion s'empare de l'esprit dans des moments aussi solennels, et le moins sentimental sent pénétrer dans son âme tout l'enchantement et toute la poésie que renferme l'heure triste de l'approche de la nuit quand nous nous surprenons, au milieu des sombres forêts et des abruptes montagnes, sous l'immense voûte des cieux.

A sept heures et demie, avec les dernières lueurs du crépuscule, nous arrivâmes à l'hospice de Venasque, — à 16 kilomètres de ce point, — où nous allions passer la nuit, qui promettait d'être aussi incommode que belle et poétique.

Au fond d'une grande écorchure que forment les monts élevés de Gorguetes à gauche, Peña de Alba, Coll de Toro et Literola à droite, et au fond des autres excavations de la Cordillière qui sépare notre péninsule du reste de l'Europe, se trouve l'hospice de Venasque, dans une situation admirable, abrité des forts vents du Nord, et au devant duquel s'étend une petite vallée (1), au milieu de laquelle serpente la rivière Esera.

L'édifice, placé à 1,700 mètres d'altitude, propriété de la ville, manque absolument de beauté et de confort. C'est comme une grande caserne en désordre, mélange d'hôtellerie, d'auberge ou de maison d'ouvrier, n'ayant d'autre destination que celle de servir de refuge à ceux qui ont besoin de traverser le pont à l'époque des neiges, par caprice ou pour les besoins de leur commerce. Il y a des

(1) Par là il y a un pas pour aller en France, mais seulement pour les gens qui vont à pied.

écuries où l'on peut abriter environ soixante bêtes, mais les chambres logeables sont peu nombreuses et je dus mettre les hommes dans des étables où, avec de l'herbe sèche que dans cette prévision on avait apportée, ils purent improviser quelques couches pour s'étendre.

La nuit s'était faite complètement, et le spectacle qu'offrait à cette heure l'esplanade de l'hospice ne pouvait être que plein d'originalité et des plus fantastiques.

Sur de grands fourneaux, formés par des pierres, cuisaient les rations pendant que plus loin étaient groupés autour d'un immense foyer quelques soldats, avec le même entrain qu'ils l'auraient fait si l'on avait été en décembre. A la lueur rougeâtre et vacillante du feu, on voyait se dessiner les ombres de ceux qui prenaient soin du matériel épars, à l'air libre, ainsi que celles des conducteurs qui, après avoir débarrassé les bêtes de leurs bâts, allaient et venaient de la rivière pour leur donner de l'eau.

Ceux qui n'avaient aucune occupation attendaient, réunis en groupes animés, l'heure de manger et de se reposer, jouant de la guitare et du tambourin et chantant de gais couplets avec cette jovialité caractéristique du soldat espagnol.

Les rations une fois préparées, les artilleurs se mirent à manger, s'éclairant de flambées bien chargées de bois de quelques sapins mis entre des pierres en guise de torches.

La fumée, la flamme rouge et tremblante qui décrivait sur le sol la silhouette agrandie des objets ; la pâle clarté de la lune qui à certains moments sortait entre les intervalles coupés de nuages noirs, dessinant les fantastiques contours des montagnes et faisant momentanément miroiter les eaux de la rivière et briller comme un diamant

poli les cimes argentées de l'Aneto et de la Maladetta ; les chants des soldats, le murmure des torrents et des cascades, les hennissements des chevaux qui retentissaient dans l'écurie, tout cela formait un ensemble indescriptible dont on peut difficilement se faire l'idée.

Il commença alors à tomber une légère pluie qui bientôt alla en augmentant : de gros nuages chargés d'électricité, envahirent l'atmosphère et cachèrent la lune, le vent sifflait agitant les branches des arbres, et les bruissements de la tourmente lointaine portaient leurs échos à travers les abîmes des montagnes. La troupe se retira éteignant les fourneaux, les bruits cessèrent, et seule la pluie qui frappait les croisées de notre chambre vint interrompre, avec les gémissements prolongés de l'ouragan qui soufflait avec furie, l'imposant silence de ces solitudes.

Les officiers mangèrent comme ils purent dans l'hôtellerie, et quoique nous fussions en juillet, la rigueur de la température nous obligea à allumer la cheminée de cette habitation démantelée où nous devions mal dormir. Cette précaution n'était pas superflue, et grâce à l'adoucissement de l'atmosphère intérieur, et à *trois couvertures*, nous pûmes rester sans nous geler, à l'époque de *la canicule*, les quatre personnes qui nous trouvions dans chacune des deux chambres disponibles.

Le lit n'était pas très bon, mais le sommeil ne devait pas être long, car à trois heures et demie on sonna la diane et, après avoir déjeuné, placé les bâts sur les bêtes et donné l'avoine, nous nous mîmes en mouvement à cinq heures dans la direction de Las Bordas, qui devait constituer notre quatorzième journée.

La matinée était admirable, claire et pleine de fraîcheur, on sentait l'odeur âcre de la terre humide, et les poumons

respiraient avec délices cette atmosphère saturée d'oxygène et parfumée des résineuses et salutaires émanations des forêts de pins.

Nous passâmes à gué la rivière de l'Esera, qui dans cet endroit a très peu d'eau, et nous commençâmes une montée en zig-zag sur un sol dur et rocailleux, avec des morceaux glissants et dangereux par suite d'une pente de 25 pour 100 et d'une largeur à peine d'un mètre, dont se tirèrent bien les bêtes grâce à de grandes précautions.

Avant d'entrer dans la plaine d'Estany, on fit une halte de dix minutes. Le site est délicieux, tapissé d'herbe courte, et c'est de là que se divisent toutes les chaînes escarpées des Pyrénées centrales que nous devions traverser par le *Coll de los Araneses*.

A droite, on laisse le chemin qui va à la Renclusa, où il y a une maison de refuge pour que puissent passer la nuit le petit nombre de ceux qui se hasardent à faire l'ascension des monts Maudits (1), d'où l'on aperçoit le merveilleux panorama des Pyrénées avec, d'un côté, les pics gigantesques de la Maladetta, de Nethou et de Perdiguera, recouverts d'un blanc manteau de neige, et de l'autre ceux de Mina, Salvaguardia, Alba, le Maupas (2) et Paderna (3), qui se trouvaient derrière nous.

Dans toutes ces montagnes, il y a d'abondants chamois, des chèvres sauvages, des coqs et des dindes de forêts, des perdrix blanches et quelquefois des sangliers, des ours et des loups, que chassent avec entrain les infatiga-

(1) Sur le nom de ces montagnes, il existe une mystique et mystérieuse légende.

(2) Pic élevé très important pour la défense du pays, où fait des études la commission de l'état-major qui s'occupe de la carte militaire.

(3) On dit que dans cette montagne il y a une mine d'or, parce que quelquefois, dans l'eau et dans les roches, arrachées par le torrent, on a vu de très légère poudre d'or.

bles Venasquais. Le sympathique alcade, D. José Albar, qui nous suivait encore en nous accompagnant, tout en supportant avec plaisir les inséparables ennuis de l'expédition, me raconta de nombreux épisodes de chasse et d'accidents arrivés sur le terrain que nous parcourions et qu'il connait parfaitement. A part le plaisir que me procura son agréable compagnie, j'obtins de lui de nombreux renseignements que pour la plupart j'ai consignés ici.

Le chemin de là se faisait par moments difficile, pénible, et, avec les continuelles rampes et les escarpements qu'il offrait, il nous préparait à la journée peut-être la plus accidentée de notre marche.

En arrivant au point nommé *Colla del Plet del Porquero,* on rencontre une large étendue de plaine, qui soulagea quelque peu les bêtes, puis commence la partie appelée contours de la *Costera,* que l'on monta avec une grande lenteur, faisant quelques haltes, car outre qu'elle est en pente et étroite, elle était couverte de débris pierreux, de boue occasionnée par les dernières pluies, et même de neige.

A 8 heures nous atteignimes le port par le col de *Clots del infernu,* à 2,400 mètres d'altitude, laissant à gauche le port dit de Venasque par où l'on va en France.

Nous fîmes une halte et nous contemplâmes, quoique de loin, la naissance de la rivière Esera, au delà de laquelle il y a un peu plus loin une chute d'eau produite par le dégel des glaciers, et que quelques-uns considèrent comme la source de la Garonne. Elle sort de l'un de ces pics, disparait sous le fameux *embudo de Toro* et reparait dans l'endroit appelé Guell de Jueu, pour former la rivière de Jueu qui est en réalité un affluent de la Garonne.

Vers huit heures et demie, nous commençâmes à des-

cendre avec beaucoup de peine, car outre que le sentier était très étroit et avait une pente très prononcée, il était recouvert d'une épaisse couche de neige que les servants durent ouvrir et briser avec des pics et des pelles pour en faciliter le passage.

Même avec cette précaution, les bêtes glissaient, et cela ne coûta pas peu de sortir sans aucun accident de ce mauvais pas, employant trois quarts d'heure pour faire environ 500 mètres. Nous débouchâmes sur un petit plateau où l'on fit une halte d'une heure et demie, pour que les hommes puissent se reposer, manger et boire, car tous avaient beaucoup et très bien travaillé. On déchargea le matériel, et les soldats s'étendirent sur l'herbe où ils formèrent de pittoresques groupes.

Peu avant d'atteindre le port, la cavalerie, qui était partie un jour après nous de Venasque et qui, sans s'arrêter à l'Hospice, nous avait rejoints en une seule journée, vint se réunir à nous.

Pendant le repos, quelques-uns de nous montèrent au port de la Picada qui n'est pas loin, mais sans y atteindre et, placés sur la limite de l'Espagne et de la France, nous restâmes à contempler la vallée de Bagnères-de-Luchon, qui est très jolie et très riante.

A dix heures et demie, on reprit la marche pour commencer la descente par la dangereuse gorge de Pomero qui devait être le point le plus épineux de toute la journée et même de toute la marche. Le passage était interrompu même pour les naturels du pays qui, avec des mulets habitués, le traversaient fréquemment ; il devait être encore plus difficile pour le gros de notre colonne, avec des gens peu habitués à marcher sur la neige, avec les embarras des canons, des caisses d'équipages et autres charges de grande largeur et de peu de stabilité,

Les guides qui nous accompagnaient affirmaient que les mulets et les chevaux, presque de parade et sans ferrure appropriée, s'agenouilleraient sur la glace, et il y avait de plus le danger qu'un vent fort vînt amonceler subitement dans le fond du ravin la neige qui se trouvait sur les versants, occasionnant quelque malheur, car plus d'une fois cela était arrivé pour des personnes qui cependant en avaient la pratique.

Ces avis m'auraient sûrement préoccupé, si je n'avais compté avec l'ardeur des officiers et cette audace que l'on peut nommer téméraire, particulière au soldat espagnol qui va en avant comme s'il se faisait une fête de vaincre d'une façon naturelle toute espèce d'obstacles.

Quoiqu'on l'ait dit déjà, je ne peux m'empêcher de le répéter, avec notre soldat on peut aller partout, entreprendre les choses les plus invraisemblables et se lancer à travers toutes les abnégations du devoir quelles que soient les difficultés dont on se trouve entouré.

D'ores et déjà on peut assurer qu'une troupe organisée avec artillerie et cavalerie n'était jamais passée par ces parages, surtout dans les conditions où se trouvaient alors les chemins, quoique ce fût la meilleure époque de l'année.

Je ne sais si durant nos successives guerres civiles, à ces moments critiques où une opération risquée ou une marche audacieuse peut sauver une armée, on a jamais vu quelque colonne forcée de se sauver à travers de pareils précipices, mais alors la fièvre de la lutte, l'intérêt suprême de la vie, la nécessité d'éviter des contretemps plus grands, le désir de vaincre et de mettre l'ennemi en déroute et d'autres causes encore, échauffent l'esprit, le dominent complètement, le poussant aux plus invraisemblables héroïsmes.

Il me semble qu'il n'est pas non plus chose courante, dans les armées étrangères, de faire ces exercices en temps de paix, et ce qui l'indique, c'est l'admiration extraordinaire que provoquèrent, dans la presse française et suisse, quelques manœuvres exécutées en août dernier, — précisément peu après le retour de notre expédition, — par les bataillons alpins de la République voisine, en présence du président, M. Faure. Comme chose remarquable on disait, et notre presse l'a copié, en y mêlant de grands éloges : « Les manœuvres des admirables bataillons alpins ont eu lieu dans les premiers jours d'août sur des hauteurs à première vue inaccessibles. On plaça des batteries sur des points qui avaient 2,500 mètres d'altitude, et la lutte qui eut lieu entre les deux corps d'armée simulés fut fort intéressante ».

Cela est toujours ainsi ; tout ce qui vient d'ailleurs paraît meilleur, laissant inaperçu ce qui se fait chez nous, quelquefois avec plus de supériorité et toujours avec des éléments moindres.

Et ici il faut tenir compte de ceci, pour voir jusqu'où va l'éloge, que ces bataillons français s'exercent constamment à faire des ascensions à travers les montagnes les plus escarpées des Alpes. On fait choix d'un personnel approprié à ce genre de services, en le recrutant dans la même région ou dans d'autres semblables ; on le recherche fort, agile, avec des muscles et plein de vigueur ; on le prépare autant que cela est nécessaire ; il n'a d'autre occupation ni d'autre instruction, et le costume, la chaussure, l'armement et tout ce qu'il porte, concourt au but que l'on désire atteindre ; il est donc naturel qu'il exécute bien certains exercices.

En échange, nous fîmes ce que l'on avait ordonné, sans

préalablement avoir réuni les conditions qu'il eût été nécessaire d'avoir. Notre artillerie et notre infanterie, avec l'équipement ordinaire, avec le havresac, la couverture et les alpargates, s'aventurèrent à travers la neige comme si elles en avaient l'habitude ; les premiers ayant à conduire leurs mulets et leurs charges non calculées pour ces genres d'ascensions, et la cavalerie avec épaulettes, demi-bottes, casques et lances, équipement peu approprié pour cheminer sans embarras. Il est juste de le dire, puisque notre presse n'a pas daigné y arrêter son attention, s'émerveillant toutefois des faits de nos voisins, comme si cela devait être chose insurmontable pour nous, et c'est aussi un hommage à rendre au soldat qui sut l'exécuter sans y avoir été préalablement préparé.

Il est difficile que je puisse décrire complètement le théâtre de nos exploits. C'est seulement en le voyant qu'on peut se faire l'idée des difficultés et des dangers que la nature a amoncelés là-bas, comme si elle eût voulu prouver la petitesse de l'homme et la facilité avec laquelle elle place des entraves à son orgueil.

La gorge de Pomero est une gorge profonde et rocailleuse, dont les deux versants, qui sont escarpés et d'une inclinaison prononcée, ne présentent ni chemin, ni sentiers par où l'on puisse marcher ; aussi faut-il descendre au point de leur jonction devenu par le fait le même fond ou lit d'un cours torrentueux. Le jour que nous y passâmes, comme la neige avait une grande épaisseur, le chemin en était devenu plus large, mais aussi plus dangereux, car celle-ci, dure et cristallisée en divers endroits, faisait que les hommes glissaient et que les bêtes, rendues peureuses, n'osaient y appuyer leurs sabots ; dans d'autres, mouvante et molle par l'effet de la chaleur, elle s'accumulait sous

l'alpargate et faisait que le pied s'y enterrait, augmentant ainsi les ennuis et les difficultés de la marche de plus en plus pénible.

Quelques servants s'accrochaient à la queue de leur mulet, se servant de ce contrepoids pour ne pas dégringoler en bas ; d'autres s'attrapaient aux charges et par des tirants s'y tenaient suspendus, ou bien ils utilisaient les planchers pour s'y appuyer. Les conducteurs, avec d'incroyables efforts, tâchaient de ne point dégringoler, et tous eurent à mettre la plus grande attention pour qu'il ne survînt aucun accident qui aurait pu avoir des conséquences fatales.

Les soldats de la cavalerie, se servant de la lance comme soutien et menant leur cheval par la bride, descendaient cette côte avec mille craintes.

Spectacle extraordinaire et rarement vu : le ciel très bleu et le terrain avec l'éclatante blancheur de la neige, voyaient leur monotonie interrompue par les éclatants uniformes militaires. Cadre plein de lumière, palpitant de vie, et qu'à cause de son originalité nous tentâmes de photographier en souvenir des fatigues passées et comme un léger échantillon de ce qu'était la réalité. Il ne fut pas facile de trouver un endroit où l'on pût placer l'appareil et l'y assujettir, et lorsqu'il était déjà en position, un contretemps inattendu vint empêcher la réalisation de la vue projetée et augmenter les difficultés de ce mémorable passage.

Du plus profond du ravin, où dans le lointain se perdait l'immense lit de neige, se détacha un petit nuage qui alla en s'élevant bientôt et s'étendit avec une rapidité étonnante. Les vagues contours des rochers s'effacèrent, l'amphithéâtre des montagnes qui limitaient l'horizon, les pics élevés, la vallée lointaine, les arbres épars que

VALLÉE D'ARAN

l'on voyait à des distances énormes..... tout disparut d'un coup comme fondu par un souffle invisible et puissant dans la masse fluide et blanchâtre du brouillard, et celle-ci devint si épaisse que, en quelques minutes, nous ne vîmes rien autour de nous, et quand elle s'évanouit nous avions terminé la descente qui avait duré une heure pour parcourir environ huit cents mètres.

Je restai le dernier, et à cela je dus de contempler un point de vue des plus enchanteurs. Le brouillard s'en alla en s'élevant comme une toile qu'on enlève, et en disparaissant il laissa à découvert un remarquable panorama : le ravin se terminait dans un vallon vert et de luxuriante végétation ; là s'était arrêtée la colonne pour se concentrer et se reposer après cette fatigante descente, formant des groupes animés, les artilleurs et les mulets autour de leurs pièces déchargées, et les soldats de la cavalerie avec les lances plantées dans le sol et leurs chevaux en liberté. L'ensemble de tous ces tableaux recevait une note gaie des tons variés de couleurs des uniformes, des blancs fourreaux et des banderoles rouge et jaune que le vent agitait doucement.

Et comme fond de tableau, le poétique val d'Aran ; plus encore dans le lointain, les contreforts des Pyrénées élevant avec hardiesse leurs cimes jusqu'au point de les confondre avec les nues, et à leurs pieds des fils imperceptibles d'argent, marquant le cours du Jueu, de la Garonne et d'autres rivières ou torrents qui s'en allaient fertilisant la féconde contrée. Le ciel, un moment avant caché par le brouillard, redevenait bleu et clair, et un soleil splendide dardait ses rayons sur les casques et les armes et serpentait sur les eaux que le dégel dispersait de tous côtés.

Spectacle splendide qui était bien fait pour faire oublier les rudes contrariétés qu'il fallut subir jusqu'au moment d'arriver à cette plaine où la troupe mangea et se reposa une heure. A onze heures et demie, nous continuâmes notre marche interrompue et dont les dangers, quoique moindres toutefois, n'avaient pas encore disparu. Nous suivîmes par un étroit sentier rocailleux, mais sans neige, entrecroisé à chaque instant d'embarras et de ruisseaux secs à d'autres époques de l'année, mais alors très grossis par les pluies, et que nous eûmes à traverser sur des *palanques* aussi primitives que peu sûres. La plupart étaient faites de troncs d'arbres sans façon aucune et sans assemblage d'aucune espèce, perdant facilement leur aplomb et pouvant ainsi occasionner de sérieux malheurs, surtout avec des bestiaux. Mais il n'y en avait pas partout, elles avaient disparu et il fallut trouver un moyen de les remplacer.

Peu après avoir passé le bois d'Artiguas, nous eûmes à traverser un ravin d'une largeur assez grande, et l'un des mulets mit ses pieds dans un trou de la *palanca*, refaite provisoirement ces jours derniers. Par bonheur, on put le dégager sans accident, mais il fallut arranger ce mauvais pas, et tous durent y travailler en se mettant dans l'eau, sous la direction des officiers. On coupa des troncs et des tiges d'arbres que l'on réunit avec des rameaux de feuillages, des gazons et de la terre, et l'on rétablit ainsi un pont de circonstance par où purent passer parfaitement l'artillerie et la cavalerie.

Le chemin se continua à travers des bosquets ombreux et humides formant des courbes et des détours très prononcés et évitant les rivières, les torrents et les fondrières qui se présentaient à chaque pas. Les arbres nous cou

vraient de leur ombre; le foin, la mousse et les fleurs qui tapissaient le sol, nous offraient leur parfum, et les ruisseaux nous favorisaient de leur fraîcheur. La vue se délectait du délicieux paysage et l'ouïe était distraite par le majestueux murmure des cascades.

Un morceau plein de pierres et de boue, avec une pente de 25 0/0, où les bêtes s'embourbaient, fut le dernier mauvais pas de la journée. Le chemin s'améliora après et, par une route large et bordée de magnifiques allées d'arbres, nous arrivâmes à deux heures et demie à Artigas de Lin, ermitage entouré d'une petite ferme et avec une modeste hôtellerie.

Une journée aussi longue et aussi pénible méritait un bon repos pour les gens comme pour les bêtes, et puisque il y avait là de l'ombrage, une eau fraîche et abondante et quelques comestibles, nous le fîmes de deux heures et demie.

On passa les bêtes en revue après les avoir déchargées, et malgré les efforts qu'elles avaient dû faire, on ne constata que de légères égratignures. On les fit boire et on leur donna leur ration ; la troupe mangea, dormit un moment, et à cinq heures nous reprîmes notre marche.

L'aspect du paysage avait complètement changé : après avoir traversé la cordillère des Pyrénées centrales, nous étions entrés dans le val d'Aran, cheminant entre des massifs d'arbres d'un vert obscur et sombre et des rochers de couleur jaune bien différents de ceux que nous avions vus auparavant.

Tout présente là une teinte mélancolique ; les toits pointus des maisons recouverts d'ardoise, les murs noircis des habitations avec leurs croisées étroites, complètent de plus en plus le tableau de ces tristes, mais belles perspectives.

Dans ces vallons petits et boisés, dans ces montagnes semées de maisonnettes, faites comme on les édifiait il y a cinq siècles, semblables à de pittoresques chaumières; dans ces bas-fonds et ces pâturages où paissent de nombreux troupeaux de vaches et de chèvres ; dans ces lieux, enfin, solitaires et agrestes, relégués aux confins de la Péninsule, l'esprit semble se reporter aux choses des temps passés. La nature est toujours la même, elle vit avec une incessante vigueur, sans changement ni progrès, mais aussi sans recul ni épuisement.

A six heures du soir, nous entrions sans incident nouveau à Las Bordas, premier village aranais que nous foulions et terme de cette journée accidentée, dont les naturels du pays doutaient que nous puissions nous bien tirer, à en juger par l'air sombre avec lequel ils nous contemplaient, et les commentaires auxquels donna lieu notre arrivée, joyeuse, d'un autre côté, pour eux, car ils nous comblèrent de leurs démonstrations d'affection et d'allégresse.

EDUARDO DE OLIVER-COPÓNS.

Barcelone, octobre 1897.

(Extrait du *Memorial de Artilleria*, 53e année. — Série IV. — Tome VIII. — Novembre 1897).

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

IX

LE BRIGADIER MUSCAR

(SUITE)

« L'entreprise, encore que téméraire, eut d'abord un plein succès : la flotte, qui avait mouillé vers une heure du matin, ne fut aperçue de la place qu'à quatre heures moins le quart, après avoir eu le temps de jeter à terre presque tout son corps de débarquement « avec son artillerie, ses mineurs et ses pétards ». A six heures, le général Coote se mettait en mouvement sans être inquiété, et vers dix heures et demie, une forte explosion apprenait à l'amiral le succès du premier acte de ses opérations.

« Cependant un duel très vif s'était engagé entre les vaisseaux les plus rapprochés de la place et celle-ci. Trois frégates et deux bombardes tiraient à boulets rouges sur le port et la ville. Muscar n'avait que 300 hommes de garnison pour faire face à l'ennemi, à l'incendie et aux habitants, les uns déjà fort ébranlés, les autres qui n'étaient même pas sûrs. N'importe ! il connaît son devoir, et lorsque le général Coote, très au courant de sa situation, le somme de se rendre, c'est dans les termes les plus énergiques qu'il lui répond. Le feu redouble alors, et déjà, sur plusieurs points, la ville brûlait, quand un auxiliaire

inattendu, le vent, devenu tout à coup très violent, se met de la partie. Aussitôt l'amiral est obligé de gagner le large avec tous ses vaisseaux avant d'avoir pu rembarquer son monde, et voilà nos Anglais pris comme à Quiberon entre les forts et la mer démontée, sans une embarcation à portée. Sur ces entrefaites, la nuit était venue, mais avec elle aussi quelques renforts avaient eu le temps d'arriver. Le commandant de Bruges, prévenu dès le matin, s'avançait avec 500 hommes, les garnisons de Newport et de Gand étaient en route. De tous côtés, enfin, le cercle se rétrécissait autour des assiégeants devenus à leur tour assiégés. Mais il ne convenait pas à Muscar de laisser à d'autres l'honneur de les réduire ; dès la pointe du jour, il s'élance par la ville avec ses 300 hommes et, donnant la main à son collègue de Bruges, se jette à la baïonnette sur les retranchements improvisés par les Anglais dans les dunes et les enlève après un court combat. L'ennemi n'avait perdu qu'une soixantaine d'hommes dans ce choc et ses forces étaient encore très supérieures ; mais telle avait été la vivacité de l'attaque, qu'il croit avoir affaire à 3 ou 4,000 hommes (1) et que le général Coote ordonne d'arborer le drapeau blanc : 1,424 hommes, dont un général et plusieurs officiers supérieurs avec huit pièces de canon et deux obusiers, mettant bas les armes devant quelques centaines de Français commandés par un simple chef de bataillon, c'était là de quoi toucher le patriotisme français au point le plus sensible, dans la plus légitime et la plus profonde de ses haines. La victoire d'Ostende eut, en effet, un grand retentissement, et tour à tour Merlin, au nom du Directoire ; Marie-Joseph Chénier, au nom du conseil des Cinq-Cents, retrouvèrent, pour la célébrer, les

(1) C'est le chiffre que donne le rapport officiel anglais.

accents un peu démodés des fameuses *Carmagnoles*, de Barrère. On compara Muscar à Léonidas, ses 300 fusiliers aux Spartiates, les dunes aux Thermopyles et les Anglais, (ces satellites d'un gouvernement odieux) aux lâches soldats de Xerxès. Marie-Joseph alla même jusqu'à donner la préférence à Muscar sur le héros lacédémonien. Un autre orateur, après cet ingénieux parallèle, fit remarquer combien les victoires de la liberté l'emportaient sur celles de la tyrannie. Enfin, le Conseil déclara, comme aux grands jours de la Convention, que les vainqueurs d'Ostende avaient bien mérité de la patrie.

« Muscar n'avait jamais été à pareille fête : comme en 1790, son nom retentissait dans les gazettes, mais quelle différence entre la bouffée de mauvaise et basse popularité qui lui avait un moment tourné la tête et la bonne et franche odeur de juste célébrité qu'il respirait maintenant ! De tous côtés, les lettres de félicitations pleuvaient sur lui, et c'était à qui, du Directoire, des ministres, des représentants en mission et de ses camarades ou compatriotes, l'exalterait davantage. « Gloire à toi, gloire à tes intrépides compagnons ! lui écrivait le représentant Dornier (de la Haute-Saône). Vous avez buriné pour l'histoire une de ces actions dont on ne retrouve d'exemple que dans l'ancienne Grèce ou la France moderne ; heureux présage des brillants succès que la victoire doit encore au nom français sur les tyrans des mers ! Oui, le genre humain touche au moment (1) que le génie de la liberté prépare pour le délivrer d'être peuplade de forbans. Le perfide Anglais va trouver sa ruine sous les coups de nos magnanimes guerriers ».

« Cependant, dit M. Duruy, Muscar fut bien vite oublié,

(1) Allusion à la descente projetée de Bonaparte en Angleterre.

il fut fait chef de brigade, c'est-à-dire colonel, mais il fut laissé au commandement d'Ostende, et ce ne fut qu'en 1811 que Napoléon lui donna la croix de la Légion d'honneur. Il s'était marié avec une belle personne qu'il aimait, et vivait ainsi tranquillement entre sa femme et ses amis qui entretiennent toujours avec lui les meilleures relations. Son ancien capitaine du 8e bataillon du Bas-Rhin, devenu plus tard le général comte Hugo, lui écrivait de chaudes lettres dans lesquelles il lui rappelait leurs guerres passées :

« C'est ainsi que le brigadier Muscar se consolait, dans sa retraite d'Ostende, partageant ses loisirs entre sa femme et quelques vieux de la vieille, comme lui, plus jeune que bien des jeunes gens d'aujourd'hui, la main dans celle de sa *mie*, réchauffant son cœur au souvenir de ses anciennes prouesses, et le sentant bondir encore au récit des exploits de ses successeurs dans la carrière. Et c'est ainsi qu'il vécut encore de longues années, tantôt jasant avec les voisins des choses d'autrefois, tantôt racontant ses batailles aux enfants, ou leur apprenant l'exercice, n'ayant qu'un regret : que ses jambes ne fussent plus assez bonnes pour suivre son empereur, devenu son dieu, dans sa course folle à travers les royaumes culbutés, et pour se venger de n'en pas être chaque soir, avant de rentrer chez lui, s'en allant, du haut de la jetée, montrer le poing à la perfide Albion. » (1).

---

(1) G. Duruy. — *Le brigadier Muscar.*

X

JOSEPH NAPOLÉON. — DE BAYONNE A VITORIA

Départ de Bayonne. — La maison du Roi. — L'escorte. — Réception à Irun. — Joseph à Saint-Sébastien. — Complot. — Départ pour Tolosa. — Préparatifs à Vitoria. — Résistance de la junte d'Alava. — Le général Merlin. — Proclamation de Joseph, roi d'Espagne. — Départ de Vitoria. — Le régiment d'Afrique.

La charmante capitale de l'Alava est à coup sûr la ville qui a le plus marqué dans le règne du frère de l'Empereur. C'est à Vitoria qu'il éprouva le premier obstacle dans sa reconnaissance au royaume d'Espagne. C'est à Vitoria qu'il se retira, lorsqu'il fut obligé de quitter Madrid après le désastre de Baïlen. C'est encore à Vitoria qu'il perdit la bataille qui fit tomber de sa tête cette couronne si mal attachée. Cette cité est donc une étape malheureuse dans la vie de celui qui fut nommé roi à Bayonne, et ce sont les événements historiques qui s'y sont succédé que nous étudions ici, à l'aide des mémoires des contemporains, des souvenirs de témoins oculaires et de documents inédits. Toutefois, nous ne nous occuperons de son passage et de son séjour dans cette ville que depuis le moment où il y passa en quittant Bayonne pour aller à Madrid, jusqu'à celui où il fut rejoint par le grand Empereur à la tête de sa puissante armée. La deuxième partie du séjour du nouveau roi d'Espagne dans la capitale de l'Alava sera l'objet d'une autre étude que nous lui consacrerons entièrement.

Il en sera de même pour le séjour de Joseph Napoléon à Bayonne, qui mérite un chapitre tout spécial. Nous prendrons Sa Majesté Catholique au moment où elle passa la Bidassoa et où elle trouva ses voitures qui étaient parties de Bayonne à cinq heures du matin, le 9 juillet 1808,

conduites par les chevaux de l'Empereur. Elles devaient marcher dans l'ordre suivant : n° 1, le général Saligny et Stanislas Girardin en calèche ; 2, le roi seul, un aide-de-camp à la portière ; 3, le duc del Parque, capitaine des gardes et le chambellan de service ; 4, M. Deslandes, secrétaire intime du roi et le jeune Clary, surnommé Bienvenu ; 5, deux valets de chambre du roi, Maillard et Christophe ; 6, les courriers du Roi ; 7, la calèche de M. de Clermont-Tonnerre, aide-de-camp ; 8, la calèche de M. de Tournon, aide-de-camp de l'Empereur ; 9, le service de bouche de l'Empereur, qui devait faire pendant la route le service de la bouche du roi. Le reste du cortège se composait d'une centaine de voitures ; Sa Majesté Catholique avait à sa suite deux de ses ministres. Les membres de la junte étaient partis en trois divisions : la première, la veille du départ du roi ; la seconde, le même jour et avec lui ; la troisième division, le lendemain. Au premier séjour, la première division, arrivée avant lui, devait devenir la seconde et l'accompagner ; la deuxième division devenait la troisième, et la troisième la seconde, et ainsi de suite de séjour en séjour, de sorte que chaque division accompagnait le roi à son tour.

L'escorte, formée par les soins très particuliers de Napoléon, était composée de 150 hommes du grand-duc de Berg qui était à Bayonne, de 50 chevau-légers polonais de la garde, du 9e escadron de marche, des 2e et 12e légers et de six pièces de canon (1). L'itinéraire tracé d'avance fut changé à Burgos, et on verra pourquoi le cortège royal fut obligé de prendre la route d'Aranda (2).

(1) Correspondance de Napoléon, n° 14,163, à Berthier.

(2) Le premier itinéraire composé de 14 étapes était ainsi réparti : 1° De Bayonne à Saint-Sébastien, 5 lieues ; 2° à Tolosa, 6 l. 1/2 ; 3° à Vergara, 8 l. ;

Lorsque, après s'être séparé de l'Empereur, le roi Joseph arriva de l'autre côté de la Bidassoa, il y trouva ses voitures qui l'attendaient. Il fit monter dans la sienne M. de Azanza, ministre des Indes et le duc del Parque, capitaine des gardes de service. Le roi occupait seul le fond de la voiture (1). Don Miguel Alava, qui depuis fut aide-de-camp du duc de Wellington, remplissait dans ce voyage les fonctions de maréchal-des-logis et faisait préparer les logements. Indépendamment de l'écuyer, un des aides-de-camp du roi devait se trouver incessamment à la portière pour commander l'escorte et avoir l'œil à tout (2). Ainsi qu'on l'a vu, Joseph était accompagné du général Salligny, de Maurice Mathieu, que Napoléon nomma comte de l'Empire, et du général baron Merlin, qui devait suivre jusqu'au bout la fortune du roi.

A sept heures du matin, le nouveau roi passait la Bidassoa qui sépare les deux pays, et fut reçu à Irun par une nombreuse députation du royaume de Navarre. Les habitants de tous les villages voisins s'étaient portés en foule sur son passage. Après avoir donné audience à la députation de Navarre et aux diverses autorités de la ville, le roi continua sa route, ayant, de village en village, sa voiture environnée par les paysans en habits de fête et dansant, suivant l'usage, les danses du pays. A Oyarzun, il fut reçu par la députation de la province, qui l'accompagna jusqu'à Saint-Sébastien, où le roi fit son entrée à deux heures de l'après-midi ; il fut reçu par les autorités et

4° à Vitoria, 7 l. ; 5° à Miranda, 5 l. ; 6° à Briviesca, 8 l. ; 7° à Burgos, 7 l. ; 8° à Villa-Rodrigo, 8 l. ; 9° à Palencia, 9 l. 1/2 ; 10° à Valladolid, 7 l. 1/2 ; 11° à Olmedo, 8 l. ; 12° à Villa-Castin, 5 l. ; 13° à Guadarrama, 5 l. ; 14° à Madrid, 7 l.

(1) *Mémoires du comte Miot de Mélito.*

(2) Correspondance de Napoléon, n° 14,169.

par le clergé. Toutes les fenêtres des maisons étaient tendues de tapisseries, de feuillages et de fleurs. Cependant, personne ne se montrait aux balcons, et le roi fut fort étonné de cette froideur. « Dans les rues, on entendait dire à des femmes du peuple que Joseph était un fort joli garçon et qu'il ferait conséquemment un fort beau pendu » (1).

Après avoir donné audience à toutes les autorités, il sortit pour visiter le port, la citadelle et les forts. Le soir, la ville entière fut illuminée et des troupes choisies d'habitants vinrent chanter sous les fenêtres du palais en s'accompagnant de la guitare.

Le lendemain, 10 juillet, qui était un dimanche, le roi se rendit à huit heures du matin à l'église principale, précédé et accompagné des magistrats et des principaux habitants de la ville, et où il fut reçu en grande pompe par tout le clergé. Il y avait beaucoup de monde, mais on parut, dit un témoin oculaire, très peu occupé du roi. Cette froideur, chez un peuple aussi expansif que les Guipuzcoans, cachait des symptômes menaçants. Le secrétaire de Joseph, M. Deslandes, avait été logé chez un négociant de Saint-Sébastien. M. Deslandes, qui eut une fin si malheureuse, était un très bel homme, d'une douceur remarquable et d'une obligeance extrême ; il fit, par ses bonnes manières, la conquête de son hôte et de toute sa famille. Au moment où il en prenait congé et la remerciait de l'hospitalité qu'elle avait bien voulu lui accorder, le négociant lui demanda quel rang avait la voiture où il se trouvait dans le cortège de Sa Majesté. — C'est la quatrième, dit-il. — Eh bien ! je vous engage, par les sentiments que vous inspirez à moi et aux miens, à donner de

(1) Souvenir de Girardin.

l'argent aux muletiers qui conduisent cette voiture, pour les décider à la tenir très éloignée de celle du roi.

— A quoi cela serait-il bon ? observa Deslandes. — A vous préserver d'un grand danger. — De quel danger ? — De celui que vous pourriez courir au moment où votre roi sera enlevé. — Comment le roi serait-il enlevé ? — Parce qu'on veut le garder pour otage et l'échanger contre Ferdinand.

A dix heures, le cortège se remit en route et arriva à Tolosa, où l'on devait coucher. Le roi y reçut la députation de Guipuzcoa. Un chef de bataillon, qui était arrivé dans cette ville avec sa troupe depuis quelques jours, vint prévenir le général Stanislas Girardin que plus de deux cents stylets avaient été vendus depuis peu de jours et que, dans les cafés et dans d'autres lieux publics, l'on ne se cachait pas pour annoncer que l'on s'emparerait de la personne du roi avant qu'il ait pu parvenir à Madrid. Cette opinion publique n'empêcha point cependant que des arcs de triomphe n'eussent été élevés à l'entrée de Tolosa, que des danses n'y eussent été exécutées autour de la voiture royale, et que les maisons n'y eussent été tapissées, les honneurs civils et religieux rendus à Sa Majesté, et que les députés de la province ne se fussent présentés à son audience pour protester de leur dévouement, de leur satisfaction et de leur fidélité. Des officiers espagnols firent les mêmes protestations.

Pendant ce temps, voyons ce qui se passait à Vitoria, où Joseph Napoléon devait ressentir la première résistance officielle qu'il eût encore éprouvée. La capitale de l'Alava, que nous aurons l'occasion de décrire au moment où nous parlerons du long séjour qu'y fit le roi d'Espagne peu de jours après son premier passage, avait été obligée

à de si grandes dépenses par le passage simultané des troupes françaises et de la famille royale, que le gouvernement de la province se trouvait dans la plus grande gêne. Les réclamations du procureur de Vitoria, D. Miguel Ricardo de Alava, avaient été inutiles. Lorsqu'il avait demandé des fonds au pouvoir central, il avait seulement obtenu 300,000 réaux au lieu de 2 à 3 millions qu'il disait lui être nécessaires, et cela après mille fatigues et ennuis à la cour de Madrid, auprès de laquelle il avait été délégué. On pouvait prévoir le moment où il serait impossible à l'assemblée provinciale de fournir et de distribuer les rations aux troupes qui passaient incessamment.

Mais ce sujet n'était pas le seul qui dût donner des alarmes à l'assemblée, car le 8 juillet 1808, D. Pedro Ramon Echevarria, député général, reçut un ordre du ministre d'Etat, en ce moment à Bayonne, lui annonçant que par traité signé le 5 et le 10 mai entre l'empereur Napoléon et la famille royale d'Espagne, celle-ci avait abdiqué entre les mains de l'Empereur, et Napoléon à son tour avait cédé le trône de Charles IV à son frère Joseph, et il désirait qu'il fût proclamé roi à Vitoria dans le terme de quatre jours.

La nouvelle était grave, et elle circula rapidement dans la ville, remplissant les habitants d'indignation. Mais, pour le moment du moins, il fallait cacher ce sentiment avec le plus grand soin, car six mille de ces soldats victorieux dans cent combats tenaient garnison à Vitoria, dix mille autres étaient attendus d'un moment à l'autre, et en cas de nécessité, il arriverait toujours suffisamment de troupes pour noyer dans le sang toute manifestation hostile aux Français.

D'un autre côté, les habitants n'avaient pas à leur dis-

position de troupes de ligne, pas même des paysans armés, pour commencer un mouvement quelconque. L'argent même, ce facteur indispensable de toute entreprise militaire, leur manquait complètement.

Ce fut dans cette situation que le député général, qui savait que le nouveau roi pouvait arriver à Vitoria d'un moment à l'autre, convoqua les procureurs en une assemblée extraordinaire, afin de leur soumettre le cas difficile qui se présentait.

Le même jour, 6 juillet, à trois heures après-midi, ils se réunirent dans la maison du député général, la salle des sessions ordinaires de la députation étant occupée en ce moment par des troupes françaises ; cette salle était située dans le couvent de Saint-François, aujourd'hui transformé en caserne et portant le même nom.

Le député général rendit compte de l'ordre royal, et à peine la lecture en fut-elle achevée, qu'on entendit de toutes parts les exclamations les plus patriotiques. Une seule idée domina tout le monde : celle de ne pas accomplir l'ordre donné. Mais comment l'éluder en face des circonstances qui se présentaient. Il fallait répondre quelque chose, donner un prétexte quelconque ; enfin, après une longue délibération au cours de laquelle se donnèrent carrière les opinions les plus contradictoires, on en arriva à un accord qui laissa voir un moyen de passer sur l'ordre donné.

La junte décida que, comme le temps fixé était trop court pour pouvoir faire la proclamation du nouveau roi, car en quatre jours il n'était pas possible de préparer des fêtes en rapport avec la solennité de l'acte, pour gagner du temps on envoya à Joseph une représentation afin qu'il fût accordé à la ville quinze ou vingt jours de plus. Ainsi se termina la réunion de ce jour.

Le 10 du même mois, c'est-à-dire quatre jours après, les délégués se réunirent de nouveau, mais au lieu de délibérer sur la partie concrète de la proclamation, ils s'entretinrent, jusque très avant dans la nuit, à discuter les pouvoirs des représentants de la province, et lorsque le député général voulut en revenir à la question du jour, il fut répondu qu'il était trop tard, et la séance fut levée.

Le jour suivant, 11 juillet, à dix heures et demie du matin, l'assemblée se réunit de nouveau dans le même local, pour y prendre connaissance d'un message du général Merlin, aide-de-camp du roi Joseph, dans lequel il disait que Sa Majesté Catholique arriverait le lendemain à Vitoria, et qu'il était indispensable qu'il fût déjà proclamé. Ainsi, il fallait faire la proclamation ce même jour, sans excuse ni prétexte quelconque.

Devant un ordre aussi positif, les délégués furent d'avis de résister d'une manière passive, seul moyen qui fût en leur pouvoir et, afin de mieux s'entendre, ils firent appeler au sein de l'assemblée le marquis de Monte-Hermoso, qui était arrivé la veille, afin d'être informés du résultat de la représentation qui avait été faite au roi. Le marquis de Monte-Hermoso avait été présent à Bayonne, député par la province de Alava.

Il se rendit aussitôt à la réunion, et donna son opinion sur la situation difficile dans laquelle se trouvait le pays. Les délégués, d'un commun accord, envoyèrent D. Miguel Ricardo de Alava et D. José de Murga, représentants de Vitoria, et Arceniga, afin qu'ils allassent au devant du roi qui venait d'arriver à Vergara, pour lui exposer combien il était difficile qu'il fût proclamé roi à Vitoria avant de l'être à Madrid.

Les procureurs de Bermeo et Salinas, de Añama et D.

Marcos Ballesteros qui, en leur qualité d'avocats, ne pouvaient assister à la réunion, parce que c'était contraire aux fueros, mais à qui cela fut permis pour ce sujet, ainsi que D. Dionisio de Jerica, furent délégués par la junte auprès du général Merlin pour lui faire part de la délibération adoptée.

Tranquillisée par ces deux résolutions, la junte leva la séance, décidant qu'on se réunirait de nouveau entre sept heures et demie et huit heures du soir du même jour, mais seulement dans le but de savoir ce qui pourrait survenir, et pour permettre aux membres de se communiquer leurs impressions d'une manière privée et non officielle. Mais, à deux heures de l'après-midi arriva un avis de la députation demandant une session extraordinaire. Voici ce qui s'était passé : « Les sieurs Ballesteros et Jerica s'étaient transportés dans la maison occupée par le général Merlin et lui avaient exposé la détermination prise par la junte ». On peut facilement comprendre l'impression ressentie par le général français lorsqu'il vit que, loin d'être effrayés par sa mission, les délégués, sans s'occuper de le complimenter, avaient envoyé d'autres représentants à Vergara pour s'entendre directement avec Joseph Napoléon.

« — Cette après-midi même, leur répondit-il avec colère, vous aurez à faire la proclamation ; à quatre heures précises au plus tard, il faut que je sois au courant de ce que vous aurez résolu. Si cette résolution est négative, j'envoie une force armée avec l'ordre que personne ne puisse sortir de la maison ou de ses dépendances jusqu'à ce qu'on y meure de faim ».

A trois heures précises, la junte fut d'accord de s'en tenir à la délibération déjà adoptée, sans craindre les

graves conséquences qui pourraient survenir. On envoya quatre délégués en faire part au général, auxquels servit d'interprète le fils du député général, D. Cypriano Echevarria.

Une demi-heure plus tard, la délégation quittait la maison du général Merlin avec l'ordre que si, dans quinze minutes au plus tard, la junte ne se décidait pas à faire la proclamation du roi Joseph Napoléon, un fort détachement de troupes françaises se placerait dans la maison du député dans laquelle avait lieu la réunion, pour en empêcher la sortie. Mais la junte fut d'avis de maintenir sa résolution.

Bientôt on annonça au député général qu'une troupe considérable de grenadiers français, ayant un officier à leur tête, voulait pénétrer dans la salle des séances. Le député général sortit immédiatement pour conférer avec ce chef.

« — Qui êtes-vous et que voulez-vous ? lui demanda-t-il.

« — Je suis, répondit l'officier, M. Fulcon, lieutenant de carabiniers du 12e régiment d'infanterie légère, chevalier de la Légion d'honneur, et faisant partie de la garde d'honneur du général Merlin. Ma commission est d'empêcher qui que ce soit de sortir de cette maison ou de ses dépendances, et je suis de plus chargé de l'occuper militairement avec ma troupe ».

La situation de la junte était des plus graves. D'un côté la force armée, l'arrivée du roi le jour suivant ; de l'autre, l'idée qu'une plus longue résistance était un sacrifice stérile et préjudiciable aux intérêts des représentants : il devenait impossible de calculer les dommages que cela pourrait porter à la province.

Cependant, la junte flottait encore, ne sachant à quoi se

résoudre, lorsqu'elle apprit l'état de surexcitation dans lequel se trouvait la population et que toutes les troupes françaises en garnison à Vitoria étaient réunies sur la Plaza Nueva, ce qui pouvait faire naître un conflit.

Elle résolut alors de protester dignement et énergiquement devant la violence qui lui était faite par la force armée, et que c'était seulement au moyen de cette force qu'allait être faite la proclamation du nouveau souverain, Don Joseph Ier. La protestation enregistrée, on donna connaissance du tout au lieutenant Fulcon, qui fit prévenir le général. Demi-heure plus tard arrivait à la junte un chef de bataillon à la tête d'une force considérable.

On procéda à la nomination des délégués qui devaient porter la bannière royale et les étendards, et on descendit dans la rue. Là se trouvaient les troupes françaises, la baïonnette au fusil, rangées en deux files et portant des torches allumées. Cela ressemblait plutôt, dit un témoin oculaire, à un enterrement qu'à la proclamation d'un souverain. Et en vérité, c'était un convoi funèbre, si l'on en jugeait par le profond sentiment de tristesse dont tout le monde était dominé.

Les délégués se mirent en marche deux à deux au milieu des troupes françaises, traversèrent les rues de la Herreria et El Mentivon, et arrivèrent à la Plaza Nueva au milieu d'un profond silence. Un plancher, préparé précipitamment, s'élevait au milieu de la place entièrement occupée par les Français, silencieux. L'estrade était garnie de chaises ; au milieu se trouvait un dais avec un fauteuil surmonté d'un très petit portrait de Joseph Napoléon peint sur papier et faisant face à l'Hôtel de Ville.

Le député général s'assit, ayant les autres députés à sa droite et à sa gauche, et au bout d'un court instant, ceux

qui avaient été commissionnés par la junte se levèrent de leurs siéges, montèrent à l'Hôtel de Ville, y prirent la bannière royale de damas cramoisi et deux étendards de taffetas blanc avec leurs hampes dorées, qui étaient suspendus dans la salle principale et revinrent de nouveau sur l'estrade. Le député général se leva, alla jusqu'au milieu et prit la bannière des mains de celui qui la portait. Puis, avec un accent énergique, il répéta la protestation de la junte disant qu'ils ne cédaient qu'à la force.

La protestation faite, le député général et les délégués qui tenaient les étendards s'avancèrent au bord de l'estrade, et, une voix forte, aussitôt après que la formule de l'ordonnance fut prononcée, s'écria par trois fois : « Ecoutez ! Ecoutez ! Ecoutez ! (*Oid ! Oid ! Oid !*) ».

Le député général s'avança encore et, d'une voix calme et haute, dit : « Alava ! Alava ! Alava ! pour la catholique personne de notre roi et seigneur D. Joseph Napoléon, qu'il vive ! » (1).

En même temps, il agita sa bannière, ce qui fut répété à droite et à gauche par les porteurs d'étendards. Un vivat se fit entendre sur la place. C'était le vivat d'ordonnance, le général Merlin l'avait poussé, et il fut répété par la garnison française. Ainsi fut inaugurée en Espagne la dynastie du frère du vainqueur d'Iéna (2).

Mais pendant que ceci se passait à Vitoria, rejoignons à Tolosa le nouveau roi de toutes les Espagnes. Ce fut dans cette ville que le général Rey lui présenta les officiers du 2e régiment de ligne, superbe infanterie destinée à faire partie de son escorte. Il profita de son séjour dans cette

(1) Alaba ! Alaba ! Alaba ! por la catolica persona de nuestro rey y señor, D. José Napoléon Ier ! Que viva !

(2) M. Martinez Aguirre. — *Souvenirs historiques de Alava.*

ville pour se faire rendre compte de la situation de la manufacture d'armes dont le travail avait cessé depuis le commencement des troubles ; il donna des ordres pour que cet établissement fût réorganisé et reprit toute son activité.

Cependant, les nouvelles qui arrivaient de Vitoria et de bien d'autres villes n'étaient point faites pour tranquilliser le nouveau monarque, mais son visage dissimulait assez bien les mouvements de son âme, et les Espagnols qui furent admis à dîner avec lui à Tolosa, ne purent s'apercevoir de l'inquiétude dont il devait être agité.

Cependant, après avoir quitté Tolosa, l'aspect du pays le tranquillisa quelque peu. La contrée que l'on traversait en se rendant à Vergara était bien cultivée ; les maisons étaient bâties pour la plupart en pierre de taille, et les habitants paraissaient jouir d'une grande aisance. A l'entrée de chacun des bourgs, le roi fut reçu par le clergé, harangué par les magistrats et, dit S. Girardin : « J'ai été témoin, me trouvant aujourd'hui dans sa voiture, qu'il avait été beaucoup mieux accueilli qu'hier, et même que les populations témoignèrent leur contentement par une joie bruyante et des danses fort singulières » (1).

Arrivé à Vergara, le roi fut complimenté par les autorités civiles et ecclésiastiques, ainsi que par les élèves du collége célèbre de cette ville. Ce fut là qu'il reçut une députation de Santander, composée de six personnes qui venaient demander grâce pour leur ville qui s'était révoltée. Joseph reçut tout ce monde avec la plus grande affabilité, puis il travailla avec ses ministres jusqu'à neuf heures et se mit ensuite à table. « La réception de Vergara avait été celle d'hommes sensés qui veu-

(1) *Souvenirs.*

lent attendre les événements avant de prendre un parti définitif » (1).

Le lendemain 12, le roi continua son voyage pour se rendre à Vitoria ; sur les confins du Guipuzcoa, la députation de la province prit congé de lui, et il trouva celle de l'Alava en entrant sur son territoire. Partout il reçut les autorités locales et s'informait de l'état des communes. A trois lieues avant d'arriver à Vitoria, le roi ayant reçu un courrier, il s'arrêta pour lire ses dépêches et pour y répondre sans descendre de voiture. Pendant ce temps, on lui présenta un détachement du régiment d'Afrique infanterie, qui voulut absolument accompagner Sa Majesté. Quoiqu'on eût dit plusieurs fois à ces soldats qu'ils ne pouvaient pas suivre à pied les voitures, ils s'obstinèrent à suivre l'espace de trois lieues et ne s'arrêtèrent que lorsque le roi fut arrivé au logement qui lui était destiné. A son entrée dans la ville, toutes les troupes étaient sous les armes et les maisons tapissées ; le bruit de l'artillerie et le son des cloches sonnant à toute volée aurait contribué à rendre cette entrée des plus brillantes, si la population y avait aidé par ses acclamations. Comme capitale de la province, Joseph y avait été proclamé la veille roi d'Espagne et des Indes, on a vu dans quelles conditions.

A une lieue de Vitoria, Sa Majesté Catholique avait trouvé une députation particulière de la ville, qui était venue la complimenter au commencement de sa juridiction et, à l'entrée de la cité, la députation de la province, les autorités civiles et ecclésiastiques et tous les individus qui étaient venus des environs pour lui être présentés. D'après ce qui s'était passé la veille, il ne faut voir sans doute dans cet empressement que la lourde main du géné-

(1) Souvenirs de Girardin.

ral Merlin s'appesantissant sur l'Alava, conquise, mais non vaincue.

A neuf heures du soir, on tira un beau feu d'artifice auquel le roi voulut bien assister. Le 13, après avoir travaillé avec ses ministres, il assista à la messe à l'église collégiale où le chapitre, qui l'attendait à la porte, le conduisit sous un dai placé près du maître-autel. De retour dans son palais, le roi donna audience à tous les députés des villes et villages qui lui avaient été présentés la veille. Les fêtes et les feux d'artifice continuèrent toute la journée.

Ce fut à Vitoria que, pour la première fois, le roi Joseph s'adressa à ses nouveaux sujets en langue espagnole, au moyen d'une proclamation qui fut publiée dans le *Moniteur* (1). Mais, grâce à ce qui s'était passé la veille et à ce qu'il avait pu remarquer le long de la route, le nouveau roi savait déjà à quoi s'en tenir sur l'état des esprits ; aussi écrivait-il à Napoléon : « Je suis arrivé dans cette ville, où j'ai été proclamé. L'esprit des habitants est très contraire à tout cela ».

Nous reprendrons bientôt la suite du voyage du roi Joseph, son entrée à Madrid, le nouveau et long séjour qu'il dut faire à Vitoria en y attendant la grande armée.

---

(1) *Moniteur Universel*, n° 204 (1808).

XI

JOSEPH NAPOLÉON. — DE VITORIA A MADRID ET DE MADRID A VITORIA

Départ de Vitoria. — Miranda de Ebro. — Arrivée à Burgos. — Défection des Espagnols. — Lettres à Napoléon. — Chamartin. — Entrée à Madrid. — Le palais royal. — Le désastre de Baylen. — Le roi quitte la capitale. — Désordre de la retraite. — Retour à Vitoria. — Aspect de la ville. — La *muchacha* du roi — La marquise de Montehermoso.

On a vu déjà, dans une étude précédente, quelles furent les difficultés que Joseph Napoléon eut pour prendre possession de son nouveau royaume. Parti de Bayonne pour aller se faire proclamer roi des Espagnes, on sait les mauvaises volontés qu'il y rencontra. C'est aussi dans la capitale de l'Alava que nous l'avons laissé avec sa cour, au moment où il se disposait à continuer son voyage.

Le jeudi 14 juillet, le roi Joseph partit de Vitoria à trois heures du matin, accompagné des députations de la ville et de la province d'Alava ; comme à l'ordinaire, sur la route, le cortège rencontra les autorités de tous les villages, mais on voyait que ces gens-là accomplissaient un devoir et que leur sympathie n'était pour rien dans cet empressement. Quoique Joseph, dont la physionomie était des plus agréables, fît tous ses efforts pour bien accueillir tout le monde, la froideur qu'il remarquait parmi le peuple ne laissait pas de l'émouvoir profondément.

On arriva à Miranda, ville misérable, dit un des aides de camp du roi, et beaucoup plus qu'aucune de celles que nous avions traversées jusqu'à présent : elle est extrêmement peu peuplée et se trouve être sur les bords de l'Ebre que l'on traverse sur un pont remarquable par sa soli-

dité (1). Le soir, la ville fut illuminée, on tira des feux d'artifice, mais au milieu de cette gaieté, plus apparente que réelle, il fut impossible de parvenir à faire crier *Vive le roi Joseph !* par aucun des habitants de Miranda.

Après l'audience publique, le roi travailla seul ou avec ses ministres, et le lendemain matin il quitta Miranda accompagné par les autorités et le commandant des douanes qui l'escortèrent jusqu'aux limites de la juridiction. La route était garnie des populations avoisinantes, et on arriva ainsi à Bribiesca, « ville tout aussi misérable quoique beaucoup plus peuplée que Miranda et où nous ne fûmes pas mieux accueillis ». Le témoin oculaire à qui nous empruntons ces détails ne veut parler que de l'accueil fait par le peuple, car le monde officiel vint comme d'ordinaire au devant de Joseph. A l'entrée de la ville, le roi trouva l'alcade, le corps de ville, le chapitre et un archiprêtre, donnant tous de grands témoignages de satisfaction extérieure. Sa Majesté s'informa de ce qui était dû pour la nourriture des troupes françaises : les magistrats répondirent *todo*, et ajoutèrent que si l'on ne s'empressait de payer les fournisseurs, nos soldats ne tarderaient pas à manquer des choses les plus nécessaires.

Cependant, la chaleur était devenue si accablante, que le cortège se vit dans l'obligation de voyager de nuit. C'est ainsi que l'on arriva à Burgos entre six et sept heures du matin, le samedi 16 juillet. Un arc de triomphe avait été préparé à l'entrée de la ville, les troupes bordaient la haie, les fenêtres étaient tapissées, les cloches sonnaient, le canon tonnait. Mais ce fut aussi à Burgos, la plus grande de toutes les villes espagnoles qu'on eût vu jusqu'à présent, que l'on put remarquer le plus fort esprit d'op-

(1) Souvenirs de Girardin.

position, car presque aucun des habitants ne se trouva sur le passage du roi.

Des chevaux richement harnachés avaient été préparés dans le cas où Sa Majesté aurait voulu s'en servir. Toute la maison royale l'attendait dans cette ville, et elle donna audience aux autorités et s'entretint avec chacun en particulier. Joseph avait été logé au palais de l'archevêché, situé à côté de la cathédrale, et il descendit après l'audience pour visiter cette merveille architecturale. Il fut reçu sous le dais avec toutes les solennités accoutumées et dues aux personnes royales.

Cependant l'audience du roi fut nombreuse, parce que les personnes marquantes auraient cru avoir quelque chose à craindre si elles ne s'y étaient pas présentées. Le soir, Joseph se plut à réunir à sa table tous ses ministres et les principaux officiers de sa maison espagnole. Puis il y eut illumination générale dans toute la ville. Ce fut à Burgos que l'on apprit la victoire de Medina de Rio Seco, remportée par le maréchal Bessière sur l'armée de Castille, qui ouvrit définitivement au nouveau roi le chemin de Madrid ; encore fallut-il abandonner l'itinéraire choisi et aller par Aranda au lieu de passer par Valladolid. « C'était un contraste frappant que celui des visages français et des espagnols attachés au roi ; les premiers étaient rayonnants de joie, les seconds ne pouvaient cacher leur douleur : MM. O'Farill et Azanza, ministres du roi, eurent la franchise de le lui avouer.

« La défection des Espagnols a commencé à Burgos. L'écuyer chargé du commandement des écuries ne s'est pas trouvé dans la journée du dimanche. Le roi m'a invité à vouloir bien reprendre le service que je faisais à Naples ; je m'en suis chargé et j'ai commencé par faire

venir les postillons qui conduisaient sa voiture, et je les ai prévenus que, s'ils s'avisaient encore de la mener assez vite pour qu'elle fût séparée de toutes les autres par une trop grande distance, je les ferais punir avec la plus grande sévérité. Je plaçai à côté d'eux un piqueur français, appelé Nicolas, auquel j'avais toute confiance et à qui je fis part de ce qui avait été dit à M. Deslandes à Saint Sébastien. Cette précaution était nécessaire à prendre, puisque nous allions traverser un pays où nous pouvions rencontrer des détachements de l'armée de Cuesta ».

Joseph devait trouver, jusqu'à Madrid, les mêmes réceptions officielles et le même accueil extérieur. Et cependant le nouveau roi ne se faisait pas d'illusions et sentait lui-même combien il avait été trompé par ceux qui l'avaient engagé à accepter la couronne d'Espagne, car il voyait bien que les cœurs n'étaient pas pour lui. Déjà, le 11 juillet, il écrivait à Napoléon, de Vergara : « L'esprit est partout très mauvais, Madrid donne le ton ; il faut entrer à Madrid et s'y faire proclamer. Toutes les troupes espagnoles se réunissent à ceux qui les payent » (1). Le 14 juillet, il écrivait encore : « Il y a des assassins sur la route ». Puis, de Burgos, 18 juillet, il dit encore : « On n'a pu trouver un guide en offrant de l'or à pleines mains. Il y a peu de jours, un orfèvre de Madrid a poignardé de sa propre main trois Français dans un seul jour ; à Miranda, avant-hier, un seul homme a arrêté une voiture dans laquelle se trouvaient un Espagnol et trois Français. Ces trois derniers ont été poignardés et n'ont point été dépouillés. Ce fait s'est passé sur la grande route » (2).

On passa la journée du dimanche à Burgos et on repar-

(1) *Mémoires du roi Joseph.*
(2) *Revue Historique.* — Du Casse. *Napoléon et le roi Joseph.*

tit le lundi 18 pour Aranda, dont l'aspect pauvre et misérable fit une fâcheuse impression sur l'escorte royale. Le mardi, le roi arrivait à Buitrago, par une chaleur étouffante, et comme les étapes étaient beaucoup plus fortes, on s'était trouvé dans l'obligation de marcher une partie de la journée.

Enfin, le mercredi 20, on arriva de très bonne heure à Chamartin, situé à environ une lieue de Madrid, où le roi s'arrêta dans une maison de campagne appartenant au duc de l'Infantado, et qui était très bien meublée. Ce fut dans cette maison que logea Napoléon au moment où il arriva devant Madrid. Là on trouva le nombreux et brillant état-major français qui gouvernait Madrid depuis le départ de Murat. C'était le général Savary, gouverneur, les généraux Grouchy et Belliard, l'ambassadeur Laforêt et le maître des requêtes Fréville, qui s'y étaient rendus pour régler le cérémonial de l'entrée dans la capitale.

La maison de Charles IV s'était établie à Chamartin pour y faire le service. « Rien ne pouvait être plus magnifique que le déjeuner qui avait été préparé pour le roi. L'argenterie et le vermeil se faisaient remarquer par leur élégance. Les Espagnols qui faisaient partie de l'immense cortège l'avaient quitté peu à peu et s'étaient rendus directement à Madrid. Le roi croyait qu'ils s'étaient dérobés ainsi pour aller plus tôt embrasser leurs familles et échanger leurs voitures de voyage contre des carrosses d'apparat, et il voulut les attendre. Mais la journée s'avançait et ils ne reparaissaient pas. Le général Savary pressait pour qu'on fît l'entrée dans Madrid ».

Enfin, cédant aux sollicitations de son entourage, il se mit en marche, ayant aux portières de sa voiture les généraux Merlin et Franceschi, et le colonel de Clermont-

Tonnerre, son écuyer. Dans la seconde voiture se trouvaient le général Saligny, Girardin et le chambellan de service. La troisième voiture était vide : voilà donc tout ce qui restait du magnifique cortège du roi, qui, en entrant en Espagne, se composait de plus de soixante voitures.

« Des salves d'artillerie annoncèrent au peuple de Madrid, à six heures du soir, le départ du roi de Chamartin ; son cortège était précédé par une cavalerie nombreuse ; il suivit, pour se rendre au palais, la rue d'Alcala. Les rues étaient bordées par des troupes françaises ; l'entrée de toutes celles qui débouchaient dans la rue d'Alcala était fermée par des soldats sur trois rangs ; l'on ne voyait personne aux fenêtres, et ceux qui se trouvaient sur le passage du roi étaient, en grande partie, des Français. Pas un cri ne se fit entendre, et jamais silence plus lugubre n'a régné pendant une semblable cérémonie. Il était huit heures et demie lorsque nous descendîmes de voiture, dans le magnifique palais occupé naguère par Charles IV et Ferdinand VII. Le duc de Rovigo me témoigna à quel point il avait été satisfait de la réception faite au roi. J'en parus surpris. « Ne vous étonnez pas, me « dit-il ; non seulement je croyais que le roi serait insulté, « mais je m'attendais encore à ce qu'il aurait plus de « trente coups de fusil à essuyer dans la distance qu'il a « été obligé de parcourir. Si cela n'est point arrivé, j'en « suis redevable aux précautions de sévérité que j'avais « prises, et en vertu desquelles personne n'aurait pu se « présenter impunément à sa croisée » (1).

On retrouva, dans le palais, tout dans l'état où l'avaient laissé les vieux rois. Les domestiques étaient présents,

(1) Souvenirs de Girardin.

et il y avait dans les écuries près de 900 chevaux et 200 mules. Cependant, après une active surveillance, on s'aperçut que toutes les nuits les gens qui les soignaient menaient des montures aux insurgés, il fallut les menaces les plus sévères pour faire cesser cet état de choses. Des complots contre la sûreté de Joseph Napoléon se tramaient tous les jours, et comme le conseil de Castille avait refusé l'enregistrement de la Constitution décrétée à Bayonne par la junte, et que celle-ci ajouta qu'elle y avait été violentée, un grand nombre de familles riches quittèrent Madrid et se réfugièrent en Andalousie. Le mal faisait les progrès les plus rapides, et le gouverneur de Madrid croyait qu'il fallait déployer les mesures les plus sévères pour venir à bout des malveillants. « Le général qui commandait la garde impériale détachée à Madrid soutenait que les choses n'iraient jamais bien dans ce pays, qu'autant que les réverbères de la rue d'Alcala seraient remplacés par des grands d'Espagne, et qu'il fallait mettre de ses mamelouks dans l'escorte du roi et les charger de couper les têtes de ceux qui, se trouvant sur le passage de Sa Majesté, ne lui ôteraient pas leurs chapeaux. Ces propos, répétés dans l'armée, parvenaient sans doute à la connaissance des Espagnols, et n'étaient pas de nature à nous en faire aimer » (1).

L'arrivée de M. de Villoutrey, apportant la nouvelle du désastre de Baylen, mit le comble au désordre. Madrid en frémit de joie. Au palais, on comprit aussitôt qu'il fallait évacuer la capitale, et tous les muletiers et palefreniers de Charles IV disparurent à la fois : il fallut les remplacer par des dragons et des soldats du train. Quelques officiers français commencèrent aussitôt à se distribuer les riches

(1) Souvenirs de Girardin.

armes que contenait l'*armeria real*, mais il fut mis bon ordre à ce commencement de pillage.

Le 31 juillet, le roi monta à cheval et, suivi d'un nombreux état-major, quitta Madrid et se rendit à Chamartin onze jours après y avoir passé une première fois. Mais au grand luxe du premier séjour avait subitement succédé un profond dénuement, car il n'y avait plus un meuble et on y eût vainement cherché un lit pour se coucher. Le roi et Girardin dînèrent, sur des planches de bois blanc, d'un jambon et de deux bouteilles de vin de Bordeaux dont ce dernier avait eu la bonne idée de se munir. Du reste, Joseph Napoléon montra, dans ces graves circonstances, la plus parfaite sérénité, un calme extraordinaire et une grande présence d'esprit. Il avait été abandonné par tous les Espagnols et par ses ministres ; il ne lui restait plus que MM. Azanza, O'Faril, Urquijo, Cabarrus et Arribar. Llorente seul représentait tous ses conseillers d'Etat. Le désordre était tel, qu'une grande quantité de sacs d'argent furent trouvés abandonnés dans la cour et qu'il fallut recourir au colonel de la gendarmerie d'élite pour que celui-ci fît vider un fourgon contenant des objets moins précieux et faire le chargement du numéraire.

Le lundi 1er août, l'armée française continua son mouvement de retraite. Elle alla camper à Saint Augustin, situé à six lieues de Chamartin. Le maréchal Moncey commandait l'avant-garde, le général Grouchy l'arrière-garde, le roi était au centre. « Le plus grand désordre régnait dans l'armée ; il n'y existait plus la moindre subordination ; la voix des généraux n'inspirait plus ni crainte, ni respect ; notre départ de Madrid ressemblait bien plutôt à une fuite qu'à une retraite ; tous les habitants de Saint-Augustin ont été pillés, beaucoup de maisons furent incendiées ;

plus de deux mille moutons ont été égorgés ; les soldats ont passé la nuit à marauder et à se livrer à tous les excès. La guerre, lorsqu'elle se fait ainsi, offre le spectacle horrible de tous les désordres que les lois sociales ont pour but de prévenir et de punir. La licence était portée à ce point, que dans notre camp on volait nos chevaux jusque dans les écuries du roi, on enlevait même ses équipages (1) ». Ce même jour, les grands d'Espagne, qui venaient de prêter serment au roi Joseph, s'étaient rendus en foule au devant du général Castaños, qui venait d'entrer à Madrid.

A Buitrago, il se passa un fait qui nous est raconté par un témoin oculaire, et qui montre à quel point la licence s'était introduite dans l'armée, et combien peu le roi avait un caractère assez ferme pour parvenir à la réprimer.

« A Buitrago, dit Stanislas Girardin, où nous arrivâmes le second jour de notre marche, je dis au roi que, s'il ne cherchait point à rétablir la subordination, il ne lui resterait bientôt plus ni un seul cheval ni une seule mule ; que plus de quarante lui avaient déjà été pris depuis Madrid ; que ceux de ses fourgons qui contenaient sa magnifique vaisselle avaient été pillés, et qu'ensuite ces fourgons avaient été brûlés ; qu'un général s'était emparé d'un attelage de six de ses mules, et que, comme ces mules sont marquées d'un J couronné, j'avais fait arrêter l'équipage qu'elles conduisaient et chargé des gendarmes de sa garde de veiller sur ces mules. L'aide de camp de ce général vint les réclamer ; les gendarmes ne voulurent pas les lui laisser reprendre ; alors il fit marcher contre eux un escadron, mit les gendarmes en fuite, et reprit les mules. « — Il faut, sire, mander chez vous ce général, le

(1) Souvenirs de Girardin.

« livrer à l'officier de gendarmerie qu'il a fait maltraiter, « et envoyer ce général à Paris, bien escorté, pour le « mettre à la disposition de l'empereur. Cet acte de rigueur « vous dispensera d'exercer beaucoup d'actes de sévérité, « parce que vous finiriez par ne plus pouvoir vous en dis- « penser ». Le roi trouva que j'avais toute raison, et me dit de faire venir ce général ; il ne fut pas difficile à trouver, car il était dans le salon de service, où il se plaignait énergiquement de l'ordre qui avait été donné d'arrêter ses mules ; il ajouta qu'il voudrait bien connaître celui qui avait donné un pareil ordre. Je lui dis que c'était moi. « — Pourquoi vous l'êtes-vous permis ? — Parce que les « mules attelées à votre fourgon appartenaient au roi : « c'étaient celles qui conduisaient l'un des fourgons qui « contenaient l'argenterie du roi, argenterie qui, comme « vous le savez, général, a été pillée ce matin. — N'allez- « vous pas dire aussi que c'est moi qui l'ai volée ? — Je « ne le dis pas, parce que je ne le sais point ; mais je dis « que les mules attelées à ce fourgon ont été prises pour « conduire un des vôtres. — Ces mules, Monsieur, je les « ai eues à Aranjuez. — Toutes les mules d'Aranjuez « appartiennent au roi, et toutes celles élevées dans ce « haras sont marquées ; elles n'ont jamais sur le corps « que des harnais aux armes du roi, et ce sont des harnais « aux armes du roi qu'avaient les mules qui conduisaient « votre fourgon. Au surplus, entrez chez le roi, il veut « vous parler, et moi je veux lui porter mes plaintes « relativement à la manière dont on s'est conduit envers « moi » (1).

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

(1) Souvenirs de Girardin.

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

MARS 1899

Dates	Baromètre	Températures de la station	Du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	775	+ 2.8	+ 4	+ 15.5	— 1.3	96	10	1.8	4	0	S.E.	2	0
2	774	+ 5.5	+ 4	+ 15.2	+ 0.3	96	16	1	2	0	S.E.	3	0
3	764	+ 7	+ 3.5	+ 16	+ 1.7	94	8	1.2	4	0	S.E.	2	1
4	761	+ 10.5	+ 6	+ 18.5	+ 6.2	87	2	3	2	0	S.E.	2	1
5	759	+ 9.8	+ 7	+ 19.5	+ 8.2	92	6	2.5	0.6	2	N.E	2	9
6	756	+ 5.5	+ 4.5	+ 15	+ 3.2	85	12	2.6	2	0	E.	2	2
7	751		+ 8		+ 4.2		10	4.5	4	2	S.	3	4
8	755		+ 6		+ 5		9	5.4	4	0	S.E.	5	3
9	759		+ 8		+ 7.8		18	1	0.5	6	N.W.	4	9
10	757		+ 6		+ 4		20	0.5	6	14	E.	8	0
11	767	+ 8.3	+ 6		+ 4.7	87	20	3	2	0	S.E.	7	0
12	769	+ 8.6	+ 5.5		+ 3	92	15	1.4	4	0	S.E.	4	0
13	771	+ 10.6	+ 6.5		+ 5	92	21	1	2	0	N.W.	4	9
14	771	+ 9	+ 9	+ 12.5	+ 5.2	97	18	0.5	4	0	S.E.	4	0
15	768	+ 8.5	+ 10	+ 16.4	+ 3.6	94	8	1	4	0	S.E.	2	2
16	768	+ 11.6	+ 10.4	+ 20.5	+ 6	40	4	2	6	0	S.E.	2	0
17	768	+ 11.7	+ 10.2	+ 20 8	+ 5	92	5	3	4	0	S.E.	3	0
18	763		+ 8.8		+ 3.5		11	2	2	0	S.W.	2	0
19	756		+ 10		+ 6		18	3.2	0 5	0	N.W.	3	9
20	757		+ 7.5		+ 1.7		15	1.8	4	0	E.	3	0
21	757	+ 8	+ 8		+ 2.2	71	18	2.3	2	0	S.W.	3	9
22	756	+ 5	+ 7.2		+ 1	71	14	2	4	0	S.E.	2	9
23	752	+ 3.5	+ 5.5		+ 2	71	21	1.5	4	6	S.E.	1	9
24	758	+ 2.1	+ 5		— 0.5	100	17	3.2	2	0	S.E.	3	2
25	769	+ 3.2	+ 8		— 3.5	96	17	3.8	4	0	S.E.	3	0
26	769	+ 5	+ 8.5		— 2.3	87	7	3	8	0	S.E.	1	0
27	768	+ 16.3	+ 13		+ 2	89	5	10	8	0	S.E.	2	0
28	769	+ 13.3	+ 14.7		+ 4.2	98	4	6	4	0	S.E.	4	0
29	771	+ 14	+ 14 5		+ 6	91	6	4	8	0	Variable	4	2
30	773	+ 11.1	+ 8		+ 10.6	97	11	2.3	0.5	0	Variable	6	9
31	773	+ 11.2	+ 8		+ 9.7	100	12	0.7	4	0	Variable	4	9

DC
801
.B36
S68
1899
no. 8

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

PIERRE HUGUES

(AVEC PORTRAIT)

En 1889, dans une brochure que j'ai publiée sur le *Pin maritime des Landes de Gascogne,* j'ai consacré un petit article à la mémoire de Pierre Hugues. A l'aide de nouveaux documents que j'ai pu me procurer, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, à la *Société des Sciences et Arts de Bayonne,* une notice biographique plus étendue sur ce bienfaiteur des Landes. Tirer de l'oubli et faire connaître les services éminents que M. Hugues a rendus à ce pays, c'est accomplir un devoir.

I

Les uns font naître Pierre Hugues à Bordeaux, les autres à Pessac (Gironde). Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il est né à Bazas (Gironde), le 25 frimaire an III (15 décembre 1794). Il était fils de Guilhaume Hugues, alors greffier du juge de paix de Bazas, et de Marie Félicité Lavenue.

Après la promulgation de la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), sur l'organisation des tribunaux, Guilhaume Hugues fut nommé avoué à la cour de Bordeaux. Son épouse, Marie-Félicité Lavenue, était fille de Bernard Lavenue, ancien lieutenant-général au sénéchal et présidial de Bazas et de dame Marie Fisson de Monaveau.

C'est donc dans cette ville que Pierre Hugues fit ses premières études. Il alla ensuite à Paris étudier le droit et fut reçu avocat en 1822, mais il exerça peu de temps cette profession à la cour royale de Bordeaux. Il renonça à une carrière qui aurait pu lui rapporter les avantages de la fortune, pour s'adonner à l'agriculture, qu'il aimait avec passion. Travailleur infatigable, il contribuait, dans son domaine de *Capdebos,* situé à Pessac, à pousser l'agriculture dans la voie du progrès. Il épousa, en 1823, Adèle-Henriette Godefroy, née à Paris le 28 frimaire an 12 (20 décembre 1803).

En 1831, il inventa un semoir et un sarcloir. Un grand nombre de corps savants, d'agriculteurs distingués, ont publié les avantages du semoir Hugues. « Quels que soient les résultats des essais de M. Hugues, dit la *Boussole du Commerce,* de Bordeaux, du 25 octobre 1832, essais qu'il se propose de compléter au printemps en venant sarcler, avec un sarcloir de son invention, les blés qu'il sème aujourd'hui, on ne peut que rendre hommage à son zèle et à sa philanthropie. Avec des hommes de cette trempe, il faut que les progrès se répandent, ou bien il n'y a pas de progrès possibles ».

En 1832 et les années suivantes, M. Hugues se transporta à ses frais dans un grand nombre d'exploitations de la France pour expérimenter son instrument. Il publia, en 1833, les *Expériences agricoles du semoir,* dans une brochure de 60 pages contenant les divers rapports des sociétés d'agriculture d'un grand nombre de départements, faits sur les avantages du semoir.

M. Bella, directeur de l'Institution agronomique de Grignon (Seine-et-Oise), disait, dans son rapport du 10 octobre 1832 :

« A l'égard de la prise de la semence, on peut dire, sans crainte d'être démenti, que le procédé de M. Hugues est aussi sûr qu'ingénieux. C'est l'œuf de Christophe Colomb, mais il fallait le trouver ».

Le général d'Astorg, dans son rapport fait à la Société d'agriculture de Melun (Seine-et-Marne), le 10 janvier 1833, disait encore :

« Les progrès en agriculture, vous le savez, Messieurs, marchant avec lenteur, peut-être l'instrument de M. Hugues, quelque parfait qu'il soit, n'échappera-t-il pas à la loi commune, et ne sera-t-il adopté que lorsqu'une longue expérience en aura prouvé à tous la bonté ; mais nous n'en devons pas moins proclamer, dès à présent, et avec conviction, que M. Hugues a bien mérité du pays, non seulement comme inventeur d'un instrument utile, mais encore comme ayant, par son voyage expérimental à travers la France, fait acte de désintéressement, de patriotisme et de philanthropie ».

M. Hugues termine sa brochure par les observations suivantes :

« Lorsqu'après trois ans d'expérience, je me fus convaincu que le hasard m'avait fait découvrir deux instruments utiles, je fus, je l'avoue, tout fier en pensant qu'il ne dépendait que de moi d'en doter mon pays, et d'attacher mon nom à une entreprise uniquement conçue dans l'intérêt de l'agriculture. Cette idée me remua profondément ; et dès lors se combina dans ma tête le plan que je crus le plus propre à me faire arriver au but que je brûlais d'atteindre.

« Je pressentis d'abord toutes les difficultés qui s'opposeraient à l'exécution de mes projets ; j'avais à combattre une routine aussi vieille que le monde, à dissiper des

préjugés fortement enracinés, à parler à des agriculteurs de nouvelle invention, de méthode nouvelle, après tant d'échecs et de déceptions en ce genre. A de pareils obstacles il fallait un énergique remède, il fallait même que le moyen employé fût nouveau, original, pour ainsi dire, afin de piquer au vif la curiosité publique, et de forcer le grand nombre des agriculteurs à sortir pour un moment de son apathie ordinaire. C'est dans ce but que le plan de mes voyages agronomiques a été conçu et exécuté ».

M. Hugues avait été nommé vice-président du Comice agricole de Bordeaux et une commission de ce Comice se transporta dans le mois de septembre 1835 sur son domaine de Pessac, pour rendre compte de ses cultures. Voici le rapport présenté à ce sujet au Comice par M. Marcel Richier, que je trouve dans l'*Ami des Champs* 1835, p. 453 :

« Messieurs,

« Une commission choisie dans votre sein s'est, le 26 du mois dernier, transportée dans la commune de Pessac, sur le domaine de M. Hugues, notre honorable vice-président, pour examiner les cultures de petit millet à épis *(panicum italicum)*, vulgairement appelé *millade* dans les Landes.

« A l'aspect de ces longues rangées, régulièrement placées à 25 pouces les unes des autres, sur une vaste étendue de terrain, comme si elles eussent été tracées au cordeau ; à la vue de cette riche et abondante végétation, de ces larges feuilles, de ces longs et lourds épis qui tous comptaient plus d'un pied de long, sur une grosseur proportionnée, votre commission a reconnu les effets ordinaires de l'ingénieux semoir qu'on se plaît à décorer du nom de son inventeur.

« Si déjà la réputation du semoir Hugues n'était établie

en France et à l'étranger sur des bases aussi positives, il suffirait de jeter un seul regard sur les cultures de M. Hugues, pour comprendre à l'instant la grande utilité d'un instrument qui donne à l'agriculture tant de nouvelles ressources.

« Mais il n'y a plus d'incrédulité à combattre : les nombreux essais comparatifs, faits tant dans le Nord que dans le Midi de la France, ne laissent plus aucun doute sur la supériorité du semoir par excellence.

« La tâche qui nous reste aujourd'hui est d'en propager l'usage dans les contrées qui nous avoisinent ; dans cette immense partie de notre territoire encore inculte, faute de bras ; dans ces landes qui, fertilisées, donneraient au royaume une province de plus, à l'Etat un surcroît d'impôts à l'aide duquel on pourrait diminuer ceux qui nous écrasent, à l'industrie des produits, et au commerce des denrées et des consommateurs.

« Le domaine de M. Hugues est situé dans la lande de Pessac : c'est la fin et le commencement de la civilisation agricole, si je puis m'exprimer ainsi. Son terrain est absolument de même nature que ceux qui s'étendent plus loin, dans les Landes ; aussi a-t-il su y pratiquer une culture qui lui convient d'autant mieux qu'elle n'est, en quelque sorte, qu'accessoire et peut très bien entrer dans la rotation d'un bon assolement pour les terres de ces contrées. Ainsi, après des farouchs et même des seigles, on peut encore, en semant fin de juin ou commencement de juillet, obtenir une seconde récolte complète faite sur un seul labour. Vous savez, Messieurs, de quelle importance est la graine du *petit millet à épis* pour la nourriture des habitants des Landes et pour celle des animaux domestiques qu'ils élèvent autour d'eux ; vous connaissez aussi la bonté de son fourrage, soit en vert, soit en sec.

« M. Hugues, non seulement a semé pour graine, mais encore a-t-il fait des semis considérables pour fourrages.

« Afin de forcer le chaume de s'élever plus grêle et plus tendre, il a eu soin d'établir, toujours à l'aide de son semoir, ses rayons à 6 pouces de distance ; de sorte qu'il a eu, par ce moyen, une prairie artificielle qui va lui fournir d'immenses ressources pour la nourriture d'hiver de ses bestiaux. Il se propose, afin d'obtenir une dessication prompte et facile, d'employer le procédé déjà usité par quelques-uns d'entre vous pour les luzernes et les trèfles : c'est-à-dire de réunir son fourrage, une fois coupé, en fortes piles ; de laisser la fermentation se développer pendant 22 heures environ ; de répandre immédiatement, puis de serrer deux ou trois heures après.

« Votre commission a également remarqué, sur le domaine de M. Hugues, un semis fort curieux de maïs, haricots et betteraves, tout ensemble, fait avec son semoir, par une seule et même opération.

« Ces différents semis n'ont rien laissé à désirer à votre commission, qui met d'autant plus de joie et d'empressement à vous signaler tous ces succès, qu'ils ont été obtenus par celui de nos collègues dont l'agriculture du pays a le plus à se louer.

« Bordeaux, le 6 octobre 1835 ».

Le 4 septembre 1836, le Comice agricole de Bordeaux se transporta à Pessac pour distribuer des récompenses aux lauréats du concours agricole. Cette fête, à laquelle assistaient le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, délégué par le préfet, les députations des sociétés savantes, etc., fut présidée par M. Hugues. Il prononça, à cette occasion, un discours que je trouve reproduit dans l'*Ami*

des Champs (1836, p. 438), et dont les passages suivants prouvent combien cet homme de bien avait à cœur les intérêts de l'agriculture :

« Cultivateurs,

« Nous venons célébrer au milieu de vous notre seconde fête agricole ; nous disons fête, mes amis, car ce jour est pour nous le sujet de la joie la plus vive : à peine notre Comice compte t il deux années d'existence, et déjà nos efforts se trouvent récompensés au delà de nos espérances. En voyant cette foule de cultivateurs se presser sur nos pas, en les voyant si bien répondre à notre appel, nous sommes déjà certains d'avoir été compris par eux : oui, cultivateurs, cette confiance que vous nous témoignez ne sera point déçue ; vous pouvez être sûrs que le Comice travaille et travaillera toujours à votre bonheur ; toute sa sollicitude, tous ses soins tendront constamment à vous procurer ce bien-être, cette existence honorable que procure le travail joint à une conduite irréprochable ; nous tenons surtout à bien vous démontrer cette vérité, que la profession de cultivateur, que quelques-uns d'entre vous peut-être considèrent comme peu honorable, est sans contredit la plus belle, la plus noble des professions. Et en voulez-vous la preuve, mes amis ? Promenez vos regards autour de vous : vous n'apercevez que de grands propriétaires, que d'éminents magistrats, que de nobles guerriers, que l'élite de nos citoyens venant vous visiter, venant assister à vos luttes, et venant proclamer à l'envi que la charrue, et la charrue seule, nous rend tous véritablement égaux ; aux champs, en présence de ce noble instrument, tous les rangs, toutes les distances s'effacent et disparaissent, et il n'est aucun de nous qui ne tînt à honneur de manier aussi habilement que vous cette utile

charrue, dont l'origine remonte aux premiers temps de la société.....

« Nous faisons surtout les plus grands efforts, cultivateurs, pour remettre en honneur le travail, les bonnes mœurs, la vertu, les bons et loyaux services rendus par les classes laborieuses, parce que nous savons quels bienfaits immenses devront résulter d'une amélioration dans les mœurs aussi importante..... ».

Dans cette même année 1836, M. Hugues publia encore un *Résumé des rapports* sur les résultats obtenus par son semoir. Il le fait suivre des réflexions suivantes :

« La plupart des hommes sont naturellement enclins à la méfiance, surtout lorsqu'il s'agit d'une innovation agricole ; je dois même ajouter, parce que cela est vrai, que l'homme est, par instinct, assez porté à mal penser d'une chose, sans se donner même la peine de chercher auparavant à se former une opinion raisonnée. Qu'en est-il résulté ? Que toutes les fois que j'ai communiqué au public les faits matériels qui m'étaient signalés, faits d'où résultait, par exemple, que par l'adoption du nouveau système d'ensemencement, *la seule économie de semence qu'il procure payerait et au delà l'impôt foncier de la France,* à l'instant, sans réflexion, sans le plus léger examen, sans daigner même jeter les yeux sur les documents produits, on s'est écrié de toutes parts : *« Cela est impossible ; ce sont des utopies, des illusions d'inventeurs dont on ne saurait assez se défier..... ».*

..... « Rien n'est difficile comme l'établissement d'une vérité nouvelle ; mais ce qui est peut-être plus difficile encore, c'est de faire du bien aux hommes ; car, qui le croirait ? C'est l'homme lui-même qui repousse aveuglément les bienfaits qu'on vient lui offrir : il les repousse

avec d'autant plus d'obstination que les avantages dont on veut le faire profiter sont plus grands, et sa seule réponse sera celle-ci : *« Ce serait trop beau, si cela était vrai; donc, c'est impossible »*.

« Depuis six ans, je lutte de toute mon énergie contre ce retranchement, pour ainsi dire inexpugnable, et cependant fut-il jamais de vérité plus palpable, plus matérielle que celle que je ne cesse de signaler ? Exista-t-il jamais une masse de faits plus graves, plus authentiquement constatés que ceux que je produis ? Mit-on jamais à la portée de l'homme un raisonnement plus simple, plus facile à saisir et en même temps plus fort que celui dont je n'ai cessé de faire usage ?..... »

M. Hugues n'était alors qu'au commencement de ses déboires ; il devait passer par toutes sortes de tribulations ; il était malheureusement destiné à boire le calice jusqu'à la lie.

Cependant M. Hugues ne se découragea pas ; il était infatigable et continua à se livrer dans son domaine de Pessac à la pratique de l'agriculture. Son ambition était de faire le bien et d'être utile à tous. J'ai hâte d'arriver à la principale invention de ce bienfaiteur qui a doublé le revenu des Landes.

II

En 1836, notre savant compatriote, M. Hector Serres, de Dax, publia dans l'*Ami des Champs*, journal d'agriculture, de botanique, de littérature, du département de la Gironde, une notice remarquable sur la culture du pin.

Comme chacun doit avoir le sien, j'extrais de cette étude le passage suivant, p. 412 :

..... « Ne vaudrait-il pas la peine (on va peut-être rire

de ma proposition) de faire construire de petites auges en terre cuite et de les entasser au pied de l'arbre jusqu'au niveau du sol. De cette manière, on ne perdrait pas un atome de résine, et on l'obtiendrait exempte des parties terreuses qui l'accompagnent dans les ateliers de fabrication, et qui entravent à un point extrême les différentes préparations qu'on lui fait subir avant de la livrer à la consommation. Ces auges ne coûteraient presque rien dans un pays où le combustible n'est pas cher et où la terre argileuse se trouve à quelques pieds au-dessous du sol. On pourrait en même temps construire des couvercles de la même matière, qui couvriraient les auges presque en entier..... »

Je ne sais et ne puis dire si M. Hugues a puisé dans cette notice l'idée de son système. Il possédait dans son domaine de Pessac des arbres pins qu'on résinait d'après l'ancien système. Pour recueillir la résine, on pratiquait encore dans ces derniers temps, au pied de l'arbre, un simple trou dans la terre. Avant que ce trou fût imbibé de façon à être rendu imperméable, il fallait perdre de la matière, car le sable absorbait beaucoup de résine. Par ailleurs, la résine qui coulait le long de la carre des points élevés s'évaporait en partie ou prenait une autre direction : elle ne parvenait donc pas entièrement dans le réservoir appelé *crot* : de là, une nouvelle perte continuelle de la résine ; celle-ci était de plus imprégnée de terre et d'autres matières étrangères.

En 1844, M. Hugues conçut l'idée simple et ingénieuse de remplacer le *crot* par un récipient mobile ou pot de terre vernissé, qu'on suspend à l'arbre par un clou, que l'on monte à volonté, et qui, à l'aide d'une lame de zinc recourbée, reçoit la résine dans toute sa pureté native à mesure qu'elle coule.

Il n'arriva pas tout d'abord à la perfection. Ses premiers essais avaient été faits avec des augets en bois de pin, mais il reconnut bientôt que le bois travaillait et que l'huile que contient la résine s'évaporait. Il essaya ensuite des réservoirs en métal et en verre d'une forte épaisseur, mais le prix en devenait trop cher. Il finit par les établir en terre cuite.

Le 28 février 1845, M. Hugues prit un brevet d'invention pour quinze ans. Il annexa à sa demande un *Mémoire descriptif* très bien écrit dans lequel il indique les défauts des réservoirs fixés au pied de l'arbre, employés jusqu'alors, et « *l'idée mère* de recueillir la résine à la sortie de l'arbre qui la produit à l'aide d'un récipient mobile, muni d'un couvercle, récipient qui suit ou peut suivre immédiatement l'incision de la carre ».

M. Hugues, travaillant toujours dans le but de perfectionner son système, a obtenu, les 5 juin et 20 décembre 1845, deux certificats d'addition.

« Ce perfectionnement important, dit-il dans son *Mémoire descriptif*, consiste dans un petit appareil en fer qui a reçu le nom de *tablier à crampon* et qui, à lui seul, remplace : 1° les clous ; 2° l'incision transversale à la carre ; 3° le copeau qui s'y adapte pour faire tablier ; 4° enfin les deux entailles faites pour recevoir les oreilles.

L'appareil est formé d'une petite bande de tôle de l'épaisseur environ d'un millimètre sur une largeur de deux centimètres et une longueur de quatorze centimètres, dont les deux bouts sont relevés à angle incliné et dentés comme une scie. Le crampon a été perfectionné depuis.

M. Hugues ajoute, dans un autre *Mémoire :* « Nous ne saurions trop engager les producteurs et les fabricants à venir eux-mêmes visiter notre domaine, à Pessac, près

Bordeaux, où le procédé se trouve pratiqué en grand et d'une manière comparative ; nous nous ferons un plaisir de les y accompagner et de leur donner toutes les explications qu'ils pourront désirer ; puissions-nous hâter ainsi le moment où, par nos efforts, les Landes de Gascogne, jusqu'ici si mal étudiées et, par cela même, si dédaignées, prendront rang parmi les propriétés les plus précieuses du royaume ».

M. Hugues, qui avait foi dans l'efficacité de son système, a publié des brochures pour combattre les objections qu'on lui opposait. Il répondit à l'une d'elles :

« Pour ce qui est de l'opinion qu'ont les résiniers qu'avec le nouveau système ils auront moins de barriques de gemme que par le passé, il suffira d'une seule année d'épreuve pour leur démontrer combien peu elle est fondée, et ils seront bientôt les premiers à reconnaître que la gemme absorbée par les anciens réservoirs pratiqués dans le sol, surtout la première année de la mise sur l'œuvre ; celle que perdent les arbres penchés ; celle qui est entraînée, salie ou détériorée par les fortes pluies d'orage ; l'essence qu'absorbent les feuilles, les morceaux de bois, les insectes qui viennent encombrer les réservoirs ; celle enfin qui s'infiltre dans le sol où qui s'évapore, soit pendant le long trajet qu'elle a à parcourir pour se rendre au pied de l'arbre, soit pendant qu'elle séjourne dans le réservoir, exposée à toutes les ardeurs du soleil ; les résiniers, disons-nous, seront bientôt les premiers à reconnaître que toute cette gemme, que toute cette essence qui se perdent inévitablement avec l'ancienne méthode, étant toutes recueillies par l'emploi du nouveau système, il en résultera, d'abord, plus de barriques de gemme que par le passé, et, en outre, un produit d'une bien plus

grande valeur, sans compter que le barras du vieux système étant remplacé par de la gemme molle, cette partie de l'ancienne récolte doublera de valeur ».

En 1846, M. Hugues devint fermier des dunes du Sud pour l'extraction des résines. Il alla habiter Saint-Esprit, qui appartenait alors au département des Landes. Il exploitait plusieurs milliers de pins situés dans les communes de Tarnos, Ondres, Labenne et Capbreton, et fit de grandes dépenses pour faire prévaloir son système d'extraction des résines. On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées*, journal de Bayonne, du 17 avril 1847 :

« Nous avons eu plusieurs fois occasion de parler du nouvenu système d'extraction des résines, introduit par M. Hugues, de Bordeaux. Cet agronome vient de publier le compte rendu de 1846. Ce document, plein de faits d'une importance réelle, ne laisse plus de doute sur les avantages d'un procédé qui doit faire la fortune de nos Landes. Par la nouvelle méthode, il est incontestable que l'on obtient plus de produits, et que ces produits sont tellement supérieurs à ceux que l'on a obtenus jusqu'à ce jour, qu'on ne peut établir entr'eux aucune similitude. Nous nous sommes procurés des échantillons des uns et des autres, que nous conservons dans nos bureaux, pour les montrer aux personnes qui pourraient avoir intérêt à les comparer. Dans ce moment, M. Hugues fait fabriquer ses gemmes chez M. Langon, à Ondres, près Bayonne, où on pourra également aller examiner la nouvelle matière brute et assister en même temps à sa distillation. La première amasse, qui a eu à traverser des pluies continuelles et qui n'a pu être faite que dans de mauvaises conditions, vient de rendre 144 demi-kilos d'essence par barrique de 42 veltes ».

Le même journal, du 16 novembre 1847, reproduit la lettre suivante, adressée de Tarnos :

« Hier, vers les onze heures et demie du matin, un sinistre a eu lieu dans la commune d'Ondres.

« L'atelier de fabrication de matières résineuses du sieur Langon a été la proie des flammes. Il contenait une assez forte quantité de matières ; tout a été consumé malgré les prompts secours qu'ont apporté les habitants de la commune.

« Tout le monde s'accorde à dire que ces malheurs proviennent de la forte quantité de sable que contiennent les résines cueillies selon l'ancien système, puisqu'il est constant que ces corps étrangers se déposent et se calcinent dans le fond de la chaudière par l'intensité du feu, et finissent sous peu de temps par la faire éclater, au lieu que les résines récoltées d'après le système Hugues ne produiront jamais cet effet, par la raison qu'elles se trouvent d'une entière pureté, c'est-à-dire sans le moindre corps étranger, d'où résulte ensuite que ces matières peuvent être retirées de l'appareil peu de minutes après qu'elles y ont été déposées ».

Après cet accident, M. Hugues acheta une parcelle de terrain située à Tarnos, non loin de la route nationale n° 10, pour y établir une usine pour la fabrication des matières résineuses. Elle existe encore aujourd'hui, et sur le plan cadastral elle figure sous le nom de *Atelier Hugues*. Dans cet atelier, M. Hugues avait encore établi, en 1848, une chaudière de son invention, évitant tout coup de feu lors de la cuisson de la résine et permettant d'obtenir une colophane ambrée non colorée. C'est là que M. Hugues a travaillé dans ses derniers jours, qu'il a souffert et qu'il s'est ruiné sans pouvoir faire adopter son

système, malgré toutes les réclames faites par les journaux de l'époque.

Un de mes compatriotes et ami, M. Labarthe, qui s'occupe avec tant d'ardeur des intérêts landais, racontait en 1891, dans un de ses articles sur l'*Avenir des résines*, l'anecdote suivante :

« C'était entre 1846 et 1852, à Capbreton. On était après dîner. Dans une réunion de quelques convives, un homme, il s'appelait Hugues, dissertait sur les mérites d'un récipient à résine qu'il prétendait vouloir imposer au pays producteur. — L'un des assistants, jeune et intelligent, fit à ses idées une opposition énergique et plaida avec éloquence les avantages du *statu quo*. « Monsieur, lui « répondit l'inventeur du système bien connu, vous m'af- « fligez sincèrement. Si des hommes comme vous repré- « sentent la jeune France, tournent le dos à un progrès « bien et dûment constaté, quelle confiance puis-je avoir « dans l'avenir de mon procédé ? ».

« Réflexion d'autant plus juste, je le dis en passant, que Hugues, à la poursuite de son idée, avait déjà dévoré à ce moment le plus clair de son patrimoine.

« Rendons justice à l'opposant de la première heure. Le système Hugues n'a pas eu dans la suite de plus infatigable défenseur que M. Maurice Devert, d'Onesse-Laharie. Je me plais d'autant plus à rééditer cette petite histoire, que M. Devert, ayant eu l'occasion de me rencontrer il y a une quinzaine d'années, après avoir eu connaissance de ma première publication : « Monsieur, « me dit-il, votre récit est vrai, et je n'hésite pas à recon- « naître mes torts, il s'y mêle surtout le regret de ne « pouvoir adresser moi-même des excuses, puisqu'il ne « vit plus, à celui que je considère comme un bienfaiteur « de notre pays ».

« On ne peut mieux dire, et M. Devert accorde, à bon droit, à Hugues, la qualification qu'il mérite aux yeux de tout Landais.

« Cet homme de bien, en effet, qui, s'il jouissait en ce moment des droits de brevet à raison de un centime par vase, aurait un million et demi de rente, est mort pauvre à St-Esprit, après avoir assuré à la récolte du pays forestier une augmentation de valeur annuelle de 12 millions ».

III

Je crois qu'il est intéressant de reproduire les articles de journaux qui ont été publiés dans ce temps-là concernant le système Hugues.

La *Société d'agriculture de la Gironde* avait décerné, le 29 août 1847, des prix et des récompenses aux agriculteurs parmi lesquels figurait le résinier Salvat, demeurant chez M. Hugues, à Pessac. Salvat avait obtenu une médaille d'argent et 40 fr. pour avoir démontré, par l'application, la supériorité du système Hugues.

M. Laharpe fils a fait insérer dans les *Annales de la Société d'Agriculture de la Gironde*, 1847, p. 181, la note suivante sur l'exploitation résinière de M. Lescarret, d'après le système Hugues (1) :

« Sans vouloir empiéter sur les travaux définitifs et les décisions ultérieures de la commission chargée de se

(1) M. Jean-Baptiste Lescarret, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Bordeaux le 6 septembre 1898. Né à Castelnau-Saugnac-et-Muret (Landes), le 9 octobre 1818, il se fit inscrire en 1841 au barreau de Bordeaux, où il exerça la profession d'avocat jusqu'en 1870. Ancien secrétaire en chef de la mairie de Bordeaux, il se consacra aussi à l'enseignement économique qu'il professait depuis nombreuses années. Il a composé plusieurs ouvrages sur l'économie politique et sur les Landes.

prononcer sur le mérite du système Hugues pour l'exploitation de la résine, la Société d'Agriculture ne peut que recevoir avec intérêt tous les détails propres à l'éclairer sur cette invention.

« Les résultats obtenus par M. Lescarret, propriétaire à Saugnac (Landes), sont de nature à faire tomber les objections élevées contre l'emploi du nouveau système ; ils sont tellement évidents qu'ils peuvent convaincre les esprits les plus incrédules, et soumettre la raison des ennemis les plus opiniâtres, que nous trouvons parmi les résiniers eux-mêmes. Les ouvriers de M. Lescarret font de la propagande, et on peut les voir invitant à leurs expériences les petits propriétaires des environs, qui sont tout étonnés et deviennent de chauds avocats du système. C'est à qui convaincra son voisin ; c'est à qui fera tomber le préjugé de tel ou tel habitant de la commune.

« M. Lescarret est mieux placé que personne pour juger le mérite du récipient mobile. Il est possesseur d'une vaste propriété qui s'étend sur les bords de la Leyre, et il est en même temps distillateur, traitant lui-même les produits de ses pins, qu'il ne revend que sous forme d'huile essentielle. Il peut donc suivre impartialement l'histoire de la *gemme* depuis sa sortie des incisions pratiquées aux arbres, jusqu'à l'issue des alambics ; il peut connaître la supériorité de la méthode qu'il emploie dans tous ses détails ; il sait ajouter à ces avantages de sa position une bienveillance qui met à la portée de tous la connaissance exacte de chacun des rouages de son exploitation.

« Il est bon de dire que M. Lescarret vient d'appliquer le système Hugues à 18,000 pins. Pour se procurer les récipients nécessaires, il a traité avec l'inventeur pour avoir le droit de les fabriquer lui-même, et il a établi chez

lui une poterie qui sert maintenant à fournir à ses voisins le récipient au prix de 10 centimes, non compris le crampon.

« Voici les détails recueillis de la bouche même du principal résinier :

« Les coupes ou *piques* se font aux mêmes époques qu'avec l'ancien système, 3 fois en 15 jours. Les *ramasses* sont faites également comme autrefois, toutes les cinq piques. Les conditions étant absolument les mêmes, on arrive par le nouveau procédé à des résultats qu'il est difficile de croire si on n'en est témoin soi-même. La barrique ou *chalosse*, remplie ordinairement avec la ramasse de 1,500 pins, est remplie aujourd'hui par le produit de 770 récipients Hugues. Le produit est donc presque doublé en volume pour le rendement net des pins. Peut-on calculer les conséquences d'une idée qui a pour effet immédiat de *doubler* le produit de la majeure partie du département des Landes et d'une bonne portion des départements voisins.

« Quant à la qualité de la gemme recueillie par ce procédé, elle est telle que M. Lescarret la fait souvent porter directement à l'alambic sans la faire passer par les *barques*, où la gemme de l'ancien système vient déposer plusieurs centimètres de sable.

« Ces résultats sont tellement simples et faciles à apprécier, que tout ce que la chimie peut y ajouter de recherches minutieuses ne saurait communiquer une condition plus forte à la population la plus intéressée, celle des petits propriétaires et des résiniers.

« On a de plus reconnu, surtout par les observations des résiniers :

« 1° Que le récipient doit être indépendant du crampon et fixé à une pointe enfoncée dans le bois ;

« 2° Que le crampon doit avoir une largeur de 3 centimètres au moins ;

« 3° Que le crampon n'a pas besoin d'être cintré sur son bord avant d'être courbé ;

« 4° Que les dents sont dispendieuses et inutiles, et sont remplacées avec avantage par deux coups de lime qui suffisent pour faire pénétrer le crampon dans le bois ;

« 5° Que le fer feuillard, même le plus mince, est préférable à la tôle, parce qu'il est moins sujet à la rouille, qui d'ailleurs n'inquiète que très peu le distillateur ;

« 6° Que le récipient de terre cuite doit être verni, ce qui empêche l'absorption de la gemme et facilite de beaucoup l'opération de la ramasse.

« Tels sont les principaux faits livrés à l'observation des hommes qui cherchent l'intérêt de notre population forestière. Ils nous garantissent un succès incontestable et ne demandent que des expérimentateurs impartiaux, des esprits qui ne soient pas décidés à l'avance à lutter contre leur propre avantage.

« Il est à présumer que les résistances qui persistent encore chez beaucoup de personnes seront vaincues par l'examen. Une fois les résiniers persuadés, les petits propriétaires le seront aussi, et il faudra que chacun se mette au pas, s'il ne veut souffrir dans ses propres intérêts, et se servir volontairement d'un accroissement notable dans ses revenus ».

On trouve encore dans les *Annales de la Société d'Agriculture du département de la Gironde,* 3e année, 1848, p. 155, un rapport sur le système Hugues, pour l'extraction des résines, présenté le 16 février 1848 par M. Péreyra, rapporteur. Voici ce rapport :

« Messieurs,

« Ainsi que vous en avez exprimé le désir, votre commission des bois s'est livrée à de nouvelles études du système inventé par notre compatriote, M. Hugues ; elle vient vous soumettre le résultat de ses observations.

« Dans un précédent rapport, vous vous rappelez, Messieurs, que nous vous avons présenté l'analyse faite par notre savant collègue, M. Fauré, de laquelle il ressortait que la gemme recueillie dans les récipients inventés par M. Hugues donnait 25 0/0 d'essence de plus que celle obtenue dans les réservoirs établis aux pieds des arbres, selon l'ancienne méthode.

« Vous n'aurez pas non plus oublié que les produits obtenus par l'analyse de M. Fauré furent déposés sur le bureau de la Société et que vous remarquâtes, comme nous, combien la résine provenant des récipients Hugues était supérieure à l'autre par sa couleur claire et presque transparente.

« Après cette première opération, nous avons désiré nous rendre compte de la différence de quantité que l'on pourrait récolter par les deux systèmes appliqués sur des arbres venus dans le même terrain et soumis à la même exposition. Dans ce but, nous avons prié M. Hugues de faire remettre à votre rapporteur 50 récipients. Ces 50 récipients n'ont pu être placés que dans le courant du mois de mai dernier.

« A chaque amasse nécessaire pour les arbres non garnis de récipients, les récipients étaient vidés, mais le barras restait aux arbres ; nous avons tenu à comparer exactement les deux produits. Voici ce qu'ils ont été :

les 50 récipients ont donné . . .	38 k. gemme,	18 1/2 barras,	total	56 1/2
les 50 trous au pied des arbres	21 —	32 —		53
Différence soit 6 0/0, kil. environ,				3 1/2

« Mais en calculant les prix de ces produits au même cours que le restant de la récolte de votre rapporteur, vous allez voir à quel autre chiffre nous arrivons :

38 kil. de gemme à 20 fr. les 100 kil.		fr. 7.60
18 kil. 1/2 barras, à 13 fr. les 100 kil.		fr. 2.40
produit par les récipients		fr. 10.00
21 kil. de gemme à 20 fr. les 100 kil.	fr. 4.20	
32 kil. barras à 13 fr. les 100 kil.	fr. 4.16	
produit par les trous	fr. 8.36	8.36
différence		fr. 1.64

soit une augmentation de 19.61 0/0 obtenue par le procédé Hugues.

« Ce résultat serait, certes, bien suffisant pour prouver la supériorité du système des récipients ascensionnels, et cependant il a été obtenu dans les conditions les moins avantageuses, car les prix de vente sont les mêmes que ceux des produits obtenus par l'ancienne méthode, prix fixés par les fabricants de Bordeaux, d'après le rendement des matières qu'ils reçoivent et qu'ils élèveront, il n'y a pas de doute, quand on leur livrera de la gemme beaucoup plus riche en essence et moins chargée de corps étrangers.

« Maintenant, Messieurs, nous allons vous communiquer des renseignements très intéressants que nous devons à l'obligeance de l'un des plus intelligents propriétaires de nos Landes, M. J.-B. Lescarret, avocat et propriétaire à Castelnau-Muret, qui a bien voulu, dans deux excellents rapports, de 1846 et 1847, nous initier aux résultats qu'il a obtenus par l'application du procédé Hugues. En 1846, M. Lescarret a expérimenté sur 2,500 pins qui, en 1845,

avaient produit	11 b/ques
Exploités par le système Hugues, ils ont donné	17 b/ques
Différence	6 b/ques

« En 1847, son expérimentation s'est portée sur 4,500 pins qui, traités par l'ancienne méthode, avaient donné, en 1845..... 19 b/ques
Ces mêmes pins lui ont donné, en 1847..... 29 b/ques

Différence..... 10 b/ques

« A la distillation faite chez lui, M. Lescarret a obtenu :
14 0/0 d'essence de matières recueillies par l'ancienne méthode.
18 0/0 d'essence de matières recueillies par les récipients Hugues.

4 0/0 différence.

« En outre de ces avantages, M. Lescarret signale la différence des résidus de la distillation.

« Les matières obtenues par l'ancienne méthode donnent le brai ou résine commune au prix de 7 à 8 fr. les 100 kilos.

« Celles par le système Hugues ont donné une matière diaphane qui a été vendue comme colophane à raison de 14 fr. les 100 kilos.

« Nous savons que plusieurs autres propriétaires, dans le département des Landes, appliquent le système Hugues. Nous espérions pouvoir vous faire connaître les résultats qu'ils ont obtenus, mais nous n'avons pas été assez heureux pour nous procurer des renseignements suffisants.

« Nous ne terminerons pas, Messieurs, sans vous entretenir des travaux immenses auxquels s'est livré M. Hugues et qu'il a conduits avec une persévérance qui prouve toute la foi qu'il a dans son système.

« Fermier de la forêt des dunes du Sud (Landes), M. Hugues y exploite 40,741 pins qui ont donné, en 1847, 402 barriques 9/20 chalosses de 42 veltes.

« Au début de la campagne, la barrique de gemme a donné 139 demi-kil. d'essence ; à la fin, elle ne donnait plus que 128, ce qui a offert une moyenne de 133 demi-kil. et 1/2. Les produits inférieurs ont été remarqués par leur supériorité sur ceux obtenus par l'ancienne méthode. Le brai surtout a pu concurrencer avec avantage les plus belles colophanes des Etats-Unis.

« Dans une note qu'il nous a remise le 17 février, M. Hugues démontre que la réalisation d'une barrique de gemme obtenue dans ses récipients a donné en divers produits fr. 78.22 ; tandis que le produit d'une barrique par l'ancienne méthode n'a donné que 53.25 ; il ajoute que tous ses résiniers ont certifié que, quant à la quantité, ils obtenaient un avantage de 50 °/o par l'application de son procédé.

« Voilà assez de faits, Messieurs, pour détruire la routine la plus obstinée ; il s'agit seulement de les faire connaître. L'intelligence n'est pas ce qui manque à nos populations landaises ; mais leurs faibles ressources, en général, les rendent timides et leur font toujours craindre que le mieux ne soit l'ennemi du bien. Qu'aujourd'hui elles aient foi dans le système Hugues, et bientôt l'aisance remplacera la gêne, et nous ne tarderons pas à voir ces immenses plaines couvertes de forêts de pins. Ce double résultat sera alors acquis : amélioration des intérêts particuliers, augmentation des revenus de l'Etat.

« Le nom de M. Hugues ne tardera pas à être populaire, comme son système.

« La reconnaissance de nos contrées ne lui fera pas défaut ; mais nous croyons, Messieurs, qu'il appartient à notre Société, sentinelle avancée de l'agriculture, de lui en offrir les premières expressions.

« Pour aider la Société à propager sa méthode, M. Hugues doit, le plus qu'il le pourra, se prêter à sa diffusion parmi les propriétaires de forêts, et pour premier moyen, nous ne craindrions pas de lui conseiller d'établir des dépôts de ses récipients où chacun pourrait en trouver à sa proximité sans trop d'efforts ou de démarches, car ce qu'il faut redouter, c'est l'apathie des personnes avec lesquelles il doit établir des relations. Il nous semble aussi qu'il devrait formuler un système financier tel qu'il fût possible à certains propriétaires d'amortir par annuités la dépense à laquelle la première installation doit les entraîner ; pour beaucoup, cette dépense instantanée pourrait retarder de bien des années l'application d'un système aussi utile.

P. CUZACQ (de Tarnos)

(A continuer).

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

XI

JOSEPH NAPOLÉON. — DE VITTORIA A MADRID ET DE MADRID A VITTORIA

(SUITE)

L'explication fut vive, mais le général eut gain de cause et Joseph lui laissa l'attelage volé.

A Buitrago, le général Savary partit en poste pour se rendre auprès de l'empereur et lui apprendre l'état des affaires. Cependant le désordre continuait, les équipages étaient pillés, les caissons de M. de Laforêt, ambassadeur de France, le furent à leur tour. Le 4 août on était à Somo-Sierra ; des Françaises établies à Madrid depuis longtemps suivaient l'armée à pied et chaussées de souliers de taffetas. Les soldats tuèrent une quantité de moutons suffisante pour la nourriture de 80,000 hommes ; l'artillerie se trouvait dans une situation déplorable, et on fut obligé de détruire 48 caissons dont les roues s'étaient brisées. On s'attendait à chaque instant à avoir le contact avec l'armée de Castaños, et on eut une fausse alerte au

petit village de Fremillo de la Fuente, situé au milieu de la plaine.

On arrive le 6 à Aranda del Duero, et le 8 à Lerma, où le roi logea dans le palais du duc de l'Infantado, et le 9 on arriva à Burgos, où on fit la jonction avec le maréchal Bessières. Le roi passa une revue de ses troupes, et il demeura dans cette ville jusqu'au 13, où il partit pour Briviescas, et le lendemain, 14, à Miranda. C'est là que devait s'arrêter le mouvement de retraite. Joseph avait été rejoint à Burgos par ses généraux de Naples, Dumas, Strolz, Ferry, Bigarrie et Hugo, avec les gens et les équipages de sa maison.

A Miranda arrivèrent le général Dessoles et le maréchal Jourdan. Nous laisserons de côté les grands projets militaires de Joseph, ils appartiennent à l'histoire générale et il en a été assez parlé ailleurs ; mais pendant ce temps les scènes de pillage qui s'étaient succédées pendant la retraite se renouvelèrent après la prise de Bilbao. Une division, sous les ordres du général Merlin, s'était emparée de cette ville riche et commerçante et, revenue à Miranda, transforma les rues de cette cité en une véritable foire ; des marchandises furent même étalées jusque dans l'antichambre du roi par ses valets de pied qui, les ayant achetées aux soldats, les revendaient aux officiers de sa maison. Il fallut les ordres les plus sévères pour faire cesser un état de choses aussi honteux.

Cependant, on avait déjà esquissé un nouveau mouvement de retraite sur Vittoria, où le roi avait envoyé ses ministres et sa maison civile. Il voulut alors se porter sur Tudela, et on se mit en marche le 28 août, à 6 heures du matin. La chaleur était accablante, et on s'arrêta pendant quelques heures dans la petite ville de Haro.

agréablement située sur les bords de l'Ebre, et on s'arrêta au bourg de Sincuro, à sept lieues de Miranda. Le lundi 29 on arriva à Logroño et on s'avança jusqu'à Calahorra, où le roi occupa une très belle maison appartenant à un grand d'Espagne. Des mouvements faits par l'armée espagnole de Blake forcèrent le quartier général à revenir à Miranda. Enfin, Bilbao ayant été évacué par les Français, on dessina le mouvement de retraite sur Vittoria, le 22, à 7 heures du matin, où l'on arriva le même jour.

Arrivé ainsi dans cette ville où il faisait son entrée pour la seconde fois, non plus en triomphateur, mais en roi fugitif, il y établit son armée en attendant les renforts successifs qui n'allaient pas tarder à arriver.

Voyons maintenant ce qu'était la capitale de l'Alava au moment du second séjour du roi Joseph, séjour qui devait se prolonger jusqu'à l'arrivée de l'empereur.

Vittoria présentait, en effet, de plus grandes ressources pour loger tout le monde qui accompagnait le roi Joseph, que la misérable ville de Miranda, où il s'était arrêté pendant quelques jours. Les maisons y étaient plus nombreuses et quelques-unes même, fort belles, y prenaient solennellement le nom de *palacios*. Nous devons d'abord citer, au *Campillo,* le palais du marquis de Montehermoso, occupé par le roi Joseph, et qui nous donnera l'occasion de raconter une amusante anecdote sur le propriétaire de cet édifice ; au coin de Saint-Bartholomé, une maison portant les armes de Martin Alto de Salinas ; dans la rue nommée autrefois de la *Sociedad* se trouvait la maison du marquis de Aravaca, puis le palais du marquis Fuente el Sance ; dans la *Cuchilleria,* plusieurs maisons fort vastes ; dans un angle, la maison du comte d'Echaus, et plus loin

le magnifique palais d'architecture gothique du marquis de Vendaña.

Enfin nous citerons rapidement, dans la calle *Chiquita,* plusieurs demeures importantes ; dans la *Correria,* la grande maison des Olanos de Azpeitia, et celle des Arriolas qui, quelques années après, reçut la visite du duc de Wellington, accompagné du général Alaba et de tout son état-major. Calle de la *Herreria,* le *palacio* de Velasco, celui du marquis de la Alameda ; dans la calle *Zapateria,* la maison historique de Alaba, où naquit un des combattants de Trafalgar ; calle *Pintoreria,* la maison du comte de Villafuente, et tant d'autres que nous sommes obligé de passer sous silence (1).

C'est dans le palais du marquis de Montehermoso que le roi Joseph avait établi son quartier général. Cette maison était très belle et, dit un de ceux qui l'accompagnaient, tout à fait dans le genre des petits hôtels de la Chaussée-d'Antin. Un rez de chaussée fort agréable donnait sur un jardin, et il s'y trouvait une belle bibliothèque parfaitement bien composée. Là, le roi eut une aventure qui eut des suites jusqu'à la fin de son séjour en Espagne, et dont le récit perdrait beaucoup à être dit par un autre que celui qui nous l'a conservé :

« Les maîtres de la maison, dit Stanislas Girardin, pour laisser leur habitation à l'entière disposition du roi, avaient été loger en face de leur demeure, et des fenêtres du cabinet de Sa Majesté l'on pouvait voir facilement de l'autre côté de la rue. Le roi vit donc souvent, à la fenêtre qui faisait face à la sienne, une jeune Espagnole, âgée de dix-huit ans au plus, très brune et très agréable ; il la

(1) Ricardo Becerro de Bengea. *Euskal Erria*, t. 54.

trouva fort à son gré, et il aimait beaucoup les femmes. Il dit à un de ses valets de chambre, appelé Christophe, que la petite *muchacha,* qui habitait vis-à-vis de lui, lui plaisait beaucoup, qu'il voudrait le lui faire savoir, qu'il lui donnerait volontiers 200 napoléons pour qu'elle consentît à venir passer une heure avec lui. Christophe était italien ; il savait que le moyen le plus sûr de plaire à son maître était de chercher à satisfaire ses désirs ; il mit son grand costume de valet de chambre (c'était un habit brodé), il avait l'épée au côté et le chapeau sous le bras ; il se rendit, ainsi costumé, dans la maison qui faisait face à celle du roi, et se fit annoncer chez la bonne des enfants comme venant au nom de Sa Majesté. Toutes les portes lui furent ouvertes, et il trouva l'élégante Espagnole occupée à habiller des enfants dont le plus âgé avait à peine trois ans. Près de la cheminée était une femme qui témoigna de la surprise lorsqu'elle vit annoncer un homme de la part du roi ; elle fut bien plus surprise encore lorsqu'elle vint à savoir le but de sa visite, car Christophe ne dissimula rien, et la petite Espagnole fut peut-être moins embarrassée par cette proposition qu'elle ne l'était par la présence de sa maîtresse (car c'était sa maîtresse qui était appuyée contre la cheminée ; elle la regardait en rougissant et ne savait que répondre. Un coup d'œil lui dicta ce qu'elle avait à faire et lui ordonna de tout accepter ; elle obéit sans doute avec une extrême satisfaction, et l'ambassadeur Christophe, de retour auprès du roi, put l'assurer que toutes les conditions du traité avaient été agréées, et que maintenant il ne dépendait plus que de lui de le ratifier.

« Je crois me souvenir que le lendemain tous ceux qui se rendirent au lever du roi l'attendirent vaine-

ment ; il fit prévenir fort tard qu'il n'y aurait point de lever.

« Peu d'instants après il me fit entrer dans sa chambre et me demanda ce qu'il y avait de nouveau au quartier général. — On y raconte une anecdote assez singulière dont Votre Majesté est le héros principal. — Ne puis-je la savoir ? — Je vais vous la dire, si vous le permettez. — Très volontiers. — On prétend que Votre Majesté a fait faire des propositions à une jeune Espagnole qui demeure en face de sa maison, que ces propositions ont été faites en présence de la maîtresse de cette soubrette, et que cette maîtresse, madame la marquise de M..., femme du propriétaire de l'hôtel occupé par Votre Majesté, en a parlé dans sa société ; qu'elle y a témoigné toute sa surprise de ce qu'un homme aussi agréable que Votre Majesté ne s'adressait pas à des personnes d'un rang supérieur, et que, dans la meilleure compagnie de Vittoria, elle était sûre qu'il y avait des femmes qui seraient infiniment flattées d'être l'objet de vos attentions particulières. Madame de M... l'a dit devant des gens qu'elle croyait à portée de pouvoir vous le redire. — L'a-t-elle dit devant vous ? — Non, sire, je n'ai pas l'honneur de la connaître, et je n'ai pas, non plus, celui de l'avoir vue.

« Le lendemain, le roi me dit : — Vous dînerez avec moi. Le dîner était servi dans un cabinet du rez-de-chaussée ; quatre couverts étaient mis autour d'une petite table ronde ; deux places, sur les quatre, étaient occupées par Monsieur et Madame de M... ; il me fut facile de m'apercevoir, au bout de quelques instants, qu'elle était déjà quelque chose de plus que maîtresse de la maison où nous étions. C'était une femme qui, sans être de la première jeunesse, était encore extrêmement agréable ; elle

était élégante, bien tournée, parlait parfaitement italien et français, chantait agréablement, pinçait de la guitare, faisait des vers dans toutes les langues et peignait assez bien en miniature pour rendre les traits du roi très ressemblants. A tous ces talents elle joignait la connaissance du monde et l'esprit de la coquetterie. Elle prit promptement un très grand ascendant sur l'esprit du roi. M. de M... était un homme grand, original, très content de lui, ennemi décidé de l'Inquisition, des moines et des prêtres, et quelque chose de plus, qui se devine.

« Un jour que je me promenais avec le roi dans le petit jardin attenant au rez-de-chaussée, il s'arrêta tout à coup pour me demander comment je trouvais son habitation. — Elle serait agréable partout, mais à Vittoria elle est superbe. — Combien croyez-vous que cette maison pourrait valoir ? — Si elle était payée cent mille francs, elle serait payée sans doute au delà de sa valeur réelle. — Eh bien, je l'ai achetée ce matin trois cent mille francs ; je suis persuadé que cette acquisition fera de l'effet dans l'armée, en France et dans l'Europe ; on y dira que si je n'avais pas la certitude de recouvrer l'Espagne, je n'y aurais point acquis de propriété. — Je ne sais ce que l'on en dira en France et dans l'Europe, mais ce que je sais très bien, c'est qu'au quartier général de Votre Majesté on dira que la marquise ne vaut peut-être pas trois cent mille francs » (1).

La marquise de Montehermoso, dont le mari fut fait par le roi chambellan et grand d'Espagne, suivit sa fortune pendant tout le temps de sa royauté. Mais lorsque Joseph s'amusait ainsi dans la charmante capitale de

(1) Souvenirs de Girardin.

l'Alava, les pas du puissant empereur accourant à son secours faisaient trembler la terre, et il ne devait pas tarder, grâce à son aide, à rentrer à Madrid. Nous reverrons encore plusieurs fois Joseph-Napoléon à Vittoria et à Bayonne jusqu'à la dernière étape de 1813, qui devait marquer le terme de son règne éphémère et sanglant.

XII

MURAT ET CAROLINE BONAPARTE A BAYONNE

Un lieutenant de l'Empereur. — Murat et son état-major. — Logement préparé à la maison Dubrocq. — Une compagnie de Basques. — Un bal au théâtre. — Murat et le Tribunal de Bayonne. — L'épée de François Ier. — Arrivée de la grande-duchesse de Berg. — Son portrait. — Elle est logée sur le bord de la Nive. — Souvenirs bayonnais. — Retour de Murat. — Départ pour Barèges.

Afin de centraliser la direction de ses affaires en Espagne, « Napoléon avait besoin d'un homme assez haut placé par son rang et son prestige militaire pour exercer sur l'armée française une autorité sans conteste, assez sûr pour exécuter intégralement ses ordres, d'une intelligence assez prompte pour comprendre à demi mot, capable enfin d'influer sur les résolutions du cabinet de Madrid, et de décourager, à l'occasion, toute tentative de révolte.

« Ce fut sur Joachim Murat, grand-duc de Berg, que s'arrêta son choix » (1).

Nous n'avons pas à suivre celui-ci en Espagne, et encore moins à juger le rôle qu'il y joua. Ces faits ont été diversement commentés par la grande histoire, et tout dernièrement encore par un ouvrage de haute valeur qui est aujourd'hui dans toutes les mains. Nous voulons seulement rappeler son double passage à Bayonne et l'accompagner de quelques anecdotes inédites que nous avons été assez heureux de recueillir.

Ce fut le 26 février 1808 que le grand-duc de Berg arriva à Bayonne et fut logé dans la maison Dubrocq, située sur la place d'Armes. Il était accompagné du général

(1) Comte Murat. *Murat, lieutenant de l'Empereur en Espagne*, Paris. Plon, in-8°.

de brigade Exelmans, écuyer, de l'adjudant commandant Monthion, son chef d'état-major, du chef d'escadron Dupin, le père de Georges Sand, son premier aide-de-camp, Marnes, Lavauguyon, Faudonase, Rochambeau, Constantin, Gaubert, capitaines aides-de-camp, Péborde, médecin, Janvier, secrétaire des commandements (1). M. de Marbot était attaché provisoirement à cet état-major, et lorsqu'il arriva à Bayonne il fut parfaitement bien reçu par Murat et par ses aides de-camp.

« Je fus bientôt au mieux avec tous, bien que je résistasse aux instances qu'ils ne cessaient de me faire pour que je jouasse avec eux. Ces messieurs avaient toute la journée les cartes ou les dés en main, gagnant ou perdant plusieurs milliers de francs avec la plus grande indifférence » (2).

Murat occupait l'ancienne maison Dubrocq, ancien hôtel de l'Intendance, où nous avons vu que Junot avait été déjà logé et s'était plaint de la pauvreté de l'ameublement. Celui-ci, sans doute, avait été augmenté et amélioré, car nous n'avons relevé aucun fait de ce genre pendant le séjour du beau-frère de l'empereur. Dans tous les cas, l'hôtel était en vente et devait servir plus tard à Ferdinand VII et à son frère Don Carlos.

Le beau Murat produisit une vive impression sur les Bayonnais et surtout sur les Bayonnaises « Grand, vigoureux, élancé, avec sa tête aux longs cheveux noirs bouclés, ses yeux vifs, brillants, toujours en quête (3). Le 7 mars, il passait sur les glacis la revue de la garde d'honneur à pied et à cheval, qui s'était organisée à Bayonne. La garde

(1) Archives de Bayonne, EE.
(2) *Mémoires de M. de Marbot*, t. 2.
(3) F. Masson. *Napoléon et sa famille*, t. 2.

d'honneur basque fixa tout particulièrement son attention. Celle-ci était composée des plus beaux hommes de tout le pays, portant le béret bleu, orné d'un large gland, une jaquette rouge, une culotte et les demi-guêtres noires, le fusil à baïonnette et le sabre d'infanterie. Sur la demande de Murat, le général préfet de Castellane fut chargé de former une compagnie de Basques que le prince destinait à lui servir de guides, et dont il nomma aussitôt les officiers sur la présentation du préfet. Ils mirent une telle hâte dans leurs préparatifs, que soixante hommes de cette compagnie de chasseurs basques se mirent en route le 24 mars pour le quartier général de Madrid. « Le reste de la compagnie n'a pu se mettre en marche en même temps, parce que son habillement n'avait pu être confectionné. L'émulation a été si grande parmi ces chasseurs, et les regrets de ceux qui sont restés étaient si vifs, que ces derniers offraient de l'argent à leurs camarades pour obtenir la faveur de faire partie du premier détachement ; mais toutes ces offres ont été rejetées par le même motif qui les dictaient » (1). Le maréchal de Castellane ajoute dans ses *Souvenirs* que cette compagnie basque, composée d'hommes très forts, fit le trajet de Bayonne à Madrid en 15 jours (2).

A la fin de cette même journée du 7 mars, le grand-duc de Berg voulut accepter une fête qui lui fut offerte par le Corps municipal. Elle fut des plus brillantes et des mieux ordonnées. C'est dans la maison de la place de la Liberté qu'eut lieu l'ambigu offert à Son Altesse Impériale, et la salle de spectacle, préparée pour le bal, avait été décorée avec tant de goût qu'il en montra une vive satisfaction.

(1) *Journal des Basses-Pyrénées*, 1808.
(2) *Journal de Castellane*, t. 1.

Murat, entouré de sa maison militaire, parut bientôt, vêtu d'une manière splendide, d'un uniforme blanc, galonné et soutaché d'or. Au moment où les danses étaient dans toute leur ardeur, « les planchers couvrant le parterre manquèrent ». Les danseurs et les danseuses furent engloutis, des femmes se trouvèrent mal, mais il n'y eut pas cependant d'accident grave (1). Murat demeura seul avec sa danseuse, non pas, comme le dit Castellane, parce qu'il était sur le plancher du théâtre, mais bien parce qu'il s'accrocha d'une main à la balustrade des loges qui étaient à sa hauteur, et qu'il resta ainsi dans cette position, tenant Mlle Galian suspendue par la taille, et attendit qu'ont vint le secourir (2).

Murat partit de Bayonne dans la nuit du 8 au 9 mars, laissant les habitants, ainsi que les Espagnols qui s'étaient rendus au devant de lui en assez grand nombre pour le complimenter, sous le charme de sa modération et de sa bonne grâce, mais il était impossible de contenter tout le monde, et le fait suivant, que nous tenons d'une source absolument sûre, le démontrera amplement.

Dans cette même rue de la place d'Armes et précisément en face de l'hôtel occupé par le grand-duc de Berg et par sa maison militaire, se trouvait l'ancienne église des Carmes, devenue sous la Révolution le temple décadain et servant en ce moment de Tribunal civil. On conçoit que les allées et venues de la cavalerie, le bruit des armes, les batteries de tambour de la garde montante et des piquets d'honneur, durent interrompre les plaidoiries et les témoignages, au point que juges et avocats ne s'enten-

(1) *Journal de Castellane.*
(2) *Souvenirs bayonnais.*

daient pas entr'eux. Le président du Tribunal, d'une vieille famille bayonnaise, et d'un caractère assez irascible, déclara que le cours de la justice était interrompu et qu'on ne reprendrait les audiences qu'après le départ du prince et la cessation de tout bruit.

Un mois plus tard, et comme Napoléon recevait les autorités de la ville, il répondit au Président du Tribunal, qui le harangua avec les autres corps bayonnais, qu'il espérait bien que la justice avait repris son cours et que désormais elle ne s'interromprait plus (1).

Ce fut pendant le séjour de Murat à Madrid que l'épée de François Ier rentra en possession de la France. Nous empruntons le récit de cet événement au comte Murat, parce que ce fut à Bayonne qu'elle fut remise à Napoléon, et quelques habitants de la ville furent admis à l'honneur de la contempler.

« Le grand-duc, hanté par le souci bien français de ce qui touchait à l'honneur national, ne s'habituait pas à voir l'épée conquise à Pavie sur François Ier figurer à l'Armeria de Madrid (2).

« Il avait laissé entendre qu'on ferait une chose agréable à Napoléon en lui offrant le glorieux trophée, et Ferdinand s'était hâté de le faire porter au grand-duc avec une lettre des plus courtoises : « Dès qu'il pourrait être « agréable à l'empereur de posséder cette épée fameuse, « il n'hésitait pas à s'en dessaisir en faveur de Sa Majesté « impériale et royale. Il la confiait volontiers à des mains « aussi dignes de la recevoir que celles du médiateur « auquel les liens du sang, ses exploits et sa renommée

(1) *Souvenirs bayonnais.*
(2) Comte Murat. *Murat lieutenant de l'empereur en Espagne.*

« universelle avaient valu l'honneur de représenter son « souverain en Espagne » (1).

« Murat fit grand accueil aux personnages chargés de lui remettre un don aussi précieux et leur adressa une harangue qui exprimait bien les sentiments qu'il éprouvait lui-même :

« Je reçois, je touche avec un saint respect l'arme d'un « brave. Si la journée de Pavie avait mis au pouvoir des « Espagnols un trophée de la gloire de leurs ancêtres, « elle ne peut ternir celle du nom français, car la fortune « a ses caprices.

« Cette arme reposera désormais au temple de mémoire, « au sein de la capitale d'une grande nation de braves..... « Elle y rappellera aux siècles à venir le siècle du grand « Napoléon, le siècle de Charles-Quint. Puisse-t-elle deve- « nir le gage sacré d'une constante amitié entre les deux « nations et consolider pour toujours les liens de la « bonne harmonie qui les unissent ! ».

« L'enthousiasme de Murat ne trouva pas d'écho ; le présent fut peu goûté par l'empereur :

« L'épée de François Ier ne valait pas la peine que vous « en fissiez de l'éclat dans cette circonstance. François Ier « était roi de France, sans doute, mais il était Bourbon ; « il ne fut pas, d'ailleurs, pris par des Espagnols, mais « par les Italiens » (2).

« L'empereur savait fort bien que François Ier était un Valois et non un Bourbon. Mais, sous l'empire des préoccupations qui le dominaient, il ne regardait pas de si près au choix de ses arguments » (2).

(1) Le grand-duc à l'empereur, 28, 29 et 30 mars.

(2) L'empereur au grand-duc, Bordeaux, 6 avril.

(3) Comte Murat. — Il ajoutait, le 8 avril, qu'il serait fâcheux que le discours de Murat fût imprimé et publié. D'ailleurs, il en est des Italiens qui ont pris Fran-

Pendant que Murat voyait tous les jours davantage s'éloigner cette couronne d'Espagne qu'il avait cru tenir, la grande-duchesse de Berg, Caroline Bonaparte, sœur de l'empereur, arrivait à Bayonne. Pour quelles raisons y était-elle venue? C'est ce qu'aucun historien ne nous

çois Ier comme de son titre de Bourbon que lui donne l'empereur. Le roi de France fut pris par un capitaine du Guipuzcoa, le fameux Juan de Urbieta, dont une des maisons de la petite ville d'Hernani porte encore le blason. Ce fut lui qui eut l'honneur de recevoir l'épée du vaincu de Pavie, et à qui Charles-Quint octroya en récompense de si curieuses armes parlantes.

Sa sépulture se trouve dans l'église d'Hernani, avec ces inscriptions triomphantes :

HOC JACET IN TEMPLO MAGNVS DE URBIETA JOANES
NATALE HERNANI CUI DEDIT ANTE SOLUM
PAPIÆ VINDEX, GALLORUM TERROR, HONORIS
HISPANIS ASSERTOR, BELLICA AD ARMA POTENS ;
GALLORUM REGEM FRANCISCUM FŒDERE BELLI
CAPTIVUM DUXIT, RES EA MARTIS OPUS
ERIGIT HOC VITÆ PARITER MORTISQUE TROPHÆUM
PATRIA, SI PIETAS EST TIBI, FUNDE PRECES

EN ESTE TEMPLO YACE EL GRAN JUAN DE URBIETA AQUIEN VIO NACER ESTA VILLA DE HERNANI ; EL LIBERTADOR DE PAVIA, EL TERROR DE LOS FRANCESES Y EL ACERRIMO DEFENSOR DEL HONOR ESPANOL ; AQUEL VALIENTE SOLDADO QUE TUBO EL ARROJO DE HACER PRISIONERO DE GUERRA A FRANCISCO 1º, REY DE FRANCIA, MERECIENDOLES ACCION TAN HEROICA EL QUE SU PATRIA PARA IMMORTALIZAR SU NOMBRE LE ERIGIESE ESTE HONORIFICO BLASON. — Y TU, LECTOR, SI ERES PIADOSO RUEGA POR EL.

Et au-dessous est le fameux blason : champ d'argent orné en bas d'une verte plaine traversée par le Tessin ; en haut, d'un bras de chevalier armé ; sur le champ est arrêté un cheval, la bride abattue, portant au poitrail la fleur de lys ; en chef, l'aigle impériale à deux têtes, avec cette inscription :

EL SENOR IMPERADOR CARLOS Vº, ESPEDIO CEDULA DE ESTE BLASON Y ESCUDO, REFRENDADO DE FRANCISCO DE LOS COBOS, PARA JUAN DE URBIETA Y SUS DESCENDIENTES A LOS 20 DE MARZO DEL ANO 1530.

Pourquoi faut-il qu'en 1794 les soldats de la République française se soient deshonorés en profanant honteusement la sépulture de ce héros? Espérons cependant que parmi ces soldats n'étaient point les chasseurs basques de Harispe. (Ch. Bernadou), *Zazpiak Bat.*

apprend. Ce ne fut que le 2 mai 1808 que Napoléon apprit à Murat le nom du nouveau roi d'Espagne, et lui offrit en même temps le royaume de Naples ou le Portugal à son choix. « Vous me direz que vous préféreriez rester près de moi. Cela est impossible. Vous avez de nombreux enfants, et d'ailleurs, avec une femme comme la vôtre, vous pouvez vous absenter si la guerre vous rappelait près de moi, elle est très capable d'être à la tête d'une régence. Je vous dirai, bien plus, que le royaume de Naples est plus beau que le Portugal, puisque la Sicile y sera jointe : vous aurez alors six millions d'habitants (1).

« La récompense était à coup sûr magnifique, et la façon dont on la présentait n'en diminuait pas la valeur. Napoléon ne pouvait donner à l'expression de ses sentiments une forme plus délicate ».

L'empereur ne pouvait songer à loger Caroline à Marrac, le château était trop petit pour cela : il examina les diverses résidences qui se trouvaient aux environs de la ville, mais aucune ne lui convint : mais enfin, descendant sur les bords de la Nive, il trouva la propriété de *Lauga*, dont la situation ravissante combla tous ses vœux. Les dames de la maison se trouvaient assises dans le jardin, lorsque l'empereur, à cheval et suivi de quelques officiers, y pénétra si brusquement qu'il leur arracha quelques petits cris de surprise. Obliger Napoléon en lui prêtant leur maison, fut un plaisir pour les propriétaires, et Caroline Murat fut bientôt installée. Enchanteresse lorsqu'elle le voulait, elle eut bientôt charmé tout le monde. « Si fraîche, dit M. Frédéric Masson, avec son teint éblouissant, sa physionomie pleine d'agrément, cet air de candeur et d'ingénuité qu'elle sait prendre, cette

(1) Murat, lieutenant de l'empereur en Espagne.

peau qui semble du satin glacé de rose, ces dents riantes qui jettent un éclair de blanc à toute seconde, cette taille mince et souple. Ce fut par là, par les épaules, par le buste trop court et qui s'engonça vite, par les hanches trop fortes, le col épais et la disproportion de sa tête trop grosse qu'elle pécha » (1). Cependant, au moment où elle se rendit à Bayonne, les personnes de la ville qui furent admises en sa présence la trouvèrent charmante, quoiqu'en ait pu dire plus tard la duchesse d'Abrantès dans ses Mémoires.

Sans doute il y avait loin de cette maison de campagne bayonnaise avec le château de Dusseldorf ou avec l'ancien hôtel Thélusson, dont M. F. Masson nous fait une si magnifique description (2), mais enfin la maison était assez coquette et bien entretenue. La propriété de *Lauga*, située sur la rive gauche de la Nive, et à cinq cents pas environ de Bayonne, était très ancienne et se composait d'une maison avec rez-de-chaussée, élevée sur plusieurs marches, un premier étage et un second en mansarde ; mais ce qui en faisait surtout le charme, c'était des jardins étendus, des ombrages épais, et surtout une avenue d'arbres séculaires dont nous parlerons plus loin.

Presque tous les jours, Napoléon, suivi d'un ou deux officiers, descendait des hauteurs de Marrac et se rendait à *Lauga*, où il allait voir sa sœur, contre l'ambition de laquelle, disait-il, il avait tous les jours besoin de livrer bataille, et dont il ajoutait plus tard, à Sainte-Hélène : « La reine de Naples s'était beaucoup formée dans les événements ; il y avait chez elle de l'étoffe, beaucoup de caractère et une ambition désordonnée ». Ce fut les pre-

(1) Masson. *Napoléon et sa famille.*
(2) Masson. *Idem.*

miers jours de son arrivée à Bayonne qu'il se produisit un petit incident qui vaut la peine d'être raconté :

« Les autorités de la ville furent admises à aller présenter leurs respects à la grande-duchesse de Berg, mais le tribunal de première instance, président en tête, jugea à propos de s'y rendre en bateau pour plus de commodité ou de solennité. Malheureusement, lorsqu'ils arrivèrent, la marée était basse, et le terrain sur lequel ils devaient débarquer n'était autre chose que de la vase traîtreusement recouverte d'une couche de gazon. Un instant après, les graves magistrats, la robe retroussée, barbotaient en bas de soie et en petits souliers, et eurent de la difficulté à regagner la terre ferme. Ils tinrent un instant conseil entr'eux, car il leur paraissait impossible de se présenter ainsi devant la princesse, et ils avaient entendu de l'autre côté de la grille de petits rires étouffés. En ce moment ils furent accostés par un chambellan de Caroline qui leur faisait dire qu'elle avait vu l'accident qui leur était arrivé, et que, malgré tout, elle les invitait à venir lui faire leur compliment. Les magistrats, ayant de la boue jusqu'à mi-jambes, se hâtèrent d'obéir et se présentèrent devant Son Altesse Impériale, sur les lèvres roses de laquelle ils cherchèrent en vain un sourire moqueur, mais furent, au contraire, charmés de sa grâce et de son amabilité » (1).

(1) *Souvenirs Bayonnais.*— Voici le discours qui fut adressé à la grande-duchesse de Berg par le général-préfet de Castellane :

« Madame,

« Le sort du département des Basses-Pyrénées, à cette heureuse époque à jamais célèbre dans ses annales, était de voir se réunir à Bayonne la plus grande partie de cette famille de souverains qui, dans les diverses contrées qu'ils gouvernent, sont, par l'amour et l'admiration qu'ils excitent, dans une si belle harmonie avec leur auguste chef.

« Au sein du bonheur qu'éprouve V. A. I et R. près des deux monarques ses

Sur ces entrefaites, Murat arriva à Bayonne et vint rejoindre Caroline dans la maison de *Lauga*, où il passa quelques jours. Il avait été si douloureusement affecté par la perte de la couronne d'Espagne, qu'il en fit une maladie assez grave, et que les médecins lui avaient ordonné de quitter Madrid et d'aller se remettre aux eaux de Barèges. Par le traité de Bayonne il abandonnait au Domaine extraordinaire les biens particuliers qu'il possédait en France, entr'autres l'Elysée, les Ecuries d'Artois, Neuilly, etc. ; il était stipulé qu'il recevrait en échange des biens situés dans les Etats Romains, biens de la maison Farnèse, ainsi qu'une dotation de 500,000 fr. de rente sur des biens nationaux du royaume de Naples.

Murat, parti de Madrid le 17 juin, était porté en litière, suivi de son état-major et d'une nombreuse escorte : il arriva le 3 juillet à Bayonne, où il prit le titre de roi de Naples. Les officiers de son état-major ayant été le complimenter, il leur proposa de le suivre en Italie en leur promettant un avancement rapide. Tous acceptèrent, à l'exception du chef d'escadron Lamothe et de M. de Marbot (1).

A quelle époque Murat et Caroline quittèrent-ils Bayonne pour se rendre à Barèges, et où Constant prétend que Napoléon alla les visiter à Tarbes, où Murat se trouvait

frères, attendant son illustre époux, déjà chéri dans Bayonne, puisque Bayonne l'a possédé durant quelques jours, je me croirais indiscret de chercher à la distraire, même par les hommages les plus sincères, par les éloges les mieux motivés. Renfermant donc en moi-même les sentiments qu'inspire la présence de V. A. I. et R. et dont la bonté, les grâces pleines de majesté qui la décorent encourageraient l'expression, je me contenterai de mettre à ses pieds les vœux, les respects de mes administrés, et à me féliciter d'être en ce moment leur organe ». (*Journal des Basses-Pyrénées*, 10 juillet 1808).

(1) *Mémoires de M. de Marbot.*

encore malade dans un des faubourgs de la ville? (1). De son côté, le général Thoumas mentionne un séjour de Murat à Lectoure en compagnie de Lannes. Le fait est exact, à cela près que Murat, voulant voir peu de monde, résida, non pas à Lectoure, mais au château d'Armagnac, qui en est tout voisin. Pour distraire le roi de Naples on avait fait venir une troupe de comédiens qui donnèrent des représentations dans le grand salon du château (2).

L'aspect général de la propriété de *Lauga*, qui appartient à M. Fourcade, a peu changé depuis le séjour de Murat et de Caroline Bonaparte, et on y montre même encore la chambre à coucher qu'occupa la sœur de Napoléon. L'empereur se plaisait beaucoup dans cette résidence, et il conseilla fortement au propriétaire d'élever un belvédère au-dessus de sa maison, qui lui offrirait les avantages, sur la vallée de la Nive, d'une vue splendide.

Lors du blocus de Bayonne, en 1814, par les armées alliées, le gouverneur donna l'ordre de raser les environs de la place, dont les hautes futaies auraient pu gêner la défense. M. Fourcade, propriétaire de *Lauga*, écrivit au général Thouvenot en lui demandant grâce pour la belle avenue d'arbres sous laquelle le grand empereur s'était si souvent promené. En faveur de ce souvenir, le propriétaire fut autorisé à couper ses arbres à hauteur d'homme, ce qui explique qu'aujourd'hui les troncs, devenus énormes, lancent vigoureusement dans les airs des branches folles, formant toutefois, au-dessus de l'allée, une verte et sombre ramure (3).

---

(1) *Mémoires de Constant.*
(2) *Revue de Gascogne*, tome XXXII.
(3) Communication de M. Fourcade.

DEUXIÈME SÉRIE

I

LES TROUPES POLONAISES A BAYONNE SOUS L'EMPIRE

Passage à Bayonne des troupes polonaises. — Souvenirs bayonnais. — Les chevau-légers polonais. — Le 3e escadron. — L'uniforme. — L'empereur et les chevau-légers. — Le général Durosnel. — Le lieutenant Niegolewski. — Les lanciers polonais. — Dîner sur l'herbe. — L'uniforme. — Les légions de la Vistule. — L'infanterie polonaise et les ouvrières de l'arsenal. — Le lieutenant de Brandt. — La brigade Chlopicki. — Retour à Bayonne. — Voilà pour toi ! — L'empereur et les Polonais. — Passage à Urdos et à Pau.

De toutes les nombreuses troupes étrangères au service de Napoléon, celles qui laissèrent à Bayonne les plus vifs souvenirs furent les légions polonaises qui devaient se couvrir de gloire dans les guerres de la péninsule. Très braves mais très tapageurs, surtout après boire, les Polonais laissèrent, dans l'esprit des Bayonnais de l'époque, le souvenir de rixes prodigieuses, surtout avec les marins composant les équipages de corsaires armés par la ville. Quoique ces derniers fussent rigoureusement consignés sur leur bord lors du passage des troupes étrangères, ils ne manquaient pas de gagner la rive à la nage pour aller fraterniser avec leurs camarades. Ne se comprenant ni les uns ni les autres, cela commençait par des stations à tous les cabarets et finissait par des batailles formidables. Nous nous souvenons avoir entendu raconter, par un des spectateurs d'une de ces rixes, le combat terrible de deux matelots de l'*Invincible-Napoléon* contre quatre lanciers polonais. La rencontre eut lieu dans l'angle de la maison Dubrocq, rue Thiers : les redoutables marins n'avaient

d'autres armes que des bâtons courts, dont ils se servirent avec une telle dextérité, qu'après avoir brisé les sabres des cavaliers, ils les auraient assommés si un piquet de gendarmes ne fût arrivé à temps pour les mettre en fuite et faire terminer le combat (1).

Quoique presque tous les régiments polonais employés dans la guerre d'Espagne fussent passés par Bayonne, il est certain que les troupes de cette nation qui y arrivèrent les premières furent ces fameux chevau-légers polonais de la garde, qui devaient plus tard se couvrir de gloire à Somo-Sierra, à Wagram et dans toutes les batailles de l'Empire.

Ce fut pendant son séjour à Varsovie que l'empereur, ayant eu une garde d'honneur composée de jeunes Polonais qui le suivirent pendant sa campagne contre les Russes, ordonna la formation « d'un régiment comme les dix-huit qui composent ma garde d'honneur ». Plus tard, il écrivait à Talleyrand en lui disant qu'il voulait que le recrutement ne laissât rien à désirer. « En les payant comme ma garde, écrit-il, vous sentez que mon intention a été de n'avoir que des hommes qui eussent de l'éducation, qui fussent habitués au service du cheval, et non des paysans à dégrossir, ce qui serait extrêmement long » (2).

Cependant, ce ne fut qu'en janvier 1808 que le troisième escadron des chevau-légers polonais de la garde partit pour Chantilly et fut dirigé ensuite sur Bayonne où se rendait l'empereur. « Les simples soldats, dit M. F. Masson, sont ici aussi nobles que les officiers, car, pour recruter le régiment, un appel a été adressé, avec l'autorisation de Poniatowski, à tous les gentilshommes servant

(1) *Souvenirs Bayonnais.*
(2) Masson. *Les cavaliers de Napoléon.*

dans les troupes de ligne, et attirés par la pensée de faire leurs premières armes sous les yeux d'un monarque dont le nom seul donne l'idée de toutes les vertus et de toutes les qualités guerrières, ils se sont empressés d'y répondre. Les supérieurs disent : « Messieurs », à leurs inférieurs. Nulle discipline, nulle instruction militaire, mais un zèle admirable et une bravoure qui ne peut être surpassée ».

La beauté des hommes, l'élégance des équipages et la richesse des uniformes devaient forcément plaire aux Bayonnaises qui, on le verra plus loin, eurent un faible pour les héroïques Polonais. Ils portaient le kurtka bleu de roi ; collet, revers, parements et retroussis cramoisis, bordés d'un galon d'argent ; passepoil cramoisi sur toutes les coutures de l'habit ; épaulettes et aiguillettes en fil blanc ; pantalon descendant sur les bottes, en drap cramoisi, avec bande de drap bleu ; boutons blancs ; czapska carré, cramoisi et cannelé, avec un soleil en cuivre portant au centre un N couronné ; visière garnie d'un cercle de cuivre ; chaînettes en cuivre et cordonnet de fil blanc ; plumet blanc ; porte-manteau bleu et rond.

L'armement et l'équipement consistait en une giberne portant une aigle ; un sabre à la hussarde avec ceinturon blanc, attaché sur l'habit par une plaque portant une aigle ; une carabine et une paire de pistolets (1).

Le troisième escadron des chevau-légers polonais de la garde arriva à Bayonne et fut bivouaqué non loin de Marrac, sous les grands arbres d'un jardin. Son capitaine, Dziewanowski, et ses officiers, parmi lesquels on peut citer Krzyzanowski et Niegolewski, n'auraient guère pu avancer son instruction militaire, car ce dernier, qui nous

(1) Masson. *Les cavaliers de Napoléon.* — Fieffé. *Histoire des troupes étrangères au service de la France.*

a laissé des mémoires du plus grand intérêt, nous raconte de la manière suivante la première revue qui fut passée à Bayonne par l'empereur de cette troupe d'élite :

« Dès les premiers jours, l'empereur fit donner l'ordre à l'escadron de monter à cheval pour être passé en revue. Nous nous rangeâmes en bataille dans le jardin, et, bientôt, Sa Majesté arriva en uniforme de grenadier à pied, accompagnée de plusieurs généraux, parmi lesquels se trouvait son écuyer, le général Durosnel. Le major Delattre, qui nous commandait, ayant été invité à montrer notre savoir-faire à l'empereur, nous fit exécuter je ne sais quelle conversion. Comme nous connaissions fort peu les théories que nous n'avions pas eu le temps d'apprendre, et que d'ailleurs le commandant avait la voix très faible, nous brouillâmes nos rangs ; l'un tirait à droite, l'autre à gauche. L'empereur fit la moue, mais sans montrer de colère, et dit : « Ces jeunes gens ne savent rien ». Ensuite, il appela le général Durosnel et dit : « Durosnel, « je vous donne ces jeunes gens ; apprenez-leur la manœu- « vre, mais il faut commencer par l'école du cavalier ». Durosnel se prit bientôt pour eux d'une vive affection et s'acquitta de sa tâche avec toute la ponctualité, non pas d'un général, mais d'un instructeur. Il prenait à part chaque officier et ensuite des chevau-légers, pour leur apprendre à seller leurs chevaux et leur enseigner le nom français de chaque partie du harnachement.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

JUILLET 1899

Dates	Baromètre	Températures de la station	Du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	767	+19	+18.7	+26.3	+12.7	+16.3	7	2		0	S.O. 4	3	7
2	763	+15.3	+18	+25.5	+14.5	+15.2	13	1.5		10	O. 5	6	9
3	767	+18.4	+18.3	+23 5	+12.7	+15.3	15	1 5		4.5	N.N.O.3	4	3
4	771	+18	+18.5	+24.5	+11.5	+15.3	14	2.5		0	S.E. 2	4	5
5	772	+19	+18.8	+25	+12.2	+16.2	8	3		0	S.E. 3	3	2
6	772	+20	+19.8	+25	+12.5	+17.3	7	2		0	Variable 1	3	2
7	770	+20.1	+20	+25.5	+13.2	+18.3	7	1.6		0	N.W. 2	3	3
8	768	+21.4	+20.2	+27	+13.7	+19.4	13	1.5		0	O. 2	3	0
9	767	+22.2	+21.4	+28	+17	+20.2	15	2		0	O. 4	3	2
10	767	+23.1	+22	+29	+15.2	+20	14	1		0	O. 3	2	1
11	762	+23.4	+22	+29.5	+15	+22 3	8	1		0	S.E. 3	1	0
12	762	+15.2	+19	+34	+15	+15.2	15	1.5		20	N.O. 4	3	9
13	768	+18.1	+17.1	+23.5	+14.7	+15.2	12	1.5		8.5	N.N.O.4	4	8
14	768	+18.1	+19	+24.5	+10.4	+15	6	1		0	S.E. 2	3	0
15	769	+20.3	+18.6	+26.5	+11	+18	6	2.5		0	S.E. 3	3	0
16	770	+20.1	+19.6	+29	+13	+18.2	6	2.5		0	S.E. 3	4	0
17	765	+20.2	+19.5	+33.5	+18.5	+19	7	4		2	S.E. 3	2	4
18	766	+21.3	+20.5	+33	+17	+19.5	14	2		0	W. 2	2	4
19	760	+25	+22.2	+30	+17.7	+22.2	4	2		0	E. 4	1	2
20	760	+23.4	+21.2	+36	+16	+20.4	11	2.5		0	S.E. 2	2	0
21	763	+26	+21.8	+33	+17.4	+23.1	6	2.5		0	S.E. 4	2	0
22	763	+22.4	+22.5	+38	+20	+20.1	11	3 6		0	W. 3	3	4
23	762	+23	+22.5	+32	+19	+20.3	17	1.5		0	N. 2	2	3
24	766	+21	+21.2	+28	+17 2	+19	18	1.5		4	N.W. 4	3	9
25	770	+22	+21	+27.5	+15	+18.2	13	1.7		0	N.W. 3	3	2
26	771	+20.4	+20.5	+27.5	+15.2	+18.3	4	2		0	S.E. 3	2	0
27	770	+23.3	+21	+33	+15.5	+21	11	2.7		0	W. 2	2	0
28	769	+22	+21.5	+32.5	+17.5	+20.3	15	2.4		0	W. 3	2	8
29	767	+24	+21.2	+31	+16.4	+21.2	14	1.3		0	S.E. 1	2	0
30	767	+23	+18.5	+30	+14.5	+21	13	2.5		0	S.E. 3	2	0
31	767	+25	+20.5	+32.5	+15	+21.3	14	2		0	S.E. 2	1	0

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

AOUT 1899

Dates	Baromètre	Températures de la station	Du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Evaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	768	+24.2	+21	+32.5	+15	+20.1	14	2		0	S. 3	1	0
2	765	+22.2	+24.8	+35.5	+15.6	+21	8	3		0	S.E. 2	1	0
3	763	+23 2	+24.6	+37.5	+21.2	+21.2	9	3.5		0	S.E. 2	2	6
4	761	+26.3	+23.5	+31	+20.1	+22.3	12	1.5		0	S.E. 3	1	3
5	760	+24 3	+22.7	+38	+19.5	+22	14	2.5		1	S.E. 2	2	0
6	763	+21.3	+22	+31	+18.5	+20.4	17	1		28	Variable 1	2	7
7	764	+19.2	+20.5	+29.5	+17.3	+18	19	1.5		16.5	Variable 1	2	3
8	764	+21.2	+20.8	+29	+16	+20.2	15	1.8		6.5	E.S.E.3	1	3
9	763	+20.3	+20.9	+30	+16	+19.3	5	1.5		0	S.E. 2	3	3
10	763	+22.4	+21.5	+32	+17.2	+20.2	6	2.7		0	E. 2	1	0
11	764	+25	+21.7	+34	+17.2	+21.2	4	4		0	S.E. 2	2	0
12	762	+26 4	+22	+34	+18	+22.3	6	4		0	E. 3	2	0
13	763	+25.3	+21.8	+36.5	+17	+22.4	3	2.5		0	E. 2	2	0
14	764	+27	+23.5	+36.5	+21.5	+24.4	6	4.5		0	S.E. 2	1	2
15	765	+24.1	+23.5	+36	+21.2	+23.1	12	4.5		4	Variable 1	1	8
16	766	+23	+22.2	+33	+18.5	+21.4	20	2		14	Variable 1	1	4
17	767	+24	+22.5	+30.5	+20.5	+22	18	1		2.5	N.O. 3	2	6
18	769	+22.4	+20.3	+30	+15.5	+21.1	19	1		0	S.E. 2	2	0
19	768	+20	+20.5	+30	+15.5	+19.1	7	1.5		0	S.E. 2	2	0
20	766	+20.2	+20	+30.5	+15.3	+17.3	12	2		0	E. 4	2	0
21	764	+20	+19.3	+32.5	+15	+17.1	5	2		0	S.E. 2	2	0
22	764	+20.2	+19.5	+28.5	+13.2	+18.3	8	1.8		0	S.E. 3	1	0
23	765	+22.2	+20.7	+31.5	+18.5	+20.3	7	1.8		0	S.E. 3	1	0
24	766	+23.3	+22.2	+36.5	+18.2	+22	15	3		0	S.E. 3	1	0
25	765	+25	+23	+35	+18.2	+23	14	2		0	O.N.O.3	2	0
26	766	+23	+22.5	+31	+19	+22	9	1		0	E. 3	2	0
27	765	+24	+23	+36	+21.5	+22.3	16	2.6		0	N.O. 3	3	8
28	765	+20.3	+21.5	+30.5	+18	+20.1	16	1		8	Variable 1	4	9
29	765	+20	+21	+26.5	+17.5	+19	20	0.5		0.5	S.E. 3	4	4
30	766	+21.1	+21.7	+30	+18.5	+20.2	18	2		2 5	S.E. 3	3	7
31	766	+21.3	+21	+29	+15.5	+18.3	7	1.5		0	E. 3	4	0

Le Sociétaire chargé de la direction du service météorologique,

E. RAGON

OBSERVATIONS

Le degré très élevé de nébulosité est dû à ce que cette observation est inscrite à 9 heures du matin. La même raison existe pour l'actinométrie ou intensité des rayons solaires, qu'il faudrait observer à midi, heure où le ciel est généralement découvert.

Ces deux observations ne doivent donc être consultées ici : la première donnant le chiffre maximum de nébulosité ; la seconde donnant le chiffre minimum d'intensité des rayons solaires.

JC
801
.B36
S68
1899
no. 4

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

PIERRE HUGUES

(AVEC PORTRAIT)

III

(SUITE ET FIN)

« Nous pensons aussi, Messieurs, que la Société doit adresser des remerciements à M. Lescarret pour l'obligeance qu'il a eue de nous communiquer le résultat de ses essais. Il serait heureux pour tous les intérêts agricoles que tous les propriétaires suivissent l'exemple de M. Lescarret ; notre Société, exactement informée des succès comme des mécomptes qui suivent l'application des nouveaux procédés, serait en mesure de donner des conseils dont l'utilité serait bientôt appréciée par tous ».

Dans l'*Eclaireur des Pyrénées* (12 décembre 1849), M. Capo de Feuillide parle du système Hugues en ces termes :

« M. Hugues poursuit avec une rare persévérance les travaux qu'il a entrepris depuis cinq ans dans le but de régénérer l'industrie résinière de nos Landes. Le compte rendu de 1849, qu'il vient de publier, est de nature à fixer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de nos contrées. On va en juger par les faits qui s'y trouvent constatés et que nous croyons devoir recueillir pour

les porter à la connaissance de ceux qui peuvent avoir intérêt à être fixés sur l'importante question soulevée par la découverte de M. Hugues.

« Cette question est celle-ci :

« Vaut-il mieux recueillir la sève de nos arbres résineux, qui renferme l'essence de térébenthine, dans un *trou fait dans le sable*, au pied de l'arbre, ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'ici, ou bien y aurait-il plus d'avantage à récolter ce produit au moyen d'un récipient fortement verni, *mobile et ascensionnel, s'élevant au fur et à mesure* de l'ascension de la quarre ?

« Evidemment, le bon sens, la logique disent que cette question n'en est pas une ; mais qu'on y prenne garde, il s'agit d'invention, d'innovation, et ces seuls mots suffisent pour faire comprendre tout ce que M. Hugues a dû rencontrer de difficultés et d'obstacles pour faire triompher une vérité qui était aussi évidente que la lumière. Aussi, ne lui a-t-il pas fallu moins de *cinq ans*, non pour la faire luire aux yeux de tous, mais pour la faire rayonner seulement autour de lui, car à quelque distance de ses exploitations, c'est à qui dénigrera, à qui niera les avantages d'un procédé que les intéressés à son adoption repoussent seuls, tandis qu'il n'est pas un individu désintéressé dans la question qui ne proclame l'innovation comme des plus avantageuses et des plus urgentes.

« Quoi qu'il en soit, M. Hugues, après avoir réussi à décider un certain nombre de propriétaires à faire l'essai comparatif de son système, comprit qu'il devait compléter son œuvre en ajoutant une fabrication perfectionnée à son système d'extraction des matières premières. En conséquence, une usine modèle fut établie par lui dans la commune de Tarnos, centre de ses exploitations.

« Le succès, à ce qu'il paraît, a été complet tant sous le rapport de la propagation du nouveau procédé de gemmage, que sous celui des résultats de la nouvelle fabrication, car nous voyons dans le compte rendu, que M. Hugues se trouve déjà dans le cas d'établir une nouvelle usine dans la commune de Benesse-Maremne, afin de recevoir les produits nouveaux trop éloignés de celle déjà construite à Tarnos et, d'un autre côté, les offres qu'il fait aux propriétaires dénotent qu'il y a réellement avantage et pour le producteur et pour le fabricant. Sur ce point capital, nous croyons devoir textuellement reproduire les propositions de M. Hugues :

« Nous nous sommes décidé, dit-il, page 4 de son compte rendu, à établir désormais une véritable Société entre le propriétaire et nous, au moyen de laquelle ce dernier aura pour bénéfices la plus large part des avantages offerts par le système Hugues, devenu base de la Société.

« Ainsi, pour sa part des bénéfices, le propriétaire aura, d'abord, *la plus-value* des matières premières, et, en second lieu, l'*excédant de récolte*, double avantage résultant incontestablement de la mise en société du système Hugues.

« Et, pour notre part, nous nous contenterons des seuls avantages résultant *de la plus grande pureté des matières* apportées dans la Société, pureté due exclusivement aussi à notre procédé.

« En conséquence, nous apporterons dans la Société notre système, c'est-à-dire que le propriétaire *n'aura plus à payer de redevance pour sa concession.*

« Nous apporterons, en outre, le matériel primitif composé *du récipient verni et du crampon en fer*, c'est-à-dire que le propriétaire *ne paiera plus ni récipients ni crampons*, et n'aura qu'à les entretenir.

« Et le propriétaire, de son côté, apportera uniquement dans la Société et à l'atelier ses gemmes pures, sans eau ni mélange de corps étrangers, *invariablement cotées, toute l'année, savoir, la barrique de quarante-deux veltes :*

« *Un quintal d'essence,* au cours du plus prochain marché de Dax, après chaque livraison ;

« *Et trois quintaux et demi de résine,* qualité moyenne, au cours du même marché, ou, au choix, une somme de *seize francs.*

« Le propriétaire associé pourra se refuser à continuer la Société, dès que son associé ne lui délivrera pas exactement, *au fur et à mesure des livraisons,* l'évaluation convenue des gemmes apportées dans la Société.

« D'après ce système d'exploitation, qui sera toujours juste, qui ne se trouvera jamais en défaut, qui sera dans le vrai dans dix, dans vingt ans, car il l'est aujourd'hui, le propriétaire ajoutera, à son titre de producteur, les avantages du fabricant *toujours en bénéfice,* du moment que ses produits bruts suivront la fluctuation des cours des matières fabriquées et qu'il sera certain que le prix de ses gemmes sera toujours en rapport immédiat de valeur avec le prix des produits industriels en provenant.

« Ainsi, que l'on prenne pour échelle de proportion le *maximum* et le *minimum* de la valeur qu'ont pu avoir, aux diverses époques, les matières résineuses, et l'on trouvera :

« Qu'avant la Révolution de février, les essences ont atteint à Dax le prix de 52 fr. 50 c. les 50 kilos (le quintal). On a vu également la résine valoir jusqu'à 8 et 9 fr. le quintal ; à ce taux, la barrique de gemme étant cotée *un quintal d'essence* et *trois quintaux et demi de résine,* le propriétaire en retirerait *quatre-vingts francs cinquante centimes,*

et jamais la barrique de l'ancienne gemme n'a atteint *soixante-dix francs.*

« Depuis la Révolution de février, l'essence est tombée, à Dax, jusqu'à *dix-huit francs le quintal,* et la résine jusqu'à *quatre francs.* A ce taux misérable, le propriétaire recevant le prix du quintal d'essence et optant pour les *seize francs,* remplaçant les *trois quintaux et demi de résine,* aurait encore *trente-quatre francs* de la barrique de gemme, lorsqu'elle n'a valu alors que de 26 à 28 fr.

« Comme on le voit, le mode d'évaluation que nous avons adopté, mode qui, ainsi qu'on vient de le faire observer, a le rare mérite d'être toujours juste, applicable à toutes les époques, est surtout avantageux aux propriétaires de nos Landes, qui certainement ne pouvaient espérer qu'une situation aussi prospère, aussi inattendue, leur serait faite par le progrès.

« Nous félicitons sincèrement M. Hugues d'avoir imaginé et surtout de pouvoir exécuter une pareille combinaison, qui doit inévitablement lui faire promptement atteindre le but ; mais, si ce n'est qu'à l'aide de pareils moyens que les inventeurs peuvent espérer de voir leurs veilles, leurs sacrifices et leurs travaux rémunérés par le succès, nous le disons avec une profonde tristesse, le génie d'invention, tel qu'il se trouve traité par la législation française, est le présent le plus funeste que Dieu puisse faire à sa créature prise individuellement ».

IV

Malgré tous ses avantages, le système Hugues ne fut pas accueilli avec faveur ; on renonça à son adoption à cause peut-être aussi de la dépense. Quelques propriétaires seulement l'avaient adopté, mais ils furent vite décou-

ragés. Il arriva, par suite de la malveillance, que les pots furent brisés régulièrement par des mains coupables. M. Hugues, qui habitait alors avec son fils Henry à Saint-Esprit, rue Maubec, n° 2, donnant sur la place Saint-Esprit, voyant ses espérances trompées, après avoir usé ses forces sans avoir rien recueilli de ses utiles efforts ; après avoir semé ce que d'autres ont moissonné ; après s'être ruiné, perdit tout-à-fait courage, et il mourut, l'âme navrée, le 16 février 1850.

L'un des témoins qui signèrent l'acte de décès de M. Hugues, fut son voisin, M. Ulysse Darracq, pharmacien à Saint-Esprit, originaire de Dax, savant naturaliste, décédé à son tour le 19 janvier 1872, après avoir légué à la ville de Bayonne sa précieuse collection ornithologique. M. Darracq avait annoncé à M. Lodoïs Hugues, artiste peintre, qui habitait Bordeaux, la mort de son père. Voici la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet et que nous avons trouvée dans les papiers de famille conservés par M. Charles Hugues :

« Saint-Esprit, le 16 février 1850.

« Monsieur Lodoïs Hugues, peintre, à Bordeaux,

« C'est avec la plus vive douleur, avec l'affliction la plus profonde, que je viens, chargé par votre famille, vous apprendre la perte cruelle que vous venez de faire dans la personne de M. Hugues, votre père, décédé ce matin à cinq heures, à la suite d'une otite aiguë qui a entraîné la carie du rocher, et enfin un épanchement au cerveau auquel il a succombé.

« Nous nous attendions d'autant moins à ce déplorable événement, que Monsieur votre père allait infiniment mieux depuis quelques jours et qu'il devait même aujour-

d'hui se rendre à Dax pour une adjudication. Sa mort soudaine sera pour ses nombreux amis un sujet d'éternels regrets ; pour la société, l'industrie et la science, une perte irréparable.

« Agréez, etc.

« Ulysse DARRACQ ».

M. Hugues fut enterré dans le cimetière Saint-Étienne. Une simple pierre, sur laquelle on avait gravé son nom, la date de son décès et la mention de sa découverte, avait été placée sur sa tombe. Aujourd'hui, cette pierre n'existe plus ; elle a été enlevée !.....

L'Agriculture, journal de Bordeaux (1850, p. 248), annonça la mort de M. Hugues en ces termes :

« Le 16 février dernier est mort à Bayonne, encore jeune, M. Hugues, l'inventeur du semoir qui porte ce nom, et, plus récemment, d'un appareil destiné à recueillir la résine qui découle des pins.

« L'intelligence, l'activité qu'avait déployées M. Hugues pour la propagation de ses découvertes, lui avaient acquis une grande réputation dans le monde agricole, qui regrettera vivement sa perte ».

Quelques jours après, M. Petit-Lafitte lut, à la *Société d'Agriculture du département de la Gironde,* une notice nécrologique sur M. Hugues que nous reproduisons *(Annales de la Société,* 1850, p. 87) :

« Messieurs,

« Dans votre séance générale du 5 mars dernier, le premier, j'eus le triste privilège de vous entretenir de la perte que nous venions de faire dans la personne de l'un des membres fondateurs de notre compagnie, M. Hugues, mort à Bayonne le 16 février 1850.

« Douloureusement surpris par cette communication, vous voulûtes, non seulement, que votre procès-verbal du jour mentionnât l'expression de vos regrets, mais aussi qu'une notice nécrologique vous fût présentée sur le collègue que vous veniez de perdre.

« C'est cette notice, Messieurs, qu'en vertu du choix dont voulut bien m'honorer M. le président, je viens vous présenter.

Il y a, dans la vie de M. Hugues, deux parties bien distinctes : l'une, la première, qu'il consacra à des études et à des travaux tout-à-fait étrangers à l'agriculture ; l'autre, la seconde, qu'il mit sans réserve au service de cette spécialité et qui lui valut des succès, des triomphes dont il dut être profondément touché et, disons-le aussi, des préoccupations, des sollicitudes dont il dut, tout aussi vivement, ressentir les atteintes.

« La transition de la première partie de l'existence de M. Hugues à la seconde fut marquée, peut-être même décidée, par une invention qui eut un immense retentissement dans le monde agricole et qui fixa sur lui l'attention de tous les hommes s'occupant d'agriculture, soit comme science, soit comme profession.

« Cette invention, c'est le semoir qui porte le nom du collègue à qui nous payons aujourd'hui un juste tribut de regret. Le semoir au sujet duquel le *Grand Dictionnaire d'Agriculture,* publié en 1839, imprimait les lignes qui suivent :

« Le semoir qu'a inventé M. Hugues, de Bordeaux, et « dont il a courageusement travaillé à répandre la con- « naissance dans toute la France, par de nombreux voya- « ges et des expériences publiques exécutées dans un « grand nombre de localités, a obtenu le suffrage complet

« de tout ce que la France compte d'agronomes zélés et « de praticiens habiles.

« Ce triomphe sera-t-il pour le nouvel instrument une « garantie de durée et de propagation ? C'est ce que nous « ne pouvons dire, en présence de tant de mécomptes que « l'histoire de l'agriculture offre en ce genre ; mais du « moins on ne peut plus refuser au semoir Hugues le « mérite d'avoir, plus qu'aucun de ses devanciers, appro- « ché du double but que tous s'étaient posé : simplicité, « économie ».

« Après de telles paroles, consignées dans une des publications les plus importantes de notre époque, il est inutile sans doute d'entrer dans plus de détails sur une machine que vous connaissez tous, que vous avez vu fonctionner, et à la propagation de laquelle vous n'avez cessé non plus de vous associer.

« Quant aux résultats que ces mêmes paroles semblaient redouter, disons-le, Messieurs, tout de suite, la mémoire de notre collègue ne saurait nullement en souffrir ; malheureusement, en grande partie ils se réalisèrent : ni le mérite de l'invention, ni les suffrages nombreux qu'elle obtint, ni le courage, ni l'énergie, ni le dévouement sans bornes de l'inventeur, ne purent triompher, de son vivant, des causes qui font qu'en agriculture les changements, les améliorations éprouvent toujours une vive résistance ; des causes qui font que, pour triompher de ces résistances, il faut le secours, non seulement du temps qui amène les résultats, qui sanctionne l'expérience, mais encore du temps qui fait justice de l'insouciance, de l'apathie, du mauvais vouloir et des rivalités.

« Cependant, Messieurs, pour être justes, et comment ne le serait-on pas lorsqu'il s'agit de jugement à porter

sur un collègue qui n'est plus, disons que son invention, par un privilège glorieux sans doute, avait eu, peut-être, le tort de devancer de beaucoup les progrès de l'agriculture, à laquelle il la destinait.

« Lorsque, par suite des perfectionnements que l'augmentation des populations, la multiplication de leurs besoins, activent tous les jours les terres de France, recevront régulièrement et partout les travaux de préparation exigés par les semis de céréales, alors l'invention de M. Hugues apparaîtra de nouveau comme moyen ingénieux d'effectuer ces semis, avec toutes les conditions de régularité, de célérité, de perfection et d'économie possibles.

« Ce fut pendant les moments de ses plus grandes luttes et de ses plus grands succès, en 1836, que M. Hugues entra dans notre compagnie, ou mieux qu'il concourut à en poser les bases ; car elle se fondait alors et ce fut lui, notamment, qu'une commission spéciale, chargée d'élaborer un règlement, investit du soin de vous présenter les résultats de son travail et d'en défendre les dispositions diverses.

« Son talent, non plus que son zèle et son activité, ne firent défaut à cette tâche, beaucoup plus difficile alors où tout était à créer, où l'expérience n'avait encore sanctionné aucune des dispositions qui nous régissent.

« Investi à plusieurs reprises des fonctions de vice-président, ce fut lui également qui présida l'une de nos grandes assemblées solennelles : celle de Pessac, en l'absence du président, le très honorable M. Ivoy père.

« Plus tard, en 1844, M. Hugues livra à la publicité la description d'un appareil dont il était également l'inventeur et qu'il destinait à la cueillette, jusqu'ici purement

rustique, de la résine des pins. L'écrit qu'il avait rédigé dans cette intention avait pour titre : *Nouveau système d'extraction des résines à l'aide d'un réservoir ou récipient ascensionnel à déversoir, avec couvercle concave à tiroir et à filtre, s'élevant avec la carre et recevant la matière résineuse à la sortie immédiate de l'arbre,* etc.

« Ici encore, Messieurs, il serait inutile d'entrer dans de grands détails ; vous connaissez cette seconde invention, vous avez voulu qu'on appréciât son mérite et qu'on vous en rendît compte ; vos procès-verbaux, vos publications renferment sur ce sujet de précieux documents.

« Nous pensons donc devoir nous borner à dire que c'est au milieu des travaux nombreux nécessités par sa propagation ; que c'est dans une ville éloignée de Bordeaux, où il avait cru devoir momentanément se fixer pour mieux assurer cette propagation, que notre collègue a été surpris par la mort.

« Ainsi, comme à la plupart des inventeurs, plus jaloux du bien qu'ils entrevoient pour les autres que de celui qu'ils pourraient réaliser pour eux-mêmes, il ne lui a pas été donné d'assister au jugement que portera le temps, de la puissance de l'intelligence, de la valeur des efforts, de l'efficacité du dévouement qu'il avait mis, sans réserve comme sans calcul, au service de l'agriculture ».

Peu de temps après la mort de M. Hugues, M. Lodoïs, son fils, agissant au nom de la famille, céda l'atelier de Tarnos à M. Charles Détroyat, de Bayonne, et le brevet d'invention à MM. Charles Détroyat, Gustave Dihinx, Joseph Désirat, Jean Ader et Jean-Baptiste Novion, suivant acte du 5 avril 1850, retenu par Me Gassané, notaire à St-Esprit, qui appartenait alors au département des Landes. M. Détroyat ne fut pas plus heureux que son

devancier, et l'ancienne routine suivit son cours, malgré qu'il eût obtenu une médaille d'argent à l'Exposition internationale franco-espagnole de 1864, pour ses colophanes transparentes et ses autres produits ; malgré les perfectionnements apportés par M. Jean-Baptiste Novion, de St-Esprit, dans les récipients en poterie au moyen d'un nouvel émail, dans un nouveau système de crampon et pour lesquels il prit deux brevets en 1862 et 1863.

Au bout des dix années écoulées, toutes ces inventions sont tombées dans le domaine public.

Dans la chronique agricole du *Journal d'Agriculture pratique* (20 octobre 1864), son directeur, M. Barral, expose ce qui suit :

« C'est à la suite de l'Exposition franco-espagnole de Bayonne que M. Hippolyte Dive vient d'obtenir la croix (1). Cette solennité a mis en évidence les services qu'il a rendus.

« En parcourant les plantations de pin maritime des Landes, en constatant les richesses immenses que les produits de cet arbre répandent dans le pays, nous avons été frappé de la généralisation qu'a prise le système Hugues pour la récolte de la résine, et alors il nous est venu aussi un sentiment de souffrance à l'idée de la mort misérable de cet autre inventeur, auquel les propriétaires de forêts de pins doivent d'avoir gagné des centaines de millions et qui, de son vivant, n'a pas même eu de remercîments.

(1) M. Hippolyte Dive, pharmacien chimiste à Mont-de-Marsan, secrétaire de la *Société d'Agriculture des Landes*, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 12 octobre 1864, pour services rendus à l'agriculture. Il était le digne fils d'Etienne Dive, à qui l'on doit la découverte des huiles pyrogénées, extraites par distillation des brais de résine.

« Dans une monographie du pin maritime, que vient de publier M. Hippolyte Dive, nous lisons sur Hugues et son invention les détails suivants :

« ..... Jusqu'à présent, la *gemme, résine molle,* coulait « au pied de l'arbre dans un auget primitif, façonné avec « de la terre et du bois, y était recueillie par le gemmier « avec son *palot,* pêle-mêle et confondue avec l'eau de la « pluie, avec le sable que le vent ou tout autre accident « y avait poussé. Ce système barbare fait place, en ce « moment, à un mode de cueillette que son inventeur a « eu bien de la peine à faire adopter et à propager, et qui « donne des résultats palpables excessivement avanta- « tageux.

« M. Hugues, frappé, il y a déjà vingt ans, des inconvé- « nients et des désavantages que présentait le gemmage « primitif, proposa de placer des récipients en poterie « sur les quarres du pin, pour y recevoir la gemme dans « toute sa pureté naïve. Ces récipients devaient être « accrochés à l'arbre au moyen d'une pointe ; un crampon « en métal, formant gouttière, recevait le produit à sa « sortie des vaisseaux sécréteurs du pin et le conduisait « forcément dans le pot.

« M. Hugues devait, comme tous les novateurs, comme « tous les inventeurs célèbres, suivre dans toutes ses « rigueurs l'application de l'inflexible et impitoyable loi « qui a toujours pesé en France sur les chercheurs. Nous « le disons à la douleur, et peut-être à la honte des deux « départements producteurs de pins, de la Gironde et des « Landes : l'inventeur, dont le moindre paysan de ces « contrées connaît et prononce le nom avec honneur, res- « pect et gratitude, est mort obscur et pauvre dans une « maison de la place Saint-Esprit, à Bayonne. Il ne put,

« de son vivant, faire adopter son système, dont les résul-
« tats assurent aux propriétaires près d'un cinquième
« de plus-value relativement à l'ancien mode de cueil-
« lette.

« Il est facile de comprendre et d'apprécier cette plus-
« value : je l'ai déjà dit, le gemmier prend tout ce qu'il
« trouve dans le *clot* — c'est ainsi qu'on dénomme l'auget
« dans lequel est reçu le produit — eau, terre, copeaux,
« feuilles, insectes, chenilles, taupes, mulots noyés ; tout
« est jeté dans la *quarte*, récipient de forme ronde ou car-
« rée, dont se sert le résinier pour porter, par doses frac-
« tionnées, ses *amasses* dans le *barque*, réservoir ménagé
« dans la terre pour y déposer la récolte de quelques
« milliers d'arbres.

« Aujourd'hui, le progrès remplace presque partout la
« barbarie ; la routine aveugle a reculé devant l'amélio-
« ration intelligente ; et bientôt le système Hugues aura
« été adopté par tous les propriétaires dont les plus hési-
« tants, les retardataires, seront déterminés par le besoin
« d'assurer aux produits du pin indigène la plus-value et
« la suprématie que leur a conquises, pendant les désas-
« treuses guerres des Etats d'Amérique, le défaut d'arri-
« vages des produits similaires étrangers ».

M. Barral ajoute :

« Nous croyons qu'il serait juste tout au moins de rechercher les membres de la famille de Hugues et de leur faire voter, par les Conseils généraux des Landes, de la Gironde et des Basses-Pyrénées, une récompense nationale. Il n'est pas bon que le souvenir de l'ingratitude du pays reste attaché à l'histoire d'un grand service rendu aux populations rurales ».

M. Pierre Hugues, qui avait survécu à son épouse,

Adèle-Henriette Godefroy, décédée à Bordeaux le 22 novembre 1840, a laissé deux fils : Victor-Lodoïs, artiste peintre, expert, restaurateur de tableaux, et Henri, ancien sous-officier, décédés à Paris depuis quelques années, ce dernier sans postérité. Victor-Lodoïs a laissé un fils et une fille : 1° M. Gustave Hugues, qui demeure actuellement (mai 1899), 38, rue de l'Alma, à Courbevoie (Seine) ; 2° Madame Boucher, née Hugues, demeurant 5 *(bis)*, rue Vallier, à Levallois-Perret (Seine).

C'est au domicile de M. Gustave Hugues, à Courbevoie, que j'ai remarqué le portrait de l'inventeur Hugues, peint par son fils Lodoïs, et que j'ai fait reproduire par la photographie.

En dehors de ses travaux ordinaires, M. Pierre Hugues s'occupait aussi activement des moyens d'améliorer la condition de ses semblables. C'était un homme de bien, un véritable philanthrope.

Le 15 juin 1848, il publia à Bayonne (imprimerie veuve Lamaignère), une brochure très intéressante, dédiée à l'Assemblée Nationale, intitulée : *Moyen de régénérer l'agriculture de la France et de procurer du travail à tous les bras inoccupés.* On y remarque des idées saines et justes, l'amour naturel qu'il ressentait pour ses frères.

V

Désirant faire consacrer le souvenir de M. Hugues, j'ai fait, le 7 janvier 1874, une communication à la *Société des Sciences et Arts de Bayonne,* présidée par M. Antoine d'Abbadie, membre de l'Institut, et que je terminais par ces mots : « Aujourd'hui, tous les propriétaires de pignadars ont adopté son système, et ils n'ont qu'à s'en féliciter, car leurs revenus ont augmenté dans une grande propor-

tion. Et cependant le zélé patriote Hugues est mort pauvre et oublié ! Tel est souvent le sort des hommes à grandes et utiles conceptions ! La ville de Bayonne pourrait réparer cet oubli et honorer la mémoire de cet homme de bien. Elle doit percer de nouvelles rues et établir des boulevards dans la section de Saint-Esprit ; qu'elle donne le nom de Hugues à l'une de ces rues ou de ces boulevards ; elle rendra ainsi justice à un bienfaiteur de l'humanité ».

L'*Avenir de Bayonne* (17 janvier 1874), dans un compte rendu de cette séance, ajoute :

« M. Cuzacq a parlé aussi du système ingénieux inventé par Hugues pour recueillir la résine qui découle du pin, en en perdant le moins possible. Son système, aujourd'hui généralement adopté, a fait gagner des millions aux Landais, mais Hugues est mort dans la misère. M. Cuzacq propose, avec raison, de donner son nom à une rue d'une des villes des Landes. C'est encore bien peu ».

J'extrais du procès-verbal de la séance du 21 janvier suivant, ce qui suit :

« La *Société des Sciences et Arts de Bayonne,* prenant en considération la communication faite par M. Cuzacq, a émis le vœu que le Conseil municipal de la ville de Bayonne sera sollicité de conserver la mémoire de M. Hugues, inventeur du récipient ou réservoir ascensionnel des gemmes de pin, invention qui a, comme on le sait, considérablement augmenté le produit des résines et la richesse des Landes, soit en donnant son nom à une des rues de Saint-Esprit, par exemple la rue des Graouillats, où cet inventeur est mort pauvre et oublié, soit par tout autre moyen que le Conseil jugera convenable.

« Cet extrait sera adressé à M. le Maire et il en sera fait part à M. Hugues fils ».

Dans la séance du 18 février 1874, le Conseil municipal de Bayonne donna un avis favorable. Voici un extrait du procès-verbal des délibérations :

« La *Société des Sciences et Arts de Bayonne*, reconnaissant les services rendus à l'industrie du pin par les découvertes du sieur Hugues, exprime le vœu que, pour honorer sa mémoire, son nom soit donné à l'une des rues de la ville.

« Le Conseil prend bonne note de la demande qui lui est adressée, en attendant qu'il puisse être procédé à un travail de revision reconnu nécessaire depuis longtemps, les mêmes noms étant répétés dans différents quartiers ».

En effet, quelque temps après, on donna le nom de Hugues à une rue donnant sur la place Saint-Esprit, où cet inventeur est mort.

M. Léonard Laborde, ancien rédacteur du *Progrès de la Chalosse*, littérateur et poète, qui est né à Saint-Esprit, dans la même rue Maubec où est mort Pierre Hugues, a consacré quelques belles pages à ce génie utile et bienfaisant, qui ont paru dans son journal le 7 novembre 1883 et qui ont été reproduites dans la *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes* (octobre 1884).

Il désirerait, comme M. Labarthe et moi, qu'on dressât une statue à Hugues. La région forestière des Landes, qu'il a enrichie, devrait se montrer reconnaissante en élevant à sa mémoire un monument, un cippe pareil à celui qu'on a élevé à Brémontier sur la dune de La Teste. Ce monument pourrait être placé sur la petite place publique du bourg de Tarnos, aux abords de la route nationale n° 10, de Bayonne à Bordeaux. Il serait situé près des lieux mêmes où Hugues a inauguré ses premiers essais.

M. Pallas, médecin à Sabres (1), qui s'est occupé avec ardeur de tout ce qui intéresse les progrès de l'agriculture dans les Landes, partageait aussi notre opinion. Il estimait qu'il y avait lieu d'ériger un monument public à Pierre Hugues. A cet effet, il désirait voir ouvrir une souscription et que la *Société Landaise d'encouragement à l'agriculture* prît l'initiative et nommât un comité d'organisation pour percevoir les souscriptions individuelles.

Je fais des vœux pour que cette combinaison réussisse, et je m'estime heureux d'avoir contribué, pour ma faible part, à tirer de l'oubli un homme de bien qui a droit à la reconnaissance des Landais.

P. CUZACQ (de Tarnos).

(1) M. Pallas est mort à Sabres le 24 juin 1889. Adjoint au maire et médecin des pauvres dans cet important chef-lieu de canton des Landes, il était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient. Il a emporté dans la tombe des regrets unanimes.

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

DEUXIÈME SÉRIE

I

LES TROUPES POLONAISES A BAYONNE SOUS L'EMPIRE

(SUITE)

« Je me rappelle avec satisfaction d'avoir, quelques semaines après, fourni à l'empereur l'occasion d'avoir de nous une meilleure opinion. Voici comment : Il y avait à peine quelques jours que Ferdinand VII se trouvait à Bayonne, quand un incendie éclata pendant la nuit dans la ville, en deux endroits différents. Le bruit se répandit que le feu avait été mis exprès par les Espagnols et que ce sinistre devait être le signal dont ils étaient convenus pour se ruer sur Bayonne, surprendre et tuer l'empereur à Marrac et ramener Ferdinand VII en Espagne. Cette même nuit, j'étais justement de service au château et logé avec mon peloton dans une auberge qui y faisait face (1). Je reçus l'ordre de me porter tout de suite, avec mes soldats, devant le palais, ce que je m'empressai de faire sur-le-champ, laissant mon trompette, que je n'avais pu parvenir à réveiller. L'empereur parut sur le perron, et

(1) Cette auberge existe encore sous le nom de l'*Estanquet*.

voyant mon peloton déjà en bataille et le sabre en main, il cria aux grenadiers et chasseurs de la garde, sortant de leurs tentes construites sur la pelouse : « — Allons, « vieilles moustaches, vous êtes encore sous vos tentes, « tandis que ces jeunes gens, qui n'ont pas encore de poil « au menton, sont déjà à cheval » Puis, s'approchant de moi :

« — Avez-vous des cartouches ? me demanda-t-il.

« — Non, sire.

« — Avec quoi me défendrez-vous donc si je suis attaqué ?

« — Nous avons des sabres, sire.

« — C'est bien.

« (Qu'avions-nous besoin de cartouches, les pierres de nos mousquetons étaient en bois).

« Puis, se rappelant sans doute notre maladresse et voulant se convaincre par lui-même de l'état présent de notre instruction, il se plaça à deux pas devant moi, en face de mon peloton, et me dit :

« — Faites ouvrir les rangs !

« L'empereur ainsi placé devant le poitrail des chevaux du premier rang, je courais le risque de le renverser. Cependant je ne perds pas la tête et je commande :

« — En arrière ! ouvrez vos rangs ! marche !

« Alors il passa entre les rangs, les fit fermer et monta au château. La demi-compagnie de grenadiers et de chasseurs et nous, passâmes plus d'une heure devant le palais, et ce n'est que lorsqu'on fut certain que l'incendie était un simple accident, que nous fûmes renvoyés à nos postes respectifs. Une heure après, le service de Sa Majesté m'apporta plusieurs paniers de vins et diverses provisions de bouche, avec ces mots : « L'empereur vous envoie de

quoi vous rafraichir ». Il y en avait tant que j'invitai mon capitaine Dziewanowski et les autres camarades qui bivaquaient dans le camp, à venir prendre part aux rafraichissements que l'empereur nous avait envoyés » (1).

Après le départ de Napoléon, les chevau-légers entrèrent en Espagne et firent l'action d'éclat que l'on connait, à Somo-Sierra ; ils repassèrent à Bayonne au commencement de 1809 et se distinguèrent à Wagram, après quoi leur régiment fut armé de lances à fanion cramoisi et blanc.

Ce n'est pas la seule cavalerie polonaise qui passa à Bayonne pendant le séjour de l'empereur. Le 30 mai, il faisait manœuvrer sur les glacis et voyait défiler le 1er régiment de lanciers de la légion de la Vistule, commandé par le colonel Kowpko, et qui était l'un des plus beaux corps de cavalerie qui se pût voir. « C'était un superbe et vaillant régiment, vieux soldats, vieux officiers. Klicki y remplissait alors les fonctions de vieux major. Le matin, avant le déjeuner, sur une vaste place au delà du jardin, l'empereur le passa en revue et lui commanda de se mettre en marche. Tous les mouvements furent exécutés avec la plus grande célérité et exactitude, et les officiers français déclaraient tous que, dans l'armée française entière, sans en excepter la garde, il n'y avait pas un régiment de cavalerie aussi beau et aussi vaillant.

« L'empereur ordonna d'inviter les officiers à un dîner qui fut copieusement servi dans le campement de l'esca-

(1) *Les Polonais à Somo-Sierra, en Espagne, en 1808. Rectification relative à l'attaque de Somo-Sierra, décrite par les historiens français. Manuscrit des opinions de Napoléon Ier émises à Sainte-Hélène.* Paris, Dumineray, 1854, in-8° (par le colonel Niegolewski). Il y a eu une deuxième édition en 1855. Reproduit par M. F. Masson dans *Aventures de guerre*. Paris, Bousod et Valadon.

dron de la garde polonaise. Le capitaine Dziewanowski et les officiers, parmi lesquels Krzyzanowski et André Niegolewski, originaires de la Grande-Pologne, faisaient les honneurs. Les soldats de notre garde recevaient les soldats sous les arbres où ils bivouaquaient. Les serviteurs de l'empereur préparaient tout. Nous nous amusâmes fort joyeusement jusqu'à la nuit » (1).

Tous les témoins oculaires sont unanimes pour faire les éloges de ce régiment de lanciers qui partit le lendemain pour Pampelune et dont les hauts faits devaient porter la terreur parmi les insurgés espagnols et leurs guérillas. L'uniforme de ce corps ne différait de celui des quatre régiments d'infanterie de la légion de la Vistule que par le czapska qui remplaçait le shako, et un pantalon bleu, à bandes jaunes, par-dessus la botte. « Les lanciers, dit le comte de Senfft, exécutèrent plusieurs fois leurs brillantes manœuvres devant le terrain de Marrac » (2).

Les lanciers furent remplacés à Bayonne par trois régiments de la première légion de la Vistule, du général Chlopicki, colonels Chlusowitz et Fondzielski. Leur uniforme se composait du kurtka bleu, collet, parements, revers et retroussis jaunes ; shako garni d'une plaque de cuivre en soleil, guirlandes blanches ; pantalon blanc collant ; demi-guêtres noires ; boutons blancs ; armement pareil à celui de l'infanterie française. Passés en revue par l'empereur, celui-ci ordonna à la garde à pied de leur offrir tour à tour à dîner. Les officiers reçurent les officiers, les soldats, les soldats. L'un de ces régiments partit pour

(1) Mémoires du général Chlapouski.

(2) Mémoires du comte de Senfft.

Pampelune, escortant trois pièces de 8, sept caissons, un obusier, quatre caissons. Total, quinze voitures » (1).

Cependant on fondait une deuxième légion de la Vistule qui ne devait se composer que de trois régiments d'infanterie et dans laquelle devaient être incorporés les Polonais prisonniers ou déserteurs ayant appartenu à l'armée autrichienne. Ces régiments furent dirigés sur Sedan, où ils commencèrent à recevoir l'éducation militaire, et envoyés ensuite à Bayonne pour entrer en Espagne. Un officier de l'un de ces régiments, ancien enseigne dans l'armée prussienne, le fameux général de Brandt, nous a laissé des Mémoires d'autant plus intéressants qu'il est passé par notre ville à diverses reprises et qu'il nous en fait une peinture exacte, ainsi que des pays qu'il a traversés. Mal vus en Allemagne, mais bien reçus en France, nos Polonais arrivent à Bordeaux où, tout en visitant les antiquités de la capitale de la Guienne, le jeune officier admire fort les beautés féminines de l'endroit : « Les minois éveillés à outrance des grisettes de la ville, charmantes sous le costume qu'elles portaient alors : le mantelet, la brassière de couleur voyante, le coquet petit bonnet de mousseline, contenant à peine une masse ondoyante de cheveux noirs.

« La marche à travers les Landes, en quittant Bordeaux, nous parut moins fatigante qu'on ne nous l'avait prédit. Ces terrains alternativement marécageux et sablonneux, ces forêts de pins, rappelaient à nos Polonais leur pays. La saleté des habitations, la tendance des habitants à boire outre mesure, complétaient l'illusion. Nous nous dirigions sur Bayonne par Roquefort et Dax.

(1) Correspondance de Napoléon, n° :4061.

« En traversant la France, nous avions à peine entrevu quelques uniformes. A Bayonne, en revanche, nous ne vîmes guère autre chose. Au faubourg Saint-Esprit, où nous fîmes halte pour prendre nos billets de logement, les militaires semblaient sortir de dessous les pavés : hôtels, cafés, restaurants en étaient pleins ; il fallait des prodiges d'énergie pour conquérir une côtelette ou une tasse de café. Le lendemain, ayant été commandé avec un détachement pour aller chercher des munitions, je tombai justement au milieu du déjeuner des ouvrières de l'arsenal ; je me crus transporté en plein sabbat. Elles étaient plusieurs centaines, la plupart jeunes, jolies, délurées, débraillées, causant, criant et gesticulant à qui mieux mieux. Au point de vue de la discipline, il me tardait que notre distribution de cartouches fût finie, car ces demoiselles trouvaient mes *jeunes sauvages* de leur goût et ne se gênaient pas pour le leur faire comprendre ».

Après avoir vu l'hôtel de l'Intendance, où avait logé Ferdinand VII, il ajoute :

« Une partie de nos hommes avait été envoyée à Biarritz ; je fus délégué pour leur porter un approvisionnement de soixante cartouches par homme. Je profitai de la circonstance pour visiter la fameuse *Chambre-d'Amour*, qu'ont chantée tant de poètes. L'empereur avait pris quelques bains de mer sur cette plage ; on me raconta que chacun de ces bains était accompagné d'une reconnaissance aquatique pour prévenir quelque surprise anglaise. Pendant tout le temps que Napoléon restait dans l'eau, un détachement de cavalerie de la garde éclairait la mer, en s'y avançant aussi loin qu'il était possible de le faire sans trop de péril.

« Après quelques jours de repos, nous quittâmes Bayon

ne et nous nous dirigeâmes à travers le pays basque sur Saint-Jean-Pied-de-Port, la dernière ville française. Il y avait là justement un dépôt de malades et de blessés de la division que nous allions rejoindre ; leur langage n'était pas des plus encourageants. Mais nous n'eûmes guère le temps de les entendre. Le lendemain, au point du jour, nous étions en marche, gravissant des rampes escarpées, rocheuses, sans autre verdure que quelques maigres touffes de buis. Bientôt nous franchissons le col légendaire de Roncevaux. Je m'imformai du célèbre paladin auprès de quelques gens du pays ; ils en savaient moins sur son compte que je n'en avais appris au collège » (1).

Ils vont tout droit au siège de Saragosse, et vers le mois de novembre passent encore à Bayonne les 4e, 7e et 9e régiments polonais (2).

Après la prise de Tortose, en 1810, la brigade polonaise de Chlopicki fut chargée d'escorter jusqu'à Bayonne les 9,000 hommes prisonniers qui en composaient la garnison. Quoique ce fût une dure marche, le but à atteindre, qui était quelques jours de repos dans une ville française, formait une véritable partie de plaisir pour ces braves soldats qui avaient été décimés à Saragosse et dans tous les autres sièges de cette terrible guerre. Ils n'eurent que deux jours avant d'aller se replonger dans la fournaise. « Nous faisions comme les marins, quand ils viennent dans leur pays après un voyage de long cours. Il se passa là des choses assez peu édifiantes, et les gens tranquilles ne dormirent guère pendant ces deux nuits, mais la majorité de la population voyait ces fredaines avec indulgence.

(1) Baron Ernouf. *Mémoires d'un officier polonais* (1808-1812).
(2) Correspondance de Napoléon, n° 14,426.

« Mon Dieu, disait-on, ces braves gens ont bravé la mort « à chaque instant, souffert les plus rudes privations « pendant des années entières. Dans quelques heures ils « vont reprendre cette horrible vie ; on peut bien les lais- « ser s'amuser un peu » (1).

Lorsqu'ils repartirent de Bayonne ils escortaient un convoi d'argent, on leur avait adjoint un régiment de gendarmes à pied, de formation nouvelle « beaux jeunes gens bien équipés, mais bien mal disciplinés. En sortant de Bayonne il y en avait au moins un bon tiers qui étaient ivres à ne pas se tenir ». La brigade rejoignit l'armée de Suchet après des aventures sans nombre, et fut assister au siège de Valence. Puis, comme toutes les troupes polonaises d'Espagne, elle fut rappelée en France au moment où Napoléon préparait sa campagne de Russie, dont la perspective ne paraissait guère plaire aux soldats polonais.

Nous terminerons cette étude rapide sur le passage de ces troupes dans notre pays en reproduisant deux anecdotes intéressantes, qui méritent d'être racontées.

Au moment où on quittait la frontière d'Espagne pour entrer en France, plusieurs soldats s'amusèrent, pendant une halte, à gravir des rochers pour jeter un dernier coup d'œil en arrière..... « L'un d'eux, parvenu à la cime de l'une de ces roches, qui lui faisait une sorte de piédestal, au lieu de se tourner vers l'Espagne, se tourna dans l'autre sens, abaissa ses *inexpressibles* et s'écria : « Voilà pour toi, maudit pays, qui as dévoré tant de mes camarades ! ». Ce singulier adieu trouva des approbateurs ; mais un capitaine de ma compagnie, nommé Smitt, qui n'aimait pas Napoléon, fit observer que ce soldat *s'était*

(1) *Souvenirs d'un officier polonais.*

trompé d'adresse, que ce n'était pas l'Espagne qui méritait une pareille apostrophe, mais celui qui l'avait mise dans la nécessité de se défendre..... »

« La rancune de cet officier contre Napoléon remontait à l'époque des événements de Bayonne (1808), et d'une revue que l'empereur y avait passée de notre régiment, arrivant de Cassel et entrant en Espagne. Ce jour-là, Napoléon sortait justement d'une entrevue avec les Bourbons. Aussi il était en voiture, contre sa coutume, et en grande tenue de cour, souliers fins, culotte et bas de soie ; avec tout cela d'une humeur massacrante. A propos d'un mouvement mal exécuté, il dit tout haut : « Le préfet de « Cassel a eu bien raison de m'écrire que messieurs les « officiers de ce régiment-ci ne faisaient autre chose que « de jouer aux cartes, et les soldats de se saouler, mais « j'y mettrai bon ordre ». Voyant un des chefs de bataillon qui, véritablement, se tenait assez mal sur sa monture, il lui dit d'un ton bourru : « *Vous voilà à cheval comme le prince Frédéric !* » Mais ce fut la compagnie Smitt qui fut la plus maltraitée. Il faut dire aussi que, par un malheureux hasard, les trois principaux officiers de cette compagnie composaient un ensemble assez disgracieux, sinon grotesque. Le capitaine était un tout petit homme maigre, le premier lieutenant plus maigre encore, mais d'une taille gigantesque, le second lieutenant aussi petit que le capitaine, mais rond comme une boule. L'empereur, après avoir regardé un moment ce trio, dit au colonel quelques mots à voix basse, que véritablement personne n'entendit. Mais ces jeunes officiers, qui n'aimaient pas Smitt, prétendirent que Napoléon avait ordonné d'envoyer les lieutenants au dépôt, et qu'après un instant de réflexion, il avait ajouté : « et le capitaine aussi ». Cette

histoire, vraie ou fausse, avait couru tout le régiment, et voilà pourquoi l'empereur Napoléon avait eu la malechance d'être pris en grippe par le capitaine Smitt » (1).

Les Polonais entrèrent en France par Urdos, et furent de là à Pau, où ils virent la maison de Bernadotte « cette gentille maisonnette à deux étages, avec ses trois fenêtres de façade et leurs jalousies vertes, le tout d'un aspect si placide et si modeste ».

Dans le Bordelais, ces braves soldats furent enchantés du bon vin et de l'accueil des habitants, aussi beaucoup d'entr'eux parlaient d'y revenir un jour. Hélas ! de ceux qui faisaient ce rêve en mars 1812, pas un seul peut-être n'a pu le réaliser. Moins d'un an plus tard, presque tous étaient morts.

---

(1) *Souvenirs d'un officier polonais.*

II

L'ARMEMENT DES BOURGEOIS ET DU PEUPLE

L'armement des habitants. — Les râteliers d'armes dans les maisons bourgeoises. — Armes de main. — Les épées, les arquebuses, les sabres. — Les armes de luxe. — Un document inédit.

L'armement des habitants de Bayonne nous arrêtera seulement au point de vue des armes leur appartenant en toute propriété et destinées au service de leur sécurité particulière. La plupart de ces engins ou « bastons » selon une expression, ne sont autre chose que des armes de guerre plus ou moins vieillies et démodées ; il ne s'agit pas ici des armes possédées par la ville, qu'elle achetait à grands frais pour les entasser dans ses arsenaux et les faire servir au moment opportun à préserver de tout péril sa vieille loyauté. Outre une nombreuse et puissante artillerie et un assortiment de projectiles et de munitions suffisant pour alimenter plusieurs sièges, la ville possédait encore plusieurs milliers d'armes de main.

« Il n'est pas indifférent, dit M. Babeau, de savoir comment les membres des diverses classes de la société étaient armés aux différentes époques de notre histoire. L'armement des individus indique le degré de civilisation et de sécurité dont ils jouissent : il peut être aussi l'indice de leur état social et politique. Quand les lois générales sont impuissantes à garantir le droit particulier, l'individu doit se munir d'armes suffisantes pour le faire respecter : le jour où la loi devient protectrice pour tous, il rejette les armes comme un fardeau inutile et ne les considère plus que comme un ornement ou une marque de distinction.

« A Troyes, dit le même auteur, les habitants assujettis,

sauf de rares exceptions, au guet et à la garde, se divisaient, au XVIe siècle, en hommes de fer et en hommes de pourpoint : les premiers, recrutés parmi les magistrats, les hommes de loi et les riches marchands, possédaient des armes offensives et défensives ; ils portaient la cuirasse et le morion ; les autres, pris parmi les artisans, étaient seulement armés de la hallebarde ou de la pique, parfois de l'arquebuse ou du mousquet » (1).

Il en était de même à Bayonne : les principaux officiers et un petit corps d'élite pris parmi les plus valides de la haute bourgeoisie, recevaient les armures complètes que la ville conservait avec soin, tandis que les compagnies de la milice étaient armées les unes de piques, de demi-cuirasses et de morions, les autres d'une rondache, d'une épée, d'une couleuvrine à main ou bien d'une arbalète.

Toutefois, l'habitude de porter les armes, les habitants de Bayonne ayant reçu ce droit par la faveur toute spéciale de plusieurs rois, — et aussi le besoin de songer à leur sûreté personnelle — (non dans la ville où la police paraît, même au XVIe siècle, avoir été assez bien faite, mais à la campagne, ou bien au cours des longs et dangereux voyages au milieu de pays presque déserts) — avaient été cause que la plupart des citoyens conservaient avec soin dans leurs maisons des armes de toute espèce, chacun adoptant plus facilement celles dont le maniement lui était plus familier. Les commissaires chargés de veiller à la conservation des arsenaux de la cité ne se fussent pas cru autorisés à distraire une seule de ces armes appartenant à la ville, pour une cause personnelle, qu'elle

(1) Babeau. *L'armement des nobles et des bourgeois au XVIIe siècle dans la Champagne méridionale.* — *Revue Historique*, 1884, juillet-août.

qu'elle fût, et nul ne se fût avisé de les dérober, car les peines les plus sévères existaient contre ce genre de détournement.

Il y avait dans chaque maison, le plus souvent dans la cuisine, un râtelier bien en vue, sur lequel se trouvaient, rangées en bel ordre, les armes les plus diverses. L'armement des Bayonnais paraît avoir été conçu selon leurs aptitudes plus ou moins développées. On rencontre tantôt des arbalètes *(balestes)* de construction souvent différente, des épées *(espades)* quelquefois à deux mains, des piques, des lances, et jusqu'à des armes à feu.

Les armes de main se subdivisaient en armes de jet et armes de hast. Parmi celles-ci les plus communes sont les lances et les piques, et on trouve quelquefois chez certains bourgeois jusqu'à une douzaine de ces dernières ; ce sont aussi les plus économiques et les plus faciles à manier. Il y avait du reste à Bayonne une corporation qui s'occupait spécialement de la fabrication des bois de lances : c'étaient les avironniers ou hasters *(abirouers ou asters)*. Puis venait la hallebarde avec son large fer de hache, quelquefois découpé et repercé d'une manière fantastique ; la guisarme paraît avoir été moins répandue, car nous n'en trouvons que d'assez rares spécimens : c'était un long fer en forme de faux, avec une seconde pointe excessivement aiguë, à peu de chose près une gaffe démesurée ; nous ne ferons que signaler les haches d'armes, les javelines *(jabeline)*, les petits dards *(dardots)*, qui devaient servir plus particulièrement pour la chasse, ainsi qu'un engin qui se retrouve dans presque tous nos inventaires sous le nom de *porqueyre*, et qui n'est autre chose qu'un court épieu de chasse. Nous arrivons enfin aux épées, qui paraissent avoir formé la partie la plus

répandue de l'armement des Bayonnais. Les habitants ayant même le droit de porter des armes à feu ne savaient faire un pas sans avoir une épée ou un estoc sur la cuisse. On en rencontre différentes variétés, telle que l'épée proprement dite *(espade)*, des épées à deux mains, dont le maniement exigeait une grande force corporelle, et dont l'escrime, toute spéciale, était à peu près semblable à celle du bâton actuel avec, toutefois, un plus grand nombre de coups de pointe ; des estocs à la lame courte, épaisse au talon et très acérée ; des épées espagnoles, qui devaient donner naissance à la rapière, munies de leur brillant ceinturon et de leur dague ; enfin une sorte de petit sabre droit appelé *machico*, et qui ne peut être autre chose que le *machete* espagnol.

Parmi les armes de jet, on rencontre dans presque tous les inventaires des arbalètes et de hacquebutes qui étaient aussi connues sous le nom de couleuvrine à main, et quoique, d'après Viollet-le-Duc, le vieux mot *arquebuse, hacquebute, harquebusse, haquebuse,* peut tout aussi bien s'appliquer à une arbalète munie d'un tube qu'à un petit canon portatif, il faut entendre, par l'engin dont nous retrouvons la trace dans nos inventaires, une arme à feu, puisque chacun d'eux y est accompagné d'une baguette à charger, en gascon *carguedey*. La construction de ces armes avait fait des progrès, car elles commençaient à porter sur le côté droit une sorte de batterie garnie d'une mèche allumée qui faisait partir le coup.

Les armes les plus diverses se trouvent à la fois chez plusieurs de nos bourgeois, et non pas seulement par unité ; quelquefois aussi des armures et des épées y sont laissées en gage. Ainsi chez Jehan de Prat, on distingue successivement : un corps de cuirasse, deux gantelets,

deux salades, une épée courte, un *machico* ou machete, trois épieux de chasse ou lances porqueyres, une hallebarde, des pavois, etc. Chez Thomassot Odart nous trouvons une hacquebute et trois fourchettes (pinces), une arbalète à pied de biche, dix halecrets, qui appartiennent à ce qu'il paraît à l'arsenal de la ville et à différentes personnes, deux hallebardes et une guisarme. Étant admis que chacune de ces armes représentait une assez grande valeur, on conçoit qu'il fallait qu'elles fussent d'une réelle utilité pour que chacun conservât dans sa demeure des moyens propres, mais coûteux, à repousser toute attaque de nuit et de vive force.

Pendant le XVIe siècle, la manie des armes est devenue chose si invétérée chez les bourgeois bayonnais, que le chanoine Jean de Mondaco possède une épée, une arbalète et un halecret muni de brassards. A partir de 1600, on voit disparaître peu à peu les armes défensives et augmenter dans une proportion très notable les armes à feu. En 1676, Pierre Desclaux a, dans un râtelier placé contre la muraille, deux épées avec leurs baudriers, un mousquet avec sa bandoulière de maroquin, où se trouvaient les charges toutes préparées dans des étuis en cuir noir, et une hallebarde. Arnaud de Larralde, vice-sénéchal des Lannes, possède six fusils et mousquetons, trois paires de pistolets et même deux petits canons de fonte dont nous ne pouvons nous expliquer la provenance ; un simple tillolier a un demi mousquet, une épée et une pertuisane, un garde du duc de Gramont a, dans un râtelier et rangé en bel ordre, deux vieux mousquets, un mousqueton, une hallebarde, deux épées ayant les poignées en fil d'argent, un ceinturon de buffle, deux baudriers, dont un de maroquin noir, une paire de pistolets avec leurs fourreaux de cuir piqués d'argent.

A partir de 1720 environ, on ne trouve plus que des armes de luxe, telles que des fusils de chasse ou des épées à poignées d'or, d'argent ou de vermeil. Ainsi nous signalerons des couteaux de chasse au manche noir ou bien garni en argent niellé, des épées argentées et dorées damasquinées en or, des épées à garde d'acier repercées à jour, des épées d'enfant argentées, un couteau garni d'argent aché à manche bleu et noir, des pistolets dont les chiens sont garnis en argent, les canons damasquinés, d'autres à deux coups, des épées d'argent, dont les fourreaux sont en argent, en maroquin ou en galucha, soutenues par des ceinturons de soie brodés de diverses couleurs. L'arme n'est plus qu'une parure qu'il devient facile d'enlever aux nobles et aux bourgeois, et dont ils ne se soucient plus par la suite, parce qu'elle a cessé d'être pour eux le signe et la garantie de l'autorité.

×

Lettres patentes du roy Louis XIII portant permission aux habitants de Bayonne de porter des armes à feu dans la ville et le gouvernement.

18 mai 1611

(Archives de Bayonne, EE. 3, 66)

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à nos amez et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de Parlement à Bordeaux, sennéchal des Lannes ou son lieutenant, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il apartiendra, salut. Nos très chers et bien amez les lieutenans en la mairerie, eschevins, conseil, manans et habitans de notre ville de Bayonne, nous ont fait remonstrer que les Roys nos prédécesseurs ayant reconnu qu'il étoit important au bien de

cet estat et au repos de la province de Guienne, de conserver soigneusement la dite ville de Bayonne, qui est frontière et l'une des principales entrées de ce royaume du côté des Espagnes, et qu'à cet effet il étoit nécessaire que les habitans d'icelle fussent duitz et exercez au fait des armes, pour être prêts à toutes occasions, tant en tems de paix que de guerre, et s'opposer aux surprises et efforts que les ennemis de cette commune pourroient entreprendre contre ladite ville, leur auroit permis et accordé, même notre très honoré seigneur et père, le grand roy Henry de très heureuse mémoire, que Dieu absolve, par ses lettres patentes du douze février mil six cens deux, d'user et porter toutes sortes d'armes à feu, tant en ladite ville qu'en l'étendue du gouvernement d'icelle et au pays de Labourt, ce qui auroit si heureusement succédé, que par la vigilance desdits habitants et l'adresse au fait des armes que cet exercice leur auroit apporté, ils se seroient maintenus et conservé fidèlement ladite ville en l'obéissance de cette couronne, contre plusieurs efforts et entreprises qu'on auroit dressé pour la surprendre ; mêmement, en ces dernières guerres, que si cet exercice leur estoit interdit cy après, au moyen des dernières défenses faites par nostre dit feu seigneur et père et nous, depuis notre avènement à cette couronne, cette discontinuation les affoiblissoit tellement que ladite ville seroit mal gardée et en danger d'être surprise, ce qui les a fait revenir à nous, pour nous suplier très humblement leur pouvoir et déclarer notre intention pour le port et uzage desdites armes à feu, ainsy qu'ils ont toujours fait. A ces causes, désirant leur subvenir en cet endroit, en considération de la fidélité et affection qu'ils ont toujours porté au service de cette couronne, et leur donner moyen d'y continuer et conserver ladite ville en notre obéissance, s'opposer à tous mauvais desseins qu'on pourroit entreprendre sur icelle, au préjudice de notre service et du repos de toute la province, après qu'il nous est aparu par les pièces cy attachées, sous le contre scel de notre chancellerie, de la permission octroyée

par les Roys Charles IX et de notre dict feu seigneur et père, auxdits habitans, du port et usage desdites armes à feu, de l'avis de notre conseil, et de notre pleine puissance et autorité royale, avons auxdits supplians permis et octroyé, permettons et octroyons, voulons et nous plait, qu'ils puissent et leur soit loisible d'uzer et porter toutes sortes d'armes à feu, et s'y exercer tant dans ladite ville et jurisdiction que en tout le gouvernement d'icelle et pays de Labourt, tout ainsi qu'ils ont cy devant fait, sans qu'au moyen des susdites défenses il leur soit fait, mis ou donné aucun trouble ny empêchement, les ayant à cette fin, de notre grâce spéciale, exceptez et dispensez, exceptons et dispensons desdites deffenses que nous avons pour leur regard seulement, en tant que besoin est ou seroit, levées et otées, levons et otons par ces présentes, pourvu toutefois qu'ils ne portent les armes à feu, allant par pays, sinon seulement en l'enclos de ladite ville de Bayonne, gouvernement d'icelle et pays de Labourt sy voulons et vous mandons, que de notre présente permission et de tout le contenu cy dessus, vous faites et souffriez jouir et user lesditz suplians pleinement et paisiblement, sans leur faire ni permettre qu'il leur soit fait, mis ou donné, aucun trouble ny empêchement, au contraire, car tel est notre plaisir, non obstant tous édits, règlement, deffenses et quelconques lettres à ce contraire. Donné à Paris, le dix huitième jour de may, l'an de grace mil six cens onze, et de notre règne le second. Ainsy signé, Louis, et plus bas, par le Roy : la Royne régente sa mère, présente, Phelypeaux et scellé du grand sceau.

III

UNE CAMPAGNE DE FRANÇOIS Ier DANS LES BASSES-PYRÉNÉES

François Ier à Bayonne. — Campagne de 1511. — Préparatifs de défense. — Formation de l'armée. — Entrée en Navarre. — Prise de Burguette. — Fautes de l'armée française. — Arrivée du duc d'Albe à Pampelune. — Le duc d'Angoulême commandant en chef. — Devant Saint-Sébastien. — Siège de Pampelune. — Levée du siège. — Un échec

François Ier vint à Bayonne à deux reprises différentes. La première en 1512, comme duc d'Angoulême, commandant une armée chargée de reprendre la Navarre aux Espagnols, la seconde fois au retour de sa captivité de Madrid. Nous nous occuperons de ce passage dans une étude prochaine, ne voulant, dans les lignes suivantes, que raconter sa courte et terrible campagne dans les Pyrénées.

En 1511, la ville de Bayonne avait eu une nouvelle alerte. Ferdinand, roi d'Aragon, s'était ligué avec Henri VIII d'Angleterre contre le roi Louis XII, et une armée anglaise ayant débarqué à Saint-Sébastien, on eut de vives craintes pour Bayonne. Le duc de Longueville, gouverneur de Guienne, ordonna plusieurs travaux de défense, et fit démolir en partie le faubourg de Tarride. Toutefois, l'orage devait aller fondre l'année suivante sur la Navarre, troublée par les interminables querelles des Gramont et des Beaumont, et dont le roi Jean d'Albret avait embrassé le parti de la France. Le duc d'Albe entra en Navarre avec deux mille cinq cents chevaux et six mille hommes de pied et soumit presque sans résistance toute la partie située en Espagne. Déjà il avait franchi les Pyrénées, et venait de réduire Saint-Jean-Pied-de-Port, lorsqu'une armée française, sous les ordres de François,

duc d'Angoulême, arriva sur la frontière au moment où le comte d'Orsay, qui commandait l'armée anglaise, outré de se voir joué, leva l'ancre et, sans attendre les ordres de Henri VIII, retourna dans son île.

De l'ensemble des troupes françaises et des Navarrais qui avaient rejoint leur roi détrôné, on forma trois corps d'armée. L'un commandé par François de Valois, duc d'Angoulême, héritier présomptif du trône de France ; le second, par Charles de Bourbon, duc de Montpensier, depuis connétable de Bourbon : Valois n'avait que dix-huit ans, Bourbon vingt et un. Le troisième corps fut donné au roi de Navarre pour reconquérir son royaume, tandis que les deux autres devaient aller opérer en Guipuzcoa, et le duc de Longueville contenir la Guienne.

Personne ne pouvait mieux connaître les nombreux chemins et sentiers des Pyrénées que le roi de Navarre. Il était fort éloigné de vouloir se jeter sur le camp retranché du duc d'Albe, alors à Saint-Jean-Pied-de-Port, dont il avait fortifié les abords de manière à n'en pouvoir être délogé. Jean se contenta de laisser devant lui quelques troupes pour le tenir en éveil, et marcha sur la Navarre avec le reste de son armée. Elle se composait de sept mille Navarrais, mille Allemands et trois mille cavaliers choisis. Le sire de La Palice y remplissait les fonctions de lieutenant général. Le roi se dirigea entre le val d'Aezcoa et celui de Roncal, par des passages où jamais corps de troupe n'avait été engagé ; il traversa les Pyrénées par le point qui paraissait le plus inaccessible, et tomba sur Burguette, près de la frontière (1). Par une sorte de pres-

(1) Burguette, en Navarre, évêché de Pampelune, a environ 200 habitants et est situé dans une plaine spacieuse, au pied des Pyrénées. Le village touche, au Nord, au territoire de Roncevaux. La distance de Pampelune est de 9 lieues.

sentiment sans doute, Ferdinand avait fait mettre cette place en état de résister longtemps, et lui avait donné pour commandant le brave Valdez, capitaine de ses gardes. La Palice comprenait combien le temps était précieux ; il réunit toute l'artillerie de l'armée sur un seul point, battit la place sans relâche, ouvrit une brèche étroite et ordonna l'assaut. Il avait fait mettre pied à terre à sa cavalerie et échelonner ses troupes de manière à pouvoir successivement se remplacer et reposer ainsi les colonnes fatiguées. Le combat fut long et meurtrier ; il dura huit heures. Mille assiégeants tombèrent sur la brèche et dans les fossés du fort. A la fin il fut emporté : tout ce qui restait de la garnison fut passé au fil de l'épée, et ce ne fut qu'à grand'peine que La Palice parvint à sauver la vie à Valdez.

Si en ce moment le roi de Navarre, se repliant sur sa gauche, s'était brusquement porté sur Roncevaux, qu'il touchait, puisque cette abbaye célèbre n'est qu'à une lieue de Burguette, il coupait les vivres au duc d'Albe et le privait de toute communication avec la Navarre. Le duc devait tirer toutes ses munitions de Pampelune, par Saint-Jean-Pied-de Port, et les envois à dos de mulet qu'on lui faisait chaque jour passaient forcément par les défilés de Roncevaux et par l'étroite gorge de Valcarlos. Alors, le duc, pris par la famine, aurait eu Longueville et son armée en tête, celle de Jean d'Albret sur ses derrières, les sommets et les contreforts des Pyrénées pour le bloquer sur ses flancs. Force lui eût été de se rendre à discrétion ou de mourir misérablement. Trois ou quatre jours l'auraient réduit, et la guerre se fut terminée sans autre effusion de sang.

Le duc d'Albe avait été avisé de l'issue du combat de

Burguette, par deux soldats échappés au massacre de la garnison. Il sut que le roi s'était placé en observation, avec le dessein de faire reposer ses troupes toute la nuit et toute la journée du lendemain. Aussitôt le duc décampa furtivement, laissant derrière artillerie et bagages, et se porta à marches forcées sur Pampelune. Sa présence y était d'autant plus urgente, qu'il y trouva la presque totalité des habitants chaudement portés pour le roi, qui s'y était fait annoncer. Le lieutenant de Ferdinand rappela aussitôt ses troupes, désormais inutiles, qu'il avait laissées à la garde des passages de la montagne, et fit camper toute son armée sous le canon de Pampelune.

La grande faute était d'avoir divisé l'armée auxiliaire et laissé le roi de Navarre, auquel appartenait le premier rôle dans ce drame imposant, avec un secours restreint, tandis que le plus grand nombre et la fleur des soldats les plus aguerris et les plus intrépides que la France eût encore vus réunis étaient détachés sous le commandement d'enfants, princes du sang si l'on veut, mais trop jeunes, trop fiers de leur naissance, indociles, présomptueux comme leur âge, et refusant les avis de l'expérience. C'était un hommage rendu à la valeur si connue des Guipuzcoans, que de leur opposer ce qu'il y avait de meilleurs guerriers, nous en conviendrons : il y a plus, c'était même nécessaire. Mais cette diversion manqua son effet. Le roi catholique, confiant dans la bravoure de ces montagnards et leur indépendante fierté, les abandonna à eux-mêmes et ne détacha pas un homme de son armée de Navarre.

On se trompa encore dans une autre combinaison en ce que les Navarrais, qui tous seraient venus se presser autour de leur roi, s'ils l'avaient vu suivi d'une force suffisante, hésitèrent en ne voyant autour de lui qu'un simple noyau.

Le duc d'Angoulême, comme héritier présomptif de la couronne, commandait en chef : nous avons dit qu'il n'avait que dix-huit ans. Le sire de Lautrec, après la destruction d'Oyarzun, Renteria et Hernani, fut chargé du siège de Saint-Sébastien. Fontarabie, ses créneaux et sa garnison avaient été laissés en arrière légèrement. Toute la noblesse guipuzcoane, partie de celle de Biscaye, avec un nombre considérable d'hommes des milices, s'étaient enfermés dans Saint-Sébastien. Ils élurent pour chef Ayala, vétéran de toutes les campagnes de son époque. Le vieux chevalier instruisit, dressa lui-même son monde, et en fit promptement des soldats consommés (1). L'armée française s'était d'abord placée sur la petite montagne de Oniamendi, située à trois quarts de lieue de Saint-Sébastien, s'approcha enfin des murailles et fit le siège régulier. Les assiégés abandonnèrent tout d'abord aux flammes 166 maisons des faubourgs, afin que l'ennemi ne puisse y loger. Aussi le huitième assaut livré par Lautrec fut-il repoussé comme le premier, avec tant de vigueur et de succès, que le siège fut levé le 19 novembre 1512 (2).

Depuis que l'armée française était en Navarre, la plupart des villes qui étaient tombées sous le joug des Castillans avaient été reprises, non sans combat. Ce fut après la belle défense que fit Don Ramire de Vaquedaño, que le duc d'Angoulême songea à envoyer Lautrec et sa

(1) D'après l'*Histoire de Saint-Sébastien*, par A. de Camino y Orella, la place était commandée par D. Juan d'Aragon, petit-fils du roi catholique, qui se trouvait de passage pour les Flandres, de concert avec D. Juan de Lanuza. (*Euskal-Erria*, 1889, p. 125).

(2) Le 22 mars 1514, la reine Jeanne la Folle récompensa richement la province par deux cédules datées de Madrid, lui faisant don de 64,000 maravédis sur les rentes de Ségura et de Saint-Sébastien.

division renforcer le roi Jean, occupé au siège de Pampelune.

Les assiégeants s'étaient déjà emparés des faubourgs et des monastères des Filles de Sainte Claire et de Sainte-Engrace. Après la prise de Tafalla, de Tudèle et du château de Tiebas, la ville fut resserrée plus étroitement. Des travaux d'approche furent faits du côté de la porte de Saint-Nicolas, et de nombreuses escarmouches eurent lieu en cet endroit. Les diverses défenses de la place avaient été délivrées aux meilleurs officiers, et parmi les travaux les plus considérables, on citait les retranchements du capitaine Fonseca, qui avait été chargé de la partie de la courtine qui s'étendait de l'église Saint-Jacques à la porte Saint-François, où il avait fait élever une redoute de terre et de poutres entrelacées pour le garantir des coups de l'artillerie. Un autre capitaine, Pedro Lopez de Padilla, avait fait élever un cavalier entre la rivière de Nave et la muraille de la ville, qui prenait, grâce à sa situation, de grands commandements dans la campagne.

Le jour de Sainte Catherine, le canon des batteries assiégeantes tonna sans discontinuer, et fit une brèche qui fut considérée aussitôt comme praticable : on se prépara par conséquent à donner l'assaut. Les Béarnais, Bigourdans, Gascons, ceux du pays d'Armagnac, de Tartas et de Foix, tous sujets du roi de Navarre, formaient la première colonne. Les Français et les Allemands de La Palice devaient les soutenir de près. Afin de défendre ses murailles éventrées par les projectiles, le duc d'Albe donna la charge d'un quartier au grand commandeur de Saint-Jacques, don Ferdinand de Vega, un autre au grand trésorier Fonseca, et retint le troisième pour lui, tout en ménageant au centre de la ville un corps de réserve, tant

pour secourir les troupes engagées que pour tenir en bride les habitants.

Bientôt trois cents Gascons, soutenus par une colonne allemande « donnent de cul et de teste » (1) et gagnent la muraille sur laquelle s'engage un combat corps à corps. Une tour, qui avait été fort ébranlée par l'artillerie de l'assiégeant, s'écroule avec fracas sur les Espagnols, enterrant sous ses débris le commandeur de Saint-Jacques, le colonel Villalsen et Pierre Maurigraz. Mais rien ne put abattre le courage des assiégés, et les colonnes d'assaut furent obligées de se retirer, laissant un grand nombre des leurs étendus dans le fossé, et deux enseignes entre les mains des Espagnols.

Enfin la faiblesse causée par la famine qui régnait dans le camp des assiégeants les obligea à lever le siège. On savait d'ailleurs que le duc de Naxera arrivait avec 15,000 hommes levés en Biscaye, Navarre et Rioja. Ce dernier arriva devant la capitale de la Navarre le 1er décembre, le lendemain du jour où l'armée royale, épuisée, réduite et battue, avait décampé. Il ne voulut pas la poursuivre, et refusa la bataille que La Palice lui fit offrir par un roi d'armes.

En voyant ce refus, les Français, qui n'étaient pas assez forts pour emporter la ville de Pampelune, surtout en présence d'une armée d'observation, commencèrent leur retraite par le château de Maya. L'armée, formée en avant-garde et corps de bataille, gagna l'entrée des montagnes. Le jour suivant, ils revinrent devant Pampelune, leurs lignes formées et leurs enseignes déployées, pour essayer d'engager le combat avec les Espagnols. Le même

(1) Favyn.

jour, le duc de Naxera entra à Pampelune, où il fit aussitôt réparer les murailles et jeter les premiers fondements d'un château destiné à maîtriser les habitants.

Voyant que toutes leurs offres de bataille ne menaient à rien, les Français se mirent définitivement en retraite. Ce fut lorsqu'ils passèrent les Pyrénées que les milices du Guipuzcoa, conduites par deux de leurs capitaines, les seigneurs de Gongore et de Lizare, donnèrent avec ensemble sur l'arrière où se trouvait l'artillerie, escortée par les Allemands. Ils les atteignirent non loin de Velate et d'Elizondo, et profitant du premier moment de surprise, ils firent beaucoup de butin. Ils prirent même douze pièces de canon, qu'ils transportèrent jusqu'à Pampelune, dans le château duquel on les voyait encore au commencement du siècle dernier. En mémoire de la vaillance de ces soldats, le roi Ferdinand permit à la province de Guipuzcoa de porter dans ses armes : d'azur aux douze pièces de canon d'or, telles qu'elles sont encore aujourd'hui. Cette échauffourée eut lieu le jour de Sainte-Luce, 13 décembre. Ainsi, dit l'annaliste de la maison de Navarre « en mesme année fut conquesté le royaume de Navarre par les Espagnols, reconquis par les François et perdu de rechef par le roy de Navarre, duquel royaume fut estably vice roy le duc d'Albe, qui l'avoit vaillamment maintenu contre les François » (1).

On a vu que pendant cette campagne le duc d'Angoulême, plus tard François Ier, ne joua qu'un rôle bien effacé. Il fit un séjour à Bayonne où il logea au Château-Vieux, en attendant la concentration de l'armée et pendant que le duc de Longueville, gouverneur de Guienne, donnait des ordres multipliés pour la défense de la ville.

(1) Favyn.

En effet, les alarmes avaient été chaudes et répétées pour la ville de Bayonne. La pointe hardie poussée par le duc d'Albe jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port avait fait trembler les habitants pour leur sécurité, et la présence d'une armée anglaise à Saint-Sébastien leur avait donné fort à penser. Le duc de Longueville fit démolir la plus grande partie du faubourg de Tarrides, déjà bien maltraité par le siège de 1451, et régla la disposition des gardes bourgeoises, qui mettaient depuis longtemps beaucoup de relâchement dans leur service. En même temps, de l'artillerie et des munitions qui avaient servi à former le parc de siège de Pampelune et qui étaient entrées à Ustaritz, furent envoyées à l'arsenal où elles durent servir plus tard pour une nouvelle campagne que nous aurons l'occasion de raconter dans une étude prochaine. Quant à François, il devait encore revenir à Bayonne, mais bien longtemps après, et au retour de sa longue et dure captivité de Madrid (1).

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

---

(1) Archives Municipales de Bayonne, BB. *Registres Gascons*, 2 vol. in-4°, t. I. Nombreuses pièces relatives aux mesures de défense de la ville de Bayonne.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS

DE

BAYONNE

Séance du 6 Décembre 1898

Présidence de M. F. BERGERET

Présents : MM. Bergeret, Dr Delvaille, grand-rabbin E. Lévy, Hiriart, Larralde, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire présente, au nom de M. H. Léon, un travail ayant pour titre : *Impressions d'une marche dans la vallée de Venasque.*

M. Ducéré lit une étude ayant pour titre : *Les troupes polonaises à Bayonne sous l'Empire.*

Après un échange de vues entre les membres présents, il est décidé que dans une des prochaines séances il sera fait un compte rendu de la situation financière de la Société, et qu'il en sera fait mention dans l'ordre du jour sous le titre de : *Modifications aux statuts.*

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 10 Janvier 1899

Présidence de M. F. BERGERET

Présents : MM. Bergeret, Hiriart, Delvaille, Ducéré.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Les membres présents se sont entretenus de sujets relatifs au bon fonctionnement de la Société.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 7 Février 1899

Présidence de M. F. BERGERET

Présents : MM. Bergeret, Le Beuf, Hiriart, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Est reçu après vote comme membre titulaire :

M. Pierre Dhiriart, présenté par MM. Cuzacq et Yturbide.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Séance du 6 Mars 1899

Présidence de M. F. BERGERET

Présents : MM. Bergeret, Larralde, Iturbide, Hiriart, de Serres, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont reçus après vote comme membres titulaires :

M. Lœwy d'Abartiague, présenté par MM. Bergeret et Ducéré.

M. Pourquié, présenté par MM. Ragon et Ducéré.

M. Labille, avocat, à Saint-Jean-de-Luz, présenté par MM. Ragon et Ducéré.

M. Vermis-Durieux, de Bayonne, présenté par MM. Ragon et Ducéré.

M. le Président informe la Société qu'il a reçu une lettre de M. Legrand, député des Basses-Pyrénées, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, lui annonçant que M. le ministre de l'instruction publique a attribué à la Société une allocation de cent francs.

M. le Secrétaire donne un compte rendu de l'état actuel de la Société et de ses projets pour l'avenir. Il est décidé que pendant un certain temps et par mesure d'économie le *Bulletin* sera réduit à trois feuilles d'impression par trimestre ou douze feuilles par an. Le tirage délivré gratuitement sera aussi réduit de 50 exemplaires à 25.

M. de Serres entretient la Société de projets divers qu'il se propose de développer plus longuement dans des séances ultérieures.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 4 Avril 1899

Présidence de M. F. BERGERET

Présents : MM. Bergeret, de Serres, Hiriart, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de Serres fait part à la Société de quelques projets relatifs à des travaux à exécuter à Bayonne et se propose de revenir plus amplement sur ce sujet.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 9 Mai 1899

Présidence de M. MANECY

Présents : MM. Manecy, Hiriart, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, il est décidé que, comme pour les années précédentes, il n'y aura pas séance dans les mois de juillet, août et septembre.

La séance est levée à 6 heures.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS DE BAYONNE

FONDÉE EN 1873

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1899

Bureau

Président.....	MM. X.
Vice-Président.....	LE BEUF.
Secrétaire.....	DUCÉRÉ.
Trésorier.....	RAGON.

Membres Titulaires

MM. Amyot, avoué-licencié, à Bayonne.
Bergeron, juge de paix, à Soustons.
Bernadou (Charles), négociant, à Bayonne.
Biraben (V.), conseiller municipal, à Bayonne.
Bocher, au château *Caradoc*, à St-Étienne, Bayonne.
Bonnat (L.), membre de l'Institut, à Paris.
Bonnecarrère (J.), propre, à St-Étienne, Bayonne.
Brandéis (le Dr), à Bayonne.
Campan, pharmacien, à Bayonne.
Cantéro, à Bayonne.
Cantin, à Sordes.
Caro-Delvaille (Mme), à Bayonne.
Castencau (A.), négociant, à Bayonne.
Cenoz (F.), à Bayonne.
Chagé (l'abbé), curé à St-Étienne.
Chambre de Commerce de Bayonne.

MM. Corrèges (Ferdinand), à Bayonne.
Croste (Th.), à Bayonne.
Cuzacq, géomètre, à Tarnos.
Daguerre-Dospital (A.), à Séville.
Dagrant (G.-P.), à Bordeaux.
Daguenet, notaire, à Bayonne.
Daguerre (J.), à St-Pierre d'Irube.
Delvaille (le docteur C.), à Bayonne
Demolon, pharmacien, à Bayonne.
Détroyat (Arnaud), à Bayonne.
Diharce (C.), à Bayonne.
Diriart (P.), propriétaire, château de *Saubès*, à Tarnos.
Dolhats, à Bayonne.
Dours (L.), à Bayonne.
Dubarat (l'abbé), aumônier du Lycée, à Pau.
Du Sérech de Saint-Avit, directeur des douanes, à Bayonne.
Dubruty (le docteur), à Bayonne.
Ducazau, ingénieur de la ville de Bayonne.
Ducéré (Edouard), sous-bibliothécaire archiviste adjoint, à Bayonne.
Dumontel, maire, à Boucau.
Duverdier, notaire, au Havre.
Duverdier, receveur des finances, à Bayonne.
Etcheverry (L.), propriétaire, à St-Jean-le-Vieux.
Fonsèque (R.), à Bayonne.
Foy (Edmond), Président de la Chambre de Commerce, à Bayonne.
Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.
Gentinne (Jules), à Bayonne.
Gommès (Armand), banquier, à Bayonne.
Guichenné (L.), avocat, à Bayonne.

MM. HAULON (S.), sénateur des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
HERVÉ (le général), à Bayonne.
HILL JAMES (lieutenant-colonel), à Londres.
HIRIART (Léon), bibliothécaire archiviste de la ville de Bayonne.
HOURQUET (E.), libraire, à Bayonne.
HURT, à Saint-Étienne.
INCHAUSPÉ (E.), à Bayonne.
IRIBARNÉGARAY (B.), à Bayonne.
ITHURBIDE (Charles D'), négociant, à Bayonne.
JAURGAIN (J. DE), à Mauléon.
JOLYET, directeur de l'École de Peinture, à Bayonne
LABAT (L.), à Bayonne.
LABILLE, avocat, à Saint-Jean-de-Luz.
LABORDE-NOGUEZ (Amédée DE), à Ustaritz.
LABROUCHE (P.), directeur de la *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, archiviste des Hautes-Pyrénées.
LACOIN, négociant, à Bayonne.
LAFONT (le docteur P.), à St-Martin-de-Seignanx.
LAFORE, receveur de l'enregistrement, à Bayonne.
LAILHACAR (DE), à Paris.
LAMAIGNÈRE (Alfred), rédacteur en chef du *Courrier de Bayonne*.
LARRALDE-DIUSTÉGUY (DE), à Urrugne.
LARRALDE (M.), à Bayonne.
LARRÉGUY, pharmacien à Bayonne.
LARRIBIÈRE (N.), à Bayonne.
LASCOUTX, à Bayonne.
LASSERRE (le docteur), à Bayonne.
LAUDUMIEY, pharmacien, à Bayonne.
LAZARD (Mme), à Paris.
LE BARILLIER, maire, à Anglet.

MM. Le Beuf (Lucien), pharmacien, à Bayonne.
Legrand (J.), député des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
Léon (Henry), à Biarritz.
Lespinasse (le colonel), à Anglet.
Lévy (E.), grand-rabbin, à Bayonne.
Lœwy d'Abartiague, à Ossès.
Louis (Pierre), architecte, à Biarritz.
Luzarey (le docteur de), à Bayonne.
Manecy, contrôleur des douanes, à Bayonne.
Malapert, à Bayonne.
Marmissolle, à Bayonne.
Marassé (A.), agent général d'assurances, à Biarritz.
Massenet, ingénr des ponts et chaussées, à Bayonne.
Mounier, professeur au Lycée, à Bayonne.
Moureu, pharmacien, à Bayonne.
Nogués, vétérinaire, à Bayonne.
Olhagaray, propriétaire, à Ustaritz.
Pellot (Ch.), propriétaire à Biarritz.
Piche, ancien conseiller de préfecture, à Pau.
Pourquié, rue Lormand, à Bayonne.
Ragon (Émile), à Bayonne.
Ribeton (le Dr), à Bayonne.
Revely (E.-Jelf), à Biarritz.
Salane (H.), relieur, à Bayonne.
Salzédo (A.), à Bayonne.
Salzédo (A.), banquier, à Bayonne.
Sautet, professeur au Lycée, à Bayonne.
Serres (de), à Tarnos.
Serval, ancien inspecteur divisionnaire des douanes, à Bayonne.
Silva (G.), propriétaire, à Bayonne.
Sodes (E.), à Bayonne.